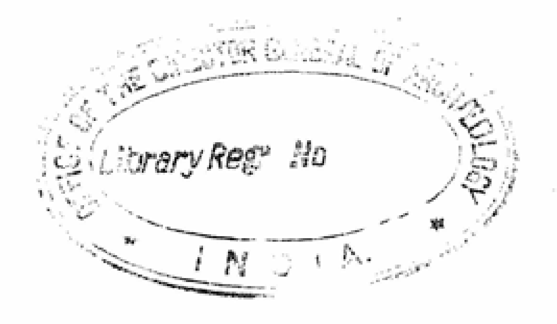
REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à juin 1881.

XLI



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — QUARANTE ET UNIÈME VOLUME







PARIS

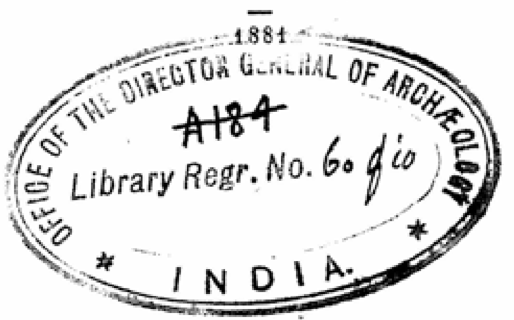
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35

—

1881





JUPITER GAULOIS
Trouvé à Landouzy-la-Ville (Aisne)

NOTE

SUR UN BRONZE

DÉCOUVERT A LANDOUZY-LA-VILLE (Aisne).

Au mois de mai 1874, j'ai communiqué à la Société des antiquaires de France (1) une note sur une figurine antique en bronze, faisant partie du cabinet de M. Verdier de la Tour, receveur des finances à Vervins. Cette figurine avait été découverte en novembre 1872, au lieu dit le Fond-Pré, commune de Landouzy-la-Ville (Aisne). Le Fond-Pré, d'après les renseignements fournis par M. Verdier de la Tour, est une prairie en forme d'entonnoir, dont la base peut avoir 40 mètres d'étendue : on y recueille fréquemment des débris de tuiles romaines et on y remarque les restes d'anciennes constructions ravagées par le feu.

Cette statuette en bronze appartient aujourd'hui au musée de Saint-Germain. Elle a été trouvée en trois morceaux, la figure en pied, l'attribut qui l'accompagne, et le piédestal. La figure mesure $0^{m},22$ de hauteur. Le socle, de forme rectangulaire, est haut de $0^{m},07$; ses faces latérales sont un peu moins larges que sa face antérieure ; il est creux à l'intérieur, tandis que la statuette est pleine, et même d'un poids relativement considérable (2); on observe sur la figure et sur le socle les restes d'un revêtement en argent qui semble avoir été appliqué au feu. On peut juger de l'ensemble du monument en consultant la planche I, sur laquelle il a été reproduit d'après une photographie.

En 1878, un dessin en a été publié (3); mais il est exécuté avec une

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1874, p. 101 et suiv.

(2) Elle pèse 1 kilog. 897 grammes.

(3) Edouard Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 2e partie, p. 61.

telle mollesse et une exactitude si contestable qu'on ne peut y recourir qu'avec réserve, surtout pour l'étude de l'inscription gravée sur le socle (1).

Le caractère très barbare de cette statuette est frappant; l'exécution accuse plus de bonne volonté que de savoir-faire. A première vue, on croirait avoir sous les yeux une représentation d'Hercule. La tête a une expression sauvage et brutale; la barbe est rudement bouclée; les cheveux, traités de la même façon, couvrent le front; ils sont courts et fournis. Le cou est très large et déborde sur les épaules. Mais l'inscription gravée sur la base ne peut laisser aucun doute sur le nom qu'il convient de donner à cette divinité. On y lit :

I OM
ET $\overline{\text{N}}$ · AUG

I(ovi) o(ptimo) m(aximo) et n(umini) Aug(usti) (2)

C'est donc un Jupiter qu'on a voulu représenter, mais un Jupiter gaulois, c'est-à-dire un dieu local, une divinité topique, assimilée probablement depuis la conquête romaine au maître de l'Olympe, et qui, sous son nom nouveau, conservait encore des caractères anciens qui lui étaient propres. Cette confusion entre les dieux de Rome et ceux des peuples soumis est fréquente; elle a été déjà prouvée par de nombreux exemples tirés des textes lapidaires aussi bien que des monuments figurés.

(1) Les points séparatifs indiqués par le dessin en question n'existent pas sur l'original. D'ailleurs, dans les inscriptions latines, les points ne sont jamais placés à la base des lettres, mais à la hauteur de leur partie centrale. Si le dessin donné dans les *Antiquités de l'Aisne* était exact, cette seule particularité suffirait pour faire rejeter l'authenticité du monument ou au moins de l'inscription. En outre, la forme des lettres est mal rendue; elle est trop soignée. L'inscription a été tracée à l'aide d'une pointe sèche; la lettre A n'est point barrée et la lettre N est surmontée d'un trait horizontal qui n'a pas été rendu par l'artiste et qui cependant a son importance.

(2) L'abréviation $\overline{\text{N}}$ doit certainement se traduire par *numen*. Il y en a d'autres exemples : cf. *C. I. L.*, t. VII, nos 332, 457, 888, 996. Dans une inscription de Martos, l'antique *Tucci* (*C. I. L.*, t. II, no 1662), il me semble qu'il faut également voir l'abréviation de *numen* dans le $\overline{\text{N}}$ qui suit VINDICI. — Dans AVG, la forme de la lettre V est à moitié arrondie (U), ainsi qu'on peut le constater sur la planche. L'aspect des lettres accuse une époque qui ne peut être antérieure à la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère.

Ce n'est pas la première fois que le nom de Jupiter est inscrit au-dessous d'une figure dont le type paraît plutôt appartenir à la série des représentations d'Hercule (1).

Il existe, au reste, un groupe de statuettes provenant pour la plupart du pays gaulois, et sur l'interprétation desquelles les archéologues ne sont pas complètement d'accord. On les a généralement classées avec les Jupiter gaulois, en considérant certains des attributs qui les accompagnent; mais d'autres personnes ont cru y reconnaître Hercule : ces figures sont, en effet, quelquefois revêtues de la peau de lion qui couvre la tête et les épaules, et dont les pattes sont nouées sur la poitrine (2). Le beau bronze trouvé à Vienne présente un exemple très frappant de ce double caractère (3). La dépouille de lion qui sert de manteau au dieu lui a fait donner par les uns le nom d'Hercule, tandis que le petit vase rond (4) qu'il tient dans la main droite et le faisceau de maillets disposé au-dessus de sa tête, en forme d'une *roue* à 6 rayons, ont autorisé les autres à voir dans cette figure un dieu suprême des Gaulois, maître de la foudre et du tonnerre, une sorte de Jupiter Taranis (5).

Le bronze de Landouzy-la-Ville est accompagné d'un attribut très caractéristique. C'est une *roue à six rais* que le dieu tient de la main gauche abaissée et qui repose sur le chapiteau d'un petit pilastre placé près de lui. Dans la main droite à demi fermée et relevée à la hauteur de la poitrine le dieu portait un autre attribut qui n'a pas été retrouvé.

Dans la salle des bronzes antiques, au Louvre, on peut voir une curieuse figurine de Jupiter appuyé également sur une *roue à six rais*. Ce petit bronze a été découvert en 1774 au Châtelet, près Saint-

(1) Une petite tessère en os, de la collection Campana, qui fait aujourd'hui partie du Musée du Louvre, est ornée d'un côté d'une tête d'Hercule très caractérisée, et porte au revers la légende ΖΕΥϹ (*Catal. des bijoux du Musée Napoléon III*, n° 1053). Sur un autel antique, découvert aux environs de Trèves, on remarque d'un côté une dédicace à Jupiter, et de l'autre une représentation d'Hercule (Brambach, *C. I. R.*, n° 810).

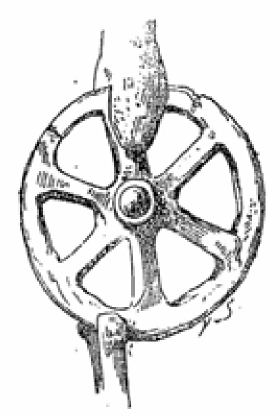
(2) Anatole de Barthélemy, *De la divinité gauloise assimilée à Dis-Pater, à l'époque gallo-romaine* (dans la *Revue celtique*, t. I, p. 4).

(3) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1866, p. 99 et 109.

(4) Il est tout à fait différent du scyphus que tient souvent Hercule, et semble parent par sa forme du vase à boire qu'on voit dans la main de toutes les figurines dites *Jupiter gaulois*.

(5) Anatole de Barthélemy, *le Dieu Taranis* (dans le *Musée archéologique*, t. II, p. 5 et suiv.). — Sur les monnaies de la famille Vibia (Cohen, *Monnaies consulaires*, pl. XLI), on voit l'image de Jupiter Anxur qui porte une grande couronne à rayons.

Dizier, dans les fouilles faites par Grignon, juste un siècle avant le bronze de Landouzy-la-Ville ; il a appartenu à Grivaud de la Vincelle (1). Le Jupiter du Châtelet tient le foudre dans la main droite,



1. — Roue du Jupiter de Landouzy-la-Ville (grandeur de l'original).

et la comparaison de ces deux figures, si curieuses à rapprocher l'une de l'autre, suffirait à démontrer que le Jupiter de Landouzy-la-Ville portait aussi le foudre. Sur un autel trouvé à Vaison, et dont je parlerai plus loin, le dieu est désigné par les mêmes attributs.

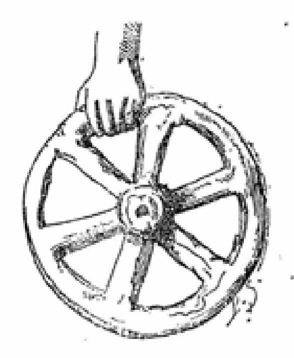
En décrivant le Jupiter du Châtelet, M. A. de Longpérier a savamment rappelé un certain nombre de monuments consacrés aux divinités que les anciens représentaient accompagnées d'une roue (2); l'éminent archéologue a cité, entre autres, le vase de Canosa conservé aujourd'hui à Munich, et sur lequel on remarque *deux roues* suspendues au-dessus du trône de Jupiter (3). On peut compléter ces

(1) Grignon, *Bultin* (sic) *des fouilles faites par ordre du Roi*, etc., p. XIV ; Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments*, pl. CXIII, nos 1 et 2; Ed. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 2e partie, pl. XIX, 1; A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, no 14; Maxe-Verly, *Etudes sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Boviolles de* 1802 *à* 1874, p. 66.

(2) A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, no 14. — M. le baron de Witte (*Catalogue Beugnot*, no 28) a donné la liste des divinités infernales ou vengeresses qui paraissent sur les monuments accompagnées d'une ou de plusieurs roues.

(3) Millin, *Description des tombeaux de Canosa*, pl. III ; Gerhard, *Archaeologische Zeitung*, I (1843), taf. XII ; cf. le vase de l'antiquaire Pacileo, de Naples, *Archaeol. Zeit.*, II (1844), taf. XIII.

curieux rapprochements par l'étude d'une suite intéressante de monuments romains relatifs au même dieu, découverts en Gaule ou en Bretagne, et portant tous cet attribut particulier, la *roue*. Je n'ai pas



2. — Roue du Jupiter du Châtelet (grandeur de l'original).

la prétention d'avoir dressé le catalogue complet de ces monuments, mais la nomenclature de ceux que j'ai réunis éveillera peut-être l'attention et contribuera, je l'espère, à en faire connaître de nouveaux. Plusieurs de ces monuments portent des textes votifs dont le sens n'est point douteux ; ils sont tous ornés du symbole de la roue.

On néglige souvent, en copiant les inscriptions, de noter les représentations qui les accompagnent. Il est cependant de la plus haute importance de décrire les moindres détails, car ces détails peuvent servir à éclaircir ou à compléter le texte de même que le texte peut souvent aider à comprendre la signification des sculptures. C'est ainsi que l'épigraphie et l'archéologie se prêtent un mutuel secours.

GAULE

1. — *Vaison (Vaucluse).*

Autel trouvé à Vaison, sur la face antérieure duquel est sculpté un groupe de deux divinités : *Junon* tenant la patère, et accompagnée du paon, son oiseau ordinaire; *Jupiter* cuirassé et casqué, les jambes et les pieds nus; il tient le *foudre* de la main droite et une *roue* dans

la main gauche; un aigle est posé à ses pieds (Collection de M. E. Raspail, à Gigondas) (1).

2. — *Séguret (Vaucluse).*

Statue de Jupiter, découverte à Séguret (Vaucluse), en 1876. Le dieu est cuirassé; il porte une chlamyde sur les épaules. Le monument est au Musée d'Avignon, où on l'a restauré avec une *roue* à droite, sans doute parce qu'on en a retrouvé les traces. Je l'avais vu à Séguret, au moment de la découverte, et je n'avais pas remarqué cet attribut (2).

3. — *Nîmes (Gard).*

Autel sans inscription, portant sur sa face antérieure une *roue à huit rayons* sculptée au-dessus d'un *foudre*. Le caractère votif en l'honneur de Jupiter n'est pas douteux. Le monument est conservé à la Porte d'Auguste, à Nîmes (3).

4. — *Nîmes (Gard).*

Petit autel, sans inscription, portant seulement sur l'une de ses faces une *roue à huit rayons fulgurants*, ce qui prouve qu'il était dédié à Jupiter. Recueilli par M. Aurès, dans l'enclos Gilly, à Nîmes, au mois de décembre 1869 (4).

5. — *Saint-Privat (Gard).*

Autel votif existant au château de Saint-Privat (Gard). SANCTI || TATI || IOVIS·ET || AVGVSTI || SACRVM || L·LVCILIVs || CESTI... A la hauteur des deux dernières lignes était sculptée *une roue à sept rayons*; un éclat, à l'angle inférieur de droite, n'a laissé subsister

(1) *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1878, p. 189; *Gazette archéolog.*, t. IV, 1878, p. 145.

(2) *Op. laud.*, *loc. cit.* — Cf. Florian Vallentin, *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium*, p. 83.

(3) Germer-Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard en* 1872, p. 103.

(4) Germer-Durand, *Découv. archéol. en* 1869, second semestre, p. 44. J'ai vu le monument à Nîmes, chez M. Aurès.

qu'un quart de la circonférence et les extrémités de trois rayons. Cet autel était déjà au château de Saint-Privat en 1554 (1).

6. — *Collias (Gard).*

Autel découvert à Collias (Gard). IOVI || CORIOSSEDENS*es* || ET · BVDENICENSES... Le reste de la face antérieure est rempli au-dessous du texte par une *grande roue à sept rayons* (2).

7. — *Tresques (Gard).*

Autel votif, découvert en 1872, à l'intérieur de l'ancienne église de Saint-Martin, commune de Tresques (Gard). IOVI || T · V · MARCE || LLVS · V · S · L · M · Au-dessous du texte est sculptée une *roue à sept rayons* avec moyeu apparent, qui occupe toute la largeur de la face antérieure (3). Sur le bandeau, de chaque côté du mot IOVI, se trouve une rosace à sept pétales (Musée de Bagnols).

8. — *Massillargues (Gard).*

Autel conservé à Montpellier dans le jardin du Musée Fabre. *Iov*]I ET AVGVSTO || [*li*]CINIA · VITOVSVRIC[*a · v · s ·*]. Sur la face antérieure, au-dessous même du texte, est sculptée *une grande roue avec moyeu à jour*, qui devait avoir *dix rayons*. Une cassure a enlevé la moitié inférieure de la roue (4). — Cet autel a été trouvé,

(1) J'emprunte le texte de l'inscription à M. Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, nº 102, et les détails relatifs à la roue à Germer-Durand, *Découv. archéol. en* 1873, p. 24; cf. Gruter, *Inscript. antiq.*, X, 1; Ménard, *Histoire de Nîmes* (nouv. édit.), t. VII, p. 320.

(2) M. Allmer a vu cet autel engagé dans le mur de la chapelle de l'hermitage à Collias, près de Remoulins (*Rev. épigr. du midi de la France*, nº 177). C'est à tort que Germer-Durand (*Découv. archéol. en* 1873, p. 40 et suiv.) l'a considéré comme perdu. — M. R. Mowat a très ingénieusement retrouvé dans ce texte les 7e et 8e lignes d'une soi-disant inscription funéraire publiée par D. Martin (*Voyage*, I, p. 306) et par Muratori (*Novus Thesaurus*, p. 1482, 3) : CORI · FIDELIS || IBVDERINENSI || *AEOTAE*. Il a supposé, avec raison, que la dernière ligne *AEOTAE* n'était autre chose que l'annotation ROTA du mss. de Muratori, destinée à représenter le signe graphique de la *roue*, et mise par le typographe en caractères épigraphiques comme le reste de l'inscription.

(3) Germer-Durand, *Découv. archéol. en* 1872, p. 103.

(4) Un estampage de ce texte m'a été communiqué par M. Maze-Verly.

en 1842, dans les démolitions de l'église Notre-Dame des Ports, commune de Massilargues. Transporté d'abord à Lunel, on le plaça dans le mur des cuves vinaires de M. de Bernis. Il en a été retiré par les soins de M. Aurès et donné à la Société archéologique de Montpellier, par M. de Bernis, le 25 juillet 1847 (1).

9. — *Jublains (Mayenne).*

Autel quadrangulaire trouvé à Jublains (Mayenne), en 1867 : AVG DEO || IOVI OPTIMO MA || XIMO..... (le reste de l'inscription est illisible). « On remarque sur le bandeau antérieur une *roue à quatre branches*, sur la joue gauche une *roue à six branches*, et sur la joue droite, trois *roues à six branches* placées deux et un, toutes gravées en creux (2).

10. — *Naix (Meuse).*

Une statuette trouvée à Naix (Nasium), mais en partie détruite au moment de la découverte, représente une figure assise. Sur le côté du siège sont sculptées deux cornes d'abondance au-dessus desquelles apparaît une *roue à six rayons*, placée précisément à la hauteur de la main gauche (3). Malheureusement tout le haut du corps manque jusqu'au-dessous de la ceinture. C'était probablement un Jupiter assis, tenant la *roue* de la main gauche, comme ceux du Châtelet, de Landouzy-la-Ville, et de Vaison (4).

(1) Emilien Dumas, *Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard*, 1875, première partie, p. 194, note 2. — Je dois une excellente copie de l'inscription à M. Charles Revillout, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, qui a bien voulu me fournir également des renseignements sur l'histoire du monument.

(2) R. Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques du Maine*, p. 78, n° 10. L'inscription est gravée sur une des planches ; elle y porte le n° 4.

(3) Note et dessin de M. Maxe-Verly.

(4) Mon obligeant confrère M. Maxe-Verly, si compétent pour tout ce qui concerne les antiquités de l'est de la Gaule, a bien voulu me communiquer le dessin d'un cippe avec inscription trouvé à Soulosse et conservé dans le jardin de la sous-préfecture à Neufchâteau ; ce cippe porte *deux roues* gravées sur sa face antérieure. Le texte paraît très fruste et je ne suis pas assez sûr de son caractère votif pour l'intercaler dans ma liste. M. Dufresne a également trouvé à Soulosse un bas-relief funéraire représentant un Gaulois appuyé sur un dé qui porte l'empreinte d'une *roue*. Ce bas-relief a été acquis par l'Académie de Metz. Du reste, dans les Vosges

11. — *Le Châtelet (Haute-Marne).*

Bronze du Châtelet (cité plus haut).

12. — *Landouzy-la-Ville (Aisne).*

Bronze de Landouzy-la-Ville (décrit plus haut).

BRETAGNE

13. — *Birdoswald (Angleterre).*

Autel conservé à Birdoswald (Angleterre). I O M || VO DA || MO O || IVV VA || VM N... || VO — Le monument est, comme on le voit, consacré à Jupiter; sur la plate-bande supérieure sont gravées *deux roues à quatre rayons* (1).

14. — *Castle-Steeds (Angleterre).*

Autel, découvert en 1818, à Castle-Steeds (Angleterre). I O M || COH II · TVNGR || M EQ · C · L · CVI || PRAEEST · ALB || SEVERVS · PR || AEF · TVNG · IN || STA · VIC · SEVeRO || PRINCIPI. Sur le bandeau supérieur sont gravées *six roues à quatre rayons;* sur la face latérale droite se trouve une *roue à six rayons* en relief; sur la face latérale gauche, un *foudre* (2).

15. — *Cambeckfort (Angleterre).*

Autel trouvé à Cambeckfort et conservé à Lazonby (Angleterre). *i · o · m* || ET · NVMI*ni aug* || N · COH · II · TVN || GROR · GOR · M · EQ || *c* · L · CVI PRAE || EST · TI · CL · CLAV || D*ianus* PRA ||

et en Alsace, on remarque parfois sur les monuments funéraires antiques la représentation d'une ou de trois *petites roues* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1868, p. 361). Je pense que, même sur les monuments funéraires, une idée religieuse est attachée à ce symbole, et qu'il a été gravé sur les tombes dans un but superstitieux.

(1) *C. I. L.*, t. VII, nº 825.

(2) *C. I. L.*, t. VII, nº 879; un dessin complet du monument a été gravé dans le *Lapidarium septentrionale*, p. 215.

EF · INSTANTE || AEL MARTINO || PRINC · X · KAL I || IMP · DN · G · AVG · II *et* PO || MPEIANO COS (année 241). Sur la face latérale droite est sculptée une *roue*; sur la face latérale gauche un *foudre* (1).

L'examen de ces quinze monuments démontre que la *roue* était, à l'époque romaine, au moins dans les Gaules et en Bretagne, un attribut particulier au culte de Jupiter. Or on ne peut méconnaître l'analogie évidente qui existe entre les roues jointes à nos deux figures de bronze (celle du Châtelet et celle de Landouzy) et les petites roues en or, en argent, en bronze, en plomb, qu'on rencontre si fréquemment dans les collections d'antiquités, et qu'on désigne sous le nom générique de *rouelles*.

On a beaucoup disserté sur la nature des rouelles. Trois opinions principales ont été émises et développées par des antiquaires distingués. La plus ancienne, qui paraît aujourd'hui complètement abandonnée, consistait à les considérer comme des monnaies (2). D'autres archéologues ont soutenu que ces petits monuments étaient des emblèmes de croyances religieuses ou populaires, des signes symboliques ou des amulettes (3). D'après la troisième opinion on voulait reconnaître dans les petites rouelles des boutons, et dans les grandes des boucles de ceintures (4). Mais, pour arriver à un résultat probant et pour traiter scientifiquement ce sujet, il fallait d'abord établir une classification entre les différents objets désignés sous le nom de rouelles. C'est la méthode qui a été employée par Henri de Longpérier (5). Il est parvenu, par d'autres considérations que M. Ch. Cournault, et en éliminant tout ce qui était étranger à la question, à établir qu'une classe bien déterminée de ces objets

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 882.

(2) V. la bibliographie relative à cette opinion dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 93, note 1; cf. Dufresne, *Essai de classification et observations sur les rouelles métalliques trouvées au Châtelet (Meuse)* (dans l'*Austrasie, revue du nord-est de la France*, t. IV, 1839, p. 265 et suiv.); comte de Widranges, *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*, Bar-le-Duc, 1861; M. Léon Maxe-Verly, dans un ouvrage récent, *Etudes sur les monnaies antiques recueillies au Châtel de Boviolles de 1802 à 1874*, a résumé les travaux parus avant 1876.

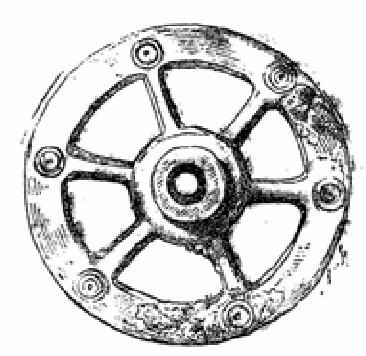
(3) Ackermann, *Num. Journal*, 1837; Victor Simon, *Observations sur l'origine et la destination des rouelles* (dans l'*Austrasie*, 1839); Hucher, *Revue numismatique*, 1862.

(4) Ch. Cournault, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XIV, 1865.

(5) *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1867, p. 92 et suiv.; cf. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XVI (1867) : *Des rouelles et des anneaux antiques considérés comme agents de suspension.*

comprenait, pour me servir de son expression, *des agents de suspension*. Dans son ingénieux mémoire il divise les rouelles en trois genres. Je n'ai à m'occuper ici que de celles qu'il a classées dans le troisième genre, et qu'il a ainsi désignées : « *D'autres enfin ont complètement l'aspect d'une roue et semblent en être de petits modèles.* »

Ces rouelles offrent, en effet, l'image exacte d'une roue dont on



3. — Roue en bronze trouvée en Champagne (grandeur de l'original).

a eu soin de représenter ou d'indiquer en saillie le moyeu, tantôt plein, tantôt percé comme pour recevoir un essieu. Celle que je reproduis ici, comme type, appartient à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt ; elle a été découverte en Champagne (1). Je crois que toutes celles qui rentrent dans cette catégorie doivent être considérées comme des symboles religieux, se rapportant au culte du Jupiter gaulois (2), symboles auxquels on attribuait le pouvoir de préserver d'une influence maligne les personnes ou les choses. Cette idée, comme je l'ai dit plus haut, n'est pas nouvelle, mais on l'a appliquée à toutes les rouelles indistinctement, et sans préciser le culte auquel on devait la rattacher. Les monuments que j'ai énumérés me paraissent faire la lumière sur ce dernier point.

Un bas-relief trouvé à Metz en 1749, et publié par les Bénédic-

(1) Comte de Widranges (mémoire cité, pl. VI, n° 3) en a reproduit une exactement semblable, trouvée à Boviolles.

(2) C'était sans doute l'attribut d'un dieu gaulois dont le culte aura été confondu, à l'époque romaine, avec celui de Jupiter ; car l'empreinte de cette roue, le plus souvent à six rayons, se rencontre fréquemment sur les monnaies de différents peuples de la Gaule, monnaies pour la plupart antérieures à la conquête.

tins, représente un jeune homme qui porte au cou une rouelle à six rayons, supportée par un collier. C'est une preuve du caractère préservatif attribué à cette petite roue (1). D'autres découvertes peuvent encore faire supposer que ces rouelles servaient d'amulettes. M. Terninck possède, dans son cabinet, une chaînette antique en or, trouvée près de Thérouanne, à laquelle sont suspendues une petite roue et une massue (2). M. B. Fillon avait exposé, en 1878, une petite roue, en or, à huit rayons, portée par une chaînette de même métal. Enfin, on a découvert, aux environs d'Arras, une troisième petite roue également en or, munie d'un œillet de suspension, et reliée par une chaînette à une autre pendeloque (3).

Je ne puis terminer cette note sans rappeler combien ont été fréquentes dans l'est de la France, et particulièrement en Champagne, les découvertes de ces roues. En 1772, Grignon en signalait plusieurs au Châtelet, trouvées dans le même terrain que la statuette de Jupiter (4). Après lui, l'abbé Phulpin en recueillit de nouvelles au même endroit (5). Une fouille faite à Guignicourt, dans une sablière, en a procuré plus de quarante d'assez grande dimension. Presque toutes celles des collections de MM. Bénard, de Sermaize (6), Dufresne, de Metz, le comte de Widranges (7), provenaient de Boviolles (8) ou de Naix. A Naix, on a déterré deux vases, dont l'un était rempli de petites roues en argent ou en plomb; l'autre contenait également des rouelles mélangées avec des monnaies de potin, fort communes dans cette région (9). Le Musée d'Épinal en possède une en or, venant de Charmes (10). En 1873, M. Pistollet de Saint-Ferjeux en a découvert une en or à Langres.

(1) *Histoire de Metz*, t. I, p. 117, pl. XVII, n° 3. — On a souvent cité le cavalier de Luxeuil qui porte une roue au bras droit. Je n'ai pas vu le monument, mais comme il a été publié par Caylus (*Recueil d'antiquités*, t. III, p. 367, pl. XCIX) en même temps que l'inscription fausse de Labienus, et que, d'autre part, Caylus dit qu'il est sorti de la même fouille que cette inscription, c'est une raison suffisante pour le considérer comme très suspect et le laisser de côté.

(2) Renseignement communiqué par M. Danicourt.

(3) Communication de M. L. Maxe-Verly. C'est peut-être le même monument que M. Danicourt m'a signalé comme conservé chez M. Terninck?

(4) *Bultin* (sic) *des fouilles*, p. xxvi.

(5) *Notes archéologiques*, 1840, p. 40.

(6) Bénard, *Rouelles gauloises* (*Rev. numism.*, 1846, t. XI, p. 314); Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise*, 2e partie, p. 4, pl. I; p. 52.

(7) Comte de Widranges, mémoire cité, pl. IV, V, VI.

(8) L. Maxe-Verly, *Notice sur l'oppidum de Boviolles* (*Meuse*).

(9) Renseignement communiqué par M. Ch. Robert, membre de l'Institut.

(10) *Annuaire de la Société d'émulation des Vosges*, 1862, p. 261.

Aujourd'hui encore, les marchands d'antiquités viennent, chaque année, s'approvisionner à Naix et à Boviolles : les paysans les nomment *chercheurs de roues de Sainte-Catherine* (1), sans se douter qu'ils conservent ainsi, en l'appliquant à des croyances plus modernes, la signification religieuse donnée à ces petites roues par leurs ancêtres.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

P. S. — Dans un des manuscrits de Peiresc, à la Bibliothèque nationale (latin n° 8958, f° 117), il existe une copie de l'inscription de Saint-Privat (Gard), citée plus haut sous le n° 5 de mon catalogue. Cette copie, datée de novembre 1613, fournit la variante suivante pour les deux dernières lignes : LVCILIVS || CESTI · F. Il y a une feuille de lierre entre I et F. A. H. DE V.

(1) Léon Maxe-Verly, Etude citée, p. 63.

NOTES SUR DIVERSES

SÉPULTURES ROMAINES

DÉCOUVERTES AU

QUARTIER SAINT-MARCEL, A PARIS

Mon intention, en publiant ce modeste travail, n'est pas de faire l'historique détaillé de la nécropole de Saint-Marcel.

J'ai voulu seulement retracer avec fidélité la position des sarcophages, des fosses et des curiosités recueillies par moi, en mai 1880, dans ce champ de sépulture, affecté en partie à l'inhumation d'enfants.

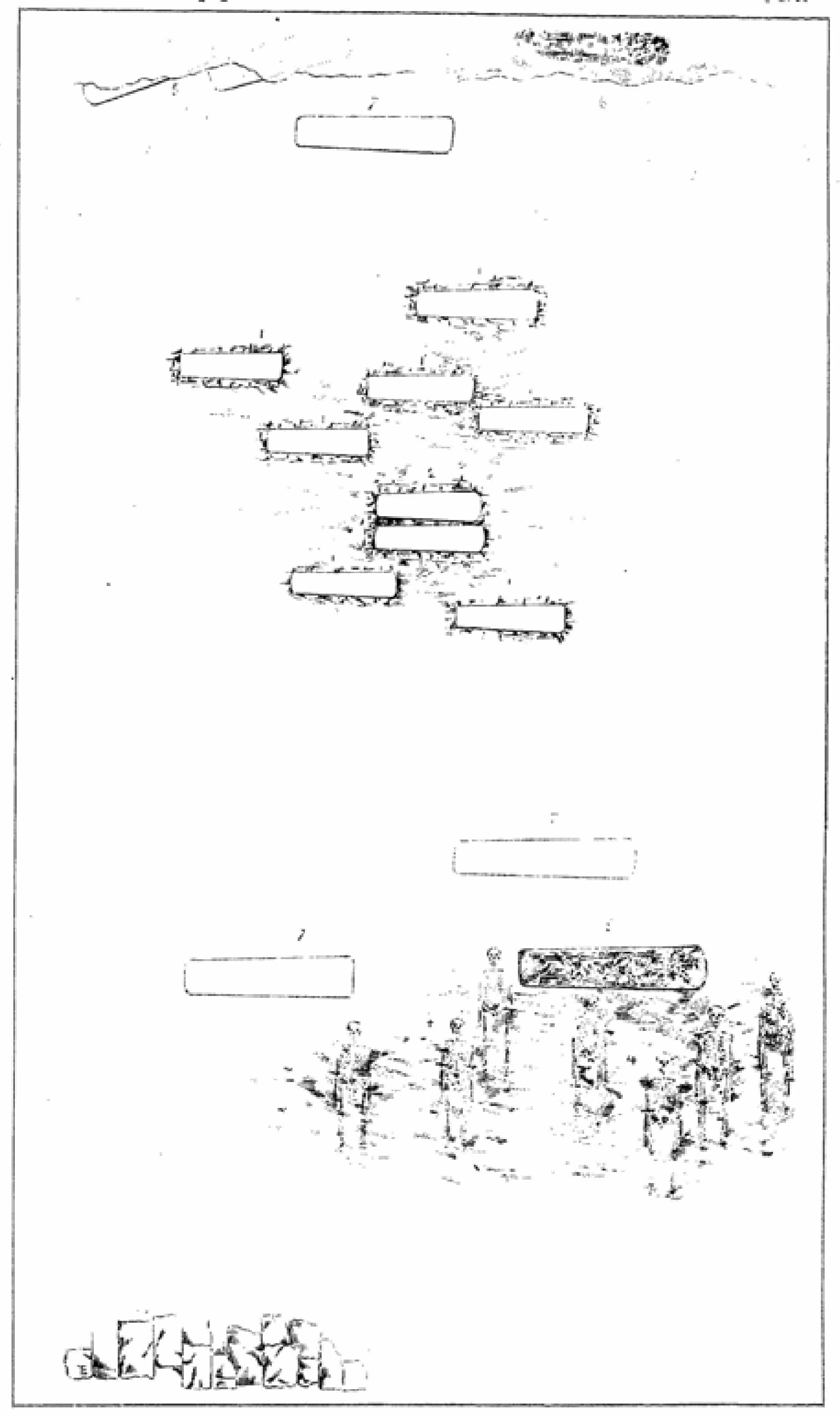
Le quartier de Saint-Marcel mériterait une étude approfondie. J'espère la donner ultérieurement.

Aujourd'hui, je me renferme dans la publication de mes premiers dessins.

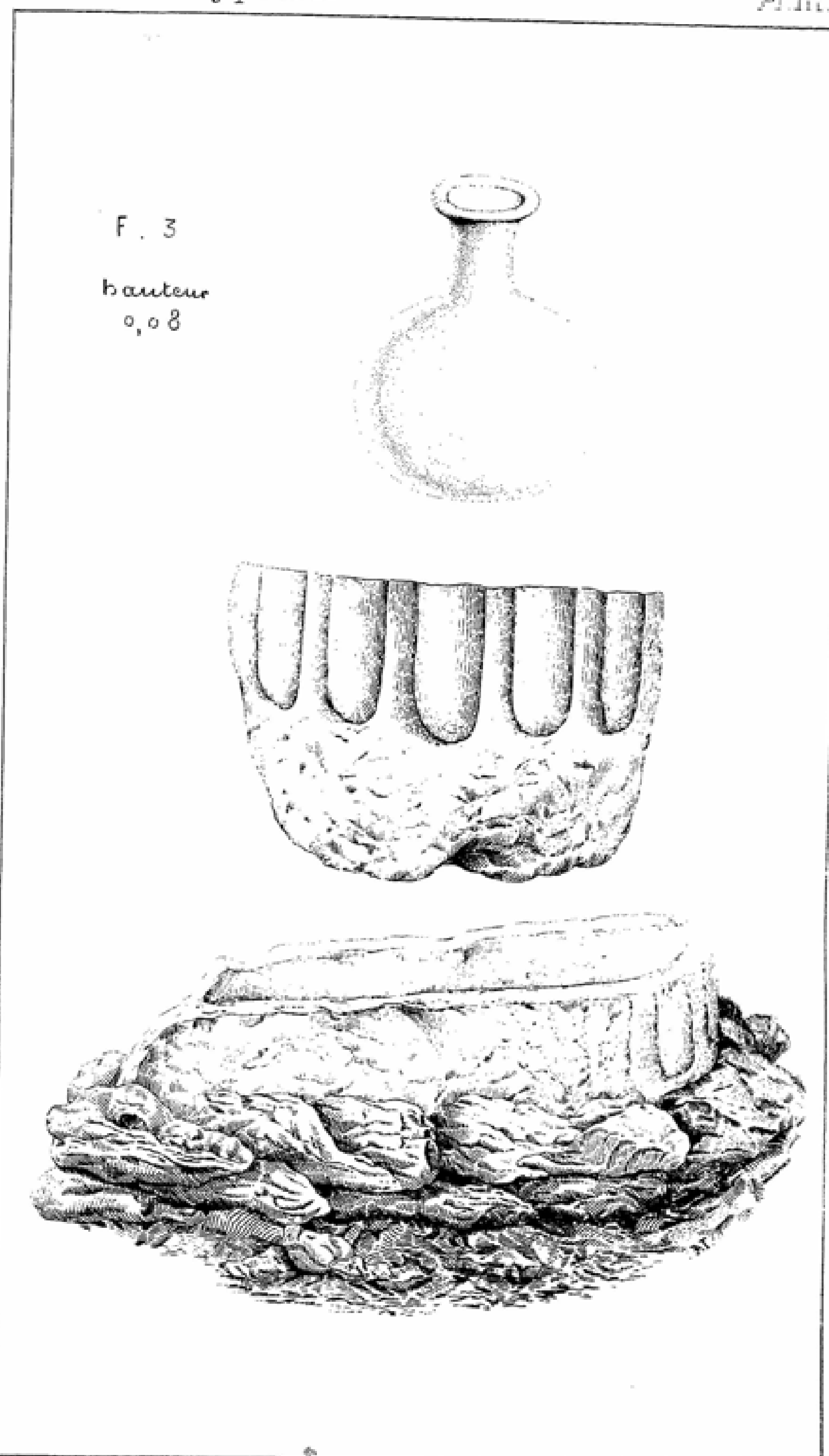
En juillet 1880, M. Beinier, entrepreneur de terrassements, commençait la fouille d'une maison particulière, portant aujourd'hui le n° 3 du boulevard Arago. Le chef de chantier, M. Potier, homme dévoué à la science, se mit à ma disposition et facilita beaucoup mes études sur ce point intéressant.

Le terrain d'alluvion se trouvait au niveau du boulevard, mais le sol, au moment de la fouille, était couvert d'une couche de terre rapportée de deux mètres, qui fut enlevée; des fragments de poteries des xv[e] et xvi[e] siècles s'y trouvaient mêlés. Les travaux de terrassements terminés, on commença la fouille dans le terrain d'alluvion occupé par le champ de sépulture, qui devait être converti en cour dépendant de la maison construite aujourd'hui.

En conséquence, les terrassiers reprirent le travail vers le fond



CIMETIÈRE St MARCEL à PARIS



CIMETIÈRE St MARCEL à PARIS

du chantier, en se dirigeant vers le boulevard, et commencèrent le nivellement du terrain.

Nous ne tardâmes pas à rencontrer les fosses n° 3 (pl. II), dans lesquelles nous ne trouvâmes que des ossements en désordre, ces tombes ayant été violées il y a plusieurs siècles, ainsi que le prouvent les fondations d'anciennes maisons élevées sur ces fosses.

Les travaux se poursuivaient promptement, et nous découvrîmes le groupe de sarcophages (n°s 1 et 2), au nombre de neuf. Tous étaient des cercueils d'enfants. Cette agglomération de cercueils d'enfants attira mon attention; chaque fosse fut étudiée avec le plus grand soin. Pourquoi ce terrain séparé et affecté en quelque sorte aux sépultures de jeunes enfants?

La coutume le voulait-elle à cette époque? Rien de semblable ne s'était présenté, jusqu'à ce jour, dans ce quartier, ni ailleurs dans Paris; une épidémie, peut-être, faucha-t-elle tous ces enfants (les dimensions que je donne plus loin prouvent clairement que ces sarcophages ne pouvaient convenir qu'à la sépulture d'enfants en bas âge)? Quelle raison avait présidé à cette disposition d'un champ de sépulture où les adultes étaient séparés des plus jeunes?

A chaque découverte de fosse, mon crayon dessinait et écrivait cette particularité.

Tous les couvercles se trouvant dégagés, j'en comptai neuf; deux se trouvaient serrés côte à côte; peut-être deux frères? Je priai M. Potier de dégager ces sarcophages des pierres qui les séparaient. Tous ces cercueils étaient légèrement inclinés vers les pieds, la tête élevée, tournée vers le levant, et scellés par un blocage de pierres reliées d'une sorte de ciment d'une résistance remarquable; en faisant une pesée à l'aide d'une pince pour dégager un de ces cercueils, le fond du sarcophage céda sous la pression, qui fit éclater la pierre, mais le scellement résista, et ne céda que sous les coups réitérés de la pioche. M. Potier et ses hommes remarquèrent cette particularité, nouvelle pour eux et pour moi. — Près d'un de ces cercueils nous trouvâmes des fragments de coupes, en terre rouge, appartenant à l'époque romaine.

Les travaux de déblayement se poursuivaient; nous rencontrâmes la fosse n° 2 (pl. III); le cercueil, débarrassé de la terre qui le cachait à mes yeux, laissa à découvert des oves, au nombre de cinq (1), à la partie supérieure et extérieure de la tête; cette

(1) Ce genre de décoration, comme bordure, se remarque très souvent sur des

particularité, si rare, fixa mon attention, et avec tout le soin possible nous le dégageâmes du blocage qui le maintenait en terre, scellé au sarcophage placé à sa gauche, dans lequel nous trouvâmes un crâne dont je m'emparai (1). Tous les autres cercueils furent brisés et convertis en moellons pour la construction.

Celui de la fosse n° 2 fut enlevé et porté chez moi, où il est aujourd'hui. Plus loin, nous trouvâmes deux sarcophages en pierre, fosse 7 (pl. II), contenant des restes de squelettes, dont la conservation était moins bonne que celle des fosses creusées en terre et que nous découvrîmes plus loin.

Dans cette fouille, l'orientation était la même pour les cercueils d'adultes et pour ceux des enfants. En général, les sarcophages d'adultes ont $2^m,10$ ou $2^m,20$; celui de la fosse n° 3, dont nous parlerons dans un instant, avait $1^m,90$ de longueur intérieure sur $0^m,60$ de large à la hauteur des épaules, et $0^m,40$ à la hauteur des genoux. Du reste, M. Potier, homme de haute taille, se couchant dans le cercueil, déclara s'y trouver fort à l'aise. L'épaisseur de la pierre était, sur le côté et à la tête, de $0^m,11$; l'épaisseur du fond, de $0^m,13$; ce qui donne $2^m,14$ de longueur au sarcophage.

Ces grands sarcophages n'étaient pas scellés ainsi que ceux d'enfants, mais déposés simplement dans le sable. Ainsi que l'indique le plan, nous mîmes à découvert sept squelettes, déposés dans de simples fosses creusées dans le sable, où se trouvaient quelques clous de cercueils. Tout me fait penser que ces squelettes appartiennent à une époque postérieure aux sarcophages; l'orientation et l'absence de toute poterie et verrerie semblent l'indiquer d'une manière certaine, quoique les fosses soient à la même profondeur que celles des cercueils de pierre.

Dans le sarcophage de la fosse n° 3, à la droite du visage, nous trouvâmes une charmante fiole ou lacrymatoire, en verre, de conservation parfaite et d'une irisation remarquable; sa hauteur est de $0^m,08$, et sa largeur de $0^m,06$; cette fiole fait partie de ma collection.

Dans le sarcophage de la fosse n° 6, on trouva un lacrymatoire en tout semblable à celui de la fosse n° 3.

Le sarcophage sculpté (figure 2) a $0^m,76$ de longueur extérieure sur $0^m,44$ de largeur; sa longueur intérieure est de $0^m,65$, sa largeur

vases de toutes sortes de l'époque gallo-romaine; j'ai beaucoup d'échantillons de poteries de cette époque, où je trouve ce genre de bordure.

(1) Il a été donné au Muséum, et placé dans la galerie d'anthropologie.

aux épaules de 0m,30 ; les oves, de 0m,15 de hauteur, sont grossièrement exécutées et semblent appartenir au IVe siècle.

Ce sarcophage est unique comme décoration, et d'une époque antérieure à ceux qui ont été découverts dans ce quartier et qui appartiennent en grande partie à l'époque mérovingienne, ainsi que l'indique le genre de décoration dont ils sont ornés.

TOULOUZE.

EXAMEN MINÉRALOGIQUE ET CHIMIQUE

DE

MATÉRIAUX

PROVENANT DE QUELQUES

FORTS VITRIFIÉS DE LA FRANCE

CONCLUSIONS QUI EN RÉSULTENT

On connaît sous le nom de *forts vitrifiés* des enceintes ou de simples débris de murs, dont les matériaux ont été soudés à l'aide du feu, et qui se présentent dans diverses contrées. Ils reposent ordinairement sur des terrains anciens, cristallins ou autres, dépourvus de calcaire. Les matériaux qui ont servi à établir ces murs sont de natures diverses, granite, gneiss, quartzite, phyllade, basalte, etc.

Grâce à d'obligeantes communications, j'ai pu examiner, au point de vue lithologique, des matériaux provenant de quelques forts vitrifiés des départements de l'Orne, de la Mayenne, de la Creuse et des Côtes-du-Nord. A raison de l'obscurité qui règne sur les circonstances dans lesquelles ces antiques et singuliers monuments ont subi une fusion partielle, il m'a paru qu'il y avait intérêt à les examiner, en tenant compte des données fournies par la minéralogie et par la chimie.

Substance fondue du Fort de la Courbe, près Argentan, Orne (1).

L'échantillon provenant du fort de la Courbe, près Argentan (Orne), qui m'a été remis par M. le général Prévost, est une substance à demi fondue, d'un brun verdâtre foncé, opaque, et ressemblant à cer-

(1) Prévost, *Mémoire sur les forts vitrifiés*; Saumur, 1863, brochure de 47 pages.

tains laitiers; elle fait feu au briquet. On y remarque de nombreuses empreintes de bois caractérisés par leur texture, et qui proviennent du combustible auquel est dû le ramollissement.

Une plaque mince a montré, comme on pouvait s'y attendre, que la substance est sans action sur la lumière polarisée. Des octaèdres transparents y sont disséminés en grand nombre; ce sont probablement des spinelles, comme ceux dont il sera question plus loin.

Ailleurs, il y a des cristaux ayant les formes ordinaires, les groupements (mâcle et striage), la couleur et les caractères physiques de la humboldtdilite naturelle.

Une analyse faite au bureau d'essais de l'École des mines a donné le résultat suivant :

Silice	63,00
Alumine	18,30
Peroxyde de fer	5,00
Chaux	2,80
Magnésie	0,80
Potasse	2,10
Soude	7,60
Chlorure de sodium	0,20
Total	99,80

D'après la prédominance de silice et d'alumine et la présence du chlorure de sodium, on doit croire que la fusion a été obtenue en ajoutant du sel marin à un silicate d'alumine, tel que les argiles et les schistes en présentent. En présence de la silice, le chlorure de sodium se décompose, si l'eau intervient : il est donc probable que la soude fixée à l'état de silicate, dans une proportion qui atteint 7,60 p. 100, dérive du chlorure de sodium ajouté, qui a subi une décomposition.

En déduisant de la composition totale la soude, on trouve la composition suivante, qui est, en effet, celle de certains phyllades ou argiles.

Silice	68,478
Alumine	19,891
Peroxyde de fer	5,433
Chaux	3,000
Magnésie	0,820
Potasse	2,280
Total	99,902

Substance vitreuse du Fort de Sainte-Suzanne, Mayenne (1).

M. le général Prévost m'a aussi communiqué un échantillon provenant du fort vitrifié qui est situé sur les bords de l'Erve, à Sainte-Suzanne (Mayenne). C'est une substance vitreuse, boursouflée ou très bulleuse, très fragile, d'un gris verdâtre, ressemblant à un verre de bouteille, et qui empâte des morceaux de quartzite à texture granulaire. Les cavités arrondies dont la substance est criblée, et qui résultent évidemment d'un dégagement de gaz, ne sont qu'à quelques millimètres de distance les unes des autres, et elles atteignent 5 millimètres de diamètre.

En constatant sur une plaque mince que la substance n'agit pas sur la lumière polarisée, on y a reconnu au microscope une inclusion de bulle mobile.

Ce verre est facilement fusible au chalumeau, plus facilement que la substance du fort de la Courbe. La coloration en jaune de la flamme y indique aussi la présence de la soude en forte proportion; c'est ce que confirme l'analyse qui suit et qui a été faite, comme la précédente, au bureau d'essais de l'École des mines :

Silice	71,00
Alumine	13,00
Peroxyde de fer	3,30
Chaux	traces
Magnésie	traces
Potasse	traces
Soude	12,22
Chlorure de sodium	traces
Total	99,52

Une pareille teneur en soude contraste avec la composition des roches silicatées. D'après l'exemple fourni par le fort de la Courbe, il paraît probable que le verre du fort de Sainte-Suzanne a été, comme le premier, obtenu par l'addition de la soude à une substance argileuse.

Déduction faite de la soude, le verre dont il s'agit présente, en effet, les éléments suivants :

(1) Prévost, ouvrage précité.

Silice	81,32
Alumine	14,80
Peroxyde de fer	3,70
Chaux	traces
Magnésie	traces
Potasse	traces
Total	99,82

Roches granitiques, partiellement fondues, des forts vitrifiés de Château-vieux et du Puy de Gaudy (Creuse), et du camp de Péran près Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Examen des blocs à l'œil nu. — Ces roches ont subi des altérations variables, depuis une simple désagrégation et une fritte, jusqu'à des états qui accusent une température très élevée.

Au Puy de Gaudy (Ribandelle), près Guéret, où M. le comte de Cessac a recueilli des échantillons qu'il a eu l'obligeance de me remettre, le granite qui a servi à la construction est constitué d'orthose blanc, d'oligoclase, de quartz peu apparent et de mica noir.

La plus grande partie, d'ailleurs très détériorée, de l'enceinte, se compose d'un terrassement ne contenant que quelques pierres non atteintes par le feu. La partie vitrifiée est au nord-ouest. Dans la partie occidentale, les matériaux fondus, compris entre deux murs de pierre sèche, constituent une bande de $1^m,56$ de largeur moyenne. Les effets de la chaleur vont en s'affaiblissant, non de bas en haut, mais de haut en bas, de sorte que le signe d'une température élevée disparaît sous les blocs fondus, avant qu'on ait atteint la profondeur d'un mètre et demi.

Les échantillons parvenus au Muséum sont parfois, malgré leur petite dimension, entièrement enveloppés d'une substance fondue, ordinairement brunâtre, rarement blanchâtre et mamelonnée. Certains de ces blocs pourraient être pris pour des scories volcaniques. Cette analogie est augmentée encore par l'existence, à leur surface, de nombreuses empreintes de branchages carbonisés, avec bourrelets moulés dans des fissures de retrait, tout à fait comparables à celles

(1) Comte de Cessac, *Les forts vitrifiés dans la Creuse*, session de la Sorbonne 1867 ; Caen, 1868. — Thuot, même sujet, *Revue des Sociétés savantes*, 2e série . VIII, p. 160, 1863.

que l'on voit quelquefois sur les scories volcaniques, par exemple à l'île Bourbon.

Si l'on brise les échantillons, on reconnaît que l'intérieur est de nature toute différente, et rappelle le granite, malgré l'état d'altération des divers éléments. Tout le mica a disparu et se trouve remplacé par une matière brune, opaque, très fortement boursouflée; le feldspath est souvent comme *étonné*.

Le fort de Châteauvieux, à six kilomètres d'Ajain, est circulaire, avec un diamètre d'environ 125 mètres. Les pierres, beaucoup plus fondues que celles du Puy de Gaudy, n'ont guère que 20 centimètres et sont presque entièrement ramollies, de manière à former un tout compact. Un mur qui en est formé mesure de 4 mètres à 5,50 d'épaisseur, et s'étend avec des solutions de continuité parfois considérables dans le sens de sa longueur. Sa hauteur est d'environ 2 mètres,

D'après les échantillons dont je suis redevable à M. Mayaud de Jarnajes, le granite vitrifié présente, à Châteauvieux, des transformations tout à fait comparables à celles que nous venons de décrire. Parfois même le feldspath, entièrement fondu, s'est transformé en émail très boursouflé, ressemblant à de la ponce.

Parmi les fragments de granite, de 2 à 3 centimètres, très fortement soudés entre eux, qui composent un échantillon, il en est qui ont conservé leurs formes anguleuses, tandis que d'autres se sont plus ou moins courbés, sous l'influence combinée de la chaleur et de la pression.

Dans un échantillon de la roche du camp de Péran, près Saint-Brieuc, que M. Desnoyers, membre de l'Institut, a bien voulu me communiquer, et qui a conservé la structure caractéristique du gnéiss malgré l'état de ramollissement du mica, le mode de transformation rappelle celui des granites de la Creuse dont il vient d'être question.

Examen microscopique. — L'examen microscopique des granites altérés apprend des faits dignes d'intérêt pour le minéralogiste et qu'il convient de mentionner ici, quoiqu'ils ne se rattachent qu'indirectement à la question archéologique qui nous occupe.

Dans les uns et les autres, on voit de grandes plages, composées de bandes mâclées suivant la loi de l'albite et à peu près inaltérées. A côté de ces parties et du feldspath orthose resté actif sur la lumière polarisée, on rencontre des substances vitreuses, inactives et fusibles, qui, à la manière d'un pyromètre, montrent que le feldspath a atteint la température de la fusion.

Sous l'action de la haute température subie, le granite a donné

naissance à divers cristaux remarquables par leur netteté et par leur identité avec des minéraux naturels. Les uns, qui sont innombrables, sont en octaèdres réguliers, tantôt opaques, tantôt transparents, et consistent en spinelle pléonaste. D'autres, réunis en géodes dans les boursouflures du mica fondu, sont des microlites incolores, en mâcles binaires, à couleur pâle de polarisation, s'éteignant sous des angles qui vont jusqu'à 25 degrés. Il est probable que ces microlites sont feldspathiques, et consistent, en partie, en feldspath du 6e système.

Le mica renferme de petites quantités de fluor, souvent au-dessous d'un centième. Dans sa fusion il émet du fluorure de silicium, dont le dégagement explique la formation des bulles dans le verre ainsi produit. Les petits cristaux feldspathiques qui tapissent ces mêmes bulles doivent être attribués à cet agent énergique.

Expériences. — Pour se rendre compte des conditions au prix desquelles la fusion d'un mur de granite a pu être obtenue, il fallait nécessairement recourir à la méthode expérimentale.

Des échantillons de granite provenant, l'un du Puy de Gaudy, deux autres de Brest et de Saint-Brieuc, ainsi que de feldspath orthose, après avoir été réduits en menus fragments, ont été mélangés à des cendres de bois de chêne, dans les proportions de 1/20, 1/10 et 1/5; puis on les a chauffés pendant plusieurs heures dans un fourneau à cuve, surmonté d'une cheminée, d'abord avec du charbon de bois, puis avec du coke.

On est parvenu seulement soit à désagréger le granite, soit à en émailler les morceaux à leur surface et à les souder entre eux. D'autres expériences tentées avec le granite préalablement pulvérisé, bien que la température ait été poussée jusqu'au point de la fusion du cuivre, n'ont pas conduit davantage à l'imitation des échantillons étudiés.

La température de la fusion de la fonte, obtenue dans un fourneau à vent, a produit, comme on devait s'y attendre, la fusion de ces mélanges et même celle du granite seul. Mais cette température excessivement élevée suppose des conditions qui n'ont jamais pu être réalisées à l'air libre.

Il en est de même, à plus forte raison, pour des effets obtenus également sur le granite, dans les fours Siemens. Aux usines d'Unieux (Loire), lors de la cémentation du fer, on recouvre le charbon de granite en fragments grossiers, mélangé de feldspath, de quartz, de basalte et de fer oxydulé. Après l'opération, la masse obtenue, où tous les éléments, sauf le quartz, ont été fondus, repré-

sente un état de fusion bien plus avancé que les matériaux des forts vitrifiés.

De son côté, M. de Cessac annonce qu'il est arrivé à fondre le granite dans un foyer de maréchal, c'est-à-dire au feu de houille, en activant la combustion par le moyen d'un soufflet.

A propos de ces essais de fusion du granite, il est juste de rappeler que Buffon, d'après ses propres expériences, qualifiait cette roche de *vitrifiable* et appuyait ainsi l'idée de Descartes sur l'origine du globe.

Observations et conclusions. — Ce qui précède suffit pour montrer que ce n'est pas par un procédé unique qu'on est arrivé à cimenter les matériaux des forts vitrifiés. Les moyens de se servir de la chaleur et de la fusion ont varié, et selon les circonstances, et suivant les matériaux naturels auxquels on s'adressait.

Quelquefois on a soudé les fragments de roches à l'aide d'une pâte vitreuse, obtenue en ajoutant à une matière argileuse du sel marin comme fondant. C'est ainsi qu'au fort Sainte-Suzanne a été obtenue une sorte de béton à fragments de quartzite, dans lequel la chaux est remplacée par une substance vitreuse.

Ailleurs, comme à La Courbe, on a encore eu recours au sel marin, mais par un autre procédé. Une substance argileuse, schiste ou argile, c'est-à-dire un silicate d'alumine, a été mélangée de sel marin, de manière à se ramollir sous l'action du feu et à se transformer en une masse compacte, très cohérente et assez dure pour faire feu au briquet.

L'opération offrait une difficulté bien plus grande encore, lorsqu'on est parvenu à ramollir et même à fondre partiellement le granite, comme on le voit à Châteauroux, au Puy de Gaudy et au camp de Péran.

Tout d'abord, comme cause des effets observés, écartons la supposition d'un incendie accidentel ou provoqué en dehors des besoins mêmes de la construction. Il suffit pour cela de constater ce qui s'est produit sur des murs granitiques à la suite de grands incendies ; par exemple, à ceux de Limoges et du village de Theil (Creuse), où sept maisons ont été consumées, au pied même du Puy de Gaudy, en juillet 1868.

Au camp de Péran, il est vrai, on a, d'après M. Desnoyers, la preuve que des poutres qui faisaient partie de la construction ont été carbonisées sur place ; mais si le fort a subi un incendie, cet incendie ne peut avoir causé les grands effets calorifiques que l'on observe ; il leur est postérieur.

Pour ramollir une roche aussi réfractaire que le granite, pour fondre son mica et quelquefois même son feldspath sur des épaisseurs de plusieurs mètres, il a fallu une intention formelle, et, en outre cette volonté a dû être servie par des efforts habilés et prolongés, ainsi que par une quantité considérable de combustible.

Il est facile de s'en convaincre en essayant d'imiter les effets que nous observons ; même en petit, et en s'aidant des ressources qu'offrent les laboratoires, on n'y arrive qu'à grand'peine.

L'addition qu'on aurait pu faire d'un fondant, tel que des cendres de bois, de matières alcalines, de sel marin, de spath fluor, aurait, il est vrai, beaucoup aidé la fusion.

Mais, dans le cas qui nous occupe, on n'a pas eu recours à cet auxiliaire de la chaleur.

C'est ce que démontre l'analyse de deux granites provenant du Puy de Gaudy, profondément transformés par la chaleur, et dont on a rapproché la composition d'un granite moyen. Voici les résultats obtenus au bureau d'essais de l'Ecole des mines :

	GRANITE du Puy de Gaudy nº 1	GRANITE, du Puy de Gaudy nº 2	GRANITE moyen
Silice	67,66	70,33	72,00
Alumine	19,07	16,90	15,00
Peroxyde de fer	4,26	3,10	1,00
Chaux	2,00	2,00	1,50
Magnésie	0,24	0,36	0,90
Potasse	2,71	2,95	5,50
Soude	2,49	2,98	2,20
Perte par calcination	1,00	1,00	» »
Total	99,43	99,62	98,10

On voit que les deux échantillons analysés contiennent moins d'alcali que le granite moyen, ce qui écarte toute idée d'addition artificielle de cette dernière substance.

Il convient aussi de noter l'absence du fluor et du bore, qui ont été spécialement recherchés, à cause du rôle de ces corps comme fondants, fréquemment mis à profit, depuis bien des siècles, dans le traitement des minerais métalliques.

Si, comme il a été supposé, les anciens constructeurs avaient voulu

faire usage de fondant, ils auraient sans doute opéré sur le granite désagrégé ou réduit en arène par un commencement de décomposition, tel qu'il s'en trouve partout; car c'est sous cet état que la matière se prête bien à un mélange analogue, sauf pour la matière première, à ceux qui ont été réalisés à la Courbe et à Sainte-Suzanne.

Mais ce n'est pas le granite pulvérulent qui a servi à la construction; c'est le granite cohérent, brisé en fragments de dimensions linéaires de plusieurs décimètres. On le reconnaît clairement au Puy de Gaudy, à Châteauvieux, au camp de Péran, la forme des fragments n'ayant pas ordinairement disparu et le grain caractéristique du granite s'étant conservé, malgré le ramollissement.

L'alcali du combustible végétal qui a servi à chauffer a cependant dû contribuer, comme fondant, à vitrifier la surface des fragments, concurremment avec le mica; mais il n'a pas pu pénétrer dans leur intérieur.

Les fragments sont d'ailleurs uniformément transformés. Considérés dans leur cassure, ils ont le même aspect vers leur centre qu'à peu de millimètres de la surface. Cette dernière circonstance, rapprochée de la faible conductibilité des roches pierreuses pour la chaleur, dénote que la température a été nécessairement de longue durée. On ne s'est donc pas contenté de souder entre eux les fragments par une fusion superficielle, qui aurait pu suffire; ces fragments ont été ramollis dans toutes leurs parties internes par une surabondance, une sorte de luxe de chaleur.

Il n'est pas inutile de rappeler que le feldspath ne fond qu'à la température du rouge vif.

Comment a-t-on pu arriver à de tels résultats, qui supposent des procédés aussi puissants?

En cherchant quel procédé a servi à vitrifier les murs dont il s'agit, on a quelquefois rappelé une méthode de construction en usage dans une région de l'Hindostan. Quand un mur est élevé, on le renferme entre deux murs de gazon; on remplit l'intervalle de combustible, que l'on remplace à mesure qu'il a brûlé et jusqu'à ce que tout le mur soit cimenté en une masse unique (1). Ce qui a été dit plus haut montre suffisamment que les foyers ne devaient pas être placés extérieurement aux murs; car les parties centrales sont quelquefois plus avancées vers la fusion que les parties externes. Si on avait chauffé extérieurement, il y aurait une diminution d'intensité à

(1) Legoulx de Flaux, *Nicholson journal*, t. XII, p. 313, 1804.

partir de la paroi externe vers l'intérieur, lors même que la chaleur aurait duré assez longtemps pour y pénétrer.

Il est naturel de comparer les effets dont il vient d'être question à ceux que les anciens, privés du secours de la poudre et même de celui de l'acier, ont si fréquemment provoqués dans les mines au moyen de la méthode de désagrégation des masses minérales connue sous le nom d'*abatage par le feu*. Mais dans ces derniers cas, malgré l'emploi de vastes bûchers, les effets obtenus n'ont jamais été que tout à fait superficiels. On peut s'en assurer dans les localités, maintenant en petit nombre, où, par suite de conditions exceptionnelles, cette antique pratique s'est conservée; telles sont Rammelsberg près Goslar, au Hartz, Geyer (1) et Altenberg en Saxe, Felsöbanya en Hongrie, Kongsberg en Norvège et quelques mines de Suède. Les échantillons porphyriques de roches abattues par le feu, qui m'ont été adressés d'Altenberg, ne présentent à leur surface aucun indice de fusion; elles étaient simplement enduites d'un mélange de suie et de cendres de bois, plus ou moins fondues.

Des effets aussi énergiques n'ont pu être obtenus qu'à l'aide d'un foyer intérieur, qui portait la chaleur dans toute l'épaisseur de la masse. C'est ce qu'a très bien exposé M. le général Prévost (2), qui rapproche la construction des forts vitrifiés de la méthode dite *flamande* de cuisson des briques. Il n'est pas rare qu'un de ces monceaux de briques, qui ont souvent 10 mètres de côté, se fonde partiellement lorsque le courant d'air, au lieu de se ramifier uniformément, se porte sur certaines directions, à la manière d'un coup de chalumeau.

D'un autre côté, comme manière d'obtenir de tels effets, il convient de tenir compte de l'exemple, cité par M. Ramsay (3), d'un procédé employé près de Barnslay et dans d'autres parties du Yorkshire. Afin de modifier les qualités de certaines roches dures, naturellement impropres au macadam, on en fait des tas d'environ 1 mètre carré et de 4 mètres environ de hauteur. Au fur et à mesure de la construction, on fait alterner des couches de houille avec les fragments de roches, que l'on a préalablement mélangés d'une petite quantité de broussailles. Du côté du vent dominant est ménagée une ouverture

(1) Mém. sur le gisement des minerais d'étain, *Annales des mines*, p. 65, 1841. (V. note, p. 17.)

(2) Mémoire précité et aussi : Prévost, *Dissertation sur les forts vitrifiés*; Angers, 1867.

(3) *Physical geography of Great Britain.*

de 0m,50 de hauteur, dans laquelle on allume un mélange de houille et de broussailles. Le feu se propage lentement dans la masse et la combustion continue environ six semaines ; après refroidissement, les pierres sont complètement vitrifiées.

Non seulement on pouvait ménager des canaux de tirage intérieur, mais aussi s'aider d'un courant d'air forcé. On sait en effet que l'usage du soufflet remonte au moins à l'époque de la première fabrication du fer.

Les auteurs de ces constructions granitiques, au lieu d'apporter des briques faites d'avance et qu'il aurait fallu ensuite cimenter entre elles, préféraient recourir aux opérations dont il vient d'être question, quelque compliquées qu'elles nous paraissent.

On voit qu'en dehors de l'intérêt que présentent les forts, au point de vue technique et archéologique, ils sont remarquables aussi pour le minéralogiste et le géologue, à raison de l'influence de la chaleur sur la formation de plusieurs espèces minérales : spinelles, humboldtilite et probablement feldspath triclinique. Le fluorure de silicium dégagé du mica paraît avoir agi ici comme dans les expériences de M. Hautefeuille (1). Ainsi, il y a bien des siècles, les constructeurs des forts vitrifiés, précurseurs inconscients dans une voie féconde, reproduisaient, à leur insu, des minéraux que l'on n'est parvenu à imiter dans les laboratoires que dans ces derniers temps.

En résumé, le ramollissement et la fusion des matériaux qui constituent les forts vitrifiés, particulièrement ceux de la Creuse et des Côtes-du-Nord, qui sont formés de granite, dénotent chez leurs auteurs une habileté surprenante et la connaissance du maniement du feu, qualité qu'ils ont d'ailleurs manifestée maintes fois, dans des opérations métallurgiques extrêmement anciennes.

DAUBRÉE,
Membre de l'Institut, Inspecteur général des Mines.

(1) *Annales de l'École normale supérieure,* 2e série, t. IX, 1880.

INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES

TRACÉES A L'ENCRE

TROUVÉES A LARNACA

Les deux inscriptions que nous publions ici ont été trouvées, au mois de juillet 1879, près de Larnaca, au cours des travaux de nivellement entrepris par le gouvernement anglais en vue d'assainir les salines qui occupent la place de l'ancien port de Citium.

Elles seront publiées avec un commentaire détaillé dans le premier fascicule du *Corpus inscriptionum Semiticarum*, actuellement sous presse.

M. Renan a bien voulu nous communiquer dès à présent le texte et la traduction de ces curieux monuments, qu'il a portés à la connaissance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 26 novembre 1880.

Les deux inscriptions sont tracées à l'encre, sur des tablettes de marbre, à peu près de même dimension. La première mesure environ $0^m,15$ de long sur $0^m,10$ de large, elle est opistographe ; la seconde mesure $0^m,14$ de long sur $0^m,17$ de large. Elles étaient destinées à être suspendues, ainsi qu'on peut le conclure du trou rond dont est percée la seconde des tablettes à la partie supérieure.

L'écriture est cursive et les caractères, d'un côté au moins de l'inscription opistographe, fort petits ; des lignes entières sont presque entièrement effacées. Il s'est en outre formé à la surface du marbre une sorte de couche nitreuse, qui rend la lecture très difficile. Néanmoins, par la comparaison des deux faces, qui se répètent souvent presque textuellement, on a pu arriver à restituer la plus grande partie de la première inscription, qui est de beaucoup la plus importante. Ce sont les comptes de dépenses d'un temple.

Voici maintenant le texte et la traduction de ces inscriptions tels qu'ils résultent du travail de M. Renan (1) :

Inscription I.

L'inscription opistographe est écrite à l'encre noire. Elle ne comprend pas moins de 17 lignes au recto et 12 au verso. L'inscription de derrière est tracée en caractères beaucoup plus gros que celle de devant. Elle présente en outre cette particularité curieuse, que les lignes, au lieu de courir dans le même sens que celles du recto, leur sont perpendiculaires. La pierre a souffert sur ses bords, mais, grâce à la disposition des deux faces, on a pu se convaincre aisément qu'il ne manque que fort peu de chose soit à l'un, soit à l'autre des deux côtés.

Face A.

1 פע]לת ירח אתנם

2 בחדש ירח אתנם

3 לאלן חדש קפא II

I III

4 לבנם אש בן אנת בת עשתרת ///ת קפא/////

5 לפרכם ולאדמם אש על דל /////// ב

6 ל[אד]///ם ///[בער] אש שכנם למלכת קדשת בים ז ק//

7 לנערם II קפא II

8 לזבחם II קר /

(1) Je manquerais à un devoir si je ne disais que ce déchiffrement je l'ai fait avec les yeux excellents et la rare sagacité de M. Philippe Berger. M. Clermont-Ganneau nous a secondés et a relu le texte sur l'original à Londres. L'interprétation de la ligne 5 de la première face est due à M. Hartwig Derenbourg. E. R.

9 לא//ם II אש אם אית [נער]חלת למלכת//////

10 את פרכם קפא I////

11 לנערם III קפא III

12 לגלבם פעלם על מלאכת קפא II

13 לחרשם · אש פעל אשתת א[בן ב]בת מכ////

14 לעבדאשמן רב ספרם ולה בים ז קר III ו/// ק///

15 [לכלבם] ולגרם קר II / ופא III

16 //////////////////// אשלה בים ז ק//////////

17 //

1 *Summa* (1) mensis Etanim.
2 In neomenia mensis Etanim.
3 *Diis* Neomeniæ, ... II.
III I
4 Ædificatoribus qui ædificaverunt templum Astartæ...., ...
5 Velariis et hominibus præpositis januæ, ...XX.
6 *Ministris*...... qui *inserviunt* ministerio sacro in hac die,.....
7 Famulis II, ...II.
8 Sacrificatoribus II, ...I...
9 *Hominibus* II, qui......................... ministerio *sacro*
10 .... velari.., ...I...
11 Famulis III,........III.
12 Tonsoribus operantibus pro ministerio,.....II.
13 Fabris qui fecerunt *columnas lapideas in* templo Mik*al* .....
14 Abdesmuno, magistro scribarum, et ... in hac die, .,...III et...
15 Scortis (virilibus) et parasitis, ...III et .....III.
16 ....qui ....in hac die........................
17 ....

(1) Nous mettons en italique les mots dont la traduction est conjecturale.

Face B.

1 — עקב

2 — בחדש ירח פעלת

3 — לאלן חדש קפא II

4 — לבעל ימם ב[ר]ב שלם

5 — לנפש בת אש לאשתת מכל רש//////

6 — לעבדאבסת הקרתחדשתי//////

7 — לא[ד]ם · אש לקח מכ[נ]בם קפא//

8 — לרעם · אש בס/////פ לכד קר II אש ב//

9 — לעלמת ולעלמת ⳨ II בזבח/////////

10 — לכלבם ולגרם קר II / ופא III

11 — לנערם III קפא III

12 ////////////////////// א II

1 — ......
2 — In Neomenia mensis Faalot.
3 — *Diis* Neomeniæ, ...II.
4 — *Numinibus* diurnis, *in magno* (*sacrificio*) *pacifico*
5 — Animabus domus quæ (est) ad *columnas* Mikal, et......
6 — Abdubastio Carthaginiensi, ...
7 — *Hominibus*, qui *sumpti sunt ex* ....
8 — Sociis qui in ....II, qui in....
9 — Cantatrici et cantatricibus XXII, in sacrificio....
10 — Scortis (virilibus) et parasitis, ... III et ..... III.
11 — Famulis III, ... III.
12 ....

Inscription II.

Inscription moins bien écrite et moins bien conservée que la première. Elle se compose de 4 lignes tracées à l'encre rouge. Les ca-

ractères sont plus forts que ceux de l'inscription précédente, et diffèrent à peine de l'écriture araméenne. Certains groupes de lettres présentent même des ligatures.

A la partie supérieure, la plaque est percée en son milieu d'un trou rond, qui était destiné sans doute à la suspendre.

1 בד עבדאלם בן ח///////////////

2 ופעלם IIII פ ...////

3 בד·מנחם בן בעלשמע ב//////ם

4 ////ב////ופעלם II ...

. . . . . Abdelimo, filio H. . . . . .
et oper*antes* IIII. . . . CXL.
. . . . . Menahemo, filio Baalsamæi, *fi*. . . . .
. . . . . et oper*antes* XXII.

ERNEST RENAN.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

NOMS DES DEUX PREMIERS GORDIENS

Mon cher Directeur,

Vous avez bien voulu me communiquer la traduction, faite par M. l'abbé Thédenat, d'un article dans lequel M. le docteur A. von Sallet (1) critique courtoisement la restitution d'un cognomen que j'avais proposée pour compléter l'une des plus importantes inscriptions du musée de Bordeaux (2). Vous me demandiez en même temps si je renonçais à cette restitution, et vous exprimiez le désir de connaître les monuments sur lesquels s'est appuyé le directeur de la Revue numismatique de Berlin. Vous verrez que ces monuments ne permettent pas de maintenir mon hypothèse, mais que la leçon qu'ils comportent soulève une ou deux objections.

Voici d'abord quelques détails sur l'inscription dans laquelle un cognomen était à restituer. Entrée au musée de Bordeaux en 1828, elle avait été fort mal interprétée par l'ancien conservateur, M. Jouannet, qui la donnait à Gordien III. C'est une dédicace en l'honneur de Gordien l'Ancien, et la première qui lui ait été attribuée (3).

(1) *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, 1879, p. 138 à 145.

(2) *Mém. de la Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 201 à 209.

(3) M. Mommsen a récemment reproduit dans le *Zeitschrift für Numismatik*, t. VIII, p. 28, un texte grec déjà publié par M. Héron de Villefosse dans la *Gazette archéologique*, 1879, p. 261. Le savant berlinois a rattaché ce texte, en grande partie incompréhensible, à Gordien l'Ancien, parce qu'il y a retrouvé les traces du surnom ΑΦΡΙΚΑΝ(όϛ).

Les caractères du texte m'ont paru mériter d'être mis exactement sous vos yeux.



Il m'a été aisé de démontrer que la pierre est brisée à peu près en deux parties égales, suivant un plan vertical, et que ce qui reste de l'inscription ne comprend que la première moitié des lignes qui la composaient. La partie qui a disparu contenait les noms et les titres de l'empereur.

Les titres étaient plus ou moins faciles à restituer d'après des textes analogues (1), mais les dénominations ne pouvaient être complétées avec certitude. Celles qui nous ont été conservées sont, à la deuxième ligne, M. ANTONIO GORD*iano*, et, à la troisième, ROMANO AFRICAN[O]. Entre les noms et les ethniques se plaçait un mot qui a disparu. J'avais indiqué, faute de terme de comparaison, une restitution qui s'appuyait, du reste, non pas, comme le pense M. von Sallet, sur un simple passage de Capitolin, mais sur de nombreux témoignages, que je résume ici pour montrer l'ordre d'idées qui m'était en quelque sorte imposé.

Spartien rappelle que le surnom d'Antonin était aussi cher à tous les cœurs que celui même d'Auguste (2). Lampride (3) insiste longuement sur l'immense prestige qu'avait ce surnom; il rappelle les princes qui s'en sont décorés. Marc-Aurèle, Lucius Vérus, Commode, s'appelèrent Antonins; c'était tout naturel, puisqu'ils étaient de la famille d'Antonin le Pieux; mais Pertinax et Septime Sévère furent aussi qualifiés d'Antonins, Septime Sévère changea même officiellement en *Antoninus* (4) le surnom

(1) J'avais proposé, pour compléter la quatrième ligne, d'ajouter aux titres de Gordien celui de proconsul. M. von Sallet ne croit pas cette hypothèse suffisamment justifiée. Les formules variant, leur restitution est souvent arbitraire. Je ferai remarquer toutefois que les princes qui ont précédé ou suivi de peu Gordien, Pupien et Balbin par exemple, portent le plus souvent ce titre.

(2) *Vie de Caracalla*, c. IX.

(3) *Vie de Diaduménien*, c. VI.

(4) Lampride, *Vie de Septime Sévère*, c. X.

de *Caracalla* que portait son fils *Bassianus;* Geta s'appela également Antonin ; Macrin, pour assurer l'empire à Diaduménien, lui conféra publiquement ce surnom, et les Romains, qui regrettaient, dit Lampride (1), la perte de Caracalla, se réjouirent d'avoir un nouvel Antonin. On peut lire dans le même auteur le récit de ce que fit Macrin pour bénéficier de la popularité traditionnelle attachée au nom d'Antonin ; il inventa sous le nom d'*antoniniens* des manteaux qui remplacèrent l'ancienne caracalle (2); il accorda un congiaire en l'honneur du nouvel Antonin, par un édit qu'il adressa au sénat ; il organisa des troupes de jeunes Antoniniens et de jeunes Antoniniennes pour propager le nom d'Antonin.

Lampride, se lassant de citer des exemples, insiste sur le grand rôle de ce surnom, si aimé que tout prince qui ne le portait pas semblait aux Romains indigne de l'empire.

Elagabale fut Antonin. Un sénatus-consulte, de style fort ampoulé, voulut donner ce surnom à Alexandre Sévère, qui s'excusa sur sa jeunesse.

Or Gordien l'Ancien, qui fut empereur si peu de temps après Alexandre Sévère, tenait plus que tout autre à ce grand nom d'Antonin ; il avait composé une *Antoniniade* en vers; il fit inscrire son fils avec le surnom d'Antonin, et Lampride rapporte une tradition qui donnait ce surnom aux Gordiens, c'est-à-dire au père comme au fils (3).

Capitolin (4) répète en plusieurs endroits que Gordien le père porta le surnom d'Antonin (5).

Ajoutons que le vieux proconsul, dont le long passé avait mérité l'affection des Romains, et qui était opposé par eux au Thrace Maximin, l'élu des soldats, l'assassin d'Alexandre Sévère, se présentait comme imbu des vieilles traditions romaines, et devant restaurer la bonne administration des premiers Antonins.

Cet ensemble de témoignages m'avait permis de supposer que l'inscription de Bordeaux donnait aussi à Gordien Ier le surnom *Antoninus*, qui d'ailleurs présentait justement le nombre de lettres nécessaire pour terminer la deuxième ligne.

Or cette restitution, conforme à l'histoire, est infirmée par les monnaies dont le docteur A. von Sallet a reproduit les légendes.

Ces pièces en bronze proviennent de l'ancienne collection Sancle-

(1) Lampride, *Vie de Diaduménien*, c. VI.

(2) Le peuple de Rome donnait encore à ces vêtements le nom d'antoniniens du temps de Dioclétien (Spartien, *Vie de Caracalla*, c. IX).

(3) *Vie de Diaduménien*, c. VI : « .... unde duos Gordianos, patrem et filium, Antoninos cognominatos putent.... »

(4) *Gord.*, c. IV à IX.

(5) Je ne parle pas d'une lettre d'Alexandre Sévère au sénat, lettre qui existait au temps de Capitolin, dans laquelle l'empereur aurait qualifié d'Antonin le proconsul Gordien. Il est probable, en effet, le nom d'Antonin venant avant celui de Gordien, que la lettre portait le gentilicium *Antonius* au lieu du surnom *Antoninus*.

mente; elles sont au Cabinet numismatique de Milan. Je ne les connaissais pas encore, bien que le conservateur, M. B. Biondelli, m'eût gracieusement fait en 1859 les honneurs de ses belles collections. Mais les fonctions que j'ai remplies jusqu'à ces derniers temps ne m'ont laissé en Italie que peu de loisirs et j'ai dû, bien qu'amateur passionné, passer rapidement devant un des beaux médailliers d'Europe.

La première est de Prymnesse en Phrygie :





ΑΥ[τοκράτωρ] Κ[αῖσαρ] Μ[άρκος] ΑΝΤ[ώνιος] ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ϹΕΜ[.......]
ΡΩΜ[αῖος] ΑΦΡΙ[κανὸς] ϹΕΒ[αστός]

La seconde est d'Egée en Cilicie.





ΘΕΟΥϹ · ΓΟΡΔΙΑΝΟΥϹ · ϹΕΜ[.....](1) ΡΟΜ[αίους] 'ΑΑΦΡΙ[κανοὺς]
ϹΕΒ[αστούς].

Ces spécimens montrent, comme je viens de le dire, le mot que le formulaire officiel plaçait sur les monnaies, dans la partie grecque de l'empire, entre le surnom ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ et l'ethnique ΡΩΜΑΙΟϹ ; mais ce mot, écrit en abrégé, ne présente que les trois lettres ϹΕΜ.

(1) *Zeitschrift für Numismatik*, t. VII, p. 130 et suivantes.

Les monnaies du Cabinet numismatique de Milan ne sont pas les seules où le nom de Gordien soit suivi de l'abréviation CEM; ainsi, Eckhel publie une pièce de Gordien Ier, frappée à Alexandrie (1), dans la légende de laquelle se trouve CEM, dont il n'hésite pas à faire CEMνός, *venerabilis, dignus.* Sanclemente, dans le catalogue de sa collection, interprète CEM comme Eckhel.

A l'appui de son opinion Eckhel cite d'abord une monnaie qui qualifie Syedra en Cilicie de CEM(νή), ensuite une monnaie de Caracalla, frappée à Cassandréa, qui aurait porté AYT · C · M · ANTONI[νός] SEMNOS. Si cette dernière médaille avait été bien lue, comme paraît le penser M. von Sallet (2), elle serait devenue un grand argument en faveur de la leçon CEMNOC dans les légendes monétaires de Gordien (3).

Les épigraphistes pensent, il est vrai, que dans les inscriptions et les légendes impériales il ne peut y avoir avant les ethniques et *Augustus* qu'un surnom emprunté à la race; c'est pourquoi ils repoussent CEMNOC; mais est-on bien certain que Σεμνός n'ait pu être usité comme surnom (4)? Dans ce cas il aurait pris naturellement place après *Gordianus,* tout comme le qualificatif *Pius,* devenu surnom, se trouve dans quelques textes de Septime Sévère entre *Severus* et *Pertinax* (5), par conséquent avant *Augustus* et les ethniques.

Je sais que CEMNOC et CEBASTOC, figurant dans une même inscription monétaire ou lapidaire, forment une sorte de répétition; mais Capitolin ne salue-t-il pas l'empereur Constantin de *Venerabilis Auguste?* En résumé, la leçon d'Eckhel se justifiait jusqu'à un certain point.

M. A. von Sallet lui a préféré une autre conjecture. S'appuyant sur un passage de Capitolin qui cite les Gracques comme les ancêtres de Gordien (6), il voit dans l'abréviation CEM des monnaies la première syllabe du gentilicium CEM(πρώνιος) et il complète les dénominations de l'inscription de Bordeaux avec le mot *Sempronio.*

Cette leçon n'est pas absolument satisfaisante. On peut en effet se demander quel intérêt avait eu un empereur du troisième siècle à rappeler les souvenirs tout républicains des Gracques, et pourquoi, si *Sempronius*

(1) *Doct. num.*, vol. VII, p. 303, 2e col.

(2) Eckhel, t. VII, p. 304.

(3) Il faut, je crois, reconnaître que le bronze de Caracalla frappé à Cassandréa a été mal lu. Eckhel ne le connaissait pas en nature; Wilde, à qui il l'emprunte, avait peut-être fait graver dans sa planche CEMNOC au lieu de CEOYEPOC, surnom habituel de Caracalla et qui occupe quelquefois ce rang dans les inscriptions de ce prince.

(4) Σεμνός était le cognomen d'un certain Αὐρήλιος Ἀντώνιος. Cf. *Corp. inscr. Graec.*, n° 6206. Le surnom grec s'était latinisé sous la forme Semnus. (*C. I. L.*, t. II, n° 2773.)

(5) Wilmanns, *Exempl. inscript.*, t. I, n° 1202, 1377, 1482, etc.

(6) « Gordianus senior...... originem paternam ex Gracchorum genere habuit. » Capitolin, *Vie de Gordien*, c. II.

était l'un des noms de famille de Gordien, les nombreuses monnaies latines de ce prince, frappées sous ses yeux à Carthage, ne l'auraient pas reproduit ainsi que ses autres dénominations; pourquoi encore Gordien III, si soucieux de son origine, n'aurait pas restauré ce nom à l'égal des autres. Enfin on peut ajouter que le gentilicium Sempronius se trouverait assez mal placé après un cognomen. Les inscriptions et les légendes monétaires montrent que les empereurs qui avaient plusieurs gentiliciums les plaçaient tous les uns après les autres (1), sans les séparer par un surnom (2).

En résumé, la leçon proposée par le docteur A. von Sallet, bien que généralement adoptée depuis qu'a paru le tome VII de la revue berlinoise, ne s'impose pas d'une manière absolue.

Agréez, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Ch. Robert.

P. S. L'examen des deux têtes affrontées sur la monnaie d'Egée m'a suggéré un scrupule dont je veux vous faire part.

Il y a sur le bronze d'Egée, qui représente les deux Gordiens, une différence, non de physionomie, mais de type, entre l'image du père et celle du fils; M. A. von Sallet et M. B. Biondelli (3) ont signalé avant moi ce contraste frappant. L'une des deux têtes est vieille et barbue, l'autre est imberbe et d'aspect encore juvénile.

(1) Inscriptions : Titus Aurelius Aelius Boionius Arrius Antoninus. — Lucius Aelius Aurelius Commodus Verus. — Decimus Clodius Septimius Albinus. — Caius Vibius Afinius Gallus. — Publius Licinius Egnatius Gallienus. — Marcus Cassianius Latinius Postumus. — Marcus Caius Aurelius Valerius Diocletianus. — Caius Flavius Valerius Constantius ? — Caius Galerius Valerius Maximianus ? — Caius Flavius Valerius Severus. — Caius Galerius Valerius Maximus Daza. — M. Aurelius Valerius Maxentius. — M. Flavius Claudius Constantinus. — M. Flavius Iulius Constans. — Flavius Iulius Constantinus. — Flavius Claudius Iulianus.

Monnaies : Decimus Clodius Septimius Albinus. — M. Cassianius Latinius Postumus. — M. Flavius Valerius Constantius. — Galerius Valerius Maximianus. — Flavius Valerius Severus. — Galerius Valerius Maximinus Daza. — M. Aurelius Valerius Maxentius. — M. Valerius Claudius Licinius. — Flavius Valerius Constantinus. — Flavius Iulius Crispus. — Flavius Iulius Constantinus. — Flavius Iulius Constans. — Flavius Iulius Constantius. — Flavius Claudius Constantius Gallus. — Flavius Claudius Iulianus.

(2) Le cognomen *Sempronianus*, qui pourrait prendre place après *Gordianus*, ne convient pas à la descendance directe et paternelle que Capitolin indique formellement.

(3) *Nota del M. E. prof. B. Biondelli, letta al R. Istituto Lombardo nell' adunanza del* 20 *maggio* 1880.

Au contraire, les monnaies latines, qu'on partage, d'après Mionnet et Cohen, entre le père et le fils, montrent une tête barbue, et n'ont entre elles que les légères différences que présentent la chevelure et les traits du visage. Ces différences, surtout sur les pièces de billon, sont insensibles, comme vous en jugerez par les deux spécimens suivants :



Attribué à Gordien fils. Attribué à Gordien père.

On le voit, le fils a, comme le père, des rides et de la barbe. Le faible écart qui existe dans le caractère général de la tête n'empêche pas que les pièces aient pu représenter le même personnage. On connaît des monnaies d'un même principat qui offrent, pour le type de la tête, des variantes bien autrement importantes que celles qui apparaissent dans les deux types des Gordiens. D'ailleurs, n'a-t-on pas renoncé à une distinction analogue pour les deux Postumes et pour les deux Victorins (1)? Si des monnaies à légende identique peuvent se partager entre Philippe père et Philippe fils, c'est que les traits du père, qui était barbu, n'ont aucun rapport avec ceux du fils, qui n'était qu'un enfant.

(1) Cohen, t. V, p. 60 et 75.

STATUE D'ATHÉNÉ

TROUVÉE A ATHÈNES, PRÈS DU VARVAKEION (1)

En 1859, une petite statue de marbre, découverte par M. Ch. Lenormant dans un coin obscur du temple de Thésée, renouvelait une discussion déjà ancienne, et décidait une question importante dans l'histoire de la sculpture grecque : sous cette ébauche à peine dégrossie, les savants les plus autorisés s'accordèrent à reconnaître la répétition la plus complète et la plus exacte de la célèbre Athéné Parthénos de Phidias. Une nouvelle copie du même chef-d'œuvre vient d'être trouvée récemment à Athènes; mais, au lieu d'une ébauche, c'est une statue achevée, intacte, et, malgré quelques défauts, belle en elle-même, qui représente aujourd'hui à nos yeux, ou qui du moins rappelle, sous une forme, il est vrai, encore bien défectueuse, la grande Athéné chryséléphantine du Parthénon.

Comme il convient à deux répétitions du même original, la statue nouvelle ressemble à l'ébauche pour le mouvement de la figure et la disposition des principaux attributs. Mais, plus haute, plus complète et plus soignée dans le détail, elle présente aussi un plus vif intérêt pour la restitution de l'œuvre primitive. On a pu dire avec raison de la statuette à laquelle reste attaché le nom de Lenormant : « Rien n'y est en désaccord avec les textes anciens; au contraire, l'attitude générale et la distribution des détails conviennent parfaitement à tout ce qu'on sait de l'œuvre de Phidias (2). » La nouvelle statue mérite la même appréciation; mais elle a encore l'avantage d'être, sur quelques points, plus exactement conforme aux descriptions anciennes; sur d'autres, elle s'écarte, non pas des données originales, mais des diverses restitutions proposées par les archéologues. Une œuvre de cette importance n'avait pas été trouvée depuis longtemps à Athènes.

C'est en nivelant la rue en pente qui longe au nord le lycée du Varva-

(1) Nous extrayons cet article du numéro de janvier du *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, qui vient de paraître; on y trouvera les renseignements les plus circonstanciés sur une découverte qui, pour ne pas tenir toutes les promesses de la dépêche emphatique par laquelle elle avait été annoncée à la presse européenne, n'en conserve pas moins un vif intérêt. (*Réd.*)

(2) Michaelis, *der Parthenon*, p. 273.

keion que des ouvriers de la ville mirent à découvert, le 30 décembre dernier, avec plusieurs fragments de constructions antiques, la nouvelle statue d'Athéné. Elle était à une profondeur de $0^{m},60$ au-dessous du niveau actuel, tournée la face contre terre, et recouverte d'une sorte de voûte en tuiles, qui fait penser à une cachette. A côté paraissait une assise de pierre en place, que le démarque d'Athènes a fait aussitôt dégager; ces fouilles improvisées ont mis au jour un mur qui forme avec la première assise un angle droit, et qui porte, sur une longueur de 2 mètres environ, des peintures encore très vives : à droite, une colonne peinte en couleur claire, et à gauche, dans un cadre, un oiseau au plumage sombre. Ces restes de décoration appartiennent certainement à une maison romaine, qu'il serait intéressant de déblayer tout entière. Cette maison était comprise dans l'intérieur de l'ancienne enceinte d'Athènes; mais elle n'en était éloignée que de quelques mètres, si l'on s'en rapporte au tracé de MM. Curtius et Kaupert (1).

La statue, en sortant de terre, était presque complète; depuis, on a retrouvé un à un les morceaux du casque qui manquaient, l'avant-bras droit, la main qui porte la Victoire, et cette Victoire elle-même, sauf la tête. Tous ces morceaux sont encore entre les mains du démarque, M. Dim. Soutzo, qui nous les a montrés avec une parfaite obligeance. Il est à désirer qu'ils soient le plus tôt possible adaptés à la statue, qui pourra être alors photographiée avec tous ses ornements et attributs accessoires (2).

La hauteur totale du marbre, y compris le piédestal et l'aigrette du casque, est de $1^{m},05$. Le piédestal mesure en hauteur $0^{m},10$, en largeur $0^{m},40$, et en épaisseur, d'un côté $0^{m},33$, de l'autre $0^{m},29$. La déesse est debout, revêtue d'une longue tunique, les bras nus, la jambe gauche légèrement fléchie et portée en arrière, la jambe droite solidement posée sur le sol; le casque sur la tête, la poitrine couverte de l'égide, le bras gauche appuyé sur le bouclier, elle avance le bras droit et tient dans sa main une Victoire ailée. Tous les détails de cette composition méritent une description particulière.

Le casque est proprement le casque attique, étroit et bas, qui serre de près la tête, et recouvre la nuque et les côtés du cou. Il porte au sommet un sphinx, dont le corps est tout entier conservé, sauf l'aile droite; la queue, détachée de la croupe, s'est retrouvée sur un morceau du cimier. La tête, finement sculptée, garde des traces de couleur jaune sur les cheveux, de couleur rouge et bleue dans les yeux. Elle est, non pas penchée en avant comme dans quelques représentations analogues (3),

(1) Curtius et Kaupert, *Atlas von Athen*, pl. II.

(2) Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons, grâce à l'obligeance de M. Foucart, la photographie de la nouvelle statue. Nous espérons en donner une réduction phototypique dans le numéro de février. (*Réd.*)

(3) Cf. la pierre du cabinet de Vienne qui porte la signature du graveur Aspasius (Fr. Lenormant, *la Minerve du Parthénon*, p. 37).

mais relevée et droite; sur elle repose le cimier, haut de $0^m,05$, qui décrit une courbe en forme de panache, et, soutenu par un tenon, retombe, au-dessous du cou, sur une tresse de cheveux, épaisse et courte, qui sort du casque de la déesse. Des traits gravés dans le marbre et peints en rouge représentent sur le cimier les détails de la crinière. Au-dessous du sphinx, à droite et à gauche, mais un peu en arrière, deux griffons se font pendant l'un à l'autre : ils ont le corps élancé d'un lion; la tête manque, mais la naissance du cou semble bien indiquer qu'il se terminait en tête d'aigle. Chacun d'eux portait, comme le sphinx, une aigrette, qui a disparu presque entièrement, sauf en arrière, du côté gauche ; à cet endroit on remarque le bas d'une crinière, qui était réunie aux deux autres par un petit morceau de marbre transversal. A droite et à gauche des griffons, et rattachées à eux par un tenon, deux garde-joues, en forme d'ailes ou d'oreilles, légèrement recourbés en avant, complètent l'ornementation du casque.

On voit que cette description s'accorde de tous points avec le texte de Pausanias : « Il y a, dit-il, sur le sommet du casque un sphinx et sur les côtés des griffons (1). » Mais on a vivement discuté la question de savoir si Pausanias n'avait pas laissé de côté quelques détails, et M. Fr. Lenormant, qui expose les arguments des deux partis, conclut en disant que, dans la statue de Phidias comme dans l'intaille d'Aspasius (2), le casque ne présentait pas en avant une simple surface unie : au-dessus du front de la déesse devaient saillir à mi-corps huit chevaux rangés sur une seule ligne. La nouvelle statue ne permet pas de résoudre définitivement ce problème ; il serait téméraire d'affirmer que l'œuvre originale, infiniment plus grande et plus riche que la copie, ne contenait pas quelques ornements de plus; il n'est pas impossible, par exemple, que les garde-joues aient été décorés de bas-reliefs; de même, l'espèce de diadème que forme le casque au-dessus du front pouvait porter des ciselures, comme il y en a sur le casque d'une autre Athéné, conservée au Vatican (3). Mais, dans une œuvre aussi soignée que la nôtre, un artiste capable de sculpter avec autant de finesse le sphinx et les deux griffons n'aurait pas, ce me semble, négligé un motif aussi saillant que les huit chevaux de face. C'est là une raison nouvelle que j'ajouterais volontiers à celles qu'a déjà données M. Beulé pour s'en tenir au témoignage de Pausanias (4).

Le visage est d'une admirable conservation; le marbre, extrêmement poli, semble avoir en cet endroit la blancheur de l'ivoire, tandis que les yeux, encore peints, rappellent le ton clair de la pierre précieuse que Phidias avait employée pour rendre le regard profond de la γλαυκῶπις

(1) Pausan., I, 24.
(2) Fr. Lenormant, *la Minerve du Parthénon*, p. 36-44.
(3) Michaelis, *der Parthenon*, pl. XV, fig. 33.
(4) Beulé, *l'Acropole d'Athènes*, II, p. 176; *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1856; *les Monnaies d'Athènes*, p. 94.

Ἀθηνᾶ (1). Le front est bas; deux boucles de cheveux, peintes en jaune, recouvrent les tempes; les yeux sont larges et profonds, les sourcils marqués par une ligne rouge, les cils dessinés séparément en rouge sur le bord des paupières, la prunelle entourée d'un trait rouge, et la pupille bleue. Ces couleurs, presque effacées à gauche, ne se voient nettement que sur l'œil droit. Le nez prolonge la ligne du front; la lèvre supérieure est étroite; les joues et le menton, d'un modelé un peu dur, achèvent de donner à l'ensemble du visage un caractère grave et presque raide, que ne parvient pas à adoucir la bouche entr'ouverte et peut-être souriante. Le cou, large et puissant, est encadré par plusieurs tresses de cheveux, qui s'échappent du casque à droite et à gauche, et qui s'étalent sur les épaules en deux boucles teintées de jaune.

L'égide recouvre la poitrine tout entière, et retombe derrière les épaules (2). Elle est garnie d'écailles, et bordée de onze petits serpents enroulés. Deux autres serpents se tiennent à l'endroit où l'égide s'entr'ouvre au milieu de la poitrine. Au-dessous, la tête de Méduse, le Γοργόνειον, grossièrement sculpté, a la forme du disque lunaire, ainsi qu'on l'a fait remarquer sur plusieurs autres monuments (3). La physionomie, plutôt laide que terrible, est à peine indiquée par quelques traits; le contour des yeux est marqué par une ligne rouge.

Pausanias, dans sa description de l'Athéné Parthénos, mentionne seulement la tête de Méduse, sans dire un mot de l'égide; mais l'omission d'un attribut aussi ordinaire dans les statues d'Athéné est facilement explicable; d'ailleurs un scholiaste d'Aristophane nous apprend que Phidias fut accusé d'avoir volé l'ivoire, ou plutôt, d'après une correction certaine, l'or des écailles qui recouvraient l'égide (4).

Le costume de la déesse est exactement le même dans la nouvelle statue que dans l'ébauche de M. Ch. Lenormant : il se compose de la tunique talaire recouverte de l'*ampechonium*, et non pas de la simple tunique, comme le pensait M. Beulé, d'après Pausanias, qui sur ce point encore a pu négliger un détail sans importance. Dans notre figure la seconde tunique est retenue à la taille par une ceinture de serpents; elle retombe sur le côté droit en plis flottants mais symétriques, et se termine par quatre pointes, au bout desquelles pend une sorte de gland en forme de boule. La tunique talaire descend jusqu'aux pieds; mais le travail de cette draperie est médiocre; les plis sont raides sur la jambe droite, plus souples sur la jambe gauche. Les pieds, en partie recouverts par la

(1) Plat., *Hipp. maj.*, 12, p. 290 B.

(2) Elle se termine au milieu du dos et présente, à droite et à gauche, deux saillies symétriques, qui ressemblent à celles qu'on voit dans une statue de l'Acropole (Michaelis, *der Parthenon*, pl. XV, fig. 2 *a*).

(3) Cf. les textes mentionnés par M. Fr. Lenormant, *la Minerve du Parthénon*, p. 23.

(4) Aristoph, *ad Pac.*, v. 605.

tunique, portent des sandales, dont la semelle est épaisse, mais n'est pas décorée de bas-reliefs comme dans la statue du Parthénon.

Le bras gauche s'écarte du corps, à partir du coude, par un mouvement plein de grâce, et repose doucement sur le bouclier ; autour du poignet s'enroule un serpent en guise de bracelet. La main s'appuie sur le rebord du bouclier ; mais la disposition des doigts montre bien qu'elle ne tenait pas en même temps un autre objet tel qu'une lance. La même disposition dans la statuette du Théseion a fait penser à M. Fr. Lenormant que la lance, dont parle Pausanias, était seulement appuyée sur le bras. Notre copie ne porte aucune trace de cet attribut, ni sur le bras ni sur le piédestal.

Le bouclier ne présente, sur toute sa surface arrondie, d'autre sculpture que le Γοργόνειον, qui en occupe le centre. A cet endroit la tête de Méduse est plus distincte que sur l'égide : la chevelure est épaisse et divisée en deux bandeaux par une raie, comme sur le bouclier de Stangford (1) ; de plus, à droite et à gauche de la chevelure, s'ouvrent deux ailes relevées, dont les traits, gravés dans le marbre, gardent de la couleur rouge ; la figure est ronde, les joues larges, le nez aplati, la bouche énorme, le menton court ; sous la tête, les serpents, au lieu d'être sculptés comme le reste, sont seulement représentés par des lignes rouges. Sur la partie concave du bouclier, qui dans l'original était aussi, d'après le témoignage des auteurs, couverte de sculptures, on ne voit dans la copie que la poignée destinée à recevoir le bras de la déesse. La même absence d'ornementation se remarque sur le piédestal, qui, pour être semblable à celui de l'Athéné Parthénos, devrait représenter en bas-relief la naissance de Pandore ; sur ce point la statuette de M. Lenormant est plus exacte et plus instructive; mais cette différence prouve seulement, ce me semble, que les répliques, sans doute fort nombreuses, de l'Athéné Parthénos furent appropriées par les artistes de l'époque romaine à tous les goûts et à toutes les bourses : il dut y en avoir de toutes les dimensions, et, même parmi les statues du même format, les unes purent représenter plus fidèlement tel détail de l'original, comme les ornements du casque, les autres tel autre, comme les bas-reliefs du bouclier et de la base.

Le serpent se dresse sous le bouclier : son corps porte partout des traces de couleur jaune ; les écailles, sur un de ses replis, paraissent marquées en rouge ; la tête, soutenue par un tenon qui se détache du bouclier, fait saillie en avant, tandis que la queue se replie en arrière et se termine en spirale près du pied gauche de la déesse.

Le bras droit est brisé au coude et au poignet ; la seconde de ces cassures, qui est ancienne, avait été réparée à l'aide d'un scellement de fer, qui, en s'oxydant par l'humidité, a déteint pour ainsi dire sur le marbre, et donné à l'avant-bras et à la main une couleur rougeâtre et comme

(1) Michaelis, *der Parthenon*, pl. XV, fig. 34.

transparente. Tous les morceaux ont pu être retrouvés. Le bras, d'abord serré contre la poitrine, est replié au coude et s'avance ensuite horizontalement ; le poignet porte, comme au bras gauche, un serpent enlacé ; la main, ouverte, tient dans la paume une petite statue de Victoire ; le pouce et l'index subsistent; les trois autres doigts manquent. Le revers de la main repose sur une colonnette non cannelée, haute de 0m,45, qui s'élève, à l'angle du piédestal, sur une base du genre ionique, et qui se termine au sommet par une sorte de chapiteau double, sans style et sans caractère. La Victoire est tournée vers le spectateur, mais un peu obliquement, de manière à être vue de trois quarts, quand on regarde en face la statue de la déesse. La tête manque; autour du cou paraissent des couleurs jaunes, qui indiquent sans doute la place des cheveux. Le costume est le même, sauf l'égide, que celui d'Athéné; mais la seconde tunique, plissée sur la poitrine et serrée à la taille par une ceinture, ne retombe pas à droite de la statuette, comme dans la figure principale ; elle est relevée à gauche, et passe sur le bras, pour redescendre ensuite le long du corps, à peu près jusqu'à la hauteur des genoux. La tunique talaire, au-dessous de la ceinture, dessine la forme des jambes ; celle de gauche est portée en avant ; celle de droite se tient un peu en arrière ; l'un des pieds, d'un travail particulièrement délicat, est seul à découvert et légèrement incliné. Sur le bras gauche, la Victoire porte les pans de sa tunique relevée, et dans sa main elle serre un objet qui se confond presque par en bas avec la draperie, et qui en haut ne dépasse pas le niveau du poing. Le bras droit est nu, et la main, également fermée, tient un objet qui fait à peine saillie à la partie supérieure ; l'extrémité inférieure de cet objet est brisée ; il était naturel de penser d'abord que c'était un fragment de la couronne que présentait la Victoire, comme on le voit sur quelques médailles. Mais, parmi les morceaux dernièrement trouvés dans les fouilles, il y en a un dont la cassure s'adapte à une petite entaille parfaitement visible au bas de la draperie. Ce morceau est de forme arrondie, et il appartient sans doute à une sorte de guirlande, dont la Victoire tenait une extrémité dans chaque main. Les deux ailes ont été retrouvées, morceau par morceau : à peine soulevées et séparées du corps, elles indiquent nettement que la Victoire était au repos.

C'est ici que la nouvelle statue d'Athéné s'écarte des restitutions généralement admises pour l'Athéné de Phidias. M. Fr. Lenormant, prenant pour base la statuette trouvée par son père, pense que dans l'œuvre originale le bras droit était penché en avant, de manière à pouvoir supporter, par un mécanisme encore très compliqué, le poids considérable de la Victoire ; de plus, dit-il, ce mouvement est le seul qui convienne à la déesse, puisqu'elle reçoit dans sa main la Victoire, qui, les ailes déployées, vient lui offrir la couronne. La question paraît aujourd'hui moins claire : si la Victoire, au lieu de regarder la déesse, était tournée vers le spectateur, était-ce donc Athéné qui l'offrait au peuple, au lieu de la recevoir? Et, s'il en est ainsi, la position du bras ne doit-elle pas être horizon-

tale? Il importe donc de comparer brièvement les divers monuments où les archéologues ont reconnu la Victoire que portait l'Athéné Parthénos.

Pour affirmer que la Victoire avait les ailes ouvertes et largement déployées, M. Fr. Lenormant invoque un texte de Démosthènes et un passage du commentaire d'Ulpien (1), où les ailes de la Victoire sont appelées τὰ ἀκρωτήρια; mais ce mot a-t-il toujours eu une signification aussi précise? Il est bien vrai que les ailes sont déployées sur un bas-relief d'Athènes (2); mais en revanche elles sont rabattues sur tous les autres bas-reliefs et monnaies où cette figure se rencontre : M. Michaelis en fournit neuf exemples (3), qui, joints à notre statue, semblent assez concluants. Mais dans quel sens était tournée la Victoire? Ici les médailles varient, même celles de la même ville et du même prince : ainsi M. Fr. Lenormant cite une médaille d'Antiochus VII Évergète, où la Victoire regarde Athéné (4); M. Michaelis donne une médaille du même prince qui est de tous points identique, si ce n'est que la Victoire est tournée vers le spectateur (5). Quant aux bas-reliefs, il n'y en a pas un seul qui présente la Victoire tournée vers la déesse : sur les quatre que reproduit M. Michaelis, trois la montrent tournant le dos à Athéné (6); dans le quatrième, la Victoire est placée de côté, un peu comme dans la nouvelle statue (7).

Je laisse à des archéologues plus expérimentés le soin de décider la valeur qu'il convient d'accorder à tel de ces monuments plutôt qu'à tel autre. Je me contente de faire remarquer que, si la Victoire, dans l'œuvre de Phidias, regardait non pas Athéné, mais le spectateur, le bras de la déesse devait être horizontal; or, s'il est ainsi, l'idée d'un support donné à ce bras, quelque choquante qu'elle puisse paraître d'abord, ne saurait être repoussée sans raisonnement, surtout lorsque ce support figure dans un bas-relief attique du Musée de Berlin (8). Ce bas-relief prend une importance nouvelle depuis la découverte qui vient d'être faite; car, si dans notre statue la colonnette peut à la rigueur se justifier par la nécessité matérielle de soutenir le poids de la Victoire, la même explication n'est guère applicable à un bas-relief; et d'autre part il ne me semble plus possible de dire, comme M. Fr. Lenormant, que dans ce bas-relief « la colonne ne supporte pas la Victoire, qu'elle en est tout à fait indépendante, et qu'elle est d'ailleurs placée sur un autre plan ».

AM. HAUVETTE-BESNAULT.

(1) Demosth., *in Timocr.*, p. 738.
(2) Le Bas, *Voyage en Grèce*, *mon. fig.* pl. XXXIX.
(3) Michaelis, *der Parthenon*, pl. XV, fig. 7, 8, 10, 18, 19, 21, 22, 23, 27.
(4) Fr. Lenormant, *la Minerve du Parthénon*, p. 25.
(5) Michaelis, *der Parthenon*, pl. XV, fig. 27.
(6) *Ibid.*, fig. 7, 8, 10.
(7) *Ibid.*, fig. 6.
(8) Bœtticher, *Arch. Zeit.*, 1857, p. 66-72. Michaelis, *der Parthenon*, p. XV, fig. 7.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

M. Alexandre Bertrand achève la lecture de son mémoire relatif aux bijoux d'Apremont, mis par lui sous les yeux de la compagnie dans une précédente séance. Ce mémoire ne devant pas être imprimé dans la *Revue*, nous en donnons l'analyse d'après le *Journal officiel*.

Les bijoux d'Apremont consistent en une couronne et une coupe d'or qui, grâce à l'heureuse intervention de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, font aujourd'hui partie du musée des antiquités nationales établi à Saint-Germain. M. Bertrand entend laisser à M. Perron, receveur municipal à Gray, à qui appartient l'honneur d'avoir provoqué et dirigé les fouilles, le soin d'en publier la relation détaillée; il désire seulement présenter des considérations touchant le caractère et l'intérêt historique de ces spécimens de l'orfèvrerie gauloise. Est-ce à dire que les bijoux d'Apremont ont été certainement fabriqués par des ouvriers gaulois? Non; le terme d'orfèvrerie gauloise est plutôt négatif; il signifie que les bijoux ne sont ni romains, ni étrusques; qu'en tous cas ils sont antérieurs à la conquête.

Ils viennent prendre place dans une série déjà nombreuse : trente-six localités ont fourni des objets analogues recueillis soit dans des « trésors » soit dans des sépultures. Le nombre de ces objets dépasse la centaine. On y trouve des colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles, des coupes, des casques, des plaques, des couronnes, des bagues, etc. Sur les trente-six localités dont nous venons de faire mention, vingt-neuf sont d'antiques lieux de sépultures contenant des tumulus, tous analogues pour le mobilier et les rites funéraires. Dans dix de ces tumulus, le personnage est couché sur un char de parade, d'une grande richesse. Quand le défunt est d'un certain rang, il porte sur la tête une couronne ou un bandeau d'or. Une œnochoé à long bec est placée souvent près de lui. La similitude des bijoux, la présence du char de cérémonie, l'uniformité des œnochoés, la conformité des rites, autorisent à penser que ces tumulus cons-

tituent un ensemble appartenant à une même civilisation, à une même période de notre histoire. Ces monuments apparaissent avec les mêmes caractères sur les deux rives du Rhin, de Trèves à Fribourg d'un côté, de Stuttgart aux sources du Danube de l'autre. Ils forment un groupe restreint et homogène qui se rattache à une classe de sépultures extrêmement nombreuses, véritables cimetières dont l'existence est constatée dans le Birkenfeld, la Hesse Rhénane, une partie de l'Alsace, les Vosges, la Suisse, le Jura, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Berri, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Bavière et même la Bohême, l'Autriche et le Hanovre.

Les antiquités recueillies sous ces tumulus occupent la salle VI du musée de Saint-Germain ; elles représentent une civilisation d'un caractère tranché, où rien de romain ne se montre. Par quelques détails, elle rappelle la civilisation étrusque; par d'autres, beaucoup plus nombreux et plus importants, elle s'en distingue très nettement. Jugée par les produits qu'elle nous a transmis, on peut dire que la barbarie y côtoie partout un art relativement avancé.

Plusieurs vases de bronze portent l'empreinte de l'art étrusque de la belle époque ; sur divers points on a recueilli des vases en terre peints, de travail grec. Ces faits sont exceptionnels ; les tombes des chefs renferment seules des objets étrusques. Le mobilier dénote en général une industrie indigène ou puisant à une autre source : ceci est vrai surtout des bijoux d'or. Nous n'avons aucune raison de supposer qu'une coupe comme celle d'Apremont, que des bandeaux d'or aussi simples, bien qu'ils soient légèrement ornés, que ceux d'Allenluften, Chatonnaye et Ensisheim, que des couronnes simplement battues au marteau comme celles de Huntersingen, de Hatten, de Mercey et de Somme-Bionne, soient un produit de l'art étrusque. Les motifs d'ornementation, obtenus presque toujours par le procédé si primitif du repoussé (grènetis, zigzag, fausse grecque), se retrouvent sur les poteries les plus anciennes de la Haute-Italie et de la Gaule. Il n'est pas nécessaire, pour expliquer le goût des Gaulois pour cette ornementation, de recourir, comme on le fait en Allemagne, à une influence étrangère.

Les cônes d'or d'Aventon et de Schifferstadt, les vases d'Unter-Glauheim, ont leurs analogues dans les coupes d'or de l'âge du bronze en Scandinavie. L'œuvre la plus remarquable, le beau casque d'Amfréville, n'a rien d'italien. Les deux cornes d'or du petit Asperg (1), de même travail, rappellent celles qui ont été découvertes en Crimée et qui sont actuellement au musée de l'Hermitage. Si nous cherchons les origines de cet art, il faut nous tourner non vers l'Italie, mais vers l'Asie. Les objets de bronze eux-mêmes ne sont pas tous étrusques ou indigènes : les casques de Berr et de la Gorge-Meillet, les bouterolles à ailettes des fourreaux d'épée de

(1) M. Alex. Bertrand fait passer sous les yeux de l'Académie des photographies et des dessins de ces différents objets.

Baresia et de Quémigny, les vases de Matrai et de Sesto-Calende, les roues de char de Sainte-Colombe et de Ludwigsbourg portent l'empreinte traditionnelle de l'art oriental dégagé de toute influence étrusque.

Les armes de luxe de ces sépultures ont le même caractère, semi-barbare, semi-oriental.

La date moyenne de ces tumulus est fixée sans effort par les objets d'art ou d'imitation classique qu'ils renferment. La période à laquelle on doit attribuer ces monuments peut, d'après ces données, s'étendre du commencement du ve siècle au milieu du IIe siècle avant notre ère.

Il y avait donc au nord des Alpes, principalement dans la partie de la Gaule arrosée par le Rhin, bien avant la conquête romaine, même avant la fin des guerres puniques, une civilisation où se trouvait confondue l'industrie indigène, encore fort grossière, avec l'art étrusque et un art oriental d'importation ou de tradition; et tout cela constituait un ensemble original, dont l'exploration scientifique des tumulus, à peine ébauchée aujourd'hui, nous permettra de rétablir les détails. Dès maintenant les grandes lignes en sont tracées. Les rapports soutenus que nos pères, à l'époque héroïque de leur histoire, avaient conservés en Orient, ceux plus étroits encore qu'ils avaient établis, *par les routes des Alpes*, avec les peuples du versant méridional de ces montagnes, ce qui leur restait de barbarie primitive, tout cela frappe ici nos yeux de la manière la plus sensible.

Les bijoux d'Apremont et leurs analogues sont, en conséquence, d'un très grand prix pour nous; ils nous fournissent un des éléments les plus solides qui concernent le problème de nos origines ou plutôt des origines de la civilisation gauloise. En l'absence de textes authentiques et contemporains des événements ou d'une tradition nationale incontestée, nous puisons, dans l'étude des sépultures et de leur mobilier, des indications positives, à l'abri de toute critique, touchant les mœurs et les relations extérieures de nos ancêtres, à l'aurore de notre histoire. Nous parcourons avec eux, sous la conduite de cette multitude de petits chefs, dont nous exhumons les dépouilles mortelles, les grandes voies de migration, de commerce ou de conquête qu'ils ont suivies.

Un point important de géographie historique se dégage tout d'abord : le centre de la puissance gauloise, du ve au IIe siècle avant notre ère, était sur le Rhin, dont nos pères occupaient les deux rives. Là résidaient les chefs les plus riches et les plus puissants. Le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Bavière étaient des contrées aussi gauloises que l'Alsace, la Lorraine, la Suisse, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Berri. Dans ces régions était la véritable pépinière de ces *hommes d'armes*, les *Gæsates*, toujours prêts à franchir les Alpes à l'appel des Cisalpins. Là était le cœur de la Gaule guerrière et aventureuse.

Les populations de l'ouest de notre pays se présentent sous un autre aspect archéologique; elles étaient plus paisibles et plus sédentaires; étaient-elles inférieures en civilisation? Il ne faudrait pas se hâter de l'af-

firmer. Concluons-en seulement que la civilisation de la Gaule, en ces temps reculés, n'était point uniforme.

Un autre fait digne de remarque : il paraît démontré, ajoute M. Bertrand, que le Rhin et les passes orientales des Alpes étaient alors les principales, pour ne pas dire les uniques voies de commerce entre la Gaule et l'Italie. Presque rien ne passait par la Corniche, où dominaient les populations liguriennes ; l'Étrurie ne nous envoyait rien ou presque rien par Marseille.

Il nous reste à dire un mot de la couronne et de la coupe d'Apremont. La couronne est formée d'une feuille d'or battu, portant des ornements au repoussé : ces ornements consistent en grènetis, en fausses grecques, en simples filets. La forme du diadème est celle qui résulterait de la superposition, par leur côté évasé, de deux cercles représentant la surface extérieure de deux segments égaux d'un cône. Sans doute, ce diadème était garni intérieurement d'un bonnet de cuir qui s'ajustait sur la tête et s'allongeait en pointe retombant sur la nuque. L'aspect général de la coiffure rappelait le turban oriental. La coupe est formée d'un cercle régulier, haut de 2 centimètres et demi environ, se rattachant au fond par un pan rabattu.

M. A. de Longpérier attire l'attention de l'Académie sur trois monnaies du moyen âge remarquables par la signification politique qu'il est permis de leur attribuer. Ces monnaies ne sont pas seulement extrêmement rares, ce sont des monuments historiques du plus haut intérêt (voir le *Journal officiel* du 8 décembre 1880). L'espace nous manque, à notre grand regret, pour donner de cette communication une analyse suffisante.

M. Edmond Le Blant continue la lecture de son curieux mémoire sur les écrits hagiographiques exclus de la collection de dom Ruinart.

Dans la séance du 17 décembre M. le comte Riant a été élu membre ordinaire de l'Académie, en remplacement de M. de Saulcy, par 24 suffrages contre 10 donnés à M. Oppert, sur 34 votants. X.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

A MM. les Directeurs de la *Revue archéologique*.

Messieurs,

La *Revue archéologique* a publié récemment un mémoire étendu de M. le docteur Vercoutre sur la médecine publique dans l'antiquité grecque; c'est le commencement d'une série d'études qu'on ne saurait trop encourager et que, pour ma part, j'engage fort l'auteur à poursuivre. Malheureusement, ce premier mémoire renferme quelques erreurs assez graves et quelques affirmations hasardées, qu'il serait peut-être utile de signaler dans le journal même où elles se sont produites. Bien donc que je me sois occupé plus longuement du sujet dans un journal de médecine, je viens vous prier de vouloir bien accueillir dans votre savante revue les courtes observations suivantes.

1° M. Vercoutre écrit : « Suivant Didore de Sicile, c'est Charondas qui, le premier, à Thurium, promulgua une loi d'après laquelle les malades seraient désormais soignés aux frais publics (Diod. de Sic., liv. XII, ch. XIII). » Or voici le texte de Diodore. J'emprunte à l'édition de Dindorf (Didot) la traduction latine, qui sera plus que le texte grec à la portée du lecteur : « Homines illitteratos, ut summis bonis destitutos, ad meliorem illе cultum... revocavit, et publica illos cura impensaque erudiendos censuit. Itaque tanto superiores legumlatores, qui publica mercede medicos sanandis privatorum morbis conducendos esse sanxerunt, antegressus est, ut illi *corporibus* medelam adhibendam censuerint, ipse *animos inscitiæ morbo vexatos* curarit. » Ce qui veut dire très clairement que Charondas a été supérieur aux législateurs qui l'ont précédé en ce que ceux-ci instituaient des médecins salariés pour guérir les maladies du corps, tandis que lui s'est appliqué à guérir l'ignorance, qui est une maladie de l'esprit.

J'ajoute que, dans ce qui a été conservé des lois de Charondas (Diod. de Sic., *Bibl. hist.*, liv. XII; Stobée, *Florilegium*, XLIV, 40, éd. Gaisford), comme dans les passages des anciens auteurs où ces lois sont mentionnées, notamment Aristote (*Politique*, liv. IV, ch. X), Cicéron (*Des lois*, liv. II),

rien absolument ne se rapporte à l'institution de médecins publics; et il en faut dire autant des lois de Zaleucus, dont celles de Charondas passent généralement pour être une imitation.

2° Appelé, par la suite de ses commentaires, à citer un passage des *Acharniens* (vers 1030, 1031, 1032), où un certain Pittalus est indiqué comme médecin, M. Vercoutre suppose que *Pittalus* est un pseudonyme, cachant le nom véritable du médecin public, et que ce nom devait être *Attalus*. Je cherche le motif de cette supposition. Ce qui paraît bien démontrer que ce Pittalus était un personnage réel, c'est qu'il est nommé également dans *les Guêpes*. Le scholiaste grec d'Aristophane le donne pour un médecin d'Athènes qui formait des élèves, et les meilleures histoires de la médecine le mentionnent formellement.

3° L'auteur émet l'opinion que le médecin municipal, en Grèce, était tenu de donner des soins, et des soins gratuits, à *tout le monde*, et non pas seulement aux indigents; et, en même temps, il professe qu'un seul médecin municipal était élu pour chaque cité, quelle que fût sa population. Ces deux assertions semblent contradictoires; mais l'une et l'autre sont, je crois, contestables. La première s'appuie sur l'interprétation d'un texte mutilé (inscription relative à Ménocrite, médecin de Bryconte), qui a nécessité des restitutions assez considérables, et dont le sens d'ailleurs, sur le point en question, reste obscur. Quant à la seconde assertion, elle n'a d'autre appui qu'un passage du *Gorgias* (c. x), où Platon parle au singulier du médecin public à élire. Mais ce langage ne diffère pas de celui que nous tenons nous-même quand nous demandons qu'on choisisse *le professeur* parmi les plus habiles, ou *le maire* parmi les conseillers municipaux. Que Ménocrite ait été le seul médecin public de la cité de Bryconte, sorte de bourgade de l'île de Carpathos, que ne mentionnent, en parlant de cette île, ni Homère, ni Strabon, je le crois aisément; mais je doute fort qu'il en ait été de même, comme l'affirme M. Vercoutre, pour Athènes, c'est-à-dire pour une cité partagée en huit ou dix régions et à laquelle on prête une enceinte d'une trentaine de kilomètres. Tout le monde sait, du reste, que plus tard, à Rome, le nombre des médecins publics chargés exclusivement des indigents fut de quatorze (un par région), et que dans des cités moins grandes il varia de cinq à sept.

4° Je crois avec M. Vercoutre que l'*officine* (ἰατρεῖον) mise par les cités à la disposition du médecin public recevait quelquefois des malades à demeure; par exemple, ceux dont l'état ne permettait pas le transport quotidien de l'iatrion à leur domicile, et réciproquement. C'est ce qui me paraît résulter de divers passages du livre hippocratique intitulé *l'Officine*, livre consacré au traitement des maladies soignées dans l'établissement et qui contient, par exemple, des instructions relatives au traitement des fractures pendant un certain nombre de jours, avec recommandation de ne poser les attelles que le septième. Il n'est pas supposable qu'un individu atteint de fracture de cuisse ou de jambe ait dû être

amené chaque jour à l'officine pour y recevoir les pansements nécessaires. Mais M. Vercoutre, qui ne donne pas cette raison de son opinion sur l'internat des malades, en présente d'autres qui sont loin d'être convaincantes, parce qu'elles forcent le sens des textes. Timarque peut faire semblant d'étudier la médecine dans l'officine d'Euthydique (Eschine contre Timarque, par. 40), cette officine peut avoir des élèves, Lamaque peut demander à être porté dans la maison de Pittalus (*Acharniens*), sans que rien de tout cela implique le traitement des malades à demeure dans l'officine. J'en dis autant de l'exemple du philosophe Bion qui, tombé malade à Chalcis, aurait été, selon M. Vercoutre, recueilli dans une officine publique où, par parenthèse, il aurait cruellement souffert de l'*indigence* des médecins. Or, le texte allégué de Diogène de Laërte (trad. lat. de Cobet, éd. Didot, liv. IV, 7) ne dit rien de cette admission du philosophe dans un iatrion, ni public, ni privé ; de plus, il attribue les souffrances du malade à l'*absence* de gens pour lui donner des soins, « eorum *inopia* (ἀπορία) qui infirmum curarent et foverent dire cruciatus est. » Et c'est pour cela qu'Antigonus lui envoya deux serviteurs, comme on peut le voir dans la suite du passage cité.

5° Enfin, l'auteur signale dans Archagatus, venu du Péloponèse à Rome (220 ans environ avant J.-C.), le premier *médecin public* de la cité ; et cela parce que, après lui avoir conféré le droit quiritaire, on lui achète, des deniers publics, une boutique (taberna). Je ne puis voir là qu'une supposition peu justifiable. Rome, presque exclusivement livrée depuis des siècles à la médecine domestique et à l'impéritie de quelques empiriques, encourage la pratique d'Archagatus ; mais elle n'en fait pas un médecin municipal, un médecin des indigents, un médecin public. Ce praticien n'était d'ailleurs qu'un panseur de plaies, un *vulnerarius*, auquel on ne tarda pas à infliger le sobriquet de *carnifex*, et qui finit par être abandonné de tous. Il inaugura si peu l'ère de la médecine publique à Rome que, tout au contraire, il dégoûta, comme dit Pline, « de l'art lui-même ».

J'aurais plus d'une remarque encore à faire sur le contenu de ce mémoire. Je me borne à celles qui m'ont paru indispensables pour ne pas laisser s'égarer, dès le début, une question digne d'intérêt, dans des interprétations inexactes ou douteuses, qui pourraient avoir leur contrecoup dans la suite même des études de l'auteur.

Dr A. Dechambre,
Membre de l'Académie de médecine.

—— On écrit de Catane au *Journal des Débats* :

« Une découverte importante au point de vue historique et archéologique vient d'être faite dans un petit village de la province de Syracuse. Il s'agit d'un monument troglodytique creusé dans le roc vif, et ayant vingt-six mètres de long sur vingt de large et près de quatre de hauteur.

« Le professeur Sciutto-Patti, à qui on doit cette découverte, pense que ce monument n'est qu'un ancien temple chrétien ; et il est certain que

la plupart des choses qu'on y observe permettent de croire qu'un caveau aussi remarquable a pu servir au culte chrétien, d'autant plus que la plupart des historiens s'accordent à dire que le christianisme pénétra en Sicile dans les temps apostoliques. Mais, d'autre part, il est à remarquer que les monuments troglodytiques d'origine grecque abondent dans la même localité. Il n'est donc pas impossible que les premiers chrétiens n'aient fait qu'arranger pour les besoins de leur culte ce monument qui existait déjà et qui était peut-être un temple païen. Cette dernière opinion est, en effet, corroborée par la présence des traces qu'on observe, dans le monument en question, d'arcades, de piliers et de colonnes abattus à une époque postérieure à celle de son origine. »

—— La Société des Antiquaires de Picardie avait mis au concours la *description archéologique d'un canton*, et elle vient de décerner, le 28 novembre, la médaille d'or à M. Duhamel-Décéjean, pour la description du canton de Nesle (Somme).

Le mémoire couronné est d'une importance réelle, et mérite d'être signalé. Il ne renferme pas moins de 500 pages in-4° et 342 dessins, plans d'églises et de monuments, cartes du canton à diverses époques, fac-similés d'inscriptions, etc. Des développements très intéressants sont donnés au chapitre des habitations préhistoriques, à propos des cavernes factices. Dans l'architecture religieuse, l'auteur a mis en relief l'emploi de l'ogive déjà commun dans les premières années du XIe siècle, et qui avait paru jusqu'ici une exception très rare. En somme, c'est une œuvre très travaillée et érudite, qui mérite une mention spéciale parmi les travaux des sociétés savantes en 1880.

—— *Fouilles du Dr Schliemann à Orchomène* (Béotie). — M. Schliemann, qui s'est attaché à la recherche des antiquités homériques, et dont les travaux à Troie, à Mycènes et à Ithaque sont bien connus de nos lecteurs, vient d'entreprendre de nouvelles fouilles près du monastère de Stripon, en Béotie, se proposant de retrouver les restes de l'ancienne cité d'Orchomène, la capitale fameuse du royaume des Minyens.

Le Dr Schliemann a découvert quelques tombes, renfermant des fragments de poteries analogues à celles de Mycènes, et quelques inscriptions en dialecte béotien, sans doute des inscriptions funéraires.

C'est à Mme Schliemann que revient l'honneur des découvertes les plus intéressantes. Elle croit avoir retrouvé les restes du « trésor de Minyas ». Dans une lettre adressée au journal d'Athènes l' Ἐφημερίς, en date du 23 novembre dernier, elle dit : « Cette après-midi, nous sommes arrivés à une porte ouvrant sur un passage situé à droite du trésor (au nord du trésor). Au bout de ce passage était une seconde porte, qui conduit sans doute à une tombe ou à une chambre ; elle était entièrement fermée par une plaque de pierre couverte d'admirables reliefs. » La commission du gouvernement grec attachée aux fouilles du Dr Schliemann donne sur cette découverte quelques renseignements plus précis. C'est à une distance de trois mètres de la première porte qu'a été rencontré le bloc de

pierre qui barre le passage. Ce bloc, long de plus de 4 mètres et large de plus de 2, est tombé de la partie supérieure du passage, qui était couvert. Il est orné de fleurs sculptées.

Quel est le monument dont Mme Schliemann vient de découvrir l'entrée? Est-ce un trésor? Ce trésor est-il celui de Minyas?

La suite des fouilles nous permettra peut-être de répondre à quelques-unes de ces questions, et nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes nouvelles.

B. H.

— Le *Courrier de Castres* apprend que le curé de Notre-Dame de Noailhac a découvert, le 10 janvier, dans le parc du château de la Beloterie, un tombeau carlovingien.

A côté du squelette d'un guerrier franc, se trouvait, dans l'auge funèbre, une monnaie en argent, frappée à Toulouse au xe siècle, et portant les inscriptions suivantes :

Av. ✠ ODDO REX FR-C. Croix.
℟. ✠ IVI'ASOLOT pour TOLOSA IVI. Quatre annelets.

La légende du revers est écrite de droite à gauche, ce qui constitue une variété inédite.

L'empreinte du roi Eudes est le type générateur de tous ceux qui furent employés à Toulouse pendant la période féodale.

(*Journal des Débats*, 21 janvier.)

— Ἀθήναιον, n° de septembre et octobre 1880 :

M. G. Dimitsas, *Corrections critiques proposées pour les fragments de Strabon*, 2e partie. — St. Koumanoudis, *Fragment inédit d'un drame d'Euripide.* (Il s'agit du fragment tiré d'un papyrus égyptien du musée de Berlin, qui a été publié par Blass dans le *Rheinisches Museum*, avec ses restitutions et celle de Weil. M. Koumanoudis se borne à résumer l'article de Weil et à reproduire son texte.) — Koumanoudis, *Compte rendu du tome second de la publication, par M. Lambros, des œuvres de Michel Achominate.* — Sp. Bassis, *Interprétation d'un passage de Cicéron qui a été généralement mal compris* (*De oratore*, II, § 327). — Valois, *De trois vers de Dante* (chant V de *l'Enfer* : *Nessun maggior dolore*, etc.). — Koumanoudis : *Inscriptions inédites de l'Attique.* (1. Inscription votive d'un trépied. 2. Fragment d'un décret de l'époque macédonienne. 3. Stèle hypothécaire dont l'inscription est non pas gravée, mais peinte en noir. 4. Liste d'archontes qui donne un éponyme nouveau, probablement du temps d'Auguste). — Programme des cours professés à l'Université d'Athènes en 1880-1881.

— Παρνασσός du 31 octobre 1880 :

Nous y remarquons, entre autres articles, les suivants, qui se rattachent aux études dont nous nous occupons.

Nicolas Boulgareus, *les Archives de Corcyre*, 2e partie. Depuis la domination vénitienne jusqu'à nos jours. — Politis, *Mythes météorologiques*

populaires : la Trombe. — Dragatsis, *Antiquités du Pirée.* (Bas-relief votif. Inscription gravée sur le roc à Munychie.) — Chaviaras, *Inscriptions de Loryma, en Carie* (un décret du thiase des Adoniastes) — Nouvelles. Résumé d'un rapport de M. S. P. Lambros sur la mission scientifique qui lui avait été confiée par le gouvernement grec au mont Athos. Il a trouvé dans les bibliothèques un assez grand nombre de documents de l'époque byzantine, et il y a fait copier au crayon ou photographier, par M. Gilliéron, un certain nombre de peintures murales, de miniatures et de pages de manuscrits.

—— Nous signalerons aux numismatistes le fascicule que vient de publier la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale des Lincei. Il porte pour titre : *Il ripostiglio della Venera monete romane della seconda metà del terzo secolo, ordinate e descritte da Luigi Adriano Milano*, avec trois planches en héliotypie (Rome, Salvucci, 1880, gr. in-8°). Ce catalogue comprend la description de 4660 pièces, qui ont été trouvées ensemble dans la province de Vérone, et qui appartiennent toutes à la seconde moitié du troisième siècle de notre ère.

—— La collection de bronzes antiques de M. Julien Gréau, pour laquelle un catalogue spécial est en préparation, vient d'être installée au *Musée des Arts décoratifs* (Palais de l'Industrie, porte 7).

—— M. B. Aubé va faire paraître prochainement à la librairie académique Didier et Ce : *Les Chrétiens dans l'Empire romain*, de la mort de Marc-Aurèle jusqu'à l'avènement de Décius (180-249).

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du théâtre en France. *Les Mystères*, par L. Petit de Julleville, maître de conférences de langue et de littérature françaises à l'École normale supérieure. 2 vol. in-8, Hachette.

L'*Histoire du théâtre en France* se composera de plusieurs parties distinctes qui seront publiées séparément.

Les trois premières parties comprendront :

I. — Les mystères ;
II. — Le théâtre comique au moyen âge ;
III. — L'histoire du théâtre au temps de la Renaissance.

La première partie (*les Mystères*) forme deux volumes.
Le tome premier comprend l'histoire générale des mystères.
Le tome second renferme :

1° L'histoire chronologique des représentations ;
2° Le catalogue analytique et bibliographique des mystères ;
3° La liste des ouvrages à consulter sur les mystères ;
4° Un glossaire des mots difficiles d'ancien français cités dans les deux volumes.

Le premier volume de cette première partie de l'ouvrage, la seule publiée jusqu'ici, est donc une étude d'histoire littéraire, que tous les esprits cultivés trouveront plaisir et profit à lire ; le second est un recueil de documents et d'appendices, fort utiles sans doute, mais destinés surtout aux érudits, à ceux qui voudront étudier à nouveau la matière et vérifier les assertions de l'auteur. Ce sont des pièces à l'appui ; c'est en les parcourant que l'on se fera le mieux une idée du travail énorme que représente l'histoire. Un certain nombre des cent trente mystères qu'a analysés M. P. étaient inédits ; c'est dans les manuscrits des bibliothèques qu'il a fallu les poursuivre et les déchiffrer ; d'autres n'étaient connus que par des éditions anciennes dont les exemplaires sont parfois très rares ; les éditions modernes avaient souvent besoin d'être contrôlées à l'aide d'un nouvel examen du manuscrit. M. P. a commencé à préparer son ouvrage quand il habitait la province et qu'il était encore, par conséquent, éloigné des grands dépôts où se conservent les originaux de ces œuvres depuis longtemps oubliées. Il n'en a pas moins entrepris dès lors, avec un zèle et une curiosité que l'on ne saurait trop

louer, toutes les recherches nécessaires; depuis que sa nomination à l'École normale l'a fixé à Paris, il les a poursuivies et menées à bonne fin avec une arde ur et ne patience que n'ont pu décourager les nouveaux devoirs qu'il avait acceptés et qu'il a si bien remplis. Ceux qui se sont voués de bonne heure à l'étude du moyen âge et qui en ont fait l'occupation de toute leur vie sont enclins à monter la garde autour de leur domaine avec un soin jaloux; il leur semble souvent que l'on commet une indiscrétion en venant chasser sur leurs terres, et ils sont assez disposés à traiter comme des intrus les curieux qui, sans avoir reçu la même éducation spéciale, s'avisent un beau jour de délaisser l'antiquité ou le dix-septième et le dix-huitième siècle pour chercher à se rendre compte par eux-mêmes de l'intérêt et des mérites de cette vieille littérature française que certains critiques proclament la première du monde. Au lieu de faire un accueil encourageant et hospitalier à ces prosélytes qui viennent adorer leurs dieux, ils serrent les rangs et croisent la baïonnette. Nous avons lieu d'espérer que si quelqu'un de ces ouvriers de la dernière heure a chance de trouver grâce devant ces gens d'humeur peu commode, ce sera M. Petit de Jullevile; autant que peut en juger un profane, il semble n'avoir rien épargné pour se rendre maître de son sujet et pour apporter, jusque dans la description des manuscrits, cette exactitude minutieuse que l'on recherche en pareille matière. Il savait sans doute à quoi il s'exposait, et comme, sans tenir compte des qualités de goût et du talent d'exposition qu'il aurait montrés dans le reste de son ouvrage, on lui aurait fait payer cher la moindre inadvertance ou la moindre omission commise dans la nomenclature et la critique des documents qu'il avait à mettre en œuvre.

L'auteur a eu raison d'être exact; c'est toujours un bon exemple à donner; mais ce qui est encore plus difficile et ce dont nous lui savons surtout gré, il a écrit un livre d'une lecture agréable et intéressante, bien composé, où l'on sent partout l'homme de goût autant que l'homme de science. Dans une intéressante et sobre introduction, M. P. nous montre comment le moyen âge a voulu nous donner un drame chrétien et national, qui, né, comme le théâtre grec, dans le sanctuaire même, aurait pu, si la tentative avait réussi, être plus original et plus vivant que notre tragédie classique du dix-septième siècle; il indique ensuite les causes qui ont fait échouer l'entreprise. «L'idée était grandiose, dit-il; l'œuvre fut manquée. »

Le reste du premier volume est consacré à des analyses étendues qui nous font connaître, l'une après l'autre, toutes les œuvres conservées, du XIIe au XVIe siècle; puis viennent des chapitres pleins d'intérêt où sont étudiés la composition, le style et la versification des mystères, la vie de leurs auteurs, la situation des acteurs et des entrepreneurs, la mise en scène et les spectateurs, etc. Rien de ce qui concerne le drame liturgique n'est omis.

L'auteur nous annonce, comme seconde partie, ce que l'on pourrait

appeler l'histoire de la comédie au moyen âge, une étude, conçue dans le même esprit, sur les *farces*, les *sotties*, les *monologues*, les *sermons joyeux*, les *moralités*. Nous ne pouvons que souhaiter voir bientôt paraître la suite de cet excellent travail.

G. P.

Du génitif latin et de la préposition DE, étude de syntaxe historique sur la décomposition du latin et la formation du français, par P. Clairin, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès-lettres. In-8, 305 pages. Paris, chez Vieweg, 1880.

Le travail que M. P. Clairin a publié sous ce titre : *Du génitif latin et de la préposition De*, est une étude intéressante et utile de syntaxe historique. Le titre de l'ouvrage ne doit pas nous tromper. Ce n'est pas une étude sur le génitif considéré en lui-même ; M. Clairin ne s'occupe du génitif latin et de la préposition latine *de* qu'en tant que l'histoire de cette préposition et de ce génitif sert à expliquer l'emploi de la préposition *de* dans le vieux français, et par suite, dans le français moderne. C'est donc une étude sur la langue française qu'il a voulu faire ; mais, s'il est impossible d'expliquer les constructions du français moderne sans remonter au français du moyen-âge, il ne l'est pas moins de rendre compte de la langue du xiiie siècle sans remonter au bas-latin, et le bas-latin ne s'explique lui-même que par un état antérieur de la langue latine. Voilà comment, pour nous expliquer les constructions de Villehardouin et de Joinville, d'où est sortie notre syntaxe moderne, M. Clairin est obligé de remonter jusqu'au temps de Cicéron. Dans cette longue chaîne de faits grammaticaux qu'il a essayé de rattacher les uns aux autres, il manque malheureusement un anneau : c'est le latin populaire. Nous savons qu'il différait sensiblement du latin classique ; mais quelles étaient exactement ces différences ? s'étendaient-elles à la syntaxe, ou se bornaient-elles au vocabulaire ? Ce sont des questions auxquelles nous ne pouvons répondre. Un certain nombre d'inscriptions, quelques passages des poètes comiques ou des conteurs de la décadence, nous autorisent à faire des conjectures, mais ne suffisent pas pour les vérifier.

Dans ce grand sujet de la décomposition du latin et de la formation du français, M. Clairin n'a traité qu'un seul point. Il a volontairement borné son ambition : il n'a pas voulu, nous dit-il lui-même, écrire toute l'histoire des variations et des transformations de la syntaxe, mais seulement un chapitre de cette histoire. Mais, pour approfondir le sujet restreint qu'il s'est proposé, il a dû se livrer à de longues recherches et embrasser un champ très vaste. La série des exemples va depuis le temps de César et de Cicéron jusqu'à celui de Joinville.

L'ouvrage se divise en trois livres : 1° latin ; 2° bas-latin ; 3° français.

Le premier livre s'ouvre par une introduction de quelques pages, dans laquelle l'auteur expose quelques idées sur la valeur des cas en général et sur celle du génitif en particulier. Cette introduction mise à part, le premier livre se divise en deux parties : la première est consacrée à

l'étude du génitif latin, la seconde à celle de la préposition latine *de*. Chacune de ces parties comprend cinq chapitres, qui correspondent à cinq périodes différentes de l'histoire du latin, savoir :

1° Première période classique (siècle d'Auguste);

2° Seconde période classique (de Tibère à Trajan);

3° Décadence païenne (depuis les Antonins jusqu'à la chute de l'empire d'Occident);

4° Pères de l'Eglise;

5° Ecrivains étrangers, imitateurs des classiques, jusqu'à l'époque de Charlemagne.

Chacun de ces chapitres admet autant de subdivisions qu'il y a d'emplois différents du génitif et de la préposition *de*. En ce qui touche le génitif, l'auteur le considère tour à tour comme complément du substantif, de l'adjectif et du verbe. Puis il entre dans le détail de chacun de ces emplois, et subdivise, par exemple, le génitif complément du substantif en génitif subjectif, objectif, de matière et de contenu, partitif, d'apposition, de qualité. Pour la préposition *de* il procède d'une manière analogue; seulement les divisions principales ne sont plus données ici par les mots avec lesquels cette préposition se construit, mais par les diverses significations qu'elle peut prendre (origine, lieu, temps, etc.).

Le livre deuxième traite du bas-latin. Ce qui est relatif au génitif y tient nécessairement peu de place, puisque ce cas tend de plus en plus à disparaître devant les empiétements successifs de la préposition *de*.

Le troisième livre est consacré au vieux français. Il est divisé en deux chapitres, de longueur fort inégale. Dans le premier, l'auteur étudie, du point de vue spécial où il s'est placé, les plus anciens monuments de la langue française, les Serments de Strasbourg, la Cantilène de sainte Eulalie, le Fragment de Valenciennes. Dans le second chapitre il recherche la valeur et les différents emplois de la préposition *de* dans le vieux français. Ce chapitre se subdivise en sept articles : il y est question soit des principaux emplois de la préposition *de* (marquant le point de départ, servant à former les compléments circonstanciels; *de*, partitif; *de*, équivalant au génitif latin complément d'un substantif), soit des différents mots avec lesquels se construit cette préposition, soit de certaines constructions particulières. Parmi ces constructions, il en est quelques-unes qui n'ont pas paru à l'auteur pouvoir se ranger dans une des catégories qu'il avait tracées. Il les a rejetées dans un Appendice de quelques pages.

Tel est le plan de cet ouvrage, qui pose et résout une importante question de syntaxe historique. L'auteur a réuni et classé méthodiquement un assez grand nombre d'exemples pour qu'on puisse suivre sans interruption les altérations successives de la syntaxe latine d'où est sortie lentement la syntaxe française. On peut même trouver que dans une partie de l'ouvrage les exemples sont trop multipliés. Etait-il nécessaire d'insister autant que l'a fait M. Clairin sur l'emploi du génitif latin dans

les écrivains de l'époque classique et même dans les écrivains de la décadence; et ne suffisait-il pas de quelques pages, pour nous mettre au courant de ce qui avait précédé le bas-latin? Comme les documents sur le latin populaire nous manquent presque complètement, il y aura toujours dans les textes en bas-latin beaucoup de choses qui ne s'expliqueront pas par l'usage des écrivains antérieurs, et il est dès lors inutile d'accumuler les exemples de ces écrivains, si du moins on n'étudie pas le latin pour le latin même, mais pour se préparer à l'étude du français.

On peut regretter, en revanche, que l'auteur n'ait pas donné plus de place aux textes écrits en bas-latin. Le second livre, consacré au bas-latin, est trois fois moins étendu que le premier, qui traite du latin proprement dit. Peut-être aurait-il fallu renverser la proportion, abréger beaucoup le premier livre, et ajouter au second. En effet, tandis que le latin classique ne rend que très imparfaitement compte du bas-latin, le bas-latin, au contraire, nous explique la plupart des constructions usitées en vieux français.

Si le développement du second livre nous paraît un peu maigre, nous n'adresserons pas la même critique au troisième, où l'emploi de la préposition *de* dans notre vieille langue est établi avec une grande richesse d'exemples. La division de ce troisième livre en deux chapitres ne paraît pas suffisamment justifiée. Pourquoi, en effet, séparer l'étude des plus anciens monuments français de celle des autres textes du moyen âge? Cette séparation n'est-elle pas contraire aux vues mêmes de l'auteur, qui considère le latin et le français comme une seule et même langue, dont les états successifs s'expliquent les uns par les autres, sans que la chaîne soit jamais interrompue? Ce n'est là, du reste, qu'une critique de forme; car rien dans l'ouvrage de M. Clairin n'autorise à penser qu'il ait été infidèle au principe même dont il s'est inspiré.

On peut adresser à son troisième livre d'autres critiques du même genre. Tout méthodique que soit en général le classement des exemples, M. Clairin n'a pas évité certaines erreurs. Par amour de l'ordre et de la clarté, il use de divisions et de subdivisions nombreuses; il en abuse quelquefois, et il lui arrive de séparer, en les rangeant dans des catégories différentes, des exemples qui auraient dû être réunis. Ainsi à la page 184, il cite, sous la rubrique : *De*, marquant l'éloignement, ces deux vers du *Roland* :

« N'i ad paien ki un sul mot respundet
Fors Blancandrin *de l' castel de Val-Funde* »;

et plus loin, page 190, sous la rubrique : *De*, marquant l'origine, ces deux vers du même poème :

« Si 'n apelat *Clarin de Balaguet*,
Et Joïmer et *Malbien d'ultre-mer.* »

Si M. Clairin veut distinguer en deux catégories l'idée d'éloignement

et celle d'origine, il semble qu'en tous cas les deux exemples que nous venons de citer devraient être rangés dans la même catégorie.

A la page 188, sous la rubrique : *De*, marquant l'éloignement, se trouve cet exemple :

« *D'ore en avant* mes cambrelens serés. » (Huon de Bordeaux, p. 182);

et à la page 194, sous la rubrique : *De*, marquant le temps, celui-ci :

« e te prè, anme, ki *des or en avant* ni faces niatt soefment » = « ne quid ultra leviter agas » (texte lorrain, p. 305).

Il est trop clair qu'on ne peut signaler aucune différence entre l'emploi de la préposition dans l'un et dans l'autre cas.

L'exemple suivant de Joinville (p. 210) :

« Cis sainz hom ama Dieu *de tout son cuer* »,

se trouve dans l'article : *De*, marquant la manière; et celui-ci, de saint Bernard (p. 212) :

« Je suis sueys et humbles *de cuer* »,

dans l'article : *De*, marquant la partie. Dans lequel de ces deux articles ces exemples doivent-ils figurer? Cela peut se discuter; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'ils doivent être classés dans le même.

On se demande pourquoi les deux exemples suivants (p. 189) :

« *Des feluns* felenie *istrad* » (*Rois*, I, p. 95),
« *Jo susciterai mal sur tei de ta maisun meïme* » (*ibid.*, II, 159),

figurent dans l'article : *De*, marquant l'origine, plutôt que dans l'article précédent : *De*, marquant l'éloignement. Peut-être faut-il conclure qu'il y a quelque chose d'arbitraire dans ces distinctions subtiles, et que l'excès de méthode est nuisible à la méthode même.

On ne s'explique pas bien pourquoi M. Clairin n'a pas placé à la page 240-241, dans la remarque III sur les constructions différentes avec les mêmes verbes, au moins une partie des exemples qu'il a rejetés dans l'Appendice, tels que : *Prendre congé de* ou *à*, *se faire aimer de* ou *à*, *menacer*, *commander*, *oublier*, *prometre de* ou *à*. (Appendice, p. 283-284.) Ces exemples auraient été tout à fait à leur place à la page 240-241; ils auraient donné plus de clarté et d'intérêt à un paragraphe qui semble un peu insuffisant, et qui se compose surtout de renvois à différents auteurs.

Pour en finir avec les critiques, nous regretterons que M. Clairin n'ait pas cru devoir, à la fin de son troisième livre, résumer en quelques pages les résultats auxquels l'a conduit sa consciencieuse étude. Quelles sont les constructions latines qui ont été remplacées par des construc-

tions françaises avec la préposition *de?* Y a-t-il eu en bas-latin des constructions avec *de* qui aient disparu en français, ou réciproquement le français a-t-il des constructions avec *de* qui n'existaient pas en bas-latin? La réponse à ces questions se trouve, je le sais, dans tout le livre de M. Clairin, et en abrégé dans la table des matières. Mais l'abondance même des exemples, qui est un des mérites de l'ouvrage, fait qu'il reste dans l'esprit une impression un peu confuse, et la table des matières ne nous offre qu'un résumé sec et insuffisant. D'ailleurs, dans la table des matières comme dans le livre même, il faut chercher les exemples de côté et d'autre pour faire les rapprochements qui seuls éclaircissent les idées et produisent une pleine lumière. Il est regrettable que M. Clairin, qui a le goût de la clarté, n'ait pas pris une peine qui en aurait épargné beaucoup à ses lecteurs.

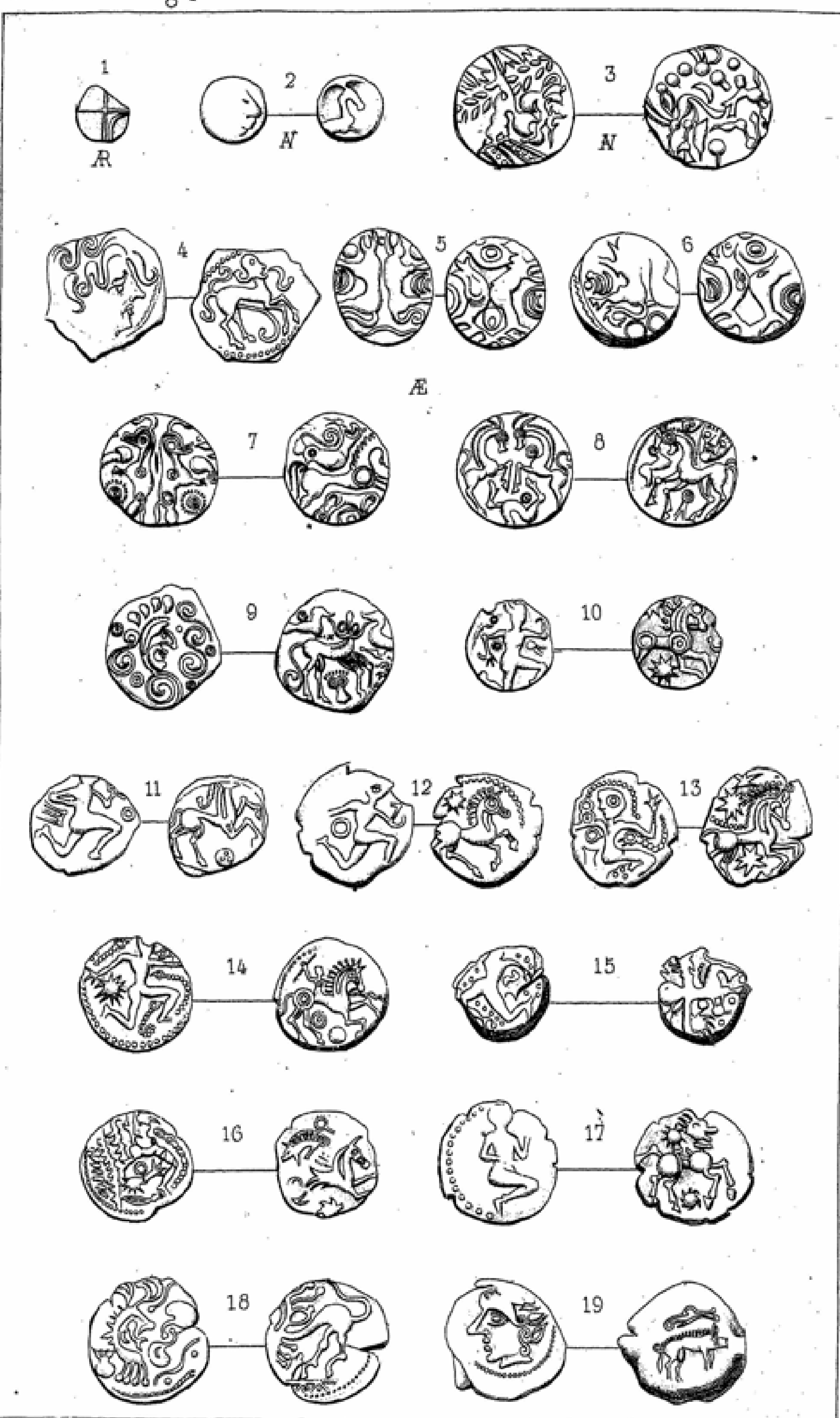
Ces critiques n'empêchent pas que l'œuvre dont nous venons de parler ne soit des plus utiles et des plus sérieuses. Elle a le double mérite de se renfermer dans un cadre précis et d'embrasser un vaste ensemble de faits grammaticaux. Les défauts mêmes qu'on peut lui reprocher tiennent en partie à la conscience de l'auteur, qui, n'ayant abordé son sujet qu'après de patientes recherches, n'a pas voulu laisser perdre les matériaux qu'il avait rassemblés, et qui a été quelquefois encombré de ses richesses. Il est à souhaiter qu'après un début si digne d'éloges, M. Clairin, poursuivant dans la même voie, nous donne d'autres études sur ce sujet si intéressant, et encore si neuf, des origines de la syntaxe française.

ANTOINE BENOIST.

Di una necropoli barbarica scoperta a Testona, memoria di CLAUDIO ED EDOARDO CALANDRA. In-8, 39 pages.

Ce mémoire, extrait des *Actes de la Société d'archéologie et beaux-arts pour la province de Turin*, volume IV, est rédigée avec grand soin. Il s'ouvre par quelques indications générales sur Testona, sa situation et son histoire; vient ensuite le récit de la découverte et la description des tombes ainsi que celle des objets qu'elles contenaient. Cette description, due à M. Edouard Calandra, forme la première partie; dans la seconde, M. Claude Calandra examine la question de savoir à quel peuple doit être attribuée cette nécropole. Il passe en revue les différents peuples barbares qui se sont établis par groupes dans l'Italie du nord vers les derniers temps de l'empire d'Occident et dans le siècle qui a suivi sa chute, et il conclut, ou plutôt ne conclut pas, en disant qu'il hésite entre les Sarmates, les Francs et les Lombards. Trois planches en lithotypie sont jointes à la dissertation et reproduisent très exactement les plus caractéristiques des objets trouvés dans les fouilles.

***



Imp. Brétier rue de Madame, 37.

MONNAIES GAULOISES TROUVÉES AU MONT CÉSAR

(C^{ne} de Bailleul-sur-Thérain. Oise)

NOTE

SUR LES

MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES AU MONT CÉSAR (OISE)

Le *Mont César*, colline isolée, d'une altitude de 82 mètres au-dessus des vallées et des marais environnants, est situé sur le territoire de la commune de Bailleul-le-Sec (Oise). Cette position a été occupée dès la plus haute antiquité ; les Romains y ont succédé aux Gaulois, et cette colline, par sa position topographique, offrait un emplacement très favorable à l'établissement d'un oppidum, qui plus tard devint un vicus romain ; elle est connue aussi sous les noms de *Camp de Bailleul, Camp de Froidmont, Camp de Bresles.* Le vocable dont je me sers est celui que l'on peut lire sur la carte du dépôt de la guerre. Là, comme sur beaucoup d'autres points, la dénomination, certainement moderne, de *Mont César* est due à l'imagination des érudits et des antiquaires, qui, suivant les résultats de leurs fouilles, sont portés à attacher le souvenir de César, d'Attila et de Charlemagne aux localités qui recèlent des ruines antiques au sujet desquelles la tradition est muette.

Il y a plusieurs siècles que le Mont César est une véritable mine archéologique ; MM. H. Barraud, Buquet, Houbigant, Provost (de Bresles), et bien d'autres, ont enrichi leurs collections d'objets et de monnaies antiques recueillis en ce lieu. Toutes ces collections particulières sont aujourd'hui dispersées, sans que l'on ait pensé à en rédiger des catalogues ; nous ne faisons donc que glaner dans un champ exploité depuis longtemps sans méthode ; les épaves très intéressantes que nous pouvons étudier aujourd'hui doivent faire regretter que les fouilles exécutées au XVIIe et au XVIIIe siècle n'aient pas été dirigées au point de vue scientifique.

Dans ces dernières années, M. Berton, propriétaire à Fay-sous-Bois, a eu la curiosité d'interroger une dernière fois le sol du Mont César. Il a entrepris ce travail d'exploration avec un désintéressement et une intelligence que nous souhaitons voir imiter partout où l'on fait des fouilles; ses fatigues, ses sacrifices pécuniaires, ont eu pour résultat de révéler des découvertes importantes dont il a déjà été question dans une publication spéciale (1). Dans cette étude, nous n'avons à examiner, grâce à son obligeance, que ce qui touche à la numismatique gauloise.

Nous devons vivement regretter de n'avoir aucune donnée sur les monnaies gauloises trouvées au Mont César avant les fouilles de 1878, particulièrement sur celles qui ont appartenu à M. Buquet, procureur du roi à Beauvais à la fin du siècle dernier. Les 226 pièces que je vais décrire présentent cependant, par leur juxtaposition, un intérêt incontestable. Il y a toujours profit pour la science, ainsi que je l'ai établi à propos de Poitiers et du Mont Beuvray (2), à dresser des inventaires méthodiques des monnaies antiques recueillies sur un point déterminé.

Notons, dès à présent, que l'on a trouvé au Mont César des instruments en silex et en bronze qui appartiennent aux temps antérieurs à la soumission de la Gaule; de plus, que l'occupation romaine persista jusqu'au IVe siècle.

Au centre du plateau se trouvait une élévation de terre qui recouvrait les fondations d'un édifice quadrilatéral, de huit mètres de côté, précédé d'un portique; cette élévation avait déjà été signalée par l'abbé de Fontenu (3). M. Berton avait d'abord pensé à conserver ces ruines, que l'on était autorisé à considérer comme ayant appartenu à un petit temple romain, et dans lesquelles il avait recueilli un certain nombre d'objets et de débris indiquant une ornementation assez complète; mais, voyant que les curieux et les promeneurs les détruisaient rapidement, il résolut de les démolir, après en avoir

(1) *Fouilles exécutées en 1878 par M. Isidore Berton. Le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain (Oise), oppidum gaulois et camp romain; étude archéologique et historique*, par M. Renet. Paris, Lacaze, 1879. — Dans ce mémoire M. Renet a décrit vingt-quatre types de monnaies gauloises, les seules recueillies en 1878. Depuis, M. Berton a singulièrement augmenté sa collection, ce qui nous permet d'en examiner l'ensemble.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVII. — *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXII, p. 16. — *Mémoires de la Société Eduenne*, nouv. série, t. II.

(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XX, p. 116.

levé le plan, et de chercher si, dans la couche inférieure, il ne trouverait pas de témoignages d'une antiquité plus reculée.

Son espoir ne fut pas déçu. Remarquons, en passant, qu'il n'est pas inutile de se résigner parfois à démolir, au profit des études archéologiques; que de richesses nous seraient inconnues si on avait respecté tous les tumulus! Les textes épigraphiques les plus intéressants n'ont-ils pas été arrachés à d'antiques remparts? Seulement, lorsque l'on doit recourir à cette mesure quelquefois pénible, il est indispensable de lever des plans exacts de ce qui est condamné à disparaître.

En déblayant le terrain, M. Berton constata qu'autour d'un cercle hypothétique touchant aux quatre côtés du quadrilatère on trouvait six tombes, dont la tête était appuyée à la circonférence et les pieds dirigés vers le centre; il y en avait probablement un plus grand nombre qui durent disparaître, ainsi que nous l'expliquerons dans un moment. L'une de ces tombes, restée intacte, longue de 2 mètres, large de $0^{m},50$, profonde de $0^{m},70$, contenait, outre deux cent trois monnaies gauloises, une bague, une boucle d'oreille, un anneau, le tout en bronze; des ossements décomposés, des clous en fer et quelques instruments en silex. Les autres monnaies gauloises étaient éparpillées soit dans l'intérieur des fondations du *sacellum*, soit à l'ouest, dans un endroit qui paraît avoir été bouleversé, peut-être lors de la construction de l'édifice romain. L'aspect des lieux et la disposition des tombes, formées de pierres sèches, permettent de supposer qu'il y eut là un tumulus, aplani pour établir les fondations du sacellum; l'architecte romain n'eut pas besoin de creuser partout jusqu'aux sépultures, qui par le fait étaient à $0^{m},20$ au-dessous de ces fondations.

Pour moi, il ressort de cet exposé qu'à l'époque romaine on construisait un édifice sur l'endroit même où des sépultures avaient été établies antérieurement; à cette occasion je ne puis m'empêcher de reproduire une opinion exposée par M. Alexandre Bertrand, dans une séance de la Commission de géographie historique de l'ancienne France : « Un certain nombre de hauteurs fortifiées possèdent encore aujourd'hui des chapelles entourées de la vénération des fidèles, qui, à époque fixe, y font des pèlerinages. Ces chapelles paraissent avoir succédé à des temples païens. Le fait est au moins prouvé pour les oppidum suivants : *Mont Beuvray* (Saône-et-Loire); *Mont Sène*, près Santenay (Côte-d'Or); Essarois (Côte-d'Or), aux sources de la *Cuve; Mont Marte*, près Avallon (Yonne).

« Non seulement les fouilles exécutées dans ces différents lieux ont mis à nu les soubassements des temples ou *sacella* primitifs,

mais la date de la destruction de ces édifices païens a pu être établie par M. Bulliot d'une manière certaine à l'aide du classement des monnaies romaines qui y ont été recueillies et qui ne dépassent, pour aucun de ces temples, l'an 400 ; pour l'un d'eux elles s'arrêtent à 375 (1). On peut en conclure qu'entre 375 et 400 exista dans les trois départements indiqués une sorte de croisade chrétienne dont le résultat fut le renversement des édicules païens. Il est remarquable que ces faits coïncident parfaitement avec la mission attribuée à saint Martin dans le pays éduen. Tout fait espérer que de nouvelles recherches amèneront la constatation de faits analogues dans beaucoup d'autres contrées (2). »

Passons maintenant à la description des monnaies (pl. V, n[os] 1 à 19).

1. Le type du droit est complètement effacé.

℞. Croix cantonnée d'un croissant. Æ. Un ex. — Cette obole, malheureusement très fruste, est une imitation des oboles massaliètes ; c'est la première fois que je vois cette variété sur laquelle un croissant remplace les lettres M ou MA.

2. Le droit est fruste. — ℞. Partie antérieure d'un cheval, à droite. *Or très pâle.* Un ex.

3. Type confus dans lequel on s'accorde à retrouver la dégénérescence d'un profil lauré à droite.

℞. Cheval barbare à droite ; le champ est semé de gros globules. AV. Un ex. — Ce statère, par sa provenance habituelle, est généralement attribué aux Atrébates. Quelques exemplaires isolés ont été recueillis sur le territoire des Rèmes ; mais on n'ignore pas que les monnaies d'or circulaient un peu partout (3).

4. Tête à droite, la chevelure disposée en quatre boucles.

℞. Cheval androcéphale à droite, une bride à la bouche, la queue bifurquée en forme de fleuron, l'organe sexuel démesurément exagéré. Æ. Un ex. — Six exemplaires de cette pièce qui, par son

(1) Les monnaies romaines trouvées en assez grand nombre au Mont César confirment cette observation.

(2) Voir Bulliot, *Mém. de la Soc. éduenne*, nouvelle série, t. III, p. 407 et sq.

(3) Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du N.-E. de la France*, première partie, pl. VI, n[os] 5, 6 et 7. Al. Hermand, *Numismatique gallo-belge*, pl. II. Ces statères très fréquents, sur le territoire des anciens Atrébates, se rencontrent aussi sur celui des Morins ; il y a lieu de rapprocher ce type de celui de pièces qui, assez communes en Angleterre, se trouvent surtout dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne (J. Evans, p. 62, pl. B, n[os] 1 à 7).

type, se rattache à la numismatique de l'Ouest, ont été trouvés à Poitiers (1).

5 et 6. Deux quadrupèdes cornus, debout et adossés; devant chacun d'eux, un croissant; dessous, un reptile?

℟. Deux quadrupèdes cornus debout, affrontés; au-dessous, un cercle centré (sur une variété, deux annelets); devant leur dos, un croissant; un autre petit croissant entre eux. Æ. Quatre ex.

7. Deux quadrupèdes cornus debout, adossés; devant chacun d'eux, un cercle centré.

℟. Cheval à droite; au-dessus et au-dessous, des signes indéterminés qui semblent être des animaux fantastiques dont l'un des deux a une forme d'oiseau. Æ. Deux ex. — Un bronze analogue est attribué, par quelques numismatistes, aux Ambiens. Comme type, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces pièces des bronzes tantôt muets, tantôt présentant la légende ΑΓΗΔ, qui se rencontrent très fréquemment chez les Meldes, les Bellovaques et les *Parisii*. Jusqu'à ce jour on n'en a pas encore rencontré un seul exemplaire sur le territoire des Sénons, ce qui permettrait de douter que le nom d'*Agedincum* puisse se retrouver dans ΑΓΗΔ (2).

8. Deux chevaux cabrés et affrontés; dessous, un troisième cheval renversé.

℟. Cheval à gauche; un petit poulain semble s'élever vers sa tête; au-dessus, une tête humaine, de face; dessous, un symbole terminé par un annelet centré. Æ. Trois ex. — Ces pièces peuvent être rapprochées d'un denier d'argent, publié par Lambert et trouvé aux environs d'Amiens (3).

(1) *Revue numismatique*, 1852, pl. V, nº 12.

(2) Le type de deux animaux adossés se trouve aussi en Angleterre; voy. J. Evans, *The coins of the anciant Britons*, pl. G, nºˢ 11 et 12. Voyez aussi la curieuse pièce gravée dans la *Revue numismatique* de 1859, pl. II, nº 17. M. Hucher fait observer qu'ici les deux animaux ne sont pas affrontés, mais que la tête de l'un correspond à la partie postérieure de l'autre; le cheval du revers, bridé et sellé, porte sur sa croupe un petit sanglier; entre ses jambes on voit un hippocampe à tête de griffon.

(3) Lambert, *op. laud.*, 2ᵉ partie, pl. VI, nº 22. Sur cette pièce, les deux chevaux, dont la crinière est traitée dans le style armoricain, ont entre eux une sorte de sceptre ou miroir; à l'exergue, deux symboles alternés en forme de lances et de partie antérieure de serpents. Au droit, un cheval à crinière armoricaine, et à queue bifurquée, galope au-dessus d'un fleuron terminé par un symbole cruciforme.

9. Tête à droite, les cheveux disposés par mèches hérissées; devant, un symbole en forme de S.

℞. Animal cornu à droite, levant la tête comme s'il mugissait; deux petits quadrupèdes semblent sortir de sa bouche; dessous, une tête barbare d'animal, de face. Æ. Six ex.

J'ai cru utile de réunir ici la description de ces quatre pièces, dont les types ont une certaine analogie et qui ont une signification mythologique que nous ne pouvons encore deviner. Jusqu'ici, ces monnaies n'avaient pas été dessinées; connues par rares unités dans quelques collections, leur présence en nombre au Mont César permet de les classer aux Ambiens ou aux Bellovaques.

Voici maintenant une série qui doit être attribuée avec quelque certitude aux Véliocasses, sur le territoire desquels ces monnaies sont très communes; on en a recueilli une grande quantité à Saint-André-sur-Cailly et à Sainte-Beuve-Epinay (Seine-Inférieure).

10. Personnage courant à droite; derrière lui, un reptile; sous son bras droit, un astre; sous son bras gauche levé, un objet qui semble être une tête de reptile; devant lui, sur certains exemplaires plus complets, une branche d'arbre?

℞. Cheval à droite, la croupe et le poitrail formés par un cercle; dessus et dessous, un astre rayonnant contenant trois points ou globules. Æ. Un ex. — Quelques numismatistes considèrent le personnage représenté au droit comme agenouillé; d'autres y voient un homme dansant; pour moi, il me semble que le personnage en question est dans l'action d'une fuite précipitée (1).

11. Personnage courant à droite, la chevelure hérissée et terminée par un enroulement sur la nuque; il tient un torques, la main droite appuyée sur la poitrine; devant lui, un objet circulaire; derrière, un objet indéterminé (2).

℞. Cheval androcéphale à droite, la crinière disposée comme la coiffure du personnage représenté au droit; devant, un annelet; des-

(1) E. Hucher, l'*Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 2e partie, p. 37. — Lambert, 2e partie, pl. XII, no 9. Lelewel, *Type gaulois ou celtique*, pl. IX, p. 53. Cette manière de représenter la croupe et le poitrail du cheval par deux cercles quelquefois centrés, est également employée dans la numismatique bretonne. Voy. J. Evans, *op. laud.*, pl. F. nos 5 à 8 et 11; G, 3, 4 et 7; I, 8 et 9.

(2) Hucher, 2e partie, p. 38. — Je dois faire observer, en passant, que dans la description des monnaies du Mont César, j'indique parfois des détails que le graveur n'a pas rendus, parce que je les ai constatés sur des exemplaires mieux conservés ou plus complets.

sus et dessous, un globe, souvenir de l'astre rayonnant, contenant trois globules. Æ. Un ex.

12. Personnage courant à droite; sous son bras gauche levé, un annelet.

℞. Cheval à gauche; au-dessus de sa croupe, un globe ou astre rayonnant. Æ. Un ex.

13. Personnage courant à droite et tournant la tête de trois quarts pour regarder en arrière; sous son bras gauche, un reptile; au-dessus de son épaule droite, deux annelets, dont l'un est centré; sous son bras droit, un reptile; sous sa cuisse gauche, une tête d'animal. Æ. Un ex. — Ici la position de la tête, retournée, indique clairement l'action de fuir.

℞. Cheval galopant à droite; au-dessus de sa croupe et sous son ventre, un astre rayonnant. Æ. Un ex.

14. Personnage courant à droite avec une telle précipitation qu'il semble agenouillé; au-dessus de son épaule droite, sous sa cuisse gauche et sur son bras gauche, des reptiles; sous son bras droit, un astre rayonnant.

℞. Cavalier à droite, brandissant une lance; sous le ventre du cheval, dont la croupe est formée par un annelet centré, un cercle centré et un globule. Æ. Un ex. — Cette pièce, très curieuse, n'est connue, je crois, que par un dessin peu exact donné par Lambert (1).

15. Personnage courant à gauche.

℞. Cheval à droite; au-dessus et au-dessous, un astre rayonnant. Æ. Un ex. — Duchalais, *Description des méd. gauloises de la Bibl. Roy.*, pl. 11, n° 10, a donné le dessin d'un exemplaire beaucoup plus complet; le personnage qui fuit à gauche a devant lui un reptile qui semble s'élancer vers sa poitrine.

16. Personnage courant à droite; entre ses jambes, un annelet et un objet indéterminé; devant lui, un reptile?

℞. Cheval marin, à droite; au-dessus de lui, un sanglier; sous son ventre, un astre. Æ. Un ex. — Ce bronze offre un grand intérêt; en effet, au droit, derrière le personnage en course, on voit distinctement quelque chose qui pourrait indiquer un fourré ou un rocher. Quelque temps j'ai cru que cette pièce était surfrappée; mais, après

(1) Lambert, 1re partie, pl. VI, n° 17.

un examen attentif, je suis porté à croire que le type est complet et que nous avons là une variété encore inédite de l'homme fuyant.

17. Personnage agenouillé à droite.

℟. Cheval androcephale à droite ; au-dessus et au-dessous, un astre. Æ. Quatre ex. — Cette monnaie a été également trouvée à Saint-André-sur-Cailly et à Breteuil ; une variété recueillie dans cette dernière localité et gravée par Lelewel, porte, à la place du cheval du revers, un sanglier tourné à gauche (1).

Il y aurait un grand intérêt à réunir toutes les variétés du bronze qui représente le personnage fuyant, afin de préciser ce type, qui se rattache sans doute à un mythe à retrouver ; ce personnage tient tantôt un torques, tantôt un sanglier, tantôt un objet ayant la forme d'une patère. Jusqu'à ce jour on ne connaît de ces monnaies que les dessins reproduits dans les ouvrages que je cite en note (2). Il est bon de se souvenir que les statères attribués aux Véliocasses présentent au revers un cheval accompagné de deux astres rayonnants, l'un au-dessus, l'autre au-dessous, comme plusieurs des bronzes que nous venons de passer en revue (3).

18. Tête barbare à droite, la chevelure et la barbe indiquées par de grosses mèches ; devant, deux feuilles ?

℟. Animal fantastique à gauche, paraissant combattre un reptile ; il semble que le graveur gaulois ait eu l'idée de représenter un lion en se rappelant le type des monnaies massaliètes, et en se fiant surtout à son imagination (4). Æ. Un ex. Au point de vue du style cette pièce peut être rapprochée de celle que nous décrivons plus bas sous le n° 27.

19. Tête imberbe casquée, à gauche ; grènetis.

℟. Sanglier à droite ; dessus ; un symbole que je ne puis déterminer. Æ. Un ex.

20. Tête à gauche, la chevelure formée de grosses boucles (pl. VI, n°s 20 et suivants).

℟. Cheval sur une base, trottant à gauche ; sous son ventre, trois annelets posés un et deux ; sur sa croupe, un symbole en forme d'A

(1) Lelewel, pl. IX, n°s 20 et 21. — Hucher, 2e partie, p. 39.

(2) Lambert, 1re partie, pl. VI, n°s 16 et 17 ; 2e partie, pl. XII, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. — Hucher, 2e partie, p. 37 à 42. — *Dictionnaire d'archéologie celtique*, n° 179.

(3) *Dictionnaire d'archéologie celtique*, n° 121.

(4) Hucher, 2e partie, p. 108. — Lambert, 2e partie, pl. V, n° 19.

renversé, qui n'est peut-être que l'indication d'une aile. Æ. Deux ex. (1).

21. Tête d'animal à droite, la gueule ouverte, la langue tirée.

℞. Cheval ailé, galopant à droite. Æ. Six ex. (2). — Ce bronze se trouve en quantité considérable sur les frontières des Carnutes et des Bituriges; on l'à attribué aux *Blesenses* en se fondant sur un rapprochement étymologique entre cet ethnique et le vocable bas-breton *bleiz*, qui signifie loup; dans cette hypothèse la tête d'animal du droit aurait été celle de ce carnassier, et le type eût été un véritable épisème. Cette conjecture ne paraît pas admissible; il faudrait d'abord être sûr que, dans la langue gauloise, le mot *bleiz* ait désigné le loup; ensuite, que la tête gravée sur ce bronze soit bien celle de cet animal plutôt que celle d'un renard, par exemple. Ajoutons que rien n'établit que les *Blesenses* aient été une population gauloise (3).

22. TOGIRIX. Tête casquée à gauche.

℞. TOGIRI. Cheval sanglé, galopant à gauche; au-dessous, un lézard. Æ. Un ex. — Ce denier, très commun, est dans un état de conservation si défectueux que j'ai cru devoir le faire dessiner ici d'après un exemplaire plus complet; on le trouve en nombre considérable dans le nord-est de la Gaule sans que, jusqu'à ce jour, on ait pu déterminer le peuple auquel on doit le classer. Quelque temps on a pensé aux Séquanes, mais l'absence complète du denier de TOGIRIX dans le sol de la Franche-Comté rend cette hypothèse peu probable. Sur de rares exemplaires le nom de Togirix est précédé du prénom IVLIOS qui indique, ainsi que l'usage des caractères latins, que cette pièce est contemporaine de la soumission de la Gaule, si elle ne lui est postérieure. Le nom de Togirix se trouve sur une inscription d'Yverdun publiée par Orelli, n° 347, et Mommsen, *Inscrip. Helvet.* n° 139 :

(1) Lambert, 2e partie, pl. V, nos 9 à 11.

(2) Lelewel, pl. VI, n° 39. — Lambert, 2e partie, pl. V, nos 1 à 7. — *Dictionnaire d'archéologie celtique*, n° 116.

(3) Aucun des documents antérieurs à l'*Historia Francorum*, dit M. Aug. Longnon dans la *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 326, ne fait mention du *castrum Blesum*. On pourrait même douter de son existence au VIe siècle si Grégoire de Tours ne parlait des habitants de son territoire sous le nom de *Blesenses*. Blois, à une époque postérieure, est désigné sous le nom de *Blezis* dans l'Anonyme de Ravenne.

MERCVRIO
APOLLINI
TOGIRIX ME+A∓
V S L M

23. Tête casquée à gauche; derrière la tête, quatre points disposés en carré, souvenir de la marque des deniers de la République romaine.

℟. Cheval à gauche; dessus et dessous, un annelet. Æ. Un ex. (1). — Les mêmes observations sont applicables à ce denier; il est non moins commun dans l'est de la Gaule, où, à différentes reprises, on l'a trouvé par centaines. Son attribution aux Eduens n'est pas définitive; il a été rencontré aussi souvent chez les Lingons, les Helvètes et les Séquanes que dans le pays éduen.

24. Tête casquée à gauche; grènetis.

℟. CRICIRV. Cheval ailé à gauche. Æ. Un ex. — Ce bronze se trouve surtout chez les Bellovaques et les Véromandues (2). M. Adr. de Longpérier a déjà rappelé que le nom de Cricirus se trouvait sur une inscription découverte à Langres (3) :

CRICIRI LIBEO ANV
VICTOR DOMI PC

Il a été aussi porté par des potiers (4). La présence fréquente de ce bronze sur le territoire bellovaque, particulièrement à Saint-Pierre-en-Châtres, à Champlieu et à Mont-Berny, faisait penser à Saulcy que *Cricirus* était la véritable forme du nom du chef bellovaque que César appelle *Correus*; cette conjecture n'est pas confirmée par les variantes des manuscrits, qui ne donnent que les variantes *Correus* et *Corbeus*.

25. Tête à droite, annelet dans le champ.

(1) *Dictionnaire d'archéologie celtique*, nos 161 et 187.

(2) Lelewel, pl. IV, no 56. — Lambert, 1re partie, pl. VIII, nos 15 et 18; 2e partie, pl. XV, nos 19 et 20. — *Rev. num.* 1836, p. 387; 1853, p. 13; 1859, p. 103; 1860, p. 353. — *Dict. d'archéol. celtique*, no 113.

(3) *Notice des monnaies françaises composant la collection Rousseau*, p. 8.

(4) Schuermans, *Sigles figulins*, nos 1743 à 1749. — Mommsen, *op. laud.*, no 352 (64).

℟. VIRC... Cheval galopant à gauche ; dessous, un symbole. Æ. Un ex. — Les pièces semblables à celle-ci, lorsqu'elles sont bien conservées, portent la légende VIRICIV ou VIIRICIV; au-dessus du cheval on voit la lettre M, et dans le champ des annelets. Les vingt-huit exemplaires conservés au Cabinet de France viennent de Vendeuil et de Beauvais (1).

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Rev. num.* 1863, p. 310, pl. XVI, n° 7. — Duchalais, *Descript. des méd. gauloises*, p. 189 et pl. II, 8 et 9. — Un exemplaire fruste de ce bronze avait été d'abord donné aux *Bituriges*; on avait cru y lire la fin du nom d'*Avaricum*. Duchalais a fait justice de cette erreur.

NOUVELLES INSCRIPTIONS INÉDITES

DE LA

VALLE DI TERRACINA

Monsieur le Directeur,

A peine arrivé à Terracine, je suis allé explorer de nouveau la *Valle*, pour me rendre maître des inscriptions que je savais y exister encore. Accompagné de M. P. Capponi, je suis retourné dans la *contrada* dite *Pozzo S. Antonio*, à l'endroit où se trouvent, comme je l'ai dit dans ma note du 30 septembre dernier, les ruines de divers monuments funèbres.

Ce lieu, appelé les *Casaletti*, est une légère éminence qui s'élève au fond de la *Valle*, deux cents mètres environ avant l'endroit où elle se rétrécit, et où la plaine finit par une gorge. La route antique dont j'ai parlé passe sur le flanc en pente très douce de cette hauteur et s'enfonce ensuite dans le défilé. C'est un endroit tout à fait sauvage, sans eau, et éloigné de tout, même des ruines antiques qui couvrent une grande partie de la *Valle*. Il n'a jamais été habité ; le sommet de la hauteur et ses flancs n'ont que des rochers irréguliers et pointus que la main de l'homme n'a évidemment pas touchés. Cependant, presque au sommet, existe une citerne antique, alimentée quelques mois de l'année par les eaux pluviales; ses parois sont revêtues d'*opus signinum* parfaitement conservé, et une partie de la voûte qui la couvrait subsiste encore. Elle appartenait évidemment au *sepulcretum* qui occupait ce lieu retiré.

Sur une longueur de plus de 400 mètres, la route était bordée de tombeaux, dont les ruines se voient encore. Ces tombeaux appartiennent tous à une époque ancienne : je ne crois pas qu'il y en ait de postérieur au Ier siècle. Tous étaient construits en pierres de taille de grandes dimensions, empruntées à la colline elle-même.

Plusieurs étaient de vrais monuments, et leur destruction a été accomplie de main d'homme. On voit en effet très clairement que les pierres ont été renversées à force de bras et de leviers pour retirer les crampons de bronze qui les scellaient les unes aux autres. Aujourd'hui elles gisent pêle-mêle, et chaque amas marque le lieu d'une sépulture. A droite de la route, un énorme sarcophage, sans inscription, a été déplacé de plusieurs mètres, et son couvercle gît à quelques pas plus loin. A gauche, un monument de dimensions considérables était taillé en partie dans une des roches qui sortent de terre. Mais le plus curieux de tous ces débris est un sarcophage à deux places, *disomum*, creusé dans le calcaire même du sol, et dont le couvercle cassé en deux se trouve encore à côté de lui.

Il est probable que des fouilles en cet endroit donneraient quelques inscriptions nouvelles. Mais ce serait une bien grosse affaire pour un pareil résultat : il faudrait avant tout retourner chacune des pierres qui gisent sur le sol ou sortent à moitié de terre, puis déblayer chaque monument. M. l'inspecteur Capponi espère un jour exécuter ce travail; en attendant nous nous sommes contentés de ce que l'on peut faire avec les yeux et avec les mains.

Nos 3 *bis* et 3 *ter*.

Le tombeau des *Vibius* (n° 3 de ma première note) attirait surtout notre curiosité.

Ç'a dû être le plus beau. Ses dimensions sont considérables; les pierres dont il était construit sont énormes; l'*area* qui l'entourait était ceinte d'un mur en pierres semblables. Le gros bloc qui porte l'inscription, et qui ressemble à un sarcophage où il ne resterait plus qu'à creuser la couche funèbre, était évidemment l'une des pierres de la construction, sur laquelle, dans un cartouche qui enfermait tout son côté visible, on avait gravé le *titulus*.

J'ai relu cette inscription, après un nettoyage énergique que je n'avais pu lui donner la première fois, et je me suis convaincu de l'exactitude de ma première lecture. Il y a bien à la première ligne LAVDICE, et à la troisième TRVTTEDIVS · PREPON. Pas trace de S; il faut attendre un autre exemple pour accorder le droit de cité à *Praepons*.

Ma lecture allait d'ailleurs recevoir une confirmation inespérée. En explorant avec soin les ruines du monument, en regardant sous toutes les pierres, M. Capponi crut apercevoir le coin d'un cippe

renversé, et nous voilà aussitôt à creuser avec les mains, sous deux blocs énormes, dans des détritus de toute espèce. Bientôt apparaît quelque chose où je reconnais l'angle d'un second cippe; et bientôt aussi, grâce à nos efforts, nous pouvons fourrer la tête dans l'interstice, et le lire tous les deux.

Ils portent, en lettres magnifiques du Ier siècle :

a	*b*
D · M	D · M
VIBIAE · C · F	C · VIBIO
LAVDICE	HELIO

La formule est la même, et LAVDICE est bien un datif.

N° 5.

Au bord du même chemin, à droite, dans la *maceria* qui le borde, une pierre porte l'inscription suivante. La manière dont elle est taillée nous a conduit à penser qu'elle provient du monument situé en face, à gauche du chemin, et qui était taillé en partie dans un rocher sortant du sol.

P · FLAVIVS · P · L · ANTEROS
FVNDIA · M · F · POSSILA

Publius Flavius, Publii libertus, Anteros; Fundia, Marci filia, Possila.

L'aspect des lettres, les P non fermés, indiquent une époque ancienne.

N° 6.

A côté du monument des *Vibius* gît renversé un cippe dont j'ai parlé dans ma première note, et qui provient du monument suivant. Je n'y avais lu que D · M. Cette fois, moyennant un nouveau nettoyage et un estampage favorisé par un très beau temps, j'ai pu déchiffrer :



STATUE D'ATHÉNÉ
TROUVÉE A ATHÈNES PRÈS DU VARVAKEION

D · M
SP · MEMMI
SP · L · MN////S
III · M//////////

Dis Manibus Spuri Memmi, Spuri liberti, Mn....

N° 7.

J'ai donné, dans ma première note, une inscription de *S. Silviano.* Il en existe deux autres, aujourd'hui dressées sur la *Piazza Vittorio Emanuele* à Terracine.

La première était gravée en grandes et belles lettres sur la frise en marbre blanc d'un édifice. Il n'en reste plus que deux morceaux, qui ne paraissent pas se suivre immédiatement.

a S'VDIA · CN · OC'A
b /////S · PHAINVS · PATER · F

N° 8.

L'autre inscription est sur un cippe funéraire en marbre assez beau et orné de bonnes sculptures. Il servait de bénitier à S. Silviano avant que M. Capponi le fit transporter en ville. C'était originairement un cippe à couvercle; mais le couvercle a été perdu, et un trou a été creusé du fond de la cavité qui autrefois renfermait les cendres au beau milieu de l'inscription. On lit cependant bien :

D|S · MANIBVS
C · MANLI| · C · F · FAL
VALENTI///////AI · MIII
MANLIAE C · F · PAPHIES
V|X · AN · VI · MI · D · XX

Je ne vois guère là de remarquable que le génitif PAPHIES, qui n'a pas pour s'expliquer un nominatif grec en η; mais je crois que c'est une particularité dont il y a des exemples.

Le *Manlius* enseveli là n'était sans doute pas Terracinais, Terracine étant de la tribu *Oufentina*. Cependant, de tous les personnages mentionnés dans les inscriptions de cette note et de la précédente, il est le seul dont le *gentilicium* se retrouve dans la liste de quatre-vingt-dix Terracinais environ qui figure sur une base de statue signalée à l'Institut de correspondance archéologique par Matranga en 1853, et aujourd'hui dressée sur la *Piazza Vittorio-Emanuele* à Terracine (1). Cette liste, qui renferme une trentaine de noms de famille au moins, présente plusieurs *Manlii*, mais elle ne donne ni *Orcilius*, ni *Cæcilius*, ni *Vibius*, ni *Truttedius*, ni *Flavius*, ni *Fundius*, ni *Memmius*, ni en somme aucun des *gentilicia* que j'ai relevés jusqu'ici au *sepulcretum* des *Casaletti*. Il est vrai qu'elle est d'une époque plus récente que les inscriptions de cet endroit. Cette observation pourra être utile.

En dehors des inscriptions de la *via Appia* entre le *Fanum Feroniæ* et la *porta Maggio* à Terracine, il n'existe à ma connaissance aucune inscription visible dans la *Valle di Terracina* autre que celles que j'ai rapportées. Elles forment un total de 11, ou même 12. Mais je n'ose numéroter la dernière. C'est un fragment d'une très grosse pierre qui a été tranchée verticalement, et qui ne présente plus qu'une lettre visible, un A. Elle faisait partie d'un sépulcre, à gauche du sentier qui remplace le chemin antique des *Casaletti*, presque en face du tombeau des *Vibii*.

Si maintenant, aux inscriptions contenues dans cette note et dans la précédente, je joignais les inscriptions trouvées sur la *via Appia* dans son passage à travers la *Valle*, lesquelles sont au nombre de huit ou neuf, j'aurais donné dans son entier l'humble *Corpus* de ce petit territoire.

Veuillez agréer, etc.

M. R. de La Blanchère.

Terracine.

(1) *I. C. A. Bullett.*, 1853, pp. 136-140.

TROIS

DIPLOMES D'HONNEUR

DU IVᵉ SIÈCLE

Un honorable notaire de Villeneuve-sur-Lot nous signala dernièrement une découverte archéologique que l'on venait de faire dans son arrondissement. On avait trouvé dans un champ trois tablettes de bronze revêtues d'inscriptions bien conservées. Il en portait une, qu'il nous montra. Malgré la patine, fort naturelle d'aspect, qui en couvrait les deux faces, nous éprouvâmes quelque défiance. C'était pour la première fois qu'un objet de cette forme et de cette destination tombait sous nos yeux ; on n'en avait, à notre connaissance, jamais vu ou décrit de pareil. D'ailleurs, deux mots de l'inscription nous semblaient contredire les données de la géographie historique. Sans répondre par des doutes blessants à la bienveillante communication qui nous était faite, nous proposâmes à M. Rabot d'aller explorer avec lui le champ de la découverte, ce qu'il accepta de bon gré. Il nous offrit même de nous y conduire, et nous prîmes jour à terme très prochain. Cette intéressante excursion s'est faite le 9 août dernier.

L'endroit où a eu lieu la trouvaille est désigné par le nom de *Touron*, mot qui, dans la langue du pays, est indicatif d'une source abondante, d'une fontaine sortant du rocher. Il y en a une, en effet, proche du champ qui s'ouvrait à nos recherches. Ce champ est situé presque au bord du chemin de grande communication qui va de Libos à Marmande, à trois kilomètres du hameau de La Caussade (on remarquera ce nom significatif) et à une distance à peu près égale du bourg de Monségur. Le pays est agréable, accidenté, productif, varié d'aspect et de cultures. Le maïs, le chanvre y donnent de bons produits. Il portait naguère beaucoup de bois. On a défriché

pour faire place à la vigne, qui y prospère, ou plutôt qui y prospérait avant l'invasion du phylloxéra. Ç'a dû être en tous les temps un pays où il faisait bon vivre.

C'est tout près de l'habitation du propriétaire actuel, en pratiquant une excavation quadrangulaire pour éteindre de la chaux, que les tablettes furent rencontrées. Elles étaient posées à plat, deux et une, comme on dit en terme de blason, la face gravée tournée en dessous. Nous fîmes enlever la chaux et constatâmes, à $0^m,20$ environ de profondeur, l'existence d'un lit de ciment d'une grande dureté. — C'est là-dessus que gisaient les plaques, nous dit le sieur Marguerit, propriétaire de ce domaine. L'enduit fut brisé et mesuré à la tranche. Son épaisseur était de $0^m,03$. Au-dessous, de la terre pure. A côté de l'aire à chaux, un amas de briques à rebords et de tuiles fragmentées indiquait l'emplacement d'une importante construction.

Ayant exprimé le désir d'examiner les débris tirés de l'excavation, nous fûmes conduits dans un petit vignoble où on les avait jetés. Il y avait là, plus ou moins enfoncés dans un terreau noir et friable, nombre de morceaux de verre d'une extrême minceur ayant appartenu à des vases élégants, de petites masses vitreuses portant des traces évidentes de fusion, un clou à tête arrondie et à renflement quadrangulaire, et des tessons de poterie grossière, parmi lesquels un seul à couverte rouge lustrée.

Nous trouvâmes en même temps un fragment de feuille de cuivre d'un millimètre d'épaisseur, formant une bande étroite que décoraient trois nervures longitudinales faites au repoussé. Il fut facile de constater que cette feuille avait l'exacte largeur d'une portion non patinée du métal, très visible au pourtour des tablettes et qui a conservé des restes de soudure. Ce morceau de cuivre n'était pas moins qu'un débris du cadre primitif des tablettes. Nous le recueillîmes avec soin comme un complément précieux de la trouvaille.

Marguerit nous dit avoir trouvé cinq ou six *boules de bleu*, — sans doute des grains de collier en pâte colorée, — mais il les chercha vainement. Sa femme nous apprit plus tard que les enfants du voisinage les avaient emportées pour en jouer en guise de billes.

A la face ouest de l'habitation existait un petit aqueduc dont nous avons vu les restes. Il était cimenté dans tout son pourtour, la partie supérieure exceptée, laquelle était formée par des briques de dimensions peu communes. Nous possédons une de ces briques, cassée en deux morceaux mais complète. Elle a, de longueur, $0^m,50$; de largeur, $0^m,40$; très peu d'épaisseur, soit $0^m,025$.

Des sondages faits devant nous aux alentours de la maison et dans

les champs qui l'avoisinent nous ont prouvé que l'enduit de ciment couvrait une surface de 40 mètres de longueur sur 22 de largeur. Telle devait être l'aire de l'habitation au temps qui la vit construire, non compris, naturellement, les cours et les bâtiments d'exploitation qui s'annoncent, à ce qu'on nous a dit, par des substructions dirigées dans tous les sens. L'enduit est fortement mélangé de briques en menus fragments; il se prolonge sous un rang de vignes dont les racines l'ont fissuré sans lui causer d'autre dommage.

On a découvert au Touron une base de colonne en marbre blanc. Les murs avaient pour décoration de larges bandes rouges ou jaunes sur un enduit de chaux.

Un mot sur les morceaux de verre recueillis près de la maison. Pas un n'est de grandeur moyenne. On les dirait brisés à plaisir. D'un vase qui a dû être charmant, il ne reste que le bord du goulot; d'un autre, l'attache inférieure de l'anse; un troisième, mince comme une feuille de papier, présente de curieux dessins quadrillés ou fenestrés. Tous ces fragments sont d'ailleurs, — comme les masses vitreuses d'un beau vert d'émeraude que nous avons déjà mentionnées et qu'on prendrait pour des coulées de laitier transparent, — d'une belle irisation. Un incendie a probablement éclaté dans la villa (1), qui se sera effrondrée, couvrant tout de ses débris. Les tablettes de bronze, sans doute suspendues à une cloison, ont pu tomber dans le foyer en gardant leur position respective.

L'habitation, dépourvue de placages de marbre et de mosaïques, paraît avoir été relativement modeste.

Les tablettes étant l'objet principal de ce mémoire, c'est le moment de les décrire.

Elles sont en bronze, ainsi que nous l'avons dit. Leur forme est celle d'un rectangle surmonté d'un gable. Toutes ont au sommet le monogramme du Christ accosté des lettres A et ω. Cette figure symbolique, gravée au pointillé, est inscrite dans un cercle formé d'un filet simple. Elle est d'égales dimensions dans les tablettes n°s 1 et 2, et semble, comme les inscriptions elles-mêmes, gravée par le même burin. La gravure du n° 3 offre quelques variantes pour la

(1) Ayant remarqué, en examinant des trous de taupe, la couleur noire de la terre amenée au jour par l'animal, nous avons fait des tranchées sur plusieurs points. La présence des cendres et du charbon nous a donné l'explication de cette particularité. Les détritus d'une végétation quatorze fois séculaire ont recouvert les traces, visibles encore, de l'incendie.

forme des lettres. Cette raison est-elle suffisante pour qu'on ose affirmer qu'elle n'est pas de la même main?

Tablette n° 1. — Le bronze ayant été frotté du côté de l'inscription, la patine n'apparaît que sur les points où une dépression légère du métal lui a permis de prendre plus d'épaisseur et en même temps l'a garantie. On la retrouve en entier sur l'autre face, qu'elle revêt de beaux tons verts. Le poids du bronze est de 3 kilogr. 460 gr.; sa largeur, de $0^m,21$; sa hauteur jusqu'à la naissance des rampants du gable, de $0^m,26$, et jusqu'à la pointe, de $0^m,34$.

Voici le texte de l'inscription :

CL · LVPICINO · V · C
CONSVLARI
MAXIME SENONIE
OB INLVSTRIA MERITA
CIVITAS SENONVM
PATRONO SVO DEDICAVIT

Une ligature existe entre l'A et le V de *dedicavit*.

Claudio Lupicino, viro clarissimo, consulari Maximae Senoniae, ob inlustria merita civitas Senonum patrono suo dedicavit.

« A Claudius Lupicinus, personnage *clarissime*, *consulaire* de la Grande Sénonie, la cité de Sens, pour les éclatants services que lui a rendus son patron, a dédié ces tablettes. »

Le titre de *consulaire*, que nous avons conservé par un scrupule qu'on comprendra, a deux significations : il peut également s'appliquer à un ancien consul ou à un administrateur de province. Lupicinus avait rempli cette dernière fonction, comme il résulte de l'inscription même ; mais faut-il conclure de là qu'il n'avait pas été auparavant honoré de la première? Il est certain qu'un Lupicinus a été consul en l'an 367 de Rome. Les fastes donnés par M. de Rossi à la fin de ses *Inscriptions chrétiennes de Rome*, tome I, indiquent ainsi les titulaires du consulat pour cette dite année :

Flaviis Lupicino et Jovino.

Celui de ces deux personnages dont Lupicinus était le *cognomen*



Tablette n° 1.

n'a-t-il pu avoir Claudius pour nom et Flavius pour prénom? Les inscriptions ne sont pas rares qui présentent de telles lacunes, et l'on va voir tout à l'heure que le *cognomen* Lupicinus a été lui-même oublié sur deux tablettes, par le fait de la distraction ou de la hâte extrême du graveur.

Le nom de *Maxima* appliqué à la Sénonie est peut-être nouveau en épigraphie; nous n'en connaissons pas, du moins, d'autre exemple que celui-ci. On sait que cette province, après avoir été une subdivision de la *Lugdunensis prima* de Dioclétien, figure sur la liste donnée par Polemius. Silvius sous le nom de *Lugdunensis Senonia*, à la suite de la *Tertia*. Voilà deux provinces nouvelles dont la création peut être rapportée vers l'an 385, la liste de Silvius ayant été rédigée à peu près à cette date, mais sûrement avant l'année suivante. Il est d'ailleurs à remarquer que la première Lyonnaise, dont, à l'origine, la Sénonie dépendait, fut administrée par un simple *præses* (1), au moins jusqu'en 319. On ne trouve de consulaire à sa tête qu'en 372, comme nous l'apprennent les *Fragments du Vatican*, § 37.

Tablette n° 2. — Celle-ci n'a pas été nettoyée, c'est-à-dire frottée à vif. Elle est revêtue sur ses deux faces d'une superbe patine. Le monogramme ressort admirablement et l'on distingue les réglures invisibles, ou à peu près, sur la première tablette.

Poids : 3 kilogr. 320 gr. Dimensions : 0m,24 sur 0m,26 à la naissance du gable et 0m,33 jusqu'au sommet.

CL·V·C·CONSVLARI MAXIME
SENONIE AVTISSIODV
RENSIVM CIVITAS
TANTIS PRO MERITIS FELIX
PROVINCIA PERTI
QVE TRIBVIT TABVLAS
STATVAS DECERNERE VELLET (2)

(1) Voir les listes données par M. Mommsen dans ses *Mémoires sur les provinces romaines*, etc.; Paris, 1867. Ces listes sont celle du *Manuscrit de Vérone* (297), celle de Rufus (369), celle de Polem. Silvius (385) et celle de la *Notitia dignitatum* (400).

(2) On remarquera que les quatre dernières lignes de cette inscription forment deux vers hexamètres.



Tablette n° 23.

L'A et le V d'AVTISSIODV à la seconde ligne, le V et le M de RENSIVM à la troisième, le N et le troisième E de DECERNERE à la dernière, forment autant de monogrammes. PERTI est une faute évidente du graveur ; on doit lire PER TE.

Claudio, viro clarissimo, consulari Maximae Senoniae, Autissiodurensium civitas.
Tantis pro meritis felix provincia per te,
Que tribuit tabulas, statuas decernere vellet.

« A Claudius, personnage *clarissime, consulaire* de la Grande Sénonie, la cité des Auxerrois. Heureuse par toi et reconnaissante de tes services, la province qui t'a dédié ces tablettes eût voulu te décerner des statues. »

Le Claudius dont il est question ici ne saurait être évidemment que le Claudius Lupicinus de la première tablette ; nous ne pensons pas qu'il puisse se produire à cet égard aucune contradiction.

Tablette n° 3. — Elle offre des dimensions un peu moindres : 0m,20 sur 0m,24 ou 0m,32, selon qu'on prend pour terme la naissance ou le sommet du gable. Son poids est moindre aussi : 2 kilogr. 990 gr.

PECTORA SI RESECET SCRVTANS
AVRELIANORVM
HOC OPVS

Pectora si resecet, scrutans, Aurelianorum
Hoc opus....

« S'il ouvrait la poitrine des Orléanais et qu'il y cherchât... cet ouvrage... »

Ce texte, on le voit, est incomplet à partir de la troisième ligne, car le mot AVRELIANORVM, qui à lui seul constitue la seconde, termine un vers hexamètre commencé à la première. La tablette ne paraît pas avoir été usée et on y distingue les réglures destinées à guider le graveur dans l'achèvement de son travail. Quant au sens, s'il ne ressort pas de la traduction littérale du texte, on l'en peut



Tablette n° 3.

tirer, ce semble, par conjecture plausible. Quel serait-il, sinon celui-ci :

« Si Claudius (Lupicinus) ouvrait la poitrine des Orléanais et lisait dans leur cœur, il y verrait une reconnaissance dont cet ouvrage est destiné à perpétuer l'expression. »

Cette tablette offre, comme les autres, une particularité qui mérite qu'on la signale. Le monogramme du Christ, gravé en tête d'inscriptions dont la date, comme on verra, est connue approximativement, constitue peut-être le plus ancien spécimen que fournisse l'épigraphie gauloise de l'emploi de ce symbole chrétien.

Le nom de Lupicinus, si fortuitement exhumé, par le sieur Marguerit, du fond de la Nitiobrogie, n'est pas inconnu, tant s'en faut, dans l'histoire. En supposant, ce qui n'est pas démontré, que ce nom ait servi à désigner un seul personnage, on n'a pas de peine à réunir sur le personnage en question des renseignements nombreux et positifs. Ces renseignements sont épars dans les écrits d'Ammien Marcellin, de Jornandès et de Julien l'Apostat, et dans un ouvrage de seconde main, mais non de second ordre, l'*Histoire des empereurs romains*, de Lenain de Tillemont. Les fastes consulaires donnent aussi une indication précieuse.

Nos tablettes ne portent point de date. Nous n'inclinons pas moins à penser qu'elles se réfèrent à la première étape de Lupicinus dans la carrière des honneurs. La qualification de *clarissime*, qu'elles lui attribuent, convient, en effet, très bien à la fonction honorable, mais relativement modeste, de gouverneur d'une *civitas* comme étaient celles de Sens, d'Auxerre ou d'Orléans. On l'eût dit *spectabilis* s'il eût rempli la charge autrement importante de *magister equitum*, qu'il exerçait dans la Gaule en l'an 360 et dont Gumohar fut investi après lui, quand Julien, qui avait à Paris son quartier d'hiver, l'envoya réduire les Scots et les Pictes chez les Bretons d'outre-mer (1). On sait, d'ailleurs, que Julien, proclamé empereur par ses soldats, le prit en suspicion au point de l'interner dans l'île de Bretagne avec défense absolue d'en sortir jusqu'à nouvel ordre (2).

(1) Ammien Marcellin, *Historia Imperatorum*, l. XX, p. 124 de l'édition Nisard. Julien, *Epître au sénat et au peuple d'Athènes*, p. 243 de l'édition des Œuvres complètes, donnée par E. Talbot, Paris, 1863.

(2) Ammien Marcellin, *ibidem*.

Il ne méconnaissait pas, d'ailleurs, les réelles qualités de ce personnage, si l'on en croit Lebeau (1). Ce qui l'aurait, paraît-il, séduit, c'était sa culture philosophique et littéraire. Il lui pardonna presque, en cette considération, d'être chrétien.

La valeur militaire de Lupicinus n'est pas contestable. Ammien le représente comme un homme au caractère guerrier et possédant une réelle science militaire, mais dur, violent, hérissant les sourcils et frappant du pied comme un acteur tragique. On ne savait, ajoute-t-il, s'il était plus cupide que cruel ou plus cruel que cupide (2).

Quoi qu'il en soit, après la mort de Julien (362), Jovien, qui lui succéda, en prescrivant à Lupicinus de passer en Orient, lui maintint son titre de maître général de la cavalerie (3). Tillemont fait à ce sujet une observation intéressante et que nous devons résumer (4). En mentionnant cette nomination de Lupicinus, qui est de l'an 363, Ammien dit qu'il fut promu (*promotus*), d'où la conclusion qu'il n'était que l'homonyme de celui qui eut ce grade sous Constance et Julien. Il n'eût pas manqué de dire, s'il eût pensé que ce fût le même homme, qu'il avait été rétabli (*restitutus*), c'est-à-dire investi à nouveau de son grade. Il y a, au reste, toujours d'après Tillemont, une contradiction flagrante entre un passage d'Ammien où il est dit que Julien estimait fort le général, et cet autre où il raconte que, peu confiant en sa droiture, il l'avait fait emprisonner. Cette contradiction même supprimée, comment admettre que Julien, un véritable philosophe, ait pu honorer de son estime un homme que tous et lui-même savaient être cruel et cupide ?

Il y aurait donc eu deux Lupicinus, celui qui fut général en chef dans les Gaules et celui qui le fut en Orient. L'un d'eux, comme on l'a déjà vu, partagea avec Jovin, en 367, les honneurs du consulat. Est-ce à lui que s'adressent nos tablettes, ou est-ce à l'autre s'il a vraiment existé? Nous laissons à de plus autorisés le soin de résoudre ce problème.

Nous continuons à noter dans les récits des historiens ce qui se rapporte à un Lupicinus quel qu'il soit.

Le grade de *magister equitum* lui fut encore maintenu par Valens,

(1) *Histoire du Bas-Empire*, l. XVII, p. 165 de l'édition en 25 volumes in-12.

(2) « Supercilia erigentem ut cornua et de tragico, quod aiunt, cothurno strepentem. » Ammien, l. XX, p. 124.

(3) *Ibidem*, l. XXVI, p. 253.

(4) *Histoire des empereurs romains*, t. V, p. 694. Remarque intitulée : « Qu'il faut distinguer Lupicin, général en Orient, de celui qui l'avoit été dans les Gaules. »

qui, lors du partage de l'empire, en 365, avec son frère Valentinien I[er], s'adjugeait la Thrace, l'Asie et l'Égypte (1). Il accompagna ce prince en Lycie, où il punit de la mort la rébellion du Cilicien Procope, qui s'était fait proclamer empereur (366) (2).

Il eut en 367 l'honneur d'être élevé au consulat avec Jovin, son collègue (3).

Il se signala l'année suivante par une action d'éclat. Valentinien ayant livré bataille aux Alamans sur les bords du Neckar, il monta à l'assaut de la colline escarpée où l'ennemi avait pris position et, appuyé par Salvien, son collègue, décida de la victoire (4).

Comte de Thrace en l'an 376 et, à ce titre, généralissime des troupes de la province (celles de la frontière exceptées, que commandait le duc Maxime, son émule en témérité brouillonne) (5), il négocia le traité par lequel Valens accordait aux Goths, chassés de leur pays par les Huns, de s'établir sur les terres de l'empire. Si l'on s'en rapporte aux récits d'Ammien Marcellin (6) et de Jornandès (7), l'un et l'autre exploitèrent de la manière la plus odieuse cette masse d'émigrants. La famine, s'étant mise dans leur camp, emportait tous les jours les hommes par centaines. Les généraux leur firent vendre à prix d'or des animaux et jusqu'à des chiens morts de maladie et de misère. Des chefs furent réduits à vendre leurs enfants comme esclaves pour éviter de les voir périr de faim.

Lupicinus n'avait pas seulement à expier cet attentat aux lois de l'humanité commis contre tout un peuple ; il avait tendu un piège au principal chef des Goths dans des conditions inouïes de perfidie. Il en résulta une telle émotion que la nation se souleva en bloc. On n'avait qu'un désir, tuer Lupicinus et Maxime. Ils réussirent à s'échapper, et l'empereur, payant pour tous, mourut brûlé dans une ferme, avec ses ornements royaux, « comme par l'effet d'un jugement de Dieu » (8).

A dater de ce moment le nom de Lupicinus disparaît de l'histoire. Quelle fut la fin de celui ou de ceux à qui il appartint ? On peut,

(1) Ammien Marcellin, l. XXVI, p. 253.

(2) *Ibidem*, p. 262.

(3) Voir plus haut, p. 84.

(4) Lebeau, ouvrage cité, l. XVII, p. 165.

(5) « Alter per Thracias comes, dux alter exitiosus, ambo æmulæ temeritatis. » Ammien Marcellin, l. XXVI.

(6) *Ibidem*, p. 352.

(7) *De rebus gœticis*, édition Panckoucke, p. 17-19 et suiv.

(8) Jornandès, *ibidem*, p. 297.

sans trop de témérité, conjecturer que Claudius demanda au pays natal le repos de ses dernières années. Il réunit dans la villa de ses pères tout ce qu'il avait de précieux et qui témoignait en son honneur. Ainsi s'explique la présence des diplômes que nous venons de décrire, de ces bronzes où s'est inscrite sous une forme modeste, mais durable, la reconnaissance de trois grandes cités.

Les tablettes trouvées au Touron ont été acquises pour le musée d'Agen (1).

AD. MAGEN. — G. THOLIN.

(1) On a réuni au musée tous les objets décrits ou indiqués dans ce mémoire, plus quelques autres découverts depuis sa rédaction ; une houe en fer bien conservée, une entrée de serrure en bronze et de nombreux fragments de ce même métal, tellement contournés et défigurés par la fusion qu'on n'en peut reconnaître la forme primitive ni déterminer à quelle sorte d'objets (*usuels ou d'art*) ils ont appartenu.

LA

TABLE DE SOUK EL-KHMIS

INSCRIPTION ROMAINE D'AFRIQUE

On a trouvé cette année même en Tunisie, à Souk el-Khmis, une inscription des plus intéressantes. Publiée d'abord en fac-similé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et accompagnée d'un court commentaire sous la forme d'une lettre adressée par M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, à M. E. Desjardins (1), elle vient d'être longuement et savamment étudiée par M. Mommsen (2). Enfin M. Esmein a fait paraître dans le *Journal des savants* (novembre 1880) un article sur *les colons du saltus Burunitanus*. Il a surtout examiné la question au point de vue juridique.

Malgré l'autorité des auteurs qui se sont occupés de ce document, nous nous proposons d'en dire quelques mots à notre tour ; nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile à ceux qui s'occupent des antiquités romaines de trouver réunis en un seul tout, discutés parfois et complétés l'un par l'autre, les articles de ces savants commentateurs. Nous avons d'ailleurs sur eux le faible avantage d'avoir déchiffré l'inscription sur la pierre elle-même, qui vient d'arriver à Paris, et que MM. Léopold Delisle et Chabouillet nous ont autorisés à consulter immédiatement ; qu'ils nous permettent de les remercier ici de leur bienveillant accueil.

Cette inscription est gravée sur un calcaire très dur, qui, au premier abord, a l'aspect du marbre. La table où elle a été tracée me-

(1) *Lettre* de M. Charles Tissot, correspondant de l'Institut, à M. E. Desjardins, *sur la découverte d'un texte épigraphique (Table de Souk el-Khmis)*; extrait des *Compte srendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1880, in-8.

(2) *Hermes* (1880), p. 386 et suiv., et p. 478 et suiv.

surait $0^m,76$ de hauteur. On ne saurait en indiquer la largeur primitive, car elle a été brisée du côté gauche ; aujourd'hui l'arête supérieure, qui est la plus longue, a $1^m,18$, l'arête inférieure $0^m,80$.

Des quatre colonnes qui restent (1), la première a presque entièrement disparu ; il n'en subsiste que huit lettres, dont trois entamées et une quatrième très douteuse. La seconde compte encore trente-deux lignes ; elle devait en contenir trente-quatre, ainsi que la troisième, où on n'en lit plus que trente. Encore la seconde colonne ne contient-elle que huit lignes entières ; les autres sont de plus en plus incomplètes jusqu'à la fin.

Enfin la dernière colonne compte vingt-huit lignes, mais de la quinzième à la vingt-deuxième il y a une lacune qui semble résulter d'un martelage de la pierre.

La hauteur des lettres est de $0^m,013$.

La pierre n'est pas partout également bien conservée ; en certains endroits plus durs que les autres, les lettres sont assez profondément gravées, et l'on peut voir encore les traits que le lapicide avait tracés pour donner de la régularité à son écriture ; ailleurs la pierre semble avoir été usée par quelque cause extérieure. Néanmoins presque toutes les lettres sont encore lisibles.

La forme des caractères, comme on peut s'en rendre compte par le fac-similé que l'Institut a publié, est celle qui était usitée en Afrique aux IIe et IIIe siècles : les T et les I se distinguent souvent à peine les uns des autres ; les L sont terminés en bas par une longue queue ; quant aux A, la haste de droite est plus longue que celle de gauche et garnie d'un crochet à son extrémité supérieure.

On remarquera aussi que les ligatures sont très fréquentes dans la troisième colonne, plus rares au contraire dans la seconde et dans la quatrième.

Voici le texte de cette inscription ; il est à peu près analogue à celui que M. Mommsen a publié et à la copie du P. Delattre, religieux du couvent de Saint-Louis de Carthage. M. Léon Renier, qui l'avait reçue en même temps que M. Mommsen, a bien voulu nous permettre d'en prendre connaissance. Les restitutions que nous avons adoptées sont dues presque toutes à la sagacité de M. Mommsen.

PREMIÈRE COLONNE.

. . . . tius
. . . . os

(1) Rien ne prouve qu'il n'y ait eu que quatre colonnes dans cette inscription.

. . . . rm
. . . . , ...
.. . . t ?

DEUXIÈME COLONNE.

Quam non modi (1) cum Allio Maximo adv[er-]
sario nostro, set cum omnibus fer[e con-]
ductorib(us), contra fas atque in pernicie[m]
rationum tuarum sine modo exercuit
ut non solum cognoscere per tot retro
annos, instantibus ac suplicantib(us) (*sic*)
vestramq(ue) divinam subscriptionem (2)
adlegantibus nobis, supersederit, ve-
rum etiam hoc ejusdem Alli(i) Maximi
[c]onductoris artibus gratiosissimi
[ult]imo indulserit ut, missis militib(us)
[in eu]ndem saltum Burunitanum, ali-
[os nos]trum adprehendi et vexari, ali-
[os vinc]iri, nonullos cives etiam ro- (*sic*)
[manos] virgis et fustibus effligi jusse-
[rit, scilic]et eo solo merito nostro qu-
[od, venientes] in tam gravi, pro modulo me-
diocritati]s nostrae, tamq(ue) manifesta
[injuria im]ploratum majestatem tu-
[am acerba e]pistula usi fuissemus. Cu-
[jus tantae in]juriae evidentia, Caes(ar)
[inde. . .ut]iq(ue) potest aestimari qu-
[od. . . . .]quidem quem majesta-
[. . . . . .ex]sistimanus vel pro
. . . . .omnino cognos-
[cere. . . . .] plane gratificati
. . . . .mum invenerit
. . . . .nostris quibus
. . . . bamus cogni-
. . . . beret in te
. . . . praes]tare operas
. . . .]ret ita tot r[e
[tro?. . . . .]et ?

(1) La pierre porte bien *modi*, comme l'a remarqué M. Mommsen (*loc. cit.*, p. 478). C'est évidemment une faute du lapicide ; on doit lire *modo*.

(2) On lit sur la pierre *subscriptionem* et non *suscriptionem*. M. Mommsen l'a déjà signalé (*loc. cit.*, p. 478).

TROISIÈME COLONNE.

. . . . . .i]mpulit nos miserrimos homines rur]sum (1) divinae providentiae [tuae supli] care; et ideo rogamus, sacratissime imp(erator), subvenias; ut kapite legis Hadrian(a)e quod suprascriptum est, ademptum est, ademptum sit jus etiam proc(uratori)b(us) nedum conductori adversus colonos ampliandi partes agrarias aut operar(um) praebitionem jugorumve; et ut se habent litter(a)e proc(uratorum) quae sunt in t(ab)ulario tuo tractus Karthag(iniensis), non amplius annuas quam binas aratorias, binas sartorias, binas messorias operas debeamus, itq(ue) sine ulla controversia (2) sit; utpote cum in aere inciso et ab omnib(us) omnino undique versum vicinis nostr(is) perpetua in hodiernum form[a] pr[ae]sti[t]utum (3) et proc(uratorum) litteris quas suprascripsimus, ita c[o]n[firm]atum subvenias, et cum homines rustici tenues, m[a]nu(u)m nostrarum operis victum toleran[t]es, conductori profusis largitionib(us) gratiosis[si]mo impares aput proc(uratores) tuos simus [q]ui[b(us) pe]r vices succession(is), per condicionem conductionis notus est, miserinus (*sic*) ac sacro rescripto tuo n(on) (4) amplius praestare nos quam ex lege Hadriana et ex litteras (*sic*) proc(uratorum) tuor(um) debemus, id est ter binas operas praecipere digneris, ut beneficio majestatis tuae, rustici tui vernulae

(1) M. Mommsen a proposé de restituer : [*jus*]*sum divinae providentiae* [*tuae invo*]*care*. Avant d'avoir vu la pierre nous regardions déjà comme préférable pour le sens général, et en même temps plus naturel, de compléter cette phrase comme nous l'avons fait. On voit, en effet, dans la première colonne, que les colons avaient écrit à l'empereur une première fois, ce qui leur avait attiré les traitements si durs dont ils se plaignent dans la lettre présente. Cette restitution nous semble plus probable encore maintenant; on voit, en effet, sur le monument, l'amorce d'un I avant CARE.

(2) Il y a positivement sur la pierre VERSIA et non *venia*, comme le dit M. Mommsen (*loc. cit.*, p. 479).

(3) Il est très difficile de distinguer sur la pierre l'A et l'E de *praestitutum;* ces lettres devaient être liées.

(4) Devant le mot *amplius*, on voit encore un N; c'est l'abréviation de *non*, qui est encore employée plus bas (ligne 29 de la même colonne).

et alumni salt(u)um tuorum n(on) ultra a conduc-
torib(us) agror(um) fiscalium in quiete m. . . . .
n ? . . . .

QUATRIÈME COLONNE.

Imp. Ca]es. M. Aurelius Commodus An-
toni]nus Aug(ustus) Sarmat(icus) Germanicus
Maximus Lurio Lucullo et nomine a-
liorum : Proc(uratores) (1), contemplatione dis-
cipulinae et instituti mei, ne plus
quam ter binas operas curabunt,
ne quit, per injuriam, contra perpe-
tuam formam a vobis exigatur.
Et alia manu : Scripsi. Recognovi.
Exemplum epistulae proc(uratoris) e(gregii) v(iri) :
Tussanius Aristo et Chrysanthus
Andronico suo salutem. Secundum
sacram subscriptionem domini n(ostri)
sanctissimi imp(eratoris) quam ad libellum
suum datam Lurius Lucullus
Manquent 6 lignes
. . . .[et ali-]
a manu. . . . .[Opt]amus te feli-
cissimum be[ne vive]re ; vale. Dat(a)
pr(idie) idus Sept(embres), Karthagine.
Feliciter
consummata et dedicata
idibus Mai(i)s, Aureliano et Corne-
lian[o c]o(n)s(ulibus); cura(m) agente
C. Julio. . . . . .ope (2) Salaputi, magis(tro)

Les ligatures qui se rencontrent dans cette inscription sont les suivantes :

(1) On remarquera qu'entre les mots *aliorum* et *procc.* il y a un large espace laissé à dessein. *Procc.* doit donc être rapporté à la phrase suivante ; c'est un nominatif pluriel.

(2) La lecture OPE de M. Mommsen est très probable ; la seule lettre douteuse est le P, au lieu duquel on pourrait peut-être lire un R. M. Mommsen propose *Pelope* ou *Merope*.

DEUXIÈME COLONNE.

Ligne 1. V et M de *cum*.
— 2. Id.
— 4. V et M de *rationum* et *tuarum*.
— 5. V et M de *solum*, T et R de *retro*.
— 9. V et M de *rum*.
— 12. V et M de *saltum* et *Burunitanum*.
— 13. V et M de *trum*.
— 19. V et M de *ploratum*.
— 22. R et I de *aestimari*.
— 24. M et V de *sistimamus*.
— 27. V et M de *mum*.

TROISIÈME COLONNE.

Ligne 2. V et M de *sum*; A et E de *divinae*.
— 4. P et I de *Kapite*.
— 5. R et I de *Hadriane*; V et M de *scriptum*.
— 6. V et M dans les mots *emptum* et *ademptum*; I et T de *sit*.
— 7. V et M de *nedum*; R et I de *conductori*.
— 8. R et I de *agrarias*; A et V de *aut*; A et E de *prae*.
— 9. T et I de *bitionem*; V, M et V de *jugorumve*; A et B de *habent*.
— 10. V et A de *quae*; V, N et T de *sunt*; A et R de *t(ab)ulario*; T et R de *tractus*.
— 11. V et A de *annuas*; V, A et M de *quam*.
— 12. R et I de *aratorias* et *sartorias*.
— 13. A, M et V de *debeamus*; N et E de *sine*; T et R de *controversia*.
— 14. V et M de *cum*.
— 15. N et I de *omnibus*, *omnino* et *vicinis*; V et N dans *undique*; V et M dans *versum*; T et R dans *nostris*.
— 16. V et A dans *perpetua*; V et M dans *hodiernum*; T et I de *praestitutum*.
— 17. V et M de *tum*; R et I de *litteris* et de *suprascripsimus*; M et V dans ce dernier mot; V et A de *quas*.
— 18. M et A, V et M de *confirmatum*; V et M de *cum*; N et I de *subvénias*.
— 19. T et I de *rustici*; M et A, V et M de *manum*; T et R, V et M de *nostrarum*.
— 20. R et I de *ris*; V et M de *victum*; A, N, T de *tolerantes*; R et I de *conductori*. M. Mommsen a lu, à tort (*loc. cit.*, p. 479): *conductor*.

— 21. A et R de *largitionibus*, ainsi que N et I, T et I de *gratiosis(si)-mo*.
— 22. M et V de *simus*.
— 23. T et I, N et I de *conductionis*.
— 24. R et I de *miserinus*; au lieu de N il faut peut-être lire A N liés, ce qui d'ailleurs n'offre pas plus de sens; R et I de *rescripto*, A et M de *amplius*.
— 25. A et E, A et R de *praestare*; V et A, M du mot *quam*.
— 26. M et V de *debemus*.
— 27. A et E de *praecipere*; R et I de *digneris*.
— 28. T et I de *majestatis*; V et A de *tuae*.
— 29. V et M, N et I de *alumni*; V et M dans les mots *saltum et tuorum*.
— 30. V et M de *fiscalium*. M. Mommsen croit qu'il y a un M et un A liés après le mot *quiete*. Nous n'avons pas pu distinguer autre chose qu'un M; nous n'avons pas aperçu non plus l'E qu'il lit à la fin de la ligne.

QUATRIÈME COLONNE.

Ligne 3. M et V de *Maximus*; R et I de *Lurio*.
— 4. V et M de *aliorum*; T et I de *contemplatione*.
— 5. A et E de *cipulinae*.
— 6. V et A de *quam*; V, N et T de *curabunt*.
— 7. R et I dans le mot *injuriam*.
— 10. V et M d'*exemplum*.
— 11. R et I d'*Aristo*.
— 12. V et N, V et M de *secundum*.
— 13. T et I de *subscriptionem*; N et I de *domini*.
— 14. V et A de *quam*; V et M de *libellum*.
— 15. V et M de *suum*; R et I de *Lurius*.
— 23. V et M de *cissimum*; V et A de *vale*.
— 26. V et M de *consummata*.

TRADUCTION

DEUXIÈME COLONNE.

...Ces abus de pouvoir qu'il a commis (*le procurateur*) d'accord avec Allius Maximus notre adversaire, aussi bien qu'avec presque tous les *conductores* (1), contrairement à la justice, et au détriment de tes revenus; non seu-

(1) Pour le sens précis de ce mot dans ce passage, cf. le commentaire.

lement il n'a point instruit notre affaire depuis tant d'années que nous l'en prions, que nous l'en supplions et que nous nous appuyons sur votre divine suscription; mais encore, et en dernier lieu, il s'est fait le complice de ce même Allius Maximus si influent auprès de lui, au point d'envoyer des soldats dans le *saltus Burunitanus;* les uns parmi nous ont été par son ordre saisis et torturés, les autres ont été chargés de chaînes, quelques citoyens romains même ont été battus de verges et fustigés. Qu'avions-nous fait pour mériter ce châtiment? L'iniquité était accablante pour notre faiblesse, elle était manifeste, et pour implorer ta majesté, nous avions écrit une lettre indignée. Cette iniquité, César, est évidente, comme on peut facilement s'en convaincre.....

TROISIÈME COLONNE.

Nous sommes obligés, dans notre infortune, de faire un nouvel appel à ta divine providence; nous te prions, très saint empereur, de nous secourir (1). Le chapitre de la loi d'Hadrien qui est transcrit plus haut a enlevé même aux procurateurs et, à plus forte raison, au *conductor* le droit d'augmenter, au détriment des colons, les redevances agraires, les prestations de journées de travail ou de bêtes de somme; que ce droit leur soit définitivement enlevé, et que, conformément aux actes (2) de tes procurateurs déposés dans les archives du *tractus Karthaginiensis*, on ne puisse exiger de nous, par an, plus de deux corvées de labour, deux de sarclage (3) et deux de moisson, sans que ce fait puisse donner lieu à aucune discussion (4)..... Nous ne sommes que d'humbles paysans qui gagnons notre vie

(1) La construction de la phrase latine est très embarrassée. M. Mommsen suppose que le mot *subvenias* a été introduit ici après coup (sans doute par le lapicide); dans le texte, tel qu'il a dû être primitivement rédigé, les subjonctifs de la phrase suivante dépendaient de *rogamus*.

(2) C'est ainsi que nous proposons de traduire le mot *litterae*, dont le sens précis semble très difficile à déterminer. Nous croyons seulement que le mot français *lettre* ne convient point ici, car, à la seconde colonne, la supplique des colons à l'empereur est appelée *epistula*, de même que la lettre de Tussanius Aristo à Andronicus (4e colonne). Le terme *litterae* a donc ici un autre sens; il est certain seulement qu'il désigne des documents relatifs à la ferme des domaines impériaux.

(3) Le mot *sartorius* est nouveau, c'est un adjectif formé du verbe *sarrio*. Cf. Nonius, 7, 28 : « Sartores. Dictum non solum a sarciendo, verum etiam a sarriendo deducitur. »

(4) La phrase suivante est intraduisible; M. Mommsen suppose (*l. c.*, p. 479) que le lapicide a passé un certain nombre de mots; il propose de lire quelque chose de ce genre : *utpote cum in aere inciso et ab omnibus onnino undiq(ue) versum vicinis nost(ris viso legis capite ita sit) perpetua in hodiernum forma pra[e]st(it)utum et proc(uratorum) litteris quas supra scripsimus, ita confirmatum.* En tout cas, le sens général de cette phrase se devine aisément; elle signifie : ce n'est pas un

par le travail de nos mains; le *conductor*, au contraire, peut se concilier la faveur par d'abondantes largesses; nous sommes donc incapables de lutter avec lui devant les procurateurs, auxquels il est parfaitement connu, grâce aux contrats de fermage successivement signés avec eux (1). Prends pitié de nous et daigne ordonner, par un sacré rescrit, qu'on ne réclame pas de nous plus qu'il n'est stipulé dans la loi d'Hadrien et dans les actes de tes procurateurs, c'est-à-dire six corvées par an, afin que, grâce à l'intervention de ta majesté, les paysans qui sont nés et ont grandi sur tes *saltus* ne soient plus inquiétés par les *conductores* des domaines fiscaux.

QUATRIÈME COLONNE.

L'empereur César M. Aurélius Commodus Antoninus Augustus Sarmaticus Germanicus Maximus à Lurius Lucullus et à l'intention des autres personnes (*que l'affaire intéresse*). Considérant les règlements déjà établis et mes propres institutions (2) :

Les procurateurs auront soin que rien de contraire à la *forma perpetua* ne soit injustement exigé de vous (3).

(D'une autre main.) J'ai écrit. — J'ai vérifié.

Copie de la lettre du procurateur, chevalier romain; Tussanius Aristo et Chrysanthus à Andronicus. Conformément à la sacrée suscription de notre maître, le très saint empereur, qu'en réponse à son *libellus*, Lurius Lucullus.....

privilège nouveau que nous réclamons; cette loi d'Hadrien dont nous avons parlé, ce règlement fixé une fois pour toutes (*forma perpetua*) a été gravé sur l'airain et tous nos voisins ont pu le lire; les actes de tes procurateurs y sont conformes; nous te prions seulement de les confirmer.

(1) M. Mommsen (*l. c.*, p. 402, note 1) explique cette expression *vices successionis*, comme nous l'avons fait nous-mêmes. A l'expiration d'un contrat, au lieu de prolonger l'ancien bail, on en concluait un nouveau, de sorte que le procurateur de Carthage pouvait avoir et avait souvent à traiter plusieurs fois avec le même fermier.

(2) Nous croyons que c'est ainsi qu'il faut entendre ces deux mots. On lit dans le dictionnaire de Forcellini, au mot *discipulina : Discipulina, qua significatur ratio vivendi et discendi quae discipulis traditur*. Ce mot désigne donc ici la tradition des empereurs précédents et nous semble faire particulièrement allusion à la loi d'Hadrien dont il a déjà été parlé. *Institutum* se rapporte à ce que Commode avait déjà décidé sur cette question (*vestram divinam suscriptionem adlegantibus*, col. 2, ligne 7). Cf. plus bas pour l'explication du mot *vestram*.

(3) M. Mommsen (*l. c.*, p. 389) pense, et cela est très vraisemblable, que les colons auront ajouté sur la pierre, de leur autorité privée : *ne plus quam ter binas operas;* en effet, en retranchant ce membre de phrase, la construction devient claire et correcte.

(D'une autre main.)... Nous te souhaitons tout le bonheur possible. Salut. Fait la veille des ides de septembre, à Carthage.

Heureusement achevée et (1) dédiée aux ides de mai, sous le consulat d'Aurélianus et de Cornélianus; par les soins de C. Julius... (2) Salaputis, magister.

Examinons maintenant le monument même, en observant tout d'abord ses caractères extérieurs.

R. CAGNAT. — E. FERNIQUE.

(*La suite prochainement.*)

(1) On ne saurait dire quel est le sujet non exprimé de *consummata*. M. Mommsen pense (*l. c.*, p. 391) que ce pouvait être *ara* (?).

(2) Le mot Salaputis n'était pas encore connu sous cette forme ; on trouve seulement dans Catulle la forme *Salaputium* (*nain*), *Di magni, salaputium disertum* (53, 5). Cf. Senec. *Contr.*, 3, 19. Ici il est employé comme nom propre.

LE

MONUMENT DE PORTIEUX

Suite (1).

IV

Le Groupe de Portieux.

§ 1. — DESCRIPTION ET COMPARAISON.

Le groupe trouvé à Portieux est un des quatre plus grands, un des trois les mieux exécutés et un des mieux conservés de tous ceux du genre ; c'est aussi un des moins romains d'allure. Il représente un cavalier armé. Sous le cheval rampe, placé dans le même sens, un monstre, dont le haut du corps est d'un géant, ayant en guise de jambes des reptiles terminés par la tête de l'animal. Les épaules du géant supportent avec effort le poitrail du cheval, aidées de la main droite qui soutient la jambe antérieure du quadrupède. Malgré la puissante érosion exercée sur la pierre par les eaux et les galets de la Moselle, la jambe antérieure gauche du cheval se reconnaît encore, placée symétriquement à l'autre, sur l'épaule gauche du colosse. La tête du reptile de droite supporte le pied du cavalier. Le héros, barbu, à forte encolure, regarde fièrement dans le lointain, élevant près de la tête, à l'aide du bras droit un peu projeté en avant, une arme qui a disparu, emportée avec la main. J'insiste sur ce que le bras est porté légèrement en avant, et non en arrière, comme il le serait de préférence s'il frappait ou lançait une arme de jet, comme on l'a supposé généralement. Contre le cou du cheval on voit encore la main gauche qui tenait le bridon. Le guerrier a le buste couvert d'une *lorica* collante, dessinant tous les

(1) Voir les numéros d'août et de novembre 1880.

muscles. Un vêtement flottant s'agrafe par une fibule circulaire sur la clavicule droite; il passe, d'un côté, sous le bras gauche; de l'autre, il descend derrière le dos et revient tourner sous la cuisse du même côté, pour se terminer derrière elle en formant quelques plis. Les jambes paraissent nues, à part une sorte de bottine terminée par un bourrelet. Le cavalier est trapu, brachycéphale, dans toute la force de l'âge. Si l'on voulait représenter l'idéalisation de la puissance musculaire, on ne saurait mieux choisir que ce type.

De même, la monture est le vrai cheval de guerre, aux formes puissantes, à l'énorme vigueur d'encolure.

Le monstre, comparé au cavalier, a des proportions surhumaines. Sa tête, brachycéphale, mais très élevée, laisse voir une grande bouche entr'ouverte, des mâchoires proéminentes, quelque chose du profil de la race nègre, tandis que le cavalier est évidemment de la race caucasique. Le dos du colosse, couvert d'écailles qui s'effacent graduellement en descendant vers la poitrine, forme un épais bourrelet qui n'accuse pas la faiblesse de l'artiste, comme on paraît l'avoir supposé; car la même particularité s'attache au groupe important trouvé à Hommert. La transition de l'être humain au reptile, que semble préparer cet appendice, est habilement ménagée. Les jambes du cheval ont disparu du côté gauche. Il en est de même de sa queue et de la jambe gauche du cavalier, qui laisse encore deviner sa projection en avant. Enfin le cheval est un peu petit, mais bien en rapport avec la vigueur massive du cavalier qu'il porte. Comme la plupart des coursiers des bas-reliefs grecs, il n'a point de selle, et n'a de harnais que ce qu'il faut pour tenir le bridon : plus, entre les deux yeux, une φαλαρα *circulaire*, comme la fibule du cavalier.

Une chose importante à noter, c'est la position comparative du cavalier, du cheval et du monstre. Le cavalier, le corps droit, immobile, ramène la jambe droite en arrière, pour presser le ventre du cheval près de la cuisse. En même temps, par un mouvement corrélatif, il *range* l'encolure vers la droite, double impulsion destinée, suivant les règles les plus élémentaires de l'équitation, à opérer la conversion du cheval à droite.

Celui-ci, entièrement passif, l'oreille timidement renversée en arrière, le corps tourné suivant un axe unique, n'obéit pas encore à la direction marquée. Le monstre, au contraire, est tourné comme le cavalier, légèrement vers la droite, en s'appuyant à terre de la main gauche, qui se devine encore. En même temps qu'il porte

sur les épaules l'avant-train du cheval, il sert d'étrier au cavalier, dont le pied est supporté par la tête du reptile de droite.

Il faut reconnaître que tout est voulu dans ce groupe, qui est d'une bonne exécution dans toutes ses parties sans exception.

Quel objet devait tenir le cavalier? comment devait-il le tenir? qu'en faisait-il? Voilà trois questions qu'il serait très important d'éclaircir, et nous avons pour y arriver des éléments de diverse nature qui peuvent nous guider. Les voici : D'abord, en examinant avec attention le sommet de la tête du cheval, on voit qu'il a été taillé en plan horizontal de 1 décimètre de longueur. Au centre de ce plateau est creusée une excavation verticale oblongue, dirigée d'arrière en avant. Elle n'a pas moins de 9 millimètres de longueur, sur 3 seulement de largeur et 30 de profondeur. Cette cavité a conservé des restes importants d'un scellement de plomb, entourés d'oxyde de fer. En même temps elle sert de centre à une trace lenticulaire de cinq centimètres de grand diamètre au croisement des arcs, sur 3 de petit diamètre. Cette traînée rougeâtre d'oxyde de fer, formant un relief qui s'élève par places jusqu'à 2 millimètres, ne peut provenir que d'un objet en fer, qui était scellé à son centre. Cet objet ne pouvait être qu'un panache du cheval ou un javelot tenu par le cavalier. Or, aucun lien apparent n'ayant été sculpté sur le cou ou la tête du cheval pour tenir un panache, ainsi que cela a toujours lieu, il faut renoncer à l'hypothèse de cet ornement qui serait si peu en rapport avec le style très sobre du groupe. D'autre part, la position de la main droite détruite se trouve précisée par celle du poignet ramené vers la tête, et de plus par un appendice taillé dans le monolithe sur l'épaule droite, pour rejoindre et consolider la main. Celle-ci, ainsi reconstituée et armée d'un javelot horizontal, l'obligerait à passer sur la tête du cheval, dans l'axe du grand diamètre de la traînée de rouille lenticulaire, *exactement* au-dessus de l'excavation. Il est donc à peu près certain que le cavalier tenait horizontalement, en arrêt, un javelot appuyé sur la tête du cheval.

Ces preuves directes sont encore confirmées par les arguments indirects qui suivent :

Sur le bas-relief céramique du musée Engel, trouvé à Oberbronn, le cavalier tenait une lance. On en peut juger par l'empreinte qu'elle a laissée dans la main. Il en est de même sur un groupe trouvé à Saint-Jean-Kurzrod et sur celui qui a été découvert à Diane-Kappelle. Sur ce dernier même, la main percée est penchée contre la tête, à laquelle elle adhère, et fait voir *l'exacte direction horizontale*

du javelot qu'elle portait. La reconstitution du groupe de Portieux montre que la disposition était la même.

La tête du cavalier de Portieux est percée, au sommet, d'une excavation verticale de 3 centimètres de profondeur, garnie encore des restes d'un scellement de plomb et de traces d'oxyde de fer. Elles prouvent qu'une tige de ce dernier métal s'y adaptait verticalement. Une telle tige était évidemment destinée à maintenir une coiffure métallique, et cette coiffure devait être un casque. En effet, le bas-relief céramique précité présente un casque bien conservé, quoique de style romanisé comme tout le sujet. Mais les preuves directes de l'existence d'un casque métallique pour le cavalier de Portieux sont indiscutables. En effet, le crâne, aplati horizontalement comme celui des cavaliers de Hommert, de La Jonchère, de Seltz, de Merten, porte la même épaisse couronne de cheveux paraissant destinée à supporter une coiffure. A Merten même, la tête est coupée verticalement à l'occiput, ce qui montre que cette partie devait être couverte, et l'identité seule des têtes de Portieux et de Merten prouve que cette dernière est bien celle du cavalier.

Pour l'intelligence complète du groupe de Portieux, il est nécessaire de faire la description exacte des deux autres les plus importants, ceux de Hommert et de Grand.

Le groupe de Hommert, qui a 1m,10 de hauteur, sensiblement la même que celui de Portieux, qui a 1m,07, est bien inférieur pour l'exécution. Le cavalier est trapu, et nu, à part une peau épaisse qui lui couvre seulement le haut du bras droit et lui sert de selle du même côté. Le héros est tourné légèrement vers la droite, comme celui de Portieux, et exécute le même mouvement de conversion.

Le cheval appuie les deux jambes antérieures sur les épaules du monstre ophiopode, qui paraît ramper et nager sur le dos, la tête relevée et tournée vers la droite. L'ophiopode a les deux mains étendues, contre les pieds du cavalier, dans le mouvement précis d'un nageur. D'autre part, le reptile de droite, contourné en S, supporte légèrement le pied correspondant du cavalier, tandis que le reptile de gauche mord le talon de ce côté, sans doute pour faire avancer le pied gauche et marquer une conversion à droite. Le cheval, entièrement passif, a le corps dirigé en ligne droite, tandis que l'ophiopode marque par la position de la tête l'intention de diriger le cavalier dans le sens marqué par ce dernier à sa monture.

Le groupe trouvé dans un puits antique, à Grand, et conservé au Musée des Vosges, est un des plus habilement exécutés, un des mieux sentis, et présente des parties très significatives qui man-

quent dans presque tous les groupes similaires. Il mérite pour ces raisons une description spéciale.



Le cheval n'est point lancé; il est littéralement porté par le géant ophiopode placé sous son ventre; la croupe du quadrupède domine le garot (1), position impossible à un cheval qui ne serait pas porté. Malgré l'état de mutilation du cavalier, dont le buste manque, on voit qu'il est trapu et tranquillement assis comme les deux précédents. Son léger manteau, tournant aussi sous la cuisse droite, lui sert de selle; les jambes sont couvertes d'un vêtement collant avec larges bottines. Le talon de la jambe droite, violemment rejetée en arrière, presse le ventre du cheval près de la cuisse, comme pour faire tourner l'animal à droite, tandis que la jambe gauche pend librement. Il en résulte un écart très prononcé entre les deux jambes.

L'ophiopode appuie la main gauche à terre pour ramper sur les genoux, tandis que le bras droit, passant sous la poitrine, se relevait pour supporter le pied antérieur gauche du cheval. Bien que l'avant-bras n'existe plus, non plus que le pied du cheval, le fait résulte clairement de la reconstitution de ces parties. Ce mouvement a sans doute pour objet, comme il a pour résultat, de ramener le cheval vers la droite.

(1) La photographie, à cause des raccourcis, ne fait pas sentir ce mouvement très appréciable dans l'original.

Dans ce groupe comme dans les autres, l'animal, être passif, suit une direction rectiligne, tandis que le monstre et le cavalier sont légèrement tournés à droite. Quant aux reptiles, l'un et l'autre aiguillonnent visiblement de leur langue les talons du cavalier, de telle façon toutefois que le pied gauche tende encore davantage en avant, le pied droit davantage en arrière. Ce sont les reptiles qui provoquent le mouvement de conversion du cavalier. Celui-ci pressant du talon droit le ventre du cheval, de la main gauche il devait, comme dans tous les autres groupes, ranger l'encolure pour la tourner à droite. Ce sont donc surtout les reptiles qui déterminent la direction du cavalier, et, par suite, du cheval.

Quant au groupe de Merten, je n'en dirai qu'un mot : il est bien romain d'allure, et trop incomplet pour qu'on en puisse donner une description convenable. Le cheval, comme celui de Portieux, a l'oreille timidement renversée en arrière. Il me paraît peu probable que l'animal dût se cabrer ; ce serait le seul des groupes de ce genre où il aurait cette allure. En effet, partout ailleurs le ventre suit une direction horizontale. Le cheval de Merten a bien l'avant-train plus élevé que l'arrière-train, puisqu'il a un sabot antérieur (le droit sans doute) sur la tête du monstre : toutefois, devant avoir le cou très court, il me paraît devoir être moins élevé que ne l'a représenté M. Prost, dans sa reconstitution inspirée de l'idée de lutte. Il ne serait pas impossible que l'ophiopode eût tenu des deux mains les jambes antérieures du cheval, pour le soulever en rampant. Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer que dans ce groupe lapidaire, comme dans tous les autres connus, l'écart des deux jambes du cavalier paraît destiné à imprimer au cheval le même mouvement de conversion vers la droite.

Comme jusqu'ici on ne me paraît pas avoir donné d'interprétation satisfaisante de nos groupes, je crois devoir faire remarquer l'analogie qui existe entre eux et plusieurs autres sujets anaglyphiques de l'antiquité. Je parlerai d'abord d'un groupe non équestre trouvé dans la région mosellane, puis de deux autres provenant de l'Etrurie et de l'Egypte.

Le musée des Vosges possède une sculpture en calcaire, trois quarts de grandeur naturelle, trouvée à Grand (Vosges), au fond d'un puits antique. Elle représente un personnage masculin, n'ayant de vêtement qu'une draperie retenue sur la hanche droite, passant sur le bas-ventre et le dos, pour se relever aux extrémités, sur l'avant-bras gauche. Le pectoral droit montre que le bras détruit devait être élevé. Ce personnage, comme le cavalier de tous nos groupe

équestres, a la jambe gauche fort avancée, la droite vivement portée en arrière. Il franchit d'un bond rapide un monstre au torse et à la tête d'une femme, ayant, au lieu de jambes, des reptiles terminés par la tête de l'animal. Cet ophiopode, les yeux levés, s'ap-



puie à terre de la main droite. Le sujet ne produit point l'impression d'une lutte. C'est plutôt un personnage qui, dans une course impétueuse, franchit un monstre moitié humain, moitié reptile, ophiopode, ou, si l'on préfère, amphibie. Ce monstre, évidemment symbolique, ne pourrait-il être destiné à figurer la terre et l'eau ? Il s'agirait alors d'un conquérant navigateur, dieu

ou héros, traversant la terre et les mers. L'analogie de cet ophiopode avec celui de nos groupes équestres est plus grande qu'elle ne paraît d'abord, car deux de ces derniers sujets présentent un monstre aux formes féminines : ce sont le groupe exhumé dans la forêt de Haguenau, et le bas-relief trouvé à Oberbronn. Sur ce dernier même, l'amphibie, portant une couronne de feuillage, montre qu'il s'agit d'une *divinité* parfois féminine, d'autres fois masculine.

Un autre terme de comparaison me paraît nous être offert par un miroir étrusque décrit par le savant académicien M. de Witte, à l'Académie des inscriptions (séance de février 1880). On y voit un jeune homme armé d'une massue, couvert, pour tout vêtement, d'une légère draperie flottant derrière les reins. Près de lui on lit: *Melkarth*, et derrière le cheval qu'il monte est figuré un dauphin. L'auteur pense pouvoir conclure, de ce dernier fait, que l'artiste se serait trompé et aurait écrit le nom de Melkarth pour celui de Mélicerte. Le sujet représenterait Mélicerte se jetant dans les flots. Malgré l'immense autorité du maître, je ne saurais croire que, si telle était l'idée de l'artiste, le dauphin pût être placé derrière le cheval au lieu de le précéder. Je n'hésite pas à croire que nous avons affaire au Melkarth des Phéniciens, l'Hercule-Soleil navigateur. Le dauphin étant, dans l'idée des anciens, un animal amphibie, et Melkarth n'étant autre chose que le Soleil civilisateur, le symbolisme paraissant ressortir du groupe serait : la course du Soleil civilisateur qui part de l'Orient pour franchir la terre et les eaux.

Enfin, je signalerai encore, comme point de comparaison, l'important bas-relief exposé au Louvre, et que le savant M. Clermont-Ganneau a reproduit (*Revue archéol.*, sept. 1876). Il représente, dit l'auteur, la victoire d'Horus, figuré à cheval, remportée sur Typhon paraissant sous l'aspect d'un crocodile. Je prendrai la liberté de faire observer, malgré la haute autorité de l'auteur que je me plais à reconnaître, que d'abord Typhon n'est pas toujours présenté sous les formes d'un crocodile. Le point hors de doute, c'est que nous avons affaire à un amphibie, symbole possible de la terre et de l'eau. Ensuite, par analogie avec tous nos groupes équestres à ophiopode, cet amphibie marche dans le même sens que le cheval, ce qui ne semblerait pas emporter une idée de lutte. En outre, le cavalier appuie doucement sa lance verticale contre le cou du crocodile, et ce dernier lui sert d'étrier. Il y a là, il me semble, un symbole de domination toute pacifique. Admettons un instant maintenant l'hypothèse d'Horus passant un gué, les attitudes ne sauraient être

mieux choisies, et le crocodile, qui n'est nullement foulé aux pieds du cheval, puisqu'il est placé entre les jambes du coursier, aiderait le cavalier à faire la traversée. Le groupe ne pourrait-il pas servir à symboliser la domination pacifique et la course du Soleil franchissant la terre et les mers figurées par un animal amphibie? Il est bien entendu que cette interprétation n'infirmerait en rien l'identification fréquente de Typhon avec le crocodile, fait si savamment démontré par M. Clermont-Ganneau. Toutefois, si je suis tout porté à croire, avec l'éminent orientaliste, que le groupe du Louvre est une émanation des figurations de la lutte si persistante dans l'ancienne Égypte d'Horus contre Typhon, je pense aussi que ce mythe a pu se modifier par l'influence étrangère et le temps. Or, M. Clermont-Ganneau le reconnaît, notre sujet appartient à l'époque très avancée de la décadence égyptienne.

F. Voulot.

(La suite prochainement.)

VARIÉTÉ (1)

ACQUISITIONS RÉCENTES DU MUSÉE DU LOUVRE

Nous avons le goût des arts, et l'on peut dire, sans montrer une vanité exagérée, que nous les cultivons non seulement avec passion, mais avec un réel succès. Cependant il n'est pas de pays où les grandes collections publiques soient aussi pauvrement dotées que les nôtres. Il est vrai que nous avons de si grandes richesses accumulées depuis des siècles que nous n'avons pas besoin, pour maintenir notre rang, de faire des sacrifices aussi considérables que nos voisins. Mais en nous endormant ainsi sur nos lauriers nous risquons fort de nous laisser rattraper et dépasser par nos émules. C'est déjà fait sur quelques points, et l'intérêt aussi bien que l'amour-propre national devraient nous engager à aviser sans retard. Je l'ai déjà dit souvent et avec instance : les allocations accordées à nos collections publiques sont notoirement insuffisantes. Celles de notre Musée national ont été quelque peu augmentées depuis deux ou trois ans. Mais c'est avec une somme de 150,000 fr. par an que les conservateurs doivent pourvoir aux acquisitions des départements de la sculpture antique, des monuments égyptiens, orientaux et du moyen âge, des bronzes, de la céramique ancienne et moderne, de la sculpture de la Renaissance, de la peinture, des dessins, du Musée... de marine même, dont on devrait bien, pour le dire en passant, débarrasser enfin le Louvre.

Malgré l'exiguïté de ses ressources, l'administration des Beaux-Arts fait les plus grands efforts pour augmenter les trésors qui lui sont confiés, et le public ne se rend peut-être pas suffisamment compte de ces accroissements qui se font pièce à pièce et sans bruit. On ne sait guère ce qui se passe au Louvre, et bien souvent ce n'est que tardivement et par hasard qu'on apprend l'existence dans notre musée d'ouvrages faits pour intéresser les amis des arts. Il n'entre pas une pièce nouvelle dans les collections de Londres, de Berlin ou de Saint-Pétersbourg que la presse n'en retentisse. Je ne tiens pas au tapage, mais je crois utile de donner de

(1) Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici la plus grande partie d'un article récemment publié dans les *Débats*, par M. Ch. Clément ; cet extrait leur signalera les monuments, importants et curieux à divers titres, dont notre musée des antiques s'est enrichi pendant le cours de l'année 1880. (*Réd.*)

temps en temps à nos lecteurs quelques renseignements précis à ce sujet.

D'abord les antiques. Faute de fonds suffisants, les conservateurs de ce département se sont trouvés dans l'impossibilité d'acquérir plusieurs grandes collections qui sè sont vendues dans ces derniers temps, et qu'il eût été très désirable que la France possédât dans leur ensemble. Telles sont, par exemple, l'incomparable collection cypriote du général de Cesnola, achetée par le Musée de New-York au prix de plusieurs centaines de mille francs; les collections Paravey, la collection Barre, celle de bronzes antiques et de médaillons de la Renaissance, d'un choix si délicat, de M. His de la Salle, qui se vend ces jours-ci en Angleterre. Cependant, avec son bien mince budget, le département des antiques a trouvé moyen de former pièce à pièce plusieurs séries de monuments d'une rare beauté et d'une grande valeur pour les études artistiques et archéologiques. Il s'est particulièrement tenu au courant des découvertes récentes qui dans presque toutes les branches de l'antiquité ont permis de substituer aux types d'imitation de l'art étrusque et gréco-romain les beaux types originaux de l'art hellénique. Ainsi, notre Musée ne possédait qu'un bien petit nombre de figurines en terre cuite provenant de la Grèce propre. Il en a aujourd'hui une collection de plus de deux cents pièces de choix venant principalement de la nécropole de Tanagre, collection formée plusieurs années avant les suites appartenant à des particuliers que l'on a admirées en 1877 au Trocadéro. Or ce n'est pas sans raison que l'on recherche tant et que l'on paye si cher ces petits ouvrages. Malgré leur exiguïté et la matière commune dont ils sont faits, ils ont, au double point de vue de l'art et de la science, le plus vif intérêt. Un grand nombre d'entre eux sont de la plus grande, de la plus rare, de la plus exquise beauté. Quelques-uns reproduisent certainement des statues célèbres qui n'ont pas laissé d'autres traces. D'autres donnent sur les mythes, les croyances, les usages, les costumes des anciens les plus précieux renseignements et nous font pénétrer bien plus profondément que les ouvrages d'apparat dans la vie intime des populations helléniques. M. Heuzey, l'éminent conservateur-adjoint des antiques, a entrepris la publication de ces précieuses figurines, et nous ne saurions trop recommander cet intéressant et savant travail, dont le troisième fascicule vient de paraître.

Les *lécythes* blancs de l'Attique, décorés de peintures polychromes, n'étaient représentés dans l'ancien musée que par trois ou quatre spécimens; on y compte aujourd'hui vingt-huit de ces vases, dont plusieurs sont d'une grandeur et d'une beauté exceptionnelles. Nous signalerons encore les charmants *aryballes* athéniens à figures rouges d'une extrême délicatesse, l'amphore de Milo, la célèbre coupe signée des noms de deux artistes Douris et Calliadès, achetée à la vente Paravey, la grande coupe d'Euphronios, décorée d'un sujet analogue à celui qui couvrait les murs du temple de Thésée à Athènes. Les miroirs grecs gravés au trait étaient naguère inconnus; et, avant ceux qui furent signalés pour la première

ois par M. Albert Dumont, on allait jusqu'à nier que cet art eût été pratiqué par des artistes de ce pays ; on peut actuellement en voir quatre dans la salle des bronzes au Louvre, et il n'existe, croyons-nous, dans aucun autre musée un lot aussi important de ces monuments encore très rares. On pourrait encore signaler des accroissements semblables dans les parties du musée qui sont consacrées aux antiquités orientales et auxquelles une salle nouvelle a été récemment ajoutée.

Parmi les grandes pièces antiques qui ont été acquises dans le courant de cette année, nous signalerons tout spécialement les suivantes :

Une statue de Minerve un peu moins grande que nature, qui se distingue par ce très intéressant détail que la déesse porte dans son égide la ciste d'où s'échappe le serpent Erichthonios ; c'est une représentation unique dans la statuaire. Le style de cette figure est élégant ; la tête surtout est charmante et le profil, intact, d'une extrême finesse.

Un bas-relief appartenant à la série des représentations connues sous le nom de : « Visite de Bacchus chez Icarius. » Ce motif, traité avec beaucoup de distinction, présente des variantes curieuses, et surtout ce trait tout à fait nouveau que le dieu y est figuré imberbe et dans la première fleur de la jeunesse.

Plusieurs beaux fragments de sculptures : têtes, parties de figures, dont les unes appartiennent à l'art archaïque, les autres au siècle de Périclès. Une tête, malheureusement mutilée, présente le même caractère que les métopes du Parthénon.

Une tête d'Apollon, de grandeur plus que naturelle, appartenant au style de transition entre l'époque archaïque et le style de la belle époque grecque.

Un miroir grec en bronze, autrefois argenté et doré, avec inscriptions et figures, représentant le Génie de la ville de Corinthe couronnée par sa colonie Leucade. — Une belle œnoché archaïque portant le nom du potier Amasis. Deux vases à figures rouges, de style attique, d'un dessin libre, à la fois très large et merveilleusement fin, représentant des sujets du mythe d'Aphrodite.

Dans la série des antiquités orientales on peut citer une élégante statue de femme assise, en pierre calcaire, de style gréco-cypriote, provenant des fouilles de M. de Vogüé ; des cachets, des tablettes en terre cuite et en pierre portant des inscriptions cunéiformes, dont une particulièrement rare au nom du roi chaldéen Hammourabi ; plusieurs monuments de l'ancienne civilisation arabe, avec inscriptions et figures ; enfin trois bas-reliefs palmyréniens donnés au musée par M. Joseph Reinach et qu'il a rapportés du voyage en Orient dont il vient de publier l'intéressante et piquante description.

Plusieurs de nos consuls ont continué ces traditions de bienveillante et patriotique générosité envers le Musée qui honorent si hautement le département des affaires étrangères, et c'est pour nous un grand plaisir de pouvoir les nommer ici, les remercier publiquement de leurs envois et

du concours très utile qu'ils donnent à l'administration des Beaux-Arts M. Ledoulx a offert au Louvre la partie inférieure d'une statue de Vénus relevant sa draperie. Bien que ce fragment, trouvé près de Tripoli, ait été usé par la mer, on en distingue encore le très élégant travail. Deux ossuaires juifs couverts de curieux ornements nous ont été envoyés de Palestine par M. Patrimonio; nous devons à M. Lacau un ouvrage du même genre, et à M. Chevarrier une lampe chrétienne trouvée près de Jaffa. La base, en forme de galère, qui portait l'admirable Victoire de Samothrace et qui ajoute un si grand intérêt à la belle découverte de M. Champoiseau n'a pu encore être placée dans l'intérieur des galeries, à cause des travaux qui sont nécessaires pour supporter une masse aussi considérable. On voit par cette simple énumération que notre musée des antiques se complète et que les deux savants qui le dirigent, MM. Ravaisson et Heuzey, en s'appliquant tout particulièrement aux monuments qui appartiennent aux périodes caractéristiques et originales, lui donnent une excellente direction.

5 décembre 1880.

NÉCROLOGIE

AUGUSTE MARIETTE

Auguste Mariette-Pacha est mort le 19 janvier dernier. L'éminent archéologue, qui vient d'être si prématurément enlevé à la science, fut un des actifs collaborateurs de la *Revue ;* nous considérons comme un devoir de lui consacrer quelques lignes.

La biographie de Mariette a été faite bien des fois; elle est connue de tout le monde. Contentons-nous de rappeler que, lorsqu'il était encore professeur d'une classe élémentaire au collège de Boulogne, son imagination fut captivée par une caisse de momie conservée dans le musée de sa ville natale, et que la lecture de l'*Histoire de l'Egypte ancienne* rédigée par Champollion-Figeac dans l'*Univers pittoresque* détermina sa vocation d'égyptologue.

Admis au Louvre, en 1848, pour seconder M. de Longpérier dans le classement des antiquités égyptiennes, il obtint, lorsque ce travail fut terminé, une mission ayant pour objet de recueillir les fragments de la littérature copte que pouvaient recéler les couvents de l'Égypte. A peine débarqué au Caire, son attention fut éveillée par des sphinx à légende phénicienne, donnant le nom d'Osor-Apis, qu'il rencontra chez plusieurs particuliers. Il s'enquit de leur provenance et apprit qu'un juif du Caire les faisait déterrer dans la plaine de Sakkarah pour en trafiquer. Le jeune savant, dont la mémoire était merveilleuse, se souvient immédiatement d'un passage de Strabon indiquant qu'une avenue de sphinx conduisait à la tombe d'Apis. Il fait fouiller avec l'argent destiné aux manuscrits coptes, et, de sphinx en sphinx, arrive à la porte du Sérapéum; mais après combien de retards, de déboires, de fatigues, de dangers de toute sorte! C'est au péril de sa vie qu'il a enrichi le Louvre de ces milliers de monuments qui ont puissamment aidé au classement des dernières dynasties et qui nous offrent de si admirables spécimens de l'orfèvrerie égyptienne à l'époque de Moïse.

Mariette venait d'être nommé conservateur-adjoint du musée égyptien du Louvre, lorsque Saïd-Pacha le demanda pour organiser des

fouilles aux Pyramides, à Gizeh, à Sakkarah et à Éléphantine, en vue d'un voyage que devait faire le prince Napoléon. Il en résulta la mise au jour du sarcophage en granit rose de Khoufou-Ankh, fonctionnaire de la IVe dynastie, et de plusieurs tombes de l'Ancien Empire, qui furent plus tard pour notre compatriote l'objet d'une étude approfondie : le mémoire auquel je fais allusion a fait époque dans la science, et les lecteurs de la *Revue* ne l'ont pas oublié.

Mariette, après avoir déblayé le temple du grand sphinx de Gizeh, découvrit l'entrée de la pyramide à degrés de Sakkarah, qu'il considérait comme le plus ancien monument du monde; il l'attribuait à la première dynastie.

En 1858, il trouva à Gournah le cercueil d'Ahmosis, ce chef de la XVIIIe dynastie qui eut la gloire d'expulser les Pasteurs; trois objets en or creux, deux lions d'un beau travail et un bijou formant cartouche au nom de ce roi furent retirés de sa momie; après avoir fait partie de la collection du prince Napoléon, ils viennent d'être acquis, il y a quelques jours, par le musée du Louvre. C'est à cette époque que Mariette commença le déblayement du temple d'Abydos, où il s'attendait, espoir déçu ! à mettre la main sur le tombeau d'Osiris. Ce temple lui a cependant fourni la matière de trois volumes, dont deux abondent en monuments du plus grand intérêt pour l'histoire de la religion.

Saïd-Pacha eut alors l'heureuse idée de confier à Mariette la direction exclusive des fouilles à exécuter en Égypte. Cette mesure eut pour résultat de faire sortir de terre, dans toute l'étendue de la vallée du Nil, d'innombrables trésors archéologiques, de dérober à la déprédation des touristes monomanes les vénérables vestiges de la civilisation pharaonique et de constituer l'incomparable musée de Boulaq.

Mariette déblaya deux grands temples intacts : le temple d'Edfou et celui de Dendérah; ce dernier a rendu quatre volumes de planches in-folio; cinq volumes semblables ne suffiraient pas à épuiser Edfou.

Les fouilles de Karnak ont permis de reconstituer l'histoire des grandes campagnes de Thoutmès III en Asie; elles ont donné des listes géographiques où se rencontre la dénomination hiéroglyphique d'une quantité de localités de la Palestine.

A Deïr-el-Bahari, exploration du temple de Thoutmès Ier, de Thoutmès II et de la régente Hatasou. A Gournah, en 1859, trouvaille de la momie de la reine Aah-hotep, mère d'Ahmosis; les bijoux que contenait son cercueil sont la gloire du musée de Boulaq; l'Europe les a admirés, à Paris, à l'Exposition universelle de 1867.

A Abydos, à Sakkarah, mise au jour de listes royales à l'aide desquelles ont été classés les pharaons des premières dynasties.

A Tanis, découverte des monuments des Pasteurs, qui nous ont fait envisager sous un nouveau jour ces envahisseurs de l'Égypte. Sur la foi de Manéthon, on les regardait comme de barbares dévastateurs; les statues qu'ils ont laissées en Égypte témoignent de leur sentiment artistique, en

même temps que leurs légendes inscrites sur des monuments antérieurs à leur invasion nous prouvent une certaine réserve dans leur prise de possession de l'Égypte.

Les stèles recueillies à Djebel-Barkal nous ont renseignés d'une façon inespérée sur la dynastie des rois éthiopiens issus des grands-prêtres d'Ammon de Thèbes.

Telle est l'œuvre de Mariette ; les dernières années de sa vie furent employées à en publier les résultats dans de magnifiques volumes de planches, intitulés : *Abydos, Dendérah, Deir-el-Bahari, Karnak, Papyrus de Boulaq, Album de Boulaq, Monuments divers*. Nul n'a plus contribué que lui, par son intelligente exploration du sol de l'Égypte, à faire progresser la science : les innombrables textes qu'il a livrés à l'étude alimenteront les veilles de plusieurs générations d'égyptologues. Ajoutons que nul n'était plus manifestement destiné à cette tâche par son tempérament d'homme et d'artiste. Il fallait être robuste de corps et alerte d'esprit comme il l'était, pour pouvoir tour à tour disputer ses conquêtes à la force du poignet et lutter de ruse avec les Orientaux dans les moments difficiles où la force ne devait pas prévaloir. Lorsque son indomptable énergie avait arraché aux entrailles mêmes de l'Égypte les merveilles convoitées, il déployait une incomparable habileté dans l'exposition des vicissitudes de ses découvertes, dans la démonstration de leur importance archéologique ; ses mémoires resteront des modèles du genre : les effets y sont préparés, les surprises ménagées ; les conséquences historiques groupées savamment ; les points savants miroitent aux yeux, le style est irrésistible de vigueur et de coloris.

L'indicible attrait de sa parole, sa bienveillance pour les débutants, la cordialité de son accueil, le rendaient sympathique à quiconque l'approchait. Une heure de conversation avec Mariette était une véritable fête pour l'auditeur capable de l'apprécier. Malheureusement, ce charmant causeur n'a pas assez causé ; il emporte avec lui bien des secrets, bien des plans de fouilles, bien des projets connus de lui seul, et dont la mort anéantit la réalisation. Toutefois il a laissé, paraît-il, un *Testament archéologique*, qui nous réserve sans doute d'importantes révélations. Le grand archéologue, qui, la veille de sa mort, se préoccupait encore de ses travaux inachevés, avait donc pris ses mesures pour se survivre à lui-même. Son ombre se dressera au milieu des ruines pour montrer du doigt à ses successeurs l'emplacement de nouveaux trésors à conquérir.

PAUL PIERRET.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

M. Edmond Le Blant continue la lecture de son mémoire relatif au passages des écrits hagiographiques suspects qui peuvent être considéré comme étant d'origine antique.

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, met sous les yeux de la compagnie un petit monument fort intéressant tiré de sa collection Il s'agit d'un disque en calcaire découvert à Jérusalem et portant en lettres grecques une inscription où se lit le nom d'un roi *Athamas*. Ce disque servait de poids. M. Clermont-Ganneau croit retrouver cet Athamas dans un petit roi qui, sous l'empereur Claude, possédait au nord de la Judée la principauté de Chalcis. — M. Waddington, tout en trouvant l'explication de M. Clermont-Ganneau judicieuse, croit qu'on peut et qu'on doit faire d'autres conjectures. Il exista en Palestine et en Syrie, depuis l'expédition de Pompée jusqu'aux temps de Titus, un grand nombre de principautés telles que celles d'Émèse, d'Hamath, d'Abylène, qui virent passer une foule de petits princes, la plupart restés inconnus. A ces dynasties il faut joindre les chefs nabatéens qui régnaient sur les frontières du désert. Le poids doit appartenir à quelqu'un de ces princes. L'époque est bien déterminée par l'écriture.

M. Léon Heuzey communique à l'Académie de nouveaux détails concernant la statue de Minerve découverte à Athènes et attribuée à Phidias.

L'Académie procède à l'élection de son bureau.

M. Pavet de Courteille devient président. M. Jules Girard, vice-président.

Les commissions sont renouvelées de la manière suivante :

Commission des travaux littéraires. MM. Laboulaye, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau.

Commission des antiquités nationales. MM. de Longpérier, Léon Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Gaston Paris.

Commission des Ecoles d'Athènes et de Rome. MM. Egger, de Longpérier, Léon Renier, Léopold Delisle, Miller, Waddington, Heuzey, Perrot.

MM. Charles Jourdain et Maximin Deloche sont réélus membres de la *Commission des fonds* « pour administrer les propriétés et fonds particuliers de l'Académie ».

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— La planche IV est une reproduction phototypique de la statue d'Athéné Parthénos dont nous avons annoncé la découverte à Athènes, dans le numéro de janvier. La photographie nous était arrivée trop tard pour que nous ayons pu la joindre à l'article de M. Hauvette-Besnault (p. 42-47); nous avons tenu pourtant à l'offrir à nos lecteurs, qui ont encore cet article sous les yeux. (*Réd.*)

— Il y a deux mois, on télégraphiait du Caire à la *Gazette de Voss* de Berlin que l'on venait de dégager près de Saqqarah, au nord de l'emplacement qu'occupait Memphis, deux pyramides construites par des rois de la VI[e] dynastie, et dont les parois intérieures étaient recouvertes de plusieurs milliers d'inscriptions. Depuis, on attendait de plus amples détails sur cette découverte intéressante. Brugsch Bey, conservateur du Musée de Boulaq, les envoie au journal allemand dans une lettre datée du Caire le 4 février.

On sait que les Pyramides se trouvent toutes dans l'Égypte moyenne, sur la gauche ou à l'ouest du Nil, entre le Delta et le Fayoum. On en a reconnu une centaine. Les plus célèbres sont les trois grandes que l'on rencontre à seize kilomètres du Caire, près de Gizeh, et dont la plus haute, celle de Chéops, a 137 mètres d'élévation. Ces montagnes de calcaire, tombeaux des Pharaons, sont si gigantesques, qu'on les aperçoit de dix lieues, et qu'à la distance d'une lieue on croit être à leur pied, tant elles dominent la vallée.

Les autres pyramides forment un certain nombre de groupes plus ou moins espacés, qu'on distingue d'après les villages actuels qu'ils avoisinent le long du Nil. Elles varient beaucoup quant à leurs dimensions et à leur état de conservation. On remarque d'abord, au nord-ouest de celles de Gizeh, la pyramide d'Abouroach, dont il ne reste que cinq assises avec une chambre située au-dessous du niveau du sol; plus loin, près du village d'Abouzir, il y a un groupe de quatre pyramides de grandeur inégale et une pyramide isolée à 900 mètres du groupe.

En se dirigeant vers le sud-est on atteint les pyramides de Saqqarah, au nombre de dix; la plus grande est singulièrement disposée en gradins

étagés au nombre de cinq; la plus méridionale, appelée par les Arabes « Mastabet el Firoum », ou siège de Pharaon, est restée inachevée. Tout à côté des pyramides de Saqqarah se trouvent les quatre pyramides de Dachour, dont la plus élevée a 99 mètres. C'est la plus haute de toutes les pyramides égyptiennes après celles de Chéops et de Chéphrem. Enfin les dernières pyramides de la vallée du Nil sont celles de Matanyeh et de Meïdoun. Il en existe d'autres qui sont entièrement écroulées ou que le sable a recouvertes.

Ce sont ces dernières, monuments du plus grand intérêt au point de vue historique, qui avaient attiré tout particulièrement, l'année dernière, l'attention de Mariette. Se sentant près de mourir, le célèbre égyptologue avait confié à Brugsch Bey la direction des fouilles qu'il avait commencées au pied de la chaîne libyque, dans ce vaste champ des Pyramides encore imparfaitement exploré.

Au mois de décembre 1880, sur les indications de Mariette, Brugsch Bey, aidé par son frère, opéra le déblaiement de trois pyramides situées à l'ouest de Saqqarah. Il écrit à la *Gazette de Voss* qu'il a pénétré à l'intérieur de deux de ces tombeaux pharaoniques, qui sont d'ailleurs très détériorés. L'un n'est autre que la pyramide du pharaon Aphiops, le Merira Apapus de Manéthon, le plus puissant roi de la VIe dynastie Éléphantine.

Brugsch Bey dit qu'il n'a visité que la salle qui précède la chambre sépulcrale. La paroi occidentale de cette salle est recouverte d'inscriptions qu'il a pu déchiffrer. Il n'a pas découvert encore le sarcophage ni la momie royale, sur lesquels le musée de Boulaq a des indications écrites exactes.

Cette pyramide porte le nom de Mennofer, qui veut dire en égyptien « bonne place ». La deuxième pyramide dont Brugsch Bey a retrouvé l'entrée est celle du fils d'Aphiops, Merenra. Il y a rencontré deux sarcophages, dont l'un est recouvert d'hiéroglyphes du meilleur style; c'est celui du roi. Il renfermait la momie royale, encore bien conservée.

Le couvercle du plus petit n'a pas été soulevé, et, comme il ne porte aucune inscription, on ne sait qui y a été enseveli. Brugsch Bey, dit la *Gazette de Voss*, continue activement aux alentours de Saqqarah ces recherches que Mariette n'avait pu terminer et qui donneront sans doute de nouveaux renseignements sur les anciennes dynasties.

(*Journal des Débats* du 21 février.)

—— On annonce la publication d'un *Bulletin épigraphique de la Gaule*, qui doit paraître en février 1881, sous la direction de M. Florian Vallentin. Le Bulletin étendra le champ de ses explorations jusqu'au VIIIe siècle, et il comprendra, en outre, dans son domaine, la Corse et l'Algérie, ainsi que la Tunisie, qui se rattache si étroitement à l'Algérie. Le Bulletin sera publié en cahiers bi-mensuels; il s'imprimera à Vienne, et aura pour éditeur, à Paris, la librairie Honoré Champion. Parmi les érudits qui ont promis leur concours, nous lisons les noms de MM. Léon Renier, Charles Robert, E. Leblant, Ant. Héron de Villefosse, Caillemer, Allmer,

Mowat, etc., presque tous nos collaborateurs. Nous ne pouvons que souhaiter heureuse fortune à M. Florian Vallentin et longue vie au recueil spécial qu'il entreprend vaillamment de fonder (1).

—— La recherche des fossiles donne chaque jour de nouveaux résultats.

Dans l'année qui vient de finir, deux découvertes importantes nous ont renseignés sur la navigation aux époques anciennes; on a en effet trouvé en Suisse, sur les bords du lac de Bienne, un canot dit préhistorique, et en Norwège on a retrouvé un grand navire du neuvième siècle environ, époque où l'histoire des pays scandinaves se confond encore avec la légende.

Aux environs de Christiania existait une colline connue sous le nom de *Kingshaug* (monticule du roi), qui passait pour être le tombeau d'un roi puissant, un de ces chefs scandinaves appelés *vikings* et qui étaient d'audacieux navigateurs. Le respect populaire n'avait pas, jusqu'à présent, osé fouiller ce mystère, et ce n'est qu'en 1880 que des travaux furent entrepris par le paysan propriétaire du sol, puis par la Société des monuments historiques de Christiania; ces travaux aboutirent à la mise au jour d'un ancien vaisseau de viking de vingt-deux mètres et demi de long, de cinq mètres de large, d'un mètre et demi de profondeur. C'est de beaucoup le plus grand vaisseau que l'antiquité nous ait laissé, car les bateaux déterrés dans les tourbières du Schleswig en 1863 et dans les environs de Tune (Norwège) en 1867 mesuraient seulement l'un quatorze et l'autre treize mètres de long. Les parois du vaisseau présentaient encore les traces d'une peinture jaune et noire, et tout le long des parois, de la proue à la poupe, s'étendait une série d'écussons circulaires superposés en manière d'écailles de poisson. Ces écussons étaient connus comme distinctifs des vaisseaux vikings, étant figurés dans la fameuse tapisserie de Bayeux; mais on avait supposé que c'étaient les boucliers des guerriers qu'on suspendait ainsi extérieurement pour éviter l'encombrement du navire, tandis que la façon dont ces écussons sont fixés, et leur faible épaisseur, indiquent bien évidemment que ce n'étaient que des ornements.

En même temps que ce vaisseau, les fouilles firent découvrir une quantité d'objets usuels précieux pour l'histoire de l'époque où régnait Harold à la belle chevelure.

Le canot découvert au bord du lac de Bienne, près d'une station lacustre déjà connue, est un admirable spécimen du travail de ce que l'on appelle l'âge de pierre. Il est creusé dans un tronc de chêne, comme toutes les embarcations primitives; sa longueur est de 9 m. 35 cent.; sa largeur de 75 centimètres environ; sa profondeur de 46 centimètres. L'arrière est taillé carrément, l'avant se prolonge en éperon, ce qui prouve que rien n'est nouveau sous le soleil.

(*Gazette de France*, février 1881.)

(1) Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons le premier numéro du Bulletin. (*Réd.*)

—— Dans une lettre qui nous est adressée de Cypre par M. Dozon, consul de France à Larnaca, nous trouvons l'inscription funéraire suivante :

ΜΟΨΑΙΟΝΚΟΝΙC
ΗΔΕΑΓΑΘΟΚΛΕΑ
ΠΑΙΔΑΚΕΚΕΥΘΕΝ ΜΕΙ
ΜΟΛΟΓΩΝΠΑΝΤΩΝΕ
ΞΟΧΟΝΕΝΧΑΡΙCΙΝ

« Au-dessous, deux cartouches ; dans celui de gauche, les lettres son effacées, dans celui de droite, on lit :

ΑΓΑΘΟΚΛΑΙΩΝΑ
ΒΙΟΛΟΓΟΝ

Μοψαῖον κόνις ἥδε Ἀγαθοκλέα
παῖδα κέκευθεν,
Μειμολόγων πάντων ἔξοχον ἐν
χάρισιν.
Ἀγαθοκλαίωνα βιόλογον.
(Μειμολόγων pour Μιμολόγων.)

« Au-dessus de l'inscription, au haut de la stèle, se trouve une figure d'enfant, qui sort, en quelque façon, d'un rectangle allongé faisant saillie.

« Μοψαῖος sera sans doute un adjectif ethnique formé, comme Μοψεάτης (voir le lexique de Pape), directement de Μόψος, la ville de Mopsueste (Μόψου ἑστία), en Cilicie, étant aussi désignée souvent sous les noms de Μόψου πόλις et même, dans la Table de Peutinger, sous le nom de *Mopsos.*

« Parmi les cimetières fouillés par Cesnola, il y en a un (entre la Marine et Larnaca) où l'on rencontre encore des tombes intactes. L'an dernier on y a trouvé, entassés, nombre de cippes, qu'on dirait faits au tour, et apparemment d'époque gréco-romaine. J'en ai en ma possession trois, qui portent les inscriptions suivantes :

ΜΑRΚΕΛΛΑ
ΧΡΗCΤΗΧΑΙ
ΡΕΟΥΔΕΙCΑ
ΘΑΝΑΤΟC

Μάρκελλα χρηστὴ
χαῖρε, οὐδεὶς
ἀθάνατος

ΜΑΜΩΝΙ
ΧΡΕCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

ΔΗΜΗΤΡΙ (*sic*)
ΧΡΕCΤΕ
ΧΑΙΡΕ

« J'en ai vu aussi une au nom de ΜΑΡΚΕΛΛΑΕ

« Ainsi un nom romain, un grec et un arabe ou hébreu (Μαμῶνι, Mammon). »

—— *Archæologische Zeitung* 1880, 3e cahier :

K. Lange, *l'Effet de la corrosion sur les marbres d'Egine et sur d'autres marbres antiques* (une vignette). — A. Trendenlenburg, *Iris dans les frontons du Parthénon* (refuse de reconnaître Iris dans la figure du fronton oriental qui est connue sous ce nom et la cherche dans un fragment de torse où on aperçoit les trous d'insertion des ailes). — Furtwængler, *Lékythos blanc attique* (pl. 11). — A. Flasch, *Phinée dans les peintures de vases* (pl. 12). — H. Blümner, *le Masque connu sous le nom d'Alexandre mourant*. — M. Frankel, *Sur un sarcophage de Sparte* (pl. 14). — J. Overbeck, *Une rectification*. Les fouilles d'Olympie. W. Dittenberger, *Inscriptions d'Olympie* (366-380).

—— *Bullettino della commissione archæologica comunale di Roma*, 8e année, seconde série (Rome, 1880), juillet-septembre :

Mme Ersilia Caetani, comtesse Lovatelli, *D'une tête de marbre de cocher enfant* (pl. XI). — C. L. Visconti et V. Vespignani, *Des découvertes qu'a procurées la démolition des tours de la porta Flaminia* (pl. XII et XIII).

—— *Journal de la Société orientale allemande*, 34e volume, 4e fascicule :

A. Holtzmann, *le Saint Agastya d'après les récits du Mahâbhârata*. — Bacher, *Sur un traité persan de terminologie soufy*. — H. Ethé, *le Ronchanâinâmé de Nâsir Khosran*, suivi du *Livre de la félicité*, du même poète persan, traduit et publié par M. E. Fagnan. — P. Schrœder, *Miscellanées phéniciennes* (trois cachets phéniciens et cinq inscriptions ou fragments d'inscriptions trouvés en Chypre, reproduits en fac-similé) (1). — O. Loth *Deux papyrus arabes* (un contrat et une lettre écrite par une femme à d'autres femmes, du IIe siècle de l'Hégire; ces deux documents, provenant de la trouvaille de Medinet-el-Fayoum, sont reproduits en photographie). — Nœldeke, *l'Atropatène* (maintient contre l'étymologie mythologique de M. J. Darmesteter l'étymologie historique du nom de cette province). — R. Roth, *le Calendrier de l'Avesta, et les fêtes dites Gahanbâr*. — Bibliographie nous signalerons spécialement des remarques importantes de von Gutschmid sur l'*Histoire des Sassanides*, de Tabari, traduite par Nœldeke.

(1) Ces inscriptions ne sont pas toutes rigoureusement inédites, bien qu'elles soient publiées ici pour la première fois. Les nos 1, 2, 3 et 10 avaient déjà été expliqués par M. E. Renan, à son cours du Collège de France (année scolaire 1879-1880), d'après des estampages et des photographies envoyés par M. Dozon, consul de France à Chypre. Le no 4, qui joint à sa valeur épigraphique un grand intérêt archéologique, a été expliqué par M. Clermont-Ganneau dans sa conférence d'archéologie orientale (Ecole pratique des hautes études), d'après un dessin et un estampage pris vers 1870 par M. Georges Colonna-Ceccaldi. La main tenant le rouleau, ou la *megillat*, sur lequel est gravée l'inscription, occupe une position tout autre, et beaucoup plus rationnelle, dans le dessin de M. Colonna-Ceccaldi.

— *Revue égyptologique*, publiée sous la direction de MM. H. Brugsch, F. Chabas, E. Révillout ; première année, n° IV (Ernest Leroux) :

E. Révillout. Second extrait de la chronique démotique de Paris : *les Prophéties patriotiques; Entretiens philosophiques d'une chatte éthiopienne et d'un petit chacal koufi*; *le Reclus du Sérapéum et ses occupations mystiques*, d'après de nouveaux documents démotiques; *les Arts égyptiens* (étude du papyrus 65 de Leyde). — Brugsch et Révillout. *Données géographiques et topographiques sur Thèbes*, extraites des contrats démotiques et des pièces corrélatives (avec un plan d'une partie de la superficie de Thèbes, dressé par Brugsch). — E. Révillout. *Notes historiques sur les Ptolémées; Récits de Dioscore exilé à Gangres sur le concile de Chalcédoine.* — Oppert. *Notice nécrologique sur M. de Saulcy.* — Correspondance. — Revue bibliographique.

BIBLIOGRAPHIE

Vortræge und Aufsætze aus dem Gebiete der Archæologie und Kunstgeschichte, von Dr Bernhard Stark, Professor in Heidelberg, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Dr Gottfried Kinkel, Privat-Docenten in Zürich, 1880; Leipzig, Teubner, 1 vol. in-8, vi-509 pages.

Ce recueil de discours et de mémoires, publié, un an environ après la mort du regretté Bernhard Stark, par un de ses élèves et amis, est loin de représenter toute l'œuvre éparse de l'un des savants les plus actifs et les plus laborieux de l'Allemagne contemporaine. On n'y trouvera qu'un petit nombre des dissertations que Stark avait fournies aux recueils périodiques dont il était le collaborateur et aux mémoires des sociétés savantes dont il faisait partie. Personne n'était plus assidu que lui aux réunions de ces congrès de professeurs et d'érudits qui se tiennent tous les ans, pendant les vacances, dans plusieurs villes de l'Allemagne; il y apportait toujours quelque notice intéressante sur un monument qu'il avait étudié dans ses voyages à l'étranger, ou plus souvent encore sur quelque objet appartenant aux collections publiques ou privées de la région où se tenait l'assemblée, et ce mémoire paraissait ensuite, accompagné de planches, dans le volume où étaient réunis les travaux présentés à ce congrès.

Toutes les dissertations qui, pour être comprises, auraient eu besoin d'être accompagnées de figures, ont été exclues du présent volume. Nous ne pouvons que le regretter vivement; quelques-unes d'entre elles sont fort importantes pour la connaissance et l'histoire des antiquités rhénanes, et l'on eût été heureux de les trouver réunies avec les planches dans une collection analogue à celle des *Gesammelte Akademische Abhandlungen und kleine Schriften* de Gerhard, accompagnée d'un atlas. Nous savons que, pour Gerhard, c'est l'Académie de Berlin qui a fait les frais de l'atlas, et qu'un éditeur, tout intelligent et libéral qu'il soit, peut reculer devant cette dépense. Espérons donc que cette pieuse entreprise sera poursuivie et complétée plus tard, peut-être avec le concours de l'Université de Heidelberg, où l'enseignement de Stark laissera de longs souvenirs, et contentons-nous, pour le moment, de ce qu'on nous donne.

Comme nous l'apprend l'éditeur, Stark, dans les derniers temps de sa vie, avait conçu la pensée de recueillir quelques-uns de ces travaux dispersés, et c'est lui-même qui avait dressé la liste de ceux de ces dis-

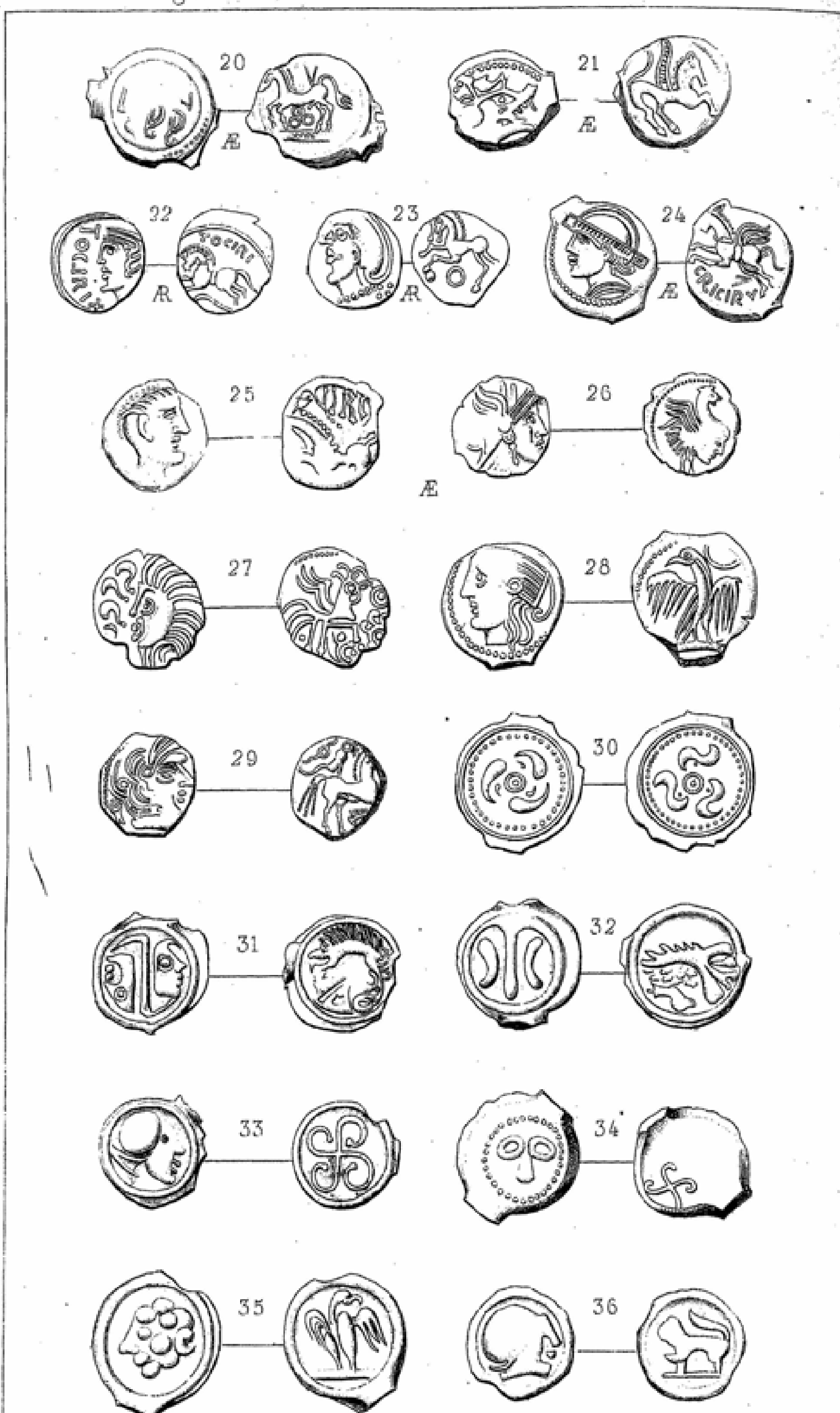
cours et mémoires qui lui paraissaient le mieux mériter d'être reproduits et conservés sous cette nouvelle forme. Le volume contient quinze articles, qui sont distribués sous les chefs suivants : A. *Théorie et généralités* (Allgemeines). B. *L'antiquité* (aus dem Alterthum). C. *Le moyen âge et les temps modernes* (aus Mittelalter und Neuzeit). D. *Etudes biographiques* (Biographisches). Les notes, suivant l'usage qui prévaut aujourd'hui en Allemagne, et qui a bien ses inconvénients, sont rejetées à la fin du volume, où, imprimées en caractère plus fin, elles occupent environ quatre-vingts pages.

Voici les titres de ces quinze dissertations :

1. *Sur l'art et la science de l'art dans les universités allemandes.*
2. *L'art et l'école.*
3. *L'enseignement de l'histoire de l'art dans les hautes écoles de filles et dans les écoles normales d'institutrices.*
4. *Sur les époques de l'histoire de la religion grecque.*
5. *Le mythe de Niobé.*
6. *Voyages et altérations des antiques.*
7. *Le roi Mausole et le Mausolée d'Halicarnasse.*
8. *Pompéi et Pestum.*
9. *Rome et Cologne, ou le développement de l'art chrétien germanique.*
10. *Léonard de Vinci.*
11. *Albert Durer et son temps.*
12. *Frédéric Schiller.*
13. *Frédéric Creuzer, comment s'était formé son esprit, son importance académique et scientifique.*
14. *Comment s'est formé l'esprit de Bœckh.*
15. *Sur la tombe du professeur Hermann Kœchly.*

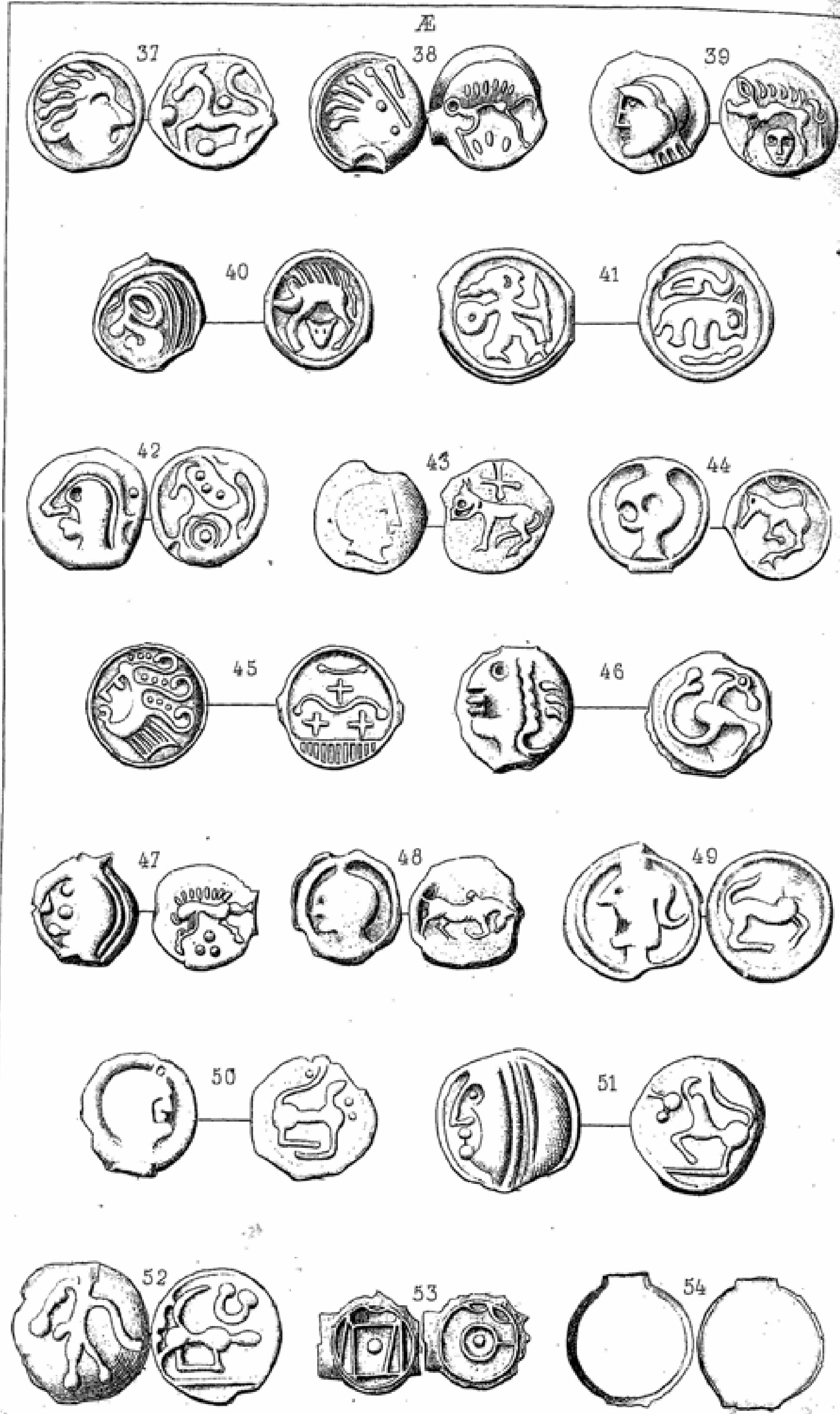
On le voit par cette liste, Stark n'était pas de ces archéologues, comme il y en a beaucoup et comme il faut qu'il y en ait, qui s'enferment dans un canton très étroit de la science et dans l'étude de questions de détail. Il avait du goût pour les idées générales, pour les grandes questions de méthode et de doctrine. Il aimait avec passion l'antiquité, il en avait étudié profondément les monuments; mais l'art chrétien du moyen âge, l'art à demi païen de la renaissance, ne l'attiraient et ne le captivaient pas moins; il cherchait à embrasser dans son ensemble l'histoire de l'art, depuis le premier éveil du génie humain, dans l'Egypte et la Chaldée, jusqu'aux efforts et aux productions des artistes contemporains. C'est ce dont aurait témoigné la grande œuvre qu'il avait si courageusement commencée et qu'il ne lui a pas été donné d'achever, son *Manuel de l'archéologie de l'art;* c'est ce que l'on sent presque à toutes les pages de ce volume, dont le contenu, par sa nature même, se dérobe à une analyse sommaire, mais que personne, de l'amateur éclairé à l'érudit le plus spécial, ne lira sans plaisir et sans profit.

G. PERROT.



MONNAIES GAULOISES TROUVÉES AU MONT CÉSAR

(C[on] de-Bailleul-sur-Thérain. Oise)



MONNAIES GAULOISES TROUVÉES AU MONT CÉSAR
(Con de Bailleul-sur-Thérain. Oise)

NOTE

SUR LES

MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES AU MONT CÉSAR (OISE)

Suite (1).

Les monnaies dont la description suit sont, à l'exception d'une seule, anépigraphes.

26. Tête imberbe casquée, à droite; une aile au casque.

℟. Coq debout à droite; la partie antérieure de son corps est formée par une figure humaine. Æ. Un exemplaire (2).

27. Tête à gauche, les cheveux hérissés; devant, on voit des objets analogues aux feuilles de la monnaie décrite sous le n° 18.

℟. Coq debout, la partie antérieure du corps formée d'une tête humaine; devant, des signes indéterminés. Æ. Deux exemplaires (3).— Les exemplaires déjà connus de ces deux pièces, assez rares, paraissent provenir spécialement du pays des Calètes; je considère le n° 27 comme une copie barbare du n° 26, dont le coin fut gravé, quant au droit, d'après un prototype romain. Le revers, de même que celui de plusieurs des pièces que je publie aujourd'hui, reste pour nous une

(1) Voir le numéro de février.

(2) Lambert, 1re partie, pl. VII, n° 35. — Hucher, 2e partie, p. 42 et 109.

(3) Hucher, 2e partie, p. 43 et 109. — Lambert, 1re partie, pl. VII, n° 34, a publié un bronze qui peut être rapproché de celui que nous étudions en ce moment; mais nous ne savons pas si son dessin est très exact. Des monnaies représentant des coqs dans la même attitude, mais sans figure humaine, ont été recueillies auprès de Douai et de Corbie.

énigme. Est-ce une représentation mythique? Est-ce simplement une tête humaine couverte d'une coiffure en forme de coq? M. Hucher, dans *l'Art gaulois*, a consacré à ces bronzes quelques pages très intéressantes et très érudites, dans lesquelles il rapproche ces types monétaires de sujets gravés sur certaines intailles auxquelles MM. Chabouillet et Fr. Lenormant donnent le nom de grylles. Bien que son hypothèse soit séduisante, j'avoue ne pas être convaincu que des Gaulois du nord aient eu l'intention, sur leurs monnaies, de graver une sorte de caricature dont mon savant confrère n'essaye pas, du reste, de deviner le sens.

28. Tête casquée à gauche; grènetis.

℞. Aigle éployé, le corps tourné à droite, la tête regardant à gauche; devant, un croissant. Æ. Quatre exemplaires. — Ces bronzes sont généralement attribués aux Carnutes.

29. Tête casquée à droite.

℞. Cheval marchant à droite; sur sa croupe, un animal assis, pourvu d'une longue queue; au-dessus, un reptile; dessous, un symbole indéterminé, peut-être un sanglier. Æ. Deux exemplaires.

30. Trois poissons nageant autour d'un cercle centré.

℞. Trois objets indéterminés, disposés de même. Æ. Sept exemplaires (1). — L'attribution de ce bronze coulé aux Tricasses n'est pas justifiée par les provenances.

31. Têtes humaines alternées et adossées.

℞. Sanglier marchant à gauche; sur des exemplaires bien conservés on aperçoit une légende dans laquelle Duchalais a lu VINDIA et M. de Saulcy ΑΙΔΟΥΙΝ. Æ. Trois exemplaires (2).

32. Copie très dégénérée et barbare de la monnaie précédente.

33. Tête à gauche

℞. Croix formée de deux S. Æ. Dix-sept exemplaires. — La proportion assez considérable de ces bronzes, au Mont César, permet de placer leur lieu d'émission vers le nord-ouest de la Gaule; le type du revers n'est pas sans rapport avec celui du numéro suivant, dont

(1) Lambert, 1re partie, pl. I, nº 27. — Hucher, 2e partie, p. 134. — *Dict. d'archéol. celt.*, nº 38.

(2) Duchalais, *Descript. des méd. gaul.*, p. 279. — Lelewel, pl. VI, 57. — *Dict. d'archéol. celt.*, nº 223. — Saulcy.

les deux seuls exemplaires connus jusqu'à ce jour proviennent de la même région (1).

34. Tête barbare, de face.

℞. Deux S posés en croix, Æ. Un exemplaire (2). — Cette pièce très concave, n'était connue jusqu'à ce jour que par un exemplaire, très mal dessiné, gravé dans les planches de Lambert, et conservé au Musée de Rouen.

35. Tête à gauche.

℞. Aigle éployé regardant à droite. Æ. Un exemplaire. — Cette pièce très fruste me paraît être la même que celle qui figure sur les planches du *Dictionnaire d'archéologie celtique*, n° 221, et dans Lambert, 2e partie, pl. XII, n° 18.

36. Tête barbare à droite.

℞. Quadrupède à gauche, la queue relevée au-dessus du dos. Æ. Quatre exemplaires.

37. Tête à droite, les cheveux hérissés.

℞. Quadrupède à gauche, la queue relevée au-dessus du dos; dans le champ, trois globules. Æ. Onze exemplaires (3). — Ces pièces, attribuées par quelques personnes aux Sénones ainsi que les nos 38 et 42, sont assez communes en Normandie.

38. Même tête.

℞. Sanglier à gauche; dessous, trois points. Æ. Quatorze exemplaires (4).

39. Tête à gauche.

℞. Sanglier à gauche; entre ses pattes, une tête humaine de face. Æ. Cinq exemplaires (5). — Ces bronzes sont classés aux Leuques, sur le territoire desquels on trouve, par centaines, des pièces de même fabrique mais sur lesquelles, le plus souvent, la tête humaine est remplacée par un fleuron. Il faut noter que la plupart des pièces semblables à celles que nous décrivons et qui font partie de la col-

(1) Lelewel, pl. VII, 71; pl. VIII, 12. — Lambert, 1re partie, pl. I, n° 4. — *Dict. d'archéol. celt.*, n° 224.

(2) Lambert, 1re partie, pl. I, n° 16.

(3) Lelewel, pl. V, n° 7. — Lambert, 1re partie, pl. I, nos 19 et 20; 2e partie, pl. I, nos 23, 24 et 25.

(4) *Dict. d'archéol. celt.*, n° 200.

(5) Lelewel, pl. IV, n° 30. — Lambert, 2e partie, pl. I, nos 19 et 20.

lection du Cabinet de France ont été trouvées sur le territoire des Bellovaques.

40. Tête barbare à gauche.

℞. Sanglier à gauche ; entre ses pattes, une tête ou bucrâne. Æ. Un exemplaire.

41. Personnage à longue chevelure, passant à droite, tenant de la main gauche une lance et de la droite un torques.

Æ. Quadrupède à droite, foulant aux pieds un reptile ; au-dessus, un symbole qui n'a pas encore été bien déterminé et qui n'est peut-être qu'un serpent. Æ. Six exemplaires (1). — Cette pièce, l'une des plus communes des monnaies gauloises du nord-est, se trouve en quantité considérable dans le Châlonnais et dans le Beauvoisis ; on en a recueilli des centaines dans l'oppidum du Vieux-Châlons, connu inexactement sous le nom de *Camp d'Attila* (commune de La Cheppe, Marne). L'attribution de cette pièce aux Catalaunes ne me semble pas admissible, puisque le nom de cette population n'apparaît que très tard ; rien, d'ailleurs, ne permet d'établir que les *Catalauni* jouirent de l'autonomie à l'époque de l'indépendance. La question à étudier est de savoir s'ils formaient une tribu dépendant des Sénons ou des Lingons. Si je hasarde cette opinion, c'est que cette monnaie, si commune dans une partie du Châlonnais, se trouve aussi chez les deux peuples que je viens de citer, tandis qu'elle est beaucoup moins fréquente dans le pays des Rèmes ; j'ajouterai que sa fabrique se rapproche singulièrement de celle des pièces que l'on trouve sur le territoire des anciennes cités de Sens, de Langres et de Troyes.

Jusqu'à ce jour on n'a pas essayé de déterminer le type du revers de cette monnaie, qui, à mon avis, appartient aux derniers temps du monnayage gaulois. Je propose, sous toutes réserves, d'y voir une imitation, grossièrement exécutée, du type de l'éléphant foulant aux pieds un serpent qui se retrouve sur certains deniers de César, frappés vers l'an 704 (50 ans av. J.-C.). Ces deniers étaient très connus en Gaule, où on les retrouve assez fréquemment ; ils y furent servilement copiés, dans le nord-est, par A. Hirtius, 708-709, pendant son commandement de Belgique, sur les bords du Rhin, et par C. Albius Carinas, en 725, lors de la brillante campagne qui se

(1) Lelewel, pl. IV, n° 34 ; V, n° 6. — Lambert, 1re partie, pl. I, nos 17 et 13 ; 2e partie, pl. I, n° 28. — *Dict. d'archéol. celt.*, n° 235.

termina par la défaite des Morins et de leurs alliés et la retraite des Suèves au-delà du Rhin.

Il est curieux de rapprocher ce type de l'animal foulant aux pieds un reptile d'une bractéate, d'époque très postérieure, trouvée en Autriche, qui a été gravée dans l'*Atlas de l'archéologie du Nord* (1857) publié par la Société royale des antiquaires du Nord, pl. VIII, 156 (1).

Il n'est pas un numismatiste qui ne connaisse la monnaie à laquelle je fais allusion et qui est décrite par Cohen (*Description générale des monn. de la Rép. rom.*, p. 156 et pl. XX, n° 10) :

CAESAR. Eléphant foulant aux pieds un serpent.

℟. Simpule, aspersoir, hache et bonnet de flamine.

Quelques auteurs supposent que César, ne pouvant mettre son effigie sur la monnaie, avait choisi le type de l'éléphant, qui se disait *Caesar* en langue punique; Eckhel pensait simplement que l'éléphant écrasant un serpent était l'image de César terrassant ses ennemis.



42. Tête casquée? à gauche.

℟. Quadrupède cornu à gauche, la queue relevée; sur le dos, trois points qui sont peut-être un souvenir de la crinière; sous le ventre, un cercle centré. Æ. Un exemplaire.

43. Le droit de cette pièce est trop fruste pour que l'on puisse distinguer la tête qui y était gravée.

℟. Quadrupède marchant à gauche, la queue entre les pattes de derrière; au-dessus, un symbole cruciforme. Æ. Un exemplaire (2). —

(1) Ch. Robert, *Description raisonnée de sa collection*, p. 77.

(2) Lambert, 2e partie, pl. I, n° 18.

Généralement, sur les monnaies gauloises, les animaux représentés dans cette attitude sont des lions, surtout dans la seconde Belgique.

44. Tête barbare à gauche.

℟. Quadrupède à gauche, la queue relevée au-dessus du dos. Æ. Cinq exemplaires (1).

45. Tête à gauche, la chevelure formée de trois grosses mèches avec trois points entre chacune.

℟. Type formé de trois croisettes, d'une ligne droite et d'une ligne courbée comme un arc. Æ. Un exemplaire. — Nous avons là le dernier degré de la dégénérescence d'un cheval dessiné par un graveur qui ne comprenait pas, d'après un modèle déjà dégénéré, ce qu'il avait à représenter. On voit des copies encore plus barbares de cette monnaie sur certains exemplaires recueillis en Angleterre et publiés par M. J. Evans; le revers de l'une d'elles surtout, n° 7, a un type qui rappelle celui de la pièce que nous étudions (2).

46. Tête à gauche.

℟. On s'est accordé jusqu'à ce jour à voir dans ce type une représentation grossière de l'hippocampe. Æ. Onze exemplaires. (3). — L'opinion qui fait supposer que l'on a gravé sur cette pièce un cheval marin l'a fait attribuer aux Allobroges; en effet, sur les deniers en argent recueillis en nombre sur le territoire de ce peuple, apparaît un animal de ce genre, très caractérisé. On a trouvé quarante-huit exemplaires de ce bronze au Mont Beuvray, et, auparavant, il n'était connu que par un dessin donné dans un ouvrage belge du siècle dernier. J'avoue ne pas être très convaincu de cette attribution aux Allobroges, sur le territoire desquels je n'ai pas encore pu constater que l'on en ait recueilli.

47. Tête barbare à gauche; le profil est formé par trois globules.

℟. Sanglier à droite; dessous, trois globules. Æ. Dix-huit exemplaires (4). — Le revers de cette pièce est tellement semblable à celui du n° 38 que, dans le classement général, on ne doit pas les séparer.

(1) Lambert, 1re partie, pl. I, 22 et 23.

(2) J. Evans, *The coins of the ancient Britons*, pl. H.

(3) *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. II, pl. I, n° 7.

(4) Lambert, 1re partie, pl. I, n° 6.

48. Tête barbare à gauche.

℞. Quadrupède à droite. Æ. Un exemplaire.

49. Tête barbare à gauche.

℞. Quadrupède marchant à droite, la queue relevée au-dessus du dos. Æ. Un exemplaire.

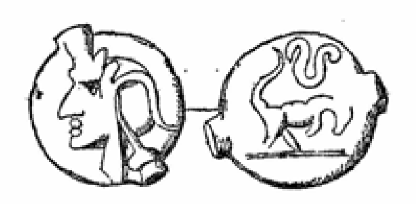
50. Tête casquée à gauche.

℞. Quadrupède à droite, la queue relevée; au-dessus, un point; la tête de l'animal est figurée par deux globules. Æ. Cinq exemplaires.

51. Tête diadémée barbare, à gauche.

℞. Quadrupède à gauche, la queue relevée. Æ. Dix-sept exemplaires (1). — Ce bronze a été trouvé en grande quantité au Mont-Beuvray; on le rencontre, du reste, un peu partout dans le nord, dans l'est et dans le centre de la Gaule. Il semble que l'on doive y voir le produit d'un monnayage qui ne peut être localisé exclusivement à un peuple, mais qui était plutôt d'un usage général dans une certaine région. Le numéro qui suit en fera voir une copie encore plus altérée.

52. Ici le type du droit est arrivé à un tel état de barbarie qu'il serait impossible de le comprendre si on n'avait pas, comme un intermédiaire, le bronze ci-dessous dans lequel on retrouve des élé-



ments communs au n° 49 et au n° 52 (2). J'en dois la communication à M. Flouest, qui l'a retrouvé dans les fouilles d'un tumulus de Bourgogne (3); il n'était pas dans la sépulture proprement dite,

(1) *Dict. d'archéol. celt.*, n° 175.

(2) *Ibid.*, n° 217.

(3) Ce tumulus, situé dans la commune du Magny-Lambert (Côte-d'Or) et connu sous le nom de *Monceau-Laurent*, a été fouillé par M. Flouest, qui en a publié une étude complète dans cette *Revue*, en 1872 et 1873. Plus tard M. Alex. Bertrand en a ait le sujet d'un travail important dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*

mais perdu dans les terres qui formaient l'éminence artificielle. J'insiste sur ce point parce qu'il importe de constater qu'il pu être perdu là bien postérieurement à la construction du tumulus.

On en a recueilli également un certain nombre au Mont Beuvray.

53. Ce bronze, qui était représenté par deux exemplaires, ne présente plus que des lignes circulaires ou formant des quadrilatères n'ayant plus aucune forme arrêtée; on en trouve quelquefois en Angleterre (1).

Je n'ai plus à mentionner, en terminant cet inventaire, que deux flans en bronze (n° 54), préparés évidemment pour recevoir une empreinte qu'ils n'ont jamais eue; plus vingt pièces très frustes, appartenant au groupe des grossières imitations dont il a été parlé en dernier lieu, ainsi qu'aux n°s 14 et 15 de la pl. I de Lambert (2e partie).

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de ces monnaies, sans chercher à préciser des attributions locales par des hypothèses hasardées, il est facile de reconnaître que le groupe recueilli au Mont César donne une idée du numéraire qui avait cours dans une région dont on peut indiquer la circonscription. Cette région comprenait les territoires des Calètes, des Ambiens, des Véromandues, des Lixoviates, des Véliocasses, des Bellovaques, des Suessions, des Aulerques Éburovices, des Silvanectes, des *Parisii*, des Carnutes, des Sénons et des *Aureliani*. On remarque l'absence de pièces appartenant aux peuples situés au sud de la Loire, en Armorique et dans le Sud-Est.

Les monnaies d'argent sont très rares, les monnaies d'or encore plus; bien que nous ne puissions rien savoir sur celles qui ont pu être découvertes dans les fouilles pratiquées antérieurement à notre temps, il est permis de penser que les métaux précieux ont toujours été peu représentés au Mont César. Comme nous le dirons dans un instant, la date de l'enfouissement est relativement récente; elle correspond à un moment où on ne fabriquait plus d'or en Gaule et où le monnayage d'argent se restreignait de plus en plus.

Il est admis, aujourd'hui, que depuis l'an 50 avant J. C. jusqu'à

de France. Il résulte des observations faites par M. Flouest que cette monnaie a été recueillie avec d'autres objets, sur les pentes du tumulus, de manière à laisser supposer que des sépultures, de beaucoup postérieures à celle qui avait été la cause originaire de l'établissement du monticule, avaient été faites dans le flanc de celui-ci.

(1) J. Evans, *The coins of the ancient Britons*, pl. H, n° 8.

l'an 27, c'est-à-dire depuis la soumission de la Gaule par César jusqu'à la réunion de l'assemblée de Narbonne qui en réglementa la division politique et l'administration, ce vaste pays jouit d'une véritable autonomie et continua le monnayage d'argent et de cuivre. Un passage des Commentaires (*De bell. Gall.* VIII, 49) donne une idée assez précise de la façon dont César se conduisit envers la Gaule soumise ; un texte de Cicéron le confirme (*Orat. des prov. consul.*) : *Bellum in Gallia maximum gestum est : domitæ sunt a Cæsare maximæ nationes, sed nondum legibus, nondum jure certo, nondum satis firma pace devinctæ.*

A cette période de transition se place probablement une grande partie des deniers et des bronzes gaulois portant des légendes en caractères latins et imités des monnaies romaines de la République, ainsi que ces barbares potins coulés, si nombreux au Mont César ; ceux-ci se multiplièrent rapidement et dans toute la Gaule ; on en remarque qui ont la prétention de reproduire, de la façon la plus grossière, le type de l'autel de Rome et d'Auguste des monnaies de Lyon. Ces pièces sont bien évidemment les derniers produits du monnayage gaulois, et continuèrent à être coulées dans certaines localités longtemps après l'interdiction du droit de frapper monnaie, puisque nous avons vu que l'assemblée à Narbonne était de l'an 27, tandis que la dédicace de l'autel de Rome et d'Auguste est de l'an 12 avant J.-C.

Terminons par une observation sur la présence de 203 pièces gauloises dans une tombe qui paraît avoir été pratiquée dans un tumulus. Jusqu'à ce jour, on n'a pas d'exemple de dépôt monétaire retrouvé dans une tombe gauloise ; les innombrables sépultures gauloises du département de la Marne n'en ont pas fourni ; il est vrai que ce serait un argument pour penser que ces sépultures sont antérieures à l'usage de la monnaie en Gaule. Le bronze du tumulus du Magny-Lambert, dont plus haut on peut voir la gravure, a été retrouvé dans les terres entassées au-dessus de la tombe ; M. P. du Châtellier m'a communiqué un statère armoricain et quelques petites pièces d'argent recueillis, dans le Finistère, auprès d'un squelette enseveli dans une tombe formée de pierres sèches, juxtaposées. Nous n'avons donc pas de preuves certaines que les Gaulois se soient fait ensevelir avec de la monnaie, et cela semble en contradiction avec ce passage de Valère Maxime qui affirme qu'ils prêtaient pendant leur vie de l'argent avec la persuasion qu'il leur serait rendu dans une autre vie : *pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare solitos.*

Jusqu'à plus ample informé, nous sommes autorisés à penser que les 203 monnaies gauloises de la tombe du Mont César constituaient un trésor caché, vers les dernières années du premier siècle avant l'ère chrétienne, dans les terres du tumulus qui existait sur ce point avant l'établissement du sacellum romain, et par conséquent avant que ces terres eussent été bouleversées par les travaux nécessités par la construction de cet édifice. Je n'ose pas établir un rapprochement entre ce fait et la soumission des Morins et de leurs alliés par Carinas, qui semble avoir été le dernier à pacifier cette partie de la Belgique.

Anatole de Barthélemy.

LA

TABLE DE SOUK EL-KHMIS

INSCRIPTION ROMAINE D'AFRIQUE

SUITE (1).

§ I. — *Divisions de l'inscription.*

Il ne reste que quelques lettres de la première colonne ; nous ne pouvons en déterminer le contenu qu'après avoir étudié les autres. La deuxième et la troisième sont remplies par une supplique (*libellus*) adressée à l'empereur ; le *libellus* commençait dans la première colonne, car la seconde, à laquelle il ne manque rien en haut, offre d'abord une proposition incidente (*quam non modo*, etc.) ; il se terminait à la fin de la troisième. Le style de toute cette partie de l'inscription mérite quelque attention ; on y sent une recherche excessive et maladroite de l'élégance, qui n'aboutit souvent qu'à l'obscurité. On comprend que, cette pièce étant destinée à passer sous les yeux de l'empereur ou de son entourage, les colons aient tenu à la rendre digne de lui.

La quatrième colonne comprend en premier lieu la réponse de l'empereur sous forme de *subscriptio* (IV,1-9), et celle-ci se compose elle-même de quatre parties : A. Les titres de l'empereur et le nom de la personne à laquelle la *subscriptio* est adressée. — B. Une courte réponse (*contemplatione.... exigatur*). Cette réponse est l'œuvre du fonctionnaire impérial désigné dans les inscriptions par le titre *a libellis*. Cette charge, exercée d'abord par des affranchis, par Polybe sous Néron, fut plus tard très importante, les *subscriptiones*

(1) Voir le numéro de février.

devenant des précédents législatifs ; elle fut confiée à des juristes éminents, Papinien sous Septime Sévère, Ulpien sans doute sous Caracalla (1). Régulièrement la *subscriptio* placée en marge du *libellus* aurait dû être de la main de l'empereur ; mais ses occupations nombreuses ou ses plaisirs (2) le détournaient de ce travail, qui était laissé au fonctionnaire *a libellis*. — C. La signature de l'empereur : *Scripsi*, précédée de ces mots : *et alia manu*, qui montrent que le reste de la *subscriptio* n'était pas de sa main. Cette formule se rencontre du reste très vraisemblablement plus bas (IV, 21-22). — D. Le visa de cette signature indiqué par le mot *recognovi* (IV, 9). M. Mommsen a rappelé que cette formule finale se trouvait sur une inscription de Smyrne : *Rescripsi. Recogn (ovit) undevicensimus* (3). La vérification (*recognitio*) devait être faite par un employé impérial.

A la suite de la *subscriptio* est une lettre adressée par Tussanius Aristo et Chrysanthus à un personnage appelé Andronicus ; quelques lignes, peut-être martelées, manquent ; elle se termine (IV, 22-23) par une formule épistolaire : *vale*. Suivent la date et le lieu : le 12 septembre, à Carthage.

Enfin la colonne se termine par la formule de dédicace du monument (IV, 25-29).

Quant à la première colonne, nous savons qu'elle comprenait : 1° le texte d'une loi d'Hadrien ou tout au moins d'un chapitre de cette loi : *ut kapite legis Hadriane quod supra scriptum est* (III, 4-5) ; 2° les *litteræ procuratorum* qui étaient conservées dans les archives du district de Carthage : *litteris quas supra scripsimus* (III, 17)... *quae sunt in tabulario* (?) *tuo tractus Karthaginiensis* (III, 10-11).

§ II. — *Dates contenues dans l'inscription.*

L'inscription contient deux dates : 1° la lettre de Tussanius Aristo et de Chrysanthus est datée de la veille des ides de septembre = 12 septembre (IV, 22) ; 2° la dédicace du monument est des ides de

(1) Cf. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der rœmischen Verwaltungsgeschichte*, p. 207-208.

(2) *Vita Commodi*, 13 : « Commodus in subscribendo tardus et neglegens, ita ut libellis una forma multis subscriberet. » Cf. *Vita Carini*, 16 : « Fastidium subscribendi tantum habuit ut inpurum quemdam... ad subscribendum poneret, quem objurgabat plerumque, quod bene suam imitaretur manum. »

(3) *C. I. L.*, III, 411. Pour plus de détails cf. Bruns, *Die Unterschriften in den rœmischen Rechtsurkunden*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1876, p. 41 et suiv., et surtout p. 78-88, les *subscriptiones* des empereurs.

mai = 15 mai, sous le consulat d'Aurelianus et de Cornelianus. Ces deux noms sont tout à fait inconnus; il s'agit évidemment de consuls *suffecti*. M. Mowat a trouvé la date de cette inscription en examinant les titres de l'empereur (1). Commode n'a pris le surnom de *Britannicus* qu'en 184 et le porte dans toutes les inscriptions postérieures : or ce titre n'existe pas sur le monument, qui est un acte officiel. Il ne prit le surnom de *Pius* que dans le cours de sa huitième puissance tribunitienne, en 183, et il ne le porte pas ici; on peut donc faire remonter la limite inférieure de l'inscription à 182. A la fin de 180, après la mort de son père, il changea son prénom *Lucius* en *Marcus*; c'est ce titre qu'il porte dans la *subscriptio* adressée à Lurius Lucullus. La date de la lettre est le 12 septembre 181 ou 182; celle de la dédicace, le 15 mai 182 ou 183 (2).

Il nous semble que l'inscription fournit encore une autre donnée chronologique. D'un bout à l'autre du *libellus*, les colons s'adressant à l'empereur se servent du pronom *tuus*; une seule fois le pronom *vester* est employé : *vestram divinam subscriptionem* (II, 7). Assurément on pourrait y voir une faute de style comme nous en avons déjà signalé; mais on pourrait aussi l'expliquer autrement. Les plaintes des colons contre les abus dont ils souffrent ne sont pas nouvelles et ils ont déjà reçu une *subscriptio* impériale faisant droit à leurs réclamations (II, 7). Or, si la *subscriptio* contenue dans la quatrième colonne est de l'an 181 ou 182, le mot *vestra* semble indiquer un règne où deux empereurs gouvernaient simultanément, et nous savons que Marc-Aurèle avait associé son fils à l'empire avec le titre d'Auguste en 177.

§ III. — *Le saltus Burunitanus; son emplacement; son administration.*

La supplique est adressée à l'empereur Commode par les colons du *saltus Burunitanus;* il est important d'en déterminer l'emplacement. « L'inscription a été trouvée à Souk el-Khmis, sur la route de Carthage à *Bulla Regia*, entre Sidi Ali Djibin (*Novis Aquilianis*) et

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1880, p. 178-179.

(2) Cf. Mommsen, p. 391. — Nous avons adopté ici les conclusions de M. Mowat, qui nous semblent très vraisemblables. Mais on peut se demander s'il est absolument certain que l'inscription ait été gravée l'année qui suivit le rescrit de l'empereur.

Henchir el-Karia (*Ad Armascla*) (1);..... le *saltus Burunitanus* devait couvrir de ses pâturages et de ses broussailles les pentes méridionales du plateau de *Vacca* (Badja) comprises entre *Novis Aquilianis* et le cours inférieur de l'*Armascla* (Oued bou Heurtma) (2). » M. Mommsen (3) a cité à ce propos un passage de Victor Vitensis (4) où il est question d'un *Faustus Buronitanus episcopus* sans que la position de cette localité puisse être conjecturée d'après le texte. Morcelli mentionne cet évêque et fait à ce propos plusieurs remarques intéressantes :

In Mauretania Caesariensi Buroniam fuisse nec longe a Tabraca significare videtur Victor Vitensis, ubi trium martyrum sub Genserico interemptorum vitam exitumque describit. Nam de loco ubi lauream meruerant haec addit : « Ubi usque in hodiernum diem non desinit ingentia mirabilia Jesus Christus D. N. operari. » Tum episcopum Buronitanum prodigii testem illic fuisse affirmat. Omnino autem martyres illi in Mauretania obierant, et Tabracae aliquandiu in monasterio vixerant, ut Victor idem diserte scribit (5).

Il y a dans ce passage deux assertions contradictoires : Buronia ne peut avoir été à la fois dans la Maurétanie Césarienne et près de Tabraca, ville qui est située sur la Méditerranée à la limite de la Numidie et de l'Afrique proconsulaire, un peu au N. E. de Bulla, et d'où partait une route allant dans la vallée du Bagradas.

La présence de l'évêque Faustus en Maurétanie ne prouve en aucune façon que Buronia ait été dans cette province ; quant à la mention du monastère de Tabraca où les martyrs condamnés par Genséric avaient vécu quelque temps, elle nous paraît avoir ici une singulière valeur. Le diocèse de l'évêque Faustus aurait été situé dans cette région, entre Bulla et Vaga, précisément où a été trouvée l'inscription du *saltus Burunitanus*. Notre document fixerait donc d'une manière presque certaine l'emplacement d'un des diocèses de l'Afrique chrétienne ; c'est un point que nous avons cru devoir mettre en lumière. Quant à l'identification du *saltus* et du diocèse, elle ne peut étonner ; nous savons en effet que la division municipale en *civitates* et en *pagi* a été la base de l'organisation ecclésiastique.

(1) Lettre de M. Ch. Tissot à M. Desjardins, *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1880. Bulletin de janvier, février, mars, p. 80-87.

(2) *Ibid.*, p. 84.

(3) Mommsen, p. 301.

(4) *De pers.*, *Vand.* I, 10 (32), 11 (38).

(5) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 110, pl. II.

M. Mommsen a très clairement expliqué la signification du terme *saltus*. Les *saltus* étaient nombreux en Afrique, et l'étendue de ces propriétés particulières dépassait souvent celle des territoires des municipes, avec lesquels, comme nous l'apprend Frontin (1), il y avait de fréquentes contestations. Dans ces *saltus* vivait toute une population de petits paysans qui formaient des espèces de bourgs, quelquefois fortifiés (2), autour de la demeure du propriétaire. Les *saltus* africains devinrent presque tous la propriété de l'empereur, à la suite des confiscations opérées sous le règne de Néron (3), et furent administrés comme les autres domaines impériaux.

D'après l'inscription, le *saltus Burunitanus* avait à sa tête un *magister*; c'est le titre qui est donné à C. Julius (IV, 29). Le *saltus* n'avait donc point de magistrats, d'organisation politique ; les membres de la commune n'étaient unis entre eux que par des liens religieux qui apparaissent, dit M. Mommsen (4), « partout où la commune existe en réalité, mais où elle manque d'une organisation légale (5). »

Le *saltus* toutefois différait du *pagus* administré aussi par un *magister*, en ce qu'il ne faisait pas partie du territoire d'une ville, mais dépendait d'un procurateur impérial, de la même façon que les districts miniers en Lusitanie relevaient du *procurator metallorum* (*Ephem. epigr*. III, p. 187). M. Mommsen confirme cette différence

(1) Frontin (Gromat. vet., ed. Lachmann, p. 53) : *Inter res publicas et privatos non facile tales (de jure territorii) in Italia controversiae moventur, sed frequenter in provinciis, praecipue in Africa, ubi saltus non minores habent privati quam res publicae territoria : quin immo multi saltus longe majores sunt territoriis : habent autem in saltibus privati non exiguum populum plebeium et vicos circa villam in modum municipiorum.*

(2) Ces bourgs portent alors le nom de *castella*. Nous trouvons, dans plusieurs inscriptions d'Afrique, la mention de murs relevés par les colons des *castella*. Cf. Renier, 3455 ; Wilmanns, 756 : (Gordien) *murum constitutum a sol(o) a colonis ejus castelli Cellenses dedicatissime devoti numini ejus*. Cella est un évêché de la Maurétanie Sitifienne mentionné par l'Itinéraire d'Antonin à 25 milles de Zraïa. — Cf. Héron de Villefosse, *Inscr. latines d'Algérie*, *Revue archéol.*, 1876, n° 19. (Caracalla) *Muros kastelli Diane(n)sis ex(s)truit per colonos ejusdem kastelli*. — Cf. même recueil, 1865, p. 64. — Nous possédons même un exemple de fortifications élevées par les soins d'un propriétaire, *Rec. de Constantine*, 1870, p. 513 : *In his praediis Caeliae Maximae c(larissimae) f(eminae) turres, salutem saltus ejusdem dominae meae, constituit Numidius serv(us) act(or).*

(3) Pline, *H. N.*, 18, 6, 35 : *Sex domini semissem Africae possidebant cum interfecit eos Nero princeps.*

(4) Mommsen, p. 394.

(5) Dans les inscriptions d'un autre *saltus* africain, le *saltus Massipianus* (Mommsen, *Hermes*, p. 393), il est aussi question de temples et de prêtresses qui les desservent : *sacerdos, sacerdos Cererum.*

de signification entre les termes *territorium* et *saltus* au moyen d'une inscription inédite que M. Tissot lui a communiquée (1). C'est une pierre de démarcation trouvée non loin de Vaga ; d'un côté sont les lettres F·M·R, de l'autre CAES·N. M. Mommsen l'interprète ainsi : *F(ines) m(unicipii) R..... — Caes(aris) n(ostri)* (2).

L'inscription mentionne encore le *tractus Karthaginiensis* (III,10); nous reviendrons plus loin à propos des procurateurs sur cette division administrative ; qu'il nous suffise ici de rappeler qu'elle était déjà connue par une inscription de Chisiduo (3).

§ IV. — *Catégories de personnes mentionnées dans l'inscription.*

Les catégories de personnes mentionnées dans l'inscription sont au nombre de trois : 1° les *coloni ;* 2° les *conductores ;* 3° les *procuratores*. Nous les examinerons successivement en n'ajoutant de commentaires que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de l'inscription.

A. — Les Coloni.

Le terme *coloni* dans l'inscription de Souk el-Khmis signifie cultivateurs, paysans. Il ne s'agit évidemment pas ici des colons attachés à la glèbe, tels que nous les représentent les codes Théodosien et Justinien (4), de ces hommes libres sans doute, mais privés des principaux droits qui constituent la liberté. Le servage ne pouvait exister au deuxième siècle, comme il apparaît deux ou trois cents ans plus tard.

Notre monument nous donne peu de détails sur la condition des *coloni* du *saltus Burunitanus* au point de vue juridique ; il nous apprend seulement que quelques-uns d'entre eux étaient citoyens romains (II, 14-15) et qu'ils ne l'étaient pas tous; parmi les autres se

(1) Mommsen, p. 392.

(2) Voici la liste des *saltus* connus en Afrique : 1° *Coloni caput saltus Horreorum et Kalafacelenses Pardalarienses* (Renier, 3556; Henzen, 5337; Wilmanns, 2394); 2° *Regio Beguensis* (Guérin, *Voyage en Tunisie*, I, p. 391-392 ; *Eph. epigr.*, II, p. 271). 3° *Saltus Massipianus* (Guérin, I, 344 ; Wilmanns, 754).

(3) Guérin, *Voyage en Tunisie*, II, p. 216 : *T. Flavius T. fil. Quir. Gallicus proc. Aug. prov. Afric. tract. Kar. praef. classis.*

(4) Cf. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2e édit., t. III, p. 252-295.

trouvaient sans doute des hommes jouissant du droit latin, des esclaves et des affranchis impériaux. Nous sommes autorisés à faire cette conjecture; car ces différentes catégories se retrouvent, d'après M. Mommsen, dans la série des inscriptions du *saltus Massipianus* (1).

Le colonat dans le *saltus Burunitanus* était-il un bail à terme, ou se présente-t-il déjà sous la forme d'une condition héréditaire? Quelques termes de l'inscription nous portent à adopter la seconde hypothèse. Les colons désignent ainsi : *rustici tui vernulae et alumni* (III, 28-29); ils sont nés sur les terres de l'empereur, ils y ont été nourris; ce ne sont pas là de vaines expressions de rhétorique, mais la constatation d'un fait. Il n'est pas étonnant du reste que les colons aient cultivé un lot de terre de père en fils; cette hérédité s'établit naturellement sans que la législation ait à la sanctionner. Nous avons conservé quelques inscriptions qui nous montrent que, lorsque les colons n'étaient pas encore attachés à la glèbe (2), ils demeuraient pendant une longue série d'années au service du même propriétaire (3).

Les colons du *saltus Burunitanus* sont de petits paysans (*mediocritatis* (?) *nostrae*, II, 18); ils vivent du travail de leurs mains, *rustici tenues manum nostrarum operis victum tolerantes* » (III, 10-20), et ne peuvent faire des cadeaux aux procurateurs, à l'exemple des conducteurs, pour mériter leur bienveillance.

B. — *Les Conductores.*

Il est plusieurs fois question de *conductores* dans l'inscription de Souk el-Khmis. Il s'agit d'un certain Allius Maximus, le principal adversaire des colons, et de ses collègues. Allius Maximus a encouragé un personnage qui n'est pas nommé, et que M. Mommsen croit

(1) Mommsen, p. 393.

(2) M. Esmein regarde les colons du *saltus Burunitanus* comme de véritables serfs attachés à la terre. Pourquoi, dit-il, les colons opprimés, *per tot retro annos*, n'auraient-ils pas cherché à fuir? C'est que la fuite leur était interdite. — Ce raisonnement, entre autres preuves, ne nous semble pas convaincant; il n'est pas aisé au paysan d'abandonner la terre qu'il cultive et que ses ancêtres ont cultivée, et il n'est nul besoin d'imaginer, pour expliquer ce fait, des dispositions coercitives.

(3) Elles sont citées dans l'article de M. Mommsen, p. 408 : *T. Alfenus Atticus, colonus fundi Tironiani quem coluit ann. L* (*I. N.*, 5504). — *C. Vergilius Martanus colonus agri Caeli aenei. Anulena Certa colona agri s(upra)s(cripti) anorum XXII* (Orelli, 4644). — *Afranius Felix coluit ann. XXIII* (*I. N.*, 2901). — *Q. Insteius Diadumenus coluit ann. XXXV* (*I. N.*, 2527, 176 ap. J.-C.).

être le procurateur du district de Carthage (1), à user de violence (II, 9-10). On demande ensuite qu'on lui enlève le droit, à bien plus forte raison qu'au procurateur, d'augmenter les redevances agraires (III, 7-8); enfin les conducteurs, plus riches que les colons, peuvent offrir aux procurateurs de riches cadeaux (III, 21-23).

Examinons : 1° quelle est la condition de ces *conductores*, 2° quels sont leurs rapports avec les colons.

Le *conductor* Allius Maximus et ses collègues portent le titre de *conductores agrorum fiscalium* (III, 30); ils avaient par conséquent affermé des terres appartenant au fisc moyennant une certaine redevance, et se trouvaient au point de vue juridique dans la même condition que les *coloni* du *saltus* qui avaient affermé des lots d'une étendue moins considérable.

Mais il devait y avoir une différence relativement aux conditions du bail. La ferme des *conductores* était temporaire, puisqu'il est question de baux successifs conclus avec les procurateurs (*procuratores tuos quibus per vices successionis per conditionem conductionis notus est*, III, 22-23). Quant aux colons, leurs obligations avaient été fixées une fois pour toutes par la *forma perpetua* (III, 16) sur laquelle ils fondent leurs réclamations (2).

A quel titre les colons se trouvaient-ils en relation avec les *conductores*? Les obligations des colons vis-à-vis d'eux sont désignées dans l'inscription par les mots *partes agrariae* (III, 8). Ces corvées étaient de deux sortes : *operarum praebitio* (3), *jugorum praebitio* (4) (III, 7, 8); les premières sont ici détaillées : deux jours de travail

(1) Mommsen, p. 401.

(2) Les obligations des colons sont désignées sous différents noms : *consuetudo praedii*, C. J. XI, 47, 5, *canon*. *Ibid.*, XI, 47, 18, 58, 7, etc.

(3) C. J., X, 24 : *operarum praebitionem*.

(4) C. J., XI, 44 : *Mularum fiscalium vel equorum ministerium subire*. Cf. Wallon, *Hist. de l'escl.*, 2e éd., t. III, note 73, p. 513. Lettres de saint Basile aux agents du fisc. (Basil. *Ep.* CCCXI et CCCXIII, t. III, p. 443-444) et le discours dans lequel Libanius signale à Théodose les exactions des magistrats d'Antioche contre les paysans du voisinage, forcés de mettre leurs bêtes de somme à leur service pour toutes les corvées qu'ils jugent à propos de leur imposer dans l'intérêt de la ville ou dans un intérêt privé (Liban., *Orat.* XLIX, *De angariis*, t. II, p. 549 et suiv., éd. Reiske). Cf. *Ephem. epigr.*, II, 110, 127, 145. *Lex Col. Genitivae*, 98 : *Quamcumque munitionem decuriones hujusce coloniae decreverint,.. eam munitionem fieri liceto, dum ne amplius in annos sing(ulos) inque homines singulos puberes operas quinas et in juga singula operas ternas decernant.* — Enfin, dans les inscriptions africaines, il est plusieurs fois mention de murs élevés dans les *castella* par les colons. Cf. *Rec. de Constantine*, 1875, p. 338 ; 1856-57, p. 175, et plus haut.

par an à l'époque du labour, deux pour le sarclage, deux pour la moisson (III, 11-12) (1). Ces obligations se trouvaient inscrites sur la *forma perpetua*, qui était gravée sur une table d'airain et exposée aux yeux de tous (III, 14-15). Quant à la loi d'Hadrien, qui se rattache peut-être à une réforme générale de l'administration des domaines sous le règne de cet empereur (2), elle confirmait la *forma perpetua* du *saltus Burunitanus* ou en avait été la base, nous ne savons lequel des deux. En dernier lieu l'exécution stricte de la *lex Hadriana* avait été ordonnée par une première *subscriptio* impériale, peut-être signée par Marc-Aurèle et Commode, comme nous l'avons vu plus haut.

Les corvées étaient faites par les colons sur les terres du fisc que les conducteurs avaient affermées, aux époques de l'année où on avait besoin d'un grand nombre de bras. Quant aux procurateurs, ils ne pouvaient y avoir aucun intérêt direct. Si défense leur est faite d'augmenter les corvées des paysans, c'est qu'ils se rendaient coupables de cet abus de pouvoir par complaisance pour le *conductor* dont ils recevaient des cadeaux. Les plaintes des colons sont dirigées contre le *conductor* et ne retombent qu'incidemment sur le procurateur son complice. Si Commode dans son rescrit s'adresse aux procurateurs (*neque a vobis exigatur*, etc.), c'est qu'ils sont responsables des excès de leurs subordonnés.

Ces explications n'éclaircissent pas les mots qu'on trouve dans la deuxième colonne : *in perniciem rationum tuarum* (II, 4). Comment les abus des conducteurs approuvés par les procurateurs pouvaient-ils avoir lieu au détriment du fisc ? Les colons étaient donc soumis à quelque autre obligation ? Il n'est pas question dans l'inscription de fermage payé au *conductor*, et M. Mommsen combat l'opinion peu fondée de Savigny, d'après laquelle les *conductores* affermaient les

(1) Il est à remarquer que ces corvées se rapportent toutes à la culture des céréales, le principal produit de l'Afrique romaine.

(2) Mommsen, p. 407. Cf. *Vita Hadriani*, 20 : *Omnes publicas rationes ita complexus est ut domum privatam quivis paterfamilias non setius norit*. Id., 11 : *Reditus quoque provinciales sollerter explorans, ut si alicubi cuippiam deesset, expleret*. Id., 13 : *Multum beneficiorum provinciis Africanis attribuit*. — M. Esmein (*loc. cit.*, p. 704) ne pense pas que la *lex Hadriana* soit une ordonnance destinée à tracer des devoirs aux fonctionnaires ; car elle ne concernerait que les colons du fisc ou de la *res privata*. Ce document est une œuvre étendue, systématiquement rédigée et divisée en chapitres. On songe à l'édit perpétuel de Salvus Julianus, qui, d'après quelques-uns, comprenait aussi l'édit provincial. M. Ch. Giraud pensait déjà que l'édit de Julianus avait dû contenir la première loi générale sur le colonat.

redevances payées par les colons (1). Mais, d'autre part, il est bien difficile d'admettre que les obligations à l'égard de l'administration impériale se soient bornées à six jours de corvée par an. Il nous semble qu'on peut expliquer de la manière suivante les mots : *in perniciem rationum tuarum*. Outre les six jours de corvée fournis au *conductor* des grandes propriétés du domaine, il est probable que le colon payait à l'État soit une somme fixe, proportionnée à l'étendue de son lot, soit la dîme des produits de sa terre. S'il était sans cesse occupé à travailler sur les terres du *conductor*, les siennes étaient mal cultivées et rapportaient peu. Dans le cas où il aurait eu à payer chaque année une somme déterminée, lui seul aurait supporté le dommage et le fisc n'aurait rien perdu. Cette hypothèse ne concorde pas avec notre document. Dans le second cas au contraire, la dîme eût été moins forte, c'eût été un déficit pour le trésor. Ainsi le procurateur, grâce aux cadeaux qu'il recevait du conducteur, laissait celui-ci abuser indûment, sur les terres affermées, du travail des colons : par suite les terres des colons rapportaient moins, à leur détriment et à celui du fisc, s'il s'agissait, comme il est vraisemblable, de payer une dîme

C. — *Les Procuratores.*

Outre les *coloni* et les *conductores*, l'inscription fait mention d'autres personnages qui appartiennent à la classe des procurateurs. M. Mommsen leur a consacré une partie de son étude. Nous y renvoyons le lecteur, en nous bornant à exposer brièvement les principaux résultats de ses recherches.

1° *Lurius Lucullus* a adressé à l'empereur un *libellus* (IV, 14) qui est un rapport sur la requête des colons ou la requête elle-même contre-signée par lui. C'est à ce personnage et aux autres procurateurs *(et nomine aliorum procuratorum)* que s'adresse la *subscriptio*.

2° Tussanius Aristo, *procurator, vir egregius* (IV, 11), résidant à Carthage, reçoit l'ordre de l'empereur et le transmet à son subordonné.

3° L'expédition de cet ordre est faite, en même temps que par Aristo, par un personnage appelé Chrysanthus, esclave ou affranchi impérial qui ne peut avoir été procurateur ; l'acte en effet est intitulé

(1) Mommsen, p. 403, note 1.

Epistula procuratoris viri egregii : ce titre ne peut s'appliquer qu'à Tussanius Aristo.

4° La lettre de Tussanius Aristo est adressée à Andronicus, esclave ou affranchi impérial, comme l'indique son nom.

M. Mommsen, par d'ingénieux raisonnements, établit que trois catégories de fonctionnaires étaient intéressées dans l'administration des domaines impériaux. 1° Dans l'inscription de Saepinum que M. Tissot a rapprochée à bon droit de notre monument, la décision finale émane des *praefecti praetorio*, et le *libellus* avait été adressé par le fonctionnaire exerçant la charge de *a rationibus*. Lurius Lucullus ne peut avoir été *praefectus praetorio ;* il faut plutôt, d'après M. Mommsen, voir en lui un personnage exerçant les mêmes fonctions que Cosmus. Il était de rang équestre.

2° Au-dessous de lui est placé Tussanius Aristo, qui réside à Carthage; c'est sans aucun doute le procurateur du *tractus* dont il est question dans une autre partie de l'inscription. D'autres documents nous font connaître les circonscriptions domaniales de l'Afrique qui ne correspondaient pas exactement aux divisions administratives. Les chefs-lieux de ces circonscriptions étaient Carthage (1), Hippone (2), Hadrumète (3) et Théveste (4). Le terme *tractus*, suivant M. Mommsen (5), désignerait le ressort du domaine, comme *provincia* celui du gouverneur, et *dioecesis* celui du légat (6). Les archives de chaque *tractus* se trouvaient naturellement au chef-lieu (*in tabulario ?*) *tuo tractus Karthaginiensis*, III, 10-11); aussi pourrait-on considérer Chrysanthus comme un esclave ou un affranchi impérial attaché à ces archives (*tabularius*); dans les inscriptions où sont mentionnés les procurateurs des autres districts, on trouve aussi des *tabularii* (7), ce qui rend très vraisemblable l'hypothèse de M. Mommsen. Ces procurateurs de *tractus* ne prenaient pas seulement le titre de *procuratores*, mais celui de *procuratores Augusti*. Ils étaient du rang équestre et c'est par exception que nous voyons parmi eux un affran-

(1) Outre notre inscription, cf. Guérin, II, p. 186.

(2) *Proc. Aug. praediorum saltum* [*Hip*]*poniensis et Thevestini.* Renier, 2715.

(3) *Proc. Aug. dioeceseos regionis Hadrumetinae et Thevestinae.* Recueil de Constantine, 1869, p. 690. — Henzen, 6931.

(4) Les deux inscriptions précédentes et Henzen, 6934. *C. I. L.*, VI, 790 : *centenariam procurationem provinciae Hadrumetinae.*

(5) Mommsen, p. 400.

(6) Pour la division de l'Afrique en *dioeceses*, cf. E. Desjardins, *Remarques géog. à propos de la carrière d'un légat de Pannonie inférieure. Revue archéol.*, 1873, p. 71 et suiv.

(7) *Rec. de Const.*, 1869, p. 690. — Henzen, 6934.

chi sous le règne de Commode. Leur traitement était de 100,000 sesterces (1) ; ils portaient le titre de *viri egregii* qui est donné à Tussanius Aristo.

3° Enfin Andronicus, sans doute affranchi impérial, occupe le dernier rang ; il réside, d'après toute apparence, dans le domaine même. Les *procuratores saltuum* devaient avoir remplacé les anciens *saltuarii* impériaux, qui étaient des esclaves (2).

L'inscription n'indique pas contre lequel de ces procurateurs impériaux est portée l'accusation. M. Mommsen croit qu'il s'agit du procurateur de Carthage (3). Comme il n'y avait pas de juridiction municipale dans les circonscriptions du domaine, c'était l'administration qui jugeait les procès entre *conductores* et colons. Les colons du *saltus Burunitanus* se sont adressés au procurateur de Carthage ; mais celui-ci pendant de longues années a refusé de juger leur cause. Non seulement ce procurateur a un droit de juridiction sur les colons, mais il peut même employer contre eux la force armée ; les troupes qui commirent tant d'excès dans le *saltus Burunitanus* appartenaient à l'armée de Numidie et avaient été requises du commandant en chef de cette armée soit directement, soit par l'intermédiaire du gouverneur de la province proconsulaire. « Les colons, dit M. Mommsen, considèrent ce procédé non comme illégal, mais seulement comme injuste et dur ; on ne peut trouver, comme il semble, aucun autre excès de pouvoir que celui-ci : le procurateur a soumis à des châtiments corporels des hommes qui avaient le droit de cité (4). »

Résumé.

Résumons en quelques mots les faits mentionnés dans l'inscription de Souk el-Khmis.

Les colons du *saltus Burunitanus* avaient à se plaindre depuis de longues années des mauvais procédés des *conductores* à leur égard ;

(1) *C. I. L.*, VI, 790.

(2) *Januari*[*us*] *saltuarius Neronis Ca*[*es*]. *Aug. Ser.*, inscription de Calama, *Annuaire de Constantine*, 1875, p. 397.

(3) Mommsen, p. 401.

(4) Mommsen, p. 401. — Esmein, *loc. cit.*, p. 695, note 1 : « Les *milites* dont il s'agit ici étaient certainement non des soldats faisant partie de l'armée, mais des *apparitores*. Cf. Le Blant, *Recherches sur les bourreaux du Christ*, spécialement p. 8 et 18. » Nous avouons ne pas partager la certitude de M. Esmein concernant cette question.

le nombre de leurs corvées annuelles avait été démesurément augmenté. Un premier rescrit impérial (II,7) avait confirmé la loi d'Hadrien fixant les obligations des colons. Les abus avaient continué. En vain les colons avaient demandé au procurateur du *tractus* de Carthage de trancher leur litige avec Allius Maximus et les autres *conductores* : le procurateur, qui avait intérêt à entretenir de bonnes relations avec les *conductores*, s'était abstenu de juger leur cause. Les colons n'avaient pas cédé, mais avaient imploré la majesté de l'empereur dans une lettre peut-être un peu dure à l'égard du procurateur (II, 19-21). Ce fut le motif de nouvelles violences exercées contre eux : les uns furent arrêtés et torturés, les autres jetés en prison, quelques-uns même, malgré leur titre de citoyens romains, fouettés et bâtonnés. Les habitants du *saltus* s'adressent alors de nouveau à Commode et leur supplique est sans doute présentée par le personnage remplissant les hautes fonctions de *a rationibus*, Lurius Lucullus. C'est à lui que répond l'empereur. Ces ordres sont alors communiqués par le procurateur du *tractus* de Carthage, Tussanius Aristo, au procurateur du *saltus Burunitanus*, Andronicus : on n'aura le droit d'exiger des colons que ce que prescrit la loi d'Hadrien; toute la jurisprudence antérieure est confirmée.

Lorsque les colons ont enfin obtenu justice, ils élèvent un autel ou un monument pour consacrer le souvenir de ces événements, et la dédicace en est faite par le *magister* du *saltus*, C. Julius... Salaputis.

Outre les précieux détails qu'elle nous fournit sur l'administration des domaines impériaux en Afrique, cette inscription nous montre une fois de plus que, même sous les plus mauvais empereurs (1), la justice était parfois bien rendue, et que si Rome avait à souffrir de leur tyrannie, les provinces étaient sagement administrées.

R. Cagnat. — E. Fernique.

Décembre 1880.

(1) Nous possédons encore une inscription dédiée à Commode par les colons (*coloni domini n(ostri)* d'une propriété impériale en Afrique. *Recueil de Constantine*, 1873-74, p. 388 et 389. Cette dédicace a été trouvée dans les ruines d'Aïn-Melloul, ainsi que celle qui fait mention des *coloni kastelli Dianesis* (*id.*, 1875, p. 338).

LES

MESURES DES MARBRES ET DES DIVERS BOIS

DE DIDYME D'ALEXANDRIE

Angelo Mai a le premier édité (1), sous l'attribution à Didyme d'Alexandrie, et d'après un manuscrit de la bibliothèque de Milan, divers écrits de *métrétique*, qui font tous partie de la collection héronienne de F. Hultsch (2). Mais ce dernier a reconnu que le titre : Διδύμου Ἀλεξανδρέως μέτρα μαρμάρων καὶ παντοίων ξύλων, ne s'appliquait qu'à un premier et court fragment (*Héron*, pp. 238-244), dont il a d'ailleurs revisé le texte d'après trois manuscrits (3).

L'intérêt particulier que présente ce fragment consiste en ce que les données métrologiques qu'il renferme permettent, comme l'a établi ailleurs F. Hultsch (4), et comme nous le verrons d'après lui, d'assigner à sa rédaction actuelle une date antérieure à celle des autres écrits *métrétiques* de la collection héronienne.

Mais sur dix problèmes traités dans ce fragment, ces mêmes données métrologiques, trop tôt interrompues, ne permettent nullement d'interpréter les six métrages de bois. Je me propose d'essayer de

(1) *Iliadis fragmenta et picturæ. Accedunt scholia vetera ad Odysseam. Item Didymi Alexandrini marmorum et lignorum mensuræ*, edente Ang. Maio, Mediolani, 1819.

(2) *Heronis Alexandrini Geometricorum et Stereometricorum Reliquiæ*, éd. Hultsch, Berlin, 1864. Je citerai cette édition sous la rubrique *Héron*.

(3) Paris, 2475; Monacensis Gr. 165; Lugdun. Gr. Voss. O. 17. Le savant éditeur constate la corruption générale du texte et a laissé deux *locos desperatos*.

(4) *Metrologicorum scriptorum reliquiæ*, ed. Hultsch. Vol. I quo scriptores Græci continentur. Lipsiæ, 1864. Vol. II, quo scriptores Romani et indices continentur. Lipsiæ, 1866. — Je citerai cet ouvrage sous la rubrique *Metr. script.* I ou II.

combler cette lacune, et de discuter à cette occasion quelques points obscurs de l'histoire des mesures anciennes.

II

Le traité de Didyme, divisé, sous sa forme actuelle, en quarante-trois paragraphes, débute par un préambule. L'auteur y expose, qu'après avoir pris pour point de départ les règles du métrage des marbres et des bois, — règles exposées en effet, d'après l'usage héronien, sous forme de solutions de problèmes concrets, § 2-11, — il développera ensuite la différence des coudées et leur mesure; ce n'est point qu'il veuille indiquer par là l'existence de plusieurs unités de longueur portant le nom de coudée : il n'en connaît qu'une, la coudée royale égyptienne, tandis qu'il distingue le pied ptolémaïque et le pied romain; mais il spécifie nettement qu'il s'agit des différences qui existent dans les relations entre les unités de longueur, les unités de surface, et les unités de volume.

Après les dix problèmes auxquels nous reviendrons plus loin, commence donc, § 12-31, l'exposition des relations entre les trois unités de longueur dont nous venons de parler, leurs carrés et leurs cubes, le détail des divisions en paumes et doigts (de la coudée royale), et des règles de transformation.

Au § 32, Didyme dit qu'il va passer aux mesures pour les bois, qui sont différentes; mais du § 33 à 43, il n'est parlé que des mesures superficielles, sous les noms de coudées, paumes, doigts.

Avant de détailler ces deux séries de données métrologiques, ainsi bien distinctes, les unes générales, les autres spéciales aux bois, il ne sera pas hors de propos de rappeler, dans un bref aperçu, l'histoire des unités de longueur que nous rencontrons, et de donner ainsi, comme nous l'avons promis, la preuve de la date assignée à l'écrit de Didyme (1).

III

L'unité de longueur fondamentale, et pour laquelle les mesures agraires conduisirent de bonne heure chaque cité antique à adopter un étalon, fut, chez les Romains comme chez les Grecs, établie sur

(1) Les données renfermées dans cet aperçu sont tirées de Hultsch, *Griechische und Rœmische Metrologie*, et des *Metr. script.*, notamment I, 24, 26, 29, 37, 42, 44.

la longueur du pied humain (*pes*, πούς) (1). Mais, tandis que les premiers le divisèrent originairement comme leur *as* en douzièmes (*unciæ*), — usage d'où est venue notre ancienne division du pied en 12 pouces, — et que leurs agrimenseurs n'adoptèrent les subdivisions grecques qu'assez tard (2), les Hellènes se trouvèrent en relation avec des peuples possédant déjà, grâce à l'antiquité de leur civilisation, des systèmes réguliers de mesures, fondées sur des unités également empruntées au corps humain, la *coudée* (πῆχυς), la *paume* (παλαιστής), le *doigt* (δάκτυλος), mais bien étalonnées et établies dans un rapport régulier.

Il est prouvé que la coudée babylonienne et celle des pharaons d'Égypte étaient, comme longueur, sensiblement identiques; mais, tandis que le rapport divisionnaire naturel, le seul qu'aient d'ailleurs jamais admis les Grecs, est 4 doigts à la paume, 6 paumes à la coudée, l'unité pharaonique, au moins depuis les Hyksos, comptait 4 doigts ou une paume de plus (3), et toutes deux dépassaient d'autant la dimension moyenne naturelle (du coude à l'extrémité des doigts de la main étendue). D'ailleurs naturellement le pied (chaussé) comprend 4 paumes ou 16 doigts; ce fut la division qu'adoptèrent les Grecs, en sorte que leurs coudées valurent 1 1/2 de leurs pieds. Mais ainsi elles se trouvèrent en général inférieures à la coudée orientale, sauf dans les cités où, comme à Samos, on adopta au contraire cette coudée, et où, par suite, le pied fut augmenté en conséquence.

Ce dernier système fut appliqué par les Grecs dans tout l'Orient après la conquête d'Alexandre. Dans l'Asie Mineure, le fondateur du royaume de Pergame donna son nom au pied philétérien (2/3 de la coudée perse); en Égypte, les Ptolémées eurent de même leur pied (2/3 de la coudée pharaonique), et conservèrent la coudée royale.

Le pied philétérien et le pied ptolémaïque avaient donc sensiblement la même longueur; mais les Romains connurent d'abord le

(1) L'emploi naturel du pied pour les mesures agraires paraît avoir été commun à tous les peuples de la race indo-germanique.

(2) Didyme ne les connaît pas pour le pied romain. L'adoption de ces subdivisions peut être datée du début de l'empire romain, lorsque les géomètres alexandrins furent appelés à diriger le grand travail géodésique conçu par Jules César et accompli sous Auguste. Voir Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, Leipzig, 1880, p. 458.

(3) Cette division se rencontre dans le papyrus mathématique de Rhind, traduit par Eisenlohr, Leipzig, 1877, et écrit sous le roi Apepa (Voir Cantor, *Vorlesungen*, p. 20) entre 2000 et 1700 av. J.-C. — J'admets que la division grecque a été empruntée aux Babyloniens.

premier, lorsqu'en 123 av. J.-C. ils héritèrent du royaume de Pergame, et ils fixèrent dès lors légalement sa valeur aux $\frac{6}{5}$ du pied romain. En 96, héritiers de même du royaume de Cyrène, ils y trouvèrent un pied royal ptolémaïque, mais qui là, sur ce territoire purement hellène, ne dépassait point les pieds ordinairement usités en Grèce. Ils en fixèrent la longueur aux $\frac{25}{24}$ de leur pied. Maîtres enfin de l'Égypte, ils y virent dans le pied royal celui qu'ils connaissaient déjà sous le nom de philétérien, et c'est comme tel qu'il apparaît dans les tables héroniennes, toutes rédigées après la conquête.

Mais cette dénomination n'est pas connue de Didyme; son pied ptolémaïque n'est nullement celui de Cyrène, c'est bien les $\frac{2}{3}$ de la coudée royale, et les $\frac{6}{5}$ du pied romain. Il est suffisamment établi par là qu'il écrit à Alexandrie, à une époque où les noms imposés par les Romains ne sont point encore passés dans l'usage. Si la plus ancienne table héronienne est de la fin du 1er siècle de l'ère chrétienne, le traité de Didyme sera du commencement.

Ajoutons que plus tard, sans doute vers le troisième siècle, les Romains finirent par imposer l'usage de leur pied dans les mesures agraires, et en conséquence établirent en Égypte une coudée agraire valant deux de leurs pieds; mais l'antique coudée royale subsista pour les autres usages et notamment pour le métrage des pierres (λιθικὸς πῆχυς) et du bois (ὁ τοῦ πριστικοῦ ξύλου πῆχυς) (1), ce qui établit, entre parenthèses, que l'unité de longueur dite coudée est bien unique chez Didyme.

IV

Les données métrologiques générales de notre auteur se divisent en deux parties.

La première, § 12-19, nous donne les coudées linéaires, superficielles, cubiques, en doigts et en pieds et fractions de pieds ptolémaïques et romains, linéaires (εὐθυμετρικούς), carrés (ἐμβαδομετρικούς), cubes (στερεούς), de même les pieds ptolémaïques et romains en paumes et doigts. Toutes ces données sont exactes; le doigt superficiel est bien le carré construit sur une longueur d'un doigt, le doigt solide

(1) *Metr. script.*, 187-189; tables héroniennes IV et V.

est bien le cube construit sur la même longueur ; de même pour les autres unités.

La seconde partie donne (§ 20-31) les règles pour transformer, par l'emploi des rapports $\frac{2}{3}$, $\frac{4}{9}$, — $\frac{5}{9}$, $\frac{25}{81}$, et de leurs inverses, les coudées linéaires et superficielles en pieds ptolémaïques et romains et inversement. Tout ceci est encore exact, et Didyme n'avait dû donner la transformation des coudées solides qu'après avoir exposé les mesures superficielles pour les bois. Mais un maladroit copiste a intercalé dans cette seconde partie des transformations d'unités de volume d'après un rapport absurdement faux, $\frac{16}{81}$ au lieu de $\frac{8}{27}$, pour la coudée cube en pieds ptolémaïques. Ces interpolations sont à supprimer (1).

Quant aux données métrologiques relatives aux bois, dans la partie qui nous reste seule, nous ne trouvons que des coudées, des paumes et des doigts : et nous observons cette différence, spécifiée d'ailleurs par Didyme dans le § 32, que là les unités inférieures et supérieures conservent pour les surfaces les mêmes rapports que pour les longueurs. Ainsi, le doigt qu'il appelle alors χυδαῖος (vulgaire) pour le distinguer de l'ἐμβαδομετρικός du géomètre, est un rectangle ayant une coudée de long sur un doigt de hauteur.

Voici la traduction de cette dernière partie, où tout, ceci posé, est bien exact :

« 33. Si donc on multiplie une coudée linéaire par une coudée linéaire, on a une coudée superficielle.

34. Une coudée par une paume, donne une paume, soit $\frac{1}{6}$ de coudée.

35. Une coudée par un doigt, donne un doigt vulgaire, soit $\frac{1}{24}$ de coudée.

36. Une paume par une paume, donne une paume superficielle, soit $\frac{1}{36}$ de coudée.

37. Une paume par un doigt donne $\frac{1}{144}$ de coudée.

(1) *Héron*, p. 241, I, 22-23 : κατὰ δὲ στερεομετρίαν ὡς ις' πρὸς πά; p. 242, l. 12-16, les § 25 et 26. De même I, 19-20 : κατὰ δὲ στερεομετρίαν ὡς ὁ ρκε πρὸς τὸν ψκθ', qui n'existe pas dans les manuscrits.

38. Si les deux dimensions sont en coudées, leur produit est en coudées planes.

39. Si la longueur est en coudées, la largeur en paumes, fais le produit, divise par 6 ; tu auras les coudées planes.

40. Si les deux dimensions sont en paumes, fais le produit, divise par 36, tu auras les coudées planes.

41. Si la longueur est en coudées, la largeur en doigts, fais le produit, divise par 24, tu auras les coudées planes.

42. Si la longueur est en doigts, et de même la largeur, fais le produit, divise par 576, tu auras les coudées planes.

43. Si la longueur est en paumes, la largeur en doigts, fais le produit, divise par 144, tu auras les coudées planes. »

Ici s'arrête le fragment.

V

Si nous revenons maintenant aux problèmes, nous trouvons que les deux premiers nous donnent le métrage de deux parallélépipèdes rectangles de marbre, l'un de 13 pieds sur 4 pieds et sur 6 doigts, volume $19\frac{1}{2}$ pieds (obtenu en divisant par 16, rapport du pied au doigt, le produit des trois dimensions), l'autre ayant 6 pieds, 5 pieds, et 1 pied, suivant les différents sens, volume 30 pieds solides.

Il n'y a non plus aucune difficulté pour les § 6 et 7, où il s'agit de trouver sur des bois carrés et rectangulaires la diagonale d'un carré de 10 coudées $\left(\sqrt{200} = 14\frac{1}{7}\right)$ et celle d'un rectangle de 12 coudées sur 5, soit 13 coudées.

Quant aux six autres problèmes, § 4, bois rond, — 5, bois μείουρος (élégi), — 8, bois carré (parallélépipède rectangle), — 9, — 10, bois triangles, de deux formes différentes, — 11, bois demi-rond ; deux dimensions sont données en doigts, la troisième est en coudées d'après les manuscrits, le volume est donné en coudées et en doigts.

Nous ne nous arrêterons pas à la partie des calculs qui est indépendante du choix de l'unité ; elle n'est intéressante que pour l'histoire de la géométrie pratique, et n'offre pas d'ailleurs de traces de corruption du texte. La grande difficulté consiste dans le procédé employé pour transformer en coudées et en doigts solides le nombre qui représenterait le volume en unités cubes, si l'unité était la même pour les trois dimensions.

Ce procédé est le suivant ; le produit obtenu est divisé par 192, le quotient donne des coudées solides ; le reste est divisé par 8, et ce nouveau quotient donne des doigts.

Il est clair que si l'unité de longueur est la coudée, et l'unité de volume la coudée cube, deux dimensions étant exprimées en doigts, $\frac{1}{24}$ de coudée, pour obtenir les coudées cubes il faudrait diviser par 576, comme au § 42.

Hultsch, contrairement à l'autorité des manuscrits, a substitué partout le pied à la coudée ; mais alors il faudrait diviser par 256.

Si le pied était l'unité linéaire, la coudée cube l'unité de volume, le diviseur devrait être 864.

Enfin la coudée comme unité linéaire, le pied cube comme unité de volume, supposeraient le diviseur 170 $\frac{2}{3}$.

Cependant les calculs n'offrent pas de traces de corruption, et rien n'autorise à supposer une erreur.

VI

Il est facile de trancher la question de savoir quelle est l'unité de volume employée, si le nom de doigt est considéré comme constant pour sa subdivision. En effet, le rapport des deux diviseurs 192 et 8 donne 24 pour celui des deux unités, rapport de la coudée au doigt. Donc l'unité de volume s'appelait bien pour les bois πῆχυς στερεά, ce qui concorde avec les données métrologiques que nous avons vues jusqu'à présent, et qui semblent exclure le pied de la mesure des bois.

Seulement le doigt n'est nullement un doigt cube ; c'est un doigt vulgaire, comme celui du § 35 ; il a deux dimensions égales à celles de l'unité de volume ; la troisième est diminuée dans le rapport de la coudée au doigt.

Mais comment expliquer la division par 192 au lieu de son triple 576 ?

Deux hypothèses seules sont possibles :

Ou bien l'unité de longueur vaut 3 coudées ; ce serait par conséquent le ξύλον de la table héronienne I (*Metr. script.* I, 182), et il faudrait admettre qu'un copiste ne comprenant pas ce terme et croyant à une répétition erronée du nom de l'objet à métrer aurait substitué à ce terme celui de πῆχυς.

Ou bien l'unité de volume, quoique portant le nom de πῆχυς στερεά, n'aurait été pour les bois que le tiers de la coudée cube ; elle aurait donc représenté un parallélépipède rectangle ayant pour base une coudée carrée et une hauteur de deux paumes. Un doigt solide de bois aurait dès lors représenté un parallélépipède rectangle ayant une coudée de longueur, un doigt d'épaisseur, et deux paumes de hauteur.

Nous allons examiner successivement ces deux hypothèses.

La première, d'après laquelle le ξύλον de la table héronienne aurait été de fait une toise de charpentier, est certainement la moins plausible. Elle se heurte d'une part contre les témoignages que nous avons vus présenter la coudée comme l'unité de longueur pour le métrage des bois ; d'un autre côté, on devrait s'étonner de ne pas rencontrer dans les données d'unité intermédiaire entre le ξύλον et le doigt, qui n'en vaut que $\frac{1}{72}$. Enfin ces données nous présenteraient des bois de dimensions assez exceptionnelles comme longueur, de 36 à 72 coudées, tandis que les deux autres dimensions varient de 6 à 16 doigts.

Si d'ailleurs le ξύλον de 3 coudées se présente absolument isolé dans la table héronienne I, a-t-on quelques raisons de supposer à cette unité un autre emploi que celui de toise de charpentier ?

Cette question mérite d'être examinée pour elle-même, car l'usage de cette mesure reste très obscur, malgré les suppositions auxquelles il a donné lieu.

Je ferai remarquer tout d'abord que, dans le papyrus mathématique de Rhind, tandis que l'unité de longueur pour les constructions est la coudée (*mah*), l'unité de longueur agraire est lue χe (Eisenlohr) ou XÀ (Maspéro), et représentée par le signe hiératique correspondant à l'hiéroglyphe [hiéroglyphe], qui désigne le *bois*. Ne serait-ce pas là la mesure dont le nom aura été transcrit en grec par ξύλον ?

On peut opposer que le χe du papyrus rentre dans un système décimal, dont on ne retrouve point de traces ailleurs, tandis que l'unité agraire authentique de l'Égypte hellénisée est l'orgyie de 4 coudées, laquelle rentre, quant à elle, dans un système décimal parfaitement caractérisé, l'ἄμμα = σχοινίον de 10 orgyies, le στάδιον de 100 orgyies (1).

(1) De même les Grecs avaient pour les mesures agraires l'échelle décimale du pied, de l'ἄκαινα = κάλαμος de 10 pieds, le plèthre de 100 pieds.

Letronne, au contraire (1), considère le xylon comme une mesure itinéraire, un double pas ($1^m,575$ au lieu de $1^m,4787$ pour le *passus* romain). Ce serait pour lui la base du μίλιον de la table héronienne I, (1000 xylons = 3000 coudées), quart du schène de 30 stades.

Mais le principal argument de Letronne est tiré de ses hypothèses, justement condamnées, sur les schènes et les stades. En dehors de ces hypothèses, il n'y a aucune preuve sur l'existence en Égypte, avant la domination romaine, d'une mesure de 3000 coudées, dont le nom égyptien ou grec se serait perdu pour un terme latin.

Le schène égyptien, sous les pharaons, loin de désigner un nombre fixe de stades (2), représentait, sur les rives du Nil, une longueur de relai de halage, essentiellement variable suivant les circonstances locales (de 30 à 120 stades). Ce ne fut sans doute pas avant la conquête perse, et peut-être seulement sous les Ptolémées, qu'il fut légalement fixé à 30 stades, et ainsi identifié avec le parasange.

D'ailleurs, si le stade égyptien est une mesure proprement agraire (de 100 orgyies), le parasange perse est au contraire une mesure itinéraire, représentant environ une heure de marche ou 60 × 60 fois un double pas. C'était donc à l'origine une mesure assez mal définie, de même que le stade grec (peut-être 100 doubles pas). Ce fut sans doute d'après l'exemple des Égyptiens, que les Grecs fixèrent uniformément leur stade à six plèthres (600 pieds = 400 coudées grecques = 100 orgyies grecques), et seulement après la conquête de l'Asie que, pour régler les mesures itinéraires, ils fixèrent à 5 pieds philétériens le double pas, élément du parasange, ce qui éleva sensiblement cette dernière unité. Enfin, quand les Romains, habitués à compter par *mille* doubles pas, devinrent les maîtres de l'Orient, au lieu de recommencer les mesures itinéraires établies par les Grecs, ils se contentèrent de diviser le parasange ou schène de 30 stades philétériens en quatre parties auxquelles ils donnèrent le nom de leur mille, quoiqu'elles lui fussent supérieures de $\frac{1}{12,5}$. Telle est la véritable origine du μίλιον de la table héronienne, qui ne suppose donc point l'emploi du ξύλον comme mesure itinéraire.

F. Hultsch a néanmoins conservé sur ce dernier point l'hypothèse de Letronne et l'a même appuyée (*Metr. script.* II, p. 13) par une

(1) *Recherches critiques, historiques et géographiques sur les fragments d'Héron d'Alexandrie*, éd. Vincent, Paris, 1851, p. 230 et suiv.

(2) Hultsch, *Griechische und rœmische Metrologie*, p. 282.

ingénieuse conjecture, destinée à expliquer une donnée métrologique de Balbus. « Sextans, quæ eadem dodrans appellatur, habet palmos III, uncias VIIII, digitos XII. » 12 doigts = 4 paumes forment bien les $\frac{3}{4}$ ou le *dodrans* du pied romain. Mais comme *sextans*, $\frac{1}{6}$, cette mesure ne peut être rapportée qu'à une longueur de 72 doigts = 3 coudées, c'est-à-dire le xylon. Hultsch suppose que les arpenteurs romains, pratiquant en Égypte, employaient cette toise du pays qui devait naturellement être divisée en trois coudées et six demi-coudées ou spithames (empans), et qu'ils y prirent l'habitude de donner à l'empan de 12 doigts le nom de *sextans*.

Cette conjecture demanderait évidemment une plus ample confirmation. L'emploi du xylon comme mesure itinéraire devrait être établi au moins sur un texte, et, d'un autre côté, ce transfert, d'Égypte à Rome, d'une appellation locale paraîtra d'autant plus singulier que comme valeur absolue, la spithame égyptienne était plus voisine du pied romain (13 doigts 1/3 philétériens) que de son *dodrans* (10 doigts philétériens). Je préférerais supposer, pour ma part, que le *sextans* de Balbus représente une subdivision d'une ancienne *ulna* italienne dont le rapport légal au *pes monetalis* aurait été de $4\frac{1}{2}$ et dont l'usage se serait perdu.

VII

Il est temps d'aborder maintenant notre seconde hypothèse, celle d'une unité de volume pour les bois ayant une coudée carrée de base sur deux paumes ou huit doigts de hauteur. Cette hauteur, (0m,175) est une épaisseur convenable pour le solivage, et, si elle a été adoptée en réalité comme normale en Égypte pour le débitage des bois de charpente, il sera peut-être possible d'en retrouver la trace dans les monuments.

On peut comparer à cette mesure l'ancienne solive de nos charpentiers ayant six pouces d'équarrissage (précisément deux paumes françaises) sur douze pieds de long, et, comme la toise linéaire en six pieds linéaires, se subdivisant en six pieds de solive, comptant chacun à leur tour douze pouces de solive. Ce sont là des procédés tout à fait analogues à ceux que nous constatons ou que nous sommes amenés à supposer en Égypte.

Ainsi la coudée solide de bois aurait été de fait une coudée carrée

sur une épaisseur de débitage réglementaire de deux paumes ; ou bien si, comme les gens de l'art le croiront plus volontiers, les charpentiers égyptiens procédaient comme les nôtres, cette unité de volume était représentée par une solive ayant un équarrissage de deux paumes sur trois coudées de longueur. Dans ce cas, le xylon des tables héroniennes correspond à la grande dimension de cette unité, valant absolument un tiers de coudée cube, et divisée en vingt-quatre parties égales, appelées doigts.

C'est cette hypothèse que nous adopterons comme la plus plausible. Il nous reste à rechercher si dans la collection des écrits héroniens on rencontre d'autres traces de l'emploi de cette unité, ou d'autres analogues.

On ne trouve de métrages de bois que dans les *Heronis mensuræ* (*Héron*, p. 189-190), § 6-7-8-9.

Prenons le § 7 : « Mesure d'un bois rond. »

« Un bois rond sera mesuré comme suit : soit une longueur de 30 *pieds* et le diamètre de 16 doigts ; ces 16 doigts multipliés par eux-mêmes font 256 ; retranche le quart, reste 192 ; multiplie par la longueur, il vient par 5760 ; divise par 192 ; il vient 30 *pieds*. »

C'est exactement le procédé de Didyme (1) ; il faut donc dans le texte substituer *coudées* à *pieds*.

Le § 6, « Mesure d'un bois carré », se traduit comme suit :

« Soit un bois carré, dont la longueur est de 20 *pieds*, la largeur de 16 doigts, l'épaisseur de 12 doigts ; fais comme suit : multiplie la largeur par l'épaisseur, il vient 192 doigts ; multiplie par la longueur, il vient 3820 doigts. »

C'est exactement comme données le problème § 8 de Didyme ; il faut donc encore ici lire *coudées* au lieu de pieds ; d'ailleurs Didyme, après avoir obtenu le nombre 3820, qui au reste ne représente nullement des doigts, ajoute : « dont $\frac{1}{192}$ est 20, nombre des coudées solides du bois. » Le problème § 6 des *Mensuræ* devrait être complété de la même façon.

De même pour le § 9 des *Mensuræ*, « Mesure d'un bois équilatère » (lisez rond ; nous y substituons *coudées* à *pieds*).

(1) Le rapport de la circonférence au diamètre est supposé égal à trois, comme dans les problèmes 4 et 11 de Didyme, bois rond et demi-rond ; le type du calcul est d'ailleurs le même que pour le bois μείουρον (§ 5), avec cette seule différence que dans ce dernier les deux dimensions transversales sont inégales comme s'il s'agissait d'une pièce à section elliptique. Pour le problème § 7 des *Mensuræ*, un manuscrit désigne le bois comme μείουρον et non comme rond, στρογγύλον.

« Un bois équilatère sera mesuré comme suit : soit la longueur de 30 *coudées*, le périmètre de 36 doigts ; multiplie 36 par 36, il vient 1296, dont $\frac{1}{12}$ est 108 ; multiplie par la longueur, il vient 3240. »

Ce sont les mêmes calculs qu'au § 4 de Didyme (bois rond), jusqu'à l'application du procédé relatif au changement d'unité; il faut donc compléter comme suit, d'après le modèle : « Divise par 192, pour avoir les *coudées*, et le reste par 8 pour avoir les doigts; le bois sera de 16 coudées solides 21 doigts. »

Quant au quatrième problème des *Mensuræ*, § 8, sur le métrage des bois (ξύλον μείουρον), les calculs sont corrompus, une des données n'y intervient pas ; la restitution ne peut être assez sûre pour que nous la tentions ici.

D'autre part, nous retrouvons encore des doigts vulgaires (χυδαίων δακτύλων) dans deux problèmes, § 27 et 28 des *Stereometrica* I (*Héron*, p. 160-161) ; ici il ne s'agit point de bois, mais de solides qualifiés *sphénisques* ou *onglets*, et, d'après tous les problèmes voisins, c'est bien le pied qui doit être supposé comme unité de longueur. Les calculs donnent de fait des doigts cubes ; malheureusement ensuite la fin des deux problèmes est encore corrompue, et la restitution trop incertaine ; toutefois l'expression ταῦτα μερίζω ὡς τὸ τετράγωνον « je divise ensuite comme pour le carré » semble indiquer que ces doigts vulgaires sont des volumes ayant un doigt carré de section sur un pied courant de longueur. Ce sont encore de tels doigts qui se présentent dans l'ούγκιασμὸς ὕδατος (*Héron*, p. 195), cette fois sous le nom d'ἐμβαδικοὶ δακτύλοι.

Enfin l'hypothèse d'une unité de volume égyptienne ayant des dimensions inégales comme la coudée solide de bois est probablement la plus simple manière d'expliquer les n°s 41-48 du papyrus mathématique de Rhind. Le calculateur égyptien, pour évaluer la contenance en grains de certains volumes, semble prendre régulièrement *une fois et demie* le produit de la base par la hauteur (l'unité étant la coudée), et, ayant ainsi obtenu ce qu'il appelle la *valeur du corps*, divise par 20 pour obtenir la contenance en mesures de capacité pour les grains ; l'unité de cette mesure vaut 100 *beschas* = 1000 *hin* = 32000 *ro*.

Malheureusement la valeur absolue de ces dernières unités de capacité ne peut guère être déterminée, et quoique assez improbables en elles-mêmes, les hypothèses de M. Eisenlohr sur la forme des magasins dont il s'agit, et sur le rapport du volume des grains à celui des

gerbes (pour la conversion en divisant par 20), subsistent en l'absence de toute réfutation directe.

Nous nous bornerons donc aux remarques suivantes, en admettant $0^m,523$ pour la longueur de la coudée égyptienne et en supposant que l'unité de volume suivant laquelle est exprimée la *valeur du corps* soit les deux tiers de la coudée cube, c'est-à-dire le double de la coudée solide de bois de Didyme (comme semble l'indiquer le rapport $1\frac{1}{2}$), on aurait les valeurs suivantes pour la capacité des mesures égyptiennes du papyrus de Rhind :

100 beschas	=	1929	litres	375
1 bescha	=	19	—	294
1 hin	=	1	—	929
1 ro	=	0	—	06

Ce *bescha* serait donc presque exactement l'ἀμφορεύς des agriculteurs égyptiens (*Metr. script.* I, p. 236), moitié de l'artabe ptolémaïque ou du μετρητής attique, et évalué à 36 setiers romains, soit $19^l,69$. Mais à cette époque l'échelle décimale était abandonnée pour les autres mesures de capacité.

PAUL TANNERY.

L'HYPOGÉE-MARTYRIUM

DE POITIERS

La *Revue archéologique*, en avril 1879, a déjà signalé la découverte d'un hypogée chrétien dans les environs de Poitiers. Le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* vient de publier un rapport fait sur ce sujet, à la Sorbonne, en 1880. J'ai eu le privilège d'être initié, à Poitiers même, aux détails de cette découverte, par son auteur, le R. P. de la Croix, qui consacre aux fouilles artistiques de la Vienne une activité infatigable et un savoir bien connu. Sans essayer une description détaillée du monument, sans vouloir surtout empiéter sur les droits de la belle publication qui va en être faite, avec vingt-sept planches, par la maison Morel et Ce, je crois devoir signaler quelques points un peu exceptionnels en archéologie.

Il s'agit d'une œuvre du ve ou du vi^{e} siècle, peut-être de ces deux dates, car il y a eu reconstruction de la crypte, après une première destruction. L'hypogée, qui contient les sépultures d'un certain MELLEBAVDIS ABBA*s* et de quelques inconnus, avait dû aussi renfermer les ossements de sept martyrs dont les noms y sont inscrits, et de LXXII autres, anonymes, signalés par une inscription tronquée. Les uns et les autres y avaient dû être déposés par translation, car le temps des persécutions était passé depuis longtemps, à moins qu'il ne s'agisse de victimes des terribles luttes qui désolèrent une partie du monde mal christianisé, entre les catholiques orthodoxes et les barbares appartenant à l'arianisme.

Parmi les inscriptions, les unes sont murales, peintes en couleur, les autres lapidaires, gravées, puis peintes au minium. Celle qui couvre un des jambages de la porte d'entrée est précédée d'une croix latine. Elle est remarquable par les sentiments attribués au défunt, qui s'y dit « débiteur et serviteur de Jésus-Christ.... qu'il a

aimé, à qui il a cru, digne d'être déclaré Dieu vivant, de qui la gloire est grande, en qui est la paix, la foi, la charité, qui est Dieu et homme, en qui est Dieu; anathème à qui n'aime à l'adorer. »

Une autre inscription signale la tombe de cet abbé Mellebaudis comme un « lieu où les dévots viennent de toutes parts, chaque année ».

L'époque est indiquée comme « la fin prochaine, parce que toutes choses empirent journellement ».

Un exemple de l'ignorance de ces temps de barbarie est dans ce fait, qu'un grossier sculpteur a mis des ailes à un personnage du nom de RAGVEL, qui est évidemment le beau-père de Tobie, puisqu'il est représenté à côté de l'ange RAFAEL.

Ces grandes ailes sont un des premiers exemples de cet attribut donné à des anges.

Un autre sculpteur nous fournit un des plus anciens exemples de crucifiement. Il est vrai qu'il ne s'agit pas du Christ, mais de deux personnages inconnus, peut-être deux des martyrs dont on avait conservé le souvenir dans la contrée, et qui ont dû souffrir le supplice des esclaves. Leurs bras semblent attachés derrière leur dos. Leurs jambes sont juxtaposées devant des croix dont les extrémités sont élargies. On distingue deux trous de clous dans les pieds de l'un d'eux. Ils sont vêtus d'un simple jupon. Attenante à cette sculpture était la légende HIC SYMION, désignant une croix. Ailleurs, le nom grec + EMMA + NVEL, avec sa traduction en latin du pays, NV BIS CVM DS.

Les croix sont multiples et de toutes formes, depuis la monogrammatique jusqu'à la latine. Le monogramme du Christ y est enjolivé de bien des façons. Deux de ces manières m'ont paru exceptionnelles : 1° non seulement le chrisme y a une ressemblance avec une étoile à plusieurs rayons par l'adjonction d'une barre horizontale supplémentaire, mais encore les barres y ont des extrémités élargies à la façon byzantine; 2° dans le monogramme cruciforme, la boucle du P est à peine indiquée par un crochet ouvert. On y sent l'intention de ne laisser deviner qu'une simple croix. On remarque la même particularité sur la cassette de sainte Radegonde.

Ces exemples sont évidemment des derniers en date où apparaisse le monogramme du Christ.

Nous en dirons autant du poisson. Ce symbole des temps primitifs du christianisme se montre sculpté deux fois sur des frises de cette crypte. Dans l'une de ces sculptures, l'artiste paraît avoir choisi le

type le plus commun dans le pays, l'anguille. Elle s'y enlace en triples entrelacs, à la façon des ornementations de style roman.

Un détail de décoration, qui mérite d'être signalé comme exceptionnel, consiste en l'incrustation de fragments de verre de diverses couleurs dans de petites cavités pratiquées, à espaces réguliers, dans le champ des pierres sculptées et des murs peints.

Ces rapides notes suffiront peut-être pour indiquer aux antiquaires l'intérêt qu'offre l'étude d'un monument appartenant à une époque dont bien rares sont les restes.

TH. ROLLER.

L'ORACLE DE DÉLOS[1]

M. Bouché-Leclercq, dans son troisième volume de l'*Histoire de la divination*, consacre un chapitre à l'oracle d'Apollon Délien. On sait qu'à la suite d'une fouille concertée avec M. Burnouf, j'ai déblayé dans le Cynthe l'adyton qui fut toujours, à mon avis, le séjour de cet oracle. M. Bouché-Leclercq semble me réfuter, et même assez vivement; et pourtant il me fait d'autre part des concessions si considérables, qu'il donne, il me semble, à mes théories une précision et une solidité toutes nouvelles.

Il pense comme moi que l'adyton du Cynthe est un très ancien sanctuaire, d'origine probablement carienne.

Il admet également que ce temple fut, à l'époque romaine (vers le IIe siècle après J. C.), l'oracle d'Apollon Délien.

Je cite M. Bouché-Leclercq (2) : (Du temps de Lucien) « Délos avait son oracle, pourvu de rites uniformément adoptés par les mantéions apolliniens de la décadence. Ce devait être une copie réduite du modèle. Le Kynthos rappelait, de fort loin, il est vrai, le Parnasse, et le vieil édicule pélasgique, avec un trépied et un laurier, prenait aisément un air mystérieux. C'est là, et non pas dans le temple bâti près du port, que les prophétesses se sont efforcées de leur mieux de ressembler aux pythies et aux sibylles. On en a pour preuve, outre la vraisemblance, un texte d'Himérius : « Dans cette île, au dire des « habitants, on montre un temple simple de structure, mais consacré « par la tradition et les légendes qui s'y rattachent. C'est là, d'après « cette tradition, que Léto enfanta les dieux..... et c'est de là, qu'A- « pollon, pour honorer le lieu de sa naissance, après avoir fixé au sol « des trépieds sacrés avec des rameaux de laurier, rend ses oracles aux « Hellènes. » La description s'adapte parfaitement, comme l'a déjà montré M. Lebègue, à la grotte du Kynthos. C'est cet oracle mort-né,

(1) *Histoire de la divination dans l'antiquité*, par A. Bouché-Leclercq, t. III; É. Leroux, 1880.

(2) P. 37.

copié sur des modèles décrépits, qui valut à Délos un dernier sourire de la fortune. On s'efforçait de lui faire une réputation. Maxime de Tyr, sans y regarder de plus près, regrettait qu'Alexandre ne l'eût pas consulté en son temps. Julien comprit Délos dans la liste générale des oracles auxquels il demanda des conseils pour son expédition d'Orient. »

Voilà un oracle traité sans beaucoup de respect, mais pourtant reconnu. M. Bouché-Leclercq, avec sa compétence si entière en pareille question, l'adopte sans hésiter; seulement il ne lui accorde qu'une très courte existence, pendant les derniers jours du paganisme. C'est un diminutif mort-né du sanctuaire de Pytho. Cet oracle, il est vrai, a été transporté dans un temple pélasgique: c'est un jeune oracle dans un très vieux temple.

Il me semble tout à fait invraisemblable qu'un jeune oracle ait été ainsi improvisé, dans un très vieux temple, si ce temple lui-même n'était pas déjà prophétique. J'admets sans peine que le paganisme, se voyant menacé, ait restauré l'oracle de Délos, et qu'il l'ait adapté aux exigences de la mantique nouvelle; je ne puis croire qu'il l'ait inauguré et qu'il y ait transporté, sans être attiré par aucune légende, par aucun souvenir, le trépied, le laurier, le réservoir d'eau sacrée, tout le mobilier de la mantique italienne et du culte delphique en décadence.

Cette anomalie devient beaucoup plus étrange si l'on songe que Délos possédait, à l'époque homérique, un temple prophétique d'Apollon. M. Bouché-Leclercq n'en doute pas, et, en effet, le témoignage de l'homéride de Chios est formel (1). Il faudrait donc que les Romains (et aussi les Grecs) du IIe siècle après J.-C., négligeant le temple des anciens oracles, eussent été choisir un autre temple pour y installer un mantéion nouveau. Pourquoi choisir l'adyton du Cynthe?

Ce qui les aura séduits c'est qu'il avait l'air d'un vieil oracle. Il en avait l'air, sans aucun doute, parce qu'il était, en effet, un oracle.

Ces fondateurs, pour justifier leur choix, ont dû, suivant M. Bouché-Leclercq, faire un passé à leur temple et lui constituer une histoire (2). Himérius cite quelques traditions relatives à cet oracle des

(1) Hymne à Apollon Délien, v. 80 : Ἐνθάδε μιν πρῶτον τεύξειν περικαλλέα νηὸν, ἔμμεναι ἀνθρώπων χρηστήριον...

(2) Si j'avais à discuter l'excellent ouvrage de M. Bouché-Leclercq, j'aurais à revenir souvent sur une méthode, ou plutôt sur une doctrine que je ne puis admettre. Il a une tendance à considérer beaucoup de mythes comme créés de toutes pièces par

derniers jours ; il les donne comme des traditions conservées par les habitants du pays. Elles sont en contradiction avec celles que l'on contait au bord de la mer, puisqu'elles font naître Apollon et Diane dans ce temple du Cynthe.

Si l'oracle d'Apollon au II[e] siècle après J.-C. avait créé des légendes pour justifier sa prise de possession du Cynthe, il les aurait fait concorder avec celles qui se racontaient dans l'autre temple, toujours entretenu et vénéré. On a rencontré ces légendes, on ne les a pas inventées.

Examinons l'adyton du Cynthe : peut-on croire qu'on y ait créé de toutes pièces un oracle latin ? On a pu y transporter un trépied (la base de trépied que j'ai examinée est certainement d'une époque assez basse), même un laurier (dont la place serait marquée à droite, en sortant), mais il fallait un réservoir pour l'eau sacrée ; or la ravine où l'on puisait de l'eau, dans l'adyton, est naturelle et contemporaine du temple.

Nous avons, il me semble, la seconde édition d'un oracle, édition fort augmentée et modifiée ; pas assez pour effacer le texte primitif : le trépied, et d'autres détails peut-être, sont romains; la ravine, avec la flaque d'eau qui la remplissait, est grecque, et, comme le temple lui-même, d'une époque primitive.

C'est par là que ce temple a ressemblé tout d'abord au temple de Delphes, qui avait aussi, dans un petit adyton de construction grossière, une eau qui s'est ensuite desséchée ; ces vieux sanctuaires avaient entre eux une ressemblance qui a dû frapper les païens et que M. Bouché-Leclercq constate (1). La plus constante est, je crois, la présence de l'eau, si favorable aux inspirations prophétiques.

Il faut avoir de bien bonnes raisons pour interdire à ce vieil adyton, de structure étrange, à l'aspect mystérieux, et qui fut certainement

l'imagination ou par l'intérêt du paganisme en décadence. Le paganisme me semble plutôt avoir largement modifié et surtout interprété sans beaucoup de sens critique des légendes depuis longtemps existantes. Il s'appuie souvent sur des étymologies douteuses, des rapprochements artificiels. Mais il est trop superstitieux pour inventer de parti pris. Il brode quelquefois dans son intérêt sur le fond qu'une tradition sincère lui fournit. Les témoignages de l'archéologie figurée me semblent confirmer souvent cette dernière hypothèse.

(1) P. 24 : « Cependant M. Lebègue ne s'est pas complètement trompé en faisant de la « caverne du dragon » un oracle apollinien, et même en signalant les particularités qui lui donnent avec celui de Pytho un faux air de ressemblance. Il n'a eu d'autre tort que de partager l'illusion des fidèles de l'hellénisme à l'époque de la décadence et de croire à l'origine archaïque d'une institution qui venait d'être suscitée par un dernier effort de la vieille foi. »

l'oracle d'Apollon sous les Romains, d'avoir été l'oracle d'Apollon sous les Grecs. Nous allons donner toutes celles qu'on nous oppose.

Remarquons auparavant que M. Bouché-Leclercq exagère quelquefois un peu l'expression de ma pensée avant de la combattre. Il ne veut pas m'accorder que « la grotte du Kynthos ait été le siège d'un antique oracle apollinien, comparable à celui de Pytho, ayant comme lui son omphalos, son antre et son trépied prophétique (1). » J'aurais eu tort, en effet, si j'avais songé à établir une comparaison point par point entre les deux sanctuaires, et à conclure en faveur d'une ressemblance complète. Je suis même persuadé que chacun des oracles anciens avait une manière différente de prédire l'avenir. On peut les grouper, trouver entre plusieurs d'entre eux de sérieuses ressemblances, mais ils ne sont pas faits, surtout les plus anciens, sur le modèle les uns des autres.

Les preuves positives et directes que M. Bouché-Leclercq invoque contre ma théorie sont au nombre de trois (2).

1° « Le privilège de l'antre de Delphes, dit M. Bouché-Leclercq, est le legs d'un culte tellurique et non d'un culte solaire. »

J'ai remarqué que l'un et l'autre temple avait un antre, et pas autre chose. Gæa prophétisa d'abord à Delphes ; peut-être qu'à Délos Hélios eut ce privilège, et encore n'est-ce pas sûr. Et même à Delphes d'autres dieux que Gæa ont prédit l'avenir avant Apollon. Je crois qu'il en fut de même à Délos : Apollon, « auquel Glaukos », dieu phénicien qu'on trouve à Délos, « enseigna la mantique », put avoir des prédécesseurs dans ses temples déliens. Je suis persuadé que l'antre cynthien est prophétique, mais j'hésite sur les modes primitifs de divination. Parlait-il ? Communiquait-il à ses prêtres l'esprit de vérité ? Est-ce la pierre centrale qui inspirait des prophéties ? Etait-ce l'eau de la ravine, le rayon de soleil qui l'effleure ? Je ne sais. A Delphes comme à Délos, il y a de l'eau, une pierre sacrée, un antre. Les vieilles cavernes ont frappé l'imagination des hommes et l'ont tournée aux mystères ; certaines pierres, et surtout les eaux, immobiles ou courantes, passaient pour êtres inspiratrices. Voilà qui est vrai pour les deux oracles. Il serait dangereux d'aller plus loin et d'être plus précis. Cette disposition du temple cynthien n'est peut-être pas une démonstration absolue en faveur de l'oracle primitif, c'est au moins une présomption : en tout cas on n'est pas autorisé à en tirer un argument contre lui.

(1) Cf. p. 24.
(2) *Ibid.*

2° « Le trépied, qui se rencontre partout comme ornement ou offrande votive, ne concourt à l'opération divinatoire qu'à titre de support placé au-dessus de l'antre fatidique, lequel est lui-même au fond de l'adyton, tandis que le trépied du Kynthos se fût trouvé en dehors du sanctuaire et tout à fait séparé de la crevasse. »

M. Bouché-Leclercq force encore ici l'expression de ma pensée ; voici le texte auquel il fait allusion (1) :

« La position que cet appareil (le trépied) a occupée est tout à fait privilégiée. Situé juste en face de la statue, à côté de l'escalier, il remplit toute la partie antérieure du péribole. Dominant le mur d'appui du téménos, il voit une partie de l'île, la ville de Délos tout entière, les ports et Rhénée. Alors même qu'il n'aurait été affecté à aucun usage précis, il jouait un grand rôle dans l'économie du temple, et il n'était pas un simple *ex-voto*. Beaucoup trop en vue pour servir aux cérémonies mystérieuses des oracles, il ne devait pas, je crois, prophétiser l'avenir ; mais, l'adyton restant fermé aux profanes, cet appareil, exposé à tous les regards, manifestait au loin la présence du dieu-prophète, et servait d'enseigne à son sanctuaire. »

Voilà exactement quelle importance j'ai donnée au trépied et quelle preuve j'en ai tirée. On sait en outre, par Himérius, qu'Apollon fabriquait dans le temple des trépieds en bois de laurier. Peut-être y conservait-on quelques-uns de ces instruments de fabrique soi-disant divine. L'un d'eux peut avoir servi à l'usage sacré auquel M. Bouché-Leclercq fait allusion, usage qui, du reste, est loin d'être constant. Ici l'argument qu'on m'oppose n'attaque même pas celui que j'ai invoqué. Ajoutons que M. Bouché-Leclercq pense qu'on a transporté dans ce temple, à l'époque romaine, un trépied fatidique.

Passons à la dernière objection. « Enfin, pour invoquer le seul texte un peu ancien qui témoigne de l'existence d'un oracle à Délos, on a peine à croire que le « superbe temple » destiné par Apollon à être « l'oracle des hommes » soit l'informe caverne du mont Kynthos, et non pas le temple d'Apollon situé plus bas, tout près du rivage occidental (2). »

L'objection porte sur l'expression de l'homéride, περικαλλέα νηόν, que M. Bouché-Leclercq traduit par « temple superbe ». J'accorde sans peine que l'adyton du Cynthe n'est pas superbe.

(1) *Recherches sur Délos*, p. 92-93.

(2) Il faudrait démontrer que ce temple voisin de la mer existait déjà : Homère, dans l'*Odyssée*, ne mentionne qu'un autel auprès d'un palmier. Je croirais cependant volontiers qu'il y avait plusieurs autels.

On pourrait se demander si l'expression de νηός n'est pas un peu vague, et si elle ne comprend pas, comme ailleurs, un bois sacré et des autels, outre le séjour précis de l'oracle, qui dominait toutes les possessions du dieu. Peut-être aussi Apollon, grand constructeur de murailles cyclopéennes, et facilement satisfait par des statues informes et des édicules grossiers, se contentait alors d'un temple qui, sans être beau, ne laissait pas d'avoir une structure imposante et une situation privilégiée. En Grèce, de grands mots sont facilement appliqués à d'assez petites choses, et Délos est encore une réduction, un diminutif de la Grèce.

La « montagne » du Cynthe, qui s'élève en forme de dôme, n'a guère plus de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, 60 peut-être au-dessus de la plaine. Le temple du Cynthe avec la terrasse du péribole et les rochers roulés sur le toit de la caverne en avait bien 8 ou 10 de hauteur : il occupe donc la septième partie au moins de cette « montagne », et creuse une entaille élevée et profonde au centre du dôme. C'est le seul monument de l'île qui soit visible au-dessus de Rhenea et qui domine toute la mer jusqu'à Scyros. A l'horizon lointain il s'offrait aux regards des fidèles qui, naviguant vers Délos, passaient devant les sommets encore presque déserts des Cyclades ; et si l'homéride de Chios n'est pas un aveugle-né, il l'a vu souvent dans son enfance.

J'avoue cependant que la meilleure volonté possible ne pourrait transformer en « temple superbe » l'informe adyton ensuite dédaigné d'Apollon plus exigeant, et bien délaissé quand on édifia sur de majestueuses colonnes le grand temple voisin de la mer. — Mais M. Bouché-Leclercq n'est aucunement fondé à traduire περικαλλέα νηόν par « temple superbe ».

Cette épithète, qu'on rencontre plus de soixante fois dans Homère, est une des épithètes homériques les plus banales. Elle s'applique aux sujets les plus divers : à la rivière de Schérie (1), à une petite terre de rapport (2), à une foule d'objets mobiliers : trépieds, bahuts, sièges, etc., communément à des armes et à des chars, même de personnages obscurs (3), à une cognée (4), à une corbeille (5). Il n'y avait rien à tirer d'un terme aussi insignifiant. A plus forte raison ne

(1) *Od.*, 6, 85.
(2) *Il.*, 9, 574.
(3) *Il.*, 5, 20.
(4) *Od.*, 5, 236.
(5) *Od.*, 17, 343.

pouvait-il conduire à cette théorie : l'adyton du Cynthe, qui devint l'oracle d'Apollon, ne l'était pas d'abord, et le temple voisin de la mer, que l'on connaît, et qui n'a rien de prophétique, fut cependant le séjour primitif de l'oracle (1).

Rien ne s'oppose donc à ce que l'oracle d'Apollon mentionné par l'homéride ne soit l'oracle d'Apollon renouvelé et modifié avant Himérius.

Il faut rétablir la suite d'une tradition, brisée en deux morceaux sans preuves et contre la vraisemblance, par la théorie que nous venons de combattre. J'ai donné quelques textes qui permettent d'en renouer le fil. Une inscription publiée par Le Bas mentionne avec le temple voisin de la mer « le temple archaïque et le temple des Déliens » ; une autre, récemment découverte par M. Homolle, cite, également avec le grand temple, « le Cynthique » (2). Ajoutons-y la mention que fait M. Bouché-Leclercq de textes antérieurs à l'ère chrétienne, où de vieilles prophéties déliennes sont rappelées, et le passage si connu de Virgile (3).

(1) M. Homolle a déblayé le temple voisin de la mer ; il ne possédait ni œcos ni adyton, et n'était pas un oracle.

(2) Cf. mon article dans la *Revue archéologique*, avril 1879 ; Le Bas, *Inscr. att.*, 242, l. 9 ; Homolle, *Bulletin de correspondance hellénique*, VIII, juillet 1878, p. 570, n° 7.

(3) M. Bouché-Leclercq considère la description que Virgile fait de cet oracle comme une œuvre d'imagination inspirée par la mantique italienne. Il faudrait démontrer d'abord que l'oracle n'était pas encore renouvelé du temps de Virgile. Délos était depuis longtemps remplie de Romains. Elle a été saccagée, avec ses temples, par les généraux de Mithridate, puis par les pirates, l'année même, dit-on, où naquit Virgile. Quand Pompée assura la sécurité des mers, le moment était bien choisi pour restaurer les cultes et les temples de l'île dévastée, puis repeuplée. J'ai admis après les critiques de M. J. Girard que Virgile n'a pas décrit l'oracle du Cynthe comme ferait un archéologue ; peut-être a-t-il fait œuvre de poète bien informé ; il peut avoir lu des auteurs anciens, écouté les descriptions des voyageurs. Les touristes allaient déjà à Délos ; l'un d'eux fut Cicéron, qui l'a examinée très minutieusement. Virgile peut avoir entendu parler d'un vieil oracle creusé dans la montagne. Son imagination aura fait le reste. En tous cas elle a été heureusement inspirée, et si la description de Virgile peut convenir à d'autres antres fatidiques, elle s'applique fort exactement à celui de Délos. M. Bouché-Leclercq en diminue la valeur par une légère faute de traduction ; il traduit : « et mugire adytis cortina reclusis » par « et la cuve du trépied se mit à mugir au fond de l'adyton grand ouvert ». Le texte de Virgile ne nous laisse pas voir s'il place le trépied dans le temple ou en dehors du temple. M. Bouché-Leclercq pense que ce récit de Virgile est de pure fantaisie, parce que c'est Apollon qu'on fait parler dans l'adyton ; mais, du temps d'Énée, les dieux ne parlaient-ils pas aux héros ? Je ne sais quelle autorité donner au texte de Virgile, et j'espère que des inscriptions nouvelles (à chercher peut-être au n° 8 de mon plan) nous renseigneront sur l'époque où l'oracle fut renouvelé.

Cette réserve faite, l'histoire de l'oracle, présentée par M. Bouché-Leclercq, est aussi pénétrante que précise. Nous reconnaissons avec lui que la mantique délienne n'eut à l'origine qu'une courte prospérité; qu'elle ne fut pas accaparée par le sanctuaire central, et qu'après Anios elle se dispersa et s'affaiblit dans les îles au lieu de se fortifier par le monopole comme à Delphes. Aussi le texte de l'homéride est-il le seul texte très ancien qui signale à Délos un temple prophétique, et les Déliens eux-mêmes allèrent-ils de bonne heure consulter l'oracle de Delphes. M. Bouché-Leclercq énumère, avec une parfaite compétence, les causes de cet effacement : caractère des Ioniens; établissement à Délos d'une mantique libre, et concurrence de Brizo, peut-être de Glaucos; inconvénient pour l'oracle de résider auprès d'une ville trop peuplée; forme particulière du culte d'Apollon à Délos, où les mythes joyeux relatifs à la naissance du dieu étouffent les autres; influence triomphante du sacerdoce delphique. Peut-être des raisons toutes spéciales doivent-elles s'ajouter à cette énumération. L'oracle de Délos sous les Romains était un oracle d'été : le dieu passait l'hiver à Patare. Autrefois a-t-il souvent résidé dans son temple? L'oracle de Delphes n'a d'abord parlé qu'un jour par an : s'il ne s'était organisé pour de plus fréquentes révélations il ne serait pas devenu célèbre. L'oracle délien, enfoncé dans son rocher, ne pouvait grandir comme celui de Delphes, ni s'orner d'un œcos et d'un péristyle : trop à l'étroit, il n'aura pu se renouveler à temps; peut-être n'aura-t-il pas voulu modifier son culte et multiplier ses consultations.

Joignons à cela qu'il y eut antagonisme entre les amphictyons athéniens et l'ancienne population de l'île. Peut-être Athènes, tout entière à ses théories, a-t-elle négligé le vieux culte, recommandé par des traditions primitives, chères aux déliens.

L'histoire de ce temple-oracle commence à devenir précise. Tout d'abord on s'est contenté de combattre quelques-unes de mes affirmations les plus hasardées, sans guère toucher au fond du problème. Quelquefois on m'a opposé des hypothèses dont il était facile de faire justice. Ainsi j'ai dû réfuter M. Ussing qui plaçait le dieu Inopus dans l'oracle du Cynthe. L'opinion de M. Adler, qui voyait dans ce vieux sanctuaire un temple analogue aux constructions égyptiennes, ne peut arrêter quand on a visité l'Égypte. Il m'a fallu de mon côté abandonner devant l'argumentation de M. H. Martin mon interprétation des τροπαὶ ἠελίοιο, et devant celle de M. J. Girard, outre quelques hypothèses de détail, le sens que j'avais attribué au passage où l'homéride raconte la naissance d'Apollon.

En revanche, on s'est mis d'accord pour croire que l'adyton du Cynthe est un très ancien temple. M. J. Girard conclut en faveur d'un vieux temple d'Apollon. M. Bouché-Leclercq ajoute que ce temple fut l'oracle d'Apollon sous les Romains. J'espère avoir montré ici que cet ancien temple d'Apollon fut l'oracle du dieu à la fois sous les Grecs et sous les Romains.

LEBÈGUE.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

M. Edmond Le Blant commence la *seconde lecture* de ses recherches sur les passages anciens et authentiques que peuvent contenir les Actes des martyrs suspects d'altération et qui ont été exclus des *Acta sincera* de D. Ruinart.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, transmet un rapport d'un membre de l'école, M. Lacour-Gayet, sur les antiquités recueillies récemment à Rome.

M. Barbier de Meynard lit un rapport sur une inscription trouvée à Almeria et communiquée par notre agent consulaire. Cette inscription, écrite en caractères du genre de ceux que l'on connaît sous le nom assez impropre de caractères *coufiques*, est une inscription funéraire dont on peut établir la date. Elle remonte à l'an 1173 de notre ère. C'est l'épitaphe d'un musulman décédé sous le règne du prince almoravide Ali-ben-Yousouf, le vainqueur d'Alphonse VI.

M. Ernest Renan communique une note de M. le général Faidherbe relative à une inscription libyque provenant d'un point de la vallée de la Medjerda (territoire de Tunis) voisin de la frontière algérienne.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication relative à l'écriture *ogamique*, usitée en Zélande du IIIe au VIIIe siècle de notre ère. M. d'Arbois de Jubainville s'efforce de démontrer que ce système de signes sous-entend l'ancien alphabet latin, dont il n'est que la traduction par une combinaison de barres ou de ronds disposés d'une manière particulière.

M. Léopold Delisle met sous les yeux de l'Académie un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique, écrit en lettres onciales, qui a le grand avantage de pouvoir être daté d'une façon rigoureuse. M. Delisle démontre que ce manuscrit remonte à la fin du VIIe siècle. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre, que la *Revue* publiera, avec un spécimen du texte, un abrégé de la note du savant académicien.

M. Delisle annonce ensuite que, sur les bienveillantes indications de M. Étienne Charavay, les héritiers de M. de Chambry ont remis pour être réintégrés dans les collections de l'Institut huit pièces originales dont plusieurs sont très importantes, notamment une lettre de Descartes au père Mersenne.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Un nouveau deuil a frappé l'Académie. Le doyen de la compagnie, M. Paulin Paris, s'est éteint dans sa quatre-vingt-unième année. Entré fort jeune au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, dont il devint plus tard conservateur, M. Paulin Paris se fit connaître de bonne heure par des travaux originaux. Ses recherches ont principalement porté sur nos écrivains du moyen âge. Il a été l'éditeur des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, édition enrichie de nombreuses notes aussi érudites que spirituelles. Il a également publié un grand nombre de *chansons de geste*. Tout dernièrement il venait de terminer une revision du texte de Guillaume de Tyr, et avait fait à ce sujet d'intéressantes lectures à l'Académie. M. Paulin Paris était professeur honoraire au collège de France.

—— Deux dépêches d'Utique, l'une du 15 et l'autre du 22 mars, annoncent qu'on vient de découvrir, à deux mètres de profondeur, un beau temple consacré à Hercule enfant; une statue du dieu en marbre blanc, de travail grec, qui est un petit chef-d'œuvre; un Bacchus de grandeur naturelle, également en marbre blanc, et d'admirables mosaïques. Un certain nombre d'amateurs, parmi lesquels on compte MM. Édouard André, le comte Raphaël Cahen d'Anvers, le comte de Camondo, MM. Géry, Alexandre de Girardin, le comte de Lambertye, le baron Alphonse de Rothschild, le baron Seillière, et enfin sire Richard Wallace, ont signé par-devant notaire un acte qui les constitue en société pour faire le capital nécessaire à une expédition archéologique ayant pour but de fouiller le sol de l'ancienne Utique.

La partie exécutive est confiée à M. de Billing et à M. Irisson d'Hérisson. Ainsi s'expliquent les voyages en Tunisie de M. de Billing, auxquels quelques journaux avaient attribué une importance politique.

—— Nous apprenons avec le plus grand regret que la *collection épigraphique de Nimes*, l'une des plus considérables de France, se trouve, encore une fois, sérieusement menacée dans son existence, par les projets de la nouvelle administration municipale.

Cette précieuse collection, pendant longtemps exposée aux injures de

'air et aux atteintes de la gelée, avait été enfin transportée, il y a deux ans, dans un local convenable, sous la direction d'un savant qui a laissé de vifs regrets à Nîmes et ailleurs encore, M. Germer-Durand.

Successivement accrue, depuis lors, par une série d'acquisitions dont quelques-unes sont fort importantes, elle contenait déjà plus de 500 inscriptions antiques. Ce ne sera pas seulement son accroissement qui se trouvera arrêté, mais son existence sera aussi menacée si, comme l'administration municipale le propose, un nouveau lycée doit être établi dans le local actuel du Musée. En effet, ce résultat ne pourra être obtenu qu'en exposant, encore une fois, toutes les inscriptions antiques aux dangers d'un double transport et aux dégradations qu'une nouvelle et *longue* exposition à l'air extérieur leur fera nécessairement subir.

La bibliothèque de la ville et toutes les autres collections tant artistiques qu'archéologiques, dont l'importance est très grande, seront elles-mêmes menacées et resteront interdites au public pendant plusieurs années si les projets que l'on discute doivent être finalement exécutés.

Mais de nombreuses et vives réclamations s'élèvent de toute part; quelques-unes sont même déjà parvenues jusqu'au ministre de l'instruction publique, et permettent d'espérer encore que l'instruction à laquelle ces regrettables projets seront nécessairement soumis suffira pour décider l'administration supérieure à leur refuser son approbation.

—— Comme suite à la notice sur le musée historique de Rosenborg lue devant l'Académie des inscriptions, M. Casati va publier, dit-on, une étude sur différents musées de Hollande, notamment sur le *Gemeente Museum* et le *Nederlandsche Museum* de La Haye, sur le musée du *Bargello* de Florence, sur l'exposition archéologique de Bruxelles (novembre 1880) et sur l'exposition du métal close à Paris en décembre 1880.

—— Le cinquième congrès archéologique russe s'ouvrira, à Tiflis, le 8/20 septembre 1881, sous la présidence du comte Ouvaroff et du général Komaroff. Il se prolongera pendant deux semaines. La cotisation est de 12 francs. Le congrès se divisera en huit sections : 1° les antiquités préhistoriques ; 2° antiquités païennes et classiques ; 3° antiquités chrétiennes ; 4° antiquités musulmanes et orientales ; 5° beaux-arts et métiers ; 6° épigraphie et paléographie ; 7° linguistique ; 8° géographie historique et ethnographie.

Le programme des *questions proposées à la délibération du congrès* est fort intéressant. Quel dommage que Tiflis soit si loin !

—— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 8e année, octobre-décembre 1880 :

Comtesse Lovatelli, *D'une base antique de marbre avec représentations du Nil* (pl. XIV-XVI). — C.-L. Visconti, *D'une statue de Marsyas trouvée près de l'odéon des jardins de Mécène* (pl. XVI-XX). — R. Lanciani, *Inscriptions de l'amphithéâtre Flavien* (pl. XXI-XXIII). — *Liste des objets d'art antique découverts par les soins de la Commission archéologique municipale du*

1er *janvier au 30 décembre 1880, et conservés au Capitole ou dans les magasins communaux.* — *Actes de la commission et dons reçus.*

—— Ἀθήναιον, novembre et décembre 1880 :

Kalogeras, *Alexis Ier Comnène, Euthymios Zigavènos et les Bogomiles hérétiques.* — Sakkelion, *Variantes de différentes lettres du patriarche Photius et six lettres d'un gnostique au magistros d'Antioche, Nicéphore Ouranos.* — Sp. Vasi, *Quæstionum Ciceronianarum pars II.* — P.-K. Comnène, *Inscription de Pharæ, en Messénie* (hommage rendu par Sparte à un citoyen). — Ionnidis, *Inscription inédite de Théra* (épitaphe métrique du second siècle de notre ère). — Et. Koumanoudis, *Inscription inédite de Lampsaque* (document important, mais malheureusement mal conservé; a trait à une ambassade dont deux descendants de Thémistocle se sont acquittés, pour la ville de Lampsaque, au commencement du second siècle de notre ère, auprès de T. Quinctius Flamininus). — Stamatakis, *Inscription inédite de Chéronée* (affranchissement d'un esclave sous forme de don au dieu Sérapis). — Nouvelles archéologiques (le Polyandrion de Chéronée, l'Athéné du Varvakion, etc.).

—— Nous signalerons, dans les numéros de novembre et de décembre du Παρνασσός, les articles suivants :

Novembre. — Pappamicholopoulos, *l'Aréopage, d'après la constitution de Solon.* — Pappageorgios, *Quelles langues parlait Jésus-Christ.* — Boulgaris, *Des archives de Corcyre* (suite). — K. Lambryllos, *Échantillons d'étymologie critique.* — *Analecta néohelléniques.* Contes populaires de Théra, tirés de la collection Petalas. — Nouvelles archéologiques. Les fouilles de l'Acropole. Les fouilles de Schliemann à Orchomène (Schliemann a commencé à dégager le trésor de Minyas; mais le mauvais temps et des éboulements ont interrompu les fouilles, qui seront reprises au printemps). Découvertes à Rome. Inscriptions grecques de Russie (d'après la commission archéologique impériale.)

Décembre. — Lambryllos, *le Vent Euroclydon.* — Nouvelles archéologiques. Les antiquités du Pirée. Note de Dragatsi sur la pierre constatant la vente d'une maison aliénée pour le payement d'une dette. — Séances du Syllogos le Parnasse.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, décembre 1880 :

E. Pottier, *les Hypogées doriques de Nea Paphos dans l'île de Chypre* (on y voit des monuments qui ont subi l'influence du style grec et qui auraient été exécutés entre le VIe et le IVe siècle avant notre ère). — Am. Hauvette-Besnault, *Sur quelques villes anciennes de la Chersonèse de Thrace.* — Dubois, *Inscriptions de Dymæ.* — B. Haussoullier, *Inscriptions d'Halicarnasse* (additions et corrections à un article précédent). — Const. Condos, *Mélanges de critique, corrections de textes* (Galien, Hésychios, Libanius, Chéroboscos, Michel Psellos, etc.). — P. Foucart, *Additions et corrections au contrat d'Orchomène* (d'après un nouvel estampage mieux réussi que le précédent). — O. Rayet, *Bas-relief du musée de Patissia* (pl. VI; fragment non pas inédit, mais mal publié jusqu'ici, qui est intéressant à étudier

pour se rendre compte des tendances de l'école attique vers la fin du VIᵉ siècle avant notre ère). — S. Reinach, *Inscription de Lemnos, dédicace des clérouques athéniens.* — Am. Hauvette-Besnault, *Inscription gravée sur un vase de terre cuite* (nom de propriétaire : Γοργιδαο εμι). — Tables de l'année.

Janvier 1881 :

B. Haussoullier, *Fouilles à Delphes, le Portique des Athéniens et ses abords* (article important, qui fait suite au mémoire sur Delphes autrefois publié par M. Foucart dans les *Archives des missions* ; l'article est accompagné d'un plan dessiné par M. Loviot, architecte). — G. Perrot, *Dalle de marbre de style asiatique* (pl. I ; représente, dans deux registres superposés, un personnage coiffé d'une tiare droite et vêtu d'une longue robe entre deux licornes, et au-dessous, un cerf terrassé par un lion). — Th. Homolle, *le Calendrier délien* (est distinct de celui d'Athènes). — Am. Hauvette-Besnault et Dubois, *Inscriptions de Mylasa.* — Mondry-Beaudoin, *Convention entre deux villes de Phocide* (texte long et intéressant). — Am. Hauvette-Besnault, *Statue d'Athéné trouvée à Athènes, près du Varvakeion.* — *Nouvelles.* Inscription archaïque de Tanagre. Les φυλοβασιλεῖς.

Février :

L. Pottier, *Relief funéraire pour un athlète victorieux* (pl. III ; intéressant pour l'histoire des procédés de la statuaire; le sculpteur semble avoir cherché sa statue en plein marbre, comme Michel-Ange l'a fait pour les Esclaves du Louvre). — P. Foucart, *Décret de la ville de Chersonesos* en l'honneur de Diophantos, général de *Mithridate* (texte capital pour l'histoire des villes grecques de la Crimée ; à rapprocher de ceux qu'a si bien commentés Boeckh). — S. Reinach, *Antiquités de Maronée et d'Abdère.* — Am. Hauvette-Besnault et Dubois, *Antiquités de Mylasa. II. Inscriptions.* — E. Muret, *Granius Marcellus, proconsul de Bithynie ; Monnaies d'Apamée sous les gouverneurs romains.* — *Inscriptions d'Eski-Zagra* (contiennent de nouveaux noms thraces analogues à ceux sur lesquels l'attention a été appelée par MM. Heuzey et Dumont). — S. Reinach, *Une forteresse grecque à Nimroud Kalessi, en Éolie.* (Nous supposons qu'un des prochains bulletins contiendra un article sur la planche nº IV, qui représente une statue archaïque d'Apollon, trouvée à Orchomène.)

BIBLIOGRAPHIE

Ueber den Aristeasbrief, von Dr Sp. C. Papageorgios aus Griechenland. Munich, 1880; in-8, 46 pages.

Dans cette dissertation, qui nous paraît très sagement conduite, M. P. examine, après bien d'autres, la question souvent discutée de l'authenticité de la lettre qui porte le nom d'Aristeas et qui raconte comment se fit la traduction de l'Ancien Testament dite des *Septante*. Voici les conclusions auxquelles arrive M. Papageorgios.

1° Selon toute vraisemblance, la lettre est pseudéponyme;

2° Son auteur est un juif hellénisant;

3° Cependant la lettre contient une part de vérité historique;

4° Elle a été composée à Alexandrie sous les Lagides, mais plutôt sous un des derniers princes de cette dynastie.

A sa dissertation, M. Papageorgios a joint une collation d'un manuscrit parisien d'Aristeas qui ne paraît pas avoir été utilisé jusqu'ici par les éditeurs de ce texte: c'est le n° 950 du fonds grec.

***

Essays on art and archæology, par M. C.-I. Newton. London, Macmillan and Co, 1880; 1 vol., 472 pages.

Suivant l'exemple qu'ont donné en Allemagne et en France de savants archéologues, M. Newton a réuni en un volume, sous le titre d'*Essais sur l'art et l'archéologie*, des articles qu'il a publiés dans des revues ou des journaux anglais.

A l'exception de deux qui sont des études générales et qui remontent à 1850 et à 1853 (*Sur l'étude de l'archéologie, — Sur l'arrangement des collections d'art et d'antiquités dans le Musée Britannique*), tous ces articles sont relatifs à l'art grec et à l'archéologie grecque; tous ont été écrits dans ces dernières années et le plus souvent à l'occasion des découvertes importantes qui les ont signalées.

En voici la liste: *Sculptures grecques de la côte occidentale de l'Asie Mineure. — Sur les inscriptions grecques* (2 articles). — *Découvertes à Éphèse. — Découvertes du Dr Schliemann à Mycènes. — Recherches à Chypre. — Découvertes à Olympie. — L'Art grec dans le Bosphore Cimmérien. — La Tête de bronze de la collection Castellani. — Monnaies grecques.* — Appendice. *Une inscription grecque d'Halicarnasse.*

A la fin du volume est un index très complet, qui facilite les recher-

ches dans ce livre si plein de faits, de renseignements et de rapprochements intéressants.

M. Newton dit, dans le discours sur l'étude de l'archéologie qu'il a placé en tête du volume : « L'archéologue ne peut, comme l'érudit, faire ses recherches dans son cabinet ; il lui faut voyager, fouiller, collectionner, arranger, dessiner, déchiffrer, copier. » Il ajoute plus loin : « Un musée d'antiquités est pour l'archéologue ce qu'un jardin botanique est pour le botaniste » (p. 37).

M. Newton a suivi tous ces préceptes. Conservateur du Musée Britannique, le plus riche peut-être de tous les musées de l'Europe en antiquités grecques, il a fait de nombreux voyages en Asie Mineure et en Grèce ; il a dirigé à Halicarnasse, à Gnide, dans le temple d'Apollon Didyméen et dans ses environs, près de Milet, des fouilles considérables dont il a relaté les résultats dans un ouvrage important (1). On sait que les statues et les inscriptions qu'il a découvertes sont aujourd'hui dans ce Musée Britannique dont il est le conservateur. Enfin, bien avant de commencer ces fouilles, il savait déchiffrer et copier des inscriptions.

On comprend donc l'intérêt que présente son livre. L'archéologie, science des objets et des monuments anciens, est une science d'observation, et parmi ces objets et ces monuments, ceux qu'il faut étudier tout d'abord, ce sont ceux dont la provenance est bien connue. Les observations de M. Newton, qui a voyagé, qui a dirigé des fouilles ou qui a étudié de près les collections dont il parle, ont un prix tout particulier.

Ce qui rend encore plus intéressante la lecture de ce livre, c'est que la plupart des articles qu'il renferme ont été composés à l'occasion des découvertes importantes qui ont signalé ces dernières années, découvertes d'Ephèse, de Délos, de Mycènes, d'Olympie. M. Newton s'est rendu dans presque tous ces endroits : il a vu Éphèse ; s'il n'a pas visité Délos, il connaît les inscriptions qu'y a trouvées M. Homolle; il a visité Mycènes il a été plusieurs fois à Olympie. En un mot, il s'est tenu constamment au courant des découvertes récentes et il en a constamment informé ses lecteurs.

Ses articles, nous l'avons dit, ont été insérés dans des revues ou des journaux anglais. Ce ne sont donc pas des dissertations exclusivement adressées aux archéologues de profession ; ce sont des mémoires d'une lecture facile, où M. Newton, à propos de telle série d'inscriptions ou de telle œuvre d'art, donne sur l'époque ou l'école à laquelle elles se rattachent des notions générales, mais précises et claires. Parle-t-il, par exemple, des sculptures de la côte occidentale de l'Asie Mineure ? Après avoir rappelé les différentes périodes du développement de l'art grec, il consacre la première partie du mémoire à l'art archaïque en Asie Mineure, à l'école de Samos dont il retrouve des traces à Ephèse et à Milet : il mentionne, dans la seconde partie, les œuvres qui peuvent donner une

(1) *A History of discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ.*

idée de l'art qui a fleuri dans la suite. De là bien des rapprochements qui dénotent une science certaine et un goût exercé.

A la fin du volume, M. Newton a ajouté en appendice un mémoire sur une inscription fort importante d'Halicarnasse, dont la copie lui a été envoyée par M. Al. Biliotti et que nous avons publiée pour la première fois dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (IV, p. 295 et suiv.).

L'inscription est relative aux débiteurs des temples d'Apollon, d'Athéné et de la déesse Parthénos, qui n'ont pas acquitté leurs dettes dans le délai fixé.

La première partie n'offre pas de difficultés : c'est la liste de ceux qui se portent acquéreurs des terres et des maisons appartenant aux débiteurs insolvables.

L'interprétation que M. Newton donne de la seconde partie est entièrement différente de la nôtre. La seconde partie est ainsi rédigée : un nom au nominatif est suivi d'un nom à l'accusatif et d'un signe qui représente un nombre. Quel verbe faut-il sous-entendre entre ces deux noms? M. Newton propose le verbe ἐγγυᾶσθαι ou quelque équivalent Le nom à l'accusatif serait donc celui du garant (ἔγγυος) de la caution fournie par l'acquéreur, dont le nom est au nominatif.

Nous avons admis que le verbe sous-entendu était ἐπρίατο, et que le nom à l'accusatif était celui d'un débiteur du temple. L'acquéreur n'achetait pas le débiteur, mais bien la créance du temple sur le débiteur.

Sans vouloir entrer dans la discussion de cette question, nous ferons seulement remarquer à M. Newton que notre restitution οἵδε ἐπρίαντο τοὺς ὀφείλοντ]ας τοῖς θεοῖς [καὶ αὐτοὺς κ]αὶ ὧν ἰχνέονται, nous semble justifiée par un passage de la première partie dont la lecture est certaine. On lit à la l. 23 et suiv. Ἀρλίωμος Κυτβελήμιος (1) οἰκίην τὴν ἐν Σαλμακίδι τὴν Μόσχου τοῦ Ἀρλιώμο καὶ αὐτὸγ καὶ ὧν ἰχνεῖται. Il est hors de doute que le verbe sous-entendu ici est ἐπρίατο, qu'on trouve à la ligne 2. Il est donc déjà question dans la première partie de la vente d'un débiteur.

B. Haussoullier.

La Trière athénienne, étude d'archéologie navale ; thèse présentée à la Faculté des lettres, par A. Cartault, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. 1 vol. in-8, E. Thorin.

Si l'intérêt de cette étude ne se devinait pas à la seule lecture du titre, et si le choix d'un pareil sujet avait besoin d'être légitimé, il le serait amplement par l'introduction qui précède ce volume.

Montrer que le peuple hellénique est avant tout un peuple de navigateurs, qu'il doit à sa marine sa prospérité matérielle, sa grandeur politique, sa gloire littéraire, et les monuments superbes de son architecture et de sa statuaire, n'est-ce pas exciter par avance notre curiosité, et notre désir de connaître ce fragile et puissant instrument de la domina-

(1) Ou Κυτρελήμιος. Voir *Bulletin de corr. hellén.*, IV, p. 522 et sv.

tion athénienne, la Trière? Géographe, M. Cartault nous a montré la Grèce poussée à la vie maritime par la Méditerranée qui la pénètre de tous côtés, et qui, par des îles posées entre l'Europe et l'Asie comme des marchepieds le long des montants d'une échelle, l'invite à passer dans des pays plus riches que la maigre Attique avec son sol aride et ses côtes rocheuses. Historien, il nous a cité ces grands hommes d'État cherchant tous à faire d'Athènes une puissance exclusivement maritime, sacrifiant la ville pour préserver la flotte, le sol de la patrie pour sauver la patrie; bâtissant de formidables murailles pour transformer Athènes et le Pirée en une île artificielle; refusant enfin, quoique vaincus et ruinés, après la guerre du Péloponèse, de détruire cette enceinte et de livrer leurs vaisseaux. Littérateur, il nous a rappelé que ce sont des navires qui ont apporté et donné à Athènes les poèmes homériques récités par fragments sur les côtes d'Ionie, et l'Histoire, longtemps errante d'île en île avec son créateur, Hérodote; que ce sont des navires couronnés de fleurs qui répandaient, sur tous les rivages de la mer intérieure, les Odes de Pindare, chantées même en Sicile à la cour d'Hiéron. Enfin, artiste et archéologue, M. Cartault nous a montré que si Athènes a pu élever tant de monuments magnifiques, donner tant de représentations théâtrales, conduire tant de pompes sacrées, c'est grâce à ses navires qui allaient chercher les tributs imposés aux alliés, les rapportaient, et remplissaient le trésor. En nous énumérant ces services rendus par la trière athénienne, M. Cartault nous amène tout naturellement à lui dire : Montrez-nous-la donc à l'œuvre, cette marine qui a tant fait pour ce grand petit peuple; de nouveau remplissez le Pirée de ses arsenaux, de ses navires, de ses ouvriers, de ses matelots; et puisque sans la trière nous n'aurions ni les temples de l'Acropole, ni les Propylées, ni le théâtre de Dionysos, et qu'Athènes elle-même n'aurait pas existé, reconstruisez, nous vous le demandons, et remettez à flot cette trière qui, après s'être signalée par tant de bienfaits, dont les traces subsistent encore, a elle-même complètement et modestement disparu. Elle mérite bien qu'on la retrouve et qu'on la reconstitue ; c'est une réparation qu'on lui doit.

Cette réparation a été complète. Désormais rien de ce qui regarde la construction d'une trière ne nous est étranger. Semblable à l'ἀρχιτέκτων, qui dans les ports surveillait et dirigeait les ouvriers travaillant au navire, M. Cartault est là, au Pirée, toujours présent, toujours actif. « Il n'y a pour voir, dit La Fontaine, que l'œil du maître; » nous ajouterons : et que celui de l'archéologue. Rien n'échappe à M. C. : il examine les matériaux qui doivent servir à la construction de la trière; il en sait la provenance, il en connaît l'usage. Puis il passe en revue les charpentiers, les peintres, les ouvriers en cuivre et en fer, les fabricants de câbles et les voiliers, tous réunis dans l'arsenal et prêts à se mettre à l'œuvre. Maintenant que le *ber* est édifié, et que la quille du navire s'établit sur les chantiers, M. Cartault ne quittera plus son poste d'observation que le jour où la trière, cessant d'être retenue par les *colombiers*, aura descendu la cale de

construction et aura pris, complètement gréée, possession de la mer. Et encore tout ne sera-t-il pas terminé; il faudra bien calculer la vitesse du nouveau bâtiment, et en faire admirer aux lecteurs, réunis en pensée sur le port, les formes élancées, la grâce et la légèreté.

Si M. Cartault veut bien voir, il veut aussi être bien compris. Or, si ceux qui liront son livre ne sont peut-être pas les mêmes que ceux qui ont parcouru dans la *Revue des Deux Mondes* plusieurs articles sur la marine antique, ce ne sont pas non plus des matelots de profession. De là, une difficulté grave. Traduire les termes grecs par les mots correspondants de notre langue maritime, parler de *mèche*, de *pattes*, de *becs*, de *jas*, etc., etc., c'est s'exposer à ne pas être compris. D'un autre côté, reproduire simplement le mot grec sous une forme française, c'est accumuler une foule de termes qui laisseront dans l'esprit une idée d'autant moins nette que le lecteur, quelque savant helléniste qu'il soit, ne les connaît guère, les ayant rarement rencontrés dans les auteurs grecs. M. Cartault s'est tiré d'affaire en homme d'esprit, et son procédé, pour être sans cesse répété, n'en est pas moins ingénieux. Un exemple le fera aisément comprendre.

Voici le chantier préparé; la *coque* se construit. — Qu'est-ce que la *coque*? demanderons-nous. — M. Cartault, un glossaire nautique à la main, nous répond aussitôt : « On entend par *coque* le corps du navire lorsqu'il est sans mâture, sans voilure, sans agrès, sans chargement et sans lest. » — Mais n'est-ce pas là, dirons-nous, une définition moderne? Et les définitions modernes peuvent-elles toujours s'appliquer aux différentes parties du navire antique? — Non, sans doute; mais attendez. La définition est à peine donnée, que l'auteur, quittant son glossaire pour les textes anciens et les monuments figurés, établit dans quelle mesure l'explication moderne convient à l'objet ancien. Indiquer les analogies, signaler les différences, puis surtout restituer des textes faussés, discuter les opinions hasardées ou réfuter les erreurs manifestes d'archéologues plus ou moins compétents dans la matière, tel est le soin constant de M. Cartault. De la sorte est complétée la description d'un objet qu'une gravure intercalée dans le texte va, pour bien finir, nous mettre sous les yeux. Aussi peut-on sans trop de peine suivre l'auteur, soit qu'il nous conduise à l'avant de la trière pour nous montrer l'*éperon*, l'*ancre*, les *épotides* qui servent à la suspendre, l'*écubier* destiné à livrer passage au câble qui la retient; soit qu'il nous ramène à l'arrière pour nous expliquer la manœuvre du gouvernail; soit enfin qu'après nous avoir fait descendre dans la *sentine* il nous invite à monter le *marchepied* pour examiner les mâts, les vergues et les voiles.

C'est surtout quand il nous parle des rames, que nous le suivons avec intérêt. Aucun problème archéologique n'a été plus souvent étudié que celui de la disposition des rames à bord d'une trière; aucun n'avait été jusqu'ici moins résolu. Les innombrables systèmes exposés depuis le XVIe siècle sont tous plus ou moins en désaccord avec la réalité des faits.

M. Cartault semble avoir été plus heureux, grâce à la netteté de son esprit, et au soin jaloux avec lequel il n'avance jamais aucun fait qu'il ne puisse immédiatement prouver. Une étude très attentive des monuments figurés, une discussion très solide en même temps que très claire des textes anciens, enfin des témoignages d'une valeur incontestable ont permis à l'auteur de présenter un certain nombre de résultats définitivement acquis. On saura désormais que dans la trière athénienne les rameurs étaient rangés le long du bord en files horizontales; que ces rangées étaient au nombre de trois, et que ceux qui les composaient portaient, en allant de haut en bas, les noms de *thranites*, de *zygites* et de *thalamites*; on saura que chaque rameur occupait un espace de trois pieds de long, et qu'il ramait assis, la face tournée vers l'arrière ; que les files horizontales des rameurs étaient toutes dans le même plan vertical, et exactement l'une au-dessus de l'autre, mais que les rameurs correspondants de chaque file étaient en retraite l'un sur l'autre. On saura qu'il y avait 62 thranites, 58 zygites, 54 thalamites, ce qui donne à l'endroit du navire garni de rames (ἔγκωπον) une longueur de 94 pieds à sa partie supérieure. On connaîtra enfin le nombre des avirons (174 + 30 avirons supplémentaires), et la différence qui existait entre les trières aphractes et les trières cataphractes (p. 142).

Tout dans ce travail est si précis, si net, si minutieusement détaillé, qu'on pourrait, le livre de M. Cartault à la main, reconstruire dans ses moindres parties une trière athénienne. Sans aucun doute, l'entreprise réussirait mieux que celle qui fut tentée sous l'Empire par ordre de Napoléon III.

M. Cartault ne croit pas avoir achevé sa tâche. Il se promet de généraliser son sujet. Cette trière isolée qu'il vient de reconstruire sous nos yeux, il faut, maintenant qu'elle est prête et complètement gréée, la réunir à l'escadre athénienne : ce qui amènera l'auteur à étudier l'organisation de la marine grecque en général, et à faire son histoire militaire. Cette double tâche, l'auteur nous a promis de l'accomplir si la première partie de son travail était accueillie sans défaveur. — Il n'a plus aujourd'hui qu'à tenir sa parole : la Sorbonne, ainsi que les amis connus et inconnus qui ont lu son livre, lui délivrent sa feuille de route.

MAURICE ALBERT.

Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par E. MUNTZ. 1 vol. grand in-8, Hachette, 1881.

Nous ne venons pas annoncer ici un volume dont le succès a été tel que l'auteur en prépare déjà une seconde édition. Personne ne connaissait mieux l'histoire des arts au XVIe siècle que M. Muntz; il avait été préparé de longue main à la tâche qu'il a entreprise par de longs séjours en Italie et par ses recherches sur les arts à la cour des papes pendant le cours des XVe et XVIe siècles. C'est un fin connaisseur et un écrivain sobre et précis ; son œuvre est bien composée, et les illustrations qui l'accom-

pagnent, si elles ne répondent pas toujours à l'attente excitée par le souvenir de tant de chefs-d'œuvre, sont les meilleures qu'il fût possible de donner dans les conditions de format et de prix où se présentait le volume. Pour les tableaux, on n'a pu que réduire, par des procédés phototypiques, les meilleures estampes, celles qui passent pour donner la plus juste idée des peintures du maître; mais, pour mettre le lecteur en contact plus direct avec Raphaël lui-même, M. Muntz s'est attaché à multiplier dans son ouvrage les fac-similés de dessins originaux, choisis avec goût parmi les plus curieux et les plus beaux que renferment les collections de toute l'Europe. Si l'on peut reprocher à quelques-unes des reproductions de gravures d'être trop noires, on ne saurait critiquer ces transcriptions des dessins; elles en rendent l'aspect avec une fidélité parfaite et on ne se lasse pas d'y admirer la prodigieuse richesse d'invention du maître et la sincérité émue avec laquelle il étudiait la nature.

Si nous signalons ici ce livre, c'est surtout pour appeler l'attention sur un chapitre très intéressant et très neuf, l'avant-dernier, qui a pour titre *Raphaël et l'Antiquité*. L'auteur y étudie d'abord l'influence des modèles antiques sur le génie de Raphaël; il montre que cette influence ne s'est guère fait sentir qu'à partir de l'arrivée à Rome, mais que dès lors on en retrouve partout les effets, dans ses grandes fresques du Vatican comme dans les dessins qui nous ont été conservés soit en original, soit par les compositions qu'a gravées sous les yeux du maître Marc-Antoine Raimondi. Nous voyons ensuite Raphaël, de plus en plus épris de l'antiquité à mesure qu'il l'étudie davantage, solliciter peut-être et en tout cas recevoir du pape, en 1515, un bref qui lui donne le droit de s'opposer à toute destruction d'antiquités, et prendre très au sérieux, malgré les écrasantes occupations qui l'accablent, ce rôle de conservateur des antiques; nous le voyons adresser au pape une sorte de rapport général, en 1518 ou 1519, dans lequel il expose ses projets; il ne se proposait rien moins que de relever les mesures de tous les monuments romains encore existants, et de tenter, sur le papier, une sorte de restauration idéale de la Rome antique. Au moment de la mort de Raphaël, plusieurs artistes et antiquaires étaient à l'œuvre sous sa direction. M. Muntz cite des pages éloquentes du rapport; il en cite aussi un passage qui prouve combien Raphaël avait observé avec soin et pénétration. Le premier, celui-ci remarque que l'architecture s'est maintenue au même niveau, chez les Romains, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'empire, tandis que la sculpture et la peinture ont rapidement décliné. Il y a là une vue historique très juste, que l'on ne rencontre chez aucun antiquaire de ce temps; c'était l'examen de l'Arc de Constantin et de ses bas-reliefs qui avait suggéré cette idée au peintre. Raphaël est ici, à sa manière, un prédécesseur de Winckelmann. En même temps qu'il étudiait et dessinait ou faisait dessiner sous ses yeux les monuments de Rome, le Sanzio envoyait des dessinateurs dans toutes les parties de l'Italie et jusqu'à Constantinople. Il était ainsi comme le précurseur de l'*Institut de correspondance archéologique*,

qui siège aujourd'hui au Capitole. M. Muntz montre que ces exemples ne furent pas perdus, et que plusieurs des ouvrages qui contribuèrent, vers cette époque, à répandre le goût et la connaissance des antiquités romaines furent, dans une certaine mesure, inspirés par Raphaël.

G. Perrot.

La Grande Grèce, Paysages et histoire, par François Lenormant. Tome Ier : Littoral de la mer Ionienne. 1 vol. in-8, Lévy, 1881.

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire ! disait Boileau à Louis XIV. Le critique, auquel il n'est pas permis d'ignorer ou de passer sous silence un seul des travaux de M. Fr. Lenormant, est tenté par moments, lui aussi, de demander grâce; il est comme effrayé de cette activité prodigieuse, avec laquelle aucun savant contemporain, ni en France ni à l'étranger, ne saurait rivaliser. Sans parler de nombreux articles insérés dans les revues françaises et étrangères et dans cette *Gazette archéologique* où il n'écrit pas seulement sous sa propre signature, M. L. a publié, en 1880, deux volumes in-octavo, pleins de faits et d'idées, dont un seul aurait coûté à tout autre érudit plusieurs années de recherches et de travail. Il a l'esprit si curieux et si pressé de fournir des aliments à la curiosité d'autrui qu'il a rarement la patience d'aller jusqu'au bout d'une recherche commencée; une question nouvelle le séduit et l'entraîne, et le voilà parti sur une autre piste. Il en résulte qu'il a de par le monde une dizaine de premiers volumes qui attendront peut-être longtemps leurs frères annoncés et promis. Nous comprenons cette tentation, pour y avoir cédé plus d'une fois; il serait bien fâcheux pourtant que l'*Histoire de l'alphabet* et l'*Histoire de la monnaie dans l'antiquité* restassent en suspens; ce sont deux de ces œuvres capitales qui suffiraient, conduites jusqu'à terme, pour remplir et pour honorer une vie de savant.

S'il est dangereux, à bien des égards, de céder trop docilement à cet attrait, nous y gagnons que M. L. porte dans chacune de ces tâches auxquelles il court sans jamais se reposer, une ardeur et un entrain qu'il serait peut-être difficile de conserver au même degré dans la rédaction prolongée d'un ouvrage unique qui l'absorberait tout entier. Chaque fois qu'il part en campagne, il a le plaisir et les joies de la découverte, et il les fait partager à ses lecteurs. Cette chaleur communicative n'est pas un des moindres mérites du dernier volume dont il vient de nous faire présent, de cette étude sur la Grande-Grèce où il nous décrit tout le littoral de la mer Ionienne. Le livre est écrit, comme a été fait le voyage, un peu rapidement ; on sent que l'auteur, sachant que la vie est courte et que la science est longue, a hâte de voler à d'autres explorations et à d'autres études, qui toutes le réclament et l'obsèdent ; il se lit pourtant avec un intérêt soutenu. Les paysages, sans être dessinés avec la couleur et l'éclat qu'y aurait mis un Théophile Gautier ou un Fromentin, ne manquent pourtant pas d'effet et de relief; les caractères généraux des sites et des peuples sont bien indiqués et l'on se fait aisément une idée de l'état de la

contrée et des mœurs de ses habitants, des conditions de vie qui leur sont imposées par le climat ainsi que par la nature du sol. Nous citerons particulièrement à ce titre la description que trace l'auteur du plateau de la Sila, de ses vastes forêts et de ses pâturages (chap. VI).

Ce qui fait d'ailleurs le principal mérite du livre et son originalité, ce sont les renseignements historiques qu'il contient sur les villes et les populations d'une région très peu connue et rarement visitée. Nulle part on ne saisira mieux l'importance du rôle qu'ont joué dans le mouvement général de la civilisation grecque et dans sa diffusion en Italie des villes telles que Tarente et Métaponte, Sybaris et Thurioi. Certains épisodes historiques, qui sont restés jusqu'ici dans l'ombre, comme la campagne d'Alexandre le Molosse en Italie, sont ici racontés avec beaucoup de détails curieux et nouveaux; nous citerons au même titre les pages relatives à la puissance de Tarente et à ses rapports avec Rome, celles qui ont trait au commerce de Sybaris et à l'établissement de la colonie de Thurioi, et enfin les réflexions sur la propagation des mystères dionysiaques en Italie, avec ces singulières inscriptions des lames d'or de Thurioi et de Pétélia. L'histoire du moyen âge et des temps modernes n'est pas sacrifiée à celle de l'antiquité. Nous rappellerons, entre autres détails qui ont leur prix, ceux que nous offre le chapitre 1er sur la *tarentule* et sur l'épidémie du *tarentisme* au XIVe siècle; la biographie de saint Nil (chap. VI) est aussi fort curieuse.

Les détails que donne M. L. sur le site et les ruines des villes qu'il a visitées auraient plus d'intérêt s'il y avait au moins quelques plans joints au volume. Je sais bien que la plupart des villes de la Grande-Grèce ont été presque entièrement détruites, et M. L. explique comment cette destruction a été si complète; mais encore indique-t-il certaines dispositions qu'une esquisse topographique aurait mieux fait comprendre. Il en est ainsi, par exemple, pour Tarente; une petite carte aurait permis de mieux se représenter la situation de cette ville, de ses ports et de ses principaux édifices.

En général, on peut regretter que l'auteur se soit tant attaché à fuir dans ce volume tout ce qui lui aurait donné l'apparence d'un livre destiné à un public spécial. Il dit dans sa préface que les gens du métier retrouveront facilement, s'il leur en prend fantaisie, tous les textes anciens sur lesquels s'appuie son exposition, et il n'en indique aucun. Il n'y a pas, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, une seule note. Nous n'aimons pas plus que M. L. les notes qui mangent la page, qui lassent et troublent l'esprit en le forçant à s'appesantir sur des détails; mais en quoi quelques renvois aux textes principaux, placés au bas des pages, auraient-ils fatigué le lecteur et rendu cette lecture moins courante et moins agréable ? Que M. L. ne s'y trompe pas, ce ne seront pas les lecteurs de journaux et de romans qui s'intéresseront au Dionysos tauriforme de l'Italie méridionale ou à l'association de Déméter et d'Apollon dans le culte de Métaponte; l'anecdote des deux Anglaises qui prennent pour des brigands les hommes d'équipe

du chemin de fer ne suffira pas à faire du Voyage dans la Grande-Grèce un rival des *Impressions de voyage* d'Alexandre Dumas. Le livre est écrit pour les érudits, quoi qu'il en ait; c'est à eux qu'il s'adresse, c'est eux qui l'apprécieront et en feront le succès. Quand vous nous dites que rien n'est plus aisé que de remonter aux textes si nous en avons le désir, avouez que vous vous moquez un peu de nous; personne n'a la mémoire étonnante de M. Fr. Lenormant, et ne connaît comme lui tous les écrivains de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes dont il a dû classer et contrôler les témoignages pour écrire ce qui est, à vrai dire, sous forme de voyage, une histoire attachante et instructive de l'Italie méridionale.

Nous avons cru, avant que parût le second volume (espérons qu'il ne restera pas en route !) devoir exprimer ces regrets et marquer ces réserves; il nous semble qu'en tenant quelque compte de nos demandes l'auteur pourrait encore rendre plus utile et d'un usage plus commode la suite de cet ouvrage, et peut-être une seconde édition lui permettrait-elle de revoir et de compléter, à ce point de vue, le premier volume. G. PERROT.

L'Egypte; Du Caire à Philæ, par GEORGES EBERS, traduction par M. GASTON MASPERO, professeur au Collège de France. 1 vol. in-4°, Firmin Didot.

Nous avons annoncé l'an dernier la première partie de cet ouvrage, qui comprenait Alexandrie, le Delta et les Pyramides, avec les nécropoles de Gizeh et de Saqqarah. Nous avons ici, dans cette deuxième partie qui complète la traduction du beau livre de M. Ebers, le Caire avec ses monuments et les mœurs de ses habitants, et toute la Haute-Egypte, où la description de Thèbes tient naturellement la plus grande place.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit, à propos du premier volume, sur M. Ebers et sur la variété de ses travaux; nous n'insisterons plus sur l'heureux choix qui a donné pour traducteur à M. Ebers et pour son introducteur auprès du public français un égyptologue aussi compétent et un aussi bon écrivain que M. Maspero. Le livre a obtenu près du grand public le succès auquel il pouvait prétendre, grâce aux soins de l'habile éditeur qui l'a si richement paré; on en a goûté l'exposition si vive et si colorée, ainsi que l'illustration si variée. L'ouvrage est classé; nous nous proposons donc seulement d'indiquer ici en quoi ce second volume est au moins égal et peut-être supérieur au premier.

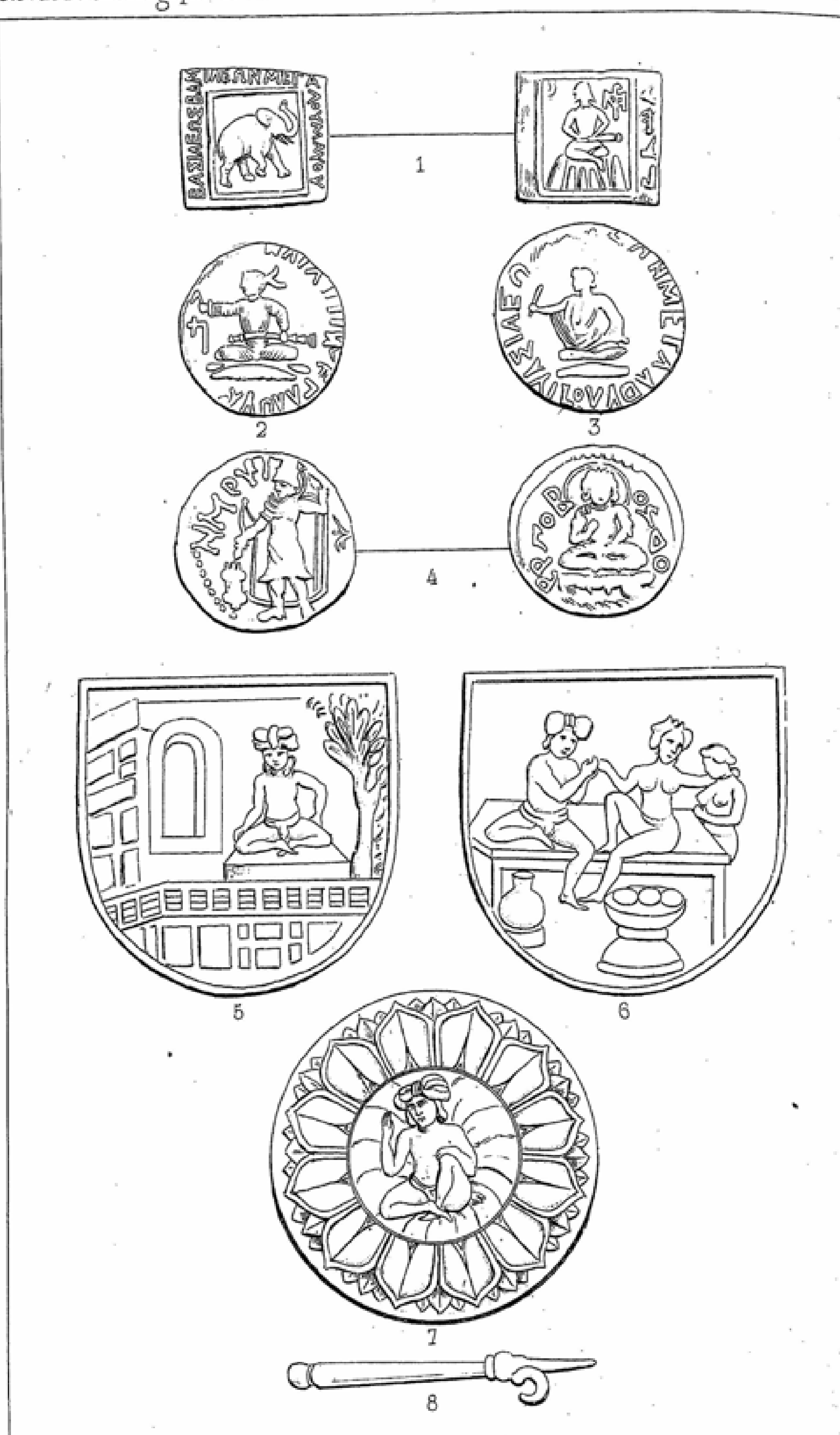
Dans le texte, ce sont les mêmes qualités que nous avons déjà signalées, la passion de l'auteur pour le sujet qu'il traite, la profonde connaissance qu'il a de l'Egypte ancienne et moderne, le même art d'expliquer le passé par le présent, enfin, pour tout dire en un mot, c'est le talent littéraire de l'auteur qui, pour être un érudit des plus spéciaux, un grand lecteur d'hiéroglyphes, et un éditeur de papyrus, n'en a pas moins conservé toute la vivacité d'une riche imagination. Un des chapitres où se marquent le mieux ces qualités, c'est celui qui est consacré à *la vie du peuple*, dans la description du Caire. En le lisant, on sent que l'auteur sait très bien ce dont il parle et qu'il s'en amuse lui-même, ce qui est le meilleur moyen d'en amuser les autres.

Ceux qui s'intéressent plus particulièrement au passé de l'Egypte et à l'histoire des études égyptologiques trouveront beaucoup à apprendre dans les chapitres où l'auteur résume, avec une grande sûreté d'informations et d'une plume à la fois facile et sûre, des renseignements épars dans nombre de travaux d'érudition, auxquels n'ont guère accès que les gens du métier. Telles sont les pages intitulées *Résurrection de l'antique Egypte*, où M. Ebers expose de la manière la plus claire les recherches et les découvertes qui nous ont révélé une Egypte fort différente de celle que l'on s'était forgée d'après les récits des écrivains grecs. Sur Beni-Hassan et ses tombes chères à Champollion, sur Abydos et son grand temple, il y a des données fort bien présentées et d'une grande précision; mais, en ce genre, le morceau capital du livre, c'est celui qui porte pour titre : *Thèbes et l'époque brillante de l'Egypte*. Là chacun des grands règnes des Pharaons thébains est raconté et mis en scène à l'aide des principaux monuments qui le représentent.

Pour ce qui est des dessins, nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons dit en annonçant la première partie. Ils sont très inégaux, ce qui était inévitable avec un aussi grand nombre de figures. Ce que nous préférons, ce sont les paysages et certains croquis de types et de costumes qui ont beaucoup d'accent. Sauf les bas-reliefs au trait, qui sont reproduits en général d'une main ferme et franche, les monuments anciens, surtout les statues, laissent parfois beaucoup à désirer. Il n'y a d'ailleurs presque plus dans ce volume de ces planches d'un goût douteux et d'un faire prétentieux que nous avions regretté de trouver dans le premier; il n'y a plus de prétendus portraits de sultanes favorites. Parmi les planches que nous verrions volontiers disparaître, nous citerons celle qui a pour légende : *Rois et reines, d'après des portraits d'époque pharaonique*. Toutes ces têtes sont à peu près pareilles; on n'y sent pas les différences individuelles qui sont si marquées sur les monuments; mais ce qu'il y a surtout de choquant, c'est que ces têtes sont appliquées sur des disques dont la forme rappelle celle des grands bronzes romains. L'ensemble intrigue et agace l'œil.

Ce sont là taches légères. Si, bien souvent, dans les ouvrages illustrés, les illustrations ont plus d'importance et d'intérêt que le texte, c'est ici le contraire, malgré les mérites divers de beaucoup de ces bois. Ce qui pourrait paraître, à première vue, une critique, n'est, à le bien prendre, que le plus bel éloge qu'on puisse faire d'Ebers, de sa science et de son rare talent.

G. PERROT.



L. Dardel del.

MONNAIES ET FIGURES BACTRIENNES

DE QUELQUES

MONNAIES BACTRIENNES

A PROPOS D'UNE MONNAIE GAULOISE.

Dans son étude sur l'autel de Saintes, publiée dans cette *Revue*, M. A. Bertrand a réuni tous les monuments gallo-romains ou gaulois sur lesquels figure un dieu assis les jambes croisées, et il a cité à ce propos une monnaie gauloise qui offre le même type. Il peut être intéressant de citer à ce propos des monnaies bactriennes plus anciennes ou aussi anciennes que notre monnaie gauloise, qui présentent un type analogue, et fournissent ainsi des exemples anciens d'une posture familière à l'Orient et devenue hiératique dans le type traditionnel du Bouddha (pl. VIII).

L'Inde n'a pas eu de monnaies avant la conquête d'Alexandre; la valeur d'échange était le lingot. Les numismatistes croient qu'Alexandre fit frapper des monnaies carrées. Après Alexandre, des rois grecs de l'Inde, et à leur exemple des rois indigènes, frappent des monnaies. Ces monnaies sont grecques, grecques par les emblèmes, grecques par les légendes, et probablement l'œuvre d'artistes grecs. Un roi Démétrios, vers l'an 200 avant Jésus-Christ, par concession pour les populations sujettes, traduit en langue indigène, sur une face de la monnaie, la légende grecque de l'autre face. Cette langue est une langue hindoue, fille du sanscrit, et les caractères dérivent de la même source que les alphabets pehlevi et zend. Le titre que le roi prend sur ces monnaies est le nom même qui a survécu dans cette région, *maharadja*, « grand roi », au génitif *maharadjasa*. Sur ces monnaies, les rois sont représentés soit en buste, soit à cheval, soit debout dans l'attitude du sacrifice.

Les documents historiques manquent pour établir d'une façon

précise, et dans le temps et dans l'espace, la domination des rois grecs de l'Inde. A côté d'eux, des rois, qui n'étaient pas de race grecque, employaient sur leurs monnaies la langue grecque et les emblèmes de la mythologie grecque. Le plus ancien est le roi Mauès ou Mauos, car on ne connaît son nom que par le génitif Μαυου de ses monnaies. Ses premières monnaies se rattachent à celles des rois indo-grecs Démétrios et Apollodote, et n'ont d'abord que des légendes grecques; puis elles prennent un caractère de plus en plus oriental et barbare. On le voit enfin figurer sur ses monnaies, assis les jambes repliées sous le corps, dans l'attitude d'un souverain oriental; au revers figure un éléphant, animal fréquent sur les monnaies des rois indo-grecs et indo-scythes. Les légendes sont les mêmes que dans les autres monnaies de Mauès : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ, et au revers, en caractères bactriens, la traduction indoue de la légende grecque : *Rajadirajasa mahatasa Muasa.* On ne peut établir de date précise au règne de ces rois de l'Inde. M. de Sallet place Mauès vers l'an 100 avant Jésus-Christ (1). Cette monnaie se trouve gravée dans l'ouvrage de Prinsep : *Essays on Indian antiquities*, Ed. Thomas, London, 1858, pl. XV, fig. 11 (2). C'est le n° 1 de notre pl. VIII.

A Mauès se rattache Azès ou Azos, qui paraît être son fils. Ses monnaies, par leurs caractères intrinsèques, font suite à celles de Mauès, et sur quelques-unes on trouve la légende ΥΜΑΥ◻ (O carré), que l'on explique par Υἱοῦ ΜΥΑ◻Υ, fils de Mauès. Les monnaies d'Azès présentent de nombreux types et ont survécu en nombre considérable (3). Sur une de ces monnaies, Azès est représenté assis, les jambes repliées sous le corps; au revers, un Hermès debout. C'est une monnaie de cuivre. Sur une autre monnaie de même métal, le roi est assis sur un coussin, les jambes également repliées. Du bras droit étendu il tient l'*ankuça*, c'est-à-dire l'aiguillon avec lequel on excite l'éléphant (4); de la main gauche il tient une épée au fourreau qui repose horizontalement sur ses jambes. La légende est en caractères corrompus et gravés par un artiste barbare : ΒΑΣΙΛΕΩΣ

(1) Alfred von Sallet, *Die Nachfolger Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien*, Berlin, 1879.

(2) Cette monnaie se trouve au Cabinet des médailles de Paris. Un archéologue de Paris, M. Mowat, en possède aussi un exemplaire.

(3) Notre Cabinet des médailles possède une riche série des monnaies d'Azès, qui comprend celles dont nous parlons.

(4) Le n° 8 de notre pl. VIII représente un *ankuça* d'après un sceau du XIIe siècle, figuré dans l'*Indian Antiquary*, t. VII, p. 253.

ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΖΟΥ. Au revers, un Hermès debout, dans un vêtement flottant, levant le bras droit et tenant de la main gauche un caducée. La légende de ce côté : *Maharajasa rajarajasa mahatasa Ayasa*, « du grand roi le roi des rois le grand Azès ». Ces monnaies se rencontrent fréquemment (1).

Ces types, jusqu'ici, ne présentent rien d'hiératique. C'est le prince assis à la mode orientale, dans la posture que l'on trouve sur les plus anciens monuments de l'Inde. En voici des exemples qui proviennent de Bouddha-Gaya et du célèbre sanctuaire qui, d'après la légende, entourait le figuier sous lequel méditait Bouddha. Un savant indianiste, M. Barth, s'exprimait en ces termes dans la lettre où il me le faisait connaître :

« Voici qui est plus ancien que Kanerki et que Mauès. Ce sont des médaillons sculptés sur des piliers en pierre à Bouddha-Gaya, dans le Bihar. Ces piliers faisaient partie d'une barrière, laquelle entourait quelque *tope*, peut-être même le fameux figuier au pied duquel Gautama atteignit l'état de Bouddha parfait, et dont le rejeton se voit encore à Bouddha-Gaya. D'après le caractère des inscriptions qui s'y trouvent, ces sculptures ne sont pas de beaucoup plus modernes qu'Açoka (milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ), peut-être sont-elles même contemporaines de ce prince, qui, d'après la tradition, aurait entouré l'arbre sacré d'une barrière. Cette barrière ou *rail* est une clôture en pierre, imitant une charpente en bois, et les piliers sont d'ordinaire couverts de médaillons sculptés. Vous en voyez une reproduction au bas du personnage assis au pied d'un arbre. Il n'est pas sûr que ce personnage soit Bouddha ; les sculptures sont de purs motifs décoratifs, nullement des objets de culte. Vous trouverez les figures originales dans A. Cunningham, *Report of the Archæological Survey of India*, t. I, pl. X et XI. Les dessins de Cunningham ne sont pas très fidèles, mais, pour ce qui peut vous intéresser, la posture, il n'y a pas de doute (2). »

Mais ce n'est plus un personnage purement humain que l'on

(1) Prinsep, pl. XVI, fig. 12 et 13. — Ce sont les nos 2 et 3 de notre planche VIII. — Le même type, assis les jambes repliées, se rencontre dans les monnaies 12 et 13 de la pl. XXI de Prinsep, dont les légendes sont en lettres grecques mais illisibles. Nous le trouvons aussi dans une des monnaies de la trouvaille de Manikyàla (Prinsep, t. I, pl. VI, fig. 32, cf. p. 119) ; mais, quoiqu'on puisse placer cette monnaie avant Jésus-Christ, elle est trop fruste pour qu'on détermine le souverain qui l'a fait frapper. Nous ne mentionnons pas ce type dans de nombreuses monnaies postérieures à l'ère chrétienne qu'on peut voir dans Prinsep.

(2) Nos 5, 6 et 7 de notre planche VIII.

trouve sur des monnaies du prince indo-scythe qui sur ses monnaies s'appelle Kanerki, et qui dans l'histoire indigène porte le nom Kanishka. Ce prince indo-scythe appartenait à une dynastie tataro-thibétaine, c'est-à-dire touranienne, qui, par la conquête, avait dépossédé les rois indo-grecs. Ces conquérants scythes adoptèrent la religion des indigènes conquis, le bouddhisme, et devinrent des sectateurs très zélés de leur nouvelle foi. C'est sous le règne de Kanishka que se tint, à Cachemire, le troisième grand concile du bouddhisme, dans lequel le canon du bouddhisme du Nord fut rédigé dans la forme qu'il a gardée depuis. C'est au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne que l'on place le règne de Kanishka.

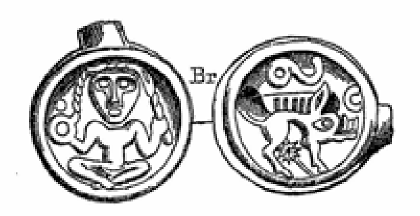
Les premiers rois scythes écrivent leur nom sur leurs monnaies d'abord en grec; puis les caractères grecs subsistent, mais pour représenter ces noms dans leur propre langue. Au lieu de βασιλεὺς βασιλέων Κανήρκου, on a ραο νανο ραο κανηρκι κορανο, où *rao* paraît bien l'équivalent du bactrien *raja*. Il y a, du reste, de grandes variations dans la langue et dans l'écriture des monnaies des rois indo-scythes. Après Kanishka et ses frères, on voit reparaître les légendes en pur grec; puis la langue indoue reparaît en caractères grecs assez barbares.

Les monnaies de Kanishka en bronze au type du Bouddha ont été signalées pour la première fois, en 1845, par M. Cunningham, dans le Journal de la Société asiatique du Bengale; elles ont été l'objet de nombreux travaux et de nombreuses controverses, parce que, suivant les différentes émissions de ces monnaies, la légende doit se lire tantôt de droite à gauche, tantôt de gauche à droite, et surtout parce que la plupart de ces monnaies nous sont arrivées en fort mauvais état. Tout récemment, un exemplaire bien plus parfait du Musée de Berlin a permis à M. de Sallet de classer la série de ces monnaies, et d'en déterminer les légendes à un mot près, qui reste encore obscur (1). Voici cette monnaie : d'un côté, on voit le roi debout, dans l'attitude du sacrifice, avec les lettres NHPKI, reste de la légende complète ραο ΚαNHPKI connue par d'autres exemplaires, c'est-à-dire « roi Kanerki » ; de l'autre côté, un homme assis, les jambes repliées sous le corps; sa main droite est levée ; il porte de larges boucles d'oreilles ; sa tête est nimbée. Ce n'est plus un roi assis à l'orientale, c'est le type classique de Bouddha. La légende le dit elle-même : les quatre premières lettres qui achèvent le premier mot

(1) Sallet, *op. cit.*, pl. VI, fig. 1 et p. 191. — C'est le nº 4 de notre pl. VIII.

incomplet ne peuvent s'expliquer, mais le second est ΒΟΥΔΟ, c'est-à-dire Bouddha, avec une forme en O commune aux autres noms masculins de divinités indoues qui se trouvent sur les monnaies de cette époque. Au point de vue de l'iconographie religieuse de l'Inde, cette monnaie est de grande importance, parce que c'est la plus ancienne représentation datée du Bouddha assis et enseignant. C'est probablement aussi la plus ancienne comme symbole religieux, à ce que m'apprend M. Barth.

Ces monnaies bactriennes m'avaient rappelé la monnaie gauloise originaire du nord et de l'est de la Gaule, et publiée de nouveau par M. Bertrand dans son travail sur l'autel de Saintes.



Elle représente, comme on peut voir ci-dessus, un personnage assis, les jambes repliées, et tenant dans ses mains levées des objets difficiles à déterminer; au revers, un sanglier grossièrement gravé. La monnaie n'est datée par aucune légende; j'apprends de M. A. de Barthélemy qu'on la place dans le dernier demi-siècle avant Jésus-Christ. Je pensais y voir une imitation d'une monnaie apportée de l'Inde par les hasards des relations entre l'Orient et l'Occident, ou circulant peut-être comme amulette (on sait que les monnaies ont très souvent servi d'amulettes). Le sanglier eût été la conséquence d'une série de dégradations de l'éléphant qui figure au revers des monnaies de Mauès. Mais je suis le premier à reconnaître que cette hypothèse ne repose que sur une ressemblance de la position assise, non pas même de l'attitude générale. Les bras sont, dans la monnaie gauloise, employés autrement que dans les monnaies bactriennes.

Ce que l'on sait, par les documents historiques, sur les rapports de l'Inde avec le monde romain se réduit à très peu de chose, et même à rien avant Auguste. M. Reinaud, l'orientaliste bien connu, a raconté toute une série de relations entre Marc-Antoine, le triumvir, et le roi Kanerki (Kanishka) (1) ; mais quand on se reporte aux

(1) Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale ;* Paris, 1863 (extrait du *Journal asiatique*).

textes et aux documents, on n'y trouve rien de ce que donne comme histoire le trop imaginatif académicien. Il s'appuie : 1° sur la découverte de monnaies de Marc-Antoine et de César mêlées à de monnaies de Kanishka dans les fondations d'un *tope* démoli en 1833 à Manikyàla (1), mais ce fait ne prouve nullement l'alliance du monarque indou avec le triumvir, d'autant plus que les monnaies de Jules César sont mêlées à celles d'Antoine; 2° sur une élégie de Properce (IV, 2), mais celle-ci n'est qu'une amplification poétique où les noms sont tout imaginaires; 3° sur l'assertion de Plutarque, dans sa *Vie de Marc-Antoine*, que ce général, lorsqu'il concluait des alliances avec des princes orientaux, échangeait avec eux des corps de troupe romains pour des corps de troupe indigènes; nous n'avons point retrouvé ce dire dans la *Vie* de Plutarque (2).

En appuyant cette dernière assertion du nom d'*ala Indiana* qui figure dans des inscriptions, il était aisé de conclure à la présence de troupes indoues dans l'armée romaine. C'est ce qu'ont fait plusieurs écrivains qui ont traité ce sujet. Mais, par l'analogie des noms des autres *alæ*, on voit que, lorsque ces corps de cavalerie contiennent le nom d'un peuple, ce nom est au génitif pluriel, p. ex. *ala Noricorum*, *ala Pannoniorum*, etc. Le mot *ala* est suivi d'un adjectif quand le nom qui la qualifie est celui d'un homme, le plus souvent un empereur; par exemple *ala Augusta*, *ala Claudia*, etc. Quand ce nom est celui de son fondateur, ou de son premier *præfectus*, cet adjectif est formé avec le suffixe *ianus*. Par exemple, *ala Frontiniana*, *ala Flaviana*. *Ala Indiana* est donc « l'escadron d'Indus ». Qui donc est cet Indus? On avait supposé que c'était un roi Indus qui, dans la guerre d'Espagne, aurait prêté à César l'appui de sa cavalerie. Mais, dans le texte du *De bello Hispaniensi*, chap.

(1) Sur cette découverte, voir Prinsep, t. I, p. 138 et suiv. Cf. les articles Raoul-Rochette dans le *Journal des Savants* de 1835, 1836 et 1839.

(2) C'est Virgile qui parle de la présence de Bactriens et d'Indous dans l'armée d'Antoine, à Actium; mais quand on n'a que des textes de poètes on ne sait dans quelle mesure il faut limiter l'exagération oratoire :

Hinc ope barbarica, variisque Antonius armis
Victor, ab Aurorae populis et littore rubro
Aegyptum, viresque Orientis et ultima secum
Bactra vehit, sequiturque, nefas! Aegyptia conjux.
.... *Omnis eo terrore Aegyptus, et Indi,*
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabaei.

(*Aen.* VIII, 685-706.)

(dont l'auteur est inconnu), le nom de ce roi est *Indo*, et rien n'indique qu'il fût d'origine orientale (1).

Il est plus vraisemblable que c'est le Trévire Julius Indus, mentionné par Tacite (*Annales*, III, 42) comme ayant pris parti pour les Romains dans une révolte des Trévires sous Tibère. Tacite mentionne dans le même chapitre une aile de cavalerie levée à Trèves. Il s'agit sans doute de celle que les inscriptions appellent *ala Indiana* (2).

Mais comment expliquer ce nom de Julius Indus à Trèves? Cela paraît bien être « Jules l'Indien » ou « Jules d'Inde ». Devait-il ce sobriquet à un voyage en Orient? Nos noms d'hommes Langlais ou Lallemand n'indiquent pas toujours une origine étrangère : dans plus d'un cas, l'ancêtre éponyme devait ce sobriquet au fait qu'il avait voyagé ou résidé en Angleterre ou en Allemagne. Si cette hypothèse était admise, on pourrait en conclure que des Gaulois allaient dans l'Inde et en revenaient. Ou encore, était-ce un descendant d'un de ces soldats prisonniers de Crassus ou d'Antoine que les Parthes rendirent, d'après Florus (XLIII, 5), environ 20 ans av. Jésus-Christ? (On croit que les Parthes avaient établi les soldats de Crassus près de leur frontière bactrienne (3). Ne pouvaient-ils en rapporter des amulettes? Dans un état intellectuel où l'on croit à la vertu des « porte-bonheur », rien ne voyage plus aisément qu'un symbole matériel qui est une parure en même temps qu'un préservatif contre le mauvais sort.

Ce n'est qu'à partir d'Auguste que des relations de l'Inde avec le monde romain deviennent suivies et certaines. C'est à ce moment, en effet, que par l'établissement de l'empire, par la paix et la sécurité introduites dans ce vaste monde soumis à un seul maître, les relations commerciales se développent et la renommée du souverain d'un grand État frappe l'esprit des potentats orientaux. Les poètes de la cour d'Auguste nous montrent sa puissance atteindre jusqu'aux Indous ; mais il est difficile de tirer un fait historique de ces exagérations de la flatterie poétique. Ce qui est

(1) *Ea nocte Pompeius castra sua incendit, et ad Cordubam versus iter facere cœpit. Rex, nomine Indo, qui cum equitatu suo copias adduxerat, dum cupidius agmen adversariorum insequitur, a vernaculis legionariis exceptus est, et interfectus.*

(2) Cf. A.... *Ueber die Ala Indiana*, dans les *Bonner Jahrbücher*, t. XIX (1853), p. 57 et suiv.

(3) E. Thomas, dans le *Journal of the Asiatic Society*, nouv. sér., vol. IV (1867), p. 221.

certain, ce sont les ambassades envoyées à plusieurs empereurs romains, ce sont aussi les relations commerciales.

Divers écrivains anciens parlent, en effet, de plusieurs ambassades indoues envoyées aux empereurs romains, l'une à Auguste, une autre à Claude, et les suivantes à Trajan, à Antonin le Pieux, à Julien et à Justinien (1). Quant aux relations commerciales, il ne paraît pas qu'elles aient été directes entre l'Inde et l'empire romain. Ce commerce était entre les mains des négociants d'Alexandrie et de Palmyre (2). Comme l'Occident avait peu de chose à donner en échange de ce que lui envoyait l'Inde, il devait payer ses achats en métaux précieux. Pline se plaint que d'énormes sommes aillent ainsi s'engouffrer dans l'Inde. Cette circonstance économique explique les nombreuses trouvailles de pièces d'or romaines qui ont été faites, notamment sur la côte occidentale de l'Inde (3).

Nous arrivons au terme de cette rapide étude sans pouvoir conclure à une importation indoue du type gaulois assis les jambes repliées. Les documents d'ordre littéraire font défaut; les documents d'ordre archéologique que fournit la Gaule sont encore trop peu nombreux, ils ne sont pas datés d'une façon précise; ils ne se présentent pas avec un caractère assez oriental, comme c'est un peu plus tard le cas des monuments mithriaques. Abstenons-nous de conclure, et attendons que le sol de notre pays nous livre de nouvelles reliques du passé.

H. Gaidoz.

(1) Sur ces ambassades, voir les articles très étudiés de M. Osmond de Beauvoir-Priaulx dans le *Journal of the Asiatic Society of Great Britain*, tomes XVII-XX (1860-63).

(2) *Journ. of the Asiat. Soc.*, t. XIX, p. 293.

(3) Weber, *Indische Skizzen*, p. 89. Cf. Prinsep, t. I, p. 2 et 4, sur les collections de monnaies romaines formées par les numismatistes anglais de l'Inde. M. Prinsep ajoute que ce qui domine ce sont les monnaies romaines de cuivre fabriquées en Egypte.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

L'EXPLOITATION DES MINES MÉTALLIQUES

DANS LA GAULE

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE (1)

INTRODUCTION

L'exploitation des mines, à laquelle diverses sciences apportent à l'envi un si puissant concours, ne paraît avoir été considérée dans l'antiquité que comme un métier inférieur, réservé aux esclaves. Aussi les auteurs, comme s'ils avaient dédaigné ce sujet, ont à peine parlé des procédés mis en usage, et ils se bornent à mentionner certains pays comme productifs, sans signaler d'ordinaire avec exactitude les points d'extraction. C'est ainsi que les vastes exploitations du Laurium, bien qu'elles fussent situées aux portes d'Athènes, étaient restées à peu près dans l'oubli jusqu'à ces derniers temps.

Ce n'est donc pas à l'aide des textes que l'on peut tenter de reconstituer l'exploitation minérale des anciens. De même que pour refaire l'histoire de l'homme préhistorique il faut rechercher, dans l'intérieur du sol, des vestiges suffisamment caractérisés, de même ici, à défaut de l'archéologue, c'est le mineur qui, dans ses investigations souterraines, peut çà et là rencontrer des documents sur le sujet qui nous occupe.

(1) Suite de la notice que j'ai publiée dans la *Revue archéologique* en avril 1868, t. XVII.

En pénétrant dans des mines entièrement abandonnées, on retrouve souvent des galeries qui datent d'une époque inconnue; elles peuvent remonter au moyen âge et, pour certaines d'entre elles, à l'occupation des Sarrazins. On est en droit d'attester leur antiquité plus grande encore, lorsqu'on y découvre un objet caractéristique, tel qu'une médaille. Mais une telle rencontre est rendue d'autant plus rare que les mines ouvertes par les anciens ont été généralement travaillées depuis, de telle sorte que les divers objets qui y avaient été abandonnés ont été ultérieurement enlevés.

Aux faits déjà connus, relatifs à ce sujet (1), je viens, grâce aux communications obligeantes de plusieurs ingénieurs, qui sont venues s'ajouter à mes observations personnelles, donner une suite à l'*Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule* que j'ai publié il y a treize ans. L'accueil bienveillant qu'a reçu ce premier essai, notamment de M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut, dans son important ouvrage : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, me fait espérer qu'on excusera la longueur de quelques détails topographiques.

En effet, l'exposé qui suit, quelque hérissé qu'il soit de détails et de noms de localités peu connues, n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt. On verra combien le sol de notre pays, même dans les montagnes les plus reculées et les plus sauvages, avait déjà, il y a vingt siècles, été exploré avec attention et fouillé avec activité.

Nos anciennes mines constituent de véritables monuments historiques. Quoique le plus souvent invisibles à la surface du sol, par la somme énorme de labeurs pénibles et persévérants qu'ils représentent, et surtout par la sagacité qu'ils supposent nécessairement, ils ne le cèdent aucunement aux constructions antiques du sol, telles que les aqueducs, dont l'aspect imposant commande depuis longtemps l'attention. Mieux encore que la plupart des autres produits des industries des âges reculés, ces excavations témoignent éloquemment de l'état intellectuel avancé de ceux qui les ont ouvertes. En dépit du silence des auteurs, elles nous forcent à rendre hommage aux connaissances techniques nécessaires pour cultiver avec un tel succès quatre branches distinctes de l'art des mines : la détermination,

(1) A part des monographies locales qui ont touché au sujet, on peut citer : Gobet, *les Anciens minéralogistes*, 1779 ; *Comptes rendus des travaux des ingénieurs des mines*, imprimerie nationale, 1849 ; Fournet, *De l'influence du mineur sur les progrès de la civilisation*, mémoire de l'Académie des sciences de Lyon, séance du 7 janvier 1862 ; Ch. Caillaux, *Tableau des mines de la France*, 1875.

la découverte, l'extraction et le traitement des minerais métalliques.

Il n'était pas aisé, en effet, de distinguer des pierres sans usage une substance dépourvue de l'éclat métallique, telle que le minerai d'étain, disséminé dans le quartz de la Creuse ou dans le kaolin de l'Allier. Cela fait, quelle difficulté de retirer les parcelles reconnues utiles des masses quartzeuses, dures et tenaces dans lesquelles elles étaient noyées ! Enfin, les opérations nécessaires pour fabriquer le bronze, alliage dont les deux minerais essentiels n'ont pas été d'ordinaire associés par la nature (1), ou pour extraire l'argent du plomb au moyen de la coupellation, dénotent un véritable génie d'observation.

On connaît les enceintes de certains *forts vitrifiés*, tels que ceux de la Creuse, où, à défaut de mortier, des murs de granit de plusieurs mètres d'épaisseur ont été ramollis et partiellement fondus. En contemplant ces constructions singulières, encore problématiques, on doit supposer que ceux qui savaient manier assez habilement le feu pour produire des effets si énergiques possédaient bien l'art de produire le plus puissant agent de la métallurgie.

Le sujet nous conduit forcément aussi à apprécier la reconnaissance dont nous sommes redevables aux traditions de nos ancêtres.

Or.

Outre le Rhône, le Rhin, l'Ariège, on pourrait signaler bien d'autres rivières qui sont aurifères et que les anciens paraissent avoir exploitées par le procédé du lavage, qui est si facile à pratiquer.

Gard. — Plusieurs cours d'eau du département du Gard, le Cèze, le Gardon, l'Aguesnière (*Aqua negra* ou *Argo negro*, gascon, d'où *Gagnero* ou *Gagnères*), ont été exploités à une époque reculée (2). On sait, d'après M. Émilien Dumas, que l'or disséminé dans les graviers de ces rivières dérive de la démolition de certaines couches d'un conglomérat appartenant au terrain houiller.

Tarn. — D'après les auteurs anciens (3) le Tarn était aussi du nom-

(1) Peut-être cet alliage remarquable a-t-il été découvert dans l'une des contrées, en très petit nombre d'ailleurs, où les deux métaux sont associés dans les mêmes filons, comme en Cornouailles.

(2) Gua de Malves, *Projet d'ouverture et d'exploitation de minières et de mines d'or et d'autres métaux*, in-8, Paris, 1764.

(3) A cette occasion M. Caraven-Cachin a fait les citations suivantes : « Auriferum postponet Gallia Tarnem » (Ausone, *Mosella*), et : « Meminit et Tarnis fluvii auriferi » (Sidoine Apollinaire, *Carmen*).

bre des rivières de la Gaule dans lesquelles on exploitait l'or par lavage.

Morbihan et Loire-Inférieure. — L'or, qui, dans le Limousin comme dans le Morbihan et dans la Loire-Inférieure, est associé au minerai d'étain, était peut-être aussi, dans cette région occidentale de la Gaule, l'objet d'une exploitation. Son extraction était facile dans les sables du littoral de la mer, où il est disséminé en petites paillettes (1).

Plomb et Argent.

On sait que les mines d'argent proprement dites sont rares sur le territoire de la Gaule. En général, c'est dans le sulfure de plomb, connu sous le nom de galène, que l'argent se rencontre, bien qu'en faible proportion (quelques millièmes).

A l'appui de l'assertion que j'émettais dans mon premier travail, que les anciens savaient séparer l'argent du plomb, par le procédé de la coupellation, je mentionnerai la découverte de véritables coupelles faite sur les mines du Laurium; l'une d'elles a figuré à l'Exposition universelle de 1878; elle est de très petite dimension : ce qui montre qu'avant d'opérer en grand on procédait à des essais préliminaires, probablement comme nous le faisons aujourd'hui.

Le procédé de la coupellation doit compter parmi les inventions les plus remarquables, dues à l'esprit d'observation et à la sagacité des anciens. Peut-être est-ce en fondant accidentellement la galène, et en la maintenant longtemps au contact de l'air, que quelque fondeur ou expérimentateur des temps reculés a pu voir apparaître un bouton d'argent, rebelle à l'oxydation, qui lui a ainsi révélé la voie si utilement et si largement pratiquée depuis lors.

Aveyron. — Comme confirmation de l'assertion de Tacite, qui signale les mines des Ruthènes comme très productives (2), nous avons cité, dans le premier mémoire, des vestiges de mines antiques retrouvés dans la région qu'ils occupaient autrefois, devenue plus tard le Rouergue.

L'importance des exploitations antiques de cette région est attestée (3) par l'étendue des excavations auxquelles elles ont donné lieu, et qui jalonnent les affleurements des filons, ainsi que par les

(1) Au nord d'Auray, dans la direction de Sainte-Anne, il existe dans les roches anciennes des excavations que M. Zeppenfeld attribue à d'anciennes mines d'or.

(2) *Annales*, livre III.

(3) Fournet, *Gîtes de l'Aveyron*, p. 26-38; Boisse, *Géologie de l'Aveyron*, p. 277-278.

nombreux et vastes amas de déblais extraits. Les travaux les plus considérables et les plus suivis paraissent avoir eu lieu aux environs d'Asprières (Salles-Courbatiès), de Peyrusse, de Mauron, de Villefranche, de Najac, de la Bastide-l'Évêque, de Minier, non loin de Roquefort-Cenones, de Corbières et de Lunel.

L'époque à laquelle remontent ces travaux paraît fort ancienne, et des faits matériels prouvent qu'un certain nombre de ces mines étaient déjà connues et exploitées à l'époque de la domination romaine. C'est ce qu'attestent notamment des objets trouvés dans les mines ou dans leur voisinage immédiat.

A un kilomètre au sud de Villefranche, le filon de la Maladrerie présente des indices certains de l'exploitation des anciens. Lors des fouilles exécutées en 1858, en pénétrant à 40 mètres au-dessous de la surface dans de vieux travaux, appelés Cave des Anglais, on a découvert un vase romain en terre ou oléarium (fig. 1), qui pouvait ser-

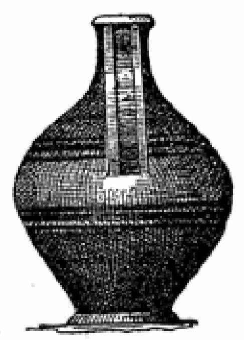



Fig. 1. — Vase en terre (*olearium*) trouvé dans les anciens travaux du filon de la Maladrerie, près Villefranche (Aveyron), en 1858, par M. Zeppenfeld, ingénieur. (Echelle de 1/4.)

vir aux mineurs à transporter dans les galeries leur huile d'éclairage. Près du même point était un pic en fer ou en acier (fig. 2), et un outil

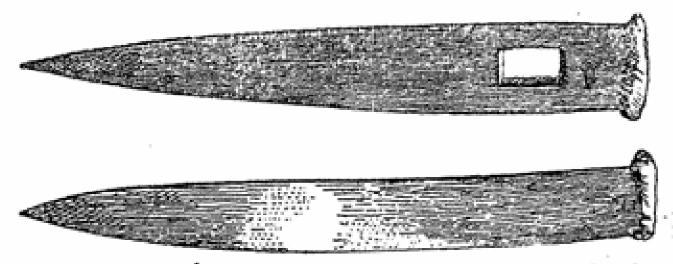


Fig. 2. — Pic en fer trouvé dans les anciens travaux du filon de la Maladrerie, en 1858, à 40 mètres au-dessous de la surface. (Ech. de 1/4.)

ayant d'un côté la forme d'une petite pioche et de l'autre de hacheron (fig. 3), ainsi qu'une masse. D'après une communication verbale

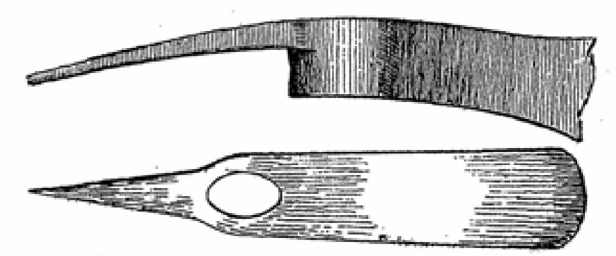


Fig. 3. — Outil en fer ou en acier, trouvé dans les anciens travaux du filon de la Maladrerie, en 1858. (Echelle de 1/4.)

que M. Zeppenfeld a bien voulu me faire, des lampes romaines en terre cuite y ont été rencontrées. Les galeries portaient des entailles caractéristiques destinées à loger les lampes. Des escaliers de descente et de remonte, à marches très hautes (de 0m,50 environ) et

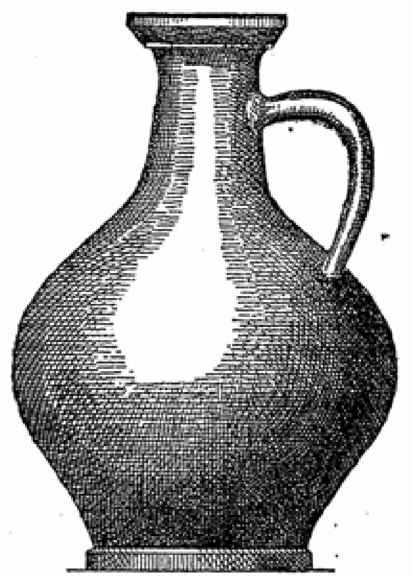


Fig. 4. — Vase en terre trouvé dans le filon de la Baume, en 1873, par M. Souhart, ngénieur. (Echelle de 1/4.)

si étroites qu'on pouvait à peine y maintenir le pied, avaient été pratiqués sur chaque côté de l'entaille du filon.

Un autre filon des environs de Villefranche, celui de la Baume, a é

aussi l'objet d'anciens travaux. Des recherches qui y ont été exécutées en 1873, sous la direction de M. Souhart, ingénieur des mines métalliques de la compagnie d'Orléans, ont également fait découvrir à 200 mètres au-dessous de la surface (15 mètres au-dessous de la galerie d'écoulement du premier niveau et à 560 mètres à l'est du puits) un vase en terre brisé, mais reconstitué (fig. 4); une petite benne, des échelles et une masse en fer ou en acier (fig. 5); en outre, près de

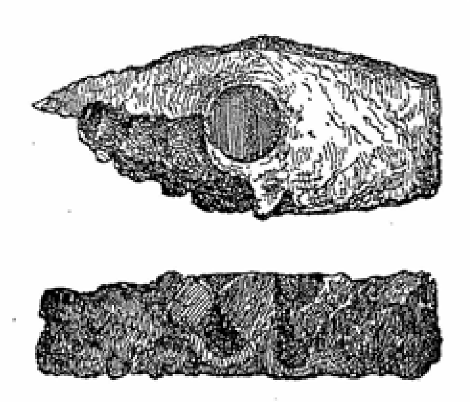


Fig. 5. — Masse en fer ou en acier trouvée dans les anciens travaux du filon de la Baume en 1873.

la masse était une sorte de cuiller en plomb (fig. 6) qui pouvait servir de lampe; on en a trouvé, paraît-il, une semblable dans les mines, incontestablement romaines, de Thostes (Côte-d'Or), où l'on exploitait le fer. Par conséquent, malgré la différence qu'elle présente avec le type ordinaire des lampes antiques, elle ne laisserait guère de doute. L'exploitation se faisait ici encore tantôt par le feu, ainsi que l'indiquent de très nombreux fragments de charbon de bois, tantôt par le pic ou la pointerolle. Aucun trou de mine n'y a été rencontré. Ces travaux remontent-ils à l'époque romaine ? C'est possible et même probable; en tous cas, ils avaient été repris de 1371 à 1577; car pendant toute cette période on a battu monnaie à Villefranche, avec l'argent des mines.

A Cadayrac, canton de Saint-Antonin, dans les débris d'un temple romain, avaient été apportés des fragments de galène à petites facettes (1).

(1) D'après une obligeante communication de M. Boisse.

Une découverte faite en 1868 est venue confirmer l'opinion que j'avais émise sur l'importance des anciennes mines d'argent de cette

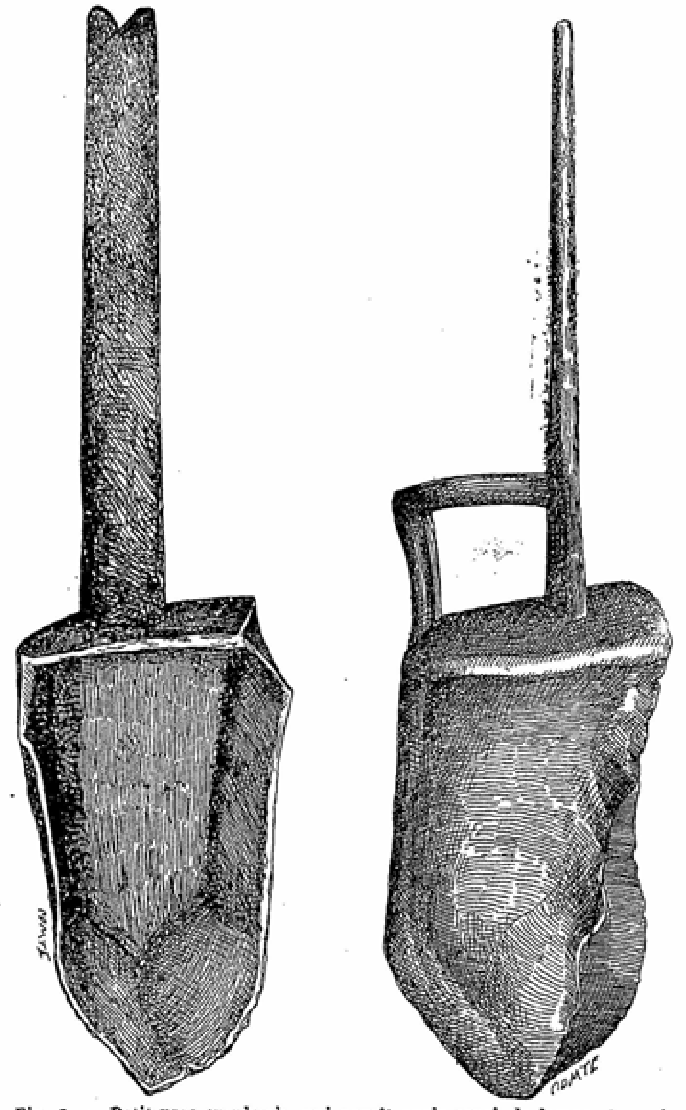
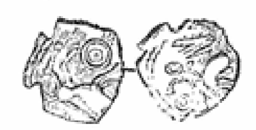


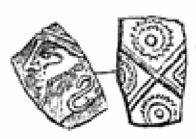
Fig. 6. — Petit vase en plomb, qui paraît avoir servi de lampe, trouvé dans es anciens travaux du filon de la Baume, en 1873. (Grandeur naturelle.)

partie de la Gaule. Des monnaies gauloises ont été trouvées au nom-

bre de plusieurs milliers au moins, à Goutrens, commune de Clairvaux, près Marsillac. Elles étaient accompagnées de lingots d'argent, dont l'un est conservé au musée de Rodez. Toutes ces monnaies, qui étaient à fleur de coin et n'avaient pas encore circulé, paraissent provenir d'un atelier monétaire dans lequel on mettait probablement en œuvre l'argent des mines des Ruthènes. Ces lingots, de 10 et 20 centimètres de longueur, étaient de formes assez irrégulières. Leur titre, déterminé à la Monnaie de Paris, a été trouvé de 951.5, 952, 955.5, 978, plus un millième et demi d'or. Quant au titre des monnaies, il était de 987, 989, 994 et 997, avec quelques traces d'or. Ce titre est donc supérieur à celui des lingots trouvés à côté.

Voici la reproduction des deux types principaux des monnaies gauloises découvertes à Goutrens, commune de Clairvaux, près de Marsillac.





Il n'est pas hors de propos de rappeler que le sol du département de l'Aveyron est riche en monuments celtiques et romains (1).

Tarn. — Le département du Tarn, qui, avec celui de l'Aveyron, était compris dans le pays des Ruthènes, présente aussi des vestiges de mines de plomb et d'argent.

D'après M. Caraven-Cachin, près de Courris, canton de Valence, des travaux considérables ont été exécutés, avant et pendant l'occupation romaine, sur des filons de galène argentifère enchâssés dans des schistes anciens. A côté de vastes souterrains et de galeries d'écoulement, on a trouvé des débris de poteries samiennes et une monnaie de bronze de Néron (2).

Sur le cours du Dadou, à trois kilomètres au-dessus de Réalmont, auprès d'une grande excavation que les eaux ont transformée en marécage, on rencontre beaucoup de débris de blende, mélangée à de la galène. Ces travaux sont situés sur l'axe du filon argentifère de Peire-Brune. Aux débris de minerai qui jonchent le sol sont mé-

(1) Boisse, *Mémoires de la Société des lettres et sciences de l'Aveyron*, t. X, 1869.

(2) Caraven-Cachin, *Les mines et les mineurs gaulois dans le département du Tarn* (document manuscrit).

langés de fragments des poteries romaines et des coupes en terre noire, ayant les caractères de la poterie gauloise.

Puy-de-Dôme et Loire. — J'ajouterai à ce que j'ai déjà dit sur l'antiquité de l'exploitation de la galène à Pontgibaud, que, d'après M. Zeppenfeld, on a trouvé en 1846, à Rosiers, dans le filon Saint-Denis, à environ 30 mètres de profondeur, une lampe romaine, ainsi qu'une pointerolle à œil et une échelle (1).

Les Ségusiaques exploitaient, dit-on, des minerais de plomb dans la chaîne du Pilat.

Gard et Lozère. — D'après Amédée Thierry, vers le treizième siècle avant notre ère, des Phéniciens abordèrent aux côtes méridionales de la Gaule, pénétrèrent jusque dans les Cévennes et y exploitèrent des mines. Ce qui est certain, c'est que cette région de la Gaule présente de nombreux vestiges d'exploitations qui remontent à une époque fort reculée.

Beaucoup de documents concernant le département du Gard sont empruntés à l'excellente *Statistique géologique* de ce département par M. Émilien Dumas, ainsi qu'à une très obligeante communication de M. de Castelnau, ingénieur des mines.

La mine de Saint-Félix de Pallières, comprise dans la concession de la Croix de Pallières, a déjà été exploitée dans l'antiquité. Des travaux anciens étaient depuis fort longtemps décelés par des galeries qui débouchaient au jour et servaient de repaires aux renards, loups et autres animaux. L'exploration d'une de ces galeries qui fut faite vers 1845 (2), par MM. Mirial et Ce, conduisit à de très vastes cavités, jadis exploitées, dont on ne soupçonnait pas l'existence.

Les travaux dont on rencontre les traces si profondes doivent remonter au moins à l'époque romaine. On y a rencontré plusieurs lampes d'argile, dont l'une, d'un très bon travail, représente à sa partie supérieure un groupe de soldats romains modelés avec beaucoup de délicatesse; elles ont été trouvées à côté d'ossements humains et ne sont autres que des lampes sépulcrales, et non, comme on l'avait cru d'abord, des lampes de mineurs. On pourrait en conclure que ces mines, dont les galeries furent utilisées comme sépulture pendant l'époque romaine, avaient été exploitées à une époque antérieure à cette domination (3).

(1) Voir le mémoire de MM. Rivot et Zeppenfeld, *Annales des mines*, 4e série, t. XVIII, p. 198. — Comptes rendus des ingénieurs des mines, 1846.

(2) Dans la propriété du sieur Huguet.

(3) Emilien Dumas, ouvrage précité, t. III, p. 292.

Ces anciens travaux sont fort remarquables par leur étendue; ils ne uivent aucune direction déterminée ; car les mineurs se laissaient guider par les filets métallifères, qui traversent d'une manière très irrégulière la dolomie infra liasique. Ces travaux consistaient, pour la plupart, en boyaux très étroits, ouverts au pic; quelquefois cependant ils formaient des excavations plus étendues, dont la plus grande avait 50 mètres de longueur, 10 à 13 mètres de largeur et une hauteur de quelques mètres seulement.

L'objet de l'exploitation était incontestablement la galène. Le minerai de zinc (blende et calamine) était abandonné, et ses blocs jonchaient le sol, lorsqu'ils ne servaient pas à élever de petits murs pour soutenir le toit (1).

Outre les lampes, on a rencontré une raclette, ainsi qu'une sébile de bois, ayant une forme que l'on emploie encore aujourd'hui dans le pays pour extraire l'or des sables par lavage.

Au voisinage de l'ouverture des travaux, des scories plombeuses gisaient à la surface du sol, traces du traitement sur place des minerais dont elles provenaient. Quelquefois ces débris métallurgiques sont composés uniquement de litharge, et certains fragments portent encore à leur centre un petit noyau de galène non décomposée. Il est probable que ce sont là des produits de coupellation (2).

La mine de Carnoulès, commune de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, 'a été l'objet des travaux des Anglais qu'après avoir été découverte et exploitée bien plus anciennement. D'après M. Charvet, la voie Regardane avait plusieurs embranchements; l'un de ces embranchements, partant d'Alais, longeait la vallée de Saint-Jean-du-Pin, traversait le ruisseau de Chandebois, passait à Carnoulès, arrivait à Générargues et rejoignait la voie de Nîmes à *Gabalum*.

On voit encore aujourd'hui, à 500 mètres environ avant d'arriver au village de Carnoulès, l'entrée d'une ancienne galerie, presque comblée, et percée dans un banc de conglomérat quartzeux, imprégné de galène argentifère, qui se trouve à la base du trias. Ce gisement, qui porte le nom de cette localité, a été concédé sous le nom de concession de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.

Les explorateurs récents ont exécuté des travaux importants au-dessus de la galerie dont il vient d'être question et sur plu-

(1) Dans ces trente dernières années, la mine Saint-Félix a été souvent abandonnée et reprise, pour y glaner un peu de minerai qui y restait.

(2) A la mine Joseph, qui appartient à la même concession, la galène tient 100 grammes d'argent aux 100 kilogrammes de plomb.

sieurs autres points de leur concession. Or, en maints endroits, et en particulier dans les parties les plus riches, ils sont tombés sur de vastes excavations anciennes dont les fronts de taille concaves indiquaient l'usage du procédé d'abatage par le feu. Ils y ont même trouvé différents objets qui ne laissent pas de doute sur l'antiquité de ces travaux, et notamment une cruche en terre cuite poreuse, sans vernis, d'origine gallo-romaine, et une sorte de mortier en pierre dure ou fraidronite, destinée au broyage du minerai (1).

Comme ancien travail, on peut aussi signaler le puits de mine qui existe dans le village même de Carnoulès et alimente ce village au moyen d'une pompe. On sait d'une manière positive que d'anciennes galeries débouchent dans ce puits.

A cinq kilomètres de Carnoulès, à Générargues, où se trouve un prolongement du gîte, il y a aussi de très anciens travaux d'extraction à proximité desquels M. Rivière a reconnu des pierres creusées en forme de tombeaux contenant des ossements humains et qui ne ressemblent aucunement aux tombes des Romains, ni à celles des Arabes. Non loin de là se trouve un dolmen (2).

Enfin, à 2 kilomètres avant d'arriver à Carnoulès par la route d'Alais et sur la rive gauche du ruisseau d'Alzon, existent d'anciens travaux qui sont aujourd'hui inaccessibles et dont l'entrée, percée à 4 à 5 mètres au-dessous de l'arkose métallifère, se trouve près du canal de fuite de la roue hydraulique d'une ancienne filature désignée sous le nom de « la Fabrique ».

Près de la route de Nîmes à Moulins, au nord-ouest du hameau du Mas-Dieu, et à 10 kilomètres environ d'Alais, on voit sur un mamelon triasique d'anciennes hales, s'étendant sur un très vaste espace; c'est l'ancienne mine, dite du Mas-Dieu. Au milieu de ces débris, sur plusieurs points de cette surface, des affaissements circulaires dénotent la présence de travaux souterrains effondrés. L'un de ces éboulements assez récents a mis au jour une galerie, dont l'entrée est complètement bouchée. Ces hales sont les restes d'une très importante exploitation de galène argentifère imprégnant les calcaires magnésiens du trias; on trouve encore dans ces débris des fragments de calcaire moucheté de galène à petites facettes (3).

(1) Communication de M. Parran, ingénieur en chef des mines.

(2) C'est à tort que la cavité naturelle ou grotte des Morts, près Alais, a été attribuée à une mine de plomb qui aurait été exploitée vers l'âge de pierre, comme il a été prétendu (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, juin 1870).

(3) Vers le milieu de ce siècle, quelques travaux d'exploration ont été exécutés sur ces mêmes gisements, qui ont fait l'objet d'une concession, dite de Notre-Dame

La découverte des mines métalliques de Laval ou du Mas-Dieu a été attribuée à tort aux Anglais qui, d'après la tradition, les ont exploitées vers le milieu du XIVe siècle. Il paraît aujourd'hui prouvé que ceux-ci n'ont été que les continuateurs des travaux commencés par les Romains. Il résulte des recherches de M. Charvet (1) que la voie Regordane, de Nîmes à Gergovie par Alais (*Aletum*), traversait précisément cette région, circonstance très favorable au développement d'exploitations.

A sept kilomètres d'Alais, sur la gauche de la route qui conduit à Saint-Paul-la-Coste, et non loin de cette dernière localité, se trouvent des travaux de mines attribués aux Romains, dont le but était l'exploitation de deux filons quartzeux métallifères encaissés dans les micaschistes. Ceux de ces travaux qui sont encore accessibles sont les suivants :

Avant d'arriver au hameau de la Bastide, on voit à 10 mètres environ au-dessus du niveau de la route, en face de l'ancien pont de Malataverne, une galerie de 8 à 9 mètres de longueur, ouverte en direction dans l'un de ces filons. Ce travers-bancs était le niveau le plus bas de l'exploitation du filon, exploitation qui a été effectuée, à partir des affleurements, sur une profondeur de 25 mètres environ et un développement de 300 mètres vers l'est. Sur cette longueur sont échelonnés six petits puits éboulés et une quantité considérable de déblais. C'était du minerai de cuivre que les anciens abattaient dans ces travaux et l'on trouve encore dans les déblais accumulés, à l'entrée du travers-bancs, des mouches de cuivre carbonaté et quelque peu de cuivre pyriteux. Le second filon autrefois exploité se trouve à 200 mètres à l'ouest du hameau de La Bastide. Là, on voit encore, à 15 mètres au-dessus du niveau de la route, un travers-bancs qui a rencontré le filon à une soixantaine de mètres du jour. On y voit également plusieurs puits, en partie comblés et échelonnés à des niveaux différents au-dessus de ce travers-bancs. Enfin, si l'on suit les affleurements, on s'aperçoit que le filon a été exploité sur une très grande longueur. Ici, c'était la galène argentifère qui était l'objet des travaux des anciens. Il y a environ quinze ans, M. Pin, maître mineur, ancien élève de l'école d'Alais, fit déblayer plusieurs des ga-

de Laval, appartenant aujourd'hui à la société des mines de Villefort et Vialas. Mais ces recherches, qui portaient principalement sur des filons N. 50 E., que l'on suppose avoir contribué à l'enrichissement des calcaires du trias, n'ont pas eu de succès et ont été abandonnées.

(1) *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 515.

leries de la mine de Saint-Paul-la-Coste dont on voit encore aujourd'hui l'ouverture, et pénétrer dans ces mines. Mais il se trouva en présence de puits et galeries bien remblayés, et il s'assura que, du moins jusqu'à une certaine profondeur, le filon avait été bien complétement dépouillé. Il reconnut, en outre, que l'abatage au moyen du feu était le procédé usité; car il y trouva des quantités notables de bois carbonisé.

Les mines de Saint-Sauveur-des-Pourcils sont situées dans le département du Gard, mais aux confins de ce département et de celui de la Lozère, non loin du village de Meyrueis. De Gensanne, qui en 1775 découvrit des filons dans cette localité, rencontra, non loin des travaux de la mine de Sainte-Barbe, « une très belle galerie taillée au ciseau et dont l'entrée était fermée par un mur fait à chaux et à sable. Il ne douta pas que ce travail ne fût l'ouvrage des Romains, parce qu'ils sont les seuls, dit-il, qui fassent l'entrée de leurs mines avec une telle propreté. A 10 mètres en avant, cette galerie était de nouveau bouchée par un mur semblable au premier. Après avoir fait déblayer un tas de gravats, on parvint à de vastes ouvrages, qui paraissaient s'élever vers le haut de la montagne et se continuer en avant vers son centre. Les roches qui s'étaient détachées par le laps du temps, et dont quelques-unes étaient suspendues en l'air présentaient un coup d'œil affreux (1). »

Ce filon dit de Saint-Sauveur, sur lequel a été ouverte la mine des anciens, contient de la galène souvent mélangée de blende, avec de la chaux carbonatée et du quartz. Les affleurements se décèlent au jour, çà et là, sur plus de huit kilomètres de longueur. La galène rendait au quintal métrique 50 à 60 kilogrammes de plomb et 120 à 150 grammes d'argent.

En une autre partie du département du Gard, dans l'arrondissement du Vigan, aux environs de Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Bresson et Roquedur, canton de Sumène, des exploitations anciennes ont été ouvertes sur des gîtes qui appartiennent à deux catégories distinctes. Les uns sont des filons enclavés dans les schistes siluriens qui renferment principalement de la galène. Des galeries horizontales d'allongement y ont été pratiquées suivant ces filons (2).

Les gîtes d'une seconde catégorie, qui sont subordonnés au cal-

(1) *Histoire naturelle de la province de Languedoc*, t. IV, p. 120 à 144.

(2) S'il faut en croire un document des archives de la commune de Saint-Laurent, ces travaux ne remonteraient guère qu'à Henri IV et auraient été exécutés pour retirer l'argent que contenait la galène. Les galeries, barrées vers leur entrée, servent aujourd'hui de réservoir pour l'arrosage de petits lopins de terre cultivable,

caire de transition, étaient complètement oubliés jusqu'à l'époque récente, où la Société des mines de zinc du Midi, aujourd'hui Société des zincs français, a exécuté des recherches.

Lorsqu'en 1873 cette compagnie entreprit des fouilles aux environs de Fonsbouillens, un peu au sud de Saint-Bresson, elle ne tarda pas, comme il résulte d'une obligeante communication de M. de Castelnau, ingénieur des mines, à rencontrer d'anciens travaux qui tout d'abord ne parurent pas avoir un grand développement et furent considérés comme un fait local. Une exploration plus complète de ces calcaires démontra, plus tard, que les gisements ont été autrefois l'objet de travaux très développés.

Ces gîtes, tout à fait différents de ceux qui contiennent les schistes, résultent du remplissage de cassures à peu près verticales, évasées vers la surface et ne pénétrant pas dans les schistes. De la calamine, du cuivre gris et un peu de galène s'y rencontrent.

L'attention une fois appelée sur d'anciens travaux, leurs traces à la surface du sol ont été reconnues, nombreuses et importantes. Ce sont de profondes tranchées, dont les parements sont aujourd'hui recouverts par la végétation et qui marquent sur le sol, avec netteté, la ligne des affleurements autrefois exploités. En descendant au fond de ces tranchées, dont les profondeurs sont difficilement accessibles, on y remarque de petites excavations qui ne sont autres que l'entrée de travaux d'abatage très étendus. Comme ils sont partiellement remblayés et éboulés, il est pénible et même dangereux de les parcourir.

Ces traces superficielles sont particulièrement développées sur deux points: l'un sur le versant nord de la montagne de Blatcouzel, l'autre sur le plateau qui couronne cette même montagne. Le premier de ces points correspond au croisement de plusieurs cassures, de direction différente. Il paraît évident que, par suite de cette intersection, il s'était produit au point dont il s'agit un enrichissement important qui fut largement exploité. Le second point, situé à quelques centaines de mètres au sud du premier, est aussi le point de rencontre de la même cassure avec une autre dirigée N. 40° E., qui rejette la précédente. Le rejet est aujourd'hui marqué sur le terrain avec une netteté remarquable, par des tranchées qui correspondent aux traces des anciens affleurements.

Mais la découverte la plus intéressante, au point de vue qui nous

créés à force de travail et de persévérance par la main de l'homme, sur les flancs de ces montagnes improductives.

occupe, est celle que l'on a faite en septembre 1879, dans les exploitations de cette même cassure de Blatcouzel et dans l'intérieur de la concession de Saint-Laurent-le-Minier. Parmi tous les gisements reconnus dans l'îlot de calcaire de transition de Saint-Bresson, la cassure dirigée N. 10° E. était celle qui présentait les conditions les plus avantageuses, à cause de sa grande puissance, d'une remarquable continuité sur plus de deux kilomètres de longueur et de l'épaisseur considérable en cet endroit du calcaire de transition. Aussi, après avoir ouvert, sur le bord du versant sud de la montagne et suivant les affleurements, une tranchée de 45 mètres de longueur, on entreprit l'exploitation du gîte en profondeur, au moyen d'un puits de 30 mètres qui n'a pas cessé d'être en plein minerai. Un premier étage fut préparé à cette profondeur et l'exploration fut poursuivie par le fonçage d'un second puits, toujours dans le corps de la cassure. Mais quel ne fut pas l'étonnement du mineur, lorsqu'au bout de 18 mètres de profondeur la paroi du puits qu'il creusait se démolit et qu'il put ainsi pénétrer dans des travaux très anciens, dont rien au jour ne permettait de soupçonner l'existence! Ces travaux sont certainement très développés; mais ils sont en partie éboulés; le plan et la coupe des portions encore accessibles est ci-joint (fig. 7 et 8). Ils se composent de puits et de galeries, avec de grands vides dans lesquels des éboulements considérables se sont produits et en interdisent l'accès. Les puits sont ronds; ils ont $1^m,20$ de diamètre et portent tous, dans leurs parois, des entailles régulièrement espacées, qui servaient évidemment à loger les pieds et les mains, quand on montait ou que l'on descendait (figures 9 et 10). Ces entailles sont disposées de telle façon que l'ascension y est relativement commode. Quant aux galeries, elles ont des dimensions restreintes : l'une d'elles porte encore, creusé sur le côté, un conduit rectangulaire recouvert au moyen de dalles calcaires lutées avec de la terre grasse : c'était évidemment une galerie d'écoulement. On remarque, de distance en distance, sur les parements de ces galeries, de petites excavations dans lesquelles les mineurs plaçaient très probablement la lampe qui les éclairait pendant leur travail.

Comme exemples des anciens travaux de Blatcouzel, il n'est pas peut-être sans utilité de signaler des vestiges découverts dans le deuxième semestre de 1880.

On avait pris, pour explorer les épontes du filon, une traverse qui a abouti à un ancien puits A (fig. 11), de forme assez irrégulière et qui est en dehors du gîte proprement dit. Il semble y avoir sur cet orifice l'emplacement d'une petite installation destinée

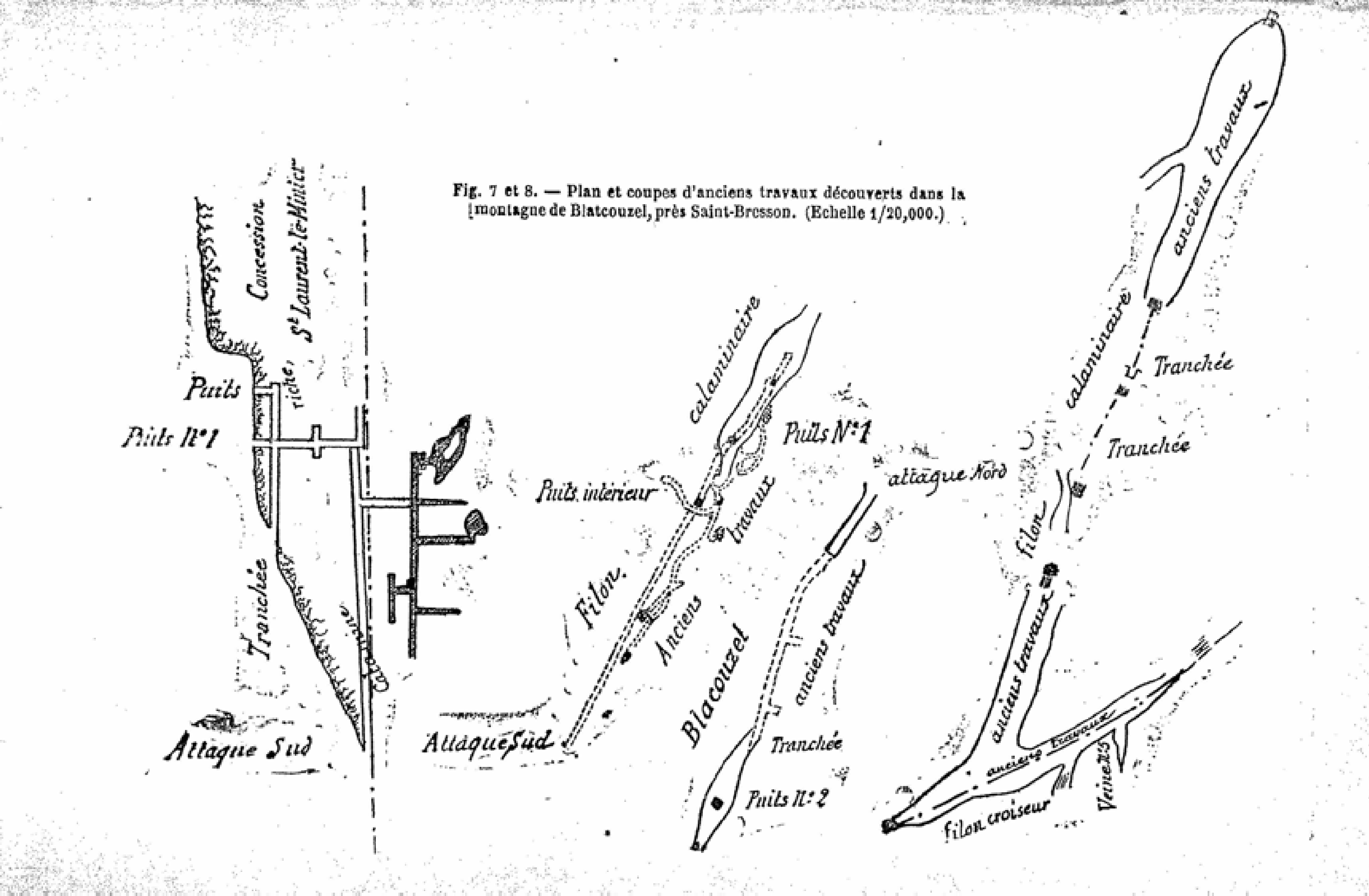


Fig. 7 et 8. — Plan et coupes d'anciens travaux découverts dans la montagne de Blatcouzel, près Saint-Bresson. (Echelle 1/20,000.)

soit à opérer le fonçage du puits, soit à effectuer le transport du minerai. Ce qui tendrait à le faire croire, c'est qu'à l'entrée du puits sont deux potelles assez grandes pour que deux pièces de bois puissent y trouver place; mais, dans cette hypothèse, les entailles subséquentes, que l'on trouve très régulièrement espacées au-dessous des précédentes, n'auraient pas de raison d'être, et il paraît bien plus rationnel d'admettre que ces entailles servaient à la descente et à la remontée des ouvriers. A $1^{m},50$ au nord du puits A, il s'en trouve un autre remblayé par de gros blocs dont quelques-uns sont de la calamine; mais un peu plus haut on ne trouve plus que de la terre fine.

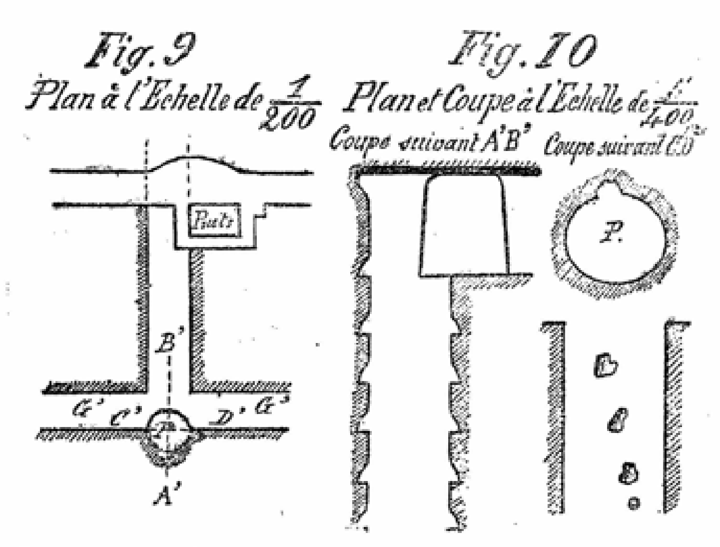


Fig. 9 et 10. — Position, plan et coupes verticales d'un puits à encoches de la mine de Blatcouzel.

Un petit puits B communiquait, ainsi que l'indique la figure 11, avec le premier et un ancien montage.

Toutes ces mines ont été, cela est incontestable, percées au pic et sans le secours de la poudre : les traces des outils sont actuellement encore si vives et si bien marquées qu'elles pourraient paraître récentes. Leur examen permet de croire que l'instrument qui les a creusées ressemblait à notre pointerolle. On n'y a malheureusement trouvé ni outils, ni monnaie, mais on vient d'y rencontrer des débris de bois à peine travaillés et très fortement brunis.

Il paraît bien probable que le minerai de plomb argentifère a été l'objet principal de l'exploitation des anciens. Toutefois, d'après M. de Castelnau, il paraît incontestable aussi que, sur quelques points, ils ont exploité le minerai de zinc, c'est-à-dire la calamine. Ce qui

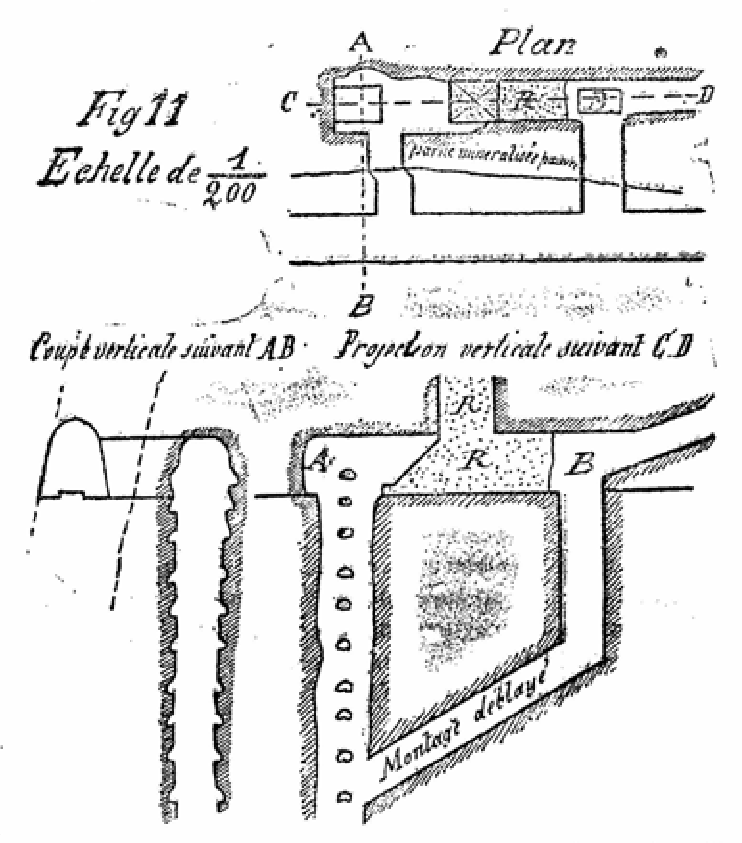


Fig. 11. — Plan et coupes d'anciens travaux découverts à la montagne de Blatcouzel, près Saint-Bresson, dans le prolongement nord de ceux que représente la figure 7.

le prouve, c'est qu'ils effectuaient le dépilage complet du gîte. De plus, partout où ils ont passé, ils n'ont laissé que les parties du filon ou trop pauvres ou trop dures. Ils abattaient soigneusement la totalité du minerai et ne manquaient pas d'enlever, dans les parties latérales du filon ou épontes, de nombreuses poches remplies soit de calamine, soit quelquefois de cuivre gris. Ils effectuaient même un premier

triage dans l'intérieur de la mine; car ces poches une fois vidées, ils les remplissaient avec les débris du triage, c'est-à-dire avec de la baryte sulfatée ou de la dolomie.

Bien que le zinc métallique ne soit connu comme métal que depuis le XIIe siècle et que les anciens mineurs aient extrait la calamine dans une partie de ces exploitations, tout porte à croire que les travaux sont bien antérieurs à cette époque. L'exploitation de la calamine dont il s'agit ne pouvait avoir d'autre but que la fabrication du laiton, à la production duquel pouvaient contribuer également des rognons de cuivre gris des mêmes gisements; car on sait qu'autrefois on fabriquait le laiton en chauffant au charbon le cuivre avec le minerai de zinc, dit calamine.

Les travaux qui viennent d'être décrits ont-ils été effectués par les Romains? On n'oserait l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont extrêmement anciens, et que la domination romaine s'est longtemps étendue sur tout ce pays; c'est enfin que ces conquérants étaient d'assez habiles exploitants de mines. Il est possible que la continuation des travaux actuels d'exploitation et l'enlèvement de ce qui reste encore de minerai dans ces mines permettent d'assigner à leur exploitation une date déterminée.

Une partie du département de la Lozère, ou Gévaudan, qui au temps des Gaulois était la patrie des *Gabales*, déjà célèbre par l'industrie des mines, renferme beaucoup de filons métallifères, dont un assez grand nombre ont été exploités à une époque très reculée (1). Bien des anciens travaux exécutés avec le feu ou par la pointerolle, ainsi que des déblais volumineux et des scories, se rencontrent dans l'arrondissement de Florac : à Vialas, à Bluech et Pradal; dans la

(1) Caillaux, ouvrage précité, p. 347.

D'après un rapport de M. l'inspecteur général des mines Descottes, lorsqu'il était ingénieur en chef à Alais, 1866, de nombreux dolmens existent dans cette région.

Malgré l'incertitude du nom de la ville dont il est question, on peut rappeler un passage de Pline : « *Deinde et argentum incoquere simili modo coepere equorum maxime ornamentis jumentorumque jugis in Alesia oppido.* » Dans l'édition de Lemaire et dans celle de 1771, on lit non pas *Alesia*, mais *Alexia*.

Voici la traduction de M. Littré : « Plus tard on s'est mis à étamer de la même façon avec de l'argent, particulièrement les ornements de chevaux et les harnais des équipages; cette application s'est faite dans la ville d'Alise. » Est-ce Alise si fameuse par la défaite de Vercingétorix, ou Alais qu'il faut dire? La question est douteuse; ce qui est certain c'est qu'Alais, qui faisait partie de la province Narbonnaise, était un oppidum; c'est là, de plus, que les Romains ont travaillé le fer et exploité l'argent, comme on vient de le voir. Alais n'a d'ailleurs été appelé *Alestum* que plus tard, dans les chartes.

commune de Saint-Privat de Valongne, à cinq kilomètres au sud de Vialas; à Bedouès et Cocurès; à Ispagnac; à Meyrueis et à Gatuzières, aux environs de Marvejols; dans le ravin des Pradels on a trouvé des médailles romaines, une pointerolle et des pompes, dont les anneaux étaient les uns en fer, les autres, dit-on, en argent.

DAUBRÉE,

Membre de l'Institut, Inspecteur général des mines

La suite prochainement.)

INSCRIPTIONS DE CHEMTOU

(SIMITTU) TUNISIE

A peu de distance de la gare de l'Oued-Méliz (1), sur la voie ferrée de Tunis à la frontière algérienne, se trouvent, sur la rive opposée de la Medjerda, l'ancien Bagrada, les ruines importantes de l'antique *Simittu*.

L'emplacement de cette ville, que cite Pline (2) et que Ptolémée appelle Σιμίσθου (3), concorde exactement avec les données de l'Itinéraire d'Antonin (4) et de la Table de Peutinger (5). Son nom ancien, d'origine libyque, numidique ou punique, s'est conservé jusqu'à nos jours parmi les Arabes, qui appellent ces ruines et le pays d'alentour *Chemtou*.

En approchant de ces ruines, le regard est d'abord frappé par la vue imposante des gigantesques débris du pont qui traversait jadis le Bagrada, à l'entrée de la ville, et qui gisent aujourd'hui au milieu du fleuve et semblent en suspendre le cours.

Dans une première excursion (6) j'aperçus sous l'eau une monumentale inscription que je ne pus copier à cause de la crue du fleuve. Mais quelques mois plus tard (7), dans un second voyage, je fus plus

(1) A 177 kilomètres de Tunis.

(2) *H. N.*, liv. V, ch. IV, édit. Littré. L'*oppidum Simittuense* était, d'après cet auteur, une des quinze villes jouissant du droit romain, situées entre le fleuve Ampsaga et la Cyrénaïque.

(3) Γεωγραφικὴ ὑφήγησις, liv. IV, ch. III, § 29, édit. Nobbe, Lipsiae, 1843.

(4) *Itinerarium provinciarum Antonini Augusti*, Africa, p. 19, 43, 3 : « Ab Hippone Regio Carthagine : 1° Onellaba, mpm L; 2° Ad Aquas, mpm XXV; 3° Simittu colonia, mpm V. » Simittu était donc la troisième station après Hippo Regius, sur la voie qui allait de cette ville à Carthage.

(5) *Table de Peutinger*, édit. Desjardins, segment III, c. 2. Le nom de Simittu se lit sur la Table de Peutinger, *Sunitu colonia*.

(6) 27 janvier 1880.

(7) 28 juin 1880.

heureux et je pus copier entièrement ce texte intéressant. Je ne le trouvai plus, cette fois, enfoncé au milieu du sable et des pierres qu'amène le fleuve dans la saison des pluies. Il avait été complètement dégagé et transporté sur la berge aux frais du président (1) d'une société industrielle qui exploite là une belle carrière de marbre.

Dégrossi de moitié dans son épaisseur et diminué de la base pour être allégé d'autant, ce bloc, de marbre blanc veiné de rose, mesure encore 0m,45 d'épaisseur, 1m,60 de hauteur et autant de largeur. Une moulure large de 0m,17 encadre l'inscription, dont il ne manque que les deux ou trois premières lettres du commencement de quelques lignes, lettres d'ailleurs faciles à suppléer. Les caractères sont grands et bien gravés. Voici ce document :

N° 1.

imp. c] A E S A R D I V I
ner] V A E · F · N E R V A
tra] I A N V S O P T I M V S
au]G · GERM · DACIC · PONT
ma]X·TRIB·POT·XVI·IMP·VI
COS·VI·P·P
pon]TEM·NOVVM A FVNDAMENTIS
op]ERA·MILITVM·SVORVM·ET
PECVNIA·SVA
p]ROVINCIAE·A[*fri*]CAE·FECIT

Cette inscription est intéressante. Elle prouve que sous le règne de Trajan, en l'an 97, *Simittu* appartenait à la province d'Afrique, et non pas à la Numidie (2). Cette ville, à cette époque, devait former sur la grande voie romaine de Carthage à Hippone la limite des deux provinces. Une route qui n'est indiquée ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Table de Peutinger, reliait à travers les montagnes la ville de *Simittu* à celle de *Thabraca* (auj. Tabarque).

Dans ma première visite aux ruines de Chemtou, après avoir visité le théâtre, la carrière de marbre et les restes de quelques édi-

(1) M. Clausen.

(2) Ptolémée, qui écrivait au IIe siècle, place cette ville dans la *nouvelle Numidie*, *loc. cit.*

fices considérables, je me mis à copier à la hâte plusieurs inscriptions. La dernière que je vis était gravée sur une colonne détériorée par les intempéries de l'air; pressé par l'heure du départ, je ne pus y déchiffrer que la première ligne ainsi conçue : IMP· CAESAR.

Quand je visitai ces ruines une seconde fois, M. Turkc, chef de traction de la compagnie du chemin de fer, m'accompagnait. Je ne manquai pas de m'enquérir de cette colonne. Grâce aux indications de M. Sauvé, directeur des travaux d'exploitation de la carrière de marbre, je la retrouvai. Elle était brisée en deux tronçons. La base dans sa position normale formait l'angle d'une construction ancienne. La partie supérieure gisait à côté. Ce dernier tronçon, mal éclairé par les rayons du soleil couchant, ne put être lu en entier. Mais quelle ne fut pas ma surprise quand, jetant les yeux sur la base, mieux exposée à la lumière, nous lûmes distinctement, M. Turkc et moi :

VIAM A SIMIT....
VSQ·THABRACAM
I

Nul doute n'était possible, nous étions en présence d'une borne milliaire et nous y lisions d'une manière indubitable le nom primitif de Chemtou. Jusqu'à présent on ne le connaissait que d'après les indications de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, ainsi que par la ressemblance des mots *Chemtou* et *Simittu*, dans lesquels on retrouve la même origine. La découverte du nom de Simittu au milieu des ruines de Chemtou venait confirmer la véritable appellation de l'antique ville.

De plus, cette borne milliaire nous révélait l'existence, entre *Simittu* et *Thabraca*, d'une voie romaine que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger n'indiquent pas. Elle marque le premier mille sur cette route. Cela me fait supposer qu'elle doit se trouver à sa place primitive ou du moins en être fort peu éloignée.

Heureux de notre découverte et comptant sur un effet de lumière plus favorable, nous remettons au lendemain l'examen du texte complet de cette colonne.

Notre espoir ne fut pas trompé. Le lendemain, nous pûmes lire, M. Turkc et moi, sans trop de difficulté, le texte presque complet :

N° 2.

IMP · CAESAR
DIVI TRAIANI
PARTHICI · FIL
DIVI · NERVAE · NEP
PIVS? . . . . . VS
HADRIANVS · AVG
PON[*tifex*] MAX
TRIB · POT · XIII (1)
COS · III
VIAM A SIMIT[*tu*
VSQ·THABRACAM

Le même jour, nous allons à trois kilomètres environ de Chemtou visiter une ruine qu'ombrage un bouquet d'oliviers qui s'aperçoit de loin. Pour y parvenir nous longeons les collines de marbre qui font suite à la carrière en exploitation. Après nous être reposés un instant près d'antiques constructions qui semblent être les restes d'un temple, nous commençons à explorer les alentours, qui sont tout jonchés de pierres.

Sur une colonne encore debout, je vois les traces d'une inscription dont quelques lettres seulement ont été épargnées par le temps :

N° 3.

VIIA . . . .
. . . . MITTV
. . . . FVDTA
I I

(1) Les monnaies de cet empereur ne mentionnent presque jamais les puissances tribunitiennes (*Num. anc.*, Barthélemy).

Évidemment c'est encore *Simitta* qui se lit à l'avant-dernière ligne de ce texte, c'est-à-dire à la place correspondant au texte précédent, et nous sommes de nouveau devant une borne milliaire qui devait marquer le second mille sur la voie romaine. Cette distance, d'ailleurs, concorde avec celle de trois kilomètres qui, en cet endroit, nous sépare du centre des ruines de Chemtou.

N° 4.

Continuant mon excursion à travers ces ruines, je copie sur un cippe l'épitaphe suivante :

D M S
POMPEIA
PRIMA · PIA
ET · BON · EXEM
PL · FEMNA · VI
xit a)NN · XXV

N° 5.

Sur un autre cippe funéraire, je lis :

D M S
C · FABVLEIVS
VICTOR · VETE
RANVS · LEG · III
AVG · ////////PIVS · VI
XIT · ANNIS · LXXVII
H S E

N° 6.

A droite de l'entrée du marabout Sidi-Hassen, je copie, sur la face d'un autel de marbre blanc, l'inscription suivante :

LARIBVS · AVG
ET · LOCO · SAN
CTO · PRIMVS
AVG · LIB
PROC · $\overline{MN}$
ARAM
CONSECRAVIT

L'endroit où je recueillis ces diverses épigraphes est, je le répète, tout jonché de ruines. Des cippes enterrés jusqu'au sommet cachent sous le sol leur épitaphe et prouvent que ce lieu a été jadis consacré aux sépultures. Des fouilles y seraient, je crois, très fructueuses. Après avoir relevé les inscriptions que nous y avions rencontrées, nous retournâmes aux ruines de Chemtou.

Avant de quitter cette ville antique, je donnerai ici la copie des inscriptions moins importantes que l'on m'y a signalées.

Dans les énormes blocs du pont romain, je copie plusieurs inscriptions, que M. Dumartin, médecin de la compagnie du chemin de fer, m'avait déjà communiquées :

N° 7.

QVOLCII . . . . . M
PATRIS · VXOR
PIA · VIX · ANN · CII
H · S · E

N° 8.

DMS
GARGILIA · TIBVR
TINA · Q · VOLCI · IA
VARI · FILI · VXOR
PIA · VIXIT · ANN · XXXIII
H · S · E

Ces deux épitaphes sont gravées sur une même pierre, longue de 1m,50 et large d'un demi-mètre. Elles sont séparées l'une de l'autre par deux bas-reliefs, qui représentent chacun un personnage debout offrant un sacrifice.

N° 9.

Près de cette pierre en est une autre qui porte :

M · AELIO · AV
RELIO · VERO
CAESARI · COS · II
IMP · CAESARIS
T · AEN · HADRIA
NI · ANTONINI
AVG · PII . . . . .
D · D · P · P

N° 10.

Sur une autre pierre, couverte de salpêtre, je lis :

DIVO
P·HELVIO·PER
TINACI·AVG·
PIO·P·P·
D·D·P·P

N° 11.

Ailleurs, sur un cippe :

ADELPHI
FEC....

N° 12.

Sur un autre cippe :

D·M·S
L·OCTAVIVS
HONORATIANVS
PIVS·VIXIT·ANNIS
NONAGINTA·DIES
QVADRAGINTATRES
H·I·S (*sic*)

N° 13.

Sur un cippe :

D·M·S
HOSTILIA
ASCLEPIAS
PIA·VIXIT
ANNIS·XXXV
M·HOSTILIVS
Q·FIL·QVIR·
REGINVS LIB
ATQVE VXORI
OPTIMAE·FE
CIT·ET·SIBI
T·T·L·S

En suivant l'aqueduc, je copie plusieurs inscriptions qu'on me signale.

N° 14.

Au-dessous d'un bas-relief, où sont représentés divers personnages, je lis :

D M S	O	T·FLAV....
ELATVS	T	VETE......
DOMETIAN	B	TRA.......
VS	Q	LEG·AVG...
	H	V.........
	L	
	S	
	T	

N° 15.

Sur une pierre tumulaire :

D M S
CVMBRVS
HONORA
TVS · PIVS
(*sic*) VIXI : ANN
X X X I I I I
M·V·D·XXIIII

A la seconde ligne, M et B sont liés.

N° 16.

L'inscription qui suit est une double épitaphe, gravée sur une grosse pierre de l'aqueduc :

D·M·S·
IVLIVS : HONO
RATVS · PVSS
VSVS........
D·M·S
.....NEST...
PIA·VIXIT·ANNI..
...X..........

Dans sa description de la Régence de Tunis, Pélissier donne de cette inscription une copie inexacte.

Sur les indications de M. Roussel, chef de section des travaux de construction de la voie ferrée, je vais voir, dans le ravin près du pont, une stèle funéraire de calcaire bleu schisteux. Cette pierre est haute de 1m,90 et large de 0m,45. Au sommet, on aperçoit la dernière lettre S d'une inscription qui devait être une épitaphe.

Au-dessous, un personnage est figuré à demi étendu sur un lit, et tenant de la main droite une coupe. Près de lui se tient un Génie. Au centre de cette stèle, une espèce de divinité est représentée dans un médaillon circulaire qui surmonte l'inscription suivante ·

N° 17.

AEMILIANVS
V · A · P · M ·

Cette série de sujets se termine, au bas de la stèle, par deux esclaves, debout, les jambes croisées, coiffés du bonnet numide et tenant une torche enflammée.

Cette pièce curieuse a été gracieusement offerte au musée de Saint-Louis, où elle se trouve en ce moment.

Sur une colline formée des déblais de la carrière de marbre jadis exploitée par les Romains, on me montre une stèle dont le bas-relief représente un taureau près d'un autel. Au-dessus de l'autel est gravée en creux une croix latine indiscutable. Pour moi, cet édicule est évidemment d'époque païenne, et la croix gravée en creux est postérieure de plusieurs siècles au bas-relief lui-même. J'y reconnaîtrais volontiers la main d'un chrétien du IVe ou Ve siècle, peut-être condamné pour sa foi *ad metalla*, et qui aurait gravé la croix sur l'autel pour montrer que, dans le christianisme, la victime du sacrifice n'est pas le taureau, mais l'Agneau divin immolé sur la croix. Le signe du salut placé ainsi avec honneur sur l'autel, n'était-ce pas pour le fidèle l'expression de la victoire du Christ crucifié sur le paganisme ?

Je terminerai cette série d'inscriptions relevées à Chemtou, en signalant un texte bilingue, libyque et punique, d'une grande importance, découvert par M. Goguel, entrepreneur de travaux spé-

ciaux sur la ligne ferrée franco-tunisienne. Ce monument a été trouvé entre Bulla-Regia et Simittu, sur les bords de la Medjerda, le long de la voie romaine qui allait de Carthage à Hippo-Regius. M. Goguel ignore le nom exact de la ruine placée sur la rive gauche de la rivière à environ 170 kilomètres de Tunis. Grâce à la générosité de M. Goguel ce texte est conservé aujourd'hui au musée du Louvre.

Il est à souhaiter qu'un jour des fouilles soient entreprises à *Simittu*. Elles rendront certainement à la lumière du jour et à l'étude des savants, de nombreux textes épigraphiques.

A. L. DELATTRE,

Missionnaire d'Alger, à Saint-Louis de Carthage.

Carthage, 7 février 1881.

L'article ci-dessus m'a été adressé par le R. P. Delattre; les directeurs de la *Revue archéologique* ont bien voulu le publier. Je demande la permission d'y ajouter quelques notes très brèves.

Nº 1. — L'inscription n'appartient pas à l'année 97, comme pourrait le laisser croire la rédaction du P. Delattre; elle a été élevée en l'année 112, pendant la durée de la XVIe puissance tribunicienne de Trajan. M. Mommsen a démontré qu'il faut placer le renouvellement de la puissance tribunicienne de Trajan au 1er janvier de chaque année (*Étude sur Pline le Jeune*, p. 100 de la traduction française de C. Morel). En dehors de la main-d'œuvre fournie par les troupes, les autres frais occasionnés par la construction du pont romain de Chemtou ont été payés sur les revenus du domaine impérial en Afrique, dont l'administration centrale était à Carthage.

Nº 2. — Ce texte est de l'année 129. Or le voyage d'Hadrien en Afrique eut lieu en 128 ou 129; ce serait donc pendant le voyage de l'empereur, ou à la suite de ce voyage, que la route en question aurait été ouverte. A la ligne 5, il faut rétablir le mot TRAIANVS.

Nº 5. — A la ligne 5, le surnom de la légion IIIe Auguste a été martelé, après la mort et la condamnation de l'empereur au nom duquel ce surnom était emprunté.

Nº 6. — Il est certain que ce *Primus* était à la tête de l'administration des antiques carrières de marbre dont le P. Delattre a signalé l'existence à Chemtou et dont l'exploitation a été reprise récemment. Les signes $\overline{M}$ $\overline{N}$ se rencontrent sur d'autres inscriptions. D'après l'interprétation que

leur a donnée le P. Bruzza il faudrait lire PROC(*urator*) M(*etallorum*) N(*ovorum*). Plus récemment, M. O. Hirschfeld (*Untersuchungen*, p. 88, note 4), a proposé une autre lecture d'après laquelle il faudrait transcrire ici : PROC(*urator*) M(*armorum*) N(*ovorum*). Voir le très curieux travail du P. Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi*, publié dans les *Annali*, 1870, p. 106 et suiv.; dans l'inscription d'Hymeneus (p. 142) se trouve mentionné un esclave impérial nommé *Primus* qui devait faire partie du service des marbres. Un *Primus*, affranchi impérial, comme celui de Chemtou, était aussi dans le service des marbres sous Domitien (Bruzza, n° 278).

N° 7. — La partie supérieure du texte est sans doute fruste ou brisée il doit manquer deux lignes.

N° 8. — Ligne 3, il faut lire Q. VOLCI · IA || *n* VARI

N° 9. — L'inscription est de l'année 145 ou 146. Une inscription semblable a été trouvée à Sbeitla (l'antique Sufetula) par M. V. Guérin (*Voyage en Tunisie*, I, n° 150). Le P. Delattre affirme que sa copie et celle de M. Dumartin portent à ligne 7 : T · AEN ·; c'est une incorrection évidente pour AEL ·

N° 14. — ELATVS est probablement une lecture fautive de FLAVIVS, gentilicium qui se retrouve dans la seconde partie du texte.

N° 15. — Il faut lire : C · VMBRiVS, nom de famille assez répandu en Afrique; cf. Guérin, *Voyage en Tunisie*, t. I, p. 405, 406, n°s 176 à 178.

N° 16. — Les lettres NEST sont sans doute un fragment du cognomen *ho*NEST*a* ou de *ho*NEST*illa*; cf. Pélissier, *Description de la Régence de Tunis*, p. 413, 414, qui donne ces deux textes d'une façon différente avec une troisième épitaphe de la même famille. A. H. de V.

LETTRE DE M. JURGIEWITCH A M. EGGER

SUR

DEUX INSCRIPTIONS DE CRIMÉE[1]

Odessa, le 14 janvier 1881.

Monsieur,

Je viens de présenter à la Société odessoise un mémoire sur plusieurs inscriptions grecques trouvées en 1880, qui sera inséré dans le XIIe volume des *Mémoires* de notre société. Comme ledit volume ne pourra être publié avant le mois de mai, je me fais un devoir de vous communiquer deux inscriptions qui méritent toute notre attention, en nous mettant à même de rectifier les opinions erronées des savants sur quelques points de l'histoire du Bosphore. L'une surtout présente un intérêt particulier, et c'est ce qui m'a obligé de traduire mon commentaire en français, pour le soumettre sans retard à votre jugement. Je commence par celle-ci :

I

L'inscription est gravée sur une dalle de marbre blanc, hauteur 32 centimètres, largeur 20, épaisseur 14. On l'a trouvée en 1880, dans les ruines d'un ancien bâtiment, au bord du golfe de Taman, dans la propriété de Chapiroff, que l'on suppose être l'emplacement de l'ancienne Phanagorie.

[Β]ασιλεύοντος [βα
σ]ιλέως [Ἀσ]πούργου

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Egger communication de cette lettre, que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. (*Réd.*)

φ]ιλορωμαίου, ἔτους
//T′ μηνὸς Δαισίου Ζ′
Κ]όδανὸς Μόθωνος [ἀ
ν]ατίθησι τὸν ἑαυτο[ῦ
εὐεργέτη]ν Διονύσιον
ων ατ
πολ

Après dix lignes effacées, on voit au bout de la dalle :

ον
θεο
τυος
Ζς

L'existence dans le Bosphore du roi Aspurge, dont les sujets sont énumérés dans une intéressante inscription commentée par l'académicien Stéphani (dans le *Compte-rendu de la Commission archéologique* pour l'année 1866, p. 127), nous était déjà connue, mais nous ne savions pas à quelle époque il a régné. C'est aujourd'hui seulement que nous pouvons la fixer, malgré le manque d'un chiffre dans la date que nous trouvons sur la pierre. Nous apprenons par l'inscription publiée par Bœckh (*C. I.*, n° 2108) et par une monnaie citée par Raoul Rochette (*Ant. du Bosphore*, p. 128 ; cf. Kœhler, *Sérapis*, I, p. 175) que le roi Aspurge était père de Cotys Ier, qui a régné sous Claude, Néron et Galba, 61-69 de notre ère (cf. Bœckh, *C. I.*, II, p. 94). Nous savons aussi que Cotys avait eu pour prédécesseur son frère Claude Mithradate, nommé par l'empereur Claude en 41, après Polémon II, roi du Pont et du Bosphore, qui avait reçu ce titre de Caligula en 38. Or, dans cet espace de temps, il n'y a pas de place pour Aspurge. Par la même raison, nous ne pouvons pas le placer sous Tibère, sous lequel régnaient Tibérius Julius Sauromatès II, Tibérius Julius Rescuporis I et Rescuporis II (V. Bœckh, *C. I.*, II, p. 96; Kœhl., *Sérap.*, p. 175 et 220). Par conséquent, nous devons le croire contemporain d'Auguste, sous lequel l'histoire du Bosphore après Polémon Ier nous présente des lacunes que les savants ont tâché vainement de combler. D'après le témoignage de Strabon, Polémon Ier mourut prisonnier des Aspurgiens, peuple qui habitait entre Phanagorie et Gorgippie, occupant l'espace de 500 stades, et contre lequel il avait tendu des embûches sous le masque de l'amitié (Strabon, XI, 2). Sa mort arriva l'an 1 ou 2 de notre ère, et sa femme Pythodoris lui succéda dans le Pont. Que ce ne fut pas elle qui occupa le trône de

Bosphore, c'est ce qu'attestent les monnaies frappées au Bosphore l'an 3 de notre ère, qui représentent une tête d'homme. La même effigie reparaît sur celles des années 8 et 9 (V. Kœhl., *Sérap.*, I, p. 222). C'est ici que l'histoire s'embrouille, et l'on ne sait pas jusqu'à présent qui a été le successeur de Polémon. Le fait raconté par Strabon a donné origine à plusieurs hypothèses qui, après la découverte de deux inscriptions du roi Aspurge, deviennent inadmissibles. Ce que dit Strabon doit être pris dans un sens différent de celui dans lequel on l'a interprété. Il paraît même que le célèbre géographe s'est trompé. En effet, comment expliquer les embûches que Polémon fut obliger de dresser contre une peuplade qui occupait un petit morceau de terrain entre les villes de son royaume? Car nous savons par le même Strabon que Phanagorie, Cépi, Hermonasse, Gorgippie, le palais des Sindes, Aborace et tous les habitants de ces lieux dans la partie asiatique du royaume appartenaient aux rois du Bosphore (*Strabon*, XI, II, 10, 11). Pourquoi cette peuplade n'est-elle pas citée dans l'inscription du roi Aspurge, parmi les autres nations, dont elle nous présente une liste détaillée (V. le *Compte-rendu de la Commission archéol.*, 1866 p. 128) ? C'est que les Aspurgiens n'étaient ni un peuple de la race sarmate, venu de l'Asie, comme l'a supposé le baron Rœhne (*Mus. du pr. Kotchubei*, t. II, p. 309), ni descendant du dernier roi Périsadès, dont la famille royale forma avec le temps à elle seule un peuple, comme pensait le prince Sibirski (V. l'hypothèse sur l'origine du roi Asandre, *Mém. de la Société*, t. X, p. 61), mais une tribu indigène que les contemporains ont ainsi nommée pour désigner un parti politique. Aspurge, comme l'atteste l'inscription que nous venons de citer, était fils d'Asandre. C'est lui qui, après la mort de son père, devait lui succéder. Il fut néanmoins privé du trône par le mariage de sa mère Dynamis, veuve des deux rois Asandre et Scribonius, avec Polémon, qui n'avait d'autre titre à la faveur d'Auguste que ce mariage même. On voit bien que le beau-père devait avoir des égards envers le fils de son épouse. Il est même très probable qu'il lui donna un fief, et que c'était Phanagorie avec ses environs, où il séjournait avec ses gens et ses partisans. On sait que cette ville s'était soulevée contre Pharnace et que c'est à elle que le père d'Aspurge devait le trône. Mais les bonnes relations ne pouvaient pas durer longtemps entre l'usurpateur et le successeur légitime. En feignant l'amitié, Polémon cherchait les moyens de se débarrasser d'un rival dangereux ; et, une fois que ses mauvaises intentions furent découvertes, il s'ensuivit une guerre avec les Aspurgiens, guerre malheureuse pour Polémon, qui fut pris et mourut en pri-

son. On voit que tel devait être le sens véritable du témoignage de Strabon, qui a confondu le nom par lequel on désignait les partisans d'Aspurge avec celui d'un peuple. Après la mort de Polémon, ce fut le fils d'Asandre qui, recouvrant ses droits à la couronne, sollicita et obtint de Rome la sanction d'Auguste, ce que prouve son titre de φιλορώμαιος. Il nous est facile de l'affirmer après la découverte des deux inscriptions portant le nom de ce roi. Tant qu'elles n'étaient pas connues, les savants étaient obligés de bâtir des hypothèses sur la succession des rois du Bosphore après Polémon Ier et d'inventer de nouvelles dynasties. D'après Visconti et Raoul-Rochette, ce fut Sauromatès Ier, l'aspurgien, qui fut le premier roi du Bosphore et le fondateur d'une dynastie aspurgienne (Visconti, *Iconogr. gr.*, II, 151). Mais comme ce roi portait les prénoms de Tibérius Julius, il est évident, selon l'observation de Kœhler, qu'il avait été contemporain de Tibère (Kœhl., *Sérap.*, I, p. 175). Le savant antagoniste de Raoul-Rochette n'a pas été plus heureux en supposant une dynastie sauromate, dont le fondateur, selon lui, avait été un autre Sauromatès, qui ne portait pas les prénoms de Tibérius Julius (Kœhl., *Sérap.*, I, p. 171 ; cf. I, 34). Il a été induit en erreur par les médailles en or anonymes portant deux têtes, celle d'un roi et celle d'Auguste, et la date au-dessous, les années de l'ère du Pont, correspondant aux années 7, 8 et 9 de notre ère. Il a confondu ces médailles avec les monnaies de cuivre de Sauromatès Ier, malgré la différence du type, les premières présentant la tête nue du roi et la date, tandis que sur les dernières on voit une tête diadémée et point de date (Kœhl., *Sérap.*, I, p. 222, 223, exemplaires 1-6 et 7-9). Il est donc évident que lesdites médailles appartiennent au roi Aspurge. L'inscription nouvellement découverte ne laisserait là-dessus aucun doute si la date qu'elle portait au commencement nous était parvenue intacte. Heureusement pour nous, la restitution approximative n'est pas difficile à l'aide de la lettre T encore bien visible sur la pierre. Cette lettre exprimant l'an 300 de l'ère du Pont, la lettre effacée a dû exprimer les dizaines ou les unités. Or aucune autre dizaine ne pouvait se trouver dans la date, excepté IT ou l'an 310 de l'ère du Pont, correspondant à 14 après J.-C., le dernier du règne d'Auguste. Restent les unités à partir de A jusqu'à Θ, c'est-à-dire de 1 à 9. Ainsi, il manque un des nombres AT ou 301 de l'ère du Pont, 5 après J.-C., jusqu'à IT ou 310 de l'ère du Pont, 14 après J.-C.

Mais, comme sur une monnaie de Sauromatès nous trouvons la tête d'Auguste (Kœhl., *Sérap.*, I, p. 233), ce qui prouve qu'il a régné sous cet empereur, nous voyons qu'Aspurge est mort avant l'an 14

de notre ère; par conséquent, la lettre effacée ne pouvait exprimer que les unités de 1 à 9 qui, avec le nombre T, correspondaient à l'an 5-13 après J.-C. En même temps, nous pouvons fixer les années du règne d'Aspurge de l'an 2 à 13 de notre ère. Il me reste encore à prouver que les dynasties aspurgienne et sauromate n'ont jamais existé. L'opinion émise par Visconti et Raoul-Rochette ne peut être fondée ni sur le témoignage de Strabon, ni sur la monnaie sur laquelle le roi Cotys est appelé fils d'Aspurge (Kœhl,, *Sérap.*, I, p. 195), car on sait maintenant qu'Aspurge était fils d'Asandre. On devrait donc réserver à ce dernier l'honneur d'être le fondateur d'une dynastie nouvelle. Cette circonstance n'a pas échappé au prince Sibirski, qui, en admettant que les Aspurgiens dont parle Strabon étaient la famille royale du dernier Périsadès, a hasardé une hypothèse inadmissible sur l'origine d'Asandre, qu'il suppose être le fils d'Aspurge fils de Périsadès (Sibirski, ouvrage cité, *Mémoires de la Société*, t. X, p. 61). Je dois observer ici que Périsadès n'avait point d'enfants. (Voir le *Pséphisme de Diophante* (1), *Mém. de la Société*, t. XII, p. 39, note 32.) Il est cependant improbable que les descendants d'Asandre aient préféré la dynastie de ce roi parvenu à celle d'Achéménides par Dynamis, fille de Pharnace. Qu'ils s'en vantaient, cela est attesté par une inscription du roi du Bosphore Tibérius Julius Sauromatès (Bœckh, *C. I.*, t. II, n° 2124) où il est appelé roi par le droit de succession de ses ancêtres (ἀπὸ προγόνων βασιλεύων), c'est-à-dire des Achéménides. C'est ainsi que l'on doit comprendre ἀπὸ προγόνων βασιλεύων et non pas comme l'a voulu Kœhler, qui, après avoir confondu le nom personnel Sauromatès avec celui du peuple sauromate, supposa que le rédacteur de l'inscription avait dans l'esprit les ancêtres de Sauromatès qui avaient régné en Sarmatie (*Sérap.*, p. 180); car il n'existe aucun témoignage qui puisse nous persuader que Sauromatès ne fût pas de la famille du roi du Bosphore. Une autre preuve de ce que j'avance résulte des *Annales* de Tacite (*Ann.* XII, 18), où nous lisons que le roi du Bosphore nommé par l'empereur Claude Mithradate, frère et prédécesseur de Cotys, fils d'Aspurge, en se livrant prisonnier entre les mains d'Ennon, fils des Aorses, se disait descendant du grand Achéménès. Les liens de la parenté avec les Achéménides avaient sans contredit une grande importance auprès des empereurs romains quand il s'agissait de sanctionner un roi du Bosphore,

(1) Réimprimé par nous dans le *Journal des Savants* de novembre 1880 et par M. Foucart dans le 1er fascicule du *Bulletin de correspondance hellénique*, d'Athènes, en 81. — E. E.

mais ils étaient en même temps la source des troubles qui, comme nous devons le supposer, s'élevèrent après la mort d'Aspurge et privèrent du trône les fils de ce prince, Mithradate et Cotys. C'est pourquoi ils n'arrivèrent au pouvoir royal que sous le règne de Claude. La fille de Pharnace, Dynamis, ayant eu trois maris, les descendants de chacun d'eux avaient des droits à la couronne, et nous voyons en effet que, sous Caligula, avant la nomination de Mithradate, avait régné Polémon II, fils du troisième mari de Dynamis, Polémon I[er]. Nous ne savons pas si elle avait eu plus d'enfants avec son premier mari Asandre, excepté Aspurge, et avec le troisième Polémon, excepté Polémon II; et eut-elle des enfants avec son second mari Scribonius? Mais nous devons supposer que les successeurs d'Aspurge, Sauromatès I et II et Rhescuporis I et II, dont nous ignorons l'origine, ont appartenu à la famille royale du Bosphore, plutôt que chercher les ancêtres de Sauromatès en Sarmatie et ceux de Rhescuporis en Thrace.

A la fin de notre inscription, les lettres ΤΥΟΣ appartiennent probablement au nom ΚΟΤΥΟΣ. Le mois Δαίσιος, d'après Ideler, était le huitième de l'année et commençait le 24 avril. Le nom Πόθων nous rappelle les noms méotiques Πόθος, Ποθεῖνος, Ποθίσκος (*C. I.*, II, n[os] 2130, 2131). — La lettre effacée du nom οδανος était probablement un Κ. On connaît les villes Κοδάνη en Gédrosie et dans la petite Arménie, citées par Ptolémée, et le peuple *Codani* chez Pline.

II

Une dalle de marbre blanc : longueur 25, largeur 16, épaisseur 9 centimètres, trouvée à Kertch.

Βα[σιλεύοντος βασιλέως βασιλέων]
μεγάλου Ἀσάνδρου [φιλ]ορωμαίου, σωτῆ-
ρος καὶ βασιλίσσης Δυνάμεως, Παν-
ταλέων ναύαρχος Ποσειδῶνι Σωσινέῳ
καὶ Ἀφροδίτῃ Ναυαρχίδι.

Agréez, Monsieur, etc.

Ladislas Jurgiewitch,
Secrétaire de la Société.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

M. Léopold Délisle met sous les yeux de l'Académie deux beaux livres qui ont appartenu au roi Charles V. L'un se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique : il contient une paraphrase des *Météorologiques* d'Aristote, en français. Cette traduction remonte au milieu du XIIIe siècle. Elle a été faite par un certain Mathieu le Villain, de Neufchâtel, en Normandie, et dédiée à Alphonse de Brienne, comte d'Eu, mort en 1270. Charles V en fit faire une copie. — L'autre est un demi-bréviaire, à l'usage des franciscains, d'une extrême élégance. Ce chef-d'œuvre de calligraphie remonte au milieu du XIVe siècle. Il est la propriété de M. Louis Blancard, de Marseille.

M. Lagneau lit un mémoire sur l'ethnographie de la péninsule ibérique.

M. Léopold Hugo fait don à l'Académie d'un petit bas-relief antique *grec* semblant rentrer dans la série des monuments funéraires si bien étudiés par M. Félix Ravaisson. — Ce bas-relief sera déposé au musée du Louvre.

M. Ernest Desjardins écrit de Cannes au président de l'Académie pour annoncer la découverte de substructions antiques importantes faite à Saint-Cassien, golfe de la Napoule. On sait que Saint-Cassien est un petit mamelon, lieu d'un pèlerinage très fréquenté, situé à quelques kilomètres à l'ouest de Cannes.

M. Léon Renier communique diverses inscriptions découvertes en Tunisie par MM. Cagnat et Gasselin, chargés de mission. — Ces premiers résultats sont de bon augure pour la réussite de la mission. Plusieurs de ces inscriptions ont un réel intérêt historique.

M. François Lenormant lit un mémoire ayant pour titre : *De la multiplicité des hôtels de monnaies dans l'Empire romain à la fin du* IIIe *siècle de notre ère*.

Dans la séance du 18 mars, M. Oppert a été élu membre titulaire en remplacement de M. Mariette. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— On lit dans le *Moniteur égyptien* du 15 mars 1881 les renseignements suivants :

« Dans la dernière séance de l'Institut égyptien, M. Brugsch a rendu compte des dernières fouilles exécutées par l'ordre et sous la direction du regretté Mariette. Il s'agissait des pyramides de Sakkarah qui étaient restées inexplorées jusqu'à ce jour : l'une d'elles était vide et muette, les deux autres ont rendu à la science les inscriptions et les sarcophages de deux rois de la VI[e] dynastie, Papi et son fils Mirenzi. Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer que les premières fouilles entreprises sous les ordres de M. Maspero ont été non moins heureuses.

« Une pyramide appartenant à un groupe différent a été ouverte le 28 février dernier, et quelques estampages faits à la hâte par les reis des fouilles permirent dès lors de reconnaître qu'on avait mis la main sur le tombeau du roi Ounas. Le 8 mars, M. Maspero, accompagné de M. Vassali Bey, conservateur, de M. Émile Brugsch, conservateur-adjoint, et de M. Arthur Rhoné, attaché à la nouvelle École d'archéologie française se rendit sur les lieux et pénétra dans l'intérieur de la pyramide. Les voleurs d'époque gréco-romaine et les fouilleurs arabes du moyen âge y étaient déjà entrés avant lui, et c'est le chemin qu'ils s'étaient frayé qu'il lui fallut suivre. Un boyau de deux pieds de haut sur autant de large aboutit derrière la première herse, dans une première chambre à moitié ensablée, au fond de laquelle s'ouvre le couloir qui mène aux chambres funéraires. Ce couloir, dont la longueur totale est d'une vingtaine de mètres environ, est barré trois fois par d'énormes herses en pierre que les fouilleurs n'ont eu garde de forcer : ils les ont contournées, et le couloir irrégulier qu'ils ont creusé à cet effet est si étroit qu'un homme un peu fort ne pourrait pas s'y engager.

« Aucune pyramide peut-être n'est plus difficile d'accès, mais aucune ne récompense mieux l'explorateur de ses peines. La dernière herse franchie, le couloir recommence, d'abord en granit poli, puis en calcaire compact de Tourah. Les deux parois latérales en calcaire sont couvertes de beaux hiéroglyphes peints en vert; et le plafond semé d'étoiles de même cou-

leur. Ce couloir débouche enfin dans une chambre à moitié remplie de débris, sur les murs de laquelle l'inscription continue. A gauche, un couloir conduit dans une chambre basse à trois niches, qui devait servir de serdâb à garder les statues; à droite, un autre couloir aboutit à la chambre du sarcophage. Le serdâb est nu, mais la chambre du sarcophage est couverte d'hiéroglyphes comme la précédente, à l'exception de la paroi opposée à l'entrée. Cette paroi, de l'albâtre le plus fin, est revêtue d'une couche d'ornements peints du plus bel effet. Le sarcophage est en basalte noir, sans inscription; le couvercle en a été jeté bas dans un coin de la chambre, et le corps arraché pour le dépouiller. Un bras presque complet, les morceaux du crâne, une côte du roi Ounas sont déjà venus rejoindre au Musée la momie du roi Mirenzi : peut-être retrouvera-t-on dans les débris qui jonchent la chambre de quoi reconstituer tout ou partie du squelette. Le dallage de la chambre a été brisé; mais les fouilleurs ont été arrêtés par la roche vive après avoir creusé un trou d'un pied et demi de profondeur environ.

«Le texte qui couvre les parois de la chambre est identique, sinon entièrement, du moins pour la plus grande partie, au texte qui couvre la tombe du roi Papi; il a même sur celui-ci l'avantage d'être complet. M. Maspero, à qui M. Mariette avait confié en septembre dernier les estampages du tombeau de Papi, a reconnu immédiatement certaines formules et certaines phrases qui l'avaient déjà frappé une première fois. La présence de ces deux textes dans la chambre même du mort a confirmé d'une manière précieuse les théories qu'il avait exposées pendant quatre ans au collège de France sur la disposition des tombeaux égyptiens. Quant aux textes, ils renferment une composition analogue à celle qui couvre certains tombeaux thébains peu connus, et, sans présenter des difficultés bien considérables, ils demandent une étude attentive à qui veut les comprendre.

«M. Maspero, encouragé par ce premier succès, a donné ordre d'ouvrir une seconde pyramide : il veut vérifier sur les lieux mêmes une idée qui n'est pas celle des égyptologues en général, mais qu'il a défendue depuis de longues années. On admet entre la sixième et la dixième dynastie un grand vide monumental, qu'on ne sait comment remplir. M. Maspero a toujours pensé que ce vide n'existait pas. Il avait observé que les pyramides sont classées, pour ainsi dire, du nord au sud, celles de la IVe dynastie à Giseh, celles de la cinquième à Abouxâ, celles de la douzième au Fayoum : les fouilles de Mariette et les siennes placent les rois de la cinquième et de la sixième dynastie à Sakkarah. M. Maspero pensait et pense de plus en plus que les pyramides situées entre Sakkarah et le Fayoum appartiennent aux souverains des septième, huitième, neuvième ou dixième dynastie. L'avenir montrera s'il a raison. Quoi qu'il arrive, la science ne pourra que profiter aux fouilles nouvelles qu'il entreprend. »

L'Académie des inscriptions, à laquelle ces nouvelles ont été commu-

niquées par M. G. Perrot dans sa séance du 1er avril, a été très frappée de l'importance de ces découvertes et a vivement applaudi aux débuts de M. Maspero dans ses fonctions de directeur des fouilles.

— On lit dans le *Journal des Débats* du 19 mars :

« Près de Bagdad une ville babylonienne vient d'être découverte par le savant archéologue Hormuzd Rassam, qui dirige en ce moment des fouilles à Ninive et à Babylone pour le compte du British Museum. Cette ville est située dans le vieux canal Nahr Malka ou Flumen Regium. D'après l'*Athenæum* M. Rassam y aurait recueilli déjà de nombreuses inscriptions cunéiformes et hiératiques. »

— On lit dans le même journal du 15 avril :

« Des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancienne ville de Véléia près de Plaisance, en Italie, viennent d'amener la découverte d'une colonne en marbre avec l'inscription suivante : *Sub imperatore Cæsare Marco Aurelio Probo Pio Gotthico, pontifice maximo, Veleiæ patriæ monte destructæ monumentum posuerunt Calpurnius Piso Anicius.*

« D'après cette inscription Véléia aurait été détruite par un éboulement de montagne sous le règne de l'empereur Probus (276-282). C'est à Véléia que l'on a trouvé, à la suite de fouilles exécutées de 1760 à 1764, la *Table Trajane*, immense table en bronze sur laquelle sont inscrits les noms des propriétés engagées contre les fonds alimentaires et qui est, comme on sait, un précieux monument épigraphique. »

— Le *Séminaire archéologique épigraphique* que dirigent, à l'Université de Vienne, le successeur de Conze, O. Benndorf, et l'un des meilleurs élèves de Mommsen, O. Hirschfeld, a fondé une publication analogue à celle de notre *Ecole des hautes études* ; il compte faire paraître, à intervalles irréguliers, les meilleurs des travaux qui se feront à Vienne, sous l'inspiration et avec le concours de ces deux savants maîtres. Nous avons sous les yeux deux livraisons de ce recueil. La première a pour titre : *Die Geburt der Athena* (la naissance d'Athéné), par Robert Schneider ; et la seconde ; *Die Reisen des Kaisers Hadrian* (les voyages de l'empereur Hadrien) par Julius Dürr. Un de nos collaborateurs rendra prochainement compte de cette dernière dissertation, qui paraît être ce que nous avons de plus complet sur une question intéressante. Quant à la première, les archéologues la liront avec plaisir et profit. Le jeune auteur, reprenant un débat ouvert depuis longtemps, se demande comment la naissance d'Athéné avait été représentée dans le fronton oriental du Parthénon ; on sait que les dessins de Carrey ne nous apportent, à ce sujet, aucun secours.

Il y a longtemps que l'on a montré combien était invraisemblable l'idée de Bronstædt, qui se représentait Athéné, dans le fronton comme sur les vases, planant au-dessus de la tête de Jupiter, dont elle vient de sortir ; on a prouvé que le moment de l'action figuré par le sculpteur devait être celui qui suivait la naissance. C'est ce qu'admet M. Schneider ; mais ce qu'il y a de neuf dans sa discussion et son mémoire, c'est l'usage qu'il fait, pour retrouver l'attitude des personnages principaux et la manière dont ils

se groupent, d'un monument, jusqu'ici peu remarqué, du musée de Madrid, un bas-relief d'un beau style, qui représente le même sujet. Zeus assis, et vu de trois quarts y est placé entre Héphaistos, qui se détourne et s'en va après avoir délivré son père, et Athéné, debout, vers laquelle vole déjà la Victoire, la couronne en main. Nous renvoyons à cette dissertation ceux qui voudraient étudier la question et peser les motifs qui décident M. S. à placer au milieu du fronton non pas Athéné debout, comme on l'a fait quelquefois, mais Zeus assis. G. P.

—— *Archæologische Zeitung*, 1880, 4e cahier :

A. E. J. Holwerda, *Études olympiques*. 1. Dans quel ordre se succédaient les différents exercices ; 2. Du sens des mots ἔφεδρος et ἐφεδρεία. — F. Hultsch, *Détermination du pied attique d'après le Parthénon et le Théséion*. — G. Kœrte, *la Dokimasie de la cavalerie athénienne* (peinture d'une coupe qui provient de la nécropole d'Orvieto et qui est aujourd'hui au musée de Berlin) ; pl. XV. — A. Milchhœfer, *Consécration d'un trépied en souvenir d'une victoire remportée dans un concours auquel présidait Dionysos* (fragment d'un cratère à figures rouges, trouvé dans le voisinage du Pirée). — Friedlœnder, *Groupe d'Artémis* (statuette de marbre de Larnaca); pl. XVII). — O. Puchstein, *Sur la coupe d'Arcésilas* (cherche à y montrer l'influence de modèles égyptiens que les Grecs devaient avoir sous les yeux à Cyrène, où la coupe a dû être fabriquée vers le temps d'Amasis). — L. Gurlitt, *Bas-relief votif en l'honneur de la Mère des dieux* (ce morceau, trouvé à Tanagre, est d'un beau style et appartiendrait au ve siècle de notre ère); pl. XVIII). — W. Klein, *Laocoon, peinture de vase* (a déjà été publié, mais mal expliqué). — Mélanges : Milchhœfer, *Sur les restes des figures des frontons du temple d'Athéné Aléa*, à Tégée. — Furtwængler, *Un vase faux* (au musée de Dresde). — R. Weil, *Sur le n° 193 des inscriptions d'Olympie*. — Petersen, *Addition à son étude sur l'Apollon de Kanachos* (p. 22 du même volume). — Nouvelles des sociétés savantes et des fêtes de Winckelmann.

— Παρνασσός, tome V, n° 1, janvier 1881 :

Stamatios Krinos, *Essai de détermination scientifique des espèces végétales mentionnées par les Grecs anciens*. — J. Dragatsis, *l'Athéné trouvée près du Varvakion* (avec une planche). — K. Pappamichalopoulos, *la Décadence et la fin de l'Aréopage* (l'apôtre Paul et Denys l'Aréopagite). — *Mélanges archéologiques*. Kaftanzohlou, le lion de Chéronée (avec un plan et une coupe). — Séance annuelle de la Société archéologique, résumé de ses fouilles et de ses acquisitions. Nouvelles diverses.

—— Dans le numéro de février du Παρνασσός, nous remarquons les articles suivants :

Sp. Pappageorgios, *la Liturgie des églises chrétiennes de l'Orient* (M. Pappageorgios ne s'occupe pas seulement de l'Église orthodoxe; son article est intéressant pour tous ceux qui s'occupent des antiquités chrétiennes; mais ce n'est guère qu'une esquisse qui mériterait d'être complétée). — Dragatsis, *Plaques de terre cuite retrouvées à Corinthe, avec figures et inscriptions archaïques* ; deux planches (ces monuments, dont un reproduit,

à quelques légères différences près, une plaque de même provenance publiée par M. Rayet dans la *Gazette archéologique*, ont un intérêt réel, surtout pour la paléographie de l'alphabet corinthien). — K. A. Palæologue, *Documents russes sur la Grèce, traduits en grec pour la première fois* (lettres d'Alexis Orloff, lettres et proclamations de Catherine II). — *Nouvelles archéologiques*. La Société archéologique projette des fouilles à Tanagra et à Eleusis. — Les fouilles d'Olympie sont terminées ; le gouvernement allemand réclame l'exécution de la clause du traité qui stipulait l'attribution à l'Allemagne d'un exemplaire des monuments trouvés en double. Une commission a été nommée pour procéder à l'exécution de cette clause. L'Allemagne exprime aussi le désir que les objets trouvés à Olympie soient apportés à Athènes ; on ne peut que l'approuver. — On annonce la découverte à Orope d'une tombe primitive analogue à celle qui a été fouillée à Menidhi par l'Institut archéologique allemand. — Le Musée britannique a fait commencer des fouilles à Sardes par le consul anglais à Smyrne.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, mars 1884 :

Mondry-Beaudoin, *Convention entre la ville de Drymæa et la confédération des Œtéens*. — C. Papparigopoulos, *le Nom de la Morée*.— Jules Martha, *Inscriptions de Messéne*. — Haussoullier, *Inscriptions de Delphes*. I. *Décret réglant l'emploi des sommes offertes par Attale II à la ville de Delphes*. — Max. Collignon, *Signature du céramiste Teisias*. — Am. Hauvette-Besnault et Dubois, *Inscriptions de Carie*. — *Deux bas-reliefs athéniens du* IV*e siècle*. — St. Pantelidis (correspondance), *Sur la topographie de l'île de Cos*. — Bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

Le Sipylos et ses monuments, ancienne Smyrne (Navlochon), monographie historique et topographique contenant une carte, quatre planches lithographiées et deux photographies, par G. Weber. 1 vol. in-8, Paris, Ducher, et à Smyrne, chez l'auteur.

Fixé depuis longtemps à Smyrne, M. Weber en a exploré les environs avec une curiosité, on peut presque dire avec une passion qui se fait sentir à toutes les pages de ce livre ; nous ne pouvons que lui être reconnaissant d'avoir voulu faire profiter du fruit de son expérience et de ses recherches les savants de l'Occident.

La première partie et la plus importante du livre se compose d'une description du Sipylos et de ses monuments. Après un aperçu général, qui nous indique la situation et nous donne la physionomie de la montagne, l'auteur entre dans le détail ; il étudie, les uns après les autres, tous les vestiges de monuments antiques qui ont été retrouvés jusqu'ici sur les flancs du Sipylos, et une carte, dressée avec grand soin, permet de suivre sa marche, au moins pour la plupart de ces monuments. Afin de ne pas trop rapetisser l'échelle, M. W. s'est résigné à ne nous donner la représentation que de la partie sud-ouest de la montagne, et plusieurs des sites qu'il décrit, comme les deux célèbres monuments de Nymphi et la fameuse statue de Niobé, sont en dehors des limites de son esquisse topographique ; mais, avec ses indications, on en trouvera l'emplacement approximatif, même sur une carte plus réduite, telle que la grande carte d'Asie Mineure de Kiepert.

Les ruines de l'*ancienne Smyrne* sont décrites en premier lieu ; elles sont au nord-ouest de Smyrne, sur le versant méridional du Sipylos. La planche I, à la fin du volume, donne le plan et différents détails de l'acropole, dont les murs sont encore, par endroits, bien conservés dans leur partie inférieure. On passe ensuite au monument connu sous le nom de *tombeau de Tantale*, qui a été fouillé et décrit par Texier ; M. W. rectifie quelques assertions de son prédécesseur, qui avait, comme on l'a dit de Charles Nodier, le génie de l'inexactitude. Après ce monument, auquel son élévation ($27^{m},60$) donnait une importance tout exceptionnelle, on visite la nécropole, où l'on distingue encore les traces d'environ quarante-cinq tumulus. Ce qui en fait l'intérêt, c'est le motif qui servait de couronnement aux tombes. Comme on peut en juger par plusieurs fragments à peine

endommagés, c'était toujours un phallus qui surmontait le cône de pierre ; celui-ci s'élevait sur un soubassement circulaire, sans ciment, et fondé toujours sur le rocher. Une planche (n° 2) présente plusieurs échantillons de ces phallus de trachyte rouge dont la hauteur va parfois jusqu'à 1 mètre 40.

Plus près de la mer, à vingt minutes à l'ouest de Bournabat, M. W. a observé le premier une seconde enceinte fortifiée, flanquée de tours rondes ; il en donne le plan dans la planche I. D'après lui, la plus éloignée de la mer des deux acropoles serait celle de la ville primitive, de celle des Lélèges ; la seconde, celle de la cité fondée par les colons grecs.

Le second chapitre de cette première partie est consacré au monument, situé sur les hauteurs du Sipyle occidental, auquel M. W. donne le nom de *hiéron de Cybèle* (pl. III). C'est un passage de Pausanias (V, 13) qui l'a conduit à adopter cette dénomination, et cette conjecture nous paraît conforme à toutes les vraisemblances.

Le chapitre consacré aux *lacs du Sipylos* ne nous arrêtera pas ; mais il importe de faire connaître les conclusions auxquelles arrive M. W. à propos de la grande figure, presque en ronde bosse, dont il donne une photographie, figure qui se trouve taillée en plein roc, à deux lieues à l'est de Magnésie, sur le versant nord du Sipylos. Pour lui, cette statue assise, placée au fond d'une niche, dans un cadre d'environ 10 mètres de haut, est la statue de Cybèle dont parle Pausanias (III, 22), comme se trouvant « chez les Magnésiens, sur la roche Codine », et comme étant « la plus ancienne de toutes les statues de la déesse ». Cette statue serait distincte de la Niobé que l'on prétendait reconnaître aussi, sur le Sipyle, dans un rocher qui semblait avoir forme humaine, apparence et tradition à laquelle font allusion Homère, Ovide et Pausanias ainsi que Sophocle (M. Weber a oublié de mentionner Sophocle). Ici encore, les conclusions de M. Weber nous paraissent mériter d'être adoptées. Il est certain que les expressions dont se sert Pausanias à propos de la prétendue Niobé ne conviennent pas à la *Tach-Souret*, ou *image de pierre*, nom sous lequel est connue des paysans turcs la figure voisine de Magnésie. On n'a pas encore retrouvé, sur les flancs du Sipylos, le rocher auquel ses profils avaient valu l'honneur d'être pris pour la Niobé pétrifiée, et il est possible que l'action des siècles ait fait disparaître ce *lusus naturæ*.

Sur les bas-reliefs de Nymphi, qui ont été très étudiés dans ces derniers temps, M. W. ne nous apporte aucune observation nouvelle ; il se rallie aux idées que nous avons exposées à ce sujet (*Mémoires d'archéologie*, II) et refuse aussi de rien voir ici d'égyptien ; comme nous il rapproche ces bas-reliefs de ceux de Boghaz-Keui et de Ghiaour-Kalé. Sur la question de ce que M. Sayce appelle l'*origine hittite*, il ne se prononce pas.

La seconde partie, purement historique, ne se prête pas à l'analyse. M. Weber y cite beaucoup les écrivains modernes, français, allemands ou anglais, qui se sont occupés de l'histoire de cette région ; son exposition offre un résumé assez intéressant de leurs travaux. Dans les notes, on trouvera quel-

ques détails supplémentaires, qui ont leur prix, sur les vestiges antiques que contient la région du Sipylos.

On ne saurait trop recommander cette monographie, rédigée avec soin et accompagnée de planches exactes, à ceux qui veulent étudier les environs de Smyrne; nous souhaitons que M. Weber étendue ses recherches au Pagus et à la côte méridionale du golfe de Smyrne. G. Perrot.

Une version latine du Pentateuque antérieure à la Vulgate, par M. Ulysse Robert. 1 vol. petit in-folio, CXLI-330 pp.; Paris, Firmin-Didot, 1881.

M. Ulysse Robert a récemment publié, dans un superbe volume édité par la maison Firmin-Didot, une version latine du Pentateuque antérieure à celle de saint Jérôme dite la Vulgate, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon sur lequel M. Léopold Delisle, il y a un peu plus de deux ans, avait appelé l'attention des savants.

L'histoire de ce manuscrit, mal connu jusqu'alors pour avoir été mal décrit et indûment attribué au IXe siècle, vaut la peine d'être rappelée brièvement.

Le savant administrateur de la Bibliothèque nationale, ayant, dans un voyage à Lyon, feuilleté le manuscrit classé au N° 54 de la grande bibliothèque de cette ville, s'aperçut au premier coup d'œil que plusieurs cahiers de ce manuscrit, noté par Délandine comme appartenant à l'époque carlovingienne et copié vers 850, étaient écrits en onciales et remontaient au VIe siècle. Ces fragments contenaient une version latine du Pentateuque et comprenaient à peu près trois des cinq livres dont il se compose, à savoir une partie de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome. Le Lévitique et les Nombres manquaient. Or l'écriture du manuscrit de Lyon, la forme des lettres, la disposition des pages écrites sur trois colonnes étroites de vingt-sept lignes chacune et quelques autres détails paléographiques rappelèrent immédiatement à M. Delisle le fac-similé d'un manuscrit publié dix ans auparavant, manuscrit qui provenait de la bibliothèque du comte d'Ashburnham.

Il se trouvait que les deux livres publiés à Londres en 1868, d'un fragment d'une antique version latine du Pentateuque, étaient justement les deux qui manquaient au manuscrit de Lyon. L'idée vint à M. Léopold Delisle que les deux ouvrages, le manuscrit d'Ashburnham et celui de Lyon, n'en formaient primitivement qu'un seul et, vu l'antique possession de la Bibliothèque de Lyon, que le fragment du riche amateur anglais avait fait partie du manuscrit lyonnais.

L'idée germa. Une collation attentive des deux manuscrits changea bientôt ce soupçon ou cette supposition en certitude. Ce n'était pas que les fragments du manuscrit de Lyon fussent complets, mais leurs lacunes étaient insignifiantes auprès du vide fait par ces deux livres entiers, et si par la pensée on intercalait l'ouvrage publié en 1868 entre les feuillets 49 et 50 du manuscrit lyonnais on comblait ce vide si exactement qu'au point de jonction il n'y avait pas un mot en plus ni un mot en moins.

« On pourrait à la rigueur supposer, disait M. Delisle dans une commu-

nication faite le 23 octobre 1878 à l'Académie des inscriptions, qu'au VI[e] siècle un même copiste a pu transcrire deux exemplaires du Pentateuque absolument semblables aussi bien pour la composition des cahiers que pour la disposition de l'écriture et la répartition des matières sur les pages de chaque exemplaire, mais ce qu'on ne saurait admettre c'est que le hasard ait été assez intelligent pour ne laisser subsister de l'un des exemplaires que les feuillets qu'il avait laissé détruire dans l'autre. »

L'unité primitive des deux fragments qui s'ajustaient si exactement était donc démontrée. Restait la question de savoir quand et de quelle manière la séparation des cahiers s'était faite. M. Léopold Delisle a parfaitement élucidé ce problème. Les fragments publiés à Londres en 1868 avaient été acquis en 1847 et provenaient de la vente Libri. Or le clair témoignage d'un visiteur allemand établissait qu'en 1834 ils étaient à leur place dans la Bibliothèque de Lyon et faisaient corps avec les trois livres restants du Pentateuque. La séparation, très ingénieusement faite et de façon que les fragments enlevés formassent un ensemble de facile et fructueuse défaite, était le résultat d'un vol.

La démonstration parut si péremptoire à l'héritier du nom et de la bibliothèque de Lord Ashburnham que spontanément, et bien que l'acquisition du manuscrit eût été faite trente-trois ans auparavant *bona fide* de la part de l'acquéreur et que la loi anglaise n'en permît pas la revendication légale, le comte actuel d'Ashburnham, par un scrupule de délicatesse qui lui fait grand honneur, à titre de don gracieux et non de restitution, s'en est dessaisi au profit de la France.

Au moment où les soixante-dix-neuf feuillets dérobés et vendus par Libri rentraient en France M. Ulysse Robert avait commencé déjà son édition critique du manuscrit de Lyon, répondant en cela à l'appel adressé par M. Léopold Delisle aux paléographes et aux critiques. Le vœu qu'il émettait alors que nous ne fussions pas devancés par les étrangers dans la mise en œuvre de ce trésor littéraire a été rempli.

Le volume donné par M. Ulysse Robert comprend une ample introduction où toutes les questions que soulève cette antique copie d'une version latine du Pentateuque sont consciencieusement étudiées, le texte figuré des fragments des trois livres du manuscrit de Lyon (on peut regretter que ce texte figuré ne contienne pas les deux livres détachés de lord Ashburnham), enfin le texte courant, complet cette fois, mis en face du texte grec correspondant de la version des Septante.

Dans le texte imprimé que nous avons sous les yeux, les onciales du manuscrit ont été figurées en petites capitales romaines, mais la disposition des pages, le nombre des lignes et des mots par ligne, et leur non-séparation, sont la fidèle reproduction du manuscrit de Lyon, et cinq pages photographiées nous donnent un fac-similé scrupuleusement exact du texte mauuscrit.

L'étude approfondie que M. Ulysse Robert a faite de ce monument vénérable au point de vue paléographique, orthographique et grammati-

cal nous paraît absolument complète et excellente. Si le critique pèche ici par quelque côté, c'est par l'abondance et la minutie des détails. De même sur les rapports du texte de Lyon avec les versions grecques ou les fragments publiés d'autres versions antérieures à la Vulgate, comme celle-ci, M. Ulysse Robert ne laisse rien à désirer. Il démontre bien que son texte a précédé l'œuvre de saint Jérôme et qu'il a été copié sur un manuscrit différent de ceux que nous connaissons. Mais la question de savoir de quelle époque est cette version et de quel pays elle est sortie ne paraît pas définitivement résolue. Est-il assuré que Cyprien, vers le milieu du IIIe siècle, ne l'ait pas connue, et qu'à la fin du IVe saint Augustin l'ait eue sous les yeux ? M. Ulysse Robert affirme le premier point et nie le second ; peut-être pourrait-on faire l'inverse ?

Après avoir lu les pages où M. Ulysse Robert traite la question de l'origine de son manuscrit, il semble permis de dire qu'elle est plutôt posée qu'élucidée et résolue, qu'on ne saurait se prononcer encore et que la pleine lumière n'est pas faite.

Cependant, en l'absence de témoignages décisifs, la méthode employée par M. Ulysse Robert pour la résoudre nous paraît fort bonne. « Partant, dit-il, de cette idée que dans toute langue un peu répandue il y a des expressions et des mots particuliers à certaines régions, j'ai relevé quelques-uns de ces mots qui frappent à première vue parce qu'ils n'apparaissent pas dans le latin classique ; j'ai recherché par quels auteurs ils ont été employés ; j'ai constaté que ces mots appartiennent pour la plupart à des écrivains d'un même pays, n'appartiennent qu'à eux ou que la priorité leur en revient. »

Suit une liste de quarante-sept expressions communes à la fois au manuscrit de Lyon et à plusieurs auteurs ecclésiastiques pour la très grande majorité et la plupart Africains. Dans ce catalogue le nom de Tertullien est accolé à trente-sept de ces idiotismes.

« Beaucoup d'autres mots, ajoute M. Ulysse Robert, sont contenus dans le *Codex Lugdunensis* qui jusqu'à ce jour avaient passé pour être de Tertullien. Je les avais d'abord relevés comme tels ; mais à la suite d'un intéressant article de M. Aymeric publié dans les *Lettres chrétiennes*, sous le titre d'*Études sur la latinité des Pères africains*, j'ai été amené à parcourir *le Pasteur* d'Hermas et la traduction des œuvres de saint Irénée. J'en ai trouvé plusieurs dont la paternité ne devra plus désormais être attribuée à Tertullien ; tels sont : *concupiscent, fornicatio, glorificata est, jejunaverunt, justificabimur, magnalia, mortificabitur, profetarunt, sanctificatio, sanctificaverim, tribulationes,* et qui m'ont été fournis par Hermas ; *consparsionum, justificabimus, obaudire, refrigerium* et *rememorati sumus,* par saint Irénée. Le nombre de mes preuves s'est trouvé ainsi sensiblement réduit, mais pas assez cependant pour que ma thèse en soit détruite. » (P. CXXVII.)

La thèse de M. Ulysse Robert, — nous avons omis de le dire, — est que le *Codex Lugdunensis* est d'origine africaine et que son auteur est un compatriote de Tertullien et de saint Cyprien.

Mais M. Ulysse Robert ne se hâte-t-il pas d'appauvrir Tertullien au profit des traducteurs anciens d'Hermas et d'Irénée ? Le premier de ces deux auteurs, dont la date est incertaine et dont il est dit qu'il avait peu d'autorité dans l'Église latine, a écrit son livre du *Pasteur* en grec, peut-être au milieu du second siècle. Est-ce qu'il est démontré que ce livre était traduit en latin avant la fin de ce siècle ? Tertullien en a fait mention, mais Tertullien lisait et écrivait le grec. Le même doute peut être soulevé, à meilleur titre encore, à propos d'Irénée. Il est contemporain de Tertullien, bien que mort avant lui. Est-il donc démontré aussi que les œuvres d'Irénée furent traduites en latin du vivant même de leur auteur et avant que Tertullien eût composé ses ouvrages ? Jusqu'à preuve contraire, nous restons persuadé que, des expressions communes à la version latine du *Pasteur* et des œuvres de saint Irénée et à Tertullien, c'est à ce dernier qu'il faut attribuer la paternité.

D'autre part nous noterons que des trente-sept idiotismes marqués dans le catalogue donné par M. Ulysse Robert comme se trouvant à la fois dans le *Codex Lugdunensis* et dans Tertullien, deux index de la langue de Tertullien, celui de Semler qui comprend presque tout le huitième volume de son édition et un autre index recueilli par M. Condamin dans une thèse latine récemment discutée devant la faculté de Lyon, n'en attribuent le premier que huit et le second que douze à Tertullien.

Mais admettons que ces deux index soient incomplets et que les trente-sept expressions citées comme appartenant à Tertullien lui soient légitimement attribuées. Ces mêmes expressions se trouvent dans le *Codex Lugdunensis*. Que peut-on tirer de là ? N'est-il pas naturel qu'un livre ecclésiastique écrit en latin entre la seconde moitié du IIIe siècle et la fin du IVe soit composé dans la langue latine courante de l'Église ? Or ce sont les Pères et les docteurs de l'Église d'Afrique qui ont fondé, si l'on peut dire, le latin ecclésiastique. En Asie, en Italie, à Rome, dans la province romaine de la Gaule, la langue usuelle et plus certainement encore la langue littéraire de l'Église est le grec. Ce sont les Africains les premiers qui écrivent en latin : Minutius Félix, Tertullien, Cyprien, Commodien, Arnobe, Lactance et à la fin du IVe siècle saint Augustin. De ceux-ci le génie le plus puissant, le plus libre, le plus inventif et le plus original comme écrivain est incontestablement Tertullien. Il est, on peut le dire, le créateur de la langue de l'Église d'Occident. Est-ce que dans la Vulgate même on ne trouverait pas quantité de mots qui viennent de lui et que le premier il a mis en circulation, soit en les créant de toutes pièces, soit en les empruntant à la langue populaire et en les détournant de leur sens usuel ? Donc, en partant de l'hypothèse très vraisemblable et que nous tenons ici pour démontrée, que la version contenue dans le *Codex Lugdunensis* a été écrite avant la fin du IVe siècle, il s'ensuit qu'elle doit nécessairement avoir la couleur du latin en usage dans l'église d'Afrique, par la bonne raison que le latin ecclésiastique a là son origine, et qu'à la

fin du IVe siècle, avant saint Jérôme et saint Ambroise, c'est dans cette seule province, depuis plus de deux siècles déjà, qu'il est couramment employé.

Voilà, selon nous, ce qu'on pourrait opposer à la solution de M. Ulysse Robert relativement à l'origine de la version du Pentateuque contenue dans le *Codex Lugdunensis*. Il est constant aussi que le style du *Codex Lugdunensis*, si l'on peut se servir de cette expression, malgré l'identité de certains mots, ne ressemble guère à celui de Tertullien. Celui-ci quoique dur, rocailleux, entortillé et souvent barbare, a une prodigieuse intensité de vie ; l'autre est d'une froideur et d'une platitude constantes. Il semble bien déjà que ce soit une langue de seconde main, artificiellement accommodée à l'expression d'idées étrangères.

De même toutes les particularités orthographiques et grammaticales, minutieusement relevées par M. Ulysse Robert, se retrouvent dans certains textes d'Actes des martyrs africains, par exemple dans les Actes des martyrs scillitains tels qu'on les trouve dans le manuscrit de Silos de la Bibliothèque nationale, numéros du fonds latin 2179 et 2180, et dans la Passion des saintes Félicité et Perpétue telle qu'on la lit dans un manuscrit du Xe siècle de la même bibliothèque au numéro du même fonds latin 17626. Dans ce dernier texte nous avons pris la peine de relever un fort grand nombre de mots écrits comme dans le *Codex Lugdunensis* : *obstipuit* pour *obstupuit* ; *scribsit* pour *scripsit* ; *milis* pour *miles* ; *pugnavit* pour *pugnabit* ; *celum* pour *cælum* ; *petit* pour *petiit* ; *opproprium* pour *opprobrium* ; *uberam* pour *ubera* ; *at* pour *ad* ; *gemito* pour *gemitu* ; *hodistis* pour *odistis* ; *intellegens* et *neglegenter* pour *intelligens* et *negligenter* ; *cepit* pour *coepit* ; *inquid* pour *inquit* ; *aliut* pour *aliud* ; la terminaison *os* pour la terminaison *us* ; *subfossos* pour *subfossus* ; *cumlabarabo* pour *collaborabo*, etc., etc., et nombre de tournures et expressions grecques à peine déguisées. Ces deux pièces hagiographiques sont certainement africaines et certainement aussi du IIIe siècle. Or ces rapports d'expressions suffisent-ils pour permettre d'assurer que le *Codex Lugdunensis* est sorti d'une plume d'Afrique? Nous n'oserions, pour notre part, être sur ce point aussi affirmatif que M. Ulysse Robert, et demandons un supplément de démonstration.

B. AUBÉ.

La Légende d'Œdipe, étudiée dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, en particulier dans le *Roman de Thèbes*, texte français du XIIe siècle, par L. CONSTANS, docteur ès lettres, chargé du cours de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers. In-8, 390-XCI pages ; Paris, Maisonneuve, 1881.

Sortie d'un mythe religieux, la légende d'Œdipe, où la fatalité antique apparaît si terrible et si émouvante, est entrée de bonne heure dans la littérature grecque, qui l'a enrichie de nombreux ornements. Reprise à Rome par Sénèque, elle arrive dans *la Thébaïde* de Stace à son développement le plus complet. Vivante au moyen âge, elle fournit la matière d'une de nos grandes épopées, le *Roman de Thèbes*. Elle reparaît sur le théâtre à la renaissance et reste, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, comme un sujet classique traité tour à tour par Corneille, Racine et Voltaire.

Dans le livre que M. Constans vient de publier sur cette légende, c'est surtout la littérature du moyen âge, et particulièrement le Roman de Thèbes, qu'il s'est proposé d'étudier. Des trois parties dont se compose son travail, la première et la troisième, consacrées à la légende d'Œdipe dans l'antiquité, à la renaissance et dans les temps modernes, sont assez courtes. La seconde, où il parle de cette légende au moyen âge, est fort développée (280 p., dont 236 se rapportent au Roman de Thèbes). L'auteur, qui prépare la publication du Roman de Thèbes, encore inédit, a voulu faire connaître ce poème d'une manière complète.

Dans la première et dans la troisième partie, M. Constans énumère, résume et discute les différents ouvrages anciens et modernes, œuvres littéraires ou travaux de critique, qui se rattachent à la légende d'Œdipe.

La partie capitale du livre est la seconde, qui comprend les chapitres III et IV (le ch. III est divisé en trois sections, le ch. IV en sept).—Dans les trois sections du chapitre III, M. Constans passe successivement en revue les œuvres du moyen âge où il croit retrouver des souvenirs de la légende d'Œdipe, la légende de Judas, les contes populaires, la légende de saint Grégoire. Là encore il résume les travaux de ses devanciers, et il faut le louer d'avoir contribué à divulguer des ouvrages trop peu connus en France, comme ceux de M. Comparetti et de M. d'Ancona.

Avec le chapitre IV commence l'étude du *Roman de Thèbes*. — Dans la section I, M. Constans nous montre la persistance des traditions classiques au moyen âge. Stace, comme Virgile, n'avait jamais cessé d'être étudié, et la place qu'il occupe dans l'œuvre de Dante montre assez en quelle estime il était tenu. *La Thébaïde* a fourni à un lettré le sujet d'une antique et émouvante histoire, destinée à charmer les oreilles des clercs et des chevaliers.

Sections II, IV et note additionnelle. — Il existe plusieurs manuscrits du Roman de Thèbes. M. Constans les décrit tous avec soin, aussi bien ceux d'Angleterre que ceux de France, sans arriver toutefois à des conclusions définitives. D'après lui, le roman ne reproduit pas l'œuvre même de Stace, mais un résumé en prose de *la Thébaïde*. Quoique dans de nombreux passages les manuscrits soient d'accord entre eux vers par vers, il admet qu'ils ne représentent pas un même original. Le manuscrit A (B. N., f. fr., 375), copié en 1287, lui paraît être le plus complet et le plus parfait; mais M. Constans ne prouve pas clairement que les manuscrits BC (B. N., f. fr., 60 et 375) représentent un texte postérieur au manuscrit A, ni qu'il y ait là un remaniement maladroit du poème. On peut tout aussi bien supposer que le manuscrit A renferme une rédaction postérieure, où le poëme primitif aurait été remanié et corrigé d'une manière intelligente.

Dans la section III, M. Constans fait l'analyse du poème, qui tantôt se rapproche et tantôt s'éloigne de l'œuvre de Stace. Le récit commence avec l'histoire d'Œdipe, et l'action se termine par la prise de Thèbes par

Thésée, et la sépulture de deux frères ennemis jusqu'après leur mort.

Section V. — Quel est l'auteur du Roman? L'étude du texte amène M. Constans à conclure, contrairement à l'hypothèse avancée par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, que ce n'est point Benoît de Sainte-More, mais un clerc originaire d'un pays situé à la limite du domaine picard et du domaine français, près de la Normandie. Il fixe la date de la composition au second tiers du XIIe siècle, peu après 1150.

(Section VI). — Cet auteur a naturellement subi l'influence de l'époque à laquelle il vivait. Aussi l'idée terrible et religieuse de la vieille légende païenne disparaît-elle dans son poème, où les héros de l'antiquité se transforment en chevaliers du moyen âge. En cela, comme l'ont fait remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire*, il se rapproche peut-être plus de la vérité que Racine. Les barons du XIe et du XIIe siècle ressemblaient plus aux héros de Thèbes et de Troie que les seigneurs de la cour de Louis XIV. Dans le *Roman de Thèbes*, comme dans les grandes compositions de la même époque, apparaissent à chaque instant les mœurs et les usages du moyen âge. En insistant plus qu'il ne l'a fait sur ce point, M. Constans aurait donné à son livre plus de vie et d'intérêt. Il faut cependant tenir compte de ce fait que la question avait déjà été abordée dans l'intéressante étude de M. Joly sur le *Roman de Troie*.

Section VII. — Ces peintures si vives et l'intérêt propre du sujet expliquent la vogue dont jouit le Roman de Thèbes, même dans les couvents. Il eut le sort commun aux grands poèmes du moyen âge; on le cita souvent, on en fit des rédactions en prose, on l'imita à l'étranger.

L'appendice qui termine le livre de M. Constans contient une étude sur la langue du Roman (versification, phonétique, flexion, syntaxe), enfin un glossaire spécial. On y trouve des renseignements nombreux et utiles. Toutefois on peut n'être pas toujours d'accord avec M. Constans sur la signification de certains mots (v. *estre*, *gant*, etc.). Ce qui paraît bien hasardé, c'est l'article *oje* = *oui*. On est étonné à bon droit de rencontrer cette forme, jusqu'ici inconnue, d'un mot si important, et encore plus de n'en trouver qu'un seul exemple dans tout le poème. Si le vers 2872, page 190, ne renferme pas une erreur due au copiste, on peut du moins le lire autrement que ne l'a fait M. Constans et, la forme *o* étant bien connue, voir là deux mots au lieu d'un seul : *o je* = *oui, je* etc., leçon qui offre un sens très acceptable.

M. Constans emploie dans les citations un système particulier d'accentuation. On trouve jusque sur certains *o* un accent qui doit indiquer le son *ou*. M. Littré conseille aux éditeurs d'employer dans leurs publications les signes orthographiques qui aident sans nuire au véritable caractère du texte. Tel n'est pas le cas ici, où l'accent ne sert à rien. On n'est même pas toujours sûr de la prononciation, et plus d'une fois M. Constans se montre infidèle à son propre système. Dans son édition du *Romon de Thèbes*, il pourra se dispenser d'un travail dont ses lecteurs ne retirent aucun avantage.

On peut juger par ce résumé de l'importance de l'ouvrage que M. Constans vient de publier. Il a appelé l'attention des lettrés sur une de nos grandes épopées du moyen âge, dont il a fait connaître toute la valeur. Il ne devra pas s'étonner si ses lecteurs ne se déclarent pas encore satisfaits; ils attendent maintenant la publication du Roman, et ils espèrent que M. Constans tiendra compte de leur légitime impatience.

P. CLAIRIN.

Les grandes lignes architecturales, *rapports harmoniques avec les climats et l'esprit des diverses époques,* par J. L. O. PUY DE LABASTIE. Deuxième édition augmentée et accompagnée de quatre-vingt-cinq vues d'après nature. In-4°; Paris, Librairie centrale d'architecture.

Comme il le déclare lui-même dans sa préface, M. de Labastie n'est ni un architecte ni un savant. Ce qu'il peut y avoir de nouveau dans son livre, dit-il, c'est la pensée « d'envisager l'architecture non dans ce qu'elle a de technique ou de scientifique, mais dans ses rapports avec la nature extérieure, c'est-à-dire avec tout ce qui l'encadre et l'environne. Cette donnée emporte en soi l'idée du côté utile et pratique de cet art, et, par conséquent, répond à des préoccupations partagées forcément par toutes les classes de la société. »

Le livre, si on le prend, sans pédantisme, tel que l'auteur le présente, a en effet son intérêt et son utilité. M. de Labastie aime sincèrement l'art dont il nous entretient; il a beaucoup voyagé, beaucoup observé, beaucoup réfléchi; si son exposition est un peu décousue, s'il s'efface peut-être trop volontiers pour laisser souvent la parole aux auteurs qu'il a lus, il y a pourtant, dans cet ouvrage, plus d'une page dont feront leur profit tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'architecture. L'idée qui fait le fond de cette étude est d'une justesse incontestable : c'est l'importance de la relation qui existe entre le climat et l'édifice, c'est l'explication par les différences de climat des différences qui distinguent l'architecture des pays secs, chauds et lumineux de celle des pays froids, pluvieux, à ciel voilé et à lumière pâle. D'autres, on le comprend, se sont déjà placés à ce point de vue; mais il n'en est pas moins vrai que M. de Labastie a su tirer à ce propos de ses souvenirs de voyage et de ses lectures plus d'une remarque qui a son intérêt. Le ton de l'ouvrage est d'une simplicité, on pourrait presque dire d'une bonhomie parfaite; on y sent partout l'esprit curieux et l'homme de goût qui ne s'en fait pas accroire, qui n'a pas la prétention de passer ni pour un critique transcendant ni pour un spécialiste; on lui sait gré de la peine qu'il s'est donnée et des dépenses qu'il s'est imposées pour entrer dans la pensée des maîtres célèbres ou obscurs dont il commente l'œuvre et cherche à faire comprendre les beautés ou les défauts.

L'atlas qui termine le volume offre une suite de types en général bien choisis et que l'on serait heureux de rencontrer ainsi rassemblés si l'exécution de quelques-unes de ces planches ne laissait vraiment trop à désirer. L'auteur, qui n'habite pas Paris, n'a pu surveiller d'assez près le

tirage ; malgré les défauts inhérents au procédé qu'il a cru devoir adopter, on peut en tirer un parti beaucoup meilleur. L'impression des légendes qui accompagnent ces planches est aussi d'une lourdeur tout à fait disgracieuse, tandis que celle du texte de l'ouvrage est au contraire des plus belles. Il y a là une discordance que l'on regrette d'avoir à signaler.

G. PERROT.

Sur la véritable signification de la notation numérique inventée par Aryabhâta, par LÉON RODET. Extrait du *Journal asiatique*, Paris, 1881. — **Sur les notations numériques et algébriques antérieurement au XVIe siècle,** par LÉON RODET, Paris, Ernest Leroux, 1881.

Dans un article sur les *Leçons de calcul d'Aryabhâta*, M. Rodet avait déduit de règles données pour l'extraction des racines carrées et cubiques l'emploi du système décimal dans l'œuvre d'Aryabhâta. Aujourd'hui, il cherche à prouver que la notation numérique inventée par le géomètre indien (dans le but de condenser les tables astronomiques) n'est pas contraire à cette thèse : « La définition que l'inventeur nous a donnée de son système, dit-il, suppose expressément qu'il savait écrire ses nombres au moyen de chiffres avec valeur de position, et le nom même du zéro y est prononcé. » Mais sous quelle forme écrivait-il ses nombres ? Rangeait-il ses chiffres sur une ligne comme les lettres de l'écriture, ou bien se servait-il d'un tableau à colonnes, d'un *abacus* ? M. Rodet est disposé à admettre cette dernière hypothèse, pour des raisons qu'il serait trop long de reproduire ici. L'auteur cherche ensuite à établir la possibilité de l'origine égyptienne des anciens chiffres de l'Inde, ce qui paraît bien hardi. Il remarque que la notation indienne au moyen des mots symboliques n'est pas exclusivement décimale ; il trouve des mots particuliers pour les nombres inférieurs à cent jusqu'au XIIe siècle, et il en conclut l'existence probable d'un système à base 100 dans la numération symbolique.

Ce premier mémoire se termine par un appendice contenant quelques importantes rectifications aux *Leçons de calcul d'Aryabhâta* et une addition intéressante, communiquée à M. Rodet par M. Cantor, sur les rapports de l'*épanthème* de Thymaridas avec un calcul prescrit par Aryabhâta.

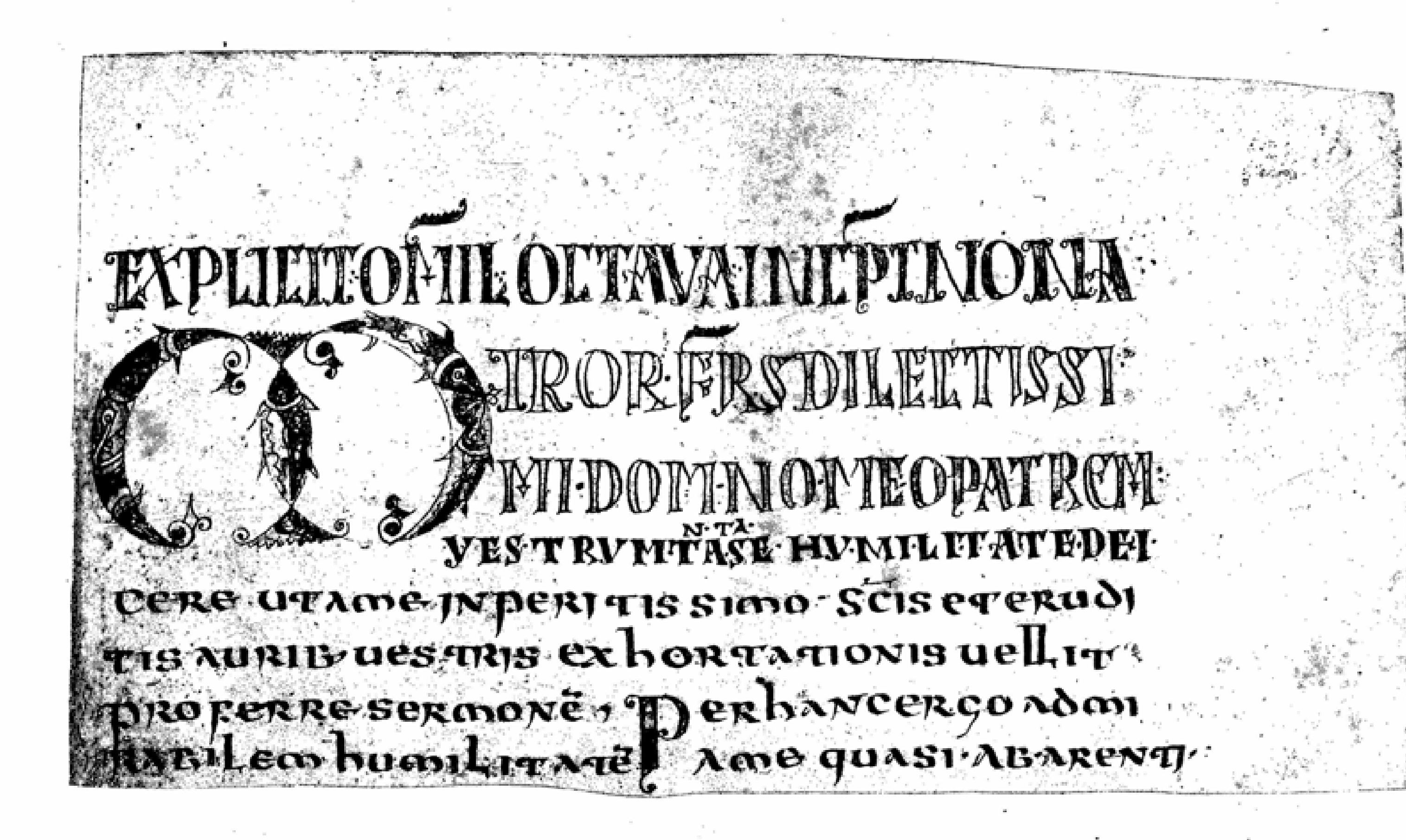
Le second mémoire est intimement lié au premier par le sujet. Il débute par une description du manuscrit hébreu n° 1052 de la Bibliothèque nationale, contenant le traité d'arithmétique d'Aben-Ezra. D'après l'auteur, les tableaux que l'on voit dans ce manuscrit sont l'œuvre d'Aben-Ezra lui-même ; n'ayant pas été compris, ils ont fini par disparaître entièrement des copies, si bien que O. Terquem, dans sa notice sur l'œuvre du géomètre hébreu, n'en avait pu soupçonner l'existence. M. Rodet remarque aussi que dans son texte explicatif Aben-Ezra exprime toujours les nombres en lettres numériques, c'est-à-dire pour les Juifs en chiffres, tandis que les scribes ont peu à peu substitué à ces notations en chiffres des noms de nombre écrits en toutes lettres. Mais ce phénomène n'aurait-il pas pu se produire autre part ? Par exemple, ne se pourrait-il pas que les traités de mathématiques grecs ou arabes qui nous sont parvenus ne

soient dépourvus de notations que par la faute des copistes ? Suivent une étude et une reproduction des notations de Diophante (1). M. Rodet rapproche le signe grec du « nombre indéterminé » de la forme démotique du « nombre cherché », et le signe grec de la soustraction du signe *moins* égyptien. Voici la conclusion générale de ces recherches : « Il n'y a jamais eu dans l'algèbre que deux degrés : l'algèbre des abréviations et des données numériques inventée par les Egyptiens, laquelle s'est perpétuée jusqu'au XVIe siècle, et l'algèbre symbolique, l'algèbre moderne. »

Il y aurait bien encore dans cette étude quelques points curieux et délicats à signaler, l'auteur compte y revenir dans des travaux ultérieurs qui, comme ceux d'aujourd'hui, ne laisseront sans doute rien à désirer pour la variété de l'érudition, mais dans lesquels nous souhaiterions une moins grande richesse d'hypothèses et plus d'esprit de méthode.

(1) Par un *lapsus calami* ces pages présentent toujours le mot *sigle* au féminin.

Errata. — Dans le numéro de mars, à la page 177, ligne 19, lire : « usitée en Irlande » au lieu de : « usitée en Zélande ».



EXPLICIT OMIL OCTAVA INCP NONA
MIROR FRS DILECTISSI
MI DOMNO MEO PATREM
VESTRUM N·TA SE HUMILITATE DEI
CERE UT A ME INPERITISSIMO SCIS ET ERUDI
TIS AURIBUS UESTRIS EXHORTATIONIS UELLIT
PROFERRE SERMONE PER HANC ERGO ADMI
RABILEM HUMILITATE PA ME QUASI ABARENTI

Ms. DE SAINT MÉDARD DE SOISSONS
du VIIe Siècle.

NOTICE

SUR UN

MANUSCRIT MÉROVINGIEN

DE

SAINT-MÉDARD DE SOISSONS (1)

Le manuscrit, dont le lecteur peut apprécier l'écriture et la décoration d'après la planche ci-jointe (pl. IX), consiste en 178 feuillets de parchemin, hauts de 270 millimètres et larges de 195. Le verso du premier feuillet est occupé par un frontispice très remarquable. Sous une grande arcade, dont le cintre est orné de deux paons à l'extérieur et d'une rosace à l'intérieur, le calligraphe a tracé en lettres capitales et onciales l'inscription suivante :

HIC LIBER VITAS PA
TRV̄ SEV VEL HVMILIAS SC̄I
CAESARII ĒPI QVOD VENERA
BILIS VIR NOMEDIVS ABBA
SCRIBERE ROḠ ET IPSV̄ BASIL
SC̄I MEDARDI CONTVLIT DEVOTA MENTE
SI QVIS ILLV̄ EX EADĒ AVFERRE TENTA
VERIT IVDICIV̄ CVM DEO ET SC̄Ō MEDARDO
SIBI HABERE [NON DVBITET]

(1) Une description détaillée de ce ms. sera publiée dans le tome XXXI des *Notices et extraits des manuscrits*.

Cette inscription nous offre un assez grand nombre de caractères conjoints ou enclavés : c'est ainsi, pour citer un seul exemple, qu'à la sixième ligne le mot MEDARDI se réduit à quatre éléments : un M dont le dernier jambage sert de montant à un E capital; un D dans lequel est enfermé un petit A ; un R et un D renfermant un petit I. Certains mots sont séparés les uns des autres par un rang vertical de petits points, au nombre de sept ou huit. Les contours des lettres ont été légèrement tracés à l'encre noire; l'intérieur en a été enluminé en rouge, en rose et en vert, couleurs que le peintre a pareillement employées pour les ornements de l'arcade, pour les paons et pour la rosace, comme aussi pour l'enluminure des grandes lettres au commencement des différents morceaux compris dans le manuscrit.

L'usure du parchemin a rendu l'inscription assez confuse. Néanmoins, dans la lecture que j'en propose, la fin de la dernière ligne est le seul passage qui soit rétabli par conjecture. Le sens n'est pas douteux, et il faut traduire :

« Ce livre contient les vies des Pères et les homélies de saint Césaire, évêque. Vénérable homme, Numidius abbé le fit écrire et l'offrit dévotement à la basilique de Saint-Médard. Si quelqu'un veut le lui enlever, qu'il soit certain que Dieu et saint Médard en feront justice. »

La seule grande église de l'époque mérovingienne qui ait été dédiée à saint Médard est le monastère de Soissons. Or nous savons par un autre document que Numidius a gouverné l'abbaye de Saint-Médard de Soissons à la fin du VIIe siècle. Les auteurs du *Gallia christiana* (IX, 410) le mentionnent en ces termes : « Nomedius præerat Childeberti III principatu, a quo obtinuit confirmationem donationis Ebroini. » Le diplôme accordé par Childebert à Numidius ne nous est point parvenu; mais l'existence en est suffisamment établie par ce qu'en ont rapporté plusieurs historiens du monastère de Saint-Médard.

Ainsi, il est certain que Numidius était contemporain de Childebert III. Par conséquent, le livre qu'il a fait copier et qu'il a offert à la basilique de Saint-Médard doit remonter aux dernières années du VII[e] siècle, ou aux premières années du VIII[e]. Il nous offre donc un exemple authentique du genre d'écriture qui était alors employé dans le nord de la Gaule pour l'exécution des livres de luxe.

De Saint-Médard de Soissons le manuscrit dont il s'agit passa à Saint-Vast d'Arras, comme l'attestent les mots *Liber Sancti Vedasti*, tracés par une main du XIII[e] siècle au haut d'un des premiers feuil-

lets. Il dut rester dans cette maison jusqu'au XVIIe siècle. Le père Rosweyde l'appelle, en effet, *Manuscriptus Vedastinus* dans la liste des manuscrits qu'il a consultés pour établir le texte des *Vitæ Patrum*. Il sortit de Saint-Vast pour être incorporé dans une autre bibliothèque ecclésiastique sous la cote O, ms. 10. La bibliothèque publique de Bruxelles dut le recueillir à la fin du XVIIIe siècle. Il vint à Paris pendant la Révolution, et ne retourna à Bruxelles qu'en 1815. Il répond aujourd'hui aux articles 9850-9852 de l'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

Le titre placé en tête du volume nous apprend qu'il devait à l'origine contenir les Vies des Pères et les Homélies de saint Césaire.

Du premier de ces deux ouvrages le manuscrit ne renferme et n'a jamais renfermé que la portion qui forme les cinq premières divisions du livre V dans l'édition de Rosweyde. Le texte se termine au bas du folio 107, par les mots : « laudantibus te. Et dixit abbas Alonius quia si responderem eis inveniebar delectatus laudibus meis », et par la rubrique : « Explicit liber quod vocatur Vitas Patrum ad profectum monachorum sive imitatores eorum volumen//////////////. »

La collection des Homélies de saint Césaire, qui forme la deuxième partie du volume offert par Numidius à l'église de Saint-Médard, est précédée (folio 107 verso) de ce titre général : INCIPIVNT OMILIAE SANCTI CAESARII EPISCOPI. Elle se compose de dix homélies, que nous retrouvons disposées de la même manière dans le ms. latin 2984 de la Bibliothèque nationale.

La présence de ces dix homélies sous le nom de saint Césaire, dans un manuscrit du VIIe siècle, tranche des questions d'attribution sur lesquelles la critique était encore incertaine, puisque, sur la foi de copies beaucoup plus récentes, plusieurs de ces homélies ont été classées par les éditeurs et les bibliographes modernes parmi les productions de saint Augustin, de saint Eucher et de Fauste.

A la suite de la dixième et dernière homélie de saint Césaire, le scribe a tracé (fol. 139 verso) la rubrique finale : « Expliciunt omiliae sancti Caesarii episcopi ad monachos numero decem. » Venait ensuite une décrétale, dont il ne subsiste plus que la rubrique et la première ligne.

« In Christi nomine incipit decretale de recipiendis et non recipiendis libris, qui scriptum est a Gelasio papa cum septuaginta erutissime (sic) urbis episcopis in sede apostolica. Post profiticas et evangelicas. »

Les feuillets qui contenaient la suite de ce texte ont été coupés, au nombre de trois, et remplacés par quatre feuillets, sur lesquels on a

copié, en caractères lombardiques, à une époque fort ancienne, sans doute au VIIIe siècle, une exhortation de saint Césaire, qui a été publiée (1) d'après un manuscrit de Nicolas Le Febvre : « Exortatio sancti Caesarii ad tenendam vel custodiendam caritatem. »

Le reste du ms. (fol. 144-176) est occupé par une explication abrégée des quatre Évangiles. Ce morceau n'est évidemment pas de la même main que les Vies des Pères et les dix homélies de saint Césaire; mais les grandes lettres sont enluminées suivant le même système dans chacun de ces trois ouvrages, et d'ailleurs la série des signatures prouve que les cahiers ont toujours été assemblés tels que nous les voyons aujourd'hui.

LÉOPOLD DELISLE.

(1) Voyez la Patrologie latine de Migne, vol. LXVII, col. 1151.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

L'EXPLOITATION DES MINES MÉTALLIQUES

DANS LA GAULE

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

Suite (1)

Plomb (suite).

Ardèche. — Comme à Carnoulès, on a trouvé dans les mines situées près de la ville de Largentière, département de l'Ardèche, des excavations qui se pratiquaient à l'aide du feu, de l'eau et de la taille. Dans des travaux très étendus, il a été rencontré du bois brûlé, des bâtardeaux et des endiguements souterrains établis sans ciment apparent, ainsi que des fragments dont la surface avait été vitrifiée pour le mode d'exploitation. Peut-être ces mines étaient-elles exploitées par les Romains ou par les Gaulois; en tout cas, elles étaient en pleine activité au XIe siècle.

Un bas-relief placé actuellement dans le mur de façade d'une maison du village, et qui figurait probablement au-dessus de la porte de l'établissement monétaire, représente des hommes qui frappent des lingots et d'autres qui pèsent des pièces (fig. 12). Le costume, et la chevelure des personnages avaient paru indiquer des Gallo-Romains; mais mon savant confrère M. de Longpérier ne croit pas ce petit bas-relief antique et pense qu'on peut le comparer aux sculptures des chapiteaux et des tympans de nos cathédrales du XIIIe siècle. Quant

(1) Voir le numéro d'avril.

au sujet, il rappelle les vitraux de la cathédrale du Mans (XIIIe siècle) qui représentent aussi des hommes occupés à peser des monnaies, à côté de ceux qui les frappent.

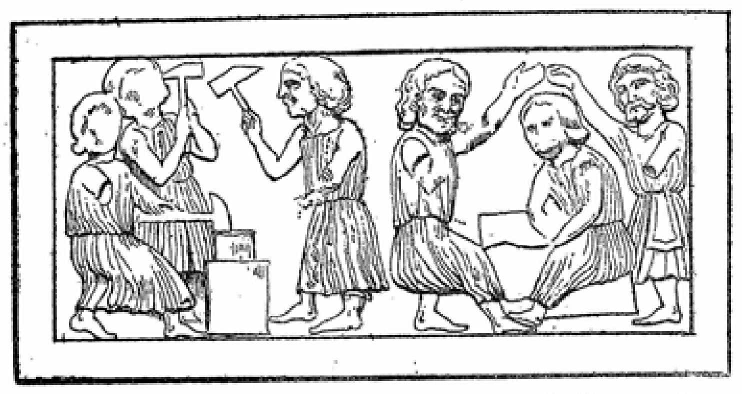


Fig. 12. — Bas-relief qui représente des hommes frappant des lingots et d'autres pesant les pièces. Il est encastré dans le mur d'une maison de Largentière (Ardèche).

Encore comme à Carnoulès, le gîte consiste ici en couches de grès silicifié, appartenant au trias, dans lesquelles est disséminée la galène. Elle était riche en argent et donnait 200 à 600 grammes de ce métal aux 100 kilogrammes de plomb d'œuvre.

Deux-Sèvres. — Le terrain métallifère de Melle et de ses environs a donné lieu autrefois à des exploitations très considérables, dont on trouve de nombreux vestiges sous la ville même et dans diverses parties de sa banlieue, ainsi que dans les deux communes limitrophes de Saint-Léger et de Saint-Martin. Cependant, avant 1821, personne ne soupçonnait qu'il en fût ainsi. La tradition était absolument muette à cet égard : on attribuait à des motifs de défense militaire, ou l'on rapportait à des traditions fabuleuses, le petit nombre de galeries dont on connaissait l'existence ; on n'avait aucune idée du plus grand nombre de ces galeries, dont l'orifice était comblé, et l'on ne faisait aucune attention aux morceaux de minerai que roulent souvent les eaux des ruisseaux voisins, ni à ceux que renferment des déblais continuellement exploités pour l'entretien des routes ; enfin personne ne pensait qu'il eût existé autrefois des mines dans ce pays. C'est en 1821 que M. de Cressac, ingénieur en chef des mines, occupé à suivre les traces au jour d'une couche métallifère, arriva à Melle, où il la reconnut également, et en même temps, les vastes tra-

vaux exécutés par les anciens sur cette couche (1). Une grande partie de ce qui suit est emprunté au mémoire approfondi et plein d'intérêt dont on est redevable à M. de Cressac (2).

L'oubli profond dans lequel étaient tombés des travaux si importants par leur étendue doit paraître d'autant plus étonnant que pendant longtemps on a frappé monnaie à Melle, notamment au IXe siècle, sous Dagobert et Charles le Chauve.

Dix-huit galeries et plusieurs puits ont été reconnus. Les premières ont de 1 à 7 mètres de hauteur, suivant l'abondance du minerai, dont toutes offrent encore des traces; elles présentent un grand nombre d'embranchements, de travaux, de bures et de chambres plus ou moins étendues. Il en est de très sinueuses, qui paraissent n'avoir suivi que des indices irréguliers de minerai (3). Quelques-unes sont encore ouvertes sur 100 et 150 mètres de longueur; on assure qu'autrefois il y en avait qui étaient viables sur 300 et 400 mètres. Tout le monticule sur lequel la ville a été bâtie est ainsi perforé de toutes parts. Un grand nombre d'anciennes galeries peut être observé sur le coteau oriental de la Béronne, et quelques-unes dans le vallon de la Légère, près des ponts de Mardre et de Saint-Léger. Outre ces galeries, il existait encore beaucoup d'excavations superficielles qui ont été comblées et rendues à la culture. Dans quelques-unes d'entre elles, il semble qu'on ne pouvait pénétrer que par une issue qui demeurait fermée : d'où l'on a induit que les anciens mettaient beaucoup d'importance à cacher leurs travaux. Ce n'est, par exemple, que par un puits qu'on peut descendre dans les vastes excavations percées sous la ville même de Melle. Ce puits, très étroit, circulaire, maçonné et profond de 6 à 7 mètres, était placé dans la cour de la maison Bourey, rue Croix-Paillère. Dans un mur se trouve une ouverture en pierre de taille, de $1^{m},33$ de haut environ sur $0^{m},66$ de large, et autour de laquelle est une feuillure destinée à recevoir une porte; c'est sous cette espèce d'armoire qu'est le puits.

Au nord-ouest et à un kilomètre de la ville, des tas énormes de déblais forment un monticule considérable, connu sous le nom de montagne de Saint-Pierre. Ces déblais proviennent nécessairement de l'ancienne exploitation; car ils sont entièrement semblables aux remblais qu'on voit dans les excavations qui s'étendent sous la ville, et contiennent, comme ceux-ci, des traces de minerai. On n'a

(1) De Bonnard, *Annales des mines*, 1re série, t. VIII.

(2) De Cressac et Manès, *Annales des mines*, 2e série, t. VII, p. 171, 1830.

(3) Les plans de cinq de ces galeries ont été figurés dans le mémoire précité.

pas découvert les orifices des puits dont on doit supposer qu'ils sont sortis, pendant un temps qui a dû nécessairement être très long. Ils paraissent trop éloignés des galeries connues pour qu'on puisse penser qu'ils en proviennent; mais comme tout ce pays paraît avoir été miné, il est possible qu'ils soient dus à des fouilles dont les orifices auront été comblés depuis. Des monceaux de déblais de mines ont aussi été signalés dans la commune de Saint-Léger et dans celle de Saint-Martin, notamment dans la baie des Turpes. Dans cette dernière localité, ils recouvrent une surface d'un hectare et demi. Ces débris s'étendent jusqu'à Loubeau, où l'on aperçoit d'énormes monceaux de déblais, de l'autre côté de la Béronne.

Dans les trois communes précitées de Melle, de Saint-Martin et de Saint-Léger, où se sont étendues les exploitations, les coteaux qui dominent les ruisseaux sont attaqués, de chaque côté, par des tranchées continues, non équivoques, superposées sur quelques points, s'élevant même quelquefois en gradin, comme à Loubeau. Il existe une telle quantité de ces matériaux qu'on serait porté à croire que l'exploitation y a eu lieu à ciel ouvert. Un marteau très fortement oxydé a été trouvé dans ces débris vers 1845. Les ruisseaux fournissaient l'eau pour le lavage, et en bien des points on trouve des graviers et des sables à teinte noirâtre résultant du criblage. De ces sables entrent dans la composition du mortier qui lie les pierres du mur d'enceinte de Melle.

Il est remarquable qu'on n'ait trouvé aux environs de Melle que très peu de scories. M. Meillet a supposé, d'après cela, qu'au lieu d'y exploiter la galène argentifère, on extrayait surtout des terres ferrugineuses argentifères, semblables aux *colorados* du Pérou et du Mexique, et qu'on les soumettait à l'amalgamation (1). Des échantillons que ce chimiste a analysés tenaient seulement 10 à 12 milligrammes d'argent sur 100 grammes d'argile; mais il suppose qu'elles appartenaient sans doute aux parties les moins riches du gisement.

Cependant de la litharge, provenant sans doute de coupellation, a été trouvée sur l'emplacement de l'ancien atelier monétaire par M. Rondier, ainsi qu'une scorie de fonte de plomb. D'après M. de Cressac, les minerais ont dû être traités sur les lieux mêmes; car, dans un cimetière situé près de l'ancien monastère de Saint-Hilaire, on a trouvé un grand nombre de tombeaux en calcaire renfermant des creusets placés près de squelettes humains. Ces creusets avaient, suppose-t-il, été mis ainsi, suivant l'usage des anciens, dans les tombes des fon-

(1) *Excursion minéralogique en Limousin*, Poitiers, 1858, p. 211.

deurs morts pendant le temps de l'exploitation, comme un de leurs attributs. Un creuset était placé dans chaque tombe près de la tête, dans une cavité destinée à le recevoir. Quelques-uns de ces creusets étaient neufs, d'autres avaient déjà servi à la fusion. On pourrait croire, ajoute M. de Cressac, que le traitement du minerai avait lieu dans la mine même, ainsi que son traitement ultérieur, ce qui résulterait peut-être du grand secret que les anciens semblaient mettre dans leurs opérations. C'est ce que confirment les débris de balanciers et autres ustensiles pour frapper la monnaie, qu'on voyait encore à la fin du siècle dernier, dans la mine qui s'étend sous la ville, avec des quantités considérables d'épingles.

L'absence de tout indice de travail à la poudre paraît prouver que ces travaux sont antérieurs à l'adoption de cet agent dans les mines. L'exploitation remonte au moins à l'époque romaine, ainsi que l'attestent des monnaies trouvées, à diverses reprises, au milieu des débris d'exploitations découvertes qu'a signalées M. Rondier (1), numismate à Melle. D'après M. de Cressac, il serait plus naturel de faire remonter ces exploitations encore plus haut, jusqu'à l'époque gauloise (2). M. Rondier pense également qu'elles pourraient dater des Gaulois et des Phéniciens, qui exploitaient des mines dans les Alpes, les Pyrénées et les Cévennes (3).

Comme faits se rattachant à cette époque reculée et venant à l'appui de l'abondance du minerai de plomb extrait à Melle, M. de Longuemar, dont nous avons à déplorer la perte récente, a signalé incidemment la découverte de grands et épais cercueils en plomb contenus dans des auges en pierre, dans le champ du coteau dit les *Dunes* de Poitiers, sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain chrétien du premier siècle de notre ère. Il est possible que ces cer-

(1) *Historique des mines de Melle*, 1870, p. 21, 22, 24 et 25, M. Rondier cite : 1° en 1825, découverte, dans les débris d'exploitation des montagnes de Saint-Pierre, par le général Aymé, de deux consulaires en argent ; 2° en 1840, des bronzes de *Gallien* et *Posthume* (c'est le IIIe siècle de notre ère) ; 3° à Mévillé, en 1860, un grand bronze fruste de *Trajan* ou *Antonin le Pieux* (fin du premier siècle et premier tiers du deuxième) ; 4° en 1858, dans la mine du Prévôt, une *Salonine* (IIIe siècle).

(2) L'habitude, d'après César, que les Gaulois avaient d'exploiter les mines dans *beaucoup de lieux*, l'engagait à les préférer aux Romains dans les attaques des villes qu'il fallait miner : « Illi (Sotiates) alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis, cujus rei sunt longè peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæ sunt, etc., etc. » (Livre III, chapitre XXI, des *Commentaires*.)

(3) Ouvrage précité, p. 44 et 51.

cueils aient été fabriqués avec le plomb du minerai de Melle, communiquant par quelque voie secondaire avec la grande voie romaine de Saintes à Poitiers. Comme preuve que ces tombes doivent remonter aux premiers siècles de notre ère, il faut rappeler celles de même métal, avec insignes chrétiens, trouvées à Angers et conservées au musée archéologique de cette ville, et que M. Godard-Faultrier, son conservateur, attribue au IVe siècle. C'est donc déjà un minimum d'ancienneté pour les débuts de l'exploitation des mines de l'Ouest.

C'est principalement dans le but de jeter la lumière sur la question, et de chercher à découvrir des traces révélatrices des anciens, que des fouilles ont été exécutées, mais sans résultat à cet égard, par l'Association melloise, sur plusieurs points de la vallée de la Béronne, notamment dans la principale grotte de Loubeau, près Melle, remarquable par les débris d'ossements humains et d'objets travaillés qui y ont été trouvés (1). Dans cette circonstance, il a été reconnu que beaucoup de souterrains des bords de la Béronne, réputés galeries de mines, sont des grottes ou cavités semblables à celles qui sont si fréquentes dans le calcaire jurassique, par exemple, sur les bords de la Charente et du Clain, dans le département de la Vienne.

Du charbon de bois a été rencontré, en assez grande quantité, dans diverses parties des galeries de Melle et jusque dans l'intérieur de stalagmites très anciennes, et les parois de quelques chambres d'exploitation portent des traces évidentes du feu.

Le gîte de galène argentifère de Melle consiste en une couche de calcaire siliceux appartenant au lias, qui est imprégné de minerai, comme il arrive fréquemment dans le voisinage des roches granitiques, sur la lisière du plateau central de la France. Cette roche bleuâtre ou noirâtre, plus ou moins schisteuse, passe à un jaspe schistoïde, et le minerai y est disséminé en mouches, en veinules et en petits amas. Outre la galène argentifère on y trouve du plomb carbonaté, de la blende, de la pyrite, de la calamine, le tout mélangé de baryte sulfatée. Cette couche métallifère, à peu près horizontale, renferme des débris organisés fossile .

Charente. — A Alloue, près Confolens, des travaux ont été exécutés autrefois sur un gîte semblable à celui de Melle, c'est-à-dire sur des couches liasiques silicifiées et imprégnées de galène. Ces travaux pa-

(1) Rapport sur les fouilles de la principale grotte de Loubeau, près Melle (Deux-Sèvres), par M. de Longuemar.

raissent avoir été exécutés, les uns à ciel ouvert, les autres souterrainement (fig. 13) (1).

1° Des traces d'anciennes tranchées se montrent depuis la Basse-Lande, jusqu'à la Renaudie, et on peut considérer comme dus à la même cause les mouvements de terrains qui se remarquent au bas de la Boissière et qui vont vers le prétendu camp des Romains. 2° des travaux souterrains ont été reconnus sur le coteau des Montagris et sur celui de Beaumont. Sur le premier coteau, des traces de quatre vieux puits disposés sur une même ligne, des enfoncements de terrain sur le versant ouest, des déblais répandus en abondance sur le versant est, et que n'avait encore recouverts aucune pelouse, étaient des preuves évidentes de ces travaux. Des fouilles modernes les ont d'ailleurs traversés. A Beaumont, aucun indice bien prononcé des anciennes exploitations ne se montrait au jour, quoiqu'elles eussent été beaucoup plus considérables que celles de Montagris. Ce n'est que par les travaux modernes qu'on a reconnu ces dernières. Elles consistent en vastes galeries qui s'étendent dans la direction de Loumède, et présentent une suite de chambres dont la hauteur varie de 1 à 2 mètres et qui sont séparées les unes des autres par des massifs de 2 à 4 mètres d'épaisseur; en une galerie transversale inclinée, qui servait à l'écoulement naturel ou artificiel des eaux; enfin en plusieurs puits, percés sur la longueur et aboutissant au jour. Toutes les galeries sont voûtées comme si elles avaient été pratiquées au moyen du feu. Elles sont en grande partie comblées de déblais, dans lesquels on a trouvé des débris de bois carbonisé, des pelles du genre de celles des charbonniers, des débris de poteries, mais aucun instrument de fer ou de cuivre. Ces ga-

Fig. 13. — Plan d'une partie des anciennes mines d'Alloue, d'après M. de Cressac. (Echelle de $0^m,005$ pour 3 mètres.)

(1) Ces travaux ont été décrits, comme ceux de Melle, par MM. de Cressac et Manès, dans le mémoire précité (p. 174-175), auquel je fais un large emprunt.

leries ont 6 à 8 mètres de largeur moyenne et atteignent 150 mètres de longueur. Les puits sont un peu inclinés, quelquefois très rapprochés, toujours ronds et de 1 mètre de diamètre; ils paraissent avoir servi soit à rechercher le minerai, qu'on suivait ensuite par des galeries, soit à activer l'aérage.

Les vieilles chroniques ne contiennent aucun document sur les exploitations; il n'existe non plus dans le pays aucune tradition qui puisse faire conjecturer à quelle époque elles étaient en activité. Il est probable toutefois qu'elles se rapprochent de celles où l'on travaillait à Melle.

La matière minérale exploitée à Alloue ne paraît pas y avoir été alors fondue. Les scories qu'on observe au village de la Renaudie proviennent du traitement du fer. De là on pourrait inférer que le minerai était pulvérisé et employé à la couverte des poteries. Et cette conjecture serait appuyée par la proximité de Benest, qui du temps de César était renommé pour ce genre de fabrication. La petite étendue des excavations d'Alloue comparée à celle de Melle, et la grande quantité de minerai laissée à la sole et au faîte, seraient dans ce cas une conséquence de la pauvreté habituelle de ce dernier.

Le minerai des Cheronies, commune d'Ambernac, près Alloue, qui se trouve dans les mêmes conditions géologiques, a été examiné par Berthier (1). Il consiste en un mélange de galène et de plomb carbonaté qui sont l'un et l'autre argentifères; mais le plomb carbonaté est beaucoup plus riche que la galène; tandis que cette dernière renferme 0,0002 d'argent, le plomb carbonaté en renferme cinq fois autant, c'est-à-dire 0,001.

Cher. — La galène disséminée, près de Château-Meillant, à Urciers, dans les mêmes circonstances de gisement qu'à Melle et à Alloue, paraît avoir été exploitée par les Romains (2).

Hérault. — Il en est peut-être de même des travaux considérables exécutés à Villemagne (Hérault), où se trouvait de la galène (3).

Ariège. — Aux détails relatifs aux mines du Pouëch de Guaff que j'ai donnés autrefois, j'en ajouterai qui m'ont été obligeamment communiqués par M. Zeppenfeld. Dans des travaux exécutés en 1865

(1) *Annales des mines*, 1re série, t. VII, p. 151, 1822.

(2) Cette localité était d'ailleurs le *Mediolanum* des Bituriges, et on y a frappé monnaie très anciennement. (De Raynal, *Histoire du Berry*, t. I, p. 11.)

(3) D'après M. de Cizancourt, on y aurait trouvé une médaille antique à 80 mètres.

et 1866, on a observé, sur les parois des galeries, des entailles où l'on plaçait les lampes et qui étaient à environ 30 mètres les unes des autres. Il y a des parties où le filon a été complètement enlevé à partir du jour jusqu'à 200 mètres de profondeur; les travaux sont si vastes qu'ils ont dû exiger des siècles. Une tranchée à la surface du sol a rencontré, à Seix, une charpente en madriers de chêne très épais (fig. 14).



Fig. 14. — Coupe d'une table dormante à laver le minerai, rencontrée à Seix, mine du Pouech de Guaff, d'après M. Zeppenfeld. (Echelle de 1/50.)

C'était une table dormante à laver le minerai, qui avait 4 mètres de longueur sur 1m,10 de large et 0m,15 d'épaisseur; les madriers étaient assemblés par des tenons. Sur le milieu, qui était creux, étaient des résidus de lavage, entre autres du cuivre gris, que, paraît-il, on ne savait pas alors traiter. Cette table était si grossière et recouverte d'une telle épaisseur de déblais que M. Zeppenfeld suppose qu'elle est antérieure à l'époque romaine. Le bois, qui était devenu noir, se laissait couper avec la plus grande facilité.

De grandes meules de granite et d'autres pierres dures ont été rencontrées dans le voisinage.

Savoie. — A la mine de Macot en Tarentaise, dont il a été question dans mon premier Mémoire, les travaux ont été entièrement exécutés à la pointe et les parois des galeries portent des chiffres romains.

Dans la commune de Bramans en Maurienne, on a trouvé des galeries antiques, également creusées à la pointe, à travers une dolomie compacte parsemée de galène (1).

Zinc.

Comme je le rappelais dans mon premier travail, les anciens, sans connaître le zinc métallique, fabriquaient du laiton, sans doute en fondant la calamine avec du minerai de cuivre ou du cuivre métallique. Beaucoup de monnaies romaines renferment du zinc, dans une proportion qui peut atteindre 20 p. 100.

(1) De Mortillet, *Savoie*, p. 2.

Cependant, dans de nombreuses exploitations de plomb où ils se trouvaient en présence de minerais de zinc, ils ont abandonné ce dernier, comme étant sans emploi pour eux. Aux exemples que j'ai déjà cités j'en ajouterai deux, appartenant au département du Gard.

Les recherches de zinc qui ont été récemment exécutées à Saint-Félix-de-Pallières ont recoupé de nombreuses galeries, très étroites et dont on ignorait naguère l'existence. Il a été reconnu que ces excavations nombreuses servaient à enlever le minerai de plomb, tandis qu'on laissait sur place la blende et la calamine.

C'est de même qu'on a opéré non loin de là, à Saint-Laurent-le-Minier, où la galène a été complètement enlevée au moyen de galeries, tandis que la blende et la calamine, qui lui étaient associées, ont été négligées ou rejetées (1).

Dans les anciennes mines de galène de l'île de Sardaigne, ainsi que dans celles du Laurium, le minerai de zinc a été également délaissé, bien heureusement pour les mineurs actuels.

Toutefois, d'après M. de Castelnau, on trouve à Saint-Laurent-le-Minier des parties où la calamine a été autrefois exploitée. Ce sont des travaux aussi très anciens, mais peut-être d'une date postérieure aux premiers dont il a été question.

Cuivre.

On a souvent supposé que les Gaulois exploitaient des mines dans les diverses régions de la chaîne des Pyrénées (2).

Ce qui est certain, c'est que de toutes parts, et dans toute l'étendue de cette chaîne et à des altitudes très variables, ainsi que dans le massif des Corbières, on trouve des travaux qui remontent à une époque immémoriale. Aux mines que j'ai signalées dans mon premier mémoire j'ajouterai les indications qui suivent.

Aude. — Le massif des Corbières, dans la partie qui se rapproche le plus des Pyrénées, est formé de schistes anciens rapportés au terrain dévonien. Parmi les filons métallifères qui le traversent, plusieurs ont été l'objet d'exploitations attribuées aux Romains.

Tels sont ceux de Couize ou Peyre-Couverte, commune de Palai-

(1) Caillaux, p. 456.

(2) Gobet, ancien minéralogiste ; t. II, p. 477 à 481. D'après César d'Arcons, Hellot, *Fonte des mines*, traduction de Schlutter, 1750, p. 26 à 48.

rac-de-Lanet, près Monthoumet; ceux de Davejan, qui, outre le cuivre, fournissaient du plomb argentifère, et ceux de Cascastel. Dans la commune d'Auriac, au mont Marcus, à côté d'anciennes mines de cuivre gris antimonial et argentifère, M. Thenezy a trouvé, sous un monceau de cendres de bois que recouvrait la terre végétale, une meule en lave, semblable à celle d'Agde, Hérault, de 55 centimètres de diamètre, percée au milieu et restaurée avec un crampon en fer scellé en plomb (fig. 15). Cette meule était accompagnée

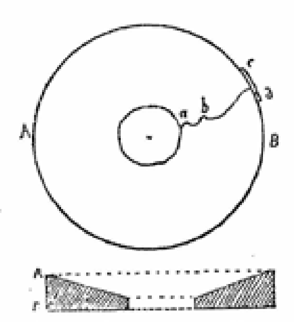


Fig. 15. — Plan et coupe d'une meule antique découverte au mont Marcus par M. Thenezy. (Echelle de 1/20.)

de vases en pierre ollaire. D'après l'examen qui en a été fait au bureau de l'Ecole des mines, le minerai d'Auriac renferme sur 100 : cuivre, 15 à 25 ; antimoine, 8 à 22 ; il y a 530 gr. à 880 gr. d'argent au quintal métrique.

Un puissant amas de barytine lamellaire avec mouches de cuivre gris, accompagnées de carbonates bleu et vert du même métal, affleure à Montgaillard, au milieu des calcaires néocomiens fortement disloqués. Des galeries ont été pratiquées à travers ce gîte métallique, à une époque inconnue, au moyen du feu.

Les filons de Padern qui sont dans le voisinage ont été travaillés aussi très anciennement par le feu.

Des entailles font supposer qu'on avait été chercher le ruisseau à 2 ou 3 kilomètres de distance, pour le dériver et l'introduire dans la mine, afin de déliter le minerai.

Ariège. — Les environs de La Bastide-de-Serou présentent de nombreux vestiges de travaux qui remontent au moins à l'époque romaine; ils avaient pour objet des gîtes très pauvres, dans les couches inférieures de l'étage du grès bigarré, qui, par leurs vives

couleurs, étaient de nature à appeler l'attention sur leur compagnon moins visible qu'elles. On y voit une couche assez puissante et fort régulière, imprégnée de baryte sulfatée et de quartz, associés à des parcelles métalliques, cuivre gris en petits grains, cuivre pyriteux, ainsi que des carbonates de cuivre, bleu et vert.

Un simple parcours à la surface du sol fait encore rencontrer de nombreux débris de poteries antiques.

M. Mussy, ingénieur des mines, avec qui j'ai eu le plaisir de visiter ces anciens travaux, a donné de nombreux détails à ce sujet (1).

A l'est, à quelques mètres au-dessus de la métairie du Gayet, dans le voisinage du Col del Bouich, sont d'assez grands effondrements accompagnés de déblais où l'on trouve du minerai de cuivre et d'anciennes poteries qui ont dû être utilisées pour la fonte des minerais ; la baryte sulfatée se voit encore au fond de tranchées éboulées ; elle est accompagnée de quelques mouches de pyrites et de carbonates. Du Gayet à Moutou, existent une série d'anciens travaux ; tantôt ce sont des tas faciles à reconnaître, tantôt des effondrements. Des sources, qui correspondent à des galeries d'écoulement d'anciennes mines, portent encore dans le pays le nom de *mines romaines*. Ces vestiges se continuent jusqu'à l'ouest vers la métairie du Coffre.

Dans le ravin des Gardes, où, il y a une quinzaine d'années, on a fait une tentative infructueuse, au milieu d'anciens éboulements et de débris de poteries, on a reconnu une douzaine de points d'attaque. Les recherches n'ont pas été poussées assez loin pour pénétrer jusqu'à la barytine en place et on n'a pas pu apprécier la nature des gîtes qui avaient été l'objet de cette ancienne exploitation.

Au delà du Coffre l'assise de barytine s'amincit, mais pour reparaître avec plus de puissance et de régularité au méridien de Vic, où se trouve sur un alignement est-ouest l'ancienne mine de cuivre des Atiels.

A Méras la baryte avec cuivre a donné lieu à quelques tentatives anciennes infructueuses.

Aux Atiels, commune de Castelnau-Durban, sont d'anciennes galeries, les unes éboulées et encombrées par les eaux, les autres parfaitement accessibles ; ces travaux paraissent considérables et ont été exécutés sur une couche mince du minerai de cuivre intercalé dans les grès du trias. La couche est dirigée de l'est à l'ouest ; le dépi-

(1) Note sur les gîtes métalliques de l'arrondissement de Saint-Girons, *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*, t. X, p. 104.

lage du minerai paraît avoir été complet ; sur les parois des vides on aperçoit à peine quelques traces de carbonate bleu et vert ; le fond des travaux, qui devait sans doute être plus riche, est inondé. Le minerai était enlevé ici non au feu, mais à la pointerolle. On est surpris de rencontrer des galeries très étroites, de quelques centimètres seulement, où un homme ne pourrait passer. Les parois de certaines excavations peuvent s'être rapprochées, par suite de certains tassements du sol.

D'anciens travaux du même genre existent aussi dans une autre région du département de l'Ariège, au-dessous de Sentein, près Eychel et Saint-Lary, sur un gîte de cuivre gris avec carbonate bleu, où l'on désigne encore la mine dite *romaine*.

Pyrénées-Orientales. — Un filon de cuivre pyriteux, situé à La Preste, est traversé par des galeries anciennes qui portent de petites entailles pour la pose de la lampe, suivant l'usage romain (1).

Les sources thermales qui sont dans le voisinage avaient dû contribuer à appeler particulièrement leur attention sur cette localité.

Isère. — Il existe dans l'Oisans, près d'Huez, des gîtes de cuivre gris et de galène argentifère dont l'exploitation paraît également remonter à l'antiquité. D'après Héricart de Thury, qui a fourni des documents circonstanciés à leur sujet (2), des excavations immenses ont été pratiquées dans la commune de La Garde, près du Prieuré, sur un filon de cuivre gris. Dans la commune d'Huez, à la mine de Brandes, qui est à une altitude de 1,800 mètres, à la mine d'Herpie ou de l'Herpia, ouverte à 2,215 mètres d'altitude à proximité des glaciers, et à celle du lac Blanc, il existe aussi des vestiges de travaux. De vieilles tours dont on ignore l'âge existent à proximité de la mine du lac Blanc. M. Dausse (3), qui a aussi porté son attention sur ce sujet, a signalé, à côté de ruines d'établissements, de grands amas de débris, des traces de retenues d'eau, et de nombreuses meules de quartz grenu et de grès micacé (4).

Outre les travaux sur les gîtes métalliques, il existe à Maronne, commune de La Garde, des galeries qui avaient pour but l'exploita-

(1) D'après une communication orale qu'a bien voulu me faire M. Zeppenfeld. — Voir aussi Gobet, ouvrage précité, t. I, p. 250, et Hellot, p. 39.

(2) Exploitations immémoriales des montagnes d'Huez. *Journal des mines*, t. 22, p. 281, 1807.

(3) Dausse, *Forme et constitution de la chaîne des Rousses.* (Mémoires de la Société géologique de France, t. II, p. 137 et 144.)

(4) Mémoire précité, p. 153.

tion du cristal de roche. Trois cristaux isolés de cette substance ont été trouvés dans un tombeau (1).

Savoie et Haute-Savoie. — Dans d'autres localités des Alpes, dans la Savoie et la Haute-Savoie, existent d'anciens travaux qui ont été exécutés sur du cuivre pyriteux et du cuivre gris, et dont quelques-uns remontent aux Romains, par exemple dans la vallée de Beaufort, le val Montjoie (2), pays des Centrons.

Gard, Aveyron, Cher. — Parmi les mines des environs de Saint-Laurent-le-Minier et de Bresson, il en est où on a exploité du cuivre gris argentifère (3).

Le pays des Ruthènes avait aussi des mines exploitées pour le cuivre, et peut être en était-il ainsi près de Château-Meillant.

Etain.

Comme élément nécessaire à la fabrication de l'alliage connu sous le nom de bronze, que nos ancêtres avaient si ingénieusement découvert pour divers usages, les gîtes d'étain, qui d'ailleurs sont relativement rares, offrent un intérêt particulier.

Haute-Vienne et Corrèze. — On fut conduit à cette découverte par la présence, à la montagne du Puy-les-Vignes, près Saint-Léonard (Haute-Vienne), du wolfram, compagnon ordinaire de l'étain, et c'est encore cette même association qui, trois ans plus tard, révéla l'étain, non loin de là, à Vaulry.

En poursuivant ses recherches, M. de Cressac ne tarda pas à reconnaître que la région avait déjà été fouillée, et il fut alors conduit à voir des vestiges d'exploitations minérales dans les excavations allongées, alignées entre elles, où la tradition voyait des ruines d'une ville considérable, en patois limousin, *villa Delper* ou *Dalper*, que l'on traduit en *ville des pierres* ou *ville perdue*.

Il fit voir que ces tranchées sont dirigées, les unes comme les filons stannifères, les autres dans un sens perpendiculaire; celles-ci avaient sans doute pour but de reconnaître les veines métalliques que les premières poursuivaient ensuite. Une vaste excavation, ayant 60 à 70 mètres de diamètre à la partie supérieure et 9 à 10 mètres

(1) D'après M. Chantre, une fabrique antique de cuivre a été trouvée dans le département de l'Isère, à Poipe, commune de Reventon-Vangres, canton de Vienne.

(2) De Mortillet, *Savoie*, p. 4 et 8.

(3) Boisse, *Géologie de l'Aveyron*, p. 277 et 278.

de profondeur moyenne, paraît avoir été le centre le plus actif de l'extraction. M. de Cressac évalue le volume, en tous cas très considérable, des déblais enlevés à tous ces travaux, à 400,000 mètres cubes.

Le même auteur mentionne en outre, dans le voisinage des fouilles, des fragments de scories épars dans les champs, et dans lesquels l'analyse a constaté une quantité considérable d'étain. Ce fait fait supposer que, à l'époque des anciennes exploitations, le minerai d'étain a été traité sur place.

La tradition est, au reste, complètement muette sur l'époque à laquelle on doit faire remonter ces fouilles. Elle a même à ce point perdu le souvenir de leur destination primitive que, comme on l'a dit plus haut, les habitants du pays y voyaient, contre toute vraisemblance, les restes d'une ville détruite.

M. Mallard, ingénieur en chef des mines, ayant eu l'occasion d'examiner, en 1859, des excavations ouvertes près de Montebras, commune de Soumans (Creuse), fut frappé de leur parfaite analogie avec celles de Vaulry (1). Il examina avec soin les fragments de roches que permettaient d'apercevoir les bruyères, et rencontra du quartz en abondance, ainsi que des roches qui avaient la plus grande ressemblance avec celles de Vaulry; enfin, il fut assez heureux pour mettre la main sur un volumineux échantillon d'étain oxydé, adhérent à un fragment de quartz. Dès lors, le doute n'était plus permis; à Montebras, comme à Vaulry, existait un gisement stannifère; et ces deux gisements, que ne sépare pas une distance moindre de 100 kilomètres, avaient été, à des époques très reculées, et probablement contemporaines, l'objet de travaux d'exploitation considérables.

Les anciens travaux ouverts sur ce dernier gisement consistent en excavations de forme grossièrement conique, profondes de 8 à 10 mètres, larges de 30 à 40 mètres à l'orifice, et sur le bord desquelles sont accumulés des déblais (fig. 16). Ces excavations sont comme alignées suivant deux lignes qui se croisent à angles droits, et sont dirigées, l'une nord-ouest, l'autre nord-est (fig. 17); ce sont justement les deux directions suivant lesquelles sont alignées les fouilles de Vaulry. Les excavations sont au nombre d'une trentaine environ.

Outre les fouilles ouvertes au sommet de l'éminence, on rencontre

(1) L'ensemble des recherches de M. Mallard sur ce sujet forme un mémoire auquel j'emprunte les faits qui vont suivre. (Note sur les gisements stannifères du Limousin et de la Marche. *Annales des mines*, 6e série, t. X, 1866.)

encore, sur le versant sud-ouest, à la lisière d'un petit bois, une tranchée longue de 130 mètres environ, profonde de 8 à 10 mètres, large de 50 à 60 mètres au moins. Le fond de cette grande tranchée communique, à son extrémité nord, avec une tranchée plus petite,

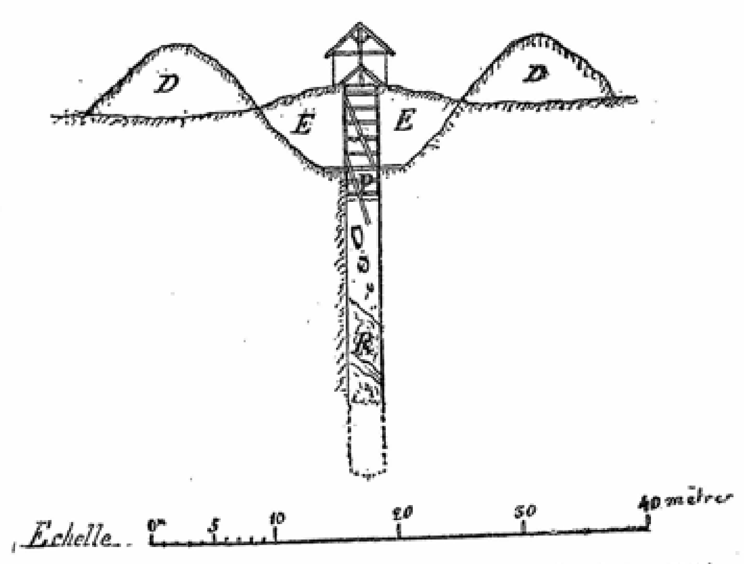


Fig. 16. — Puits foncé à Montebras sur d'anciens travaux (son état en 1865). — E, excavation antique récemment remblayée ; D, déblais antiques ; P, puits récent ; R, roche vierge, quartz et elvan.

qui suit l'inclinaison du sol. Elle avait sans doute pour but de faire écouler les eaux qui remplissaient le fond des travaux.

A Vaulry, le minerai d'étain est disséminé dans des veines quartzeuses dont la puissance ne dépasse guère 3 à 4 centimètres ; les veines qui traversent le granit sont principalement composées d'un quartz grisâtre ; au milieu sont disséminés des minéraux divers, parmi lesquels on compte l'or natif. Ce dernier métal, qui n'a été reconnu qu'en 1856, est disséminé en particules tout à fait invisibles, et sa présence n'est décelée que par le lavage ; sa proportion est d'ailleurs très faible.

Le granit encaissant, dont le feldspath est profondément altéré, passe à la roche appelée *greisen* ou *hyalomicte*, qui est caractéristique des gîtes d'étain de la Saxe et du Cornouailles.

Sur le versant sud de la chaîne de Blond, près du hameau de Monsac, à peu de distance de Cieux, un filon stannifère à peu

près identique à celui de Vaulry a été découvert également dans les recherches exécutées en 1856.

Une découverte très intéressante, due, comme celle de l'or dans les filons de Vaulry et de Cieux, aux explorateurs de 1856, est celle d'alluvions stanno-aurifères dans presque toutes les vallées

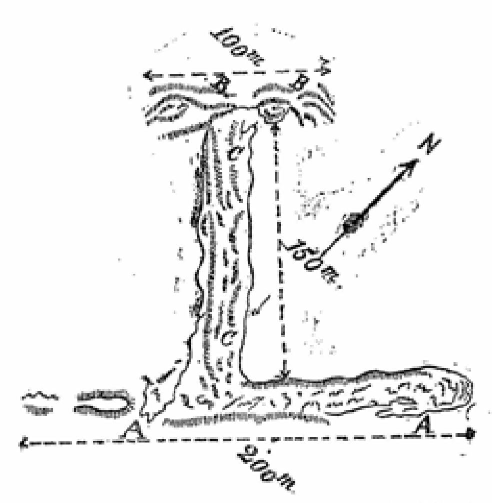


Fig. 17. — Croquis représentant en plan trois séries d'entonnoirs résultant d'anciens travaux et alignés dans le plateau de Montebras. — A, alignement de 200 mètres de longueur, orienté E. 30° N.; B, alignement de 100 mètres, parallèle au précédent; C, alignement transversal, de 150 mètres, orienté N. N. O. Des remblais sont accumulés en buttes autour de chacun des entonnoirs.

qui descendent de la chaine de Blond. Des travaux de lavage, d'une certaine importance, ont été ouverts sur les alluvions du grand étang de Cieux. La couche d'alluvion qui recouvre le granit à mica noir a atteint, au centre de cette petite vallée, une épaisseur de 2 mètres environ. Immédiatement au-dessus du granit se trouve une argile verdâtre peu épaisse, sur laquelle repose un sable feldspathique et quartzeux, qui est stannifère. Dans ces sables se rencontrent, ainsi que cela a lieu fréquemment dans les tourbières de la Marche et du Limousin, des troncs d'arbres d'une conservation parfaite. Le sable, sur environ 1 mètre de puissance, à partir du fond, était considéré comme pouvant être traité. La partie superficielle était rejetée comme stérile. Les sables tiennent de l'étain oxydé,

du wolfram, des fragments arrondis de greisen, enfin de l'or en notable proportion. Le fer arsenical y est rare.

On sait d'ailleurs que de l'étain oxydé a été rencontré, mais en petite quantité, dans le granit de Chanteloube, bien connu par l'émeraude et les autres minéraux remarquables qu'il fournit aux collections.

La région du plateau central qui nous occupe présente des groupes d'autres fouilles, de dispositions semblables et dont la destination paraît être la même (fig. 18).

Les plus importantes peut-être sont celles que l'on rencontre dans la Creuse, près du hameau de Millemilange, à deux ou trois kilomètres au sud de Jabreilles, et à quelques pas seulement de la limite des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Ces fouilles, dont la profondeur maximum est actuellement de 8 à 10 mètres, sont ouvertes dans des schistes en partie décomposés, et s'arrêtent à la limite même des schistes et du granit à deux micas. Elles forment deux séries parallèles de fosses alignées suivant une direction N. 20° O. environ. Elles sont au nombre de sept, plus ou moins considérables, espacées sur une longueur de 400 à 500 mètres. Le volume des déblais, autant qu'il est permis de le faire en restituant la forme primitive du terrain et en tenant compte du nivellement partiel opéré par le temps, ne paraît être pas inférieur à 20,000 mètres cubes. Les déblais accumulés sur les bords des fosses sont exclusivement composés de gneiss décomposé, au milieu desquels on trouve du quartz plus ou moins chargé de pyrite et de mispickel. Malgré un examen assez attentif, on n'y a pas trouvé d'autres matières métallifères.

En marchant du nord-est au sud-ouest, et suivant toujours le pied de la chaîne granitique, on rencontre, au milieu des gneiss, des excavations analogues (fig. 20).

1° Près du Couret, à peu de distance de la Jonchère, les excavations y sont dirigées nord-ouest.

2° Près du petit hameau de Laurière, non loin du Puy-Garsault, à l'ouest d'Ambazac, les fouilles dirigées nord-ouest contiennent en assez grande abondance du quartz hyalin plus ou moins cristallin, accompagné de cristaux de fer oligiste.

3° Près de Beaune, sur le bord de la route nationale de Limoges à Paris, ces excavations présentent une sorte de front de taille dirigé nord-est à sud-ouest, ayant environ 100 à 120 mètres de développement. En arrière de ce front de taille sont disposées trois buttes allongées, formées évidemment des déblais de la tranchée et per-

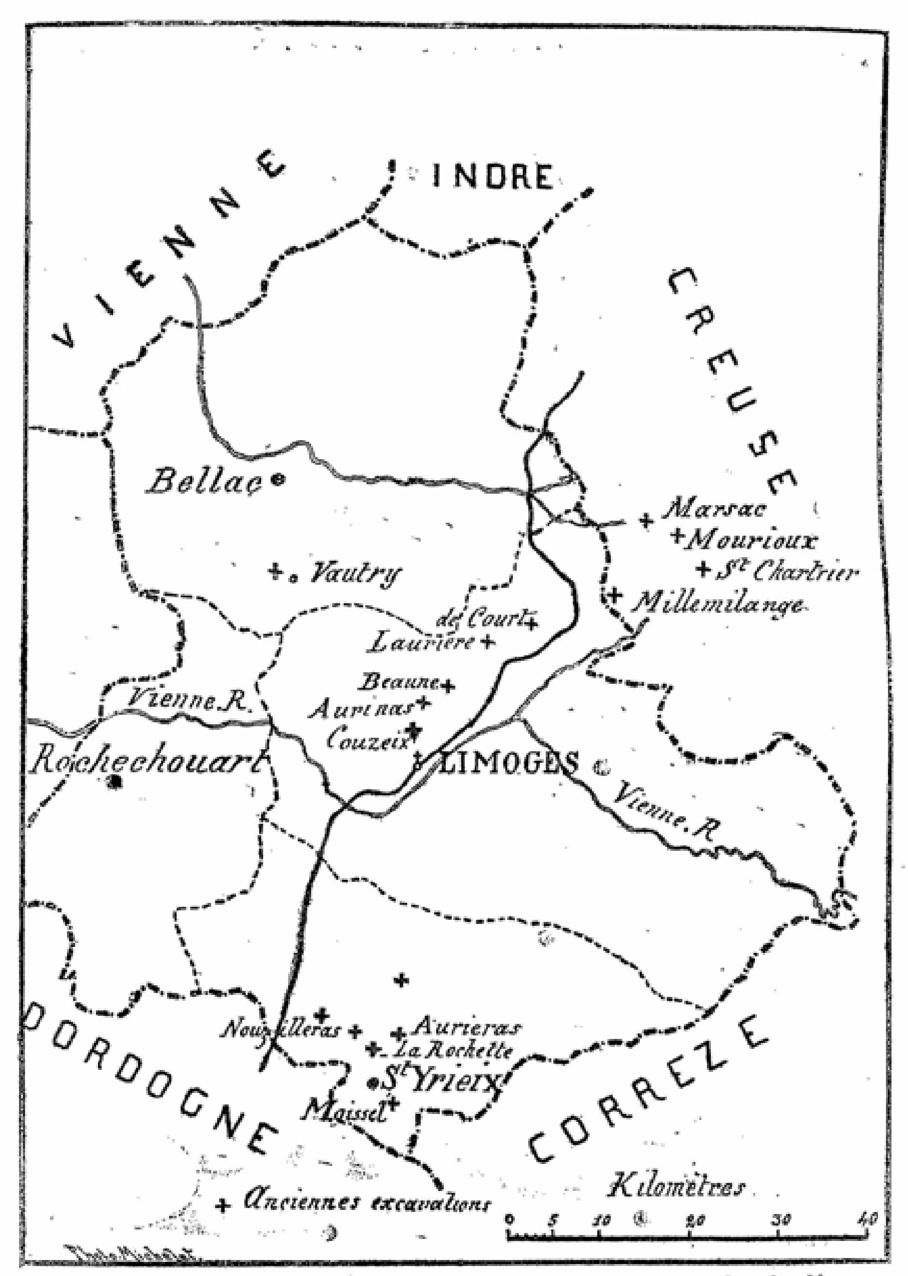


Fig. 18. — Carte montrant la situation des fouilles antiques découvertes dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Dordogne.

pendiculaires à la direction du front de taille. La hauteur de la crête de travaux au-dessus du fond est d'environ 10 à 15 mètres. Le cube des déblais doit être approximativement de 6,000 à 7,000 mètres cubes.

4° D'anciennes excavations se voient encore près d'Aurieras, au sud de Chaptelat. Leur orientation est nord-ouest.

5° Enfin, entre Mas-de-l'Age et Mas-Bourrienne, en face l'hippodrome de Limoges, un peu au sud de Couzeix, on rencontre des fouilles orientées E. 20° à 30° N., et qui paraissent ouvertes sur un filon quartzeux pyritifère, visible dans les fossés de la route de Limoges à Bellac.

Ces différentes fouilles contournent un groupe qui s'étend de Millemilange jusque vers Couzeix, parallèlement aux cours de la Vienne et du Thorin.

Un autre groupe de fouilles importantes se trouve dans la Creuse, au milieu du granit à mica noir, dans les environs de Bénévent, Mourioux, Ceyroux, etc. Je citerai :

1° Les fouilles considérables ouvertes entre Forgeas et Saint-Chartrier, à deux ou trois kilomètres au sud de Ceyroux. Ouvertes dans le voisinage de nombreux filons de pegmatite, elles forment plusieurs alignements parallèles dirigés N. 10° E. Elles paraissent du reste avoir suivi des filons de quartz noir imprégnés de mispickel et ayant la même direction.

2° Les fouilles ouvertes à peu de distance de celles-ci entre Entregnat et les Groppes ; elles sont orientées N.-E.

3° Celles qui se trouvent à peu de distance de la ligne du chemin de fer de Montluçon à Saint-Sulpice-Laurière, près de la Ribière, à trois ou quatre kilomètres à l'ouest de la station de Marsac. Ouvertes, comme les précédentes, au milieu du granit à mica noir, pénétré de veinules de pegmatite tourmalinifère, elles forment deux lignes de profondes fosses, alignées N. 20° O., et disséminées sur une longueur d'environ 200 mètres. Le cube des déblais n'y paraît pas moindre de 10,000 mètres cubes. On y a rencontré, en assez grande quantité, du quartz imprégné de mispickel, et contenant en outre des veinules d'une matière métalloïde, tendre, grise, et que quelques essais ont fait penser devoir être du sulfure d'antimoine.

4° Enfin les fouilles que l'on rencontre au sud de Chamborand, entre le hameau de la Faye et le ruisseau du Péroux. La tranchée principale, dont le fond est occupé par une mare, porte dans le pays le nom de *Trou des Fées*. On rencontre dans les déblais beaucoup de quartz blanc.

Dans la Haute-Vienne, près de Lecuras, entre Janailhac et la Roche-l'Abeille, au milieu de gneiss très feuilletés, en relation avec des filons de pegmatite plus ou moins kaolinisés, qui ont été l'objet de quelques travaux récents, se trouve une série de fosses profondes, alignées exactement sur une même ligne de direction E. 20° N., sur une longueur de 7 à 800 mètres. Dans les déblais se trouve un très grand nombre de fragments de quartz contenant de la pyrite et du mispickel, de sorte qu'il paraît au moins très probable que les fouilles ont suivi un filon de quartz plus ou moins métallifère. Ces fouilles sont assez considérables pour qu'on ait cru devoir les indiquer sur la carte de l'état-major.

De nombreuses et importantes fouilles se rencontrent encore au N.-O. de Saint-Yrieix, entre le Chalard et Ladignac, au milieu des gneiss, à proximité d'un puissant massif de granit à deux micas et de nombreux filons de pegmatite. On y rencontre des filons quartzeux contenant du fer oligiste.

On mentionnera encore, en terminant, près de Moutier-Rozeille, entre Aubusson et Felletin, à quelques mètres du chemin qui relie ces deux villes, l'existence de fosses un peu moins profondes que celles dont nous avons parlé jusqu'ici. Creusées à mi-côte, au milieu du granit à mica noir, et alignées suivant une direction N. 10° à 15° E., elles occupent une longueur de près de 500 mètres. Les déblais de toutes les fosses, sans exception, contiennent des débris d'un quartz verdâtre imprégné de pyrite et de mispickel ; il est donc, là encore, évident que les fouilles ont suivi un filon quartzeux métallifère. Il faut, du reste, noter ici que les roches granitoïdes des environs d'Aubusson et de Felletin contiennent de très nombreuses veinules de mispickel.

La destination des fouilles de Montebras et de Vaulry n'est pas douteuse. D'après l'énumération qui précède et qui est empruntée à M. Mallard, l'analogie incontestable que toutes les autres présentent avec celles-ci porte à penser qu'elles ont eu aussi pour but la recherche et l'exploitation de mines métalliques. D'autres considérations viennent appuyer cette conjecture.

On ne voit pas d'abord à quel autre usage ces fouilles auraient pu être destinées. Elles n'ont servi évidemment ni à des retranchements militaires, ni à des habitations, ni à des tombeaux. Elles n'ont pu davantage servir à l'extraction de matériaux de construction, puisque, la plupart du temps, elles ont été ouvertes dans un terrain complètement décomposé.

Elles sont d'ailleurs toujours disposées, dans chaque localité, sui-

vant un alignement déterminé ou suivant des alignements parallèles entre eux, comme le seraient des travaux ouverts sur la crête d'un filon ou sur les crêtes de plusieurs filons parallèles. Cette circonstance, à elle seule, paraît avoir un caractère d'une haute valeur. La plupart de ces fouilles sont ouvertes dans des conditions géologiques sinon identiques, du moins très semblables. C'est ainsi que tout le groupe qui s'étend de Millemilange à Couzeix suit exactement le pied d'une chaîne de granit à deux micas, granit qui présente des relations intimes avec les gisements stannifères de Vaulry et de Montebras. Quant aux autres fouilles, elles sont situées dans le voisinage de nombreux filons de pegmatite, qui appartiennent à la même famille granitique que le granit à deux micas. Ainsi, la position des fouilles semble déterminée surtout par la nature géologique de la contrée, ce qui ne semble pouvoir s'expliquer que par l'hypothèse de travaux de mines. L'orientation qui domine dans l'alignement de toutes ces fouilles est une orientation N. 10° à 15° E. C'est précisément la même qu'on observe à Vaulry et à Montebras, et qui, dans les deux localités, est déterminée par l'orientation des filons stannifères.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit, avec un assez grand degré de probabilité, que les fouilles ont eu pour but l'exploitation de gisements métallifères, identiques à la fois entre eux et avec ceux de Vaulry et de Montebras.

La circonstance que, jusqu'à présent, on n'a pu constater la présence de l'étain oxydé dans aucune autre fouille que celles de Vaulry et de Montebras ne doit pas faire rejeter cette opinion ; car l'étain oxydé n'entre qu'en proportion minime dans la matière des filons, et l'on doit s'attendre à le rencontrer en proportion bien plus faible encore dans les déblais rejetés comme stériles et accumulés sur le bord des fosses. La végétation qui recouvre tous ces déblais, ainsi que les fouilles elles-mêmes, rend d'ailleurs encore bien plus faible la chance de mettre la main sur un échantillon de minerai d'étain. Ainsi, dans sa première exploration du gisement de Montebras, bien qu'il y ait employé plusieurs heures, M. Mallard ne rencontra qu'un seul échantillon d'étain oxydé ; encore ne l'a-t-il trouvé qu'assez loin des fouilles et lorsqu'il désespérait déjà de pouvoir appuyer de cette preuve incontestable l'opinion que la vue des fouilles lui avait tout d'abord suggérée. Il pourrait bien se faire, du reste, que l'étain n'ait pas été le seul objet de tous ces travaux. L'or accompagne normalement l'étain à Vaulry, soit dans les alluvions, soit dans les filons, et le gisement, sans doute très analogue, quoique

principalement wolframifère, de Saint-Léonard, contient aussi de l'or, suivant une observation de M. Darcet. Pourquoi les gisements stannifères dont nous arrivons à soupçonner l'existence n'auraient-ils point été aurifères? Pourquoi l'exploitation de l'or n'aurait-elle pas été enfin un des buts, peut-être même en beaucoup de cas le but principal de nos anciens travaux? Une circonstance pleine d'intérêt vient à l'appui de cette conjecture.

Dans une grande partie du Limousin, les fouilles anciennes dont nous nous occupons prennent le nom d'*Aurières*. Ce nom, auquel les habitants ne rattachent, actuellement du moins, aucune idée particulière sur la destination de ces fouilles, est certainement fort ancien; car il arrive souvent que des localités situées à proximité de semblables excavations portent le nom de *Laurières*, *Aurières*, *Aurieras*. La raison d'être de ces dénominations devient en quelque sorte évidente si l'on remarque que la plus grande partie de ces *aurières*, celles qui sont disséminées entre Millemilange et Couzeix, sont précisément alignées parallèlement à un petit cours d'eau qui court à peu de distance et que l'on désigne sous le nom d'*Aurance*. Or, ici, l'étymologie n'est pas douteuse; car les sables de cette rivière contiennent des paillettes d'or, et ils étaient assez riches, à ce qu'il paraît, pour couvrir, vers la fin du siècle dernier, la dépense des orpailleurs occupés à les laver. N'est-il pas en quelque sorte presque indubitable que les fouilles qui s'étendent de Millemilange à Couzeix ont été effectivement ouvertes, comme leurs analogues de Vaulry et de Montebras, sur des gisements stanno-aurifères, dont les débris ont enrichi les sables de l'Aurance?

A Vaulry les fosses passent pour les ruines d'une ville détruite; l'une d'elles, la plus profonde, était considérée comme renfermant un trésor placé sous la garde d'une fée. A Montebras on voit, dans les anciens travaux des mines, des retranchements élevés par les habitants de Montebras avec ceux de Toul. A Saint-Chartrier, près de Ceyroux, on les regarde comme des retranchements creusés par les Anglais.

Toutes ces légendes ne prouvent qu'une chose, importante du reste à constater, c'est que l'antiquité de ces fouilles est assez reculée pour que leur destination primitive se soit complètement effacée de la mémoire des hommes.

Il semble, d'après cela, qu'on doive faire remonter leur ouverture à une époque plus ancienne que le moyen âge. Le souvenir d'une exploitation certainement considérable et étendue de métaux précieux, comme l'étain et l'or, ne se serait point aussi complètement

perdu, si cette exploitation ne remontait pas à une plus haute antiquité. La tradition, et même l'histoire locale, en auraient conservé quelques traces, ainsi que cela a eu lieu, par exemple, pour les exploitations aurifères de la Bohême qui datent du moyen âge.

DAUBRÉE,
Membre de l'Institut, Inspecteur général des mines.

(*La suite prochainement*).

DÉTERMINATION

DU CONSULAT

QUI DATE LA TABLE DE HENCHIR-DAKHLA (1)

Dans une note lue le 25 juin 1880 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (2), j'ai sommairement indiqué que la décision rendue par l'empereur Commode en faveur des colons du *saltus Burunitanus* et gravée sur la table de Henchir-Dakhla appartient à l'une des années 181 ou 182, et qu'il faut placer à l'an 182 ou à 183 le consulat d'Aurélianus et de Cornélianus qui date la dédicace de ce monument. Il convient de revenir sur cette intéressante question chronologique pour la serrer de plus près et en préciser rigoureusement la démonstration.

Marc-Aurèle mourut le 17 mars (3) 180 à Sirmium (Pannonie Inférieure), suivant Tertullien (4), à Vindobona (Pannonie Supérieure), suivant Aurélius Victor (5). Après l'accomplissement des funérailles, Commode, son fils, ayant hâte de revenir à Rome, profita de quelques avantages remportés par ses généraux pour conclure la paix avec les Barbares du Danube, et s'attribuer une quatrième saluta-

(1) Cette inscription, actuellement conservée au Cabinet des médailles, a été désignée à tort sous le nom de Table de Souk-el-Khmis, parce qu'à l'époque où elle fut publiée pour la première fois par M. Ch. Tissot, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, séance du 2 avril 1880, les renseignements qu'il avait recueillis lui avaient fait supposer qu'elle provenait de cette localité. Elle a été, en réalité, découverte dans les ruines de Henchir-Dakhla, à 3 kil. N. N. E., de Souk-el-Khmis (Tunisie), comme M. Tissot le déclare lui-même dans son mémoire sur *le bassin du Bagrada et la voie romaine de Carthage à Hippone par Bulla Regia*, 1881, p. 64. (Extr. des Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et B.-L.)

(2) *C. R. de l'Acad. des Inscr.* 1880, p. 178. — *Revue critique*, 5 juillet, p. 20.

(3) Xiphilin, *Epitome Dionis*, l. LXXI, 33.

(4) Tertullien, *Apolog.* c. XXV.

(5) Aur. Victor, *Caes.* XVI.

tion impériale de victoire. C'est ce que prouve la comparaison des chiffres III et IIII qui suivent le mot IMP(*erator*) respectivement dans les légendes de deux monnaies frappées pendant sa cinquième puissance tribunicienne, c'est-à-dire en cette année 180; on lit sur l'une (Cohen, n° 264) :

L · AVREL · COMMODVS · AVG
℟. TR · P · V · IMP · III · COS · II · P · P;

sur l'autre (Cohen, n° 524) :

L · AVREL · COMMODVS · AVG · TR · P · V ·
℟. IMP · IIII . COS · II · P · P · S · C — FORT · RED

La dédicace *Fort(unae) Red(uci)* signifie que cette dernière pièce a été frappée à l'occasion du retour de Commode, le 22 octobre 180 (1); la légende de tête nous apprend qu'il portait encore à ce moment le prénom *Lucius* qu'il avait reçu avec le surnom *Commodus* en souvenir et honneur de L. Ælius Commodus (plus tard L. Aurélius Vérus), frère adoptif et collègue de Marc-Aurèle dans son consulat de 161, pendant lequel Commode était né. A son tour, une légende commune à plusieurs monnaies frappées également en 180 (Cohen, n°s 267, 596, 773),

M · COMMODVS · ANTONINVS · AVG
℟. TR · P · V · IMP · IIII · COS · II · P · P

nous apprend qu'entre le moment de son retour à Rome et la fin de la même année, Commode quitta le prénom de son oncle adoptif pour prendre celui de son père Marcus, qu'il conserva jusqu'en 192. C'est celui qui se lit en tête de son rescrit, sur la table de Henchir-Dakhla, 4e colonne (2) :

[Imp. Ca]es. M. Aurelius Commodus An
[toni]nus Aug[ustus] Sarmat(icus) Germanicus
Maximus Lurio Lucullo et nomine a
liorum : Proc(uratores), contemplatione dis
cipulinae et instituti mei, ne plus

(1) Lampride, *Commod.* XII : *datus in perpetuum ab exercitu et senatu in domo palatina Commodiana conservandus XI kalendas Romanas, Praesente iterum consule.* — Le deuxième consulat de L. Bruttius Praesens est de l'an 180, et l'on sait par Xiphilin que le mois de novembre était appelé *Romanus* dans le calendrier Commodien.

(2) *Revue archéologique*, t. XLI, p. 98, *supra*, article de MM. Cagnat et Fernique. Cf. Ch. Tissot, *le Bassin du Bagradas*, p. 68.

quam ter binas operas curabunt,
ne quit per injuriam, contra perpe
tuam formam, a vobis exigatur.
Et alia manu : Scripsi. Recognovi.

D'autre part, ce texte omet le titre de *Britannicus* que Commode prit en 184, après les victoires remportées par Ulpius Marcellus sur les Bretons révoltés. On y constate également l'absence du titre de *Pius* qu'il dut prendre au 1er janvier 183, car il lui est attribué à la date du 7 janvier de cette année dans un acte des Arvales (1), et en outre, Lampride (2) assure que le Sénat le lui décerna, par dérision, le jour où il désigna pour consul un homme qui avait été l'amant de sa mère; or la désignation des consuls avait lieu au 1er janvier pour l'année suivante.

De ces divers rapprochements il résulte que le rescrit de Commode a été certainement rédigé entre la fin d'octobre de l'an 180 et le 31 décembre 182. Il ne renferme aucun autre élément chronologique. Nous le trouvons ensuite visé dans la copie d'une lettre gravée immédiatement au-dessous et se terminant par une date :

Exemplum epistulae proc(uratoris) e(gregii) v(iri)
Tussanius Aristo et Chrysanthus
Andronico suo, salutem. Secundum
sacram subscriptionem domini n(ostri)
sanctissimi imp(eratoris) quam ad libellum
suum datam Lurius Lucullus
Manquent 6 lignes
. . . . [et ali]
a manu . . . . [Opt]amus te feli
cissimum be[ne vive]re; vale. Dat(a)
12 *sept.* pr(idie) idus sept(embres), Karthagine.

Voici donc comment les choses se sont passées. Si l'on se reporte à la pétition des colons qui précède le rescrit impérial et qui le motive, on remarque qu'ils s'adressent à un seul Auguste, puis qu'ils se servent toujours du pronom de la deuxième personne du singulier, sauf le passage *vestram divinam subscriptionem*, lequel, suivant l'observation de MM. Cagnat et Fernique (3), paraît rappeler un rescrit antérieur, signé de deux Augustes associés, soit Marc-Aurèle et Com-

(1) *Corp. Insc. Lat.* t. VI, n° 2099, *pagin.* 1, *lin.* 12-13.
(2) Lampride, *Commod.* VIII.
(3) *Rev. archéol.*, t. XLI, p. 141, *supra.*

mode depuis l'an 177. La supplique des colons a donc été rédigée seulement après que la nouvelle de la mort de Marc-Aurèle était parvenue en Afrique; c'est là un point important à noter; on peut même avancer qu'elle ne l'a été que lorsque le retour de Commode à Rome a été connu dans le *saltus Burunitanus.*

L'affaire a été instruite par Lurius Lucullus, fonctionnaire non qualifié, qui transmet ensuite à l'empereur son rapport, *libellus*, et la pétition y-annexée. De toutes manières, Commode n'en a pris connaissance qu'après son retour à Rome. Le rapport, avec la décision impériale *apposée au bas* sous forme d'apostille, d'où le mot *subscriptio*, est renvoyé à Carthage, au procurateur Tussanius Aristo, lequel, de concert avec Chrysanthus, prescrit à son subalterne Andronicus les mesures d'exécution, par dépêche du 12 septembre d'une année qui n'est pas spécifiée, parce qu'elle se réfère, sans doute, à une date fixe mentionnée dans une des six lignes précédentes qui manquent. Mais il y a nécessité évidente que ce mois de septembre, laissé dans le vague, soit postérieur au 22 octobre 180, date du retour de Commode. Pour ces raisons, la dépêche de Tussanius Aristo est tout au plus du 12 septembre 181. Ce texte est immédiatement suivi de la formule relatant la dédicace du monument, avec une date, qui, cette fois, n'a rien de vague :

Feliciter
consummata et dedicata
15 *mai* idibus mai(is), Aureliano et Corne
lian[o c]o(n)s(ulibus); cura(m) agente
C. Iulio P[el]ope Salaputi mag(istro).

La question est maintenant de déterminer l'année dans laquelle se place le consulat d'Aurélianus et de Cornélianus, suffects inconnus de par ailleurs. Le mois de mai dans lequel ils furent en exercice est nécessairement postérieur au mois de septembre vague qui date la lettre de Tussanius Aristo; il est donc de 182 ou d'une des années suivantes. Mais le mois de mai de chacune des années 183 et 184 se trouve déjà occupé par des consulats de suffects connus, à savoir : celui de 183 par M. Hérennius Sécundus et M. Égnatius Postumus, qui sont mentionnés dans les Actes des Arvales (1) aux dates suivantes, *III id(ibus) mai(is)* = 13 mai, *XVI k(alendis) iun(iis)* = 17 mai, *XIV k(alendis) iun(iis)* = 19 mai; celui de 184

(1) *C. I. L.* t. VI, n° 2099, *pagin.* 2, *lin.* 6, 15, 21.

par C. Octavius Vindex, également mentionné dans ces actes (1) à la date du *XV kal(endis) iun(iis)* = 18 mai.

On aurait donc à descendre jusqu'à l'an 185 pour trouver un mois de mai disponible autre que celui de 182. Comme il n'est pas admissible que la promulgation de la décision impériale ait été retardée de trois ou quatre ans, ni même de trente-deux mois, à supposer la dépêche de Tussanius Aristo datée du 12 septembre 182, il ne reste d'autre alternative que de placer le consulat d'Aurélianus et de Cornélianus au mois de mai 182, la dépêche de Tussanius Aristo au mois de septembre précédent et, par conséquent, le rescrit de Commode entre le 22 octobre 180 et le 12 septembre 181.

La question chronologique se trouve donc résolue avec toute la précision désirable, et non plus à deux ans près, comme dans notre essai précédent, dont les déductions et les résultats figurent, avec leur degré d'approximation, dans le mémoire de M. Mommsen sur le décret de Commode (2).

M. Otto Hirschfeld pense que le consul suffect Cornélianus est le même personnage que le L. Attidius Cornélianus mentionné dans les Fastes sacerdotaux (3), suivant lesquels il aurait été élu *sacerdos Iovis Propugnatoris* aux ides d'octobre (= 15 octobre) 190, et serait mort en l'an 198.

Entre les deux formes de surnom, *Merope* ou *Pelope*, que M. Mommsen propose de restituer à la suite de *Iulio*, je me suis décidé pour la dernière, parce qu'en examinant attentivement le texte original j'ai reconnu les traces d'une boucle contre la partie supérieure du jambage vertical appartenant à la lettre initiale; c'est donc bien un P.

Autres remarques : à la fin de la 1re ligne de la 1re colonne, la lettre qui précède le groupe IVS appartient plutôt à un E qu'à un T; la longueur graphique du I, indice de sa longueur vocale, confirme cette lecture; en effet *i* est long dans le pronom *eius* et dans tous les noms propres comme *Pompeius*, *Velleius*; au contraire, tout mot terminé en *tius* aurait son *i* bref. A la fin de la 4e ligne de cette colonne on voit les traces d'une lettre qui n'a été signalée par personne; c'est indubitablement un E, caractérisé par ses barres du haut et du bas prolongées comme celles du E qui termine la 7e ligne de

(1) *C. I. L.* t. VI, *pag.* 3, *lin.* 22.
(2) *Hermes*, 1880, p. 391.
(3) *C. I. L.* t. VI, n° 2004, *lin.* 4-8.

la 4e colonne; ce qui reste de la 1re colonne, à gauche, se réduit donc à cinq bouts de ligne, que je lis ainsi :

. . . . .E I V S
. . . . O S
. . . . R M
. . . . E
. . . . T

On peut encore noter, à titre de particularité, que dans le premier tiers de la 2e colonne les L ont une forme rectangulaire qui les différencie de la forme fourchue du bas affectée par la même lettre dans le reste du texte. Remarquez l'abréviation singulière PROCCB pour *procuratoribus* (col. 3, l. 6).

MM. Cagnat et Fernique, rapprochant le mot *disciplina* de la locution *legis Hadrianae* introduite dans la requête des colons, ont deviné avec sagacité qu'il signifie le règlement établi par Hadrien et traditionnellement observé par ses successeurs. Cette heureuse conjecture se trouve confirmée par un passage de Spartien (*Hadr.* XXI) que je me fais un vrai plaisir de leur signaler, *disciplinam civilem non aliter tenuit quam militarem* (1). Une médaille d'or fut frappée pour commémorer l'achèvement du grand travail de réglementation et d'organisation d'Hadrien; Cohen l'a décrite sous le n° 210 :

HADRIANVS · AVG · COS · III · P · P · Tête d'Hadrien.
℟. DISCIPLINA · AVG · L'empereur suivi de trois officiers.

La tradition de ces règlements s'était conservée, non seulement jusqu'au temps de Commode, mais jusqu'à Probus, dont l'avancement fit exception à l'ancienne règle, *contra constitutum divi Hadriani*, dit Vopiscus (*Prob.* IV). Aurélius Victor (*Caes.*, XIV) dit même qu'elle avait subi peu de changements à l'époque de Constantin, *officia publica et palatina, nec non militiae, eam formam statuit, quae paucis per Constantinum immutatis hodie perseveront.* Il est intéressant de mettre ce dernier passage en rapport avec les termes employés dans la supplique des colons du *saltus Burunitanus*, 3e colonne, lignes 16-17 : *perpetua in hodiernum form*[*a*] *pr*[*ae*]*sti*[*t*]*utum*. On pourrait traduire l'expression *perpetua forma* par « rédaction définitive ».

(1) Voir aussi le passage (*ibid.*, IX) : *labantem disciplinam incuria superiorum principum retinuit.* Cf. Dio Cassius, l. XIX, 9.

Nous avons précédemment démontré que, vers la fin de 180, après le 22 octobre, Commode quitta son prénom de *Lucius* pour celui de *Marcus*. Il garda ce dernier jusqu'en 192, époque à laquelle il changea de nouveau ses dénominations; c'était chez lui une véritable manie. Il reprit alors son ancien prénom *Lucius*, en y ajoutant le nom gentilice Ælius, qui était celui de son oncle adoptif L. Vérus et d'Hadrien. Il se fit en outre décerner le surnom d'Hercule Romain, pour avoir tué des bêtes féroces dans l'amphithéâtre de Lanuvium, et, en cette qualité, il se proclama fondateur de la colonie Commodienne de Rome. Tous ces changements paraissent avoir coïncidé avec l'anticipation extraordinaire de sa 18e puissance tribunicienne, car on les trouve réunis dans l'entête d'une lettre adressée par lui au Sénat, suivant Xiphilin, et parfaitement conforme à la légende d'un magnifique médaillon de bronze décrit par Cohen sous le n° 565 :

L·AELIVS·AVRELIVS·COMMODVS·AVG·PIVS·FELIX
℞. HERC·ROM·CONDITORI·P·M·TR·P·XVIII·COS·VII·P·P

Trois autres variétés de médaillons ont la même légende de tête, avec un revers légèrement différent :

℞. HERCVLI·ROMANO·AVG·P·M·TR·P·XVIII·COS·VII·P·P

Rome ne fut pas la seule colonie Commodienne; la ville de Lanuvium, où Commode et son aïeul Antonin étaient nés, avait déjà reçu en 190 le titre de *Colonia Lanuvium Antonina Commoda* (ou *Antoniniana Commodiana*), suivant l'interprétation donnée par M. Léon Renier (1) à la légende monétaire (Cohen, n° 470):

M·COMM·ANT·P·FELIX·AVG·P·P
℞. COL·L·AN·COM·P·M·TR·P·XV·IMP·VIII·COS·VI·S·C

Robert Mowat.

(1) Leçon professée au Collège de France, 1er semestre 1872.
C'est ainsi que doit être rectifiée la note que j'ai publiée dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, tome XL, p. 199, où le mot *Laurentum* a été substitué à *Lanuvium* par une erreur typographique.

NOTICE

SUR

DES INSCRIPTIONS ET DES ANTIQUITÉS

PROVENANT DE BOURBONNE-LES-BAINS

DONNÉES PAR L'ÉTAT A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à BORVO *et à* DAMONA.

SUITE ET FIN (1).

TROISIÈME PARTIE

OBSERVATIONS SUR LES MONUMENTS RELATIFS A BORVO ET A DAMONA

Je ne me propose ni de discuter, ni même d'analyser les nombreux écrits où, avec plus ou moins de compétence et de bonheur, on a parlé de l'étymologie des noms des divinités tutélaires d'eaux thermales que l'on voit sur les inscriptions rapportées dans les deux premières parties de cette notice. On ne trouvera ici que quelques observations sur diverses questions que soulève l'examen de ces textes. Pour traiter utilement de celles qui touchent à l'étymologie, il faudrait avoir fait une étude spéciale des lois de la grammaire

(1) Voir les numéros de janvier, février et mars 1880.

comparée, de la linguistique et de la phonétique, sans parler de la connaissance des langues dites néo-celtiques et d'autres encore. Or, même avec cette préparation nécessaire, parviendrait-on à satisfaire en tout point les légitimes exigences de la critique ?

Il nous reste un si petit nombre de monuments de la langue de nos ancêtres que, malgré les plus sérieux efforts, les savants distingués qui, de nos jours, ont entrepris de l'étudier selon les procédés scientifiques les plus rigoureux ne lui arrachent ses secrets qu'un à un, et qu'on ne saurait encore fixer le jour où elle n'en aura plus. Ne discute-t-on pas encore pour savoir si les termes *Gaulois* ou *Celtes* sont synonymes? De l'aveu des plus fervents et des plus habiles celtistes, l'étude de la langue des Gaulois est l'une des plus périlleuses auxquelles on puisse s'attaquer. La linguistique et la phonétique, ces armes excellentes, ces armes indispensables à la recherche des étymologies, ne sont pas tellement sûres qu'elles n'éclatent parfois, même entre les mains des plus exercés, lorsqu'ils se hasardent, sans assez de prudence, à expliquer les termes gaulois que nous fournissent de temps à autre les découvertes d'inscriptions, ou ceux que semblent nous révéler les noms propres d'hommes, de peuples ou de lieux rencontrés dans les textes ou sur les monnaies de l'antiquité.

Veut-on, au moyen de deux exemples qui ne sauraient être trop connus, me permettre de donner une idée des dangers de ce que l'on a nommé « le celticisme à outrance » ? Je les demanderai à des savants qui n'ont plus rien à craindre de la critique et qui, d'ailleurs, n'en ont pas moins grandement mérité de la science.

L'un de ces exemples ne remonte pas très loin ; il date d'environ six ou sept ans et a été signalé en 1879, non pas par un adversaire des études celtiques, mais par un savant qui leur doit sa renommée, le directeur de la *Revue celtique*. Quant à la victime du celticisme, dont M. Gaidoz a révélé la mésaventure, c'était un professeur allemand, « un linguiste éminent, un celtiste de premier ordre », et si notre compatriote, qui ne l'a pas nommé (1), s'est décidé à ne pas garder ce secret pour lui seul, c'est qu'il « a voulu montrer quelle

(1) Ce professeur, mort aujourd'hui, vivait encore, si je suis bien informé, au moment où M. Gaidoz publia *in extenso* ce mémoire malencontreux, dont d'ailleurs il a eu soin de conserver le manuscrit. Voyez *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, 1879, l'appendice du mémoire intitulé : *Esquisse de la religion des Gaulois*, etc., par Henri Gaidoz. Ce mémoire, ainsi que l'appendice, ont été tirés à part. Je renvoie aux pages du tirage à part.

prudence il faut apporter dans les études de mythologie gauloise, et quelle défiance on doit avoir à l'égard des étymologies les plus érudites et les plus ingénieuses (1). »

C'est aussi, dit plus loin M. Gaidoz, qu'il a cru « utile de protester, par un exemple irréfragable, contre l'abus qu'on semble vouloir faire actuellement de l'étymologie, surtout dans les recherches naissantes de la mythologie gauloise. Nous ne voulons point proscrire l'hypothèse étymologique, mais nous estimons qu'il ne faut pas lui sacrifier les autres données d'une question, et nous ne pensons pas qu'on ait expliqué un dieu gaulois quand on a proposé une étymologie de son nom, fût-elle conforme aux lois de la phonétique et agrémentée de mots sanscrits (2). »

Voici le résumé de la « parabole très authentique » exposée par M. Gaidoz :

Se fondant sur la présence d'une inscription composée d'un seul mot, ENCINA, remarquée par lui à côté de la représentation gravée d'une statuette du *Dis-Pater* gaulois qui accompagnait un mémoire sur cette divinité, et croyant que cette inscription avait échappé aux regards de l'auteur, M. A. de Barthélemy, le docteur *** démontra « d'après les lois de la phonétique, » c'est le docteur qui parle : que ce mot ENCINA « signifiait la nécessité, le destin, la *sæva necessitas* par excellence. »

Il n'y avait au raisonnement du docteur, raisonnement que M. Gaidoz qualifie de *serré* et de *probant* (3), qu'un inconvénient. Le mot espagnol *encina*, qui signifie *yeuse*, sorte de chêne, était la signature de l'artiste d'origine espagnole, domicilié à Paris, 56, boulevard Montparnasse, mort aujourd'hui, auteur de la planche du mémoire sur le *Dis-Pater* ou *Taranis* (4).

Maintenant il faut me résoudre à me citer moi-même pour parler de la seconde mésaventure annoncée. Je passe outre à tout scrupule afin de justifier ma prudence, que quelques-uns trouveront excessive. Cette fois il ne s'agit pas d'un savant allemand, mais d'un génevois, M. Adolphe Pictet. Je le nomme sans hésitation, d'abord parce que je l'ai nommé de son vivant, et aussi parce qu'il importe d'établir que les malheurs de ce genre n'arrivent pas qu'aux néo-

(1) Appendice à l'*Esquisse de la religion des Gaulois*. (V. p. 22.)

(2) *Ibid.*, p. 24.

(3) *Ibid.*

(4) On peut voir ce mémoire dans le tome I[er] de la *Revue celtique;* la planche figure en face du titre de la *Revue*. M. Gaidoz l'a fait reproduire en tête de son *Esquisse de la religion des Gaulois*.

phytes, et que l'expérience et l'érudition n'en défendent pas toujours les maîtres.

Après avoir, en 1859, expliqué le mot *canecosedlon* de la célèbre inscription gauloise d'Autun (1) par *lac, étang* (2), quelques années plus tard, en 1867, M. Adolphe Pictet changeait d'avis et déclarait dans un second mémoire, publié ici même (3), que l'*interprétation conjecturée* devenait *très douteuse*, « bien que phoniquement justifiable », et en proposait une autre « qui, tout en se rattachant aux langues néo-celtiques, se trouverait confirmée par une analogie remarquable de l'épigraphie gallo-romaine (4). » Dans ce second travail, M. Pictet traduit le mot *canecosedlon* par *siège de loi, tribunal*, et interprète ainsi l'inscription :

« Licnos Contextos fecit Avallonnaco tribunal, » c'est-à-dire *Licnos Contextos érigea un tribunal à Avallonaco,* soit dans une localité nommée Aulnay. Je dois ajouter qu'en ce qui concerne cette identification géographique, M. Pictet laisse voir une certaine inquiétude (5).

Étranger à l'étude des langues néo-celtiques, dont je ne pourrais parler qu'à coups de dictionnaire, je ne songeai pas plus alors que je ne songe aujourd'hui à prononcer entre les deux interprétations de M. Pictet, et j'aurais laissé aux celtistes le soin de montrer comment ces interprétations pouvaient être tellement différentes et cependant être justifiables toutes les deux par la phonétique ; mais M. Pictet parlait d'une analogie remarquable avec l'épigraphie gallo-romaine qui confirmerait la seconde de ses interprétations. Ceci ne pouvait manquer d'attirer mon attention, l'inscription à laquelle le savant génevois faisait allusion appartenant à la série épigraphique du Cabinet des antiques, où je ne puis entrer sans la voir. Je crus donc de-

(1)

LICNOS CON
TEXTOS IEVRV
ANVALONNACV
CANECOSEDLON

Voyez dans *Autun archéologique*, p. 98, le fac-similé de cette inscription, où le dernier mot de la deuxième ligne est écrit LEVRV. On le trouvera avec IEVRV dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, n° 5 des inscriptions gauloises.

(2) *Essai sur quelques inscriptions gauloises.* (V. p. 37.)

(3) *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XV, voir p. 276 à 289, 313 à 329, et 385 à 402, et t. XVI, p. 1 à 20, et 123 à 140, le mémoire intitulé : *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, etc.

(4) *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XV, p. 301.

(5) *Ibid.*, p. 393.

voir examiner l'analogie signalée entre l'interprétation de M. Pictet et les données de cet important monument.

Il s'agissait d'une inscription qui, trouvée à la fin du XVII[e] siècle et publiée par Du Cange, en 1680 (1), est depuis longtemps à la Bibliothèque nationale, et dont voici la transcription :

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXXG
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA
SETVBOGIVS ESVGGI
F · D · S · D (2)

Sans toucher en rien à la question d'étymologie, je crus devoir faire observer que l'analogie de l'épigraphie gallo-romaine ne paraissait pas confirmer l'hypothèse de M. Pictet, et la communication que je fis à ce sujet, il y a déjà plus de dix ans, à la Société des Antiquaires de France, parut dans son *Bulletin* en 1867 (3) et eut l'honneur d'être reproduite dans cette *Revue* l'année suivante (4).

Je crois avoir démontré à ce moment que le Gaulois Setubogius n'avait pu avoir l'idée de consacrer deux *sièges de loi* à Apollon et à son compagnon Veriugodumnus dont M. Pictet faisait des dieux de la justice, attendu qu'il n'était pas question dans ce texte de *tribunaux*, mais de quelque chose comme des *stylobates*. C'est ainsi que, dès le premier moment, les mots *tribunalia dua* furent compris par Du Cange (5). Notre grand érudit n'oublia pas que le terme latin *tribunal* qui signifia d'abord *siège de tribun*, désigna plus tard par extension une base élevée, une estrade, une sorte de monument honorifique, parfois funéraire (6), et jusqu'à des digues, des chaussées,

(1) *Historia byzantina*, etc. Cf. *ad calcem*, mémoire intitulé : *De Imp. C. P. numismatibus dissertatio*, p. 38, § 54.

(2) Le nom du dieu gaulois doit peut-être se lire *Veriugoduminus*, attendu que le second jambage de la lettre M se prolonge comme pour indiquer un I.

(3) Voyez p. 114 et 119.

(4) Nouvelle série, t. XVII, p. 242 à 246, et p. 320.

(5) « ... Ubi tribunalia duo videntur esse stylobatæ in quibus Apollinis et Veriugodumni statuæ consistebant. » (Du Cange, *loc. cit.*)

(6) Tacite, parlant des honneurs funèbres rendus à Germanicus, nous apprend

et que c'était aussi presque le synonyme de *suggestus*. L'analogie remarquable signalée par M. Pictet entre les données de l'épigraphie gallo-romaine et ses changeantes hypothèses étymologiques était donc une illusion.

Ceci ne veut pas dire que les savants qui tentent de nous rendre la langue de nos ancêtres ne soient pas dans une bonne voie lorsqu'ils la cherchent à l'aide des langues néo-celtiques, comme le disait le même M. Pictet (1), comme le croient d'autres excellents esprits que je ne nomme pas parce qu'heureusement ils sont de ce monde; ceci veut dire simplement que c'est une étude des plus dangereuses et que je redoute de m'embarquer sur cette mer « célèbre en naufrages ».

Toutefois cette salutaire terreur ne m'empêchera pas de constater que, dès l'année 1750, F.-I. Dunod reconnaissait dans *Borvoni* « deux mots celtiques : *berw*, chaud, ardent, bouillant, et *von*, fontaine; *borvon*, fontaine chaude, nom qui convient parfaitement à Bourbonne, la plus chaude qu'il y ait dans le royaume (2). »

J'ajouterai même que cette étymologie, adoptée vingt ans plus tard par Diderot, qu'il faut compter parmi les épigraphistes, car dans son *Voyage à Bourbonne* il a donné le texte de la plus anciennement connue des dédicaces à Borvo (notre n° 8) (3), a paru vraisemblable, du moins en partie, c'est-à-dire en ce qui concerne le radical *berw*, à l'un des plus illustres philologues de notre temps.

Je ne citerai que le passage principal de la dissertation archéologique de Diderot, c'est-à-dire son énumération des noms de lieu dérivés de *Borvon*, comme il nomme Borvo, et celui dans lequel il

qu'indépendamment d'arcs de triomphe, de statues innombrables, etc., il fut décrété qu'à Antioche, où son corps avait été brûlé, serait érigé un *sepulcrum*, et à Épidaphné, où il était mort, un *tribunal*. (*Annales*, t. II, p. 83.)

(1) *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XV, p. 279.

(2) Voyez *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, t. II, p. 515.

(3) Diderot, qui était de Langres, chacun le sait, y fit un séjour en 1770, et là, en même temps qu'il y composait l'un de ses plus curieux contes, *Les deux amis de Bourbonne*, il écrivit à M[lle] Voland le récit, resté inédit jusqu'en 1831, d'une excursion qu'il fit à cette station thermale. Le *Voyage à Bourbonne* a été publié pour la première fois par le géologue Walferdin. (Voyez *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot, d'après les manuscrits confiés par lui à Grimm*, t. III, publié en 1831, p. 129 et suiv.) Cet écrit posthume de Diderot figure dans le t. XVII de la dernière édition de ses œuvres, celle de MM. Assézat et Tourneux, p. 333 à 354. Le philosophe y a transcrit l'inscription à Borvo et à Damona, à a vérité avec quelques fautes de lecture, comme Orvoni pour (B)orvoni, Tomona pour Damona, etc., mais il avait pris la peine de la disposer comme elle est sur la pierre.

défend l'hypothèse étymologique qu'il ne proposait pas d'ailleurs le premier, on vient de le voir.

« Il y a, dit-il (p. 350), des eaux thermales dans plusieurs lieux, qui portent les noms de Bourbon ou Bourbonne; comme Bourbonne-les-Bains, Bourbonne-les-Boues (1), Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, l'Abbaye de Boulbon ou Bourbonne-sur-l'Arige *(sic)* (2), Boulbon ou Bourbon en Provence (3). Peut-être, en fouillant, trouverait-on les eaux chaudes dans des endroits qui n'en ont point et qui ont le même nom. D'où il paraît que ce sont les eaux qui ont nommé les lieux. Mais comment? Le voici :

« *Bero*, *overv*, *orv*, *ourv*, signifie en bas-breton ou en langue celtique, slavone (4), *Bouillant*. *Tom* signifie chaud. *Ona* signifie fontaine. La traduction de l'inscription est donc :

« Consacré à *Orvon*, ou bouillant, et à *Tomona*, fontaine chaude. *Caïus Jatinius* dans la Gaule pour le salut de sa fille *Cocila*.

« Il n'est pas difficile de voir comment de *Borvoni* on a fait *Borboni*, *Bourbon* et *Bourbonne*. »

Les conclusions du philosophe sont logiques; et il est évident que c'est du nom de *Borvo* que dérivent ceux des villes de Bourbonne,

(1) Les éditeurs de Diderot n'auraient-ils pas omis *ou* entre les mots *Bourbonne-les-Bains* et *Bourbonne-les-Boues?* ou bien Diderot aurait-il laissé la conjonction *ou* au bout de sa plume? Il faut admettre l'une ou l'autre de ces hypothèses, car évidemment Bourbonne-les-Boues et Bourbonne-les-Bains c'est la même localité désignée surabondamment. En effet, d'une part, je ne trouve Bourbonne-les-Boues que chez Diderot; de l'autre, Bourbonne-les-Bains a d'abord été célèbre surtout par ses boues à propriétés curatives, et c'est assez tardivement qu'on s'avisa de se baigner dans ses eaux chaudes. (Voyez les nombreux ouvrages sur Bourbonne au point de vue médical, énumérés et analysés par M. le Dr Bougard dans sa *Bibliotheca Borvoniensis*.)

(2) Il s'agit d'une abbaye cistercienne, aujourd'hui détruite, qui était située à Boulbonne, hameau de la commune de Cintegabelle, arrondissement de Muret (Haute-Garonne). Dans la *Chronique* de Bernard Gui, cette abbaye est nommée *Borbona*. (Voyez Dom Bouquet, XIII, 712, 6.) On la nomma aussi *Bolbona*, Bolbone ou Boulbonne. (Voyez son article dans le *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 188.)

(3) C'est cette seigneurie de Boulbon qui donna son nom à une branche de la famille de Raousset, dont un membre, le comte Gaston de Raousset-Boulbon, conquit une lugubre célébrité au Mexique, où il périt fusillé le 12 août 1854.

(4) Je viens déjà de faire une remarque sur une phrase qui doit avoir été mal lue sur le manuscrit de Diderot, à moins que ce ne soit un *lapsus calami* du philosophe; en voici une seconde : Diderot n'a pu écrire *en langue celtique, slavonne;* il manque là quelque chose. Il ne faut pas oublier que le manuscrit de Diderot n'a pas été publié par lui et qu'il peut s'y trouver de ces négligences ou de ces inadvertances dont les plus grands écrivains ne sont pas exempts.

de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault ; il l'est aussi que cette dernière ville a eu la fortune singulière de transmettre ce nom de Bourbon, dérivé de celui d'un dieu gaulois, à la dernière branche de la race capétienne. Les propositions elles-mêmes sont-elles fondées ? Les noms de Borvo et de Damona viennent-ils tous deux de radicaux celtiques signifiant chaleur et bouillonnement ?

Je ne répondrai pas à cette question. Je rappellerai seulement que le baron Roget de Belloguet, qui a cité avec plus de précision que Dunod et Diderot les vocables des dialectes néo-celtiques d'où lui paraît dériver le nom de Borvo, trouve dans ces mêmes dialectes une signification analogue pour celui de Damona. Mais comme le *Glossaire gaulois* qui remplit un volume entier de l'*Ethnogénie gauloise* a perdu beaucoup de son autorité première et n'est plus guère consulté que pour les faits qui y sont réunis en grand nombre et avec plus de méthode que chez les devanciers de M. de Belloguet, je dois m'expliquer au sujet de la confirmation récente, dont je parlais à l'instant, de l'une des vieilles hypothèses étymologiques adoptées et régularisées par ce savant.

Cette confirmation, je la trouve dans le *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré. A l'article *Bourbe*, l'illustre académicien dit nettement que ce mot est en bas-breton *bourbou* (1), *bourbonnen*, ampoule, ébullition ; il ajoute : « kymri, *berw*, bouillonnement. » Puis il continue ainsi : « Le radical est celtique ; car on le trouve dans la langue des Gaulois : *Borvo* ou *Bormo*, nom gaulois de Bourbon-l'Archambaut, à cause des eaux qui y bouillonnent. La *bourbe* est donc, étymologiquement, une boue telle qu'on y fait bouillonner l'eau en la foulant. En regardant de près, on est porté à croire que le radical celtique *berw* ou *borv* est très voisin du radical *bullire*. »

Du reste, bien avant la publication du *Dictionnaire de la langue française*, on avait songé à rapprocher le nom de Borvo de notre terme *bourbe* et on l'avait même rapproché du grec ὁ βόρβορος qui a cette signification. C'était naturel. A l'origine, je le notais plus haut, les eaux de Bourbonne ont été renommées surtout pour les vertus curatives de leurs *boues*. Avant que l'on eût songé à employer en douches et en bains les eaux de Bourbonne, que l'on n'a bues que fort tard et que l'on ne boit encore qu'en petite quantité (de même

(1) Il y a *bourbou*, mais n'est-ce pas une coquille pour *bourbon?* Voyez plus loin une citation du *Glossaire gaulois* de M. de Belloguet.

qu'aujourd'hui à Acqui du Montferrat (1) dont une source se nomme *la Bollente*, à Marienbad et à Franzensbad en Bohême), on faisait grand usage de leurs boues brûlantes, dans lesquelles on plongeait les malades. Aussi, sans recourir à une étymologie celtique, dès 1675, Hadrien de Valois laissait-il voir qu'il penchait vers l'opinion de ceux qui faisaient dériver le nom de Bourbon « *a burbis*, id est ab aquis lutosis, quas *bourbes* vocitant Nostri (2) ».

En ce qui touche le nom de Damona, l'hypothèse des auteurs du siècle dernier, de Dunod, de Diderot, d'autres peut-être encore, enfin de M. de Belloguet, qui l'a soutenue de citations plus précises (3), cette hypothèse, dis-je, n'a pas reçu, que je sache, de M. Littré ou de quelque autre éminent linguiste, une confirmation rassurante comme celle qui concerne Borvo.

Fidèle à ma réserve systématique, je ne contesterai pas cette étymologie ; je ferai seulement observer qu'il pourra paraître singulier, d'abord que les noms de ces divinités parèdres aient la même signification, puis que ces noms qui diffèrent l'un de l'autre n'en aient pas moins une signification identique dans la même langue. En un mot, je trouve singulier que les mots *Borvo* et *Damona* soient synonymes. J'ajouterai qu'il est également singulier que, parmi les divers termes néo-celtiques allégués par le baron de Belloguet, il s'en trouve qui, tout en offrant une certaine ressemblance avec ceux qui expriment l'idée de chaleur, de bouillonnement, aient, selon ce savant, une signification fort différente. Ainsi, après avoir cité le kimri *Twym*, *Twymyn*, chaud, l'armoricain *Tomm*, idem, *Tomma*, chauffer, l'irlandais *Tomhaidhm*, éruption, jaillissement d'eau, ce qui déjà n'a plus rien de commun avec la chaleur, les eaux pouvant jaillir froides, M. de Belloguet cite l'irlandais *Doimhann* et l'erse *Doimhann*, profond, et enfin le kimri *Damuhaw*, désirer (4). Je sais qu'à toutes forces le *désir*, en le supposant *ardent*, peut se confondre avec l'idée

(1) Ἀκουαιστατιέλλαι de Strabon (V. I, II), *Aquæ Statelliæ*, dans l'*Hist. nat.* de Pline (XXXI, 2) et sur plusieurs inscriptions. (Voyez Wilmanns, *Exempla*, etc., nos 1446, 2752.)

(2) *Notitia Galliarum*, p. 104. Dans ce passage, H. de Valois ne parle que de Bourbon-l'Archambault et de Bourbon-Lancy ; mais ce qu'il dit s'applique également à Bourbonne. Du reste, on aimerait à savoir où Hadrien de Valois a rencontré le mot *Burba*. Du Cange ne l'a pas connu et l'édition du Glossaire de 1733 ne le donne que d'après notre grand géographe.

(3) *Ethnogénie gauloise*, *Glossaire gaulois*, 2e édit., pub. en 1872. Voir nos 400 et 401. Selon ce savant *Borvo* est identique à *Bourbon*, *Bourbounen*, ampoule, ébullition, bouillonnement, au kimri *Burym*, etc., etc.

(4) *Ibid.*, nos 400 et 401.

de chaleur; mais ne pourrait-on pas opposer à ces trop nombreuses citations le dicton contre ceux qui veulent trop prouver?

Après la question étymologique, sur laquelle, tout en me récusant, je ne pouvais me dispenser de jeter un rapide coup d'œil, il ne me reste plus qu'à présenter les observations qui me sont suggérées par l'étude des inscriptions relatives à Borvo et à Damona rapportées dans les deux premières parties de cette notice.

Borvo et *Bormo* ne sont évidemment que des formes d'un même nom; la permutation du *v* et du *m* n'a rien qui puisse surprendre. Je me contenterai de remarquer qu'à Bourbonne, où l'on a retrouvé le plus grand nombre de nos *ex-voto*, sur toutes les inscriptions connues aujourd'hui, le dieu se nomme invariablement Borvo, tandis qu'à Bourbon-Lancy, sur trois inscriptions, deux montrent la forme *Borvo* (nos 12 et 15), et une la forme *Bormo* (n° 13) (1). A Entrains, qui n'a fourni qu'une seule dédicace à notre dieu des eaux, il est nommé Borvo (n° 16); en outre, dans la même localité, nous voyons (nos 17 et 18) le nom d'homme *Borvias*, qui paraît un dérivé de *Borvo*, du reste moins direct que le *Borvonicus* du vase de verre de Port-sur-Saône (n° 23). En avançant du côté du Midi, nous ne voyons plus Borvo ni Bormo, mais *Bormanus*, par exemple à Saint-Vulbas (n° 19) et à Aix-en-Diois (n° 20). A Aix en Savoie, la forme *Bormanus*, certaine sur le n° 22, est douteuse sur le n° 21, et sur les inscriptions trouvées à Caldas de Vizella, en Portugal (nos 24 et 25), c'est *Bormanicus*, dérivé visible mais inattendu de *Bormanus*.

Borvo et Damona ne paraissent pas toujours ensemble sur les pierres; mais Damona y est plus rarement seule que Borvo. Bormanus est-elle la même divinité que Damona? Nous n'avons pas encore assez de monuments pour l'affirmer; cependant on peut le supposer attendu que *Bormana*, est visiblement le féminin de *Bormanus*; *Bormo* cependant, d'où provient *Bormanus*, se rencontre avec Damona (n° 19) et non avec Bormana. Il y a là des mystères qui ne pourraient s'éclairer que par des découvertes d'inscriptions plus explicites que celles connues jusqu'à ce jour. Au reste, il n'en faut pas désespérer. Avant la découverte, en 1833, de l'inscription, publiée d'abord par Berger de Xivrey, DEO APOLLINI BORVONI ET DAMONAE (n° 8), on n'avait aucune raison d'assimiler Borvo à Apollon, tandis que depuis cette époque on a dû tenir compte de cette association. Fallait-il lire ce texte *Deo Apollini, Borvoni et*

(1) Sur la quatrième des inscriptions de cette ville, notre n° 14, on ne lit que *Bo*, ce qui laisse dans l'incertitude au sujet de la terminaison.

Damonæ, ou *Deo Apollini-Borvoni et Damonæ?* J'ai longtemps hésité; j'hésite encore; toutefois je penche vers la seconde hypothèse. Quelle que soit l'étymologie du mot *Borvo*, c'est probablement un équivalent gaulois d'Apollon, comme Belenus ou Belinus, dont, sur les monnaies gauloises, on croit retrouver le nom écrit autour d'une tête juvénile qui doit être Apollon (1). On lit le nom de cet Apollon gaulois, le plus souvent sous la forme Belenus (2), sur un grand nombre d'inscriptions d'Aquilée, où ce dieu était particulièrement révéré; là, et aussi sur les inscriptions trouvées à Venise, à Zuglio et à Vienne en Dauphiné, le nom de Belenus est plus souvent seul que précédé de celui d'Apollon. Or Hérodien, dans un passage déjà cité par dom Martin (3), nous apprend que les habitants d'Aquilée, c'est-à-dire un peuple de race gauloise, considéraient Belinus comme le dieu de leur territoire, qu'ils attendaient de lui une victoire qu'ils obtinrent en effet, et ajoute qu'ils prétendaient qu'il n'était autre qu'Apollon (4). A la vérité, il n'en est pas de même de *Grannus*. Je n'ai trouvé ce nom ou ce surnom qu'une fois seul, et cette fois sur une inscription métrique, ce qui pourrait expliquer l'absence insolite du nom d'Apollon (5).

(1) Duchalais, *Catal. des méd. gauloises de la Bibl. royale* (nº 8). Je ne puis oublier, parlant de Belenus, de mentionner les savantes recherches de M. d'Arbois de Jubainville sur l'étymologie du nom de ce dieu. (Voyez *Rev. archéol.*, nouv. série, t. XXV, p. 197.)

(2) Sur quinze inscriptions à Belenus ou Belinus rapportées par M. J. de Wal (*Mythol. septent. m. num. epig. latina*, nºs 36 à 50) cinq seulement portent *Apollini Belino*; les dix autres portent Beleno. Notons en passant que sur ces monuments le nom de Belenus, qu'il soit seul ou précédé par celui d'Apollon, n'est jamais décoré du titre de *deus*, ce qui d'ailleurs ne doit pas être considéré comme une preuve d'infériorité.

(3) *Religion des Gaulois*, t. I, p. 379.

(4) Hérodien, VIII, 3, 8, p. 193 de l'édition I. Bekker. Là, le dieu est nommé Βέλις, mais c'est évidemment une faute de copiste, signalée il y a longtemps par Saumaise.

καὶ χρησμοὶ δέ τινες ἐδίδοντο ὡς δὴ τοῦ ἐπιχωρίου θεοῦ νίκην ὑπισχνουμένου · Βέλιν δὲ καλοῦσι τοῦτον, σέβουσί τε ὑπερφυῶς, Ἀπόλλωνα εἶναι ἐθέλοντες.

(5) Là Grannus est nommé avec les Muses. C'est sur une pierre trouvée à Bonne :

. . . .
Aram dicavit Sospiti Concordiæ,
(G)ranno, Camenis, Martis et Pacis Lari,
. . . .

(Voyez Wilmanns, *Exempla inscript.*, nº 150). Sur Grannus on peut lire la brève mais substantielle notice de M. Maury intitulée : *De l'Apollon gaulois*. (Voyez *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. I, p. 58 à 61 et dans le même volume, p. 391 à 394, une lettre à M. Maury sur l'Apollon gaulois, du baron Chaudruc de Crazannes.)

Sur les douze inscriptions rassemblées par M. Charles Robert dans son mémoire intitulé *Sirona*, mon savant ami a remarqué diverses combinaisons. Tantôt Sirona est associée à Apollon surnommé Grannus, tantôt à Apollon sans surnom, enfin dans plusieurs elle est invoquée seule, et dans ce cas est qualifiée *dea* (1).

Sur sept inscriptions du Mars gaulois rapportées par M. J. de Wal (2), de ce Camulus à qui M. Maury a aussi consacré une savante étude (3), il en est cinq où il paraît avec ce nom seul ou suivi d'épithètes, et seulement deux où son nom est précédé par celui de Mars, *Marti* ou *Mavortio*.

Tout ceci, on le voit, n'est pas concluant et montre seulement qu'il régnait une sorte de fantaisie dans les appellations aussi bien que dans la hiérarchie des divinités. Je citerai un exemple frappant de cette fantaisie. Je l'emprunte à l'inscription d'une lame de plomb trouvée dans une station thermale, à Poggio Bagnoli, près d'Arezzo. Sur cet *ex voto*, après avoir énuméré diverses divinités des eaux, *Aquæ ferventes*, *Nymphæ*, le consécrateur ajoute : *sive quo alio nomine voltis adpellari* (4).

Après cela, nous inquiéterons-nous de voir Borvo privé ou gratifié des titres de *deus* ou d'*augustus*, tandis que jusqu'à présent Damona n'a jamais reçu le premier de ces titres, mais seulement parfois le second? Parlant des noms des divinités gauloises, à l'occasion d'un mémoire de M. Florian Vallentin cité plus haut (5), après avoir déclaré que l'analogie autorisait à voir, avec l'auteur, dans le nom de *Royans* (Saint-Jean-en-Royans, Drôme), un dérivé de *Rudianus*, M. Jules Quicherat ajoutait : « Je n'oserais pas affirmer, avec le savant dauphinois, que c'est le dieu qui a donné son nom au pays, car nombre d'exemples tendent plutôt à établir que c'est des lieux, ou de quelque accident naturel par lequel les lieux se distinguent, que les divinités gauloises ont pris leurs noms. » Et un peu plus loin : « On peut donner pour certain que *Borvo*, *Icauna*, *Sequana* et tant d'autres ont été des noms de sources ou de rivières avant d'être des noms de divinités (6). »

(1) Voyez *Revue celtique*, t. IV, p. 135, ou 3 du tirage à part.

(2) Voyez *op. cit.*, nos 21, 71 à 75 et 307.

(3) *Mem. de la Soc. des ant. de France*, t. XIX, p. 15 et suiv. : *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus.*

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 7506. Wilmanns, *Exempla inscript.*, n° 2749.

(5) *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium*, etc., tirage à part, p. 14 et suiv.

(6) *Revue des soc. sav. des départ.*, 6e sér., t. VII, p. 353 (1878).

Rien n'est plus vrai que l'observation de M. Quicherat sur certains noms de divinités dérivant des lieux. Que dire d'un dieu dont on a vu l'autel au Trocadéro en 1878 (1), d'un dieu qui est un bouquet d'arbres?

SEX
ARBORIBVS
Q · FVFIVS
GERMANVS
V · S

Cependant je n'accepterai cette hypothèse qu'avec la même réserve que mon confrère et ami, c'est-à-dire pour les dieux certainement topiques, et encore pas dans tous les cas (2). En ce qui concerne Borvo, je ne me prononcerai pas. Le voyant adoré dans tant de stations thermales dont les noms dérivent du sien (3), on serait tenté de croire qu'il est, comme Grannus, un Apollon médecin des eaux thermales, et non pas le dieu topique de Bourbonne ou de quelque autre localité d'où son culte se serait répandu dans les Gaules, dans la péninsule ibérique et dans l'Italie septentrionale (4). Mais pourquoi Grannus ici, Borvo là? Pourquoi aussi, et ceci est de nature à compliquer la question, pourquoi à Néris, station thermale voisine

(1) Cet autel est conservé au musée de Toulouse.

(2) A ce sujet, M. Maury a émis une opinion qui diffère de celle de M. Quicherat : « On sait que les surnoms des dieux topiques ne sont autres que les noms indigènes et nationaux de ces divinités, identifiées par les Romains aux leurs. » (Voyez *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. I, p. 50, mém. déjà cité : *De l'Apollon gaulois*.) Je redirai qu'il ne faut pas être trop absolu et que la certitude n'est pas encore faite sur ces matières.

(3) Nous avons déjà cité plusieurs de ces stations thermales. A celles-là nous ajouterons les *Aquæ Bormiæ* mentionnées dans une curieuse lettre du roi goth Théodahatus, rapportée par Cassiodore (*Var. epist. XXIX*, p. 168 du t. II de l'éd. de 1679). C'est très probablement Bormio dans la Valteline, ville à laquelle les Allemands donnent le nom de Worms aussi bien qu'à la ville des Vaugions de la Gaule belgique qui dans les textes en a plusieurs, et notamment ceux de Βορβητόμαγος ou *Borbitomagus* dans Ptolémée et l'*Itinéraire d'Antonin* (Ptol., II, 9, 17; *Itin.*, p. 357 et 374 de Wesseling). Ces noms, y compris celui de Vormatia des textes carolingiens invoqués par Bischoff et Möller (*Geogr. Wœrterbuch*), font penser à Borvo ou à Bormo et donnent lieu de supposer que la ville rhénane fut dans l'antiquité une de ces stations thermales perdues dont Diderot parle dans son *Voyage à Bourbonne*.

(4) Jusqu'ici on n'a pas découvert, que je sache, d'*ex-voto* à Borvo dans les îles Britanniques. J'ai parcouru la riche collection des mémoires de la Société des antiquaires de Londres, sans y trouver, soit les noms de Borvo ou de Damona, soit des formes voisines de ces noms.

de Bourbon-l'Archambault, n'a-t-on pas retrouvé d'*ex-voto* à Borvo? Pourquoi y a-t-on découvert, au contraire, deux *ex-voto* à un dieu *Nerius* (1), d'où vient le nom moderne de Néris, et non pas de Néron comme on le croyait jadis? C'est peut-être à la fortune des découvertes, qui ne nous a pas fait rencontrer une seule inscription de Borvo à Bourbon-l'Archambault, qu'est due l'absence à Néris d'*ex-voto* à notre dieu; cependant, telle n'est pas ma pensée. On a découvert au moins six inscriptions antiques à Néris; or, non seulement aucune ne mentionne Borvo, mais deux de ces inscriptions sont des dédicaces à Nerius, ont été trouvées dans les ruines de l'ancien établissement thermal, et, bien plus, sont relatives à des embellissements de cet édifice dus à la libéralité d'un personnage nommé, si je ne me trompe, Lucius Julius Equester, duumvir et flamen de Rome et d'Auguste, et à celle de son fils (L. ?) Julius Cimber... ? (2).

(1) On l'a nommé aussi *Nerio*.

(2) J'hésite sur la lecture de ces noms, parce que sur le fac-similé lithographié de cinq des inscriptions de Néris que j'ai sous les yeux, et que je dois à l'obligeance de M. le docteur Esmonnot, on voit qu'il s'agit de ierres brisées dont les morceaux ne sont pas complets et peuvent n'être pas à leur véritable place. Ceci d'ailleurs n'importe pas ici; il est clair qu'il s'agit de l'édifice thermal, puisqu'il y est question de portiques, de fontaines, etc. L'une des six inscriptions de Néris, celle qui est conservée au musée de Cluny (n° 306 du *Catalogue* publié en 1881, par M. du Sommerard), a été décrite et commentée par M. Mowat, ici même, en 1878 (voy. *Rev. archéol.*, nouv. sér., t. XXXV, p. 94 et p. 188). Cette inscription ne touche à notre sujet que par ce fait qu'elle ne mentionne ni le dieu Nerius, ni Borvo, mais, selon le savant archéologue, un autre dieu, Epadatextorix. Je ne sais si les cinq autres (n°s 1 à 5) de M. le docteur Esmonnot) ont toutes été publiées par le docteur, qui avait, en 1867, apporté la planche dont je viens de parler, à la Sorbonne, où il fit une intéressante communication sur les antiquités de Néris, dont il a été publié un compte rendu sommaire dans la *Revue des Soc. sav.* (6e sér., t. V, p. 411 et suiv.). M. Mowat, en donnant de nouveau l'inscription n° 1 de cette planche (*loc. cit.*, p. 189), nous apprend que le docteur Esmonnot l'avait publiée dès 1853 dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, p. 200. Sur cette inscription, il est question de Julius Equester. Les n°s 2 et 3 sont des fragments qui paraissent relatifs au même personnage ou à son fils. M. Mowat n'ayant donné du n° 4, qui paraît une réplique du n° 1, que la première ligne, je le reproduirai ici :

[*Numini*] B AVG ET NERIO DEO V..
ESTER II VIR II FLAM ROM ET AVG..
IIVLII EQVESTRIS FILII CIMBER..
ABERNAS PORTICVS QVIBVS FON..
M OMNIBVS SVIS ORNAMENTIS O..

Peut-être la dernière lettre est elle un Q pour *Que*.

Quant au n° 5, c'est l'inscription, si souvent publiée, trouvée en 1776, dont l'abbé Greppo (*Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à*

Mais que signifie ce mot *Nerius*? M. Mowat, dans le mémoire cité tout à l'heure (p. 189), le rapproche de la *Nerio Martis* des Sabins. Je ne nie pas la valeur de ce rapprochement, mais je prendrais plutôt Nerius pour un dieu médecin en raison du contexte des deux inscriptions qui nous montrent son nom.

Je demandais à l'instant pourquoi Grannus ici et Borvo là? On ferait bien d'autres questions de cet ordre. A Bourbon-l'Archambault, si l'on n'a pas trouvé la mention du dieu Borvo, on est en droit d'accuser la fortune de cette circonstance, puisque l'on n'a pas découvert une seule inscription dans cette localité; mais dans telles autres, à Luchon, par exemple, d'où vient qu'on ait adoré dans cette station thermale tant de divinités, dont les noms appartiennent sans doute à la langue particulière de la contrée, en même temps que les *Nymphes*, divinités romaines des eaux, qui y partagent l'empire avec *Ilixo*, *Iscittus*, etc., et cet *Abellio* qui fait songer à Apollon et dont on a rencontré le nom sur les marbres ailleurs, à Saint-Bertrand-de-Comminges et à Saint-Béat (1). Ces dieux, dont les *ex-voto* ont été soigneusement recueillis et transcrits par M. Julien Sacaze dans son *Epigraphie de Luchon*, seraient-ils donc des dieux des eaux? Chacune des sources de la station aurait-elle eu son dieu? Je me dérobe en rappelant ce que chacun sait de l'infinie variété des divinités et de leurs dénominations dans les divers olympes du paganisme, et aussi ce que nous disions à l'instant des *Aquæ ferventes*, des *sources chaudes*, dont le culte a été mentionné spécialement par Sénèque (2). Aux *Aquæ*, avec ou sans épithètes ou désignation d'ethniques, aux *Lymphæ*, *Nymphæ*, qui paraissent sur les marbres tantôt seules, comme aux Fumades (3), tantôt associées à Apollon, comme à la station thermale de Vicarello près Rome, qui dans l'antiquité avait pris le nom

l'époque romaine, 1846, v. p. 47) a donné une copie exacte, avec la vraie leçon *Neriomagienses*, et non *Neriomagenses*. La voici :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
ET IVNONIBVS
VICANI
NERIOMAGIENSES.

(1) Orelli, *Inscript. latin.*, etc., nos 1952 et 1953.

(2) *Epistolæ*, XLI.

(3) *Les Fumades*, arrondissement d'Alais; cette station thermale, où l'on a trouvé des autels avec de curieux bas-reliefs et plusieurs inscriptions, a fait le sujet d'intéressants rapports de M. Charvet : *Les Fumades*, deuxième rapport, 1880, voyez p. 53 et *passim*; voyez encore *Rev. des Soc. sav.*, 6e série, t. VIII, p. 260 et suiv.

de ce dieu, *Aquæ Apollinares*(1), à Apollon sans surnom, il faudrait ajouter son fils Esculape, dont on a trouvé le nom sur une inscription dans une station thermale de la Tunisie (2), et aussi Hercule, à qui, selon Athénée, toutes les sources thermales étaient consacrées (3) et à qui, Strabon nous l'apprend, l'étaient particulièrement celles des Thermopyles (4). Il y aurait encore d'autres noms à citer, mais je n'ai pas ici à refaire le livre de l'abbé Greppo, lequel, bien que remarquable, surtout pour le moment où il a paru, pourrait être augmenté et amélioré, grâce aux découvertes qui l'ont suivi et aux progrès de la critique.

Je reviens donc à nos inscriptions. Je n'ai plus à y signaler que le dieu *Candidus*, dont on a lu le nom sur la précieuse plaque de bronze d'Entrains (n° 16). Ici, pas d'hésitation. *Candidus* n'est pas un surnom de Borvo, comme *Borvo* pourrait l'être d'Apollo ; après le nom de Borvo, ici précédé par l'épithète *Augusto* et par le titre de *deo*, nous lisons la conjonction *et*. Quel est ce dieu associé au protecteur des eaux thermales? M. Héron de Villefosse, qui, dans le mémoire consacré aux *Antiquités d'Entrains*, déjà cité ici, reconnaît Borvo pour l'une des incarnations d'Apollon dans les Gaules, ne s'est arrêté qu'un instant sur *Candidus*. Mon savant confrère et ami s'est contenté de faire observer que ce nom de *Candidus* « s'applique admirablement à Apollon, au dieu brillant et resplendissant de

(1) Cf. 1° Marchi, *La Stipe tributata alle divinità delle Acque Apollinari*, etc., 1852 (v. p. 20 et 22) ; — 2° Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, 1864 (v. t. I, p. 16 et 17) ; — 3° *Revue des Soc. sav. des dép.*, 6e sér., t. VII, p. 273 et suiv.

(2) A Hamman-Lif, les *Aquæ Persianæ* d'Apulée (*Florides*, XVI), on a trouvé l'ex-voto suivant :

ESCVLAPIO
IVLIVS PERSEVS COND · IIII · P · C.

Voyez 1° *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, note de M. Léon Renier motivée par une communication venue d'Afrique, séance du 20 mars 1857, t. I, p. 74 (publié en 1858).

M. L. Renier, rappelant une faute de copiste ou une altération de la pierre, propose d'ajouter un A devant l'E d'*Esculapio*, et d'admettre qu'il manque ici le prénom de Julius Perseus. Le savant académicien interprète ainsi cette inscription : « Æsculapio Julius Perseus, conductor IIII publicorum ponendum curavit. »

2° *Études sur les eaux thermales de la Tunisie*, par M. le docteur Guyon. Paris, 1864, in-8, p. 61.

(3) XII, p. 513. (Edit. de Schweighaeuser, t. IV, p. 405.)

(4) IX, 4, 13.

lumière, tandis qu'on y cherche en vain ce qui distingue ordinairement les noms des divinités topiques, une forme barbare ou une racine rappelant le nom de la localité. »

« Virgile, ajoute le savant archéologue, voulant peindre d'un mot la beauté de l'amante d'Énée, l'appelle *candida Dido;* et Tibulle désigne par le même mot le jeune Bacchus : *Candide Liber, ades.* Au surplus, je n'insiste pas sur ce rapprochement, dont je sens toute l'incertitude, mais qui me séduit à cause du rapport que j'établis entre le texte et la statue. »

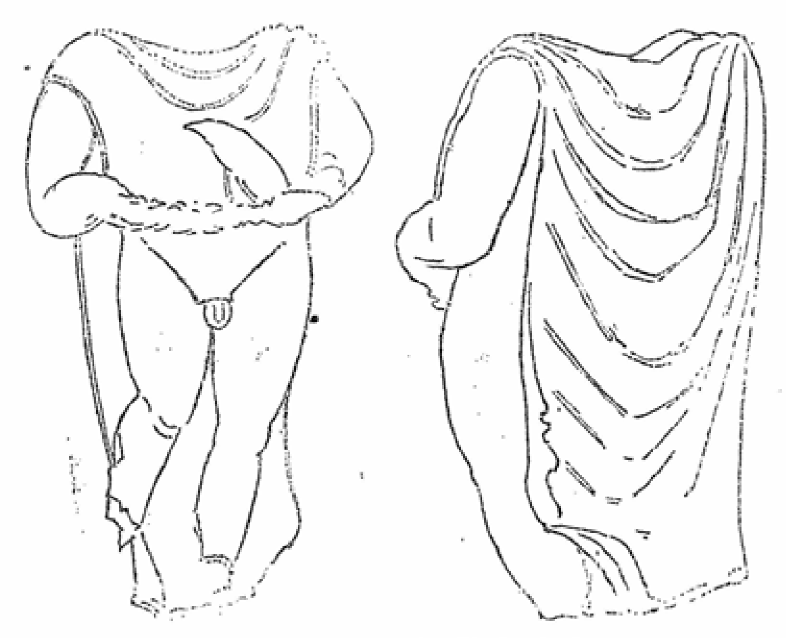
Plus loin, le même savant suppose que Damona aurait été assimilée à Diane par les « Gallo-Romains, comme Sirona dans son association avec Apollon-Grannus. »

Cette dernière hypothèse est vraisemblable; en dira-t-on autant de l'assimilation proposée par ce savant, du reste toujours dubitativement, entre Apollon et Candidus?

Candidus n'est pas ici une épithète comme dans le vers de Tibulle; la conjonction *et* me paraît s'opposer invinciblement à cette hypothèse. Et d'ailleurs, si Borvo est Apollon, il est clair que Candidus est une autre divinité. Je traduis donc la première ligne de l'inscription d'Entrains : *Consacré au dieu auguste Borvo et à Candidus,* en me résignant à ignorer le rang et les attributions de cette divinité. Qui sait? les eaux d'Entrains étaient peut-être blanchissantes d'écume, comme devaient l'être ces *Aquæ albulæ sanctissimæ* des inscriptions mentionnées par Orelli, n°s 1641 et 1642? De là peut-être la naissance d'un dieu Candidus? Mais j'oublie ma réserve ordinaire, et je prie qu'on ne regarde ceci que comme une hypothèse contre laquelle je prévois bien des objections.

Un mot encore. On a vu plus haut qu'on n'a pas encore retrouvé une seule inscription à Bourbon-l'Archambault (*Aquæ Bormonis* de la Table de Peutinger?), bien que cette station thermale ait été certainement connue des Romains, puisqu'on y a découvert de nombreux vestiges d'antiquités. Il est probable que si l'on trouve jamais à Bourbon-l'Archambault un *ex-voto* au dieu des sources, on y lira le nom de Borvo ou de Bormo; mais cette bonne fortune nous est-elle réservée? Il est à craindre que non, à moins qu'on ne reconstruise un jour l'établissement thermal. C'est ce qu'a bien voulu m'écrire, en 1879, M. Débordes, maire de Bourbon-l'Archambault. Quant à l'établissement antique, il paraît avoir été détruit par le feu. Il subsiste cependant encore des vestiges de substructions d'aqueducs en blocs énormes, des piscines revêtues de marbre blanc, mais tout cela est enfoui très profondément, dans un terrain très difficile à fouiller

à cause de sa nature argileuse, et qui d'ailleurs est recouvert de constructions déjà plusieurs fois renouvelées. Comme pour me consoler de cette réponse désespérante, M. Débordes m'a envoyé les dessins



Statuette trouvée à Bourbon-l'Archambault.

d'une statuette trouvées dan un ruisseau, au-dessous de Bourbon, par M. La Couture, maire de Franchesse, qui n'a pas été publiée, mais seulement mentionnée dans un ouvrage de M. le chanoine Barbier de Montault. Cet archéologue y voit un dieu Pan. Je n'ose pas dire que c'est peut-être Borvo ou un génie de Borvo (1)?

Il y aurait encore bien des rapprochements à faire, bien des conjectures à émettre au sujet de Borvo et de Damona. J'aurais voulu discuter divers écrits de M. J. Bekker sur ces divinités; mais ce serait dépasser mon but (2). Je finirai comme M. Charles Robert

(1) Je joins ces dessins à ce mémoire.

(2) J'indiquerai du moins les titres de trois mémoires relatifs à notre sujet, publiés par ce savant. On y trouvera des faits intéressants et aussi d'ingénieuses hypothèses. Le plus ancien de ces mémoires a paru en 1863 dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden der Rheinlande*; voyez t. XXXIII, *Chorographie*.

commençait son excellent écrit sur Sirona. Je n'ai pas eu la prétention d'interpréter ici le mythe de *Borvo* ou *Bormo*, de *Bormanus*, de *Bormanicus*, ni celui de *Bormana* et de *Damona*. J'ai voulu seulement, en réunissant la totalité des monuments de moi connus concernant ces divinités, fournir des matériaux aux archéologues, et surtout faire connaître l'entrée de plusieurs de ces monuments, et notamment de six intéressantes inscriptions, dans le Cabinet des Médailles et Antiques (1).

A. CHABOUILLET.

und Geschichte, *Borma und Gessoriacum*, p. 1 à 55. Le second est de 1865 ; on le trouvera dans les *Archiv. für Frankfürt Geschichte und Kunst, Neue Folge*, III ; il est intitulé : *Mythologische Namen der Rœmisch-Keltischer Badeorte in Gallien*. C'est p. 8 du tirage à part qu'il est question de *Bormo* ou *Borvo*. Le troisième est de 1867. On le trouvera dans le premier des recueils cités ici, t. XLII, p. 90 et suiv. Il est intitulé : *Bormo und Borma, Bormanus und Bormana, Bormanicus*.

Aux personnages cités par moi, commentaire du n° 8, comme portant des noms dérivés de celui de Damona, on devrait ajouter, selon M. J. Bekker, le Lingon *C. Daminius Ferox*, qui fit graver l'ex-voto *Deo Apollini Borvoni et Damonæ*.

(1) Je compléterai cette notice par quelques rectifications ou additions pour les deux premières parties. Aux *Cocillus* mentionnés à la fin du commentaire de mon n° 7, j'ajouterai le personnage de ce nom qui figure, avec cinq autres Gaulois, sur une inscription trouvée à Marclop, dans le Forez, qui a été publiée par M. de Longpérier en 1846. (Voyez *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XVIII, p. 262.) Lisant l'abréviation MED sur des *ex-voto* trouvés dans une station thermale, je l'ai trop vite interprétée par *medicus*. M. Héron de Villefosse me l'a obligeamment fait remarquer. Il ne s'agit pas, en effet, sur les pierres nos 2 et 11, de la profession de Sextus, père de Sextilia et d'Aemilia qui y sont nommées, mais de la patrie de ces deux malades, et il faut supposer *Mediomatrica* et non *medici*. C'est ainsi que Verrea Verina, C. Latinius Romanus, C. Daminus Ferox et Claudia Tiberia Corisilla sont qualifiés *Lingones* sur les pierres nos 3, 7, 8 et 10. C'est aussi de même que *Rufinus* est qualifié *Viennensis* sur le fragment B du § 3 de la 2e partie, ce qui nous donne d'ailleurs lieu de penser que dans l'antiquité la renommée des eaux de Bourbonne dépassait les régions voisines comme Langres et Metz, puisqu'on y venait de la colonie romaine de Vienne.

En même temps je modifierai un passage d'une note de l'article consacré à l'*ex-voto* sur plaque en cuivre d'Entrains (n° 16), où il est question du mémoire de M. Héron de Villefosse sur les antiquités de cette ville. « L'auteur n'y parle pas, disais-je, des statuettes trouvées près de la plaque de bronze ; on avait sans doute négligé de les lui indiquer lors de son premier voyage. » Il est vrai que M. de Villefosse ne parle pas des statuettes représentant deux personnages assis, que je décris et qui, en effet, ne lui avaient pas été signalées, mais il a nommé en passant la statuette d'Hercule.

Cet archéologue, qui a visité le musée de Langres, m'a communiqué, depuis l'impression des deux premières parties de cette notice, ses lectures de plusieurs

inscriptions citées par moi et qui y sont conservées. Comme les lectures de M. de Villefosse diffèrent de celles du catalogue de ce musée auquel j'avais dû m'en rapporter, je les donne ici. Dans une note de mon n° 1, sous le n° 3, l'inscription p. 11, n° 27 du musée de Langres, dont les cinq premières lettres sont à moitié détruites et dont on ne voit que la partie inférieure, doit être lue ainsi :

AORILI VITAL · SI*bi*
ENDVM · CVRA*vit* ou *ver*

L'inscription p. 10, n° 23 dudit catalogue, dont je n'ai pas parlé, devait mentionner un nouveau *Vitalis*. On lit sur cette pierre très mutilée :

(*vita*) LIS IIIIII VIR
ET SVIS FECIT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

M. Derenbourg annonce la découverte d'une importante inscription hébraïque gravée sur les parois d'une espèce de grotte au lieu dit *Fontaine de Siloé*, près de Jérusalem. M. Sayce a copié cette inscription et en a publié des fragments dans l'*Athenæum*. Il ressort de ces premiers essais de déchiffrement qu'elle est fort ancienne, peut-être contemporaine de la fameuse stèle de *Mesa*, c'est-à-dire du VIII[e] siècle avant notre ère. Le texte semble contenir un récit relatif au percement d'un aqueduc souterrain amenant les eaux du voisinage au lac de la *Fontaine de Siloé*. M. Derenbourg cite un passage qu'il traduit ainsi : *Les eaux descendues de Colonié passèrent dans l'étang par un chemin de ... coudées.*

M. G. Perrot communique un passage du *Moniteur égyptien* où sont relatées les dernières fouilles de Mariette continuées par M. Maspero. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. M. Maspero est aujourd'hui en possession de deux nouveaux sarcophages, les sarcophages des rois *Papi et Mirenzi* fils de Papi, de la sixième dynastie. Les fouilles continuent.

M. Léon Renier annonce à l'Académie la découverte faite en Tunisie, par M. Cagniat, d'une inscription romaine donnant le nom d'une localité antique. Cette inscription est ainsi conçue :

DIVO AVGVSTO
SACRVM
CONVENTVS
CIVIVM ROMANOR
ET NVMIDARVM · QVI
MASCVLVLAE · HABITANT

Masculula était située entre Kef et Soukkaras.

M. Halévy continue la lecture de son mémoire relatif à un texte assyrien

collationné par lui sur des tablettes au British museum. On se rappelle que ce texte contient une double énumération, écrite à quelques années d'intervalle, des princes tributaires des rois d'Assyrie dans la contrée qui comprend la Syrie, la Palestine et les Iles. M. Halévy commente les divers noms que ces deux listes renferment et insiste sur les variantes qu'elles présentent.

Dans la séance du 8 avril devait avoir lieu l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Paulin Paris. Deux candidats étaient en présence, MM. Alexandre Bertrand et François Lenormant. MM. Bertrand et Lenormant ayant eu, sans modification, après trois tours de scrutin, 18 voix chacun sur 36 votants, l'élection a été remise au 6 mai.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

A M. G. PERROT.

Paris, le 23 mai 1881.

Mon cher confrère,

Je vois, dans le dernier numéro de la *Revue archéologique* (avril 1881, publié seulement le 20 mai), un article intitulé *Inscriptions de Chemtou*, signé A. L. Delattre, missionnaire d'Alger, à Saint-Louis de Carthage, et daté de Carthage, 7 février 1881.

Sur 17 inscriptions publiées par lui, il y en a 13, et ce sont les principales, qui figuraient déjà dans le mémoire de notre confrère, M. Charles Tissot, sur la vallée du Bagrada. Or ce mémoire est tiré à part et depuis vendredi en distribution. Il doit figurer en tête du premier volume à paraître des *Savants étrangers*. La priorité de la découverte et de l'étude, faite sur les lieux, de toute la topographie et des ruines de Simittu par M. Charles Tissot est facile à établir, car son mémoire est le résultat d'une exploration de la vallée du Bagrada, accomplie en juin 1879, et dont les principaux résultats ont été consignés dans une lettre datée de Marseille le 29 juin de cette année, communiquée, par moi, à la séance du 3 juillet (Académie des inscriptions), analysée dans le compte-rendu du *Journal officiel* du 8 juillet, p. 6343, et publiée dans le tome VII de la 4e série des comptes rendus de notre Académie, p.203-204.

Cette exploration a donné lieu au mémoire qui vient de paraître dans sa forme définitive en même temps que l'article du P. Delattre, mais il avait été lu devant l'Académie aux séances ordinaires des 23 janvier, 13 et 20 février, 5, 19, 24 mars et 29 avril 1880, et publié en analyse dans le *Journal officiel* des 28 janvier, 24 février et 31 mars de la même année (1), c'est-à-dire près d'un an avant que le travail du P. Delattre, daté du 7 février 1881, ait été écrit et envoyé à M. Héron de Villefosse, qui l'a communiqué à la *Revue*.

(1) Les trois inscriptions principales figurent dans ce numéro du *Journal officiel*.

Il va sans dire que le P. Delattre ne saurait en aucune façon être accusé de plagiat; mais il est juste d'établir la priorité de l'exploration, des découvertes, de la rédaction de notre confrère, pour un travail d'ailleurs plus complet, et donnant le plus souvent la physionomie des monuments, la topographie détaillée du pays à l'aide de plans et de cartes, enfin les dessins des ruines. Certaines erreurs de copie, imputables au P. Delattre, n'ont pas toutes été relevées par M. Héron de Villefosse; enfin, les textes épigraphiques ne sont pas accompagnés de lectures. Je n'ai pas à parler des considérations géographiques et historiques auxquelles peut donner lieu l'étude de Chemtou et de ses monuments : sous ce rapport, le mémoire de M. Ch. Tissot ne saurait rien perdre de son intérêt et de sa valeur scientifique.

Veuillez croire, mon cher confrère, à mes sentiments les plus dévoués et les plus affectueux. ERNEST DESJARDINS.

—— La première livraison des *Monuments de l'art antique*, publiés par M. Rayet et édités par la maison Quantin, a trouvé auprès des critiques et du public, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, un accueil des plus flatteurs. Nous croyons un succès égal réservé à la seconde, qui vient de paraître à l'époque fixée d'avance, avec une régularité rare dans les publications de ce genre, et d'un bon augure pour l'avenir. Comme la précédente, elle contient 15 planches en héliographie, et la comparaison de ces planches avec leurs devancières manifeste dans l'emploi du procédé Dujardin un progrès nouveau. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de se rapprocher plus de l'original, d'en mieux rendre non seulement les lignes, mais l'esprit et le sentiment, que ne le fait la planche II (tête d'une jeune dame romaine); il y a là des délicatesses de modelé et une harmonie de tons vraiment surprenantes. La grâce exquise des terres cuites de Tanagra se retrouve tout entière dans la planche XII, consacrée à un groupe exquis de petits Amours, une des richesses du Louvre, et dans la planche IX (figurine de la collection Dutuit). La fermeté d'aspect et les reflets du bronze sont parfaitement rendus dans les planches VI et VII (tête d'Apollon trouvée à Herculanum et Louve du Capitole). En fait de monuments égyptiens, la statuette et les deux fragments de basalte vert (pl. XIV) ont conservé dans la reproduction toute leur énergie. Notre admirable Scribe accroupi a pu également, malgré les détestables conditions d'éclairage dans lesquelles il se trouve, être représenté avec une extraordinaire fidélité.

Les notices consacrées aux œuvres de l'art égyptien ont été rédigées par M. Maspero, le directeur de notre jeune École égyptienne et le conservateur du musée de Boulaq. La mention de son nom rend superflu tout éloge. Parmi les autres, trois sont dues à la plume fine et alerte de M. Collignon, ancien membre de l'École d'Athènes et professeur d'archéologie à la Faculté de Bordeaux; les trois dernières sont de M. Rayet. Trois d'entre elles (la Victoire de Samothrace, — les trois Apollons sauroctones du Louvre,

du Vatican et de la villa Albani, — la Louve du Capitole) sont des monographies complètes et aussi intéressantes qu'instructives.

Même avant que cette livraison ne sortît des presses, l'auteur et l'éditeur ont commencé la préparation de la troisième. Elle paraîtra au mois de novembre, et l'on peut affirmer sans crainte qu'elle ne le cédera pas en intérêt à ses deux aînées.

— *Une route romaine chez les Kroumirs.* — A l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Ch. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, a communiqué, par l'intermédiaire de M. Ernest Desjardins, une note sur deux inscriptions découvertes à Smittu-Colonia, aujourd'hui Chemtou.

La première est une inscription milliaire qui nomme Hadrien comme étant le créateur d'une route allant de *Smittu-Colonia* (Chemtou) à un lieu nommé *Thabraca*, qui n'est autre que le point du rivage méditerranéen situé vis-à-vis de l'île de Tabarka.

Smittu était dans la vallée du Bagradas, sur la grande voie se dirigeant de l'est à l'ouest, de Carthage à Hippone. La route dont l'existence nous est révélée par l'inscription est un *diverticulum* de la grande voie; cette ramification avait la direction du sud au nord et pouvait compter une centaine de kilomètres. Si on trace sur la carte une ligne allant de Chemtou à Tabarka on coupera par la moitié le massif montagneux qui forme le pays des Kroumirs. L'indication qui résulte avec certitude du monument épigraphique peut avoir sa valeur pour les généraux français qui opèrent sur ce terrain difficile; peut-être n'est-il pas indifférent pour eux de savoir que, au centre du massif du pays kroumir, ils devront trouver les restes d'une route romaine. Le renseignement leur a été transmis sans retard.

Voici comment se lit le texte de l'inscription; il était gravé sur le premier milliaire de la voie.

Imperator Cæsar, divi Trajani Parthici filius, divi Nervæ nepos..., Hadrianus Augustus, pontifex maximus, tribuinitia potestate XIII, consul III, viam a Smittu usque Tabracam fecit. Milliarium primum.

Sur un fragment d'une autre inscription milliaire, on distingue les caractères :

VIA.....
ΛSQ.THA....
III

Ce sont certainement les restes des trois dernières lignes de l'inscription du troisième milliaire de la route de Smittu à Thabraca.

L'autre inscription étudiée par M. Tissot est une épitaphe; elle nomme un soldat de la troisième légion Augusta, Lucius Flaminius, lequel, tenant garnison dans le fort situé dans le *saltus Philomusianus*, a été tué dans

un combat par l'ennemi. Le monument date du premier quart du second siècle. Il atteste qu'à cette époque les Romains, établis depuis si longtemps et si solidement en Afrique, avaient encore à réprimer les tentatives de révolte des indigènes, même sur des points rapprochés du centre de leurs établissements, car le district (tel est ici le sens de *saltus*) de Philomusa, ainsi que celui de Burunita révélé par la table de Souk-el-Khmis, était situé dans la vallée du Bagradas (Medjerda).

—— Le *Syllogue philologique Parnassos* publie le compte-rendu, rédigé par M. Emmanuel Dragoumis, de ses travaux et des résultats qu'il a obtenus pendant l'année 1880. On y voit avec quel zèle et quel succès les hommes éclairés qui dirigent cette association se sont employés à répandre l'instruction en Grèce et hors de Grèce, en fondant, en soutenant, en dirigeant des écoles. Il y a là un mouvement dont la Grèce commence déjà à recueillir les bénéfices. Dans les territoires qui vont être remis à la Grèce en Thessalie, le Syllogue aura beaucoup à faire; nous ne doutons point qu'il ne se montre à la hauteur de sa tâche.

—— Dans une intéressante dissertation, intitulée *Ricerche di Vetulonia* (in-8°, Prato, 1881), M. I. Falchi, inspecteur royal des fouilles à Campiglia Marittima, cherche à fixer la position, encore incertaine, de l'antique Vetulonia, une des plus riches cités de l'Étrurie, et, en se servant d'indices qui paraissent avoir une valeur sérieuse, il la trouve à Castello di Colonna, sur les bords du petit fleuve Sovato, dans la plaine de Grosieto, au sommet d'une hauteur, où des restes antiques encore reconnaissables ont été recouverts par un château du moyen âge.

—— M. Fr. Lenormant vient de publier le deuxième volume de l'intéressant ouvrage dont le premier a été annoncé par la *Revue* dans le numéro de mars : *la Grande-Grèce, paysages et histoire* (A. Lévy, in-8°). Ce second volume porte comme sous-titre : *Littoral de la mer Ionienne.* Les chapitres IX et X sont consacrés à l'histoire de la Crotone ancienne et moderne, le chapitre XI au temple de Héra Lacinia; le chapitre XII décrit la route de Crotone à Catanzaro ; chapitre XIII, Catanzaro ; chapitre XIV, Squillace. C'est toujours le même mélange du passé et du présent, la même abondance de renseignements curieux sur des personnages, sur des lieux, sur des cultes peu connus; ce sont les mêmes paysages décrits avec un vif sentiment de la nature. Parmi les pages historiques les plus dignes d'attention, nous citerons celles où M. L. montre comment la Calabre, au IXe et au Xe siècle, était redevenue toute grecque de langue et de mœurs, une véritable Grande-Grèce du moyen âge (dans le ch. XIV).

—— *Bullettino di archeologia cristiana* de M. de Rossi (3e et 4e fascicules réunis de 1880) :

I. *Conférences de la Société d'archéologie chrétienne à Rome.* — II. *Le Sépulcre de la martyre Christine à Bolsena et son cimetière.* — III. *L'Abside de la basilique Sévériane à Naples.* Cette basilique, élevée par saint Sévère, évêque de Naples, de l'an 366 à l'an 412 ou 413, fut reconstruite au XVIIe siècle sous le vocable de Giorgio Maggiore; son orientation ayant alors

été retournée et ses proportions réduites, l'abside primitive demeura en dehors du périmètre de la nouvelle église; elle était perdue dans un massif d'habitations privées quand les travaux d'édilité en cours d'exécution à Naples l'ont fait découvrir. Ses restes offrent un intérêt exceptionnel pour l'histoire de l'architecture. En effet, sa conque reposait sur trois arcades soutenues par deux colonnes et appuyées contre les murs latéraux de l'hémicycle. Ainsi le *presbyterium*, au lieu d'être clos par un mur plein, était à jour dans le fond, et la *cathedra* de l'évêque occupait le milieu de l'arcade centrale; au lieu de terminer l'édifice, il était enveloppé d'une galerie ou inscrit dans une salle carrée. Telle devait être la disposition originaire de la tribune de Sainte-Marie-Majeure à Rome, puisqu'au temps du pape Pascal Ier, suivant le *Liber pontificalis*, les matrones s'y tenaient derrière le siège des Pontifes. Il semble qu'en France la basilique de Saint-Martin-de-Tours ait présenté un autre exemple de cette combinaison architectonique. Récemment enfin, on a relevé près de Tebessa le plan d'un oratoire conçu dans le même système. De ces indices combinés avec quelques autres, on peut inférer qu'au ve et au vie siècle les absides à jour n'ont pas été rares dans les églises de l'Italie, de la Gaule et de l'Afrique. Cependant les écrivains spéciaux ne s'en sont pas occupés jusqu'ici, à raison sans doute de ce qu'il n'en subsistait aucune. L'abside de la basilique Sévériane a donc le prix d'un spécimen unique en un genre de construction qui mérite l'étude des hommes de l'art, car je ne serais pas surpris s'il fallait y voir l'acheminement à la prolongation des collatéraux autour du chœur, laquelle a prévalu dans le plan des grandes églises romanes, ogivales et modernes. Une autre particularité du monument, c'est que les abaques des chapiteaux sont timbrés du monogramme hybride XR, assez commun en Gaule et fréquent en Syrie vers la fin du ive et au commencement du ve siècle, répandu dans l'Italie du nord au vie siècle et au viie, mais presque inconnu dans le centre et le sud de l'Italie. L'importation de ce monogramme gréco-latin en Italie est attribuée par M. de Rossi aux Byzantins. — IV. *La Basilique de Saint-Jean-Majeur à Naples et les noms d'évêques sur les chapiteaux des églises en Italie, en Afrique en Orient.* — V. *Renseignements sur les fouilles dans la catacombe de Domitille à Rome.* Le groupe des galeries adjacentes à la basilique de Pétronille est presque entièrement exploré. Il a fourni principalement des tombes du ive siècle, dont l'une porte la date consulaire de 368. Mais, au mois de mars dernier, M. de Rossi vient d'y découvrir un cubiculum orné de peintures du style le plus classique, qui représentent des architectures fantastiques à la pompéienne et de petites pastorales, sans aucune figure du cycle spécial de l'art chrétien. Etabli au pied d'un bel escalier, ce cubiculum est un des noyaux originaires du cimetière de Domitille. Il appartenait à la famille des AMPLIATI, comme le révèle une inscription tracée en lettres d'une grandeur extraordinaire, dont la beauté et le type indiquent l'époque des Flaviens ou un temps très peu postérieur, Dans la lunette d'un arcosolium plus récent et creusé dans la paroi vis-à-

vis de la porte, on lit, en caractères du IIe siècle environ, l'épitaphe d'une *Aurelia Bonifatia*, ensevelie par les soins de son mari *Aurelius Ampliatus* et de son fils *Gordianus*.

— Le *Journal des Débats* du 15 avril dernier (1) a annoncé que des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancienne ville de Véléia, près de Plaisance, venaient d'amener la découverte d'une colonne de marbre avec l'inscription suivante : *Sub imperatore Caesare Marco Aurelio Probo Pio Gotthico, pontifice maximo, Veleiae patriae destructae monumentum posuerunt Calpurnius Piso Anicius.*

Cette inscription est si manifestement controuvée depuis le premier mot jusqu'au dernier, qu'aucun épigraphiste ne daignerait perdre son temps à en démontrer la fausseté, si le grave *Journal des Débats* ne s'y était pas laissé prendre et n'avait contribué à l'accréditer auprès de sa clientèle lettrée. Combien de personnes soi-disant instruites se figurent qu'il suffit d'avoir traduit le *De viris* pour être en état d'interpréter les inscriptions romaines, et au besoin d'en composer ayant apparence d'authenticité ! Le rédacteur du texte extraordinaire récemment découvert ou inventé, comme on voudra, ignore que la locution *Sub imperatore Cæsare* est étrangère à la latinité épigraphique ; que la mention des titres *Felici, Invicto, Augusto*, est de règle indispensable après *Pio*, ainsi que celle de la puissance tribunitienne et de la dignité consulaire après *pontifice maximo* ; que *monumentum ponere* se dit seulement de l'érection d'un tombeau.

En voilà assez sur cette absurde mystification d'un *monumentum Veleiae patriae* (!) *monte* (!) *destructae*, qui nous fait présager la prochaine découverte, sous les cendres de Pompéi, d'une inscription commémorative de son ensevelissement.

—— Dans le numéro de mars du Παρνασσός, nous remarquons les articles suivants :

Mich. Idromenos, *la Patrie d'Eugène Bulgaris*. — Const. Papparigopoulos, *Sur l'étymologie du nom de Morée donné au Péloponèse* (la conclusion, c'est que la solution du problème n'a pas encore été trouvée). — Marg. D. Dimitza, *Trois inscriptions inédites du district de la Macédoine appelé autrefois Edonis, entre le Strymon et le Nestos* (inscriptions funéraires dont une contient un de ces noms barbares qui ont été signalés et étudiés par MM. Heuzey et Dumont). — Arist. K. Spathakis, *Des idées d'Aristote sur l'éducation*. — Sp. K. Lambros, *Des sources de l'histoire d'Athènes pendant le moyen âge et du temps des Turcs* (article très judicieux ; il montre que les Grecs instruits commencent à se rendre compte des services qu'ils peuvent rendre en étudiant les documents originaux de leur propre histoire, au lieu de se borner à traduire des ouvrages occidentaux et à déclamer à propos des grands souvenirs de l'antiquité). — *Mélanges d'archéologie* : J. Dragatsis, *Antiquités du Pirée* (stèles funéraires retirées de

(1) *Rev. archéol.*, avril 1881, p. 242.

la mer dans un dragage qui a eu lieu à l'entrée du port, en dehors des fanaux; épitaphes de métèques; plusieurs de ces stèles sont ornées de bas-reliefs). Pétridis, *Inscriptions de Kalavryta*. — *Nouvelles*. La Société archéologique entreprend des fouilles à l'endroit où l'on a retrouvé cet hiver la réduction de l'Athéné Parthénos qui a fait tant de bruit. On a retrouvé un des chevaux ailés qui ornaient le casque. — La commission nommée pour examiner les doubles d'Olympie conclurait à l'octroi de 800 fragments, qui seraient remis à l'Allemagne. — La Société archéologique va entreprendre le déblayement du théâtre grec d'Epidaure. M. Schliemann et sa femme vont recommencer les fouilles d'Orchomène. — On aurait découvert dans l'île de Sériphe une belle statue, représentant une femme qui allaite.

MIROIR ETRUSQUE

Musée de Bordeaux

Grandeur d'exécution.

LES DIOSCURES

SUR UN

MIROIR ÉTRUSQUE DU MUSÉE DE BORDEAUX

La série des petits bronzes antiques réunis au Musée de Bordeaux compte quelques miroirs en forme de disque; mais le seul exemplaire qui porte des figures gravées au trait est celui dont nous donnons le dessin (pl. X). Le style de la gravure offre des caractères fort précis, et indique nettement un travail étrusque. Aussi est-on tenté de croire au premier abord que ce monument provient de quelque collection privée (1), ou bien a été donné au Musée par l'État, avec un certain nombre de vases et de terres cuites de l'ancienne collection Campana. Des renseignements que j'ai lieu de croire exacts permettent d'attribuer à ce miroir une origine bordelaise; il a été trouvé, ainsi que les autres miroirs sans gravure, dans le cimetière de Terre-Nègre, d'où est sortie la majeure partie des bronzes antiques du Musée. C'est là une preuve nouvelle des relations commerciales que Bordeaux entretenait à l'époque romaine avec les différentes régions du monde ancien; les inscriptions funéraires latines, qui forment une riche série parmi les monuments de l'épigraphie bordelaise, témoignent du grand nombre de marchands étrangers qui affluaient dans la cité maritime et commerçante (2); un miroir étrusque pouvait fort bien se trouver dans le fonds de quelque *negotiator* italien.

Le sujet figuré ne peut prêter au doute : on reconnaît sans peine

(1) Le musée possède deux petits bronzes étrusques, ayant fait partie de la collection Durand : 1°, n° 454, guerrier coiffé d'un casque à cimier; 2°, n° 455, statuette de femme drapée.

(2) Cf. Allmer : *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 12, p. 179 et suivantes. Les inscriptions de Bordeaux seront prochainement réunies en un recueil par les soins de la commission des Archives municipales.

les Dioscures. Les deux héros se font face; chacun d'eux est accoudé sur une sorte de cippe, tandis qu'un cygne, placé entre les personnages, dresse la tête vers celui de gauche. Deux boucliers, disposés symétriquement à droite et à gauche, encadrent la composition. Le motif des Dioscures était très familier aux graveurs étrusques; il en est peu qui soient plus souvent traités sur les miroirs; on en jugera facilement en consultant le recueil de Gerhard, et en parcourant les planches consacrées aux représentations des deux héros (1). Le plus souvent, comme sur notre miroir, la scène est peu compliquée; c'est celle que Gerhard désigne par les mots : Dioscures attendant *(Wartende Dioskuren)*. Les accessoires seuls admettent une grande variété, suivant que les héros sont représentés armés, ou seulement vêtus d'une tunique, ou encore nus et ailés. Ailleurs la composition est plus chargée de personnages, par exemple sur les miroirs qui montrent la Théogamie des Dioscures, leur retour, ou leur présence dans une scène d'amour (2). Cette classe de représentations est trop connue pour qu'il y ait lieu d'insister sur un sujet souvent décrit et commenté; nous nous bornerons à signaler la place que doit occuper, parmi les monuments déjà publiés, celui du Musée de Bordeaux.

Les miroirs qui offrent le plus d'analogie avec le nôtre sont les suivants :

1° Miroir conservé autrefois au Muséum Capponi, aujourd'hui au Musée Grégorien. (Gerhard, *Etrusk. Spieg.*, pl. XLVIII, 1; Gori, *Mus. Etr.*, II, 126, 2.) L'ensemble de la composition est le même dans les deux miroirs; les Dioscures y portent la coiffure dérivée du bonnet phrygien, qui devient ici une sorte de *pileus* ou de bonnet de marin. La présence du cygne rappelle également le mythe de la naissance des fils de Léda. Mais les boucliers manquent sur le miroir du Vatican; en outre les héros y portent une chlamyde sur leur tunique, et enfin des lignes, tracées dans la partie supérieure du champ, figurent une corniche au-dessous de laquelle est une étoile, emblème bien connu grâce aux monnaies de Sparte, où est souvent rappelé le caractère sidéral des Dioscures.

2° Miroir de Naples. (Gerhard, *loc. cit.*, pl. XLVIII, 2.) La seule

(1) *Etruskische Spiegel*, t. I, planches XLV à LIII. Cf. Friederichs : *Kleinere Kunst und Industrie im Alterthum*, p. 63. M. Friederichs est tenté d'expliquer la fréquence de cette représentation par une raison très plausible : c'est que ces deux personnages offrent tous les éléments d'une composition décorative et symétrique.

(2) Gerhard, *Akademische Abhandlungen : Ueber die Metallspiegel der Etrusker*, II, p. 227 et suiv.; Atlas, pl. LXXIV, LXXV.

différence appréciable entre ce monument et le précédent, c'est que la corniche est surmontée d'une rangée d'œufs.

Sur les autres exemplaires publiés par Gerhard, la scène se complique d'accessoires qui montrent assez de quelle liberté usait le graveur pour varier à sa guise un sujet souvent traité ; le cygne est remplacé tantôt par un candélabre (pl. XLVIII, 4-5), tantôt par un faon (*ibid.*, 3-7) ; d'autres fois, le fond de la composition est occupé par un édifice à fronton, sur les degrés duquel est posé un vase. On voit qu'en dépit des analogies, aucun exemplaire n'en répète un autre exactement, et que, pour s'ajouter à une série déjà nombreuse, le miroir de Bordeaux n'en a pas moins ses caractères particuliers.

A côté de ce monument de provenance étrangère, le Musée possède des produits de l'industrie locale, qui trahissent une imitation assez gauche des bronzes italiotes. Outre les miroirs sans gravure dont nous avons parlé, on a trouvé à Terre-Nègre un manche de miroir d'une exécution médiocre (1). La tige, recouverte de deux feuilles allongées, à nervures saillantes, se termine par une tête de panthère ou de tigre ; à la partie supérieure, elle est décorée d'une tête d'homme barbu, encadrée par deux volutes d'où partent les branches qui soutenaient le disque du miroir. Si le travail est peu élégant, il accuse cependant, de la part du ciseleur indigène, un curieux souci de s'approprier le style des modèles que lui fournissait l'Italie.

MAXIME COLLIGNON.

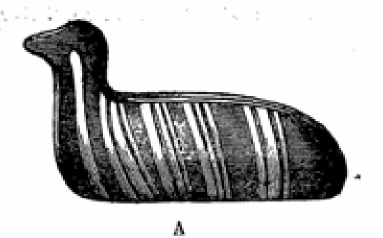
(1) N° 2061 de l'inventaire manuscrit dressé par M. Labet, conservateur du Musée.

L'ÉTAIN DANS LES HABITATIONS LACUSTRES

NOTE DE M. POL NICARD, D'APRÈS LE Dr F. KELLER

Tout dernièrement, les fouilles pratiquées dans les eaux du lac de Bienne (qui appartient au canton de Berne) ont mis au jour un petit objet assez insignifiant en apparence, mais qui cependant mérite sous plusieurs rapports de fixer l'attention.

L'objet dont je parle en ce moment, figuré sous la lettre A, con-

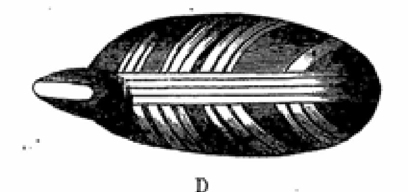


A

siste en une figure d'argile noire, représentant un canard, et a dû servir plutôt de jouet d'enfant qu'à tout autre usage; les pieds, les yeux manquent, les ailes ne sont même pas indiquées; mais le cou et le dos de l'animal offrent de petits filets en étain, qui ont été si bien et si profondément incrustés dans la matière argileuse qu'actuellement il devient impossible de reconnaître comment cette incrustation a pu être effectuée. Ces filets en étain, dont l'épaisseur égale à peine celle d'une feuille de papier, sont transversalement placés sur le corps de l'animal, représenté figure D, mais irrégulièrement éloignés l'un de l'autre. La blancheur du métal dont ils sont faits les détache facilement de la couleur noirâtre du reste du corps.

Ce qui mérite d'être avant tout observé est que dans toutes les sta-

tions lacustres découvertes jusqu'ici, dans les plus anciennes comme dans les plus récentes, tous les vases de terre qu'on y rencontre, quoique offrant déjà un certain sentiment pour l'élégance des formes et même une assez grande habileté dans le travail de la matière dont ils sont faits, ne montrent jamais la moindre tendance à représenter un sujet particulier, un objet quelconque, par exemple un homme, un animal, une plante. On peut dire la même chose de l'or-

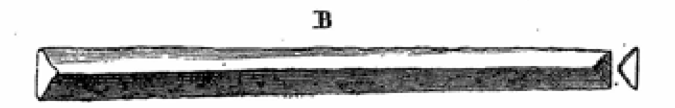


D

nementation des mêmes vases; les plus anciens nous offrent des lignes en zigzag, des points, les plus récents des combinaisons de lignes ondulées, de grecques, de cercles, de triangles, qui en couvrent les flancs de la manière la plus gracieuse; mais pas plus dans les uns que dans les autres on ne trouve le moindre vestige, la moindre indication de l'imitation d'un objet particulier quel qu'il soit. Sous ce rapport, les populations lacustres sont restées bien en arrière des habitants des îles de la mer du Sud, de ceux que nous nommons des barbares. La découverte de notre animal dans une station lacustre est une exception. L'étain, au contraire, a servi quelquefois comme matière d'ornement. Un très beau vase ainsi ornementé a été découvert dans la station de Cortaillod (lac de Neuchâtel). L'étain, toutefois, était très rare dans les habitations lacustres. On peut même d'une manière absolue affirmer que la quantité de ce métal, tantôt sous la forme d'une petite barre, tantôt sous la forme de petites roues, de simples bagues ou de quelques filets incrustés sur la surface de vases de terre, ne s'élève pas à un demi-kilogramme. M. le Dr Keller considère que la rareté de l'étain dans les habitations lacustres fournit une preuve incontestable que tous les objets en bronze, découverts en si grand nombre dans ces habitations, et qui sont le résultat de l'alliage du cuivre et de l'étain, ont été introduits dans notre pays sous leur forme actuelle, c'est-à-dire déjà achevés; car, si l'étain eût été, à l'état de lingot, un objet commercial, il eût été employé seul à la fabrication de différents ustensiles, et cela d'autant

plus volontiers que par son éclat il attire nos regards, et qu'il se recommande également par son inaltérabilité.

Si l'on suppose que l'étain brut a circulé comme marchandise, on peut admettre qu'il avait la forme de ces petites barres représentées figure B, et dont on a trouvé un certain nombre de spé-



cimens dans les stations lacustres de la Suisse occidentale. Sans doute, dans nos stations lacustres, nous rencontrons en même temps assez souvent des moules en terre et en grès (molasse), qui ont dû servir à couler notamment des haches, des épées, des faucilles; mais nous devons regarder comme un fait absolument vrai que ces moules ont été employés uniquement à la refonte des instruments ou ustensiles en bronze qui avaient été brisés et ne pouvaient plus être bons à l'usage pour lequel ils avaient été faits. L'étain ne se trouve nulle part en Suisse, et le cuivre lui-même s'y montre en si petite quantité que les habitants des stations lacustres de Rohenhausen et de Niederweil n'ont pu qu'à grand'peine fondre le dernier de ces deux métaux dans des creusets de la plus petite dimension, semblables à ceux qui ont été décrits et représentés dans l'*Indicateur des antiquités suisses* de l'année 1876, page 680.

Pol Nicard.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

L'EXPLOITATION DES MINES MÉTALLIQUES

DANS LA GAULE

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

Suite (1)

Etain (*suite*) (2).

Allier. — Le gisement d'étain que j'ai signalé, il y a douze ans (3), apporte un nouvel exemple, et des plus remarquables, de l'incroyable perspicacité de ceux qui l'ont découvert. Rentré dans l'oubli depuis un temps immémorial, il y resterait certainement encore enseveli si l'attention n'avait été appelée, il y a une vingtaine d'années, sur le

(1) Voir les numéros d'avril et de mai.

(2) La note suivante aurait dû prendre place à la fin de l'article précédent, concernant les anciennes mines d'étain de la Haute-Vienne :

Le prolongement de la formation stannifère de la Haute-Vienne a été retrouvé à l'extrémité occidentale de la petite chaîne granitique de Blon, sur la rive droite de la Vienne, près de Confolens ; on a cité en cette localité, dans le granite, un filon de quartz ayant la même direction que ceux de Vaulry et tenant du wolfram et de l'étain oxydé.

Des indices de minerai d'étain ont été signalés aussi dans le département de la Corrèze, vers 1795 (Comptes-rendus des ingénieurs des mines, 1847), ainsi qu'à Meymac près Tulle.

Si je mentionne ces faits, c'est que ces données conduiront peut-être à découvrir aussi dans ces localités des vestiges d'anciens travaux.

(3) Note sur le kaolin de La Lizolle et d'Echassières, département de l'Allier, et sur l'existence de minerai d'étain qui y a été exploité à une époque extrêmement reculée. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LXVIII, p. 1135, 1869.

kaolin ou terre à porcelaine auquel il est associé. C'est aussi une preuve de l'importance que l'on attachait à l'étain dans l'antiquité ; car ce métal ne se rencontre au milieu de la substance argileuse qu'en très faibles traces, très difficiles à reconnaître, même à notre époque et à l'aide de nos procédés.

Le gîte de kaolin, connu d'abord dans la commune d'Échassières, a été ensuite découvert et poursuivi dans celle de La Lizolle ; il s'étend aussi dans la commune de Constansouze.

Ce kaolin provient de la décomposition sur place d'une roche granitique, intercalée au milieu des schistes cristallins, micaschistes et gneiss. La roche originaire consistait en une sorte de pegmatite ; on y distingue encore des paillettes de mica argentin, donnant les réactions de la lithine. Le quartz hyalin est en grains irréguliers et dépourvu de faces cristallines, ainsi qu'il se trouve en général dans le granite. La proportion du quartz, dans la roche à kaolin dont il s'agit, est remarquablement forte. Des filons quartzeux en assez grand nombre traversent le gîte de kaolin, tant dans la forêt des Collettes qu'à la Bosse, commune d'Echassières ; il en est dont l'épaisseur atteint 1 mètre. Ces filons sont, en général, orientés parallèlement entre eux, suivant une direction qui est moyennement N. 25° E. à S. 25° O. Le quartz qui les constitue n'est pas laiteux, comme il arrive fréquemment pour les filons qui sont encaissés dans le granite, mais hyalin, et parfois en cristaux nets et volumineux, qui tapissent de nombreuses géodes. L'oxyde de manganèse se montre fréquemment aussi, formant des enduits noirs dans les fissures du quartz.

A peine connu il y a une trentaine d'années, le kaolin de La Lizolle fournit aujourd'hui une extraction considérable. Les procédés mécaniques de lavage du Cornwall y ont été habilement établis, de manière à donner au travail une grande célérité. Ce kaolin ne sert pas seulement à l'industrie céramique (porcelaine et faïence) ; il est aussi employé dans les papeteries, dans la préparation du sultate d'alumine et pour celle du bleu d'outre-mer. Dans les résidus les plus lourds du lavage, on remarque des grains noirs et peu cohérents, qui consistent en oxyde de manganèse ; toutefois, dans les échantillons que j'ai essayés, les grains ne sont qu'en proportion très faible, 0 gr. 3 à 1 gramme par kilogramme ; ils passeraient donc inaperçus si leurs caractères physiques ne les faisaient pas si facilement reconnaître.

En outre, dans quelques parties du gîte, le kaolin laisse au lavage des grains noirs, plus durs que les premiers et qui sont principale-

ment formés de cassitérite ou étain oxydé. Ce minéral ne s'y trouve aussi qu'en quantité très faible ; un échantillon en a fourni 0 gr. 1 par kilogramme (0 k. 0001). Plusieurs autres parties du gîte n'en ont pas donné en quantité sensible.

Dans un mémoire publié il y a quarante ans, j'ai appelé l'attention sur la relation qui paraît exister, en Cornouailles, entre la formation du kaolin et celle du minerai d'étain, comme si les agents qui ont décomposé le feldspath étaient en connexion avec ceux qui ont apporté l'étain des profondeurs. Depuis lors, cette coïncidence a été remarquée dans diverses autres contrées, notamment en Espagne dans la province de Zamora. Le kaolin de l'Allier en présente un nouvel exemple.

De plus, cette découverte de la cassitérite montre que la région du plateau central de la France, déjà reconnue comme stannifère dans la Haute-Vienne, dans la Creuse et même dans la Corrèze, s'étend jusque dans le département de l'Allier. La Lizolle est à 65 kilomètres de distance du gîte d'étain de Montebras (Creuse) et à 150 kilomètres de celui de Vaulry (Haute-Vienne).

En parcourant la forêt des Collettes, qui recouvre les gîtes de kaolin dont il vient d'être question, on remarque dans le sol de nombreuses cavités, visiblement pratiquées de main d'homme, à côté desquelles s'élèvent des monceaux de déblais ressemblant parfois à des *tumuli*. Beaucoup de cavités, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, sont sensiblement circulaires, peu profondes, et ont un diamètre variable, de 20 à 30 mètres et davantage.

L'époque à laquelle doivent remonter ces anciens travaux est certainement très reculée, à en juger par les débris de poteries excessivement grossières qu'on a récemment rencontrés dans ce sol remanié.

Il en est qui présentent une autre forme. Ainsi, au mois de septembre 1868, les excavations pratiquéees pour l'exploitation du kaolin venaient de faire reconnaître cinq tranchées parallèles, longues de plus de 40 mètres. Ces dernières peuvent avoir servi autrefois à des lavages, et ce qui confirme dans cette dernière supposition c'est que, non loin de là, on a trouvé de nombreux résidus de bois à peu près complètement décomposé, mais surtout reconnaissables par l'empreinte brune qu'ils avaient laissée dans le sol. Ces bois étaient disposés, les uns verticalement, les autres horizontalement, à la manière de barrages ; à côté se trouvaient des détritus très grossiers, renfermant des débris quartzeux, comme ceux qui proviendraient d'un lavage.

Les vestiges d'excavations dont il s'agit, parfois disposés suivant certains alignements, s'étendent sur une superficie considérable, qu'on ne peut évaluer à moins de 200 hectares.

Quel était l'objet de ces anciens travaux? Ce ne pouvait être le kaolin. Non seulement on n'aperçoit aucun produit ancien qui aurait été fabriqué avec cette substance, mais, ce qui est plus concluant, ces anciennes fouilles, au moins dans la partie où j'ai pu les observer, s'arrêtent avant le gîte de kaolin lui-même.

Elles ont été pratiquées dans un dépôt de transport, peut-être quaternaire, qui est superposé au granite à kaolin, et qui le recouvre sur une épaisseur de 1m,50 à 4 mètres. Ce dépôt consiste en un limon sableux jaunâtre, bariolé de blanc, dans lequel sont disséminés de nombreux fragments quartzeux.

En examinant attentivement ces fragments de quartz, j'en ai reconnu plusieurs qui contiennent de petits grains d'étain oxydé. Un autre échantillon, dans lequel ce minerai est également disséminé en quantité très sensible, consiste en une variété d'hyalomicte ou greisen, tout à fait semblable à celle que l'on connaît aux mines de Montebras, sous le nom de *roche verte*.

Ainsi, ce n'est pas seulement la roche à kaolin qui est stannifère, mais aussi le dépôt qui la recouvre; les débris de minerai, après avoir été enlevés à la roche sous-jacente et aux filons métallifères qui la traversent, se sont concentrés çà et là, par suite de lavages naturels, dans ces matériaux de transport. C'est le minerai d'étain appartenant aux alluvions anciennes qui, selon toute apparence, avait attiré l'attention des anciens.

Une meule circulaire en granite (de 0m,40 de diamètre), qui récemment aussi a été rencontrée dans le sol superficiel, leur servait sans doute dans la préparation mécanique à laquelle ils soumettaient le minerai.

Ce minerai d'étain, dépourvu de l'éclat métallique, est disséminé en grains très petits et très peu nombreux dans des gangues pierreuses. Il est si peu apparent qu'il pourrait échapper à l'œil de plus d'un minéralogiste de notre époque. Ces fragments stannifères ne se rencontrent eux-mêmes, au moins maintenant, qu'en très petit nombre au milieu de cailloux et de sables dans lesquels ils sont comme noyés, et on en ignorerait certainement l'existence aujourd'hui, dans cette localité, si l'exploitation du kaolin n'avait pas fourni l'occasion d'entailler le sol sur une grande étendue et de l'examiner avec une attention particulière.

Le fait de la découverte et de l'exploitation de l'étain, que j'avais

reconnu comme on vient de le voir, a été confirmé par des recherches ultérieures. D'une part le lavage de 30 kilogrammes de kaolin, exécuté par un ouvrier de Cornouailles, a laissé un résidu de 1,2 grammes d'oxyde d'étain, soit 0,0002, dans lequel on distingue de petits débris de cristaux. D'un autre côté, d'après M. l'ingénieur en chef de Gouvenain, le sable appartenant au terrain de transport qui recouvre le kaolin en contient 0,0005; et un échantillon de quartz des filons qui traversent le kaolin avait une teneur de 0,0002.

Tout près de Beauvoir, commune d'Échassières, on a découvert en exploitant le kaolin une roche stannifère, dans laquelle domine le fer oligiste. L'échantillon qui a été examiné au bureau d'essai de l'École des mines a donné, pour 100 : étain, 0,07 à 0,11.

Morbihan et Loire-Inférieure. — On a des raisons de croire que les anciens ont exploité également l'étain dans l'ouest de la France, dans le Morbihan et dans la Loire-Inférieure. Des excavations sur la date desquelles la tradition est muette ont été rencontrées à La Villeder, commune de Roc-Saint-André (Morbihan), sur une série de filons quartzeux dont l'un atteint quinze mètres d'épaisseur et contient de l'oxyde d'étain; au voisinage le schiste renferme, entre des feuillets, un réseau de veines de quartz également stannifères.

A une époque fort ancienne, dont la tradition a perdu le souvenir, et qui, d'après Durocher, remonterait au temps de l'occupation romaine, les gîtes de La Villeder ont été, sur leurs affleurements, l'objet d'excavations assez étendues, de profondeur inégale et peu considérable. Ces excavations ont été remblayées avec des débris quartzeux.

En outre il existe, à 300 mètres à l'est de la mine de La Villeder, sur le bord du chemin à Roc-Saint-André, une immense excavation. D'autres excavations parallèles se voient à 1 kilomètre plus loin, sur la lande de la Hy, et plus loin encore, près du village de Haut-Quily. Ces excavations, qui parfois descendent à 3 ou 4 mètres de profondeur, contiennent une grande quantité de morceaux de quartz et de morceaux d'un poudingue très serré, qu'on a longtemps considéré comme du minerai de fer; en 1875, on a reconnu qu'il est stannifère, et qu'il se retrouve en place à peu de distance.

D'un autre côté, il a été reconnu que du minerai d'étain a été traité sur place; car on a trouvé, en 1854, des scories et des grains de ce métal dans une prairie située entre la lande de la Hy et le village du Haut-Quily, dans laquelle on a exploité du minerai d'alluvion.

Des alluvions stannifères existent également dans les communes de Sérent, Lizro, Roc-Saint-André, Quily, Saint-Servan, Guégon et Questembois (1).

Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que des monuments druidiques existent à proximité, ainsi qu'un vaste camp retranché (2).

La localité de Penestin (Loire-Inférieure), dont le nom dérive certainement du breton *Pen-stain*, cap de l'étain, et qui rappelle la connaissance de l'étain dans cette localité, est située à quarante kilomètres au sud de La Villeder. D'un autre côté, à douze kilomètres vers le S.-S.-O. on trouve Piriac, autre localité stannifère, ainsi qu'on le sait depuis 1813 seulement (3). Des alluvions stannifères existent à Penestin ; on retrouve ces dépôts superficiels sur une grande partie de la zone littorale comprise entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine. Aux environs de Piriac, où l'étain se montre en filon, la mer roule de la cassitérite à l'état de sable fin et de galets. Des sables stannifères existent aussi dans le Morbihan, à la surface et sur le pourtour du massif granitique qui sépare la vallée de l'Oust de celle de la Claye, un peu au sud de Josselin (4).

D'après une intéressante communication que je dois à l'obligeance de M. Muterse, chimiste à Guérande, et dont j'extrais les observations qui suivent, il existerait dans la presqu'île guérandaise de nombreux vestiges de métallurgie préhistorique.

Les roches granitiques sont traversées par de nombreuses veines de quartz ayant des dimensions et des directions variées, et parsemées de tourmaline noire. Elles forment des plateaux de 25 à 50 mètres d'altitude, qui supportent Piriac.

Ces roches granitiques portent de nombreux accidents que M. Muterse considère comme des traces de l'industrie humaine. Ce sont des grattages en tous sens (karats), que l'on ne peut, dit-il, expliquer par des érosions d'eaux courantes ou pluviales. Ils ne se montrent

(1) Comptes rendus, t. LXXVIII, p. 1032, 1874.

(2) Ces documents sont empruntés à un rapport récent et manuscrit de M. Badoureau, ingénieur des mines. On peut consulter sur le même sujet : Blavier et Lorieux, *Annales des mines*, 3e série, t. VI, p. 381 ; *Carte géologique du Morbihan*, par MM. Lorieux et Fourcy, 1848, p. 60.

(3) *Journal des mines*, t. XXXV, p. 294.

Sur la mine d'étain de Piriac, par MM. Juncker et Dufrénoy, *Annales des mines*, 1re série, t. IV, p. 21.

(4) Durocher, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXII, p. 902.

que sur les roches granitiques à gros grains, et paraîtraient être en rapport avec les veines de quartz et de tourmaline.

Des cavités d'un tout autre genre ont été également pratiquées dans le granite; elles sont régulièrement cylindriques et marquent l'emplacement de meules enlevées et découpées dans le roc. Le diamètre ordinaire de ces meules est de $0^m,60$, mais il y en a encore de $0^m,75$ et au delà jusqu'à $2^m,30$. Çà et là ces meules n'ont été que commencées, ce qui accuse le motif des vides correspondants aux meules achevées et enlevées.

Ces érosions paraissent avoir été opérées avec une pierre du pays, dont on complétait l'action par des alternatives de feu et d'eau, ce dont témoignent des traces visibles de frittage sur les roches.

Les grandes surfaces planes auraient servi au bocardage du minerai, et les trous qui y sont pratiqués auraient été des espèces de mortiers pour la pulvérisation, ou des réceptacles de l'opération. Dans les grands bassins se serait opéré le lavage de la poussière minérale que produisait le bocardage.

Enfin les petits bassins sur les crêtes artificielles auraient été utilisés pour la réduction et la fusion du minerai lavé par ces anciens métallurgistes ou *kourigans*.

Outre ces excavations, les rochers granitiques présentent un grand nombre de cupules ayant de $0^m,06$ à $0^m,08$ de diamètre et de $0^m,02$ à $0^m,03$ de profondeur, et circulaires. Il en est de plus petites et d'autres qui atteignent $0^m,12$ de diamètre; on y trouve aussi des entailles en forme de hachettes (*kelt*), de poignards et d'autres outils qui nous sont inconnus. Au fond d'une de ces cupules, il en existait une plus petite, comme pour donner au culot la forme dite chapeau, connue sur le marché d'étain de Malacca.

Observations sur l'exploitation antique de l'étain dans l'Europe occidentale.

L'étain offre à l'archéologue un double intérêt. D'une part, son emploi à l'état de bronze caractérise une grande époque de l'histoire de l'homme; d'autre part, l'aspect d'un minerai qui ne rappelle aucune substance métallique, et ses gisements comparativement rares, supposent chez les premiers exploitants une vie de relation dont on n'a guère d'autres preuves.

Sans nous occuper des régions de l'extrême orient, telles que la

Chine et l'Inde, où l'industrie du bronze remonte à une haute antiquité(1), nous nous bornerons ici aux faits qui concernent l'Europe occidentale.

Il est hors de doute que les Cassitérides (Cornouailles) ont fourni bien anciennement de l'étain. On doit même croire que le minerai était fourni non seulement par les alluvions, comme en témoignent les outils qui y sont enfouis, mais encore par des gîtes en roche (d'après Diodore de Sicile), d'où les alluvions dérivent d'ailleurs, et qui paraissent avoir été exploités directement.

D'après Diodore de Sicile (2), des convois de métal que les marchands allaient chercher par mer à Iktis (île de Wight) auraient traversé la Gaule à dos de cheval, en trente jours environ, du nord-ouest jusqu'à un port voisin de l'embouchure du Rhône, soit Marseille, soit Narbonne(3), et cette circonstance peut être légitimement rapprochée de la connaissance que les anciens avaient, comme on l'a vu, de gîtes stannifères placés en Limousin, c'est-à-dire sur un des itinéraires qu'on pouvait suivre.

En outre, parmi les gîtes stannifères du nord-ouest de la péninsule Ibérique, que Diodore de Sicile nous signale aussi comme ayant fourni l'étain (4), il en est dans les Asturies, au moins deux, d'après G. Schulz et A. Paillette (5), qui ont été certainement l'objet d'exploitations gigantesques.

A Salabé, sur la côte de la mer cantabrique, à 7 kilomètres à l'est de Ribadeo, on a enlevé plus de quatre millions de mètres cubes, sans qu'il reste un fragment de minerai; çà et là se montre seulement du molybdène sulfuré et de la pyrite. D'une part, un canal apportait les eaux nécessaires à l'exploitation; d'autre part, trois galeries d'écoulement asséchaient ces travaux. Le minerai était concassé par des moulins à bras, et fondu dans des fourneaux que protégeait une double enceinte de fossés, comparable à une fortification. On a retrouvé jusqu'aux poids qui servaient dans les pesées et qui étaient en pierre.

(1) L'industrie du bronze florissait déjà en Chine 1800 ans avant notre ère, et elle ne paraît pas moins ancienne dans l'Inde. (Von Richthofen, *China*, 1877, p. 369.)

(2) Diodore de Sicile, l. V, ch. 22. — Voir aussi dans les *Transactions of the geological Society of Cornwall*, t. III, les études de M. Barham et de M. Hawkins sur ce sujet.

(3) Diodore de Sicile, l. V, ch. 38.

(4) Ouvrage précité, l. V, ch. 28.

(5) Notice sur quelques gîtes d'étain, *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VII, p. 183.

L'excavation d'Ablaneda, à 5 kilomètres au sud de Salas et 35 kil. à l'ouest d'Oviedo, n'est pas moins étonnante; peut-être même a-t-elle atteint encore de plus grandes dimensions. Trois aqueducs, situés à trois niveaux différents, et dont l'un avait 10 kilomètres de longueur, amenaient l'eau sur les points d'extraction et de préparation mécanique du minerai.

Pour revenir à notre pays, il résulte des faits qui précèdent que la Gaule, dans son plateau central et probablement aussi dans sa presqu'île occidentale, fournissait, en même temps que les Cassitérides et l'Ibérie, de l'étain aux industries primitives. Si le bronze constitue la principale application du métal qui nous occupe, il ne faut pas oublier qu'une partie servait à l'étamage, dont Pline attribue la découverte aux Bituriges (1), et que plusieurs vases provenant des habitations lacustres (lac d'Annecy, lac de Neuchâtel à Corcelettes) sont ornés de bandes d'étain, collées à leur surface.

On a de même reconnu récemment que d'antiques travaux du Campigliais, en Toscane, ont eu pour but, contrairement à tout ce qu'auraient pu faire supposer les caractères du gisement, l'exploitation du minerai d'étain (2). Celui-ci est absolument dissimulé par la limonite à laquelle il est associé, et à Cento Camerelle, ainsi qu'au Monte Valerio, on ne mettait pas en doute que le minerai de fer seul n'eût été recherché. Mais la découverte de traces d'étain oxydé, en même temps que l'abondance du minerai de fer resté intact, viennent de révéler le véritable objet de ces travaux.

A Monte Valerio, l'association est si intime, et la cassitérite (étain oxydé) est si absolument latente, que, suivant l'expression de M. Blanchard (1), « nous ne l'aurions pas reconnue comme telle, si nous n'avions déjà eu l'éveil. » A Monte Rombolo, localité criblée de puits anciens, le minerai d'étain n'offre pas un gisement moins difficile à discerner; la gangue est une terre jaune de soufre, riche en plomb, et le minerai le plus beau, d'un gris verdâtre, n'offrait ni l'aspect, ni la dureté, ni la densité de la vraie cassitérite. Cependant le métal qu'il fournit à l'essai par la voie sèche consiste en étain mélangé de plomb et d'arsenic. Ce qui ajoute beaucoup à la signification archéologique de ces faits, c'est que ces diverses localités sont précisément situées en plein pays des Etrusques, ces habiles métal-

(1) De Raynal, *Histoire du Berri*, t. Ier, p. 13, y compris la note de la page 14.
(2) Charlon, *Annales des mines*, 7e série, t. IX, p. 119, 1876.
(3) Blanchard, *Atti della Acad. dei Lincei. Transunti*, t. I, 1878, p. 186.

lurgistes, dont la ville de Populonia, située dans le voisinage et maintenant détruite, était un des centres principaux (1).

On reconnait, en effet, une fois de plus, l'incroyable perspicacité des anciens, qui, dix siècles avant notre ère, en savaient plus au sujet de l'étain que les minéralogistes contemporains, ainsi qu'en témoigne l'excellente Minéralogie de la Toscane publiée récemment par M. le professeur d'Achiardi, et où l'étain n'est pas mentionné dans toute la péninsule italique, même à titre de rareté minéralogique.

Quoi qu'il en soit, cette région de la Toscane, de même que le Cornouailles, est du petit nombre des contrées où le minerai d'étain est voisin du minerai de cuivre, association qui a pu conduire à la découverte du bronze.

Fer.

Côte-d'Or. — La domination romaine, qui dota l'Auxois de nombreuses voies de communication, créa également dans ce pays des établissements industriels, dont la trace a été mise à jour par des fouilles.

Les mines de fer de Thostes et de Beauregard étaient connues et ont été exploitées dans l'antiquité (2). Les affleurements qui se montrent au milieu des terrains stériles du plateau, suivant une courbe de niveau, avaient, sous l'occupation romaine, et peut-être antérieurement, signalé aux habitants du *Pagus Arebrigus* ce gisement ferrugineux. La faible profondeur à laquelle on trouve la couche, en facilitant les moyens d'extraction et d'épuisement, contribua puissamment sans doute, aussi bien que la richesse forestière du Morvan, au développement que paraissent avoir pris ces anciennes fouilles, sur tous les points où l'attaque du gîte était aisée.

Les mineurs gallo-romains ont laissé des traces de leurs exploitations, non seulement sur le plateau de Thostes, mais encore sur les plateaux voisins. Ils constituaient une population à part, et, sur plusieurs points, ils avaient établi de véritables villages industriels.

La transformation du minerai s'opérait en général dans les bois voisins, où le bouleau paraît avoir été, à cette époque, beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui. C'est là que, dans des foyers où le creuset

(1) Simonin, *Annales des mines*, 5e série, t. XIV, p. 557.

(2) Voir l'intéressante notice de M. Alfred Evrard, *le Plateau de Thostes et les Mines de fer. Revue mensuelle des mines*, 1867.

était taillé dans l'arkose et dont la partie supérieure était en briques carrées de 0m,30 à 0m,35 de côté, les anciens traitaient de préférence les minerais les moins manganésifères. Ils apportaient un certain soin dans le choix de leurs matériaux réfractaires, et ils allaient à Sincey-lès-Rouvray chercher la terre qui devait servir à la fabrication des briques de foyers. Ils pouvaient d'ailleurs se livrer paisiblement aux travaux de leur industrie, sous la protection des nombreux *castella* dont les successeurs de César avaient pris soin d'entourer l'oppidum d'*Alesia*.

La trace des forges gallo-romaines, quand elle n'est pas reconnaissable par les restes de l'ancien foyer, s'accuse toujours par les amas de scories que la culture a souvent nivelés, mais qu'elle ne fait jamais entièrement disparaître. Ces tas de scories, au milieu desquels on a souvent trouvé, aussi bien que dans les exploitations minières, des médailles, des poteries et des statuettes de l'époque romaine, se rencontrent dans toute la contrée qui entoure le plateau de Thostes. On a compté trente-huit places d'anciennes forges dans le canton de Saulieu, vingt et une dans le canton de Semur, et vingt-neuf dans le canton de Précy-sous-Thil dont dépend la commune de Thostes.

Aussi, d'après M. Gueux, ancien maître mineur (1), lorsqu'en 1834 on établit les forges et hauts-fourneaux de Maisonneuve pour l'exploitation du minerai des bords du Serein, on découvrit, sur différents points et à plusieurs fois, dans des galeries et dans des amas de scories :

1° Des monnaies romaines, à l'effigie de Galba et de ses prédécesseurs ;

2° Des haches en fer, ayant probablement servi à couper et à fendre les rameaux et les troncs employés au boisage des mines, ce qu'on a pu constater par de nombreux débris de chêne et de hêtre conservés au fond de couloirs où l'air n'avait pas d'accès et sur lesquels on ne remarque jamais les traces de la scie ;

3° Un marteau allongé, en fer forgé, de la forme d'un merlin, donné au musée de Semur; le trou pour fixer le manche est très petit, ce qui fait présumer que ce manche devait être en fer, au moins dans la partie engagée dans l'outil (fig. 21) ;

4° Une petite coupe de terre, de facture romaine, assez élégante, portant au fond un nom de potier devenu illisible ;

(1) *Les anciennes forges de l'arrondissement de Semur.* (*Bulletin des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1872, p. 148.)

5° Une autre petite coupe en verre, à teinte verdâtre, avec pied étroit et rebord en boudin.

L'exploitation du minerai ferrugineux de l'Auxois par les Romains est encore indiquée par ce fait qu'à Courcelles-lès-Semur, dans les restes d'un four à potier, on a recueilli, associés à des scories de



Fig. 21. — Marteau en fer forgé, trouvé à Maisonneuve (Côte-d'Or) et conservé au musée de Semur. (Echelle de 1/3.)

forges, de très beaux vases gallo-romains qui figurent au musée de Semur.

D'autres instruments employés par les mineurs étaient fort rudimentaires, si l'on en juge par ceux rencontrés au fond des galeries. Ce sont :

1° Des planchettes en bois façonnées à la hache, ayant une extrémité large, taillée en biseau, et l'autre extrémité anguleuse et étroite, formant queue et se terminant en tête de boulon ; vers le tiers de la planchette, du côté de la queue, est un trou oblique ouvert au ciseau ; il est facile de reconnaître en ces objets des pelles, dans l'entaille desquelles on engageait le manche, et ce manche devait être fixé au bout de la queue par une ligature (fig. 22) ;

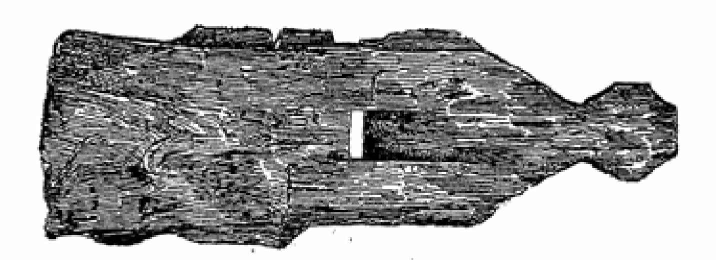


Fig. 22. — Planchette en bois, façonnée à la hache, trouvée dans l'Auxois. (Echelle de 1/5.)

2° Des planchettes plus épaisses, ayant deux angles coupés, et percées de trois trous obliques destinés à recevoir des pieds ; ce sont

évidemment des sellettes sur lesquelles s'accroupissaient les mineurs au fond des galeries (fig. 23).

Si la majeure partie des objets découverts démontre que les Gallo-Romains ont exploité sur une grande échelle les mines de fer de l'Auxois, rien ne prouve qu'ils n'avaient pas été précédés par les Gaulois avant la conquête ; mais il faut reconnaître que jusqu'ici aucune trouvaille n'est venue confirmer cette conjecture.

A l'époque de la décadence romaine, les mines du Serein paraissent avoir été abandonnées ; car, passé cette période, on ne trouve plus aucun vestige d'exploitation à la catalane, c'est-à-dire par ce

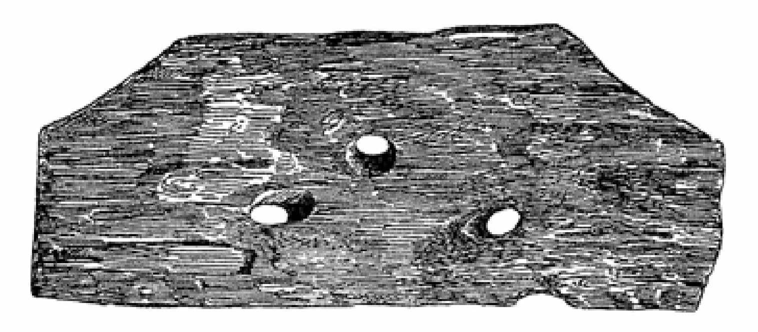


Fig. 23. — Planchette destinée à recevoir des pieds et pouvant servir de sellette aux mineurs, trouvée à Maisonneuve. (Echelle de 1/3.)

procédé, le seul connu des anciens, au moyen duquel le fer était tiré directement du minerai.

Voici, d'après M. Gueux, une indication incomplète de localités où existent des crassiers ou des débris de fourneaux :

Canton de Semur : communes de Courcelles-lès-Semur, de Vic-de-Chassenay, de Forléans, de Montberthault, de Courcelles-Frémoy, de Vieux-Château.

Canton de Précy-sous-Thil ; communes de Vic-sous-Thil, d'Arcenay, de Dompierre-en-Morvan, de Thostes, de Montigny-Saint-Barthélemy, de Brianny.

Canton de Saulieu : communes de Villargoix, de Lamotte-Ternant, de Montlay, de Saulieu, de Saint-Didier, de Molphey, de Laroche-en-Brenil, de Saint-Germain-de-Modéon, de Saint-Andeux, de Saint-Aignan.

Maine-et-Loire. — Un minerai formé de fer oxydulé et de fer oligiste mélangés à du quartz et qui forme, dans l'Anjou, des couches

subordonnées au quartzite, particulièrement aux environs de Segré (Maine-et-Loire), a été récemment l'objet de nombreuses recherches et de plusieurs concessions.

Mais dès une époque reculée il avait été l'objet d'exploitations considérables. Les excavations, la plupart à ciel ouvert, ne pénétraient pas ordinairement au delà de 10 mètres de profondeur, de manière à n'être pas entravées par les eaux. L'une d'elles a été, il y a quelques années, reconnue à Angrie sur 500 mètres de longueur. A proximité étaient les résidus de lavage, comme si on bocardait le minerai pour en séparer le quartz.

De plus, des monceaux de scories, remontant aussi à un temps immémorial, se rencontrent dans beaucoup de localités, notamment à Saint-Léger-des-Bois, dans la forêt de Cambier, à Denée-sur-Loire, à Longuenée, à Beauvau et à Pouancé (1). Des scories ont servi à construire des bastions et l'ancienne ville de Chauveaux sur la route de Saint-Michel à Chauveaux, près la ferme de la Garenne. Ces scories étaient recouvertes par une couche d'argile de $0^m,80$ et une couche de tourbe de $0^m,25$.

Au château de La Ferrière, commune du même nom, à 8 kilomètres au N.-E. de Segré, on a rencontré du charbon de bois et du minerai disposés par couches, de manière à faire croire que les anciens chauffaient préalablement le minerai pyriteux.

Les travaux dont il s'agit ne présentent aucune trace de la poudre, même dans les roches les plus dures. Du minerai très riche, mais aussi très dur et inattaquable sans le secours de la poudre, a été laissé en évidence et intact près de la surface du sol, sans doute parce qu'on n'avait pu l'entamer.

M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut, a reconnu que des noms caractéristiques, tels que ceux de La Ferrière, existaient déjà au onzième siècle ; mais il ne connaît pas de preuve de l'antiquité de l'exploitation du fer dans cette région. M. Danton, ingénieur civil des mines, suppose que ces mines remontent à l'époque romaine ; il s'appuie sur quatre petites agrafes de ceinturon en bronze trouvées près d'Angrie, qui paraissent de facture romaine ; d'ailleurs, des voies romaines traversaient la région la plus fouillée. Non loin du pays des Mauges, au fief Sauvin, on a reconnu un vaste établissement romain (2).

(1) Ch. Menière, Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXIII, 1877.

(2) *Historique des mines de fer de l'Anjou*, 1877.

M. Charles Menière estime aussi que la fabrication du fer dans cette contrée est antérieure à l'occupation romaine (1).

Vendée. — Aux environs de La Ferrière-des-Chapelets, canton des Essarts, et de La Termelière (Vendée), il existe de grandes excavations qui proviennent aussi d'une antique extraction du minerai à ciel ouvert, ainsi qu'une grande quantité de scories (2).

Or divers auteurs, particulièrement M. de Fontenelle de Vaudoré (3), ont supposé que cette localité était un centre de fabrication du fer.

Loire-Inférieure. — Huit lopins de fer ont été rencontrés, il y a quelques années, à Saint-Molf près de Guérande (Loire-Inférieure); l'un d'eux, déposé au Musée de Nantes, du poids de 4 kil. 500 et d'une longueur de $0^{m},28$, a la forme représentée par la figure 24,



Fig. 24. — Lopin provenant de Saint-Molf, près de Guérande (Loire-Inférieure), conservé au musée de Nantes. — Poids : 4 kil. 500; longueur : $0^{m},28$.

Cette forme ressemble beaucoup à un lopin conservé au musée d'Avranches (fig. 25), et à un autre trouvé à Korsabad et poinçonné

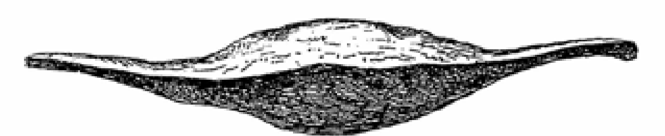


Fig. 25. — Lopin en fer forgé, à bouts pointus, existant au musée d'Avranches. Reproduction du dessin de J. Garnier.

d'une marque assyrienne, qui est conservé au musée du Louvre (fig. 26).

(1) *Observations sur d'anciens gîte de fer de l'Anjou* (Mémoires précités, t. VIII).
(2) D'après une communication de M. A. Rivière.
(3) *Recherches sur les peuples de l'Aquitaine.* Poitiers, 1835.

Eure. — D'après M. Passy (1), il existait dans le pays d'Ouche et aux environs de Bernay des forges et des fourneaux remontant à une



Fig. 26. — Lopin trouvé à Korsabad, poinçonné d'une marque assyrienne et conservé au musée du Louvre.

époque fort reculée. M. Desnoyers a reconnu aussi aux environs des vestiges de forges gallo-romaines.

Indre. — Près de Belabre (Indre), le soc de la charrue, en défonçant le sol d'un champ plein de scories et de tuiles à rebord, a rencontré, en 1876, de nombreux outils de forgeron. M. Albert Bonnaud, ingénieur civil à Commentry (Allier), a recueilli en outre, dans une forêt de la même localité, au milieu de scories, une massette (fig. 27), des débris de tuyère en terre cuite, ainsi que des



Fig. 27. — Massette trouvée à Belabre (Indre) au milieu de scories. (Echelle de 1/4.)

échantillons de grès réfractaire percés de trous (fig. 28). Ces objets peuvent donner une idée du foyer qui servait à ces anciens forgerons.

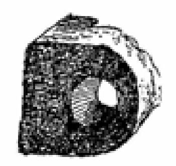




Fig. 28. — Tuyères de Belabre (Indre). Longueur, y compris leur museau, 0m,14 ; hauteur 0m,08.

M. Parenteau conservateur, du Musée de Nantes, à qui ces objets ont été adressés, les a figurés (2).

(1) *Géologie de l'Eure*, p. 119.

(2) Ce foyer, tel que le conçoit M. Bonnaud, d'après les foyers catalans actuels, a

Cher. — D'après des documents dont je suis redevable à M. Vallois, la forêt d'Allogny renferme des amas immenses de scories. Leur emplacement est circonscrit, sur la carte de l'État-major, entre le chemin qui relie la maison du garde (cote 292) à Mittérand et la source qui tombe dans le Belfon, après avoir longé le *Laiteur Pilé*. Sur un vieux plan de la forêt, cette source est appelée *Fontaine des trois Ferriers*, et en effet, elle sort tout au pied d'une butte haute de 13 mètres, longue de plus de 100 mètres sur 60 de large et 6 ou 7 de haut. Il en existe plusieurs tas de moindre importance qui n'ont pas été fouillés.

En exploitant ces scories pour empierrer les routes forestières, on y a rencontré des fragments de poteries romaines, ainsi que des monnaies de l'empereur Domitien, ce qui en caractérise l'époque.

Il s'y trouve également des débris de foyers formés d'un mélange d'argile et de sable, grossièrement pétri et fort mal cuit.

A quatre kilomètres au sud des scories dont il vient d'être question, existe un autre amas dont l'emplacement, sur la carte de l'État-major, est à l'intersection N.-O. du méridien de Paris et de l'allée de la Belleborne. Un vieux chemin creux de plus de deux mètres de profondeur en certains endroits vient du hameau des Clous, en plein pays de minerai, monte au nord d'abord en côtoyant la forêt, et se poursuit dans la direction des Ferriers. Il paraît avoir été creusé par les lourds charrois de minerai vers les forges gallo-romaines. Or, au passage de la Belleborne, un autre amas de scories en y formant des voies charretières d'un mètre de profondeur a subi un écartement. Ces dernières scories seraient donc plus anciennes que les autres. Les fragments y paraissent beaucoup plus petits qu'aux Ferriers; le plus gros qui y ait été rencontré pèse moins de 400 grammes. Ce dernier tas mesure un peu plus de 1 mètre de hauteur, 30 mètres de longueur et 20 mètres de largeur.

D'après l'examen de la série d'échantillons que M. Vallois a eu l'obligeance de m'envoyer, les scories des Ferriers, qu'il suppose gallo-romaines, comme celles de la Belleborne qu'il fait remonter à une époque antérieure, ont fréquemment une structure cristalline, et elles présentent dans leurs boursouflures des cristaux offrant les formes qui caractérisent le péridot à base de fer. C'est un caractère actuellement encore très fréquent dans les scories d'affinage. Quelle que soit la tendance de ce péridot à se produire, une telle

été également dessiné pour les dimensions. (Ouvrage précité, sur le musée de Nantes, pl. IX.)

ressemblance dans les produits, paraît correspondre à une certaine ressemblance dans les réactions par lesquelles on a produit le fer à des époques bien différentes.

L'analyse des scories des deux provenances dont il vient d'être question, que M. Carnot a fait exécuter au bureau d'essai de l'École des mines, a donné les résultats suivants :

	FERRIÈRES (GALLO-ROMAINE)	BELLEBORNE (PLUS ANCIENNE)
	Densité : 3,409	Densité : 3,164
Silice (et un peu de sable)	46,60	59,60
Alumine	7,20	5,30
Peroxyde de fer (1)	45,60	33,50
Chaux	0,20	0,80
Magnésie	0,10	0,30
Acide sulfurique	0,05	traces.
Acide phosphorique	0,09	0,11
Total	99,84	99,61

La proportion relativement forte d'alumine dans des scories provenant du traitement direct d'un minerai argileux n'a rien d'étonnant.

Les scories des Ferriers sont peu distantes, de 4 kilomètres environ, des gîtes de minerai de fer du hameau de Bourgneuf, commune de Saint-Éloi-de-Gy. Ici on constate de toutes parts des traces de fouilles anciennes qui, d'après M. Vallois, ont surtout eu pour but les rognons de minerai de fer les plus riches, ainsi qu'en témoignent des échantillons disséminés dans les scories.

Tarn.— Parmi les filons de quartz avec minerai de fer qui sillonnent les environs d'Alban (Tarn) il en est qui ont été fort exploités

(1) La totalité du fer, bien qu'il se trouve en partie comme protoxyde, est représenté ici à l'état de peroxyde. Une suroxydation postérieure a contribué à augmenter la proportion de peroxyde dans la scorie de Belleborne.

Fig. 29. — Lampe romaine trouvée dans la mine de Fraysse, près Alban (Tarn), vue en dessus.

Fig. 30. — La même lampe, vue en dessous.

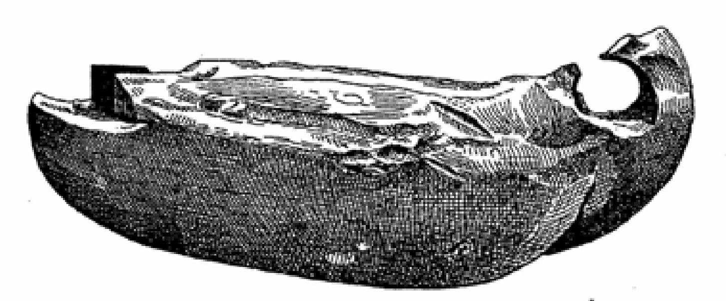


Fig. 31. — La même lampe, vue de profil.

dans l'antiquité. Le filon Frayssé ou du Fraysse en offre une preuve certaine. Ce filon consiste en quartz auquel est associé du fer carbonaté spathique et de l'hématite brune.

Une galerie qui a été pratiquée sur ce filon, il y a quelques années, a recoupé d'anciens travaux qui paraissent très étendus; les uns sont ouverts et parfaitement conservés, d'autres sont fermés par des remblais. Dans une galerie on a rencontré une lampe en terre cuite parfaitement conservée, dont le caractère romain ne peut laisser de doute; elle est représentée fig. 29, 30 et 31 d'après la photographie que son propriétaire, M. Ravailhe, a bien voulu me communiquer; elle a la forme ordinaire et porte un aigle avec une légende C. OPPI · RES (1).

De plus, l'une des parois de la galerie porte une série d'entailles régulières de petites dimensions, 0m,12 sur 1m,06, qui ont été pratiquées à 0m,50 environ l'une de l'autre, visiblement pour y loger la lampe. Toutes ces entailles sont entaillées du même côté de la galerie. Dans ces anciens travaux on trouve encore en abondance du charbon de bois, ce qui doit faire supposer qu'on exploitait les masses quartzeuses extrêmement dures associées au minerai, en les délitant à l'aide du feu. Toutefois on remarque sur les parois de la galerie des empreintes de coups de pics, ainsi que de coins. On doit croire que l'on se servait de ces outils pour régulariser la forme de la galerie qui avait été ouverte par le feu.

Dans cette circonstance, comme dans d'autres, les anciens avaient agi avec discernement. D'une part le filon est coupé sur une assez grande hauteur par un vallon, ce qui permet d'exploiter par galerie; d'autre part, le minerai qu'il fournit, le fer carbonaté, est, comme on le sait, communément propre à produire du fer aciéreux.

Un riche filon de fer se montre sur la droite du Serou, non loin de la La Cavallarié, commune d'Andouque, au lieu appelé Puy-Farrat. Ce filon vertical et d'une dizaine de mètres d'épais-

(1) D'après une communication de mon savant confrère M. Léon Renier, la marque du fabricant de lampes offre deux variantes, C · OPPI · RES et C · OPPI · REST (*Gaii Oppi Restituti officina*).

On a, sur des lampes, d'autres exemples du surnom *Restitutus* abrégé des deux façons et accompagnant un autre nom de *Farcile*.

Les lampes de Gaius Oppius Restitutus sont communes; on les trouve un peu partout, aussi bien au nord qu'au midi, à Narbonne comme à Londres, à Lyon comme à Augst. Le commerce les a transportées.

On trouve aussi, dans divers catalogues, L · OPPI · RES; mais il faudrait voir s'il ne s'agit pas d'un C *carré*.

seur a également été l'objet de travaux qui paraissent remonter à l'antiquité ; car on a recueilli, parmi les scories du voisinage associées à du minerai, une belle fibule en bronze recouverte d'émail (1).

Aveyron. — Le département de l'Aveyron renferme des filons de fer semblables à ceux du Tarn, qui, d'après M. Boisse, ont été exploités dès l'époque gallo-romaine; on connaît des ferriers aux environs de Kaimar près Lunel. D'anciennes scories trouvées dans un tumulus de Salles-Courbaties, arrondissement de Villefranche, réunies par M. Boisse (2), ont été analysées au bureau d'essais de l'École des mines, et n'ont pas donné de métal autre que le fer.

Gard. — La seule concession ferrifère qui existe aujourd'hui dans le terrain houiller d'Alais est celle de Trelys, dans laquelle se trouve compris le gîte important de fer carbonaté ou siderose de Palmesalade, qui forme une couche très continue et très régulière. Ce minerai se distingue, par un grain éminemment cristallin, de celui que contient ordinairement le terrain houiller.

Cette mine est depuis plusieurs années complètement épuisée ; l'enlèvement complet du gîte a conduit à fouiller dans les anciens travaux et a permis d'y découvrir une masse et une poterie que M. de Place, directeur des mines de houille de Rochebelle, a bien voulu m'offrir pour l'Ecole des mines.

La masse, très courte, du poids de 4 kilog. 250 (fig. 32), devait être adaptée à un manche en bois de petite dimension. On ne peut, par conséquent, supposer qu'elle ait pu servir à forger.

La poterie, qui est en terre cuite, a la forme représentée par la figure 33 ; sa surface présente de nombreux indices d'un vernis plombeux de couleur jaune,

Chacun de ces objets présente certainement le caractère de l'époque romaine d'après MM. Desnoyers et de Longpérier, membres de l'Institut, auxquels je les ai soumis.

La masse en particulier diffère beaucoup des marteaux antiques trouvés à Semur dont il a été question plus haut, mais se rapproche des masses qu'on a rencontrées dans une mine antique à Albacete, en Espagne, dans les Asturies.

Quant au vernis de plomb, ceux qui le fabriquaient pouvaient se procurer la matière première ou alquifoux dans la localité même,

(1) D'après M. Caraven-Cachin.
(2) *Géologie de l'Aveyron*, p. 277 et 278.

par exemple dans l'ancienne mine du Mas-Dieu, commune de Laval, distante de huit kilomètres de Palmesalade, qui est également à proximité de la voie romaine dite Regardane.

En ouvrant les travaux modernes, on a trouvé, à l'entrée d'une

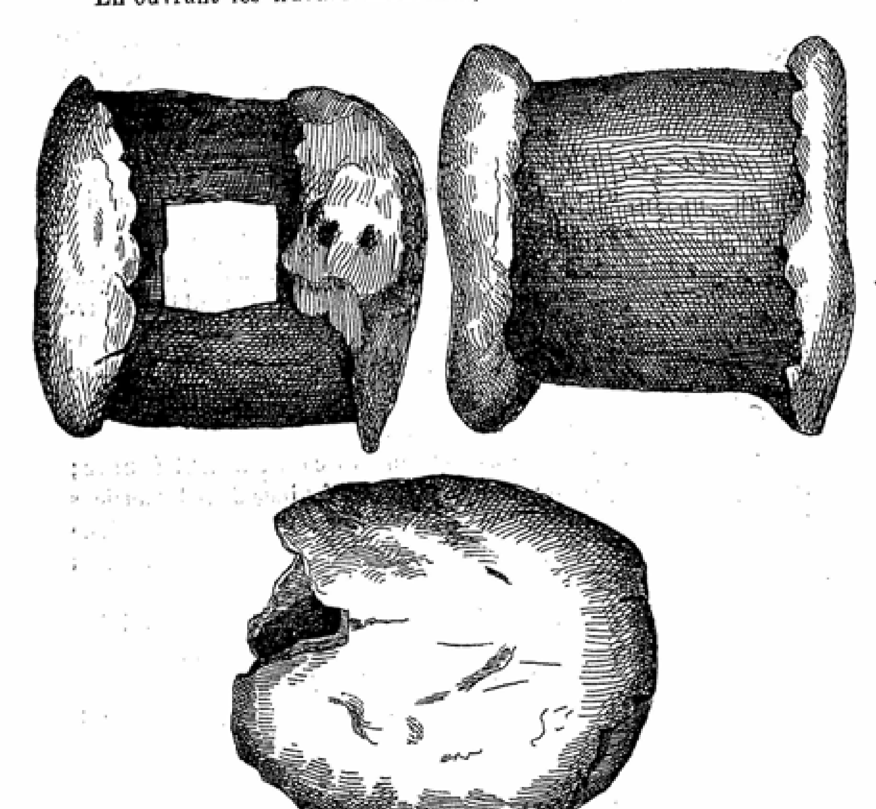


Fig. 32. — Masse trouvée dans l'ancienne mine de Palmesalade (Gard). Vue en dessous, de profil et par un bout. (Echelle de 1/2.)

galerie, les restes d'un bûcher qui avait servi à attaquer la roche et dont le bois provenait de chêne (1).

Le minerai était traité dans de petits fourneaux dont on a trouvé plusieurs traces (2). . . . .

(1) Emilien Dumas, *Statistique géologique du Gard*, t. III, p. 155.
(2) *Idem*, même page.

Pyrénées-Orientales. — Après les anciennes mines de fer du Fraysse, je mentionnerai celles qui paraissent avoir été exploitées dans le massif du Canigou (Pyrénées-Orientales). D'après une communication obligeante de M. H. Germain, du côté de Taurinya, il existe à Fillols des travaux considérables, et en des lieux où toute trace d'exploitation a disparu il existe sur le sol cultivé des remblais de 4 à 5 mètres d'épaisseur.

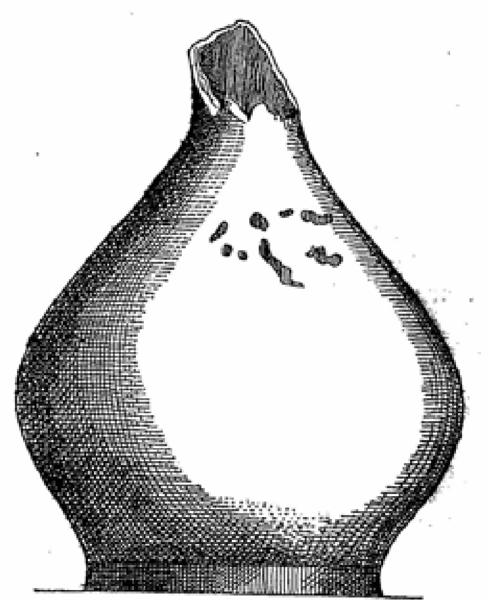


Fig. 33. — Vase trouvé dans la mine de Palmesalade, commune de Pertes (Gard). (Echelle de 1/2.)

Dans ces remblais on a découvert un coin en fer et un pic complètement oxydé, dont l'œil est rond et qui contenait encore un

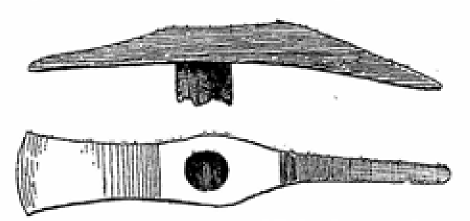


Fig. 34. — Pic, avec un débris de manche, trouvé à Fillols.

fragment de manche (fig. 34). Le coin est à section carrée et renflé au milieu (fig. 35).

De plus, près de Taurinya, dans une galerie qui traversait d'anciens travaux, il a été rencontré, à environ 30 mètres du jour, une

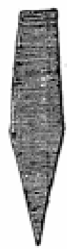


Fig. 35. — Coin trouvé dans la mine de Fillols.

lampe en terre grise, à peine cuite et dont le dessin présentait les dispositions présentées par la figure 36 (1).

A cause de leur proximité de la frontière de France je mentionnerai les mines de fer d'Irun, qui paraissent également très anciennes.

Aude. — A la mine de fer de Cas-Castel dans les Corbières il y a des travaux souterrains extrêmement développés, sur lesquels toute tradition était perdue même du temps de Gensanne.

Lot-et-Garonne. — Le monceau énorme de scories de Saint-Front-de-Coulery, qui s'élève à 100 mètres à pic au-dessus de la Dordogne, a toujours été considéré par M. Jouannet comme étant gaulois plutôt que romain.

Var. — Le minerai de fer qui, à Ampus, est associé à un gîte de bauxite paraît avoir été exploité par les Romains, à en juger par des médailles, des fragments de briques, ainsi qu'un vase en porphyre bleu d'Agay qu'on y a trouvé. Ce gîte était d'ailleurs sur le passage de la voie Aurélienne. Des amas très multipliés de scories ferrugineuses, provenant de travail dans un foyer bas, témoignent d'une exploitation, en quelque sorte nomade, dont le siége se déplaçait fréquemment, au fur et à mesure de l'épuisement des ressources locales. Les gîtes de fer dont il s'agit se présentent dans une zone de plusieurs kilomètres de largeur, depuis la limite du département vers Saint-

(1) Les noms de *sagette* et d'*aycete*, donnés dans les mines du Canigou à certains outils, ne sont-ils pas d'origine romaine ?

Maximin jusqu'au delà de Montferrat, et peut-être au delà vers Grasse (1).

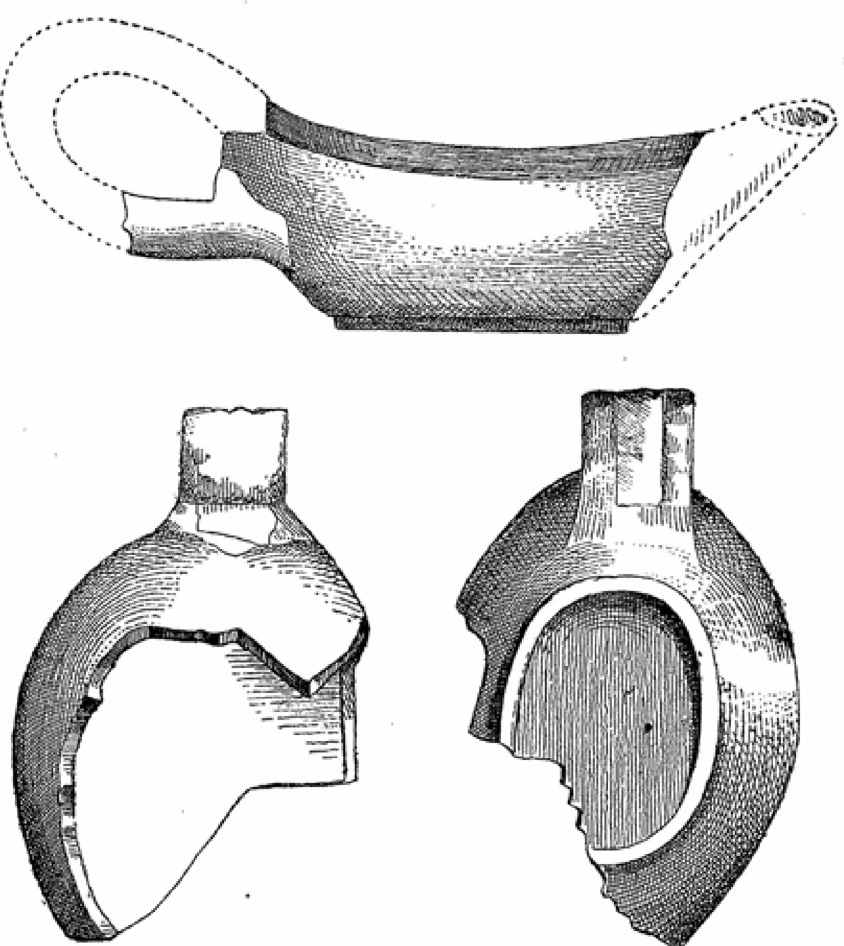


Fig. 36. — Fragments de lampe trouvés à la mine de Fillols. Vue de profil, en dessus et en dessous. (Grandeur naturelle.)

Saône-et-Loire. — Les pays miniers de Nolay et Mazenay, dont les assises ferrugineuses ont une grande analogie avec celles de Beauregard (Côte-d'Or), ont conservé jusque dans le nom des mon-

(1) D'après une obligeante communication de M. Meissonnier, inspecteur général des mines.

tagnes voisines, le mont *Rome* et le mont *Rème*, le souvenir de la domination romaine.

Savoie. — En Maurienne, au-dessus du glacier de la source de l'Arc, à une altitude de plus de 3,000 mètres, on reconnait encore très distinctement des puits qui ont servi à l'extraction du minerai de fer et qui, d'après les habitants du pays, dateraient de l'époque romaine. Une voie, dont la nature des dalles fait reconnaître l'antiquité, reliait ces différents puits et devait franchir le col de Girard, aujourd'hui obstrué par un glacier. Ce fait devient moins surprenant si l'on remarque que le col de Lautaret, situé à quelques kilomètres au sud, était un passage fréquenté par les Romains, comme semblent l'attester les dallages en partie recouverts par les glaces.

Meurthe-et-Moselle. — Du minerai de fer de la couche oolithique, qui fournit à une extraction si active dans le département de Meurthe-et-Moselle, a été en quelques points, notamment aux environs de Chavigny, de Ludres et de Messein, l'objet de travaux antérieurs au VIe siècle (1), que l'on fait remonter à l'époque romaine.

Addition. — La figure 37, ci-jointe, se rapporte à la mine de



Fig. 37. — Fragment de vase trouvé dans le filon de la Baume, en 1873.

plomb de la Baume, près Villefranche, dont il est parlé dans le premier article, page 206.

Un bois de chêne qui a été trouvé dans les anciens travaux de la

(1) Braconnier, *Terrains de Meurthe-et-Moselle*, p. 197.

Baume, examiné au bureau d'essai de l'Ecole des mines, a donné les résultats suivants :

Échantillon de bois de mine provenant d'anciens travaux du filon de la Baume (Aveyron).

Densité	1,77
Cet échantillon donne : cendres	1,95

CONTENANT :

Silice	0,13
Peroxyde de fer	0,05
Carbonate de chaux	1,00
Carbonate de magnésie	traces
Sulfate de chaux	0,70
Chlorures alcalins. Carbonates alcalins. } traces constatées, non dosées faute de matières	
Total	1,88

Contrairement à ce qu'on pouvait d'abord supposer, la forte densité de ce bois ne résulte pas de ce que, en séjournant dans une galerie, son tissu s'est imprégné de matières minérales, mais probablement de ce qu'il s'est contracté.

DAUBRÉE,
Membre de l'Institut, Inspecteur général des Mines.

TRAITÉ

DES PNEUMATIQUES

DE

PHILON DE BYZANCE

Les opinions les plus extrêmes se sont produites au sujet des connaissances que les anciens avaient dans les sciences physiques.

Les uns, et c'est le plus grand nombre, n'ont jugé l'état de la science que d'après les théories générales contenues dans les écrits des philosophes. D'autres, cédant à l'attrait du merveilleux, se sont imaginé que, dans les temples de l'antique Égypte, s'étaient réalisées de magnifiques découvertes dont l'*art sacré*, transmis au moyen âge par la seconde école d'Alexandrie, n'était qu'un débris mutilé.

Il est cependant facile de nous former, sur ce point, une opinion qui se rapprochera beaucoup de la vérité, puisqu'il nous reste un certain nombre de traités techniques qui nous montrent quelles étaient, à l'époque de leur plus grand éclat scientifique, non seulement les connaissances précises des Grecs sur tel ou tel point de la science, mais encore leurs méthodes et leurs idées théoriques.

Après la mort d'Alexandre le Grand, les Ptolémées avaient appelé à Alexandrie les savants du monde entier ; les connaissances, jusqu'alors éparses parmi les philosophes et les prêtres des différents cultes, en Grèce, en Égypte et en Asie, avaient convergé vers ce foyer commun. C'est de leur réunion que sortirent les premières théories basées sur l'expérience et les premiers ouvrages

scientifiques. Ces ouvrages ont péri pour la plupart ; mais, vers le IIe siècle avant notre ère, un certain nombre d'ingénieurs, Ctésibius, Philon, Héron, s'en étaient servis pour composer des *encyclopédies mécaniques* dont quelques livres sont parvenus jusqu'à nous (1).

La Μηχανικὴ σύνταξις de Philon de Byzance comprenait les livres suivants (2) :

1er livre, servant d'*introduction*. L'auteur y développait le plan de l'ensemble et passait sans doute ensuite à la solution des principales questions de mathématiques qui trouvaient, de son temps, une application dans la mécanique. On y voyait notamment traité le problème de la duplication du cube, et exposée la méthode à suivre pour construire, sur un modèle donné, des machines plus grandes ou plus petites que ce modèle. Ce livre est perdu.

2e livre, intitulé Μοχλικά. L'auteur y exposait le principe du levier et décrivait les machines fondées sur ce principe. — Ce livre est perdu, mais le P. Kircher paraît l'avoir connu. Dans son *Œdipus Ægyptiacus* (t. II, part. II, pp. 318-319) il cite un ouvrage de Philon de Byzance, ayant pour titre : *De quinque facultatibus staticis libellus*, d'après lequel il décrit, avec figures à l'appui, deux appareils dont les Égyptiens se servaient pour extraire et travailler les blocs de pierre (3).

3e livre, intitulé Λιμενοποιικά, ou *Construction des ports*. — Ce livre est perdu.

4e livre, intitulé Βελοποιικά, traite de la construction des machines de jet. Il a été publié, en 1693, avec traduction latine, par Thévenot (4) ; en 1853, avec traduction allemande et notes, par Kœchly

(1) Les ouvrages de Ctésibius ne nous sont connus que par des extraits donnés par Vitruve.

(2) Voir dans la *Revue philologique*, année 1878, p. 95-99, l'article publié sur ce sujet par MM. Graux et de Rochas.

(3) Le premier de ces appareils, destiné à opérer sur une paroi à peu près verticale, se composait d'une grande barre de fer fixée par l'une de ses extrémités au rocher. Le long de cette barre, une lourde masse de plomb pouvait se mouvoir et se fixer à différentes hauteurs. On la soulevait à l'aide d'un système d'échafaudages et de poulies pour la laisser ensuite retomber comme un marteau-pilon sur la tête d'un coin enfoncé dans une fente de rocher préparée à l'avance.

Le second, destiné à opérer sur une paroi horizontale, se composait d'un mouton de plomb mobile entre deux barres directrices, qu'on soulevait à l'aide d'un treuil et qu'on laissait également retomber sur la tête du coin engagé dans la fissure préparée à l'avance.

Ces appareils sont fort simples et je ne serais point éloigné de croire qu'ils sont dus à l'imagination du P. Kircher.

(4) *Veterum mathematicorum opera*.

et Rustow (1); il en existe une traduction française inédite, due à M. Vincent, à la bibliothèque de l'Institut.

Les livres suivants, dont il est impossible d'assigner le rang mais qui se trouvent mentionnés çà et là dans divers auteurs, traitaient : des *fortifications* (τειχοποιικά), des *approvisionnements* (παρασκευαστικά), de la *défense des places*, de l'*attaque des places*, de la *manière d'envoyer les lettres secrètes*, des *automates* (περὶ τῶν ὑπαγόντων αὐτομάτων), *des équilibres merveilleux* (περὶ ζυγίων ou *de arbitriis mirabilibus*), et enfin des *pneumatiques* (πνευματικά).

Thévenot a publié en 1693, sous le titre, Φίλωνος λόγος ε', le texte et la traduction latine d'un traité qui paraît être l'abrégé des livres primitifs sur la fortification, les approvisionnements, l'attaque et la défense des places. J'ai fait paraître, en 1872, la traduction française, avec commentaires, de cet *epitome ;* de plus, on trouvera dans la *Revue philologique* de 1878 le texte grec, avec traduction française, de la partie relative aux fortifications, donnée par M. Graux et moi.

Le reste de ces derniers livres est perdu ; mais il nous est resté des Pneumatiques une traduction latine, faite au moyen âge sur une version arabe, que Valentin Rose a publiée en 1870 au tome II de ses *Anecdota græca et græcolatina* (p. 299-313), sous le titre : « *Philonis liber de ingeniis spiritualibus.* »

C'est ce morceau, qui n'est sans doute qu'un fragment de l'ouvrage primitif, dont nous donnons aujourd'hui la traduction française (2), en l'accompagnant de quelques notes destinées à montrer dans quel profond sommeil l'esprit humain a été plongé pendant tout le moyen âge, et l'influence prédominante qu'ont eue sur son réveil les recherches sur l'antiquité effectuées par les savants de la Renaissance. Les dessins, qui accompagnent le texte dans le manuscrit, sont en général tellement défigurés qu'il a fallu les restituer en grande partie pour les rendre intelligibles. Dans les restitutions ou reproductions de ces dessins, j'ai préféré sacrifier un peu la clarté à la conservation de leur physionomie archaïque.

LIVRE DE PHILON SUR LES APPAREILS HYDRAULIQUES.

Puisque je sais, depuis longtemps déjà, ami Ariston (3), quel est ton

(1) *Griechische Kriegschrifteler:* Leipzig.

(2) La première traduction française des *Pneumatiques* de Héron est sous presse et paraîtra prochainement.

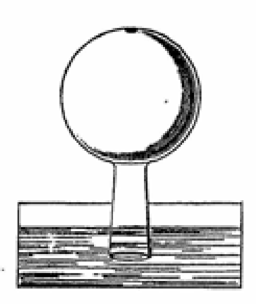
(3) Le livre connu sous le nom de livre V (λογος ε') débute ainsi : Φίλων Ἀρίστωνι

désir de connaître les appareils ingénieux, soumis à ta volonté, je réponds à ta demande. J'acquiesce volontiers à ta requête en composant ce livre, et je le soumets à ton zèle, afin que tu aies un exemple commode relatif à tous les appareils de ce genre au sujet desquels tu voudras t'éclairer.

Avant de commencer à traiter ce sujet, j'affirme que, parmi les sages qui se sont occupés de la nature, il ne laisse pas que d'y en avoir qui ignorent la science de ces choses ; ainsi, des philosophes qui ont étudié la physique, n'ont point adopté l'opinion du plus grand nombre et ont affirmé qu'un vase ne pouvait être vide, comme les autres le pensaient, mais qu'il était rempli d'air ou de quelque autre corps.

Quant à moi, désirant être bref, je ne veux, pour le moment, reproduire ni les raisons des uns ni les objections des autres, de peur d'entacher mon discours d'une prolixité fâcheuse. Il est, en effet, constant et positif, il apparaît clairement à nos sens que l'air est un des premiers éléments qui se manifestent à nous par les choses et qui nous tombent sous le sens, non seulement par le nom mais par la chose elle-même ; je me bornerai à dire ce qui suffit à expliquer ma pensée, et je vais d'abord prouver que l'air est un corps de la manière suivante :

Si je prends un vase vide (ou du moins supposé vide dans l'opinion commune), large au milieu et étroit au sommet comme les amphores fabriquées en Égypte, et si je le trempe dans de l'eau ayant une profondeur suffisante, il n'y entrera presque point d'eau jusqu'à ce qu'une partie de l'air en sorte, et l'entrée de l'eau ne se fera qu'après la sortie de



l'air. Voici comment je le démontre : Qu'on prenne un vase à goulot étroit, comme je l'ai indiqué, au fond duquel on ait pratiqué un petit trou que l'on a bouché avec de la cire; qu'on le renverse ensuite, le goulot en bas, dans une eau suffisamment profonde, en ayant soin de le tenir droit de telle façon qu'il n'incline d'aucun côté ; puis, qu'on l'enfonce avec les

χαίρειν. *Ariston* était un nom fort répandu et l'on ignore quel était le personnage auquel Philon s'adressait.

mains jusqu'à ce qu'il soit complètement submergé. Si on le retire doucement et peu à peu, on le trouvera sec à l'intérieur et aucune de ses parties, sauf le goulot, n'aura été mouillée. De là ressort clairement que l'air est un corps; si, en effet, il n'était point un corps et si la cavité intérieure était vide, l'eau affluerait dedans sans qu'il se produisît aucun empêchement.

Pour montrer cela encore mieux, qu'on plonge de nouveau le vase susdit avec les mêmes précautions et qu'on enlève la cire qui bouche le trou; aussitôt la sortie de l'air deviendra sensible; on verra des bulles dans l'eau, si le trou est au-dessous du niveau de l'eau, et le vase se remplira d'eau à cause de la sortie de l'air par le trou. Ce qui fait que l'air sort nécessairement, c'est le mouvement et la pression due à l'eau, lorsque cette eau entre dans le vase.

Et voilà comment on démontre que l'air est un corps (1).

J'étudierai aussi le mouvement des autres éléments dans ce qu'ils peuvent avoir d'utile relativement à cette science.

Quelques sages admettaient que l'air se compose de corps extrêmement menus et de très petites particules (2) qui, à cause de leur petitesse, ne tombent point sous le sens de la vue ou sous aucun autre quand elles sont séparées, à moins que ce ne soit par *suite d'une illusion?* (*nisi fallaciter* ou *nisi fallantur*) (3), mais qui, quand elles sont réunies, n'agissent plus ainsi (4).

Un des sages disait aussi que le vide faisait partie de leur nature et qu'il se mêlait au corps de l'air à tel point qu'il se trouvait répandu dans les parties menues et subtiles, comme aussi dans les parties de

(1) Ces expériences fondamentales sont également indiquées dans le traité des Pneumatiques de Héron, postérieur de quelques années à celui de Philon. Elles paraissent dues à l'école d'Alexandrie; car, deux siècles auparavant, Aristote (*De Cœlo*, IV, 1) se contentait d'affirmer que tout avait du poids, sauf le feu, et qu'une vessie gonflée d'air pesait plus qu'une vessie vide.

(2) Cette théorie fut soutenue par Empédocle au milieu du ve siècle av. J.-C. — D'après Plutarque (*De placit. philos.* I, c. XIII, XVII et XVIII), ce philosophe enseignait que l'eau, la terre, le feu et l'air étaient composés d'une multitude de particules très petites, indivisibles et insécables, qui sont les véritables éléments des corps de la nature. D'après Aristote (*De cœlo*, III c. IV), Leucippe, contemporain d'Empédocle, disait que ces particules ou *atomes* (insécables) étaient tellement petites que nos sens étaient impuissants à les saisir.

(3) Héron dit simplement que les particules de l'air sont pour la plupart invisibles. Je suppose que Philon et Héron ont eu en vue, en écrivant ce passage, le phénomène qu'on observe au contact d'un corps chaud, comme le tuyau d'un poêle ou un terrain aride exposé au soleil.

(4) Philon veut parler, sans doute, de l'impression produite sur nos sens par le vent, qui, suivant Héron, n'est que de l'air comprimé, ou bien encore par la couleur bleue affectée par l'atmosphère.

tout corps fluide et même d'un corps quelconque (1). J'ai déjà étudié cette question d'une manière suffisante dans le livre où j'ai traité des *équilibres merveilleux* (*de arbitriis mirabilibus*).

Revenons à l'exemple précédent. Il est donné à l'air d'être continué par l'élément humide de préférence à tout autre de consistance solide et il n'y a pas d'intervalle entre eux ; c'est pour cela qu'il arrive souvent à l'eau de monter et d'être élevée avec l'air. Mais si l'air, vainquant la résistance de l'eau, grâce à son poids spécifique, qui est médiocre (2), prend le dessus, il la force à descendre, car c'est la propriété et la coutume de tous les corps pesants de descendre naturellement. Mais, que l'eau puisse souvent s'élever en haut, cela est manifeste ; elle est en effet entraînée avec l'air qu'on élève parce qu'elle lui est continue, ainsi que cela est patent par le vase au moyen duquel on goûte le vin. On sait que, lorsque quelqu'un tient à la bouche une des extrémités de ce vase et fait une aspiration, il attire l'air, et, avec l'air, tout corps mou très liquide qui est au-dessous, parce que ce liquide est continu à l'air comme s'il lui était attaché par de la colle ou quelque autre liaison de ce genre.

On met ce fait en évidence de la manière suivante :

On prend une corne de bœuf qu'on creuse à l'intérieur jusqu'à ce que ses parois soient minces et bien nettes ; elle doit avoir une capacité suffisante, une hauteur médiocre et la forme d'un vase à boire. . . . . A la partie inférieure, on adapte une rondelle de bois bien sec afin d'obtenir le résultat que nous désirons. Cette rondelle doit être adaptée de telle manière que l'air ne puisse s'échapper nulle part, et l'on aura ainsi dans la corne une cavité fermée comme le sont les pyxides (3). On renversera ensuite cette corne dans un vase dont l'ouverture doit être large, dans une jatte par exemple ; puis on placera au-dessous ou à côté une autre pyxide en plomb disposée de manière à ne présenter aucune issue à l'air quand cela sera utile. Sur ces deux pyxides on adaptera un tube bien étanche dont les deux extrémités seront recourbées et s'arrêteront presque au fond des deux boîtes. La pyxide de plomb aura à la partie supérieure une petite ouverture légèrement en saillie, de telle sorte qu'on puisse s'en servir pour verser de l'eau dans l'intérieur avec un au-

(1) C'est l'opinion de Leucippe (Aristote, *Phys.*, IV, 8) et de Démocrite, son élève.

(2) Il ne faut point oublier qu'à l'époque de Philon, Archimède avait déjà publié son traité des *Corps portés sur un fluide*, où il démontrait les propositions suivantes :

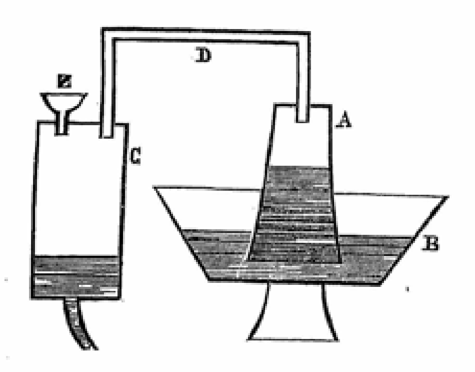
La surface de tout fluide en repos est sphérique et le centre de cette surface sphérique est le même que le centre de la terre.

Si un corps est plongé dans un fluide, il s'y enfonce jusqu'à ce qu'il soit arrivé à déplacer un volume de liquide ayant le même poids que le corps entier.

(3) C'est-à-dire avec un couvercle entrant dans la cavité elle-même. — Cf. Rich, *Dict. des ant. rom. et grecques*, aux mots *pyxis*, *modiolus*.

tre vase. Qu'on fasse aussi à la partie inférieure de cette pyxide un autre tube court et de petit diamètre par où l'eau s'écoulera quand nous le voudrons. Par exemple, soient : A la corne, B le vase semblable à une jatte, C la pyxide de plomb, D le grand tube commun et Z le petit orifice qui est à la partie supérieure de la pyxide de plomb. Tous ces objets étant assemblés comme nous l'avons indiqué, qu'on bouche le petit tube inférieur, qu'on remplisse d'eau la pyxide de plomb par l'orifice supérieur et, après cela, qu'on bouche cet orifice de telle manière que rien ne puisse sortir par là. Qu'on verse aussi dans l'autre vase, qui est semblable à une jatte, de l'eau en quantité telle qu'elle puisse remplir la corne qui s'y dresse.

Qu'on ouvre maintenant le tube inférieur qui était bouché, et l'eau s'écoulera. L'air qui est dans la corne sera attiré et, en sortant, il entraînera avec lui l'eau qui est dans le vase (1), *et ce qui arrive là est semblable à ce qui se manifeste aux yeux par ce tube, si l'on fait attention que, selon la quantité d'air qui sort de la corne, il s'élèvera une partie de l'air avec l'eau qui peut l'élever*, parce que l'eau fluide est continue d'une façon tenace avec l'air (2); et, selon la quantité d'air qui sort, une partie de



l'eau suit et remplit sa place sans laisser d'intervalle. L'eau s'en allant, l'air entre par dessous afin de remplir sa place ; et, lorsque toute l'eau qui est dans la pyxide sera complètement écoulée, l'eau qui a été élevée redescendra parce qu'il est dans sa nature de descendre, ainsi que nous l'avons démontré. Voici la figure de cette chose (3).

(1) Je suppose que le membre de phrase suivant, écrit en italique, est une interpolation ; il n'ajoute rien au sens et coupe la phrase.

(2) Il y a là en effet un phénomène d'entraînement analogue à celui qu'on utilise dans les trompes.

(3) La figure placée ici dans le manuscrit n'a presque plus de rapport avec le texte. La figure ci-jointe est la coupe de la figure restituée.

Maintenant que nous avons éclairci ce phénomène, il faut rappeler un autre appareil semblable au précédent, par lequel on montrait que, par la nature de l'eau, son mouvement est toujours en bas comme le mouvement des autres corps pesants, ainsi que nous l'avons dit. Mais un mouvement artificiel, de préférence modéré, la fait quelquefois monter et devient plus rapide à cause de la force de l'attraction. Aussi est-ce pour cela que les eaux dans un lieu plan, qui n'a point de pente, restent tranquilles et immobiles ; lorsqu'on veut les élever par un mouvement artificiel jusqu'à un lieu élevé, il faut un appareil particulier. Cela est ignoré par quelques-uns qui ne savent pas que l'on peut tirer les eaux des lieux susdits autrement que par des seaux comme pour les puits, ou avec d'autres instruments qui sont mus et traînés par des animaux, ou encore à l'aide de tuyaux d'eau courante si on les tire d'un fleuve ou d'une source qui descend d'en haut ; mais nous, nous montrerons plus loin comment on peut arriver à ce résultat d'une façon bien plus ingénieuse, quoiqu'il y ait eu quelques personnes qui, pensant connaître ce procédé, se soient vantées de composer un livre sur ce qu'elles ignoraient complètement, abusant ainsi elles-mêmes et leurs auditeurs. Laissons-les donc de côté et revenons à notre proposition.

A l'aide d'un tuyau recourbé que l'on appelle quelquefois le COMPAS ÉGYPTIEN, l'eau qui est dans un étang sera élevée à un lieu haut, mais à condition de s'écouler ensuite en descendant jusqu'à un lieu (plus) bas que celui où elle était auparavant.

L'eau, dans de semblables conditions, ne saurait être élevée sans cet appareil ; et si elle est élevée à l'aide de ce tube, ce n'est que pour la raison que je vais dire. Quand donc nous aurons placé l'extrémité de ce tube recourbé dans un vase plein d'eau, et que nous aurons attiré une certaine partie de l'air en aspirant avec la bouche, l'eau y entrera comme nous l'avons dit, et, après qu'elle aura commencé à monter, son ascension se continuera jusqu'à ce que tout le vase soit vidé, et enfin l'eau abandonnera le canal (1). Cette eau ne se séparera jamais, à moins que l'air n'intervienne. Si celui-ci entre dans le tuyau, il rompra la ténacité de l'eau et divisera cette eau qui était réunie, celle qui n'était point en mouvement restant en place à cause de ce que nous avons dit.

La démonstration s'en fera par cet exemple : soit un vase oblong, parfaitement étanche, que l'on a placé dans l'eau et qu'on y a enfoncé jusqu'à ce qu'il soit bien plein; le conservant ainsi, on le renverse rapidement sous l'eau, puis on l'élève peu à peu jusqu'à ce que le vase presque tout entier émerge, l'extrémité du goulot restant seule sous l'eau ; cela fait, ce vase sera plein quoique renversé, et cela sera visible si ce vase est de verre, de corne ou de quelque autre matière translucide. Il n'y a

(1) Le texte latin porte, pour ce dernier membre de phrase : *et postremo illi canali se aqua applicabit.*

pas d'autre procédé qui permette à ce vase d'élever l'eau. Mais si, dans ce vase, il existe le plus petit trou par lequel l'air puisse s'introduire, l'eau retournera en tombant au lieu où elle était. Il est clair, par tout ce que nous venons de rappeler, que l'eau est continue à l'air qui est en contact avec elle, et que c'est pour cela qu'ils se suivent toujours l'un l'autre.

A. DE ROCHAS.

(*La suite prochainement.*)



AUTEL DE PERGAME
(FRAGMENT DE LA GIGANTOMACHIE)

LES

SCULPTURES DE PERGAME

LA LUTTE DES GÉANTS CONTRE LES DIEUX

On sait quelles fouilles importantes ont amené dans le Musée de Berlin une précieuse collection de fragments divers provenant des édifices de Pergame. On y voyait entre autres un autel monumental; Pausanias parle de l'autel de Pergame comme de chose connue (V, 13, 7); Ampélius dans son *Liber memorialis* (*Miracula mundi*, 14) dit qu'il existe à Pergame, sur un autel haut de quarante pieds, des sculptures représentant la lutte des dieux et des géants (1). Nous ne nous occuperons ici que de ces bas-reliefs, laissant de côté, pour le moment, les autres sculptures trouvées à Pergame (2).

On ignore la place occupée par ce long motif de décoration; les sculptures ont été trouvées au milieu de fragments épars; toutefois il paraît vraisemblable, à la suite des amusantes déductions successives d'un architecte de Berlin, M. Bohn, qu'il devait se trouver encastré dans le soubassement de l'autel. S'il a été le point de départ des fouilles, il faut à présent dire quelques mots de l'édifice qu'il ornait: des marches l'entouraient tout autour; un escalier monumental permettait l'accès d'une partie située à un niveau plus élevé. Grâce au concours du statuaire Frères, on a rétabli au milieu de la confusion des morceaux épars tous les fragments formant la suite qui décorait le mur gauche de cet escalier. Jusqu'à présent c'est la seule suite que l'on ait rétablie. On y voit le début du combat. La

(1) « Pergamo ara marmorea magna, alta pedes quadraginta, cum maximis sculpturis; continet autem gigantomachiam.

(2) Nous empruntons les éléments de cette note à l'étude publiée par le savant archéologue allemand M. Conze, dans l'Annuaire des musées prussiens, recueil qui enregistre avec un grand luxe de gravures et de papier les acquisitions des musées prussiens.

première figure à gauche représente un homme barbu ; devant lui se tient une déesse ; elle saisit vigoureusement les cheveux d'un géant dont les jambes deviennent des queues de serpent. Il se redresse en arrière et semble témoigner d'une douleur profonde unie à une volonté énergique de résistance. Puis vient un serpent qui pose déjà sur la première marche : on en avait ménagé la trace sur le bas-relief ; plus haut au contraire les marches venaient s'encastrer dans une entaille pratiquée dans la pierre. Un dieu domine cette composition ; à ses pieds, un bouclier derrière lequel on voit une déesse qui prend part à la lutte. Deux géants cherchent une retraite vers le haut de l'escalier tout en luttant avec vaillance contre le groupe divin. La hauteur des marches a permis de fixer la position d'un morceau qui manque en cet endroit. L'angle du mur est occupé par un aigle qui sans doute luttait contre le serpent.

Tel est l'ensemble du motif qui se présentait sur la face à gauche, ceux qui gravissaient les marches formant l'entrée monumentale. De celui qui se trouvait sur la face droite on n'a reconnu qu'un seul morceau, mais il est magnifique. C'est celui que nous reproduisons en hélio-gravure d'après la photo-lithographie de la publication prussienne (pl. XI). On y voit un aigle dont la patte est prise dans la gueule d'un serpent, et près de là un buste admirable de géant dans l'attitude de la défense. On voit nettement, dans la partie inférieure de ce morceau, l'emplacement, la hauteur et la largeur des marches.

Nous nous réservons de donner prochainement le reste de la composition qui entourait l'autel, après avoir fait voir ce qui en décorait l'entrée. Nous aurons également occasion de montrer d'autres motifs de sculpture n'appartenant pas à la Gigantomachie, mais trouvés dans les fouilles de Pergame avec des inscriptions et des fragments d'architecture très nombreux. Quoi qu'il en soit, nons n'aurons plus seulement Claudien pour nous donner une idée de la Gigantomachie, nous avons une longueur de 400 pieds composée de fragments de plaques de marbre hautes de 2^{m},30 et d'un travail admirable. Bientôt même, grâce à l'initiative si éclairée de l'éminent bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, M. Müntz, nous pourrons en considérer les moulages dans la maison de la rue Bonaparte, ainsi qu'il nous l'a fait espérer dans une conversation que nous avons eue récemment avec lui sur ce sujet.

CHARLES NORMAND.

NOTE

SUR

UNE STATUETTE EN BRONZE

REPRÉSENTANT

UN HOMME ASSIS LES JAMBES CROISÉES

En 1877, M. Guy, garde rétraité à Broc (Maine-et-Loire), remuant la terre de son enclos, trouva un objet en bronze dont il fit



don au châtelain de l'endroit, M. le comte de la Poëze. Nous en donnons ci-joint la gravure (1).

(1) Nous devons à l'obligeance de Mme la baronne de Boxberg le moulage sur lequel a été fait notre gravure.

C'est une statuette haute de 0m,055 et large de 0m,060. Elle représente un homme nu, assis les jambes repliées sous le corps. Le buste et les épaules sont couverts de hachures qui au premier abord paraissent figurer une cotte de mailles. La tête est plus grande qu'elle ne devrait être proportionnellement au corps; les traits sont forts et proéminents ; une barbe épaisse orne la figure et se divise en mèches trainantes qui descendent vers les aisselles. De ses mains levées le personnage tient des objets qui paraissent des sortes de sceptres ; nous y verrions plutôt des massues dont les nœuds, sous la main de l'artiste, auront pris des formes régulières et symétriques. La massue de droite est brisée ; celle de gauche est intacte et l'on voit par là qu'elle s'élevait à la même hauteur que la tête, peut-être pour former cariatides. Il faut noter que la statuette est plate sur sa face postérieure, qu'il y a trace d'une brisure à l'arrière de la tête ; mais, entre cette brisure et une sorte de diadème ou de bonnet qui s'élève au-dessus de la tête, on voit qu'un espace était ménagé, soit pour former une bélière, soit pour permettre à un autre objet de s'y emmancher.

Quel est l'âge, quelle était la destination de cette curieuse figure qui a un peu une apparence grotesque ? Nous avons eu l'original quelques instants entre les mains, et le bronze ne nous a point paru antique. Il nous a semblé avoir affaire à un objet du moyen âge, et d'une époque touchant déjà aux temps modernes. Nous nous sommes alors rappelé les « figures velues employées au moyen âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles ». C'est le titre même d'un article de M. de Longpérier (dans la *Revue archéologique*, 2e année, p. 500 et suiv.), qui a réuni un certain nombre de monuments, bronze, fer, ivoire, miniatures, monnaies, armoiries, représentant des sauvages velus et souvent géants. C'était un type familier à l'art de l'Occident aux XIV-XVe siècles, et notre statuette présente un air de famille avec les figures données par M. de Longpérier. Nous devons avouer pourtant que les hachures dont le ciseau a labouré le buste et les épaules de notre personnage ressemblent plus à des mailles qu'à des villosités. Serait-ce une fantaisie de l'artiste, qui aurait pris des libertés d'embellissement avec le type ordinaire du sauvage ? Nous expliquerions par le même motif la forme régulière des massues que tient notre personnage.

Le caractère plat et lisse de la face postérieure indique que nous avons là une applique, peut-être la décoration d'un coffret. Peut-être aussi l'espace laissé libre au-dessus de la tête devait-il donner passage à un ressort ou à un crochet. Nous aimons à nous ima-

giner que ce grotesque personnage ornait quelqu'une de ces boîtes dont Rabelais parle dans son prologue et qu'il comparait aux Silènes qu'a décrits Platon : « Silenes estoient jadis petites boîtes telles que voyons de present ès boutiques des apothycaires, peintes au-dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de Harpies, Satyres, oisons bridéz, lièvres cornuz, canes bastées, boucqs volans, cerfz limonniers, et autres telles peintures contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire : quel fut Silene, maistre du bon Bacchus... »

Le trait caractéristique de cette statuette est l'attitude des jambes croisées et repliées sous le corps, attitude qu'il n'est pas exact d'appeler être assis à l'orientale. En effet, rien ne prouve que là où elle se rencontre cette attitude soit d'origine ou d'imitation orientale. Autant vaudrait dire que nos tailleurs viennent de l'Orient ou que l'art de la couture est une importation de l'Inde. L'attitude de notre statuette a pu être déterminée par l'espace restreint dont l'artiste disposait pour le coffret ou l'ustensile où elle devait servir d'applique et par le besoin où il se trouvait de faire un raccourci.

Faut-il émettre l'hypothèse que l'objet ait été rapporté d'Orient par les croisés ? Mme de Boxberg nous fournit quelques détails historiques sur Broc aux croisades, et sur l'ancienneté de l'église de cette localité : « D'après les archives de la paroisse, l'église date des XIe et XIIe siècles ; elle a été bâtie ou réédifiée par un membre de la famille de Broc. La construction du clocher s'arrête en 1191, lorsque les seigneurs de Broc et de Lézardière (à une lieue de Broc), suivis d'un grand nombre de leurs vassaux, se croisèrent avec Richard Cœur de Lion. » Rapporté d'Orient ! cela est bientôt dit, mais l'Orient est grand, l'Orient n'est pas un monde, ce sont plusieurs mondes qui se succèdent les uns aux autres, aussi différents entre eux qu'ils diffèrent de l'Europe. L'Europe des croisés n'a été en contact qu'avec l'Asie antérieure, *avec l'Orient musulman*. On sait que l'art musulman s'interdit la représentation d'êtres humains, et quant à l'Inde, les croisés connaissaient à peine son nom. Il ne faut donc point penser à faire venir notre statuette de l'Orient ; c'est une œuvre européenne, quelles que puissent être sa signification et sa destination.

Dans une séance de la Société des Antiquaires où nous avons communiqué ce monument, deux de nos confrères ont présenté des observations que nous croyons devoir rapporter.

M. Demay, si habitué à rencontrer des types de sauvages dans les sceaux du moyen âge, a mis en doute que notre personnage ren-

trât dans la catégorie des sauvages étudiés par M. de Longpérier. Puis M. de Montaiglon a émis l'hypothèse que ce pouvait être un produit de l'art des Templiers.

Cette hypothèse est fort séduisante, mais ce n'est qu'une hypothèse. On ne sait rien de certain sur l'art des Templiers. M. de Hammer (1) lui avait attribué certains coffrets bizarres où, entre des inscriptions en caractères arabes corrompus, on voit figurer des personnages hermaphrodites, et quelquefois dans des actes fort obscènes. Mais il n'y a aucune ressemblance entre notre figurine et ces personnages hermaphrodites, représentés debout. Tout au plus trouverait-on une lointaine analogie dans ce que l'hermaphrodite du coffret d'Essarois tient dans ses bras étendus deux tiges qui supportaient l'une une image de la lune, l'autre une image du soleil.

M. Loiseleur, qui a récemment repris l'étude de cette question dans son travail sur la doctrine secrète des Templiers (2), a rejeté l'hypothèse de M. Hammer. Rien ne prouve que ces coffrets proviennent des Templiers, et ils paraissent plutôt représenter les idées mystiquement obscènes des sectes gnostiques. Le peu que l'on sait des idoles des Templiers est dans les réponses des Templiers dans leur procès, et voici comment M. Loiseleur le résume : « L'objet du culte des Templiers était tantôt une idole ayant une seule tête laquelle était barbue, tantôt une autre idole ayant deux ou même trois têtes » (p. 147). On appelait cette idole un *Baphomet* (3), forme corrompue du nom de Mahomet, mais ce nom était dans la langue du moyen âge un terme générique pour désigner un faux dieu, un démon, une idole. Le fond de la doctrine des Templiers paraît avoir été le dualisme : ils reconnaissaient un dieu bon et « un dieu mauvais auquels il donnaient les traits d'une idole d'aspect effroyable ». Comme il arrive souvent dans les religions dualistes, leur hommage s'adressant au dieu mauvais pour le fléchir et se le concilier, du dieu bon, ils s'occupaient peu, par la raison qu'il était bon.

Notre figurine serait-elle une de ces idoles ! En l'absence de faits et de points de repère, il paraît aussi téméraire de l'affirmer que de le nier. Mme de Boxberg nous apprend que, d'après les traditions du

(1) De Hammer : Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, dans le sixième vol. de ses *Mines de l'Orient*. — Ce mémoire a été traduit par M. Reinaud.

(2) Loiseleur : *la Doctrine secrète des Templiers*, Paris 1872, in-8. — M. Loiseleur a reproduit les figures des coffrets cabalistiques étudiés par M. de Hammer.

(3) Un des interrogatoires parle d'un bois « ubi erat depicta figura Baphometi » Loiseleur, *op. cit.*, p. 100.

pays, il y aurait eu une maison de Templiers à Broc; mais le souvenir des Templiers est tellement répandu dans notre pays qu'on ne peut — en l'absence de document historique — attribuer aucune importance à ces traditions. Il n'y a pas là plus de fondement que dans les prétendus *camps de César* que l'on montre en plus d'un endroit.

Nous laissons à de plus savants que nous le soin de conclure, et nous nous bornons à signaler aux antiquaires un objet curieux par son étrangeté.

H. Gaidoz.

TÊTE COLOSSALE

TROUVÉE DANS LES THERMES DE FÉRONIE

En 1816, quand la duchesse de Devonshire publia son édition de luxe du Voyage d'Horace à Brindes, elle fit dessiner, sous le nom de *Source de Féronie*, le site que les habitants de Terracine appellent *Ferronia* ou les *Tre Mole*, à l'entrée de la *Valle di Terracina* du côté des Marais Pontins (1).

Trois moulins y existent, mis en mouvement par une belle source qui sort du pied de la *Punta di Leano*, et par les eaux que laisse échapper une rupture d'un aqueduc antique qui alimentait autrefois des thermes situés au pied du rocher d'Anxur. C'est là que la *Via Appia*, avant d'entrer dans la *Valle di Terracina*, se confond avec une autre route antique qui a contourné les Marais Pontins en suivant le pied des montagnes.

L'identité de ce lieu avec celui où était le sanctuaire de Féronie ne peut pas faire le moindre doute. C'est bien là, à trois milles de Terracine, sur l'*Appia*, que dîna Horace (2).

> Ora manusque tua lavimus, Feronia, lympha ;
> Millia tunc, pransi, tria repimus, atque subimus
> Impositum saxis late candentibus Anxur.

La source y est toujours, et c'est la seule ; au-dessus existe encore, construit en pierres énormes, le soubassement qui portait le temple de la déesse.

M. Desjardins y place des thermes, dont la Table de Peutinger donne la figure sans y mettre de nom (3). Cette conjecture a reçu,

(1) Duchess of Devonshire, *Horatii Flacci Satirarum lib. I. sat. V.* Romae, 1816, in-f°. Le dessin est d'ailleurs peu exact.

(2) Hor. *Sat.* I, v, v. 24-26.

(3) Desjardins, *Tab. Peut.*, segm. V, B, 2 ; texte, p. 190.

il n'y a pas longtemps, une confirmation complète. Les restes des thermes eux-mêmes ont été retrouvés, durant l'hiver 1877-78, dans une fouille que l'on fit pour établir la conduite qui porte aujourd'hui à Terracine l'eau de la source *del Frasso* (1).

Tous ces témoignages, confirmés par un examen attentif des lieux, font comprendre ce qu'était cette station de l'*Appia* à l'entrée de la *Valle*. Les deux routes s'unissaient un peu avant la source. Celle-ci sortait précisément sous le soubassement monumental qui les portait : la construction, en pierres énormes, existe encore. On rencontrait cette eau de Féronie en arrivant des Marais Pontins par l'*Appia* ou par l'autre route : Horace s'y lava le visage et les mains en débarquant du *sandolo*, qui l'amenait de *Forum Appii*. Au-dessus d'elle, précisément à la pointe du mont, était le temple, et le bois sacré couvrait la pente, qui est très rapide (2). En la contournant, on rencontrait les thermes, sur la route même ; il existait sans doute d'autres constructions, celles que nécessitaient les besoins du temple, et aussi des auberges, puisque nous voyons Horace et Héliodore y faire halte et y dîner.

La tête que nous publions ici a été trouvée au milieu des ther-



mes, dans la tranchée de l'aqueduc; elle a été signalée, en même

(1) *Notizie degli scavi di antichità*, 1878, nov. Voy. le rapport de M. l'inspecteur P. Capponi, p. 346-347.

(2) Virg. *Æn.* VII, 789 : « ...et viridi gaudens Feronia luco. »

temps que les autres trouvailles amenées par ce travail, par M. l'inspecteur des *scavi e monumenti* de Terracine. Elle appartient au municipe et fait partie des antiquités qui, en attendant la création d'un musée, servent à l'ornementation de la place *Vittorio-Emanuele*.

Avec le cou, cette tête mesure 0m,51 de haut; elle provient par conséquent d'une figure colossale. Le style est pur, l'exécution est bonne, la matière est un marbre blanc assez fin; si les autres parties du colosse répondaient à ce que promet la tête, la perte en est bien à regretter.

Il était naturel que ce beau débris d'antiquité, trouvé au pied du temple et dans les thermes, se vît immédiatement baptisé. Mais rien ne serait plus douteux qu'une pareille attribution. Il faudrait, pour la risquer, que l'expression de la figure fût tout à fait caractéristique, ou qu'il y eût quelque attribut particulier.

Il n'en est rien. La figure n'a guère d'expression particulière. Le cou s'incline légèrement à droite; les yeux, grands, ouverts, un peu mélancoliques, se lèvent comme vers le ciel. Les cheveux, abondants et rejetés en arrière, étaient évidemment relevés en un chignon, qui peut-être était couvert d'une coiffure, mais qui manque aujourd'hui ainsi que l'occiput. Tout cela peut appartenir à plus d'une divinité.

D'attributs, on n'en voit aucun. Le seul vestige de quelque chose d'analogue est une rainure faisant le tour de la tête, et sur laquelle se voient quelques trous profonds. La figure était évidemment coiffée d'un ornement quelconque en métal, qui faisait complètement le tour. Etait-ce un bandeau, une *mitella*, une couronne? On ne sait; et cela même ne suffirait pas pour une attribution.

Le meilleur moyen d'éclairer la question eût été de trouver d'autres fragments du même colosse. Mais c'était déjà un bonheur rare qu'une fouille large seulement d'un mètre et profonde de moins de deux, en passant au travers des thermes, eût fait rencontrer précisément la tête.

Il n'est d'ailleurs pas sûr que les morceaux du corps existent dans les environs. Rien ne prouve avec certitude que la statue fût dressée dans les thermes : ce que l'on voit de ceux-ci n'indique rien. Je ne voudrais pas non plus dire qu'elle fût dans le petit temple au-dessus. Les dégradations de notre marbre ne sont pas celles que l'on rencontrerait sur la tête d'une statue qui est tombée ou qu'a brisée dans sa ruine l'édifice où elle était dressée. Tout au plus la rupture du nez peut-elle être attribuée à de telles causes ; mais déjà celle du menton, si nette, paraît produite par un coup de marteau. Dans

les autres, la main de l'homme se reconnaît avec évidence. La chevelure du côté gauche a été intentionnellement sciée ou usée par frottement. Si l'occiput manque, c'est qu'on l'a enlevé : il est remplacé par un trou creusé au ciseau et profond de vingt centimètres. On dirait que ce malheureux marbre, équarri d'abord en trois ou quatre coups comme un bloc de pierre quelconque, a été creusé ensuite pour faire un mortier à piler le sel, puis qu'il a été scié pour pouvoir s'appliquer à un appui, ou même pour entrer dans une maçonnerie. Dès lors, il devient fort possible qu'il ait été transporté, et que son ensevelissement dans le sol de *Ferronia* ne soit qu'une dernière étape. Otée de sa place primitive, transformée en ustensile domestique, et plus tard jetée au rebut, cette tête a pu être apportée là avec d'autres débris pour servir à élever quelqu'une des bâtisses, aujourd'hui détruites, qui existaient en ce lieu au moyen âge. On ne peut pas nier formellement qu'elle ait appartenu aux thermes ou au temple; mais il y a presque autant de chances pour qu'elle vienne de S. Silviano, du Monticchio ou d'autres lieux de la *Valle* qui présentent des traces de sanctuaires, si elle ne vient pas de Terracine même.

De toutes manières, l'attribution d'une tête et même d'une statue à Féronie ne serait pas chose facile. Nous connaissons trop mal cette déesse. Ses sanctuaires étaient peu nombreux et sont absolument détruits. Son culte est mal connu. Son origine, quoique probablement italienne, était matière à dispute dès l'antiquité. Sa nature même est incertaine : les uns y voient une divinité chthonienne; d'autres, une Junon; elle porta ce nom à l'époque impériale.

Ce que l'on sait cependant, c'est qu'auprès de Terracine, c'est-à-dire dans notre sanctuaire des *Mole*, elle présidait aux affranchissements d'esclaves. On faisait asseoir celui auquel on voulait donner la liberté, sur une certaine pierre, dans son temple; on lui couvrait la tête du bonnet bien connu, le *pileus*, et l'on prononçait la formule : *Benemeriti servi sedeant, surgant liberi* (1). La seule ressource pour qui voudra attribuer la tête que nous publions à Féronie sera de supposer que sa coiffure circulaire était un bonnet de liberté, comme celle des bustes de la République.

RENÉ DE LA BLANCHÈRE.

(1) Plin. *H. N.*, II, 16, s. 15; Serv. in *Æn.* VIII, 564; etc.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

A LA

DÉTERMINATION DU CONSULAT

QUI DATE LA TABLE DE HENCHIR-DAKHLA

I

L. ATTIDIUS CORNÉLIANUS, LÉGAT DE SYRIE, ET SON FILS.

M. Otto Hirschfeld pense que le personnage nommé L. Attidius Cornélianus dans les Fastes sacerdotaux (1), suivant lesquels il aurait été élu *Sacerdos Iovis Propugnatoris* aux ides d'octobre de l'an 190 et serait mort en 198, est le même que le Cornélianus mentionné dans la table de Henchir-Dakhla comme consul suffect à une date que j'ai fixée (2) au mois de mai 182.

L'hypothèse du savant viennois me paraît fondée, et, en attendant qu'elle se trouve confirmée, j'en tire une conséquence intéressante : elle empêche l'identification, admise par M. Mommsen (3), de ce L. Attidius Cornélianus avec le personnage, porteur des mêmes dénominations, lequel fut légat de Syrie de 162 à 164, d'après le témoignage combiné d'une inscription de Duméir, près Damas, et d'un passage de Capitolin (4) relatant l'échec que lui infligea Vologèse, roi des Parthes. Pour que l'identification fût possible, il faudrait attribuer à ce légat, qui fut nécessairement consul avant son gouvernement de Syrie, un nouveau consulat suffect en 182, c'est-à-dire plus de

(1) *C. I. L.* t. VI, nº 2004, lin. 4-8; *Hermes*, 1880, p. 391.

(2) *Rev. archéol.*, *supra*, p. 285.

(3) *C. I. L.* t. III, nº 129.

(4) *M. Ant. Phil.* VIII : « Fuit eo tempore etiam Parthicum bellum quod Vologesus paratum sub Pio, Marci et Veri tempore indixit, fugato Atidio Corneliano qui Syriam tunc administrabat. »

vingt ans après, ce qui est inadmissible. En conséquence, je le regarde comme père de L. Attidius Cornélianus, *Sacerdos Iovis Propugnatoris* en 190, et présumé consul suffect avec un Aurélianus en mai 182. Ainsi se trouvent ramenés à deux individus, par une parenté définie, les trois personnages que Borghesi considérait comme différents, sous les noms suivants :

1° Altidius ou Atridius Cornélianus, légat de Syrie (*Œuv. compl.*, IV, p. 164, 172) ;

2° Atidius Cornélianus, suffect sous Antonin (*ibid.*, V, p. 311) ;

3° L. Attidius Cornélianus (*ibid.*, III, p. 396).

II

RESTITUTION D'UN CONSULAT.

Les Actes des Arvales (1) donnent à L. Novius Rufus, consul suffect au 27 mai 186, un collègue dont les noms ont été emportés par une cassure de la pierre ne laissant subsister que les lettres VO, dernière syllabe de son cognomen,

//////VO · L · NOVIO · RVFO · COS · VI · K IVN.

Les surnoms se terminant en *vus* sont d'une telle rareté, que, dans la liste des 386 cognomens de consuls depuis la mort de César jusqu'à l'avènement de Dioclétien (2), on rencontre seulement celui de *Fulvus*, porté par Antonin, par son père et par son aïeul. Quant à ceux de *Calvus*, *Corvus*, *Curvus* et *Flavus*, ils appartiennent à des consuls du temps de la république.

Dans ces conditions de rareté, le chétif résidu VO constitue une terminaison suffisamment caractéristique pour que l'on puisse essayer d'en faire l'instrument d'une restitution applicable au surnom d'un contemporain de L. Novius Rufus. Or il s'en trouve un, L. Annius Ravus, deux fois mentionné dans les Fastes sacerdotaux (3), d'abord comme *Salius Palatinus* (4) en l'an 170, et ensuite, sous le nom d'Anneius Ravus, comme *Patronus sacerdotum domus Augustae*, de 180

(1) *C. I. L.* t. VI, n° 2010 *a*.
(2) Klein, *Fasti consulares, Index*.
(3) *C. I. L.* t. VI, n° 1978, n° 2010 *a*.
(4) *Ibid.* n° 1978.

à 184; et puisqu'on voit L. Roscius Aelianus, également *Salius Palatinus* en 170, devenir consul (1) en 187, il est permis de faire parcourir à ce Ravus une carrière analogue et de le faire parvenir au consulat dans une période équivalente. C'est donc bien L. Annius Ravus dont il faut restituer les noms comme collègue du consul suffect L. Novius Rufus, au 27 mai 186.

ROBERT MOWAT.

(1) Klein, *Fasti consulares*, p. 84; Orelli, nos 884, 2877, 2906.

Errata. — Dans le numéro de mai, p. 290, l. 29, au lieu de : « *eam formam statuit* », lisez : « *in eam formam statuit* ».

Ibid., l. 37, au lieu de : « XIX », lisez : « LXIX ». R. M.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

Le P. Delattre, prêtre missionnaire d'Alger, annonce de Carthage (Tunisie) l'envoi fait par lui à l'Académie de soixante-dix-huit inscriptions romaines recueillies dans la vallée de la Medjerdah. Ces soixante-dix-huit inscriptions forment, d'après l'opinion de M. Léon Renier, un ensemble d'une grande valeur historique. — M. E. Desjardins communique à cette occasion diverses observations émanant de M. Ch. Tissot, qui, antérieurement au P. Delattre, avait eu l'occasion de copier et d'étudier une partie des mêmes inscriptions.

M. Michel Bréal lit une note relative à l'étymologie de divers mots latins.

M. G. Schlumberger lit une intéressante notice sur Renaud de Châtillon, seigneur de Karak ou de *la Terre-oultre-le-Jourdain*. Le point de départ de ce travail est un sceau de plomb faisant partie de la collection de l'auteur. — *La Terre-oultre-le-Jourdain* est l'antique pays de Moab où régna Mésa, le prince aujourd'hui célèbre par l'inscription que conserve le musée du Louvre. Au revers du sceau se voit une haute porte de forteresse entre deux tours crénelées, avec la légende ✠ PETRACENSIS CIVITAS, *Ville de Pétra;* c'est la représentation de la porte du château de Karak, la formidable et mystérieuse forteresse des Francs.

M. Benlœw communique un mémoire relatif à l'ethnographie et à la littérature des Albanais. M. Benlœw considère les Albanais comme les survivants d'une partie de l'ancienne race des Pélasges.

M. François Lenormant communique une étude sur le dieu d'Emèse *Elagabalus* et son culte transporté à Rome par le jeune insensé fils de Julia Soaimias. Il donne sur les cérémonies de cette religion syro-phénicienne de très intéressants détails.

M. Léon de Rosny fait une communication sur les plus anciens monuments écrits des Japonais et donne une traduction du premier chapitre d'un vieux recueil historique en vers, publié sous le titre de *Ko-zi-ki :* « histoire des choses de l'antiquité ».

M. Michel Bréal, rapporteur de la commission du prix Delalande-Guérineau, après avoir rappelé que le prix devait être donné cette année à un ouvrage de linguistique, annonce que la commission le décerne à M. Jules Gilliéron pour ses deux publications, l'une sur *le patois de Vionnaz* (Bas-Valais); l'autre ayant pour titre: *Petit atlas phonétique du Valais roman.*

Dans la séance du 6 mai, M. François Lenormant a été élu membre titulaire en remplacement de M. Paulin Paris, par 19 voix contre 17 données à M. Alexandre Bertrand.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous donnons ici le sommaire de plusieurs numéros de l'Ἀθήναιον qui ne nous étaient pas arrivés en leur temps.

Janvier et février :

A. Koumanoudis, *Fragments inédits d'Euripide et d'autres poètes d'après un papyrus égyptien* (d'après Weil et Blass). — Protodicos, *Oliaros et sa grotte* (c'est celle qui est connue sous le nom de grotte d'Antiparos). — Euth. Kastorchis, *Du culte chez les Hellènes, de la consécration des temples et des statues*. — Kondakis, *De l'inscription d'une borne limitant le terrain consacré, près du temple d'Esculape à Lessé, dans le territoire de Trézène* (ὅρος Ἀσκλαπίου). — Caftanzoglou, *les Fêtes olympiques à Phalères et les corrections du projet du Zappeion*. — Armouris, *Chant populaire de l'époque byzantine*. — Pantasidis, *Quelques corrections au texte du traité de Gallien* Περὶ ἐθῶν. — Et. Komanoudis, *Inscriptions inédites d'Athènes et du Pirée*. — Eustratiadis, *Un décret athénien antérieur à l'archontat d'Euclide*. Dispositions relatives à l'offrande des prémices des fruits de la terre, offrande que doivent faire les villes alliées sous la direction des prêtres d'Eleusis. Le décret a un appendice proposé par le devin Lampon, connu par différents textes. Il paraît appartenir au troisième quart du vᵉ siècle avant notre ère. C'est un document des plus curieux et des mieux conservés; il a 61 lignes écrites στοιχηδόν).

Mars et avril 1880 :

Dimitsas, *Observations critiques sur Strabon*. — Condos, *Notes de critique et de grammaire, douzième partie*. — ***, *le Lion de Chéronée*. Sa disposition et son état actuel, quand il a été découvert, les témoignages des anciens, le sens du monument. — Pappageorgios, *Corrections à Thucydide et à Hésyhios*. — Castorchis, *l'Oracle de la plaine thriasienne*. — Castorchis, Condakis et Philios, *les Grottes funéraires d'époque primitive découvertes autour de Nauplie et les Labyrinthes que Strabon mentionne en cet endroit* (avec une planche). — Koumanoudis, *Inscriptions de l'Attique et d'autres endroits*. — Protodicos, *Une correction à l'Antigone de Sophocle* (v. 1319-1322).

Le numéro de mai-juin 1880 (1ᵉʳ du tome IX) est presque tout entier rempli par une étude de M. Postolakas sur des méreaux ou jeton

de bronze que l'on a commencé à recueillir en Attique depuis une quarantaine d'années et que M. Postolakas décrit sous ce titre : Κερμάτια συμβολικὰ ἐν τῷ Ἀθήνῃσιν ἐθνικῷ νομισματικῷ μουσείῳ καὶ παρ' ἰδιώταις. Son mémoire ou plutôt son catalogue, dressé avec la minutieuse exactitude qui est nécessaire en ces matières, est accompagné de 7 planches gravées, fort bien exécutées. M. Postolakas n'essaye même pas de déterminer, même d'une manière conjecturale, l'usage de ces pièces. A la suite de ce catalogue, on lit une courte et intéressante note de M. Koumanoudis, intitulée : *Inscription archaïque d'un vase attique.*

Janvier et février 1881 :

Pappageorgios, *Corrections à Sophocle et aux fragments des poëtes tragiques.* — Lazare Phitalis, *Recherches dans le cimetière voisin du lion de Chéronée* (avec une planche). — Stamatakis, *Inscriptions inédites de Béotie* (affranchissements d'esclaves sous forme de cession à la divinité). — Stamatakis, *Seconde édition des marbres de Lampsaque et inscription de Lemnos* (le fragment où il est question d'un descendant de Thémistocle ne tient pas aux deux fragments relatifs à une ambassade envoyée à Rome par les habitants de Lampsaque, comme on l'avait cru d'abord ; il fait partie d'un autre décret). — Panagiotopoulos, *Notes explicatives et critiques sur l'Œdipe roi de Sophocle.* — Sp. Vasis, *Quæstionum Ciceronianarum pars III.* — Kastorchis, *Nouvelles archéologiques.* La Société archéologique a dépensé en 1880 165,400 drachmes. Elle se propose de faire en 1881 des fouilles à Tanagre et dans le Hiéron d'Épidaure ; elle achèvera d'acheter les maisons qui couvrent encore une partie du sanctuaire d'Éleusis et elle commencera ensuite le déblayement des ruines.

BIBLIOGRAPHIE

Études sur le droit celtique : le Senchus Mor, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Paris, Larose, in-8, 108 pages.

Sous ce titre ont été réunis quatre mémoires publiés successivement par M. d'Arbois de Jubainville dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*. Le premier de ces mémoires traite des rapports qui existent entre le *Senchus Mor*, le plus ancien monument du droit irlandais, et le reste de la littérature irlandaise, soit épique, soit grammaticale, soit hagiographique, soit canonique. Le second mémoire est une étude sur la langue du *Senchus, Mor*, qui, suivant M. d'A. de J. serait l'irlandais du VIIIe ou du IXe siècle. Dans le troisième, on trouve exposée l'organisation de la hiérarchie sociale en Irlande d'après le même document. Le sujet du dernier mémoire est l'administration de la justice en Irlande à l'époque reculée à laquelle le *Senchus Mor* nous fait remonter. Suivant l'auteur, les institutions dont il s'agit sont à peu près identiques à celles de la Gaule au temps de César, et le texte irlandais est destiné à jeter beaucoup de lumière sur nombre d'indications obscures que les écrivains de l'antiquité nous donnent quand ils parlent de l'histoire la plus ancienne de notre patrie.

Les Arts méconnus, par M. EMILE SOLDI. Gr. in-8, Ernest Leroux, éditeur.

Peut-on dire d'une façon générale que les monuments artistiques de l'Égypte, de la Perse, du Cambodge, ceux du moyen âge européen, ceux du Mexique et du Pérou, soient réellement « méconnus » ? Au premier abord, le titre de M. Soldi semble mériter le reproche d'inexactitude, car jamais autant que de nos jours on ne s'est préoccupé d'étendre en tous sens le domaine de l'investigation artistique. Mais il faut ajouter que ces recherches sur l'art des pays lointains et des époques reculées ont été jusqu'à présent l'apanage d'une élite de savants, relativement peu nombreuse. Le grand public ne s'y est pas encore intéressé et, en se plaçant à ce point de vue, on peut dire que la dénomination d'*arts méconnus* est suffisamment justifiée.

Le livre de M. Soldi se présente donc par son titre comme une œuvre de vulgarisation. Il met sous les yeux du lecteur, outre quatre cents gravures qui parlent d'elles-mêmes, une masse de renseignements que les gens du monde trouveraient difficilement ailleurs.

Ce mérite suffirait à recommander l'ouvrage. M. Soldi ne s'en est pour-

tant pas contenté : il a pris son travail comme un excellent prétexte pour exposer au sujet de l'histoire de l'art quelques-unes des idées qui lui sont chères.

C'est ainsi qu'il a déployé une dialectique savante et passionnée pour établir — avec des adoucissements qui rendent sa thèse soutenable — la supériorité de l'art du moyen âge sur celui de la renaissance, et pour prouver que la renaissance païenne, personnifiée par Raphaël, a fait plus de mal que de bien en répandant son influence sur l'Europe. Bien que nous différions d'avis avec lui sur cette question, nous regretterions que l'auteur des *Arts méconnus* ne l'eût pas traitée, car elle lui a permis de vanter éloquemment la haute valeur artistique de cette belle période du moyen âge, longtemps accusée de barbarie, et réhabilitée à notre époque, dans la juste mesure, par des poètes comme Victor Hugo, des archéologues comme Viollet-le-Duc, des philosophes comme Auguste Comte et Littré.

Mais où M. Soldi se place sur un terrain tout à fait solide et se montre complètement original, c'est quand il étudie dans les différents arts primitifs l'influence des matériaux et des procédés. Artiste lui-même, il a pu mettre au service de son bon sens très aiguisé et de son esprit d'investigation une somme considérable de connaissances techniques, dont les philosophes de l'art ne cherchent pas toujours à s'enquérir, préoccupés qu'ils sont le plus souvent par des généralisations plus hautes. Si une comparaison ne péchait pas toujours par quelque point, nous dirions que le rôle des recherches de M. Soldi dans l'histoire de l'art correspond à celui de l'étymologiste, du linguiste, dans l'histoire des littératures. Les mots sont des matériaux, et c'est toujours après des siècles de tâtonnements et d'élaborations que ces matériaux deviennent aptes à réaliser le rêve de beauté que chaque nation porte en elle. Or, ainsi que l'expose M. Soldi, il en est de même pour tous les arts : chaque moyen nouveau d'expression facilite la naissance de qualités nouvelles. La richesse orchestrale de notre musique moderne n'est devenue possible que par les progrès de l'industrie et la fabrication d'une multitude d'instruments de musique; les merveilles du clair-obscur, telles que Rembrandt les a comprises, n'auraient pas pu exister avant l'invention de la peinture à l'huile. Plus on remonte dans l'histoire de l'art, plus l'influence des procédés devient manifeste. Les procédés eux-mêmes tiennent de près à la nature des productions minérales des pays qui les ont vus naître : ainsi l'Asie Mineure, l'Asie centrale, la Perse, où abondent l'argile, le cuivre, le cobalt et le borax, ont une architecture merveilleusement riche d'aspect, dont la brique émaillée forme presque l'unique élément ; et si la couleur bleu-verdâtre domine dans les monuments de la Perse, c'est probablement parce que la turquoise, très commune dans ce pays, répandue à profusion sur tous les objets de luxe, bracelets, colliers, selles de cheval, avait habitué les yeux iraniens à ce ton si fin et si délicat.

De même, l'exubérance ornementale de l'architecture hindoue et cambodgienne peut bien avoir été favorisée en partie par les croyances pan-

théistes des habitants de ces deux pays, mais il est très important de remarquer que les initiateurs de cet art, les Hindous, ont commencé par l'architecture et la sculpture en bois...

Cette remarque sur la matière primitive employée dans un art peut sembler insignifiante; en réalité elle offre un grand intérêt. Prenons en Egypte un exemple plus frappant.

Tout le monde se rappelle la fameuse statue en bois trouvée à Saqqarah, qui fut le bel ornement du parc égyptien à l'Exposition universelle de 1867. « Rien de plus frappant, disait le regretté Mariette, que cette image, en quelque sorte vivante, d'un personnage mort il y a six mille ans. La tête surtout est saisissante de vérité. De son côté, le corps tout entier a été traité avec un sentiment profond de la nature. Nous ne possédons certes pas de portrait plus authentique et plus parlant. »

Le parfait réalisme de cette sculpture pétrifia d'étonnement les historiens de l'art. N'était-il pas convenu une fois pour toutes que, dans tous les pays, l'art a commencé par être hiératique dans les formes, simple jusqu'à la pauvreté, sévère jusqu'à la raideur? Ne croyait-on pas savoir que le réalisme, loin d'être un point de départ, n'est qu'un point d'arrivée? qu'on le trouve à la fin et non au commencement de toute période artistique? Comment expliquer dans l'art égyptien cette dérogation à la règle commune ? Personne, croyons-nous, n'avait donné de ce fait anormal une explication rationnelle.

Rien de plus simple que cette anomalie, au contraire, si l'on remarque avec M. Soldi que les plus anciens monuments de la sculpture égyptienne, statues ou bas-reliefs, sont en bois. Le cèdre, le cyprès offraient aux habitants des bords du Nil une matière presque indestructible, très facile à tailler avec le moindre outil de bronze ou de silex, et qui, par la commodité du travail technique, permettait à l'artiste d'obtenir à son gré l'accentuation du caractère et les délicatesses du modelé. L'emploi du bois avait fait économiser à l'Egypte de longs siècles de tâtonnements. Ce fait explique en même temps pourquoi les statues en calcaire et même en granit ou en diorite, de la période la plus ancienne, c'est-à-dire la plus voisine de celle de la sculpture en bois, sont précisément celles qui conservent la plus grande vérité anatomique.

M. Soldi fait remarquer aussi que l'emploi subséquent du granit ou de pierres encore plus dures suffit à faire comprendre l'aspect sévère, la raideur grandiose de la plupart des monuments des bords du Nil, sans qu'il soit besoin d'introduire l'hypothèse d'une prétendue tyrannie sacerdotale qui aurait immobilisé l'art égyptien pendant de longs siècles. On voit combien une simple observation technique peut permettre d'aborder de hautes questions.

Le chapitre le plus curieux, sinon le plus important, du volume que nous avons sous les yeux, est celui où l'auteur étudie la sculpture américaine et montre plus clairement que partout ailleurs combien la valeur artistique des résultats obtenus a été variable, selon que la matière em-

ployée était la pierre fine, la pierre dure, le calcaire, le métal, le bois, le plâtre, le stuc, la terre cuite, voire les chiffons et le maïs. Ce chapitre pourrait être intitulé assez justement : « la lutte de l'esprit contre la matière », et il éclaire mieux que tous les autres les opinions de l'auteur sur ces questions délicates.

Le volume des *Arts méconnus* n'est point une œuvre irréprochable au point de vue de la composition : la discussion sur les mérites respectifs de la renaissance et du moyen âge peut être considérée comme un hors-d'œuvre intéressant mais un hors-d'œuvre ; la succession des autres chapitres motivée sans doute par le désir de ne pas effrayer le lecteur, est discutable au point de vue de la logique pure et de la chronologie. Mais l'aperçu rapide que nous venons de donner suffira sans doute à prouver qu'avec ses défauts secondaires l'ouvrage de M. Soldi est vivifié par des vues originales. Les gens du monde y apprendront beaucoup, et les hommes spéciaux y trouveront quelque chose à glaner.

E. DURAND-GRÉVILLE.

FIN DU QUARANTE-ET-UNIÈME VOLUME.

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, 5, rue des Grands-Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUARANTE-ET UNIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

I. — Note sur un Bronze découvert à Landouzy-la-Ville, (Aisne) par M. Ant. Héron de Villefosse........................

II. — Notes sur diverses sépultures romaines découvertes au quartier Saint-Marcel, à Paris, par M. Toulouze........................ 4

III. — Examen minéralogique et chimique de matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France, conclusions qui en résulte, par M. Daubrée........................ 18

IV. — Inscriptions phéniciennes, tracées à l'encre, trouvées à Larnaca, par M. Ernest Renan........................ 29

V. — Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens, par M. Ch. Robert........................ 34

VI. — Statue d'Athéné, trouvée à Athènes, près de Varvakeion, par M. Am. Hauvette-Besnault........................ 41

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre). 48

Nouvelles archéologiques........................ 52

Bibliographie........................ 58

Planches I. — Jupiter gaulois.

— II-III. — Cimetière Saint-Marcel.

LIVRAISON DE FEVRIER

I. — Note sur les Monnaies trouvées au mont César (Oise), par M. Anatole de Barthélemy........................ 65

II. — Nouvelles inscriptions de la Valle di Terracina, par M. M. R. de La Blanchère........................ 76

III. — Trois diplômes d'honneur du IVe siècle, par MM. Ad. Magen et G. Tholin 81
IV. — La Table de Souk el-Khmis, inscription romaine d'Afrique par MM. R. Cagnat et E. Fernique 94
V. — Le Monument de Portieux, (*suite*), par M. Félix Voulot 104
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier). 120
Nouvelles archéologiques et correspondance 121
Bibliographie 127
Planches IV. — Statue d'Athéné.
V. — Monnaies gauloises.

LIVRAISON DE MARS

I. — Note sur les Monnaies trouvées au mont César (Oise) (*suite*) par M. Anatole de Barthélemy 129
II. — La Table de Souk el-Khmis, inscription romaine d'Afrique, (*suite*) par MM. R. Cagnat et E. Fernique 139
III. — Les Mesures des marbres et des divers bois de Didyme d'Alexandrie, par M. Paul Tannery 152
IV. — L'Hypogée-Martyrium de Poitiers, par M. Th. Roller 165
V. — L'Oracle de Délos, par M. Lebègue 168
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février) 177
Nouvelles archéologiques et correspondance 178
Bibliographie 182
Planches VI-VII. — Monnaies gauloises.

LIVRAISON D'AVRIL

I. — De quelques Monnaies bactriennes, à propos d'une monnaie gauloise, par M. H. Gaidoz 193
II. — Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule, par M. Daubrée 201
III. — Inscriptions de Chemtou, (Simittu-Tunisie), par M. A. Delattre 222
IV. — Lettre à M. Egger, sur deux inscriptions de Crimée. par M. Ladislas Jrgiewitch 233
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars) 239
Nouvelles archéologiques et correspondance 240
Bibliographie 245
Planche VIII. — Monnaies et figures bactriennes.

LIVRAISON DE MAI

I. — Notice sur un Manuscrit mérovingien de Saint-Médard de Soissons, par M. Léopold Delisle 258
II. — Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule. (*suite*), par M. Daubrée 261
III. — Détermination du Consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, par M. Robert Mowat 285

IV. — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, (*suite et fin*). par M. A. CHABOUILLET.................. 292
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril)...... 312
Nouvelles archéologiques.. 314
PLANCHES IX. — Manuscrit de Saint-Médard de Soissons.

LIVRAISON DE JUIN

I. — Les Dioscures, sur un miroir étrusque du musée de Bordeaux, par M. MAXIME COLLIGNON.. 321
II. — L'étain dans les habitations lacustres, par M. POL NICARD.......... 324
III. — Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule, (*suite*), par M. DAUBRÉE.................................. 327
IV. — Traité des pneumatiques de Philon de Byzance, par M. A. DE ROCHAS. 354
V. — Les Sculptures de Pergame, par M. CHARLES NORMAND.............. 363
VI. — Note sur une Statuette représentant un homme assis les jambes croisées, par M. H. GAIDOZ.. 365
VII. — Tête colossale trouvée dans les thermes de Féronie, par M. RENÉ DE LA BLANCHÈRE.. 370
VIII. — Note supplémentaire à la détermination du Consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, par M. ROBERT MOWAT.................... 374
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai)..... 377
Nouvelles archéologiques.. 379
Bibliographie... 381
PLANCHES. X. — Miroir étrusque.
XI. — Autel de Pergame.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

***. — Di una necropoli barbarica scoperta a Testona, par MM. CLAUDIO et EDOARDO CALANDRA, p. 64 (Bibl.).

*** — Ueber den Aristeasbrief, par M. le Dr SP. C. PAPAGEORGIOS, p. 182 (Bibl.).

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de janvier, p. 120 (février) ; — mois de février, p. 177 (mars) ; — mois de mars, p. 239 (avril); — mois d'avril, p. 312-313 (mai).

ALBERT (MAURICE). — La trière athénienne, par M. A. CARTAULT, p. 184-187 (Bibl.).

ANONYME. — Variété : Acquisitions récentes du musée du Louvre, p. 113-116 (février).

ANONYME. — Sur la véritable signification de la notation numérique inventée par Aryabhâta. — Sur les notations numériques et algébriques antérieurement au XVIe siècle, par M. LÉON RODET, p. 255-256 (Bibl.).

ANONYME. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de mai, p. 377-378 (juin).

ANONYME. — Études sur le droit celtique : le Senchus Mor, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, p. 381 (Bibl.).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). — Études sur le droit celtique : le Senchus Mor, p. 381 (Bibl. par un anonyme).

AUBÉ (B.). — Une version latine du Pentateuque antérieure à la Vulgate, par M. ULYSSE ROBERT, p. 247-251 (Bibl.)

BARTHÉLEMY (ANATOLE DE). — Note sur les monnaies gauloises trouvées au mont César (Oise), p. 65-75, pl. V (février) ; — (*suite*), p. 129-138, pl. VI et VII, 2 fig. (mars).

BENOIST (ANTOINE). — Du génitif latin et de la préposition *De*, par M. P. CLAIRIN, p. 60-64 (Bibl.).

B. H. — Fouilles du Dr Schliemann à Orchomène (Béotie), p. 55-56 (Nouv. et corr.).

CAGNAT (R.). — La table de Souk El-Khmis, inscription romaine d'Afrique par MM. R. CAGNAT et E. FERNIQUE, p. 94-103 (février) ; — (*suite*), p. 139-151 (mars).

CALANDRA (CLAUDIO et EDOARDO). — Di una necropoli barbarica scoperta a Testona par MM. CLAUDIO et EDOARDO CALANDRA, p. 64 (Bibl. par M. ***).

CARTAULT (A.). — La Trière athénienne, p. 184-187 (Bibl. par M. MAURICE ALBERT).

CHABOUILLET (A.). — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, données par l'État à la Bibliothèque nationale ; suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona ; p. 292-310, 2 fig. (mai).

CLAIRIN (P.). — Du génitif latin et de

la préposition *De*, p. 60-64 (Bibl. par M. ANTOINE BENOIST).

CLAIRIN (P.). — La légende d'Œdipe, par M. L. CONSTANS, p. 251-254 (Bibl.).

COLLIGNON (MAXIME). — Les Dioscures sur un miroir étrusque du Musée de Bordeaux, p. 321-323, pl. X (juin).

CONSTANS (L.). — La légende d'Œdipe, p. 251-254 (Bibl. par M. P. CLAIRIN).

DAUBRÉE. — Examen minéralogique et chimique de matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France, conclusions qui en résultent, p. 18-28 (janvier).

DAUBRÉE. — Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule, notice supplémentaire, p. 201-221, 16 fig. (avril); — (*suite*), p. 261-284, 7 fig. (mai); — (*suite*), p. 327-353, 23 fig. (juin).

DECHAMBRE (A.). — Médecine publique dans l'antiquité grecque, p. 52-54 (Nouv. et corr.).

DELATTRE (A. L.). — Inscriptions de Chemtou (Simittu) Tunisie, p. 222-231 (avril).

DELISLE (LÉOPOLD). — Notice sur un manuscrit mérovingien de Saint-Médard de Soissons, p. 257-260, pl. IX (mai).

DESJARDINS (ERNEST). — Inscriptions de Chemton (Tunisie), p. 314-315 (Nouv. et corr.).

DURAND-GRÉVILLE (E.). — Les arts méconnus, par M. EMILE SOLDI, p. 381-384 (Bibl.).

EBERS (GEORGES). — L'Egypte, du Caire à Philæ, par M. GEORGES EBERS, traduction par M. GASTON MASPERO, p. 191-192 (Bibl. par M. G. PERROT).

FERNIQUE (E.). — La table de Souk El-Khmis, inscription romaine d'Afrique, par M.M. R. CAGNAT et E. FERNIQUE, p. 94-103 (février); — (*suite*), p. 139-151 (mars).

GAIDOZ (H.). — De quelques monnaies bactriennes, à propos d'une monnaie gauloise, p. 193-200, pl. VIII, 1 fig. (avril).

GAIDOZ (H.). — Note sur une statuette en bronze représentant un homme assis les jambes croisées, p. 365-369, 1 fig. (juin).

G. P. — Histoire du théâtre en France. Les Mystères, par M. L. PETIT DE JULLEVILLE, p. 58-60 (Bibl.).

G. P. — Séminaire archéologique épigraphique de Vienne (Autriche), p. 242-243 (Nouv. et corr.).

HAUSSOULLIER (B.). — Essays on art and archaeology, par M. C.-J. NEWTON, p. 182-184 (Bibl.).

HAUVETTE-BESNAULT (AM.). — Statue d'Athéné trouvée à Athènes près du Varvakeion, p. 41-47, pl. IV (janvier).

HÉRON DE VILLEFOSSE (ANT.). — Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville (Aisne), p. 2-13, pl. I, 3 fig. (janvier).

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). — Note sur les inscriptions de Chemtou (Simittu), Tunisie, p. 231-232 (avril).

JURGIEWITCH (LADISLAS). — Lettre de M. Jurgiewitch à M. Egger sur deux inscriptions de Crimée, p. 233-238 (avril).

KINKEL (GOTTFRIED). — Vortraege und Aufsaetze aus dem Gebiete der Archaelogie und Kunstgeschichte von Dr BERNARD STARK, Professor in Heidelberg, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Dr GOTTFRIED KINKEL, p. 127-128 (Bibl. par M. G. PERROT).

LA BLANCHÈRE (R. de). — Nouvelles inscriptions de la Valle di Terracina, p. 76-80 (février).

LA BLANCHÈRE (RENÉ DE). — Tête colossale trouvée dans les thermes de Féronie, p. 370-373, 1 fig. (juin).

LEBÈGUE. — L'oracle de Délos, p. 168-176 (mars).

LENORMANT (FRANÇOIS). — La Grande Grèce, p. 189-191 (Bibl. par M. G. PERROT).

MAGEN (AD.). — Trois diplômes d'honneur du IVe siècle, par MM. AD. MAGEN et G. THOLIN, p. 81-93, 3 fig. (février).

MASPERO (GASTON). — L'Egypte, du Caire à Philae, par M. GEORGES EBERS, traduction par M. GASTON MASPERO, p. 191-192 (Bibl. par M. G. PERROT).

MOWAT (ROBERT). — Détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, p. 285-291 (mai).

MOWAT (ROBERT). — Note supplémentaire à la détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, p. 374-376 (juin).

MUNTZ (E.). — Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, p. 187-189 (Bibl. par M. G. PERROT).

NEWTON (C.-J.). — Essays on art and archaelogy, p. 182-184 (Bibl. par M. B. HAUSSOULLIER).

NICARD (POL). — L'étain dans les habitations lacustres, p. 324-326, 3 fig. (juin).

NORMAND (CHARLES). — Les sculptures de Pergame, la lutte des géants contre les dieux, p. 363-364, pl. XI (juin).

PAPAGEORGIOS (SP. C.). — Ueber den Aristeasbrief, p. 182 (Bibl. par M. ***).

PERROT (G.). — Vortraege und Aufsaetze aus dem Gebiete der Archaelogie und Kunstgeschichte von Dr BERNARD STARK, Professor in Heidelberg, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Dr GOTTFRIED KINKEL, p. 127-128 (Bibl.).

PERROT (G.). — Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par M. E. MUNTZ, p. 187-189 (Bibl.).

PERROT (G.). — La Grande Grèce, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 189-191 (Bibl.).

PERROT (G.). — L'Egypte, du Caire à Philae, par M. GEORGES EBERS, traduction par M. GASTON MASPERO, p. 191-192 (Bibl.).

PERROT, (G.). — Le Sipylos et ses monuments, par M. G. WEBER, p. 245-247 (Bibl.).

PERROT (G.). — Les grandes lignes architecturales, par M. J. L. O. PUY DE LABASTIE, p. 254-255 (Bibl.).

PETIT DE JULLEVILLE (L.). — Histoire du théâtre en France : les Mystères, p. 58-60 (Bibl. par M. G. P.).

PIERRET (PAUL). — Nécrologie, Auguste Mariette, p. 117-119 (février).

PUY DE LABASTIE (J. L. O.). — Les grandes lignes architecturales, p. 254-255 (Bibl. par M. G. PERROT).

RENAN (ERNEST). — Inscriptions phéniciennes tracées à l'encre, trouvées à Larnaca, p. 29-33 (janvier).

ROBERT (CH.). — Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens, p. 34-40, 6 fig. (janvier).

ROBERT (ULYSSE). — Une version latine du Pentateuque antérieure à la Vulgate, p. 247-251 (Bibl. par M. B. AUBÉ).

ROCHAS (A. DE). — Traité des pneumatiques de Philon de Byzance, p. 354-362, 2 fig. (juin).

RODET (LÉON). — Sur la véritable signification de la notation numérique inventée par Aryabhâta; — Sur les notations numériques et algébriques antérieurement au XVIe siècle; p. 255-256 (Bibl. par un anonyme).

ROLLER (TH.). — L'hypogée-martyrium de Poitiers, p. 165-167 (mars).

SOLDI (EMILE). — Les arts méconnus, p. 381-384 (Bibl. par M. E. DURAND-GRÉVILLE).

STARK (BERNARD). — Vortraege und Aufsaetze aus dem Gebiete der Archaeologie und Kunstgeschichte von Dr BERNARD STARK, Professor in Heidelberg, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Dr GOTTFRIED KINKEL, p. 127-128 (Bibl. par M. G. PERROT).

TANNERY (PAUL). — Les mesures des marbres et des divers bois de Didyme d'Alexandrie, p. 152-164 (mars).

THOLIN (G.). — Trois diplômes d'honneur du IVe siècle, par MM. AD. MAGEN et G. THOLIN, p. 81-93, 3 fig. (février.)

TOULOUZE. — Notes sur diverses sépultures romaines découvertes au quartier Saint-Marcel à Paris, p. 14-17, pl. II et III (janvier).

VOULOT (F.). — Le monument de Portieux, p. 104-112, 2 fig. (février).

WEBER (G.). — Le Sipylos et ses monuments, p. 245-247 (Bibl. par M. G. PERROT).

X. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, par M. X., p. 48-51 (janvier).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 52-57 (janvier); — p. 121-126 (février); — p. 178-181 (mars); — p. 240-244 (avril); — p. 314-320 (mai); — p. 379-380 (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, par M. X., p. 48-51 (janvier); — mois de janvier, par M. A. B., p. 120 (février); — mois de février, par M. A. B., p. 177 (mars); — mois de mars, par M. A. B., p. 239 (avril); — mois d'avril, par M. A. B., p. 312-313 (mai); — mois de mai, par un anonyme, p. 377-378 (juin).

Cinquième congrès archéologique russe à Tiflis, p. 179 (Nouv. et corr).

Séminaire archéologique épigraphique de Vienne (Autriche), par M. G. P., p. 242-243 (Nouv. et corr.)

Variété, acquisitions récentes du musée du Louvre, par un anonyme, p. 113-116 (février).

Collection épigraphique de Nîmes, p. 178-179 (Nouv. et corr.).

Les Dioscures sur un miroir étrusque du Musée de Bordeaux, par M. Maxime Collignon, p. 321-323, pl. X (juin).

Musée de Hollande, p. 179 (Nouv. et corr.).

Exposition de la collection Gréau, p. 57 (Nouv. et corr.).

Monuments de l'art antique, publiés par M. Rayet, p. 315-316 (Nouv. et corr.).

Sommaires de publications archéologiques, p. 56-57 (Nouv. et corr.); — p. 125-126 (Nouv. et corr.); — p. 179-181 (Nouv. et corr.); — p. 243-244 (Nouv. et corr.); — p. 317-320 (Nouv. et corr.); — p. 379-380 (Nouv. et corr.).

Nécrologie, Auguste Mariette, par M. Paul Pierret, p. 117-119 (février).

Mort de M. Paulin Paris, p. 178 (Nouv. et corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

L'Egypte, du Caire à Philae, par M. Georges Ebers, traduction par M. Gaston Maspero, p. 191-192 (Bibl. par M. G. Perrot).

Découverte de deux pyramides près de Saqqarah (Egypte), p. 121-122 (Nouv. et corr.).

Pyramides de Sakkarah (Egypte), p. 240-242 (Nouv. et corr.).

Inscriptions phéniciennes tracées à l'encre trouvées à Larnaca, par M. Ernest Renan, p. 29-33 (janvier).

Découverte d'une ville babylonienne, p. 242 (Nouv. et corr.).

Le Sipylos et ses monuments, par M. G. Weber, p. 245-247 (Bibl. par M. G. Perrot).

Les sculptures de Pergame, la lutte des géants contre les dieux, par M. Charles Normand, p. 363-364, pl. XI (juin).

III. GRÈCE.

Résumé des travaux de M. E. Dragoumis en Grèce pendant 1880, p. 317 (Nouv. et corr.).

Statue d'Athéné trouvée à Athènes près du Varvakeion, par M. Am. Hauvette-Besnault, p. 41-47, pl. IV (janvier).

La Trière athénienne, par M. A. Cartault, p. 184-187 (Bibl. par M. Maurice Albert).

Les mesures des marbres et des divers bois de Didyme d'Alexandrie, par M. Paul Tannery, p. 152-164 (mars).

Fouilles du Dr Schliemann à Orchomène (Béotie), par M. B. H., p. 55-56 (Nouv. et corr.).

L'oracle de Délos, par M. Lebègue, p. 168-176 (mars).

Inscriptions de Cypre, p. 124-125 (Nouv. et corr.).

Médecine publique dans l'antiquité grecque, par M. A. Dechambre, p. 52-54 (Nouv. et corr.).

IV. ITALIE.

La Grande Grèce, par M. François Lenormant, p. 189-191 (Bibl. par M. G. Perrot).

Crypte chrétienne près Syracuse, p. 54-55 (Nouv. et corr.).

Di una necropoli barbarica scoperta a Testona, par MM. Claudio et Edoardo Calandra, p. 64 (Bibl. par M. ***).

Nouvelles inscriptions inédites de la Valle di Terracina, par M. R. de La Blanchère, p. 76-80 (février).

Fouilles de Veleia (Italie), p. 242 (Nouv. et corr.),

Inscription fausse de Veleia, p. 319 (Nouv. et corr.).

Recherches sur Vetulonia (Italie), p. 317 (Nouv. et corr.).

Tête colossale trouvée dans les thermes de Féronie, par M. René de La Blanchère, p. 370-373, 1 fig. (juin).

Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens, par M. Ch. Robert, p. 34-40, 6 fig. (janvier).

V. FRANCE.

Descriptions archéologiques du canton de Nesle (Somme), p. 55 (Nouv. et corr.).

Note sur les monnaies gauloises trouvées au Mont César (Oise), par M. Anatole de Barthélemy, p. 65-75, pl. V (février); — (*suite*), p. 129-133, pl. VI et VII, 2 fig. (mars).

De quelques monnaies bactriennes à propos d'une monnaie gauloise, par M. H. Gaidoz, p. 193-200, pl. VIII, 1 fig. (avril).

Bulletin épigraphique de la Gaule, p. 122-123 (Nouv. et corr.).

Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule, notice supplémentaire, par M. Daubrée, p. 201-221, 16 fig. (avril); — (*suite*), p. 261-284, 7 fig. (mai); — (*suite*), p. 327-353, 23 fig. (juin).

Notes sur diverses sépultures romaines découvertes au quartier Saint-Marcel à Paris, par M. Toulouze, p. 14-17, pl. II et III (janvier).

Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, données par l'État à la Bibliothèque nationale, suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona, par M. A. Chabouillet, p. 292-310, 2 fig. (mai).

Le monument de Portieux, par M. F. Voulot, p. 104-112, 2 fig. (février).

Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville (Aisne), par M. Ant. Héron de Villefosse, p. 2-13, pl. I, 3 fig. (janvier).

Note sur une statuette en bronze représentant un homme assis les jambes croisées, par M. H. Gaidoz, p. 365-369, 1 fig. (juin).

L'hypogée-martyrium de Poitiers, par M. Th. Roller, p. 165-167 (mars).

Tombeau carlovingien de la Beloterie, p. 56 (Nouv. et corr.).

Examen minéralogique et chimique de matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de la France, conclusions qui en résultent, par M. Daubrée, p. 18-28 (janvier).

Histoire du théâtre en France : les Mystères, par M. L. Petit de Julleville, p. 58-60 (Bibl. par M. G. P.).

VI. PAYS ÉTRANGERS.

L'étain dans les habitations lacustres, par M. Pol Nicard, p. 324-326, 3 fig. (juin).

Découverte d'embarcations préhistoriques en Suisse et en Norvège, p. 123 (Nouv. et corr.).

Lettre à M. Egger sur deux inscriptions de Crimée, par M. Ladislas Jurgiewitch, p. 233-238 (avril).

Découvertes faites à Utique, p. 178 (Nouv. et corr.).

La table de Souk El-Khmis, inscription romaine d'Afrique, par MM. R. Cagnat et E. Fernique, p. 94-103 (février) ; — (*suite*), p. 139-151 (mars).

Détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, par M. Robert Mowat, p. 285-291 (mai).

Note supplémentaire à la détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, par M. Robert Mowat, p. 374-376 (juin).

Une route romaine chez les Kroumirs, p. 316-317 (Nouv. et corr.).

Inscriptions de Chemtou (Simittu), Tunisie, par M. A. L. Delattre, p. 222-231 (avril).

Inscriptions de Chemtou (Simittu), Tunisie, note par M. A. Héron de Villefosse, p. 231-232 (avril).

Inscriptions de Chemtou (Tunisie), par M. Ernest Desjardins, p. 314-315 (Nouv. et corr.).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE

Bibliographie, p. 58-64 (janvier); — p. 127-128 (février); — p. 182-192 (mars); — p. 245-256 (avril) ; — p. 381-384 (juin).

Du génitif latin et de la préposition De, par M. P. Clairin, p. 60-64 (Bibl. par M. Antoine Benoist).

Sur la véritable signification de la notation numérique inventée par Aryabhâta. — Sur les notations numériques et algébriques antérieurement au xvie siècle, par M. Léon Rodet, p. 255-256 (Bibl. par un anonyme).

Une version latine du Pentateuque antérieure à la Vulgate, par M. Ulysse Robert, p. 247-251 (Bibl. par M. B. Aubé).

Traité des pneumatiques de Philon de Byzance, par M. A. de Rochas, p. 354-362, 2 fig. (juin).

Ueber den Aristeasbrief, par M. le Dr Sp. C. Papageorgios, p. 182 (Bibl. par M. ***).

La légende d'Œdipe, par M. L. Constans, p. 251-254 (Bibl. par M. P. Clairin).

Les grandes lignes architecturales, par M. J. L. O. Puy de Labastie, p. 254-255 (Bibl. par M. G. Perrot).

Essays on art and archaelogy, par M. C. J. Newton, p. 182-184 (Bibl. par M. B. Haussoullier).

Les arts méconnus, par M. Emile Soldi, p. 381-384 (Bibl. par M. E. Durand-Gréville).

Vortraege und Aufsaetze aus dem Gebiete der Archaelogie und Kunstgeschichte von Dr Bernard Stark, Professor in Heidelberg, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von Dr Gottfried Kinkel, p. 127-128 (Bibl. par M. G. Perrot).

Etudes sur le droit celtique : le Senchus Mor, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 381 (Bibl. par un anonyme).

Trois diplômes d'honneur du ive siècle, par MM. Ad. Magen et G. Tholin, p. 81-93, 3 fig. (février).

Notice sur un manuscrit mérovingien de Saint-Médard de Soissons, par M. Léopold Delisle, p. 257-260, pl. IX (mai).

Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par M. E. Muntz, p. 187-189 (Bibl. par M. G. Perrot).

FIN DU TOME XLI.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Gr.-Augustins.